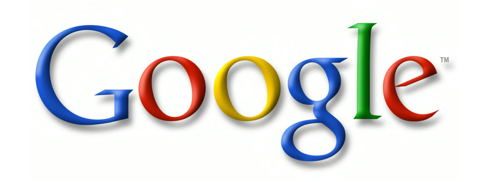


ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

. 3 37.

TROISIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1837.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS
DONT ON SE SERT
DANS LE CALENDRIER.

Phases de la Lune et autres abréviations.

N. L. Nouvelle Lune.	H. Heures.
P. Q. Premier Quartier.	M. Minutes.
P. L. Pleine Lune.	S. Secondes.
D. Q. Dernier Quartier.	D. Degrés.

Signes du Zodiaque.

		deg.			deg.
0	♈, le Bélier	0	6	♎, la Balance	180
1	♉, le Taureau	30	7	♏, le Scorpion	210
2	♊, les Gémeaux	60	8	♐, le Sagittaire	240
3	♋, l'Écrevisse	90	9	♑, le Capricorne	270
4	♌, le Lion	120	10	♒, le Verseau	300
5	♍, la Vierge	150	11	♓, les Poissons	330

☉ le Soleil.

Planètes.

☿ Mercure.	⚳ Cérès.
♀ Vénus.	⚴ Pallas.
♁ La Terre.	♃ Jupiter.
♂ Mars.	♄ Saturne.
⚶ Vesta.	♅ Uranus.
⚵ Junon.	

☾ la Lune, satellite de la Terre.

ARTICLES PRINCIPAUX
DU CALENDRIER POUR L'AN 1837.

Année 7345 de la période grecque moderne, ou de l'ère Byzantine.

— 6550 de la période julienne.

— 5598 depuis la création selon les Juifs. Commence le 30 septembre 1837.

— 2613 des olympiades, ou la 1e année de la 654e olympiade commence en juillet 1837, en fixant l'ère des olympiades 775 1/2 ans avant J.-C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.

— 2590 de la fondation de Rome, selon Varron.

— 2584 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

— 1773 de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.

— 1253 des Turcs commence le 7 avril 1837.

— 255 de l'introduction du calendrier nouveau ou grégorien.

Comput ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*
Nombre d'or en 1837 . 14		Février . . 15, 17 et 18.
Épacte XIII		Mai . . . . 17, 19 et 20.
Cycle solaire 26		Septembre 20, 22 et 23.
Indiction romaine . . . 10		Décembre 20, 22 et 23.
Lettre dominicale . . . A.		

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 22 janvier.	Pentecôte, 14 mai.
Les Cendres, 8 février.	La Trinité, 21 mai.
Pâques, 26 mars.	La Fête-Dieu, 25 mai.
Les Rogations, 1, 2, 3 mai.	1er Dimanche de l'Avent, 3 décembre.
Ascension, 4 mai.	

ÉCLIPSES EN 1837.

(Le temps moyen est calculé pour Bruxelles; les longitudes sont rapportées au méridien de Greenwich, situé à 17′ en temps, à l'ouest du méridien de Bruxelles).

I. Le 5 avril, éclipse partielle de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale à . 7h 15′ mat.
Par 145° 5′ longitude orientale.
73 43 latitude australe.
Milieu (grandeur, 0,071, le diamètre du soleil étant 1). . . . . 7 53 »
Par 145° 42′ longitude orientale.
61 26 latitude australe.
Fin de l'éclipse générale à. . . . . . . 8 30 »
Par 140° 36′ longitude orientale.
48 47 latitude australe.

Cette éclipse ne sera visible que dans une petite portion de la Mer du Sud.

II. Le 20 avril, éclipse totale de Lune, visible à Bruxelles.

Premier contact avec la pénombre à . . .	6^h	5′	soir.
Premier contact avec l'ombre.	7	6	»
Commencement de l'éclipse totale . . .	8	8	»
Milieu de l'éclipse	8	58	»
Fin de l'éclipse totale	9	47	»
Dernier contact avec l'ombre.	10	49	»
Dernier contact avec la pénombre . . .	11	50	»

Grandeur de l'éclipse 1,659, le diamètre de la lune étant 1.

A ces époques, la lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longit. or.	91°	29′	Lat. austr.	10°	57′
	76	29		11	12
	61	42		11	27
	49	35		11	39
	37	30		11	51
	22	41		12	6
	7	43		12	21

Cette éclipse sera visible pour toute l'Europe pendant une partie de sa durée au moins. A Bruxelles, la lune se lèvera éclipsée, mais le commencement de l'éclipse totale sera visible.

III. Le 4 mai, éclipse partielle de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale à .	5h	15'	soir.
Par 173° 43' longitude occident.			
26 35 latitude boréale.			
Milieu (grandeur 0,635, le diamètre du soleil étant 1) à	7	6	»
Par 133° 40' longitude orientale.			
62 28 latitude boréale.			
Fin de l'éclipse générale à	8	56	»
Par 2° 9' longitude orientale.			
67 7 latitude boréale.			

Cette éclipse sera visible dans l'Océan Pacifique et dans l'Océan Atlantique du Nord, et dans une grande partie de l'Amérique Boréale.

IV. Le 13 octobre, éclipse totale de Lune, visible à Bruxelles.

Premier contact avec la pénombre à . .	8h	49'	soir.
Premier contact avec l'ombre	9	47	»
Commencement de l'éclipse totale . .	10	48	»
Milieu de l'éclipse.	11	34	»
Fin de l'éclipse totale	0	20	mat.
Dernier contact avec l'ombre	1	20	»
Dernier contact avec la pénombre. . .	2	18	»

Grandeur de l'éclipse 1,521, le diamètre de la lune étant 1.

A ces époques, la lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longit. orient.	47° 11′	Latit. bor.	7°	6′
	33 8		7	23
	18 35		7	39
	7 28		7	52
Longit. occid.	3 39		8	5
	18 13		8	22
	32 19		8	38

L'éclipse sera visible dans toute l'Europe.

V. Le 29 octobre, éclipse partielle de soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale à . 9h 58′ mat.
Par 67° 26′ longitude occident.
30 36 latitude australe.

Milieu (grandeur 0,457, le diamètre du soleil étant 1) à . . . . 11 36 »
Par 110° 26′ longitude occident.
62 2 latitude australe.

Fin de l'éclipse générale à . . . . . . 1 13 soir.
Par 128° 18′ longitude orient.
74 1 latitude australe.

Cette éclipse sera visible dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud, et dans l'Océan du Sud.

Commencement des quatre saisons.

PRINTEMPS	le 20 Mars à	7^h 41′	du soir.
ÉTÉ . . .	le 21 Juin à	4^h 55′	du soir.
AUTOMNE .	le 23 Sept. à	6^h 50′	du matin.
HIVER . .	le 22 Déc. à	0^h 8′	du matin.

Entrée du Soleil dans les signes du Zodiaque.

20	*Janvier,*	dans le VERSEAU, à 4^h 57′ du matin.
18	*Février,*	dans les POISSONS, à 7^h 39′ du soir.
20	*Mars,*	dans le BÉLIER, à 7^h 41′ du soir.
20	*Avril,*	dans le TAUREAU, à 8^h 0′ du matin.
21	*Mai,*	dans les GÉMEAUX, à 8^h 16′ du matin.
21	*Juin,*	dans le CANCER, à 4^h 55′ du soir.
23	*Juillet,*	dans le LION, à 3^h 50′ du matin.
23	*Août,*	dans la VIERGE, à 10^h 16′ du matin.
23	*Septembre,*	dans la BALANCE, à 6^h 50′ du matin.
23	*Octobre,*	dans le SCORPION, à 2^h 56′ du soir.
22	*Novembre,*	dans le SAGITTAIRE, à 11^h 27′ du matin.
22	*Décembre,*	dans le CAPRICORNE, à 0^h 8′ du matin.

Obliquité apparente de l'écliptique, en supposant, d'après Delambre, l'obliquité moyenne de 23° 27′ 57″ en 1800, et la diminution séculaire de 48″.

1er Janvier 1837	23° 27′ 46″,1.
31 Décembre »	23 27 47,1.

Jours du mois.	JANVIER.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	D.	CIRCONCISION.	8.	4	4.	3	23.	1	0.	3.	56	24
2	L.	S. Basile, évêq.	8.	4	4.	4	22.	55	0.	4.	25	25
3	M.	Ste Geneviève.	8.	4	4.	5	22.	50	0.	4.	53	26
4	M.	S. Rigobert.	8.	4	4.	6	22.	44	0.	5.	20	27
5	J.	S. Siméon.	8.	4	4.	7	22.	37	0.	5.	47	28
6	V.	Les Rois.	8.	3	4.	9	22.	30	0.	6.	14	29
7	S.	S. Théau.	8.	3	4.	10	22.	22	0.	6.	40	1
8	D.	S. Lucien.	8.	3	4.	11	22.	14	0.	7.	6	2
9	L.	S. Pierre, évêq.	8.	3	4.	13	22.	6	0.	7.	31	3
10	M.	S. Paul, ermit.	8.	2	4.	14	21.	57	0.	7.	55	4
11	M.	S. Hygin, pape.	8.	1	4.	16	21.	48	0.	8.	19	5
12	J.	S. Arcade, m.	8.	1	4.	17	21.	38	0.	8.	43	6
13	V.	Bapt. de J.-C.	8.	0	4.	19	21.	28	0.	9.	6	7
14	S.	S. Hilaire, évêq.	7.	59	4.	21	21.	18	0.	9.	28	8
15	D.	S. Maur, abbé	7.	58	4.	22	21.	7	0.	9.	49	9
16	L.	S. Guillaume.	7.	57	4.	23	20.	56	0.	10.	10	10
17	M.	S. Antoine, ab.	7.	56	4.	25	20.	44	0.	10.	30	11
18	M.	Ch. de S. Pierre.	7.	55	4.	26	20.	32	0.	10.	49	12
19	J.	S. Sulpice, évêq.	7.	54	4.	28	20.	19	0	11.	7	13
20	V.	S. Sébastien.	7.	53	4.	29	20.	6	0.	11.	25	14
21	S.	Ste Agnès, v.	7.	52	4.	31	19.	53	0.	11.	42	15
22	D.	Septuagésime.	7.	51	4.	33	19.	40	0.	11.	58	16
23	L.	S. Ildefonse, év.	7.	50	4.	35	19.	26	0.	12.	14	17
24	M.	S. Babylas, év.	7.	49	4.	37	19.	11	0.	12.	28	18
25	M.	Conv. S. Paul.	7.	48	4.	39	18.	57	0.	12.	42	19
26	J.	Ste Paule, veuve	7.	47	4.	40	18.	42	0.	12.	55	20
27	V.	S. Julien, évêq.	7.	46	4.	42	18.	26	0.	13.	7	21
28	S.	S. Charlemagne.	7.	45	4.	43	18.	10	0.	13.	19	22
29	D.	S. François de S.	7.	44	4.	45	17.	54	0.	13.	30	23
30	L.	Ste Bathilde.	7.	42	4.	47	17.	38	0.	13.	39	24
31	M.	S. Pierre Nol.	7.	40	4.	48	17.	21	0.	13.	49	25

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 12′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	6. Matin.	48	1 Matin.	13	0. Soir.	8
2	7.	36	2.	32	0.	25
3	8.	27	3.	56	0.	46
4	9.	25	5.	25	1.	15
5	10.	29	6.	51	1.	59
6	11.	36	8.	6	3.	3
7	0.	43	9.	10	4.	24
8	1. Soir.	47	9.	46	5.	56
9	2.	45	10.	12	7.	29
10	3.	38	10.	32	8.	58
11	4.	27	10.	49	10.	19
12	5.	13	11.	3	11.	39
13	5.	58	11.	16	——	
14	6.	42	11.	30	0. Matin.	55
15	7.	28	11	47	2.	10
16	8.	15	0. Soir.	7	3.	24
17	9.	4	0.	30	4.	38
18	9.	54	1.	6	5.	46
19	10.	46	1.	51	6.	47
20	11.	36	2.	46	7.	37
21	——		3.	50	8.	15
22	0. Matin.	25	5.	0	8.	43
23	1.	12	6.	12	9.	5
24	1.	57	7.	24	9.	22
25	2.	39	8.	35	9.	36
26	3.	21	9.	46	9.	50
27	4.	2	11.	0	10.	1
28	4.	44	——		10.	13
29	5.	29	0. Matin.	15	10.	28
30	6.	17	1.	34	10.	46
31	7.	10	2.	58	11.	10

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	8. Matin.	55	4. Soir.	40	0. Soir.	48
11	8.	59	5.	33	1.	15
21	8.	39	6.	14	1.	25
♀	VÉNUS.					
1	5. Matin.	23	2. Soir.	0	9. Matin.	42
11	5.	47	2.	0	9.	53
21	6.	7	2.	9	10.	8
♂	MARS.					
1	7. Soir.	50	10. Matin.	43	3. Matin.	16
11	7.	0	10.	4	2.	31
21	6.	4	9.	22	1.	42
♃	JUPITER.					
1	7. Soir.	3	10. Matin.	3	2. Matin.	32
11	6.	17	9.	21	1.	48
21	5.	31	8.	40	1.	4
♄	SATURNE.					
1	3. Matin.	16	0. S.	59	8. Matin.	6
11	2.	41	0.	22	7.	29
21	2.	5	11. M.	45	6.	52
♅	URANUS.					
1	10. Matin.	27	8. Soir.	36	3. Soir.	32
11	9.	49	7.	59	2.	55
21	9.	11	7	28	2.	17

N. L. le 7, à 0 h. 4′ du matin. | P. L. le 21, à 8 h. 2′ du soir.
P. Q. le 13, à 5 h. 27′ du soir. | D. Q. le 29, à 6 h. 48′ du soir.

Jours du mois.	FÉVRIER.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Âge de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	M. S. Ignace.	7.	39	4.	50	17.	4	0.	13.	57	26
2	J. PURIFICATION.	7.	37	4.	52	16.	47	0.	14.	4	27
3	V. S. Blaise.	7.	35	4.	54	16.	30	0.	14.	11	28
4	S. S. Philéas, évêq.	7.	34	4.	56	16.	12	0.	14.	17	29
5	D. Ste Agathe, vier.	7.	32	4.	58	15.	54	0.	14.	22	1
6	L. S. Vast, évêque.	7.	31	5.	0	15.	35	0.	14.	26	2
7	M. S. Romuald.	7.	29	5.	2	15.	16	0.	14.	29	3
8	M. Les Cendres.	7.	27	5.	4	14.	58	0.	14.	32	4
9	J. Ste Apolline.	7.	26	5.	6	14.	38	0.	14.	34	5
10	V. Ste Scholast.	7.	24	5.	8	14.	19	0.	14.	35	6
11	S. S. Severin.	7.	22	5.	9	13.	59	0.	14.	35	7
12	D. S. Mélèce.	7.	20	5.	10	13.	39	0.	14.	34	8
13	L. S. Lezin.	7.	18	5.	12	13.	19	0.	14.	33	9
14	M. S. Valentin.	7.	16	5.	14	12.	59	0.	14.	30	10
15	M. S. Faustin.	7.	14	5.	16	12.	38	0.	14.	28	11
16	J. S. Furcy.	7.	12	5.	18	12.	18	0.	14.	24	12
17	V. S. Théodule.	7.	11	5.	19	11.	57	0.	14.	19	13
18	S. S. Siméon, év.	7.	9	5.	20	11.	36	0.	14.	14	14
19	D. S. Boniface.	7.	7	5.	22	11.	14	0.	14.	9	15
20	L. S. Eucher.	7.	5	5.	23	10.	53	0.	14.	2	16
21	M. S. Pepin.	7.	3	5.	25	10.	31	0.	13.	55	17
22	M. Ste Isabelle.	7.	1	5.	27	10.	9	0.	13.	47	18
23	J. S. Damien.	7.	0	5.	29	9.	48	0.	13.	39	19
24	V. S. Mathias.	6.	58	5.	31	9.	25	0.	13.	30	20
25	S. S. Victorin.	6.	59	5.	33	9.	3	0.	13.	20	21
26	D. S. Porphyre.	6.	54	5.	35	8.	41	0.	13.	10	22
27	L. Ste Honorine.	6.	52	5.	37	8.	18	0.	12.	59	23
28	M. S. Romain.	6.	50	5.	38	7.	56	0.	12.	48	24

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 41′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M
1	8. 9	4. 23	11. 45
2	9. 12	5. 43	0. 37 Soir.
3	10. 18	6. 49	1. 49
4	11. 24	7. 37	3. 16
5	0. 26 Soir.	8. 10	4. 51
6	1. 22	8. 33	6. 23
7	2. 15	8. 51	7. 52
8	3. 3	9. 7	9. 15
9	3. 50	9. 20	10. 36
10	4. 36	9. 35	11. 54
11	5. 23	9. 51	———
12	6. 10	10. 10	1. 11 Matin.
13	6. 59	10. 33	2. 27
14	7 50	11. 3	3. 38
15	8. 41	11. 40	4. 42
16	9. 32	0. 38 Soir.	5. 35
17	10. 21	1. 39	6. 17
18	11. 9	2. 48	6. 48
19	11. 55	4. 0	7. 11
20	———	5. 12	7. 29
21	0. 38 Matin.	6. 25	7. 44
22	1. 20	7. 37	7. 58
23	2. 2	8. 50	8. 9
24	2. 44	10. 5	8. 21
25	3. 27	11. 23	8. 35
26	4. 14	———	8. 51
27	5. 21	0. 44 Mat.	9. 12
28	5. 59	2. 6	9. 41

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passag des Planèt au Méridie tem. m H. M
☿	MERCURE.		
1	7. 38 Matin.	5. 40 Soir.	0. S. 3
11	6. 29	4. 5	11. 1
21	5. 59	3. 11	10. M. 3
♀	VÉNUS.		
1	6. 21 Matin.	2. 26 Soir.	10. 2 Matin.
11	6. 24	2. 50	10. 3
21	6. 21	3. 17	10. 4
♂	MARS.		
1	4. 57 Soir.	8. 32 Matin.	0. M. 4
11	3. 54	7. 44	11. Soir. 4
21	2. 54	7. 6	10. 5
♃	JUPITER.		
1	4. 39 Soir.	7. 54 Matin.	0. M. 1
11	3. 53	7. 12	11. 3
21	3. 6	6. 29	10. S. 4
♄	SATURNE.		
1	1. 24 Matin.	11. 3 Matin.	6. 1 Matin.
11	0. 46	10. 24	5. 3
21	0. 7	9. 45	4. 5
♅	URANUS.		
1	8. 29 Matin.	6. 43 Soir.	1. 3 Soir.
11	7. 51	6. 7	0. 5
21	7. 12	5. 31	0. 2

N. L. le 5, à 10 h. 25′ du mat. | P. L. le 20, à 2 h. 41′ du soi
P. Q. le 12, à 9 h. 56′ du mat. | D. Q. le 28, à 5 h. 48′ du m

Jours du mois.	MARS.	Lever du SOLEIL tems moy. H.	M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H.	M.	Décl. A. et B. du SOLEIL à midi moyen. D.	M.	TEMS moyen au midi vrai. H.	M.	S.	Age de la Lune.
1	M. S. Aubin, évêq.	6.	47	5.	39	7.	33	0.	12.	36	25
2	J. S. Simplice.	6.	45	5.	41	7.	10	0.	12.	24	26
3	V. Ste Cunégonde.	6.	43	5.	43	6.	47	0.	12.	11	27
4	S. S. Casimir.	6.	41	5.	45	6.	24	0.	11.	58	28
5	D. S. Adrien.	6.	39	5.	47	6.	1	0.	11.	45	29
6	L. Ste Colette.	6.	37	5.	49	5.	38	0.	11.	31	30
7	M. S. Thomas d'Aq.	6.	34	5.	50	5.	14	0.	11.	16	1
8	M. S. Jean de Dieu.	6.	32	5.	51	4.	51	0.	11.	1	2
9	J. Ste Françoise.	6.	30	5.	53	4.	28	0.	10.	46	3
10	V. S. Doctorée.	6.	28	5.	55	4.	4	0.	10.	31	4
11	S. S. Euloge.	6.	26	5.	56	3.	40	0.	10.	15	5
12	D. S. Grégoire.	6.	24	5.	58	3.	17	0.	9.	58	6
13	L. Ste Euphrasie.	6.	21	5.	59	2.	53	0.	9.	42	7
14	M. S. Lubin, évêq.	6.	19	6.	1	2.	30	0.	9.	25	8
15	M. S. Zacharie, év.	6.	17	6.	3	2.	6	0.	9.	8	9
16	J. S. Cyriaque.	6.	15	6.	4	1.	42	0.	8.	50	10
17	V. Ste Gertrude.	6.	13	6.	6	1.	19	0.	8.	33	11
18	S. S. Alexandre.	6.	11	6.	8	0.	55	0.	8.	15	12
19	D. S. Joseph.	6.	8	6.	10	0.	31	0.	7.	57	13
20	L. S. Joachim.	6.	6	6.	11	0. A	7	0.	7.	39	14
21	M. S. Benoît.	6.	3	6.	13	0. B	16	0.	7.	21	15
22	M. S. Paul, évêque.	6.	1	6.	15	0.	40	0.	7.	2	16
23	J. S. Victorien.	5.	59	6.	16	1.	4	0.	6.	44	17
24	V. S. Simon, mart.	5.	57	6.	18	1.	27	0.	6.	25	18
25	S. ANNONCIATION.	5.	54	6.	19	1.	51	0.	6.	7	19
26	D. PAQUES.	5.	52	6.	21	2.	14	0.	5.	48	20
27	L. S. Rupert.	5.	50	6.	23	2.	38	0.	5.	29	21
28	M. S. Gontran, R.	5.	47	6.	24	3.	1	0.	5.	11	22
29	M. S. Eustache.	5.	45	6.	26	3.	25	0.	4.	52	23
30	J. S. Rieul.	5.	43	6.	28	3.	48	0.	4.	34	24
31	V. Ste Balbine.	5.	41	6.	29	4.	11	0.	4.	15	25

Les jours croissent, pendant ce mois, de 2 h. 0′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	6. 59	3. 28	10. 24
2	8. 2	4. 37	11. 25
3	9. 5	5. 29	0. 44 Soir.
4	10. 7	6. 7	2. 14
5	11. 5	6. 34	3. 47
6	11. 59	6. 54	5. 17
7	0. 50 Soir.	7. 10	6. 44
8	1. 38	7. 24	8. 8
9	2. 26	7. 39	9. 30
10	3. 14	7. 54	10. 50
11	4. 2	8. 12	——
12	4. 51	8. 33	0. 9 Matin.
13	5. 42	9. 1	1. 24
14	6. 34	9. 38	2. 32
15	7. 25	10. 27	3. 30
16	8. 16	11. 27	4. 16
17	9. 4	0. 34 Soir.	4. 51
18	9. 51	1. 45	5. 16
19	10. 35	2. 58	5. 36
20	11. 17	4. 11	5. 52
21	11. 59	5. 24	6. 5
22	——	6. 37	6. 18
22	0. 42 Matin.	7. 53	6. 29
24	1. 25	9. 11	6. 42
25	2. 11	10. 32	6. 57
26	3. 1	11. 54	7. 16
27	3. 55	——	7. 42
28	4. 53	1. 17 Matin.	8. 20
29	5. 54	2. 30	9. 14
30	6. 56	3. 28	10. 26
31	7. 56	4. 7	11. 50

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	5. 52 Matin.	3. 4 Soir.	10. 28 Matin.
11	5. 48	3. 24	10. 36
21	5. 41	4. 4	10. 53
♀	**VÉNUS.**		
1	6. 15 Matin.	3. 41 Soir.	10. 58 Matin.
11	6. 2	4. 14	11. 7
21	5. 46	4. 42	11. 14
♂	**MARS.**		
1	2. 11 Soir.	6. 18 Matin.	10. 13 Soir.
11	1. 25	5. 32	9. 27
21	0. 46	4. 50	8. 46
♃	**JUPITER.**		
1	2. 30 Soir.	5. 56 Matin.	10. 12 Soir.
11	1. 46	5. 14	9 29
21	1. 3	4. 33	8. 47
♄	**SATURNE.**		
1	11. 34 Soir.	9. 14 Matin.	4. 23 Matin.
11	10. 53	8. 34	3. 43
21	10. 12	7. 54	3. 2
♅	**URANUS.**		
1	6. 39 Matin.	5. 2 Soir.	11. 50 Matin.
11	6. 1	4. 26	11. 13
21	5. 23	3. 49	10. 35

N. L. le 6, à 8 h. 47′ du soir.
P. Q. le 14, à 4 h. 25′ du mat.
P. L. le 22, à 7 h. 13′ du mat.
D. Q. le 29, à 1 h. 34′ du soir.

Jours du mois.	AVRIL.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	S. S. Hugues, évêq.	5.	39	6.	31	4.	34	0.	3.	57	26
2	D. S. François de P.	5.	37	6.	32	4.	57	0.	3.	39	27
3	L. S. Richard.	5.	35	6.	34	5.	20	0.	3.	21	28
4	M. S. Ambroise.	5.	32	6.	36	5.	43	0.	3.	3	29
5	M. S. Vincent.	5.	30	6.	37	6.	6	0.	2.	45	1
6	J. S. Guillaume.	5.	27	6.	39	6.	29	0.	2.	28	2
7	V. S. Hégésippe.	5.	25	6.	41	6.	51	0.	2.	10	3
8	S. S. Edèse.	5.	23	6.	43	7.	14	0.	1.	53	4
9	D. Ste Marie, ég.	5.	22	6.	44	7.	36	0.	1.	37	5
10	L. S. Macaire.	5.	19	6.	46	7.	59	0.	1.	20	6
11	M. S. Léon.	5.	17	6.	48	8.	21	0.	1.	4	7
12	M. S. Jules, pape.	5.	15	6.	50	8.	43	0.	0.	47	8
13	J. S. Justin.	5.	12	6.	51	9.	4	0.	0.	32	9
14	V. S. Tiburce.	5.	10	6.	53	9.	26	0.	0.	16	10
15	S. S. Paterne.	5.	8	6.	54	9.	48	0.	0.	1	11
16	D. S. Fructueux.	5.	6	6.	55	10.	9	11.	59.	46	12
17	L. S. Anicet, pape.	5.	4	6.	57	10.	30	11.	59.	32	13
18	M. S. Parfait, pape.	5.	2	6.	58	10.	51	11.	59.	18	14
19	M. S. Elphège	5.	0	7.	0	11.	12	11.	59.	4	15
20	J. Ste Hildegonde.	4.	58	7.	2	11.	33	11.	58.	51	16
21	V. S. Anselme.	4.	56	7.	3	11.	53	11.	58.	38	17
22	S. S. Opportune.	4.	54	7.	4	12.	13	11.	58.	25	18
23	D. S. George, mart.	4.	52	7.	6	12.	33	11.	58.	13	19
24	L. Ste Beuve.	4.	50	7.	8	12.	53	11.	58.	2	20
25	M. S. Marc, évang.	4.	48	7.	9	13.	13	11.	57.	51	21
26	M. S. Clet, pape.	4.	46	7	11	13.	32	11.	57.	40	22
27	J. S. Policarpe.	4.	44	7.	13	13.	51	11.	57.	30	23
28	V. S. Vital, mart.	4.	42	7.	14	14.	10	11.	57.	21	24
29	S. S. Robert, abbé.	4	40	7.	16	14.	29	11.	57.	12	25
30	D. S. Eutrope.	4.	38	7.	17	14.	48	11.	57.	3	26

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 50′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	8. 54	4. 38	1. 20 Soir
2	9. 49	5. 0	2. 48
3	10. 38	5. 16	4. 15
4	11. 27	5. 30	5. 39
5	0. 14 Soir	5. 43	7. 2
6	1. 1	5. 57	8. 23
7	1. 50	6. 13	9. 44
8	2. 40	6. 32	11. 3
9	3. 31	6. 59	———
10	4. 24	7. 33	0. 16 Matin
11	5. 17	8. 17	1. 21
12	6. 8	9. 13	2. 13
13	6. 57	10. 18	2. 50
14	7. 44	11. 28	3. 20
15	8. 29	0. 41 Soir	3. 42
16	9. 12	1. 53	3. 59
17	9. 54	3. 6	4. 13
18	10. 36	4. 19	4. 25
19	11. 20	5. 34	4. 36
20	———	6. 53	4. 49
21	0. 5 Matin	8. 15	5. 3
22	0. 55	9. 40	5. 21
23	1. 48	11. 5	5. 45
24	2. 46	———	6. 19
25	3. 47	0. 23 Matin	7. 8
26	4. 50	1. 26	8. 15
27	5. 51	2. 11	9. 36
28	6. 49	2. 43	11. 4
29	7. 43	3. 5	0. 31 Soir
30	8. 33	3. 23	1. 56

Jours du mois.	LEVER des Planèt tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	5. 29 Matin	5. 9 Soir	11. 17 M.
11	5. 18	6. 16	11. 48
21	5. 8	7. 44	0. 26 S.
♀	VÉNUS.		
1	5. 27 Matin	5. 16 Soir	11. 20 Matin
11	5. 9	5. 45	11. 27
21	4. 51	6. 15	11. 33
♂	MARS.		
1	0. 12 S.	4. 6 Matin	8. 7 Soir
11	11. 47 Mat.	3. 29	7. 36
21	11. 26	2. 53	7. 8
♃	JUPITER.		
1	0. 18 S.	3. 50 Matin	8. 3 Soir
11	11. 41 Mat.	3. 10	7. 55
21	11. 4	2. 31	6. 47
♄	SATURNE.		
1	9. 25 Soir	7. 10 Matin	2. 16 Matin
11	8. 42	6. 30	1. 35
21	7. 59	5. 48	0. 54
♅	URANUS.		
1	4. 40 Matin	3. 9 Soir	9. 54 Matin
11	4. 2	2. 32	9. 16
21	3. 24	1. 56	8. 38

N. L. le 5, à 7 h. 38′ du matin.
P. Q. le 12, à 11 h. 31′ du soir.
P. L. le 20, à 8 h. 57′ du soir.
D. Q. le 27, à 7 h. 14′ du soir.

Jours du mois.	MAI.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	L. S. Philippe.	4.	36	7.	18	15.	6	11.	56.	55	27
2	M. S. Athanase.	4.	34	7.	20	15.	24	11.	56.	48	28
3	M. Inv. S[te] Croix.	4.	33	7.	21	15.	42	11.	56.	41	29
4	J. ASCENSION.	4.	31	7.	23	15.	59	11.	56.	35	30
5	V. Conv. S. Aug.	4.	29	7.	25	16.	16	11.	56.	29	1
6	S. S. Jean P. L.	4.	27	7.	27	16.	33	11.	56.	24	2
7	D. S. Stanislas.	4.	25	7.	28	16.	50	11.	56.	20	3
8	L. S. Désiré, évêq.	4.	24	7.	29	17.	6	11.	56.	16	4
9	M. S. Grégoire.	4.	22	7.	31	17.	23	11.	56.	12	5
10	M. S. Gordien.	4.	20	7.	32	17.	38	11.	56.	10	6
11	J. S. Mamert.	4.	19	7.	34	17.	54	11.	56.	7	7
12	V. S. Jules, pape.	4.	18	7.	35	18.	9	11.	56.	6	8
13	S. S. Servais.	4.	16	7.	37	18.	24	11.	56.	4	9
14	D. PENTECOTE.	4.	14	7.	39	18.	39	11.	56.	4	10
15	L. S. Isidore.	4.	13	7.	40	18.	53	11.	56.	4	11
16	M. S. Honoré.	4.	11	7.	41	19.	7	11.	56.	4	12
17	M. S. Paschal.	4.	10	7.	43	19.	21	11.	56.	5	13
18	J. S. Eric, roi.	4.	8	7.	44	19.	34	11.	56.	7	14
19	V. S. Yves.	4.	7	7.	46	19.	47	11.	56.	9	15
20	S. S. Bernardin.	4.	6	7.	47	20.	0	11.	56.	12	16
21	D. *La Trinité.*	4.	5	7.	48	20.	12	11.	56.	15	17
22	L. S. Opportune.	4.	4	7.	49	20.	24	11.	56.	19	18
23	M. S. Didier, évêq.	4.	2	7.	51	20.	36	11.	56.	23	19
24	M. S. Donatien.	4.	1	7.	52	20.	47	11.	56.	28	20
25	J. LA FÊTE-DIEU.	4.	0	7.	54	20.	58	11.	56.	34	21
26	V. S. Quadrat.	3.	59	7.	55	21.	9	11.	56.	40	22
27	S. S. Hildevert.	3.	58	7.	56	21.	19	11.	56.	46	23
28	D. S. Germain.	3.	57	7.	57	21.	29	11.	56.	53	24
29	L. S. Robert, abbé.	3.	56	7.	58	21.	38	11.	57.	0	25
30	M. S. Félix.	3.	55	7.	59	21.	47	11.	57.	8	26
31	M. S[te] Pétronille.	3.	54	8.	1	21.	56	11.	57.	17	27

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 26′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	9. 21	3. 35	3. 19
2	10. 7	3. 50	4. 40
3	10. 53	4. 4	6. 0
4	11. 40	4. 18	7. 21
5	0. 29 Soir.	4. 35	8. 40
6	1. 20	4. 58	9. 57
7	2. 13	5. 29	11. 6
8	3. 6	6. 8	———
9	3. 59	7. 1	0. 4 Matin.
10	4. 49	8. 3	0. 49
11	5. 37	9. 11	1. 22
12	6. 23	10. 24	1. 46
13	7. 6	11. 35	2. 4
14	7. 48	0. 47 Soir.	2. 19
15	8. 30	1. 59	2. 32
16	9. 12	3. 12	2. 44
17	9. 56	4. 29	2. 55
18	10. 44	5. 50	3. 8
19	11. 36	7. 14	3. 24
20	———	8. 42	3. 46
21	0. 34 Matin.	10. 6	4. 16
22	1. 36	11. 16	5. 0
23	2. 40	———	6. 2
24	3. 43	0. 9 Matin.	7. 21
25	4. 44	0. 46	8. 50
26	5. 39	1. 11	10. 18
27	6. 30	1. 30	11. 44
28	7. 18	1. 45	1. 6 Soir.
29	8. 4	1. 58	2. 26
30	8. 50	2. 11	3. 45
31	9. 36	2. 25	5. 4

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	5. 3 Matin.	9. 4 Soir.	1. 4 Soir.
11	5. 3	9. 47	1. 25
21	4. 59	9. 37	1. 18
♀	VÉNUS.		
1	4. 35 Matin.	6. 47 Soir.	11. 40 Mat.
11	4. 20	7. 18	11. 49
21	4. 11	7. 49	0. 0 S.
♂	MARS.		
1	11. 7 Matin.	2. 20 Matin.	6. 41 Soir.
11	10. 51	1. 47	6. 17
21	10. 38	1. 15	5. 55
♃	JUPITER.		
1	10. 29 Matin.	1. 54 Matin.	6. 10 Soir.
11	9. 55	1. 16	5. 35
21	9. 22	0. 39	5. 0
♄	SATURNE.		
1	7. 16 Soir.	5. 7 Matin.	0. 11 M.
11	6. 33	4. 26	11. 28 Soir.
21	5. 50	3. 45	10. 46
♅	URANUS.		
1	2. 45 Matin.	1. 18 Soir.	8. 0 Matin.
11	2. 6	0. 40	7. 22
21	1. 27	0. 3	6. 44

N. L. le 4, à 7 h. 19' du soir.
P. Q. le 12, à 5 h. 57' du soir.
P. L. le 20, à 7 h. 45' du mati-
D. Q le 27, à 0 h. 19' du m·

Jours du mois.	JUIN.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	J. S. Pamphile.	3.	53	8.	1	22.	4	11.	57.	25	28
2	V. S. Pothin.	3.	52	8.	2	22.	12	11.	57.	35	29
3	S. Ste Clotilde.	3.	51	8.	3	22.	20	11.	57.	44	1
4	D. S. Optat, évêq.	3.	51	8.	5	22.	27	11.	57.	54	2
5	L. S. Boniface.	3.	51	8.	6	22.	34	11.	58.	4	3
6	M. S. Norbert.	3.	49	8.	6	22.	40	11.	58.	15	4
7	M. S. Robert.	3.	49	8.	7	22.	46	11.	58.	26	5
8	J. S. Médard, év.	3.	49	8.	7	22.	52	11.	58.	37	6
9	V. S. Vincent.	3.	49	8.	8	22.	57	11.	58.	48	7
10	S. S. Landry.	3.	49	8.	9	23.	2	11.	59.	0	8
11	D. S Barnabé, ap.	3.	48	8.	10	23.	6	11.	59.	12	9
12	L. S. Basilide.	3.	48	8.	10	23.	10	11.	59.	24	10
13	M. S. Ant. de Pad.	3.	48	8.	11	23.	15	11.	59.	36	11
14	M. S. Basile.	3.	48	8.	12	23.	17	11.	59.	49	12
15	J. S. Modeste.	3.	48	8.	12	23.	20	0.	0.	1	13
16	V. S. Fargeau.	3.	48	8.	13	23.	22	0.	0.	14	14
17	S. S. Avit.	3.	48	8.	13	23.	24	0.	0.	27	15
18	D. S. Amand.	3.	48	8.	14	23.	26	0.	0.	40	16
19	L. S. Gerv. S. Pr.	3.	48	8.	14	23.	27	0.	0.	52	17
20	M. S. Silvère.	3.	48	8.	15	23.	27	0.	1.	5	18
21	M. S Leufroi.	3.	48	8.	15	23.	28	0.	1.	18	19
22	J. S. Paulin, évêq.	3	48	8.	15	23.	28	0.	1.	31	20
23	V. S. Lanfran.	3.	48	8.	15	23.	27	0.	1.	44	21
24	S. Nat. S. Jean-Bap.	3.	49	8.	15	23.	26	0.	1.	57	22
25	D. S. Prosper.	3.	49	8.	15	23.	25	0.	2.	10	23
26	L. S. Baboleín.	3.	49	8.	15	23.	23	0.	2.	22	24
27	M. S. Crescentin.	3.	50	8.	15	23.	21	0.	2.	35	25
28	M. S. Irénée.	3.	51	8.	14	23.	18	0.	2.	47	26
29	J. S. Pierre, apôt.	3.	51	8.	14	23.	15	0.	2.	59	27
30	V. Com. de S. Paul.	3.	51	8.	14	23.	12	0.	3.	11	28

Les jours croissent, jusqu'au 23, de 0 h. 19′, puis décroissent, jusqu'au 30, de 0 h. 4′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.		Lever de la Lune, tems moyen.		Couch. de la Lune, tems moyen	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	10.	23	2.	41	6.	23
2	11.	13	3.	2	7.	40
3	0.	4 (Soir.)	3.	28	8.	53
4	0.	59	4.	4	9.	55
5	1.	51	4.	52	10.	44
6	2.	43	5.	40	11.	22
7	3.	32	6.	57	11.	49
8	4.	18	8.	8	———	
9	5.	2	9.	20	0.	9 (Matin.)
10	5.	44	10.	31	0.	25
11	6.	25	11.	42	0.	39
12	7.	6	0.	53 (Soir.)	0.	52
13	7.	48	2.	6	1.	3
14	8.	34	3.	24	1.	13
15	9.	23	4.	45	1.	28
16	10.	18	6.	12	1.	47
17	11.	19	7.	39	2.	12
18	———		8.	55	2.	49
19	0.	23 (Matin.)	9.	57	3.	45
20	1.	29	10.	42	5.	0
21	2.	33	11.	14	6.	28
22	3.	32	11.	36	8.	0
23	4.	27	11.	52	9.	30
24	5.	17	———		10.	54
25	6.	4	0.	6 (Matin.)	0.	16 (Soir.)
26	6.	50	0.	19	1.	35
27	7.	35	0.	33	2.	54
28	8.	22	0.	48	4.	12
29	9.	10	1.	7	5.	29
30	10.	1	1.	31	6.	42

Jours du mois.	Lever des Planèt. tems moyen.		Coucher des Planètes, tems moyen.		Passage des Planètes au Méridien tem. m.	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.
☿ MERCURE.						
1	4.	35 (Matin.)	8.	31 (Soir.)	0.	32 (Soir.)
11	3.	50	7.	14	11.	32 (Mat.)
21	3.	26	6.	23	10.	46
♀ VÉNUS.						
1	3.	6 (Matin.)	8.	21 (Soir.)	0.	13 (Soir.)
11	4.	11	8.	43	0.	27
21	4.	24	8.	58	0.	41
♂ MARS.						
1	10	26 (Matin.)	0.	40 (Matin.)	5.	32 (Soir.)
11	10.	16	0.	9	5.	11
21	10.	7	11.	38	4.	51
♃ JUPITER.						
1	8.	48 (Matin.)	11.	58 (Soir.)	4.	23 (Soir.)
11	8.	18	11.	22	3.	50
21	7.	48	10.	46	3.	17
♄ SATURNE.						
1	5.	2 (Soir.)	2.	59 (Matin.)	10.	0 (Soir.)
11	4.	20	2.	19	9.	19
21	3.	38	1.	39	8.	38
♅ URANUS.						
1	0.	44 (Mat.)	11.	20 (Matin.)	6.	0 (Matin.)
11	0.	3	10.	41	5.	21
21	11.	23 (S.)	10.	2	4.	42

N. L. le 3, à 8 h. 1′ du matin.
P. Q. le 11, à 10 h. 47′ du matin.
P. L. le 18, à 4 h. 9′ du soir.
D. Q. le 25, à 6 h. 17′ du mati

Jours du mois.	JUILLET.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	S.	S. Thierri.	3.	52	8.	14	23.	8	0.	3.	23	29
2	D.	Vis. de la Vierge.	3.	53	8.	14	23.	4	0.	3.	35	30
3	L.	S. Anatole, év.	3.	54	8.	14	22.	59	0.	3.	46	1
4	M.	Tr. de S. Mart.	3.	54	8.	14	22.	54	0.	3.	57	2
5	M.	Ste Zoé, mart.	3.	55	8.	13	22.	49	0.	4.	8	3
6	J.	S. Adolphe.	3.	56	8.	13	22.	43	0.	4.	18	4
7	V.	Ste Aubierge.	3.	56	8.	12	22.	37	0.	4.	28	5
8	S.	Ste Elisabeth.	3.	57	8.	11	22.	30	0.	4.	38	6
9	D.	S. Cyrille.	3.	58	8.	11	22.	23	0.	4.	47	7
10	L.	Ste Félicité.	3.	59	8.	10	22.	16	0.	4.	56	8
11	M.	S. Benoît.	4.	0	8.	9	22.	8	0.	5.	4	9
12	M.	S. Gualbert.	4.	2	8.	8	22.	0	0.	5.	12	10
13	J.	S. Turiaf, évêq.	4.	3	8.	7	21.	51	0.	5.	19	11
14	V.	S. Bonaventure.	4.	5	8.	6	21.	42	0.	5.	26	12
15	S.	S. Henri, emp.	4.	6	8.	6	21.	33	0.	5.	33	13
16	D.	S. Eustathe, év.	4.	7	8.	5	21.	23	0.	5.	39	14
17	L.	S. Alexis.	4.	8	8.	4	21.	13	0.	5.	44	15
18	M.	S. Arnoul.	4.	9	8.	3	21.	3	0.	5.	49	16
19	M.	S. Vincent de P.	4.	10	8.	2	20.	52	0.	5.	53	17
20	J.	Ste Marguerite.	4.	11	8.	0	20.	41	0.	5.	57	18
21	V.	S. Victor, mart.	4.	12	7.	59	20.	30	0.	6.	0	19
22	S.	Ste Marie-Madel.	4.	13	7.	58	20.	18	0.	6.	3	20
23	D.	S. Apollinaire.	4.	15	7.	56	20.	6	0.	6.	5	21
24	L.	Ste Christine.	4.	16	7.	55	19.	54	0.	6.	7	22
25	M.	S. Jacques le m.	4.	17	7.	54	19.	41	0.	6.	8	23
26	M.	T. de S. Marcel	4.	18	7.	53	19.	28	0.	6.	8	24
27	J.	S. Edouard.	4.	20	7.	52	19.	14	0.	6.	8	25
28	V.	Ste Anne.	4.	21	7.	50	19.	1	0.	6.	7	26
29	S.	Ste Marthe.	4.	23	7.	49	18.	46	0.	6.	6	27
30	D.	S. Alphonse.	4.	24	7.	47	18.	32	0.	6.	4	28
31	L.	S. Germain.	4.	26	7.	45	18.	17	0.	6.	2	29

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 5′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.		LEVER de la Lune, tems moyen.		COUCH. de la Lune, tems moyen.	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	10.	53	2.	4	7.	49
2	11.	44	2.	48	8.	41
3	0. Soir.	36	3.	42	9.	21
4	1.	26	4.	47	9.	51
5	2.	13	5.	56	10.	13
6	2.	57	7.	7	10.	30
7	3.	39	8.	18	10.	44
7	4.	21	9.	28	10.	56
8	5.	1	10.	38	11.	7
9	5.	42	11.	49	11.	19
11	6.	25	1. Soir.	3	11.	32
12	7.	11	2.	20	11.	48
13	8.	2	3.	43	——	
14	8.	58	5.	8	0. Matin.	9
15	10.	0	6.	31	0.	39
16	11.	6	7.	42	1.	24
17	——		8.	35	2.	30
18	0 Matin.	12	9.	12	3.	55
19	1.	15	9.	38	5.	29
20	2.	14	9.	57	7.	3
21	3.	8	10.	12	8.	33
22	3.	57	10.	24	9.	58
23	4.	43	10.	38	11.	21
24	5.	30	10.	53	0. Soir.	41
25	6.	18	11.	12	2.	1
26	7.	7	11.	35	3.	19
27	7.	57	——		4.	34
28	8.	48	0. Matin.	4	5.	41
29	9.	40	0.	45	6.	38
30	10.	32	1.	36	7.	23
31	11.	22	2.	37	7.	55

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen.		COUCHER des Planètes, tems moyen.		Passage des Planètes au Méridien tem. m.	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.
☿	MERCURE.					
1	2. Matin.	42	6. Soir.	20	10. Matin.	32
11	2.	42	6.	55	10.	48
21	3.	23	7.	40	11.	31
♀	VÉNUS.					
1	4. Matin.	47	9. Soir.	4	0. Soir.	56
11	5.	14	9.	2	1.	8
21	5.	44	8.	53	1.	19
♂	MARS.					
1	10. Matin.	0	11. Soir.	6	4. Soir.	32
11	9.	53	10.	36	4.	14
21	9.	47	10.	5	3.	56
♃	JUPITER.					
1	7. Matin.	17	10. Soir.	12	2. Soir.	46
11	6.	50	9.	37	2.	14
21	6.	22	9.	2	1	42
♄	SATURNE.					
1	3. Soir.	2	0. Mat.	53	7. Soir.	58
11	2.	22	0.	13	7.	18
21	1.	43	11. S.	33	6.	39
♅	URANUS.					
1	10. Soir.	45	9. Matin.	23	4. Matin.	2
11	10.	6	8.	42	3.	22
21	9.	26	8.	2	2.	41

N. L. le 2, à 9 h. 48′ du soir.
P. Q. le 11, à 1 h. 27′ du matin.
P. L. le 17, à 11 h. 8′ du soir.
D. Q. le 24, à 2 h. 24′ du

Jours du mois.	AOUT.	Lever du SOLEIL tems moy. H.	M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H.	M.	Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen. D.	M.	TEMS moyen au midi vrai. H	M.	S.	Age de la Lune.
1	M. Ste Sophie.	4.	27	7.	44	18.	2	0.	5.	59	30
2	M. S. Etienne, pape.	4.	29	7.	42	17.	47	0.	5.	55	1
3	J. Inv. S. Etienne.	4.	30	7.	41	17.	32	0.	5.	51	2
4	V. S. Dominique.	4.	31	7.	40	17.	16	0.	5.	46	3
5	S. S. Yon.	4.	33	7.	38	17.	0	0.	5.	41	4
6	D. Transf. de N. S.	4.	34	7.	36	16.	43	0.	5.	34	5
7	L. S Gaëtan.	4.	36	7.	34	16.	27	0.	5.	28	6
8	M. S. Justin, mart.	4.	38	7.	32	16.	10	0.	5	20	7
9	M. S. Romain.	4.	39	7.	30	15.	52	0.	5.	13	8
10	J. S. Laurent.	4.	41	7.	29	15.	35	0.	5.	4	9
11	V. Sus. Ste Cour.	4.	42	7.	27	15.	17	0.	4.	55	10
12	S. Ste Claire, vierg.	4.	44	7.	25	14.	59	0.	4.	45	11
13	D. S. Hippolyte.	4.	45	7.	23	14.	41	0.	4.	35	12
14	L. S. Eusèbe.	4.	46	7.	21	14.	23	0.	4.	24	13
15	M. ASSOMPTION.	4.	48	7.	19	14.	4	0.	4.	13	14
16	M. S. Roch, conf.	4.	50	7.	17	13.	45	0.	4.	1	15
17	J. S. Mamès.	4.	51	7.	16	13.	26	0.	3.	49	16
18	V. Ste Hélène.	4.	53	7.	14	13.	7	0.	3.	36	17
19	S. S. Louis, évêq.	4.	55	7.	12	12.	47	0.	3.	22	18
20	D. S. Bernard, ab.	4.	56	7.	10	12.	28	0.	3.	9	19
21	L. Ste Emélie.	4.	57	7.	8	12.	8	0	2.	54	20
22	M. S. Symphorien.	4.	59	7.	6	11.	48	0.	2.	40	21
23	M. S. Sidoine.	5.	0	7.	4	11.	27	0.	2.	24	22
24	J. S. Barthélemi.	5.	2	7.	2	11.	7	0.	2.	9	23
25	V. S. Louis, Roi.	5.	4	7.	0	10.	46	0.	1.	53	24
26	S. S. Zéphirin, p.	5.	5	6.	58	10	25	0.	1.	36	25
27	D. S. Césaire.	5.	7	6.	56	10.	4	0.	1.	20	26
28	L S. Médéric, ab.	5.	9	6.	54	9.	43	0.	1.	2	27
29	M. S. Augustin.	5.	11	6.	52	9.	22	0.	0.	45	28
30	M. S. Fiacre.	5.	12	6.	50	9.	1	0.	0.	27	29
31	J. S. Ovide.	5.	13	6.	48	8.	39	0.	0.	9	1

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 46′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	0. Soir. 11	3. 46	8. 19
2	0. 56	4. 57	8. 37
3	1. 39	6. 8	8. 52
4	2. 20	7. 19	9. 4
5	3. 0	8. 28	9. 15
7	3. 40	9. 38	9. 25
8	4. 21	10. 50	9. 38
8	5. 5	0. Soir. 4	9. 51
9	5. 52	1. 22	10. 9
10	6. 44	2. 44	10. 35
11	7. 43	4. 6	11. 11
12	8. 46	5. 21	——
13	9. 50	6. 22	0. Matin. 6
14	10. 55	7. 6	1. 20
15	11. 56	7. 37	2. 50
16	——	7. 58	4. 26
17	0. Matin. 52	8. 15	6. 0
18	1. 45	8. 30	7. 31
19	2. 35	8. 44	8. 58
20	3. 24	8. 58	10. 22
21	4. 12	9. 15	11. 45
22	5. 1	9. 37	1. Soir. 5
23	5. 51	10. 4	2. 23
24	6. 43	10. 41	3. 35
25	7. 36	11. 29	4. 36
26	8. 29	——	5. 24
27	9. 20	0. Matin. 29	6. 0
28	10. 8	1. 36	6. 26
29	10. 54	2. 46	6. 45
30	11. 38	3. 58	6. 59
31	0. S. 20	5. 10	7. 12

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	4. Matin. 43	8. Soir. 6	0. Soir. 25
11	5. 56	8. 3	0. 59
21	6. 55	7. 47	1. 20
♀	VÉNUS.		
1	6. Matin. 19	8. Soir. 38	1. Soir. 28
11	6. 50	8. 21	1. 35
21	7. 20	8. 1	1. 41
♂	MARS.		
1	9. Matin. 42	9. Soir. 32	3. Soir. 36
11	9. 38	9. 3	3. 19
21	9. 35	8. 34	3. 4
♃	JUPITER.		
1	5. Matin. 52	8 Soir. 23	1. Soir. 9
11	5. 25	7. 48	0 38
21	4. 58	7. 13	0. 6
♄	SATURNE.		
1	1. Soir. 1	10. Soir. 51	5. Soir. 57
11	0. 21	10. 11	5. 18
21	11. M. 47	9. 32	4. 41
♅	URANUS.		
1	8. Soir. 42	7. Matin. 16	1. Matin. 57
11	8. 1	6. 35	1. 16
21	7. 21	5. 54	0. 35

N. L. le 1, à 0 h. 37′ du soir.
P. Q. le 9, à 1 h. 39′ du soir.
P. L. le 16, à 5 h. 56′ du mat.
D. Q. le 23, à 1 h. 33′ du mat.
N. L. le 31, à 4 h. 18′ du ma[illegible]

Jours du mois.	SEPTEMBRE	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. B. et A. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	V. S. Leu, S. Gilles.	5.	14	6.	45	8.	17	11.	59.	51	2
2	S. S. Lazare.	5.	16	6.	43	7.	56	11.	59.	32	3
3	D. S. Grégoire.	5.	17	6.	41	7.	33	11.	59.	13	4
4	L. Ste Rosalie.	5.	18	6.	39	7.	11	11.	58.	53	5
5	M. S. Bertin, abbé.	5.	20	6.	36	6.	49	11.	58.	34	6
6	M. S. Eleuthère.	5.	22	6.	34	6.	27	11.	58.	14	7
7	J. S. Cloud, pr.	5.	23	6.	31	6.	4	11.	57.	54	8
8	V. Nat. de la Vierg.	5.	24	6.	29	5.	42	11.	57.	34	9
9	S. S. Omer, évêq.	5.	26	6.	27	5.	19	11.	57.	13	10
10	D. S. Nicolas To.	5.	27	6.	25	4.	56	11.	56.	53	11
11	L. S. Hyacinthe.	5.	29	6.	23	4.	33	11.	56.	32	12
12	M. S. Raphaël.	5.	31	6.	21	4.	10	11.	56.	11	13
13	M. S. Maurille.	5.	32	6.	18	3.	47	11.	55.	50	14
14	J. Exalt. Ste Croix.	5.	34	6.	16	3.	24	11.	55.	29	15
15	V. S. Nicomède.	5.	36	6	14	3.	1	11.	55.	8	16
16	S. Ste Euphémie.	5.	38	6.	12	2.	38	11.	54.	46	17
17	D. S. Lambert.	5.	39	6.	10	2.	15	11.	54.	25	18
18	L. S. Jean Chrysos.	5.	40	6.	7	1.	52	11.	54.	4	19
19	M. S. Janvier.	5.	41	6.	5	1.	28	11.	53.	43	20
20	M. S. Eustache.	5.	43	6.	3	1.	5	11.	53.	22	21
21	J. S. Mathieu, ap.	5.	45	6.	0	0.	42	11.	53.	1	22
22	V. S. Maurice.	5.	46	5.	58	0. B.	18	11.	52.	40	23
23	S. Ste Thècle.	5.	48	5.	55	0. A.	5	11.	52.	19	24
24	D. S. Andoche.	5.	50	5.	53	0.	29	11.	51.	59	25
25	L. S. Firmin, évêq.	5.	51	5.	51	0.	52	11.	51.	38	26
26	M. Ste Justine.	5.	53	5.	48	1.	15	11.	51.	18	27
27	M. S. Côme, S. Da.	5.	55	5.	46	1.	39	11.	50.	58	28
28	J. S. Céran, évêq.	5.	56	5.	44	2.	2	11.	50.	38	29
29	V. S. Michel, arc.	5.	58	5.	42	2.	26	11.	50.	19	30
30	S. S. Jérôme.	5.	59	5.	40	2.	49	11.	49.	59	1

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 54′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	1. 0	6. 19	7. 24
2	1. 40	7. 29	7. 34
3	2. 20	8. 41	7. 45
4	3. 2	9. 48	7. 58
5	3. 48	11. 9	8. 14
6	4. 38	0. 29 Soir.	8. 36
7	5. 33	1. 50	9. 7
8	6. 32	3. 7	9. 51
9	7. 34	4. 12	10. 56
10	8. 37	5. 1	——
11	9. 38	5. 36	0. 17 Matin.
12	10. 36	6. 0	1. 49
13	11. 30	6. 19	3. 23
14	——	6. 34	4. 55
15	0. 21 Matin.	6. 48	6. 25
16	1. 11	7. 2	7. 53
17	2. 1	7. 18	9. 18
18	2. 51	7. 37	10. 40
19	3. 43	8. 3	0. 5 Soir.
20	4. 35	8. 37	1. 22
21	5. 29	9. 22	2. 29
22	6. 22	10. 18	3. 21
23	7. 14	11. 22	4. 0
24	8. 3	——	4. 30
25	8. 51	0. 33 Matin.	4. 52
26	9. 36	1. 45	5. 8
27	10. 18	2. 57	5. 21
28	10. 59	4. 8	5. 33
29	11. 39	5. 18	5. 43
30	0. 19 S.	6. 27	5. 52

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿ MERCURE.			
1	7. 42 Matin.	7. 21 Soir.	1. 32 Soir.
11	8. 9	6. 51	1. 30
21	8. 7	6. 16	1. 11
♀ VÉNUS.			
1	7. 53 Matin.	7. 38 Soir.	1. 46 Soir.
11	8. 23	7. 18	1. 50
21	8. 54	6. 58	1. 56
♂ MARS.			
1	9. 32 Matin.	8. 3 Soir.	2. 47 Soir.
11	9. 30	7. 36	2. 33
21	9. 30	7. 10	2. 19
♃ JUPITER.			
1	4. 28 Matin.	6. 35 Soir.	11. 31 Matin.
11	4. 1	5. 59	10. 59
21	3. 34	5. 24	10. 28
♄ SATURNE.			
1	11. 8 Matin.	8. 51 Soir.	4. 0 Soir.
11	10. 33	8. 14	3. 24
21	9. 58	7. 37	2. 48
♅ URANUS.			
1	6. 37 Soir.	5. 7 Matin.	11. 50 Soir.
11	5. 57	4. 25	11. 9
21	5. 17	3. 43	10. 28

P. Q. le 7, à 11 h. 29′ du soir.
N. L. le 14, à 1 h. 45′ du soir.

D. Q. le 21, à 4 h. 12′ du soir.
N. L. le 29, à 8 h. 18′ du soir.

Jours du mois.	OCTOBRE.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	D.	S. Remi, évêq.	6.	1	5.	38	3.	12	11.	49.	40	2
2	L.	SS. Anges gar.	6.	2	5.	35	3.	36	11.	49.	21	3
3	M.	S. Denis l'aré.	6.	4	5.	33	3.	59	11.	49.	3	4
4	M.	S. François d'As.	6.	6	5.	31	4.	22	11.	48.	45	5
5	J.	Ste Aure, vierge.	6.	8	5.	29	4.	45	11.	48.	27	6
6	V.	S. Bruno, inst.	6.	9	5.	27	5.	9	11.	48.	9	7
7	S.	Ste Julie.	6.	10	5.	25	5.	32	11.	47.	52	8
8	D.	Ste Brigitte.	6.	12	5.	22	5.	55	11.	47.	35	9
9	L.	S. Denis, évêq.	6.	13	5.	20	6.	18	11.	47.	19	10
10	M.	S. Paulin.	6	15	5.	18	6.	40	11.	47.	3	11
11	M.	SS. Nicaise, etc.	6.	17	5.	15	7.	3	11.	46.	48	12
12	J.	S. Wilfrid.	6.	19	5.	13	7	26	11.	46.	33	13
13	V	S. Géraud, c.	6.	20	5.	11	7.	48	11.	46.	18	14
14	S.	S. Caliste, pape.	6.	22	5.	9	8.	11	11.	46.	4	15
15	D.	Ste Thérèse.	6.	24	5.	7	8.	33	11.	45.	51	16
16	L.	S. Gal, abbé.	6.	26	5.	5	8.	55	11.	45.	38	17
17	M.	Ste Estelle.	6.	27	5.	3	9.	17	11.	45.	26	18
18	M.	S. Luc, évang.	6.	28	5.	1	9.	39	11.	45.	14	19
19	J.	S. Savinien.	6.	30	4.	59	10.	1	11.	45.	3	20
20	V.	S. Caprais.	6.	32	4.	57	10.	23	11.	44.	53	21
21	S.	Ste Ursule.	6.	34	4.	55	10.	44	11.	44.	43	22
22	D.	S. Mellon, évêq.	6.	36	4.	53	11.	5	11.	44.	34	23
23	L.	S. Hilarion.	6.	37	4.	51	11.	27	11.	44.	26	24
24	M	S. Magloire.	6.	39	4.	49	11.	48	11.	44.	18	25
25	M.	SS. Crép. et C.	6.	40	4.	47	12.	8	11.	44.	11	26
26	J.	S. Evariste.	6.	42	4.	45	12.	29	11.	44.	5	27
27	V.	S. Frumence.	6.	44	4.	43	12.	49	11.	44.	0	28
28	S.	S. Simon.	6.	45	4.	41	13.	10	11.	43.	55	29
29	D.	S Narcisse.	6.	47	4.	39	13.	30	11.	43.	51	1
30	L.	S. Lucain.	6.	49	4.	38	13.	49	11.	43.	48	2
31	M.	S. Quentin.	6.	50	4.	36	14.	9	11.	43.	46	3

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 56′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCH. de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	1. 1	7. 42	6. 6
2	1. 46	8. 58	6. 21
3	2. 35	1[illegible]. 18	6. 40
4	3. 28	1[illegible]. 39	7. 8
5	4. 28	0. Soir. 58	7. 47
6	5. 26	2. 6	8. 43
7	6. 26	2. 59	9. 57
8	7. 26	3. 37	11. 23
9	8. 23	4. 3	———
10	9. 17	4. 23	0. Matin. 54
11	10. 8	4. 39	2. 24
12	10. 58	4. 53	3. 53
13	11. 48	5. 7	5. 20
14	———	5. 22	6. 47
15	0. Matin. 38	5. 39	8. 13
16	1. 29	6. 1	9. 38
17	2. 22	6. 31	11. 0
18	3. 17	7. 12	0. Soir. 13
19	4. 12	8. 5	1. 14
20	5. 6	9. 9	1. 59
21	5. 57	10. 18	2. 33
22	6. 45	11. 29	2. 57
23	7. 31	———	3. 14
24	8. 14	0. Matin. 41	3. 28
25	8 55	1. 52	3. 41
26	9. 35	3. 3	3. 51
27	10. 16	4. 14	4 1
28	10. 58	5. 27	4. 14
29	11 43	6. 44	4. 28
30	0. Soir. 31	8. 3	4. 46
31	1. 23	9. 25	5. 10

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au Méridien tem. m.
	H. M.	H. M.	H. M
☿	**MERCURE.**		
1	7. Matin. 3	5. Soir. 33	0. S. 1[illegible]
11	5. 18	4. 55	11. Mat. [illegible]
21	4. 47	4. 33	10. 4[illegible]
♀	**VÉNUS.**		
1	9. Matin. 25	6. Soir. 41	2. Soir. [illegible]
11	9. 56	6. 28	2. 1[illegible]
21	10. 25	6. 20	2. 2[illegible]
♂	**MARS.**		
1	9. Matin. 30	6. Soir. 45	2. Soir. [illegible]
11	9. 30	6. 22	1. 5[illegible]
21	9. 31	6. 1	1. 4[illegible]
♃	**JUPITER.**		
1	3. Matin. 8	4. Soir. 48	9. Matin. 5[illegible]
11	2. 38	4. 13	9. 2[illegible]
21	2. 8	3. 37	8. 5[illegible]
♄	**SATURNE.**		
1	9. Matin. 24	7. Soir. 0	2. Soir. 1[illegible]
11	8. 50	6. 23	1. 3[illegible]
21	8. 16	5. 47	1. [illegible]
♅	**URANUS.**		
1	4. Soir. 37	3. Matin. 2	9. Soir. 4[illegible]
11	3. 57	2. 21	9. [illegible]
21	3. 17	1. 41	8. 2[illegible]

P. Q. le 7, à 7 h. 30′ du mat.
P. L. le 13, à 11 h. 32′ du soir.

D. Q. le 21, à 10 h. 23′ du m[illegible]
N. L. le 29, à 11 h. 50′ du m[illegible]

Jours du mois.	NOVEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	M. TOUSSAINT.	6.	53	4.	34	14.	28	11.	43.	44	4
2	J. Les Trépassés.	6.	54	4.	32	14.	48	11.	43.	43	5
3	V. S. Marcel, év.	6.	56	4.	30	15.	6	11.	43.	43	6
4	S. S. Charles.	6.	58	4.	29	15.	25	11.	43.	44	7
5	D. Ste Bertille.	6.	59	4.	28	15.	43	11.	43.	46	8
6	L. S. Léonard.	7.	1	4.	26	16.	2	11.	43.	48	9
7	M. S. Willebrod.	7.	3	4.	24	16.	19	11.	43.	51	10
8	M. Stes Reliques.	7.	5	4.	23	16.	37	11.	43.	55	11
9	J. S. Mathurin.	7.	6	4.	21	16.	54	11.	44.	0	12
10	V. S. Léon, le Gr.	7.	7	4.	19	17.	11	11.	44.	6	13
11	S. S. Martin, évêq.	7.	9	4.	18	17.	28	11.	44.	12	14
12	D. S. René.	7.	11	4.	16	17.	44	11.	44.	20	15
13	L. S. Brice, évêq.	7.	13	4.	15	18.	1	11.	44.	28	16
14	M. S. Bertrand.	7.	15	4.	13	18.	16	11.	44.	37	17
15	M. S. Eugène.	7.	16	4.	12	18.	32	11.	44.	47	18
16	J. S. Edme.	7.	18	4.	11	18.	47	11.	44.	58	19
17	V. S. Agnan, évêq.	7.	20	4.	10	19.	2	11.	45.	10	20
18	S. S. Odon.	7.	21	4.	9	19.	16	11.	45.	22	21
19	D. Ste Elisabeth.	7.	23	4.	7	19.	30	11.	45.	36	22
20	L. S. Edmond.	7.	24	4.	6	19.	44	11.	45.	50	23
21	M. Présent. Se Vierge.	7.	26	4.	5	19.	58	11.	46.	5	24
22	M. Ste Cécile.	7.	28	4.	4	20.	11	11.	46.	21	25
23	J. S. Clément.	7.	29	4.	3	20.	23	11.	46.	37	26
24	V. S. Séverin.	7.	31	4.	1	20.	36	11.	46.	55	27
25	S. Ste Catherine.	7.	33	4.	0	20.	47	11.	47.	13	28
26	D. Ste Gen. des ar.	7.	34	3.	59	20.	59	11.	47.	32	29
27	L. S. Maxime.	7.	36	3.	59	21.	10	11.	47.	52	30
28	M. S. Malo.	7.	37	3.	58	21.	21	11.	48.	12	1
29	M. S. Saturnin.	7.	38	3.	57	21.	31	11.	48.	33	2
30	J. S. André, apôt.	7.	40	3.	57	21.	41	11.	48.	55	3

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 26'.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	2.	20	10.	47	5.	46
2	3.	19	11.	59	6.	37
3	4.	21	0. Soir.	57	7.	46
4	5.	21	1.	39	9.	9
5	6.	17	2.	8	10.	36
6	7.	10	2.	29	——	
7	8.	0	2.	45	0. Matin.	4
8	8.	50	2.	59	1.	31
9	9.	38	3.	12	2.	56
10	10.	26	3.	26	4.	20
11	11.	16	3.	41	5.	45
12	——		4.	1	7.	9
13	0. Matin.	8	4.	28	8.	33
14	1.	3	5.	4	9.	51
15	1.	59	5.	52	10.	59
16	2.	54	6.	52	11.	53
17	3.	48	8.	1	0. Soir.	31
18	4.	38	9.	13	0.	58
19	5.	24	10.	24	1.	19
20	6.	8	11.	35	1.	34
21	6.	50	——		1.	47
22	7.	31	0. Matin.	46	1.	59
23	8.	11	1.	56	2.	9
24	8.	52	3.	8	2.	20
25	9.	36	4.	22	2.	33
26	10.	23	5.	40	2.	50
27	11.	13	7.	2	3.	11
28	0. Soir.	8	8.	26	3.	43
29	1.	9	9.	44	4.	29
30	2.	12	10.	50	5.	34

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿ MERCURE.						
1	5. Mat.	29	4. Soir.	17	10. Mat.	53
11	6.	23	4.	4	11.	14
21	7.	18	3.	57	11.	38
♀ VÉNUS.						
1	10. Mat.	52	6. Soir.	19	2. Soir.	35
11	11.	9	6.	27	2.	48
21	11.	17	6.	32	2.	59
♂ MARS.						
1	9. Matin.	31	5. Soir.	40	1. Soir.	36
11	9.	31	5.	26	1.	28
21	9.	29	5.	13	1.	21
♃ JUPITER.						
1	1. Matin.	36	2. Soir.	57	8. Matin.	14
11	1.	4	2.	20	7.	41
21	0.	33	1.	43	7.	8
♄ SATURNE.						
1	7. Matin.	39	5. Soir.	7	0. S.	23
11	7.	6	4.	31	11. M. Mat.	47
21	6.	33	3.	55	11.	11
♅ URANUS.						
1	2. Soir.	34	0. Matin.	56	7. Soir.	43
11	1.	54	0.	16	7.	3
21	1.	14	11.	35	6.	24

P. Q. le 5, à 2 h. 41′ du soir.
P. L. le 12, à 11 h. 47′ du mat.
D. Q. le 20, à 6 h. 52′ du mat.
N. L. le 28, à 2 h. 8′ du mat.

Jours du mois.		DÉCEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.	Couc. du SOLEIL tems moy.	Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
			H. M.	H. M.	D. M	H. M. S.	
1	V.	S. Éloi, évêq.	7. 41	3. 56	21. 51	11. 49. 17	4
2	S.	S. Franç. Xav.	7. 42	3. 55	22. 0	11. 49. 41	5
3	D.	Dim. de l'Avent.	7. 44	3. 55	22. 8	11. 50. 4	6
4	L.	Ste Barbe.	7. 45	3. 54	22. 17	11. 50. 29	7
5	M.	S. Sabas, abbé.	7. 47	3. 54	22. 24	11. 50. 53	8
6	M.	S. Nicolas, év.	7. 48	3. 53	22. 32	11. 51. 19	9
7	J.	Ste Fare, vierge.	7. 49	3. 53	22. 39	11. 51. 45	10
8	V.	La Conception.	7. 51	3. 53	22. 45	11. 52. 11	11
9	S.	Ste Gorgonie.	7. 52	3 53	22. 51	11. 52. 38	12
10	D.	Ste Valère, vierg.	7. 53	3. 52	22. 57	11. 53. 5	13
11	L.	S. Damase, pape.	7. 54	3. 52	23. 2	11. 53. 32	14
12	M.	S. Valéry.	7. 55	3. 52	23. 7	11. 54. 0	15
13	M.	Ste Luce, v. m.	7. 56	3. 52	23. 11	11. 54. 29	16
14	J.	S. Nicaise.	7. 57	3. 52	23. 15	11. 54. 57	17
15	V.	S. Mesmin.	7. 58	3. 53	23. 18	11. 55. 26	18
16	S.	Ste Adélaïde.	7. 59	3. 54	23. 21	11. 55. 55	19
17	D.	Ste Olympiade.	7. 59	3. 54	23. 23	11. 56. 25	20
18	L.	S. Gatien, évêq.	7. 59	3. 54	23. 25	11. 56. 54	21
19	M.	Ste Meuris, m.	8. 0	3. 54	23. 26	11. 57. 24	22
20	M.	S. Philogone.	8. 1	3. 55	23. 27	11. 57. 54	23
21	J.	S. Thomas, ap.	8. 1	3. 55	23. 28	11. 58. 24	24
22	V.	S. Ischyrion.	8. 2	3. 55	23. 28	11. 58. 54	25
23	S.	Ste Victoire.	8. 3	3. 56	23. 27	11. 59. 24	26
24	D.	S. Delphin.	8. 3	3. 57	23. 26	11. 59. 54	27
25	L.	NOEL.	8. 3	3. 57	23. 25	0. 0. 24	28
26	M.	S. Etienne.	8. 4	3. 58	23. 23	0. 0. 54	29
27	M.	S. Jean, évêq.	8. 4	3. 59	23. 21	0. 1. 24	30
28	J.	SS. Innocens.	8. 4	4. 0	23. 18	0. 1. 54	1
29	V.	S. Thomas de C.	8. 4	4. 1	23. 15	0. 2. 23	2
30	S.	Ste Colombe.	8. 4	4. 1	23. 11	0. 2. 53	3
31	D.	S. Sylvestre.	8. 4	4. 2	23. 7	0. 3. 22	4

Les jours décroissent, jusqu'au 23, de 0 h. 22'; puis croissent, jusqu'au 31, de 0 h. 5'.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Mérid. tems m. (H. M.)	LEVER de la Lune, tems moyen. (H. M.)	COUCH. de la Lune, tems moyen. (H. M.)
1	3. 14	11. 43	6. 55
2	4. 13	0. 12 Soir.	8. 23
3	5. 8	0. 34	9. 52
4	5. 59	0. 52	11. 18
5	6. 47	1. 7	———
6	7. 33	1. 19	0. 41 Matin.
7	8. 20	1. 32	2. 4
8	9. 8	1. 47	3. 26
9	9. 59	2. 5	4. 48
10	10. 52	2. 29	6. 11
11	11. 47	3. 0	7. 32
12	———	3. 42	8. 44
13	0. 42 Matin.	4. 37	9. 43
14	1. 36	5. 43	10. 27
15	2. 29	6. 56	10. 59
16	3. 18	8. 9	11. 22
17	4. 3	9. 20	11. 39
18	4. 45	10. 29	11. 53
19	5. 25	11. 38	0. 4 Soir.
20	6. 5	———	0. 15
21	6. 45	0. 48 Matin.	0. 26
22	7. 26	2. 0	0. 38
23	8. 10	3. 14	0. 52
24	8. 59	4. 35	1. 11
25	9. 52	5. 57	1. 32
26	10. 51	7. 19	2. 16
27	11. 55	8. 35	3. 15
28	1. 0 Soir.	9. 1	4. 32
29	2. 2	10. 11	6. 1
30	3. 0	10. 38	7. 33
31	3. 54	10. 58	9. 3

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. (H. M.)	COUCHER des Planètes tems moyen. (H. M.)	Passage des Planètes au Méridien tem. m. (H. M.)
☿	MERCURE.		
1	8. 9 Matin.	3. 59 Soir.	0. 4 Soir.
11	8. 51	4. 15	0. 33
21	9. 16	4. 49	1. 3
♀	VÉNUS.		
1	11. 15 Mat.	7. 4 Soir.	3. 10 Soir.
11	11. 5	7. 29	3. 17
21	10. 47	7. 52	3. 19
♂	MARS.		
1	9. 25 Matin.	5. 4 Soir.	1. 15 Soir.
11	9. 19	4. 59	1. 8
21	9. 9	4. 57	1. 2
♃	JUPITER.		
1	11. 59 Soir.	1. 6 Soir.	6. 33 Matin.
11	11. 23	0. 29	5. 25
21	10. 46	11. 51 M.	5. 17
♄	SATURNE.		
1	5. 59 Matin.	3. 19 Soir.	10. 38 Matin.
11	5. 25	2. 43	10. 4
21	4. 51	2. 8	9. 29
♅	URANUS.		
1	0. 35 Soir.	10. 56 Soir.	5. 45 Soir.
11	11. 56 Ma.	10. 18	5. 6
21	11. 17	9. 41	4. 28

P. Q. le 4, à 10 h. 10′ du soir. | D. Q. le 20, à 4 h. 30′ du mat.
P. L. le 12, à 2 h. 35′ du mat. | N. L. le 27, à 2 h. 51′ du soir.

APERÇU HISTORIQUE

DE LA CRÉATION DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES, SOUS MARIE-THÉRÈSE.

(Extrait du discours préliminaire du tom. 1er des anciens *Mémoires de l'Académie.*)

*

Les Pays-Bas changèrent de souverain à la suite du traité d'Utrecht; et cette révolution combla les vœux de tous les bons citoyens. L'amélioration des terres, les progrès du commerce, les bruyères incultes changées en campagnes riantes, les villes embellies, un air d'aisance répandu même dans les villages, un peuple plus nombreux que jamais, ce sont là les témoins irrécusables qui font voir combien ces vœux étaient sages et légitimes. Les lettres seules furent négligées, soit que l'attention de guérir les plaies de l'État occupât seule les soins du Gouvernement, soit par d'autres causes qu'il serait inutile d'approfondir; elles demeurèrent dans un état de langueur qui empirait de jour en jour. Pour les en tirer, il fallut que le ciel mît sur le trône une princesse, qui fait de l'amour de ses peuples la base de son gouvernement, et qui regarde, comme un devoir sacré, le soin d'éclairer ses sujets. Il fallut que la paix et l'abondance fissent lever sur son empire des jours heureux et tranquilles, et que le dépositaire de sa puissance suprême fût un prince chéri des peuples, un protecteur déclaré des arts et des talens utiles, assez bienfaisant pour les accueillir, assez

éclairé pour en apprécier le mérite. Il fallut qu'un ministre, ami des lettres, et doué d'un génie profond, secondât ses glorieux desseins; qu'il conçût un projet de rétablissement et les moyens de le réaliser, qu'il eût assez de fermeté pour ne point se décourager par la rencontre de quelques obstacles qui accompagnent toujours les entreprises de cette nature.

Toutes ces circonstances se trouvèrent réunies en 1769, lorsque feu le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de S. M. aux Pays-Bas, animé par les conseils de M Schoëfflin, professeur d'histoire et de droit public à Strasbourg, procura l'érection de la société littéraire. L'illustre étranger, dont on vient de parler, avait proposé cet établissement au ministre, comme le seul moyen de faire fleurir les lettres aux Pays-Bas : quelques savans de ces provinces avaient déjà formé depuis long-temps des vœux à ce sujet et présenté leurs idées au gouvernement. M. Schoëfflin se rendit exprès à Bruxelles ; et, sans une maladie qui lui survint, et qui hâta son retour dans un climat auquel il était plus accoutumé, il eût assisté à la première séance, il en eût fait l'ouverture par un discours qu'il méditait et que le comte de Cobenzl l'avait prié de prononcer à cette occasion.

S. M. ayant assigné les fonds nécessaires pour la distribution de deux prix annuels et pour les autres besoins de ce corps, on fut convaincu, dès le premier concours, que la littérature belgique n'était pas si profondément ensevelie qu'il ne fût facile de la ressusciter. Mais la mort inopinée du comte de Cobenzl fut une nouvelle preuve du peu de fonds qu'on peut faire quelquefois sur les apparences les plus flatteuses. La société naissante, faible, sans appui, sans chef, se vit à

deux doigts de sa perte, et le public ne douta plus qu'elle n'allât tomber sans un oubli éternel, dès la seconde année de son existence; en effet, le zèle distingué de deux ou trois de ses membres, qui se raidissaient contre les obstacles, ne pouvait produire que des effets impuissans.

Heureusement pour les lettres, le comte de Cobenzl avait été remplacé par M. le prince de Starhemberg. Dès son arrivée à Bruxelles, on sentit renaître un rayon d'espérance, et bientôt ce prince en excita de grandes, qui n'ont point été frustrées. S'étant fait rendre compte de l'état de la société littéraire, il comprit facilement que ce corps n'était engourdi et faible que parce qu'il était privé de cette influence heureuse qui émane du trône, et qui porte la vie et la force dans tous les états. Il connaissait les intentions bienfaisantes de Marie-Thérèse; personne ne savait mieux que lui combien cette auguste princesse désirait et combien elle était digne de régner sur des nations éclairées.

Il y avait loin d'une société mal étayée, et pour ainsi dire, éphémère, à une Académie permanente, et munie de la sanction royale. Ce pas fut franchi tout d'un coup. S. A. le ministre plénipotentiaire obtint des lettres patentes honorées de la signature et munies du grand sceau de S. M., par lesquelles la société littéraire fut érigée en Académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres, ainsi qu'un réglement qui prescrivait la forme de l'établissement et les devoirs des académiciens. Ce fut à la faveur de ces deux monumens de la sagesse et de la bienfaisance de notre auguste souveraine, que la nouvelle Académie prit naissance sous les auspices de S. A. R. le sérénissime duc Charles de Lorraine et de Bar, gouverneur-général de ces provinces; et quels auspices plus heureux pouvait-elle désirer? le prince

de Starhemberg, que la postérité regardera avec raison comme le créateur de l'Académie, fut désigné en même temps par l'impératrice pour la représenter dans ce corps en qualité de protecteur; c'était par lui que l'Académie devait apprendre les ordres et les volontés de S. M. et ceux de S. A. R.

Il fallut un chef à cette compagnie, pour diriger les affaires, concilier les opinions différentes, maintenir le bon ordre et le règlement, animer les associés, rendre compte au ministre plénipotentiaire de l'état du corps, de ses besoins, de ses progrès, enfin des membres qui se distingueraient le plus : S. M. jeta les yeux sur M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, qui, de concert avec M. son frère, secrétaire d'État et de guerre, avait contribué beaucoup par ses conseils et par ses avis à l'érection de l'Académie. On assigna à celle-ci la salle de la bibliothèque royale pour le lieu ordinaire de ses assemblées, dont la première fut tenue le 13 avril 1773. On peut voir les avantages et les prérogatives accordés à l'Académie en corps et aux membres en particulier, dans les lettres-patentes et dans le règlement qui se trouve à la fin de ce discours.

L'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne subsistait toujours à Bruxelles; mais elle était dans un état déplorable. Le peu de soin, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la garde en avait été confiée dans un siècle où le gouvernement s'embarrassait fort peu des progrès des lettres, la rapacité de ceux qui pouvaient y avoir accès, enfin les malheurs du temps l'avaient presque réduite à rien. Le ministre plénipotentiare résolut de lui rendre son premier lustre, et de la faire servir à l'usage des savans : sur les instances de ce prince, S. M. la rendit publique, y établit un bibliothécaire,

l'enrichit d'un grand nombre de manuscrits précieux, et ; fit faire les changemens et les décorations nécessaires M. Gerard, et après lui M. l'abbé Chevalier, tous deux membres de l'Académie, y avaient remis l'ordre. Le sérénissime gouverneur-général le prince de Starhemberg, les principaux seigneurs du pays, les corps les plus respectables de l'État, les évêques et les abbés: plusieurs particuliers, en un mot toutes les classes des citoyens, concoururent à l'augmenter, avec cette émulation et cet empressement que le patriotisme inspire, et qui a été de tout temps le signe caractéristique de la nation.

LETTRES PATENTES

D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice douairière des Romains, reine d'Hongrie, de Bohême, etc., etc. A tous ceux, qui ces présentes verront, Salut; Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir, tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, Nous avons érigé et institué, comme par les présentes, Nous érigeons et instituons ladite société en corps permanent, sous le titre d'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons, que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons, par une suite de la

confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire imprimer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions et mémoires aient été examinés et approuvés par l'académie. Agréons que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les priviléges convenables. Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne, avec la légende *Sigillum Cæsareæ Regiæ Scientiarum et Litterarum Academiæ*, dont le secrétaire perpétuel aura la garde. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas déjà ennoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie. Voulons que l'enregistrement des présentes, pour autant qu'il en échoit, se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons son Altesse Royale le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et

donnons en mandement à tous nos conseils, justiciers, officiers et sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces Belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire; car ainsi nous plaît-il : en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand Scel. Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième, paraphé *K. R. vdt.* Signé Marie-Thérèse; plus bas était : par l'Impératrice Douairière et Reine, contresigné *A. G. de Lederer*, et y est appendu le grand Sceau de S. M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer-blanc.

(Voyez le règlement de l'ancienne académie impériale et royale dans l'*Annuaire* de 1835.)

RÈGLEMENT

POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

ART. 1er. L'Académie des Sciences et Belles-Lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, nº 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres.*

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

ART. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

ART. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens des lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'Académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans

(1) Par résolution de l'Académie, prise à la séance du 1er avril 1822, il a été arrêté qu'il y aura 32 membres pour la classe des sciences, et 16 pour celle d'histoire.

toutes les provinces du Royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (1).

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'Académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leurs savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'Académie.

Art. 8. L'Académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera à chaque assemblée le jour du mois suivant, destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner; et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le de-

(1) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *correspondans*, mais Sa Majesté, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'Académie, de MM. *le Normand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits suivans du *Journal des Séances*).

mander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'Académie, on tiendra une assemblée extraordinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'Académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'Académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le Royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'Académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la

(1) Voyez l'extrait du *Journal des Séances*, du 7 mai 1819.

littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur les objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il

deux doigts de sa perte, et le public ne douta plus qu'elle n'allât tomber sans un oubli éternel, dès la seconde année de son existence; en effet, le zèle distingué de deux ou trois de ses membres, qui se raidissaient contre les obstacles, ne pouvait produire que des effets impuissans.

Heureusement pour les lettres, le comte de Cobenzl avait été remplacé par M. le prince de Starhemberg. Dès son arrivée à Bruxelles, on sentit renaître un rayon d'espérance, et bientôt ce prince en excita de grandes, qui n'ont point été frustrées. S'étant fait rendre compte de l'état de la société littéraire, il comprit facilement que ce corps n'était engourdi et faible que parce qu'il était privé de cette influence heureuse qui émane du trône, et qui porte la vie et la force dans tous les états. Il connaissait les intentions bienfaisantes de Marie-Thérèse; personne ne savait mieux que lui combien cette auguste princesse désirait et combien elle était digne de régner sur des nations éclairées.

Il y avait loin d'une société mal étayée, et pour ainsi dire, éphémère, à une Académie permanente, et munie de la sanction royale. Ce pas fut franchi tout d'un coup. S. A. le ministre plénipotentiaire obtint des lettres patentes honorées de la signature et munies du grand sceau de S. M., par lesquelles la société littéraire fut érigée en Académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres, ainsi qu'un règlement qui prescrivait la forme de l'établissement et les devoirs des académiciens. Ce fut à la faveur de ces deux monumens de la sagesse et de la bienfaisance de notre auguste souveraine, que la nouvelle Académie prit naissance sous les auspices de S. A. R. le sérénissime duc Charles de Lorraine et de Bar, gouverneur-général de ces provinces; et quels auspices plus heureux pouvait-elle désirer? le prince

de Starhemberg, que la postérité regardera avec raison comme le créateur de l'Académie, fut désigné en même temps par l'impératrice pour la représenter dans ce corps en qualité de protecteur; c'était par lui que l'Académie devait apprendre les ordres et les volontés de S. M. et ceux de S. A. R.

Il fallut un chef à cette compagnie, pour diriger les affaires, concilier les opinions différentes, maintenir le bon ordre et le règlement, animer les associés, rendre compte au ministre plénipotentiaire de l'état du corps, de ses besoins, de ses progrès, enfin des membres qui se distingueraient le plus : S. M. jeta les yeux sur M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, qui, de concert avec M. son frère, secrétaire d'État et de guerre, avait contribué beaucoup par ses conseils et par ses avis à l'érection de l'Académie. On assigna à celle-ci la salle de la bibliothèque royale pour le lieu ordinaire de ses assemblées, dont la première fut tenue le 13 avril 1773. On peut voir les avantages et les prérogatives accordés à l'Académie en corps et aux membres en particulier, dans les lettres-patentes et dans le règlement qui se trouve à la fin de ce discours.

L'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne subsistait toujours à Bruxelles; mais elle était dans un état déplorable. Le peu de soin, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la garde en avait été confiée dans un siècle où le gouvernement s'embarrassait fort peu des progrès des lettres, la rapacité de ceux qui pouvaient y avoir accès, enfin les malheurs du temps l'avaient presque réduite à rien. Le ministre plénipotentiare résolut de lui rendre son premier lustre, et de la faire servir à l'usage des savans : sur les instances de ce prince, S. M. la rendit publique, y établit un bibliothécaire.

l'enrichit d'un grand nombre de manuscrits précieux, et y fit faire les changemens et les décorations nécessaires. M. Gerard, et après lui M. l'abbé Chevalier, tous deux membres de l'Académie, y avaient remis l'ordre. Le sérénissime gouverneur-général le prince de Starhemberg, les principaux seigneurs du pays, les corps les plus respectables de l'État, les évêques et les abbés: plusieurs particuliers, en un mot toutes les classes des citoyens, concoururent à l'augmenter, avec cette émulation et cet empressement que le patriotisme inspire, et qui a été de tout temps le signe caractéristique de la nation.

LETTRES PATENTES

D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice douairière des Romains, reine d'Hongrie, de Bohême, etc., etc. A tous ceux, qui ces présentes verront, Salut; Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir, tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, Nous avons érigé et institué, comme par les présentes, Nous érigeons et instituons ladite société en corps permanent, sous le titre d'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons, que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons, par une suite de la

confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire imprimer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions et mémoires aient été examinés et approuvés par l'académie. Agréons que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les priviléges convenables. Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne, avec la légende *Sigillum Cæsareæ Regiæ Scientiarum et Litterarum Academiæ*, dont le secrétaire perpétuel aura la garde. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas déjà ennoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie. Voulons que l'enregistrement des présentes, pour autant qu'il en échoit, se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons son Altesse Royale le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et

donnons en mandement à tous nos conseils, justiciers, officiers et sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces Belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire; car ainsi nous plaît-il : en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand Scel. Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième, paraphé *K. R. vdt.* Signé Marie-Thérèse; plus bas était : par l'Impératrice Douairière et Reine, contresigné *A. G. de Lederer*, et y est appendu le grand Sceau de S M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer-blanc.

(Voyez le règlement de l'ancienne académie impériale et royale dans l'*Annuaire* de 1835.)

RÈGLEMENT

POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

ART. 1er. L'Académie des Sciences et Belles-Lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, nº 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres*.

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

ART. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

ART. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens des lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'Académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans

(1) Par résolution de l'Académie, prise à la séance du 1er avril 1822, il a été arrêté qu'il y aura 32 membres pour la classe des sciences, et 16 pour celle d'histoire.

toutes les provinces du Royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (1).

ART. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens ; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

ART. 7. L'Académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leurs savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'Académie.

ART. 8. L'Académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera à chaque assemblée le jour du mois suivant, destiné à la prochaine assemblée.

ART. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner ; et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le de-

(1) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *correspondans*, mais Sa Majesté, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'Académie, de MM. *le Normand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits suivans du *Journal des Séances*).

mander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'Académie, on tiendra une assemblée extraordinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'Académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'Académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le Royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'Académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la

(1) Voyez l'extrait du *Journal des Séances*, du 7 mai 1819.

littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur les objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il

n'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de l'État.

Art. 19. L'Académie examinera, lorsque le Gouvernement l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art. 20. L'Académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'Académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite, se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'Académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'Académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'Académie, recueillera les opinions des membres

de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'Académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'Académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations, signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'Académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'Académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'Académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le

l'enrichit d'un grand nombre de manuscrits précieux, et y fit faire les changemens et les décorations nécessaires. M. Gerard, et après lui M. l'abbé Chevalier, tous deux membres de l'Académie, y avaient remis l'ordre. Le sérénissime gouverneur-général le prince de Starhemberg, les principaux seigneurs du pays, les corps les plus respectables de l'État, les évêques et les abbés: plusieurs particuliers, en un mot toutes les classes des citoyens, concoururent à l'augmenter, avec cette émulation et cet empressement que le patriotisme inspire, et qui a été de tout temps le signe caractéristique de la nation.

LETTRES PATENTES

D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice douairière des Romains, reine d'Hongrie, de Bohême, etc., etc. A tous ceux, qui ces présentes verront, Salut; Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir, tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, Nous avons érigé et institué, comme par les présentes, Nous érigeons et instituons ladite société en corps permanent, sous le titre d'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons, que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons, par une suite de la

confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire imprimer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions et mémoires aient été examinés et approuvés par l'académie. Agréons que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les priviléges convenables. Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne, avec la légende *Sigillum Cæsareæ Regiæ Scientiarum et Litterarum Academiæ*, dont le secrétaire perpétuel aura la garde. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas déjà ennoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie. Voulons que l'enregistrement des présentes, pour autant qu'il en échoit, se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons son Altesse Royale le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et

donnons en mandement à tous nos conseils, justiciers, officiers et sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces Belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire; car ainsi nous plaît-il : en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand Scel. Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième, paraphé *K. R. vdt.* Signé Marie-Thérèse; plus bas était : par l'Impératrice Douairière et Reine, contresigné *A. G. de Lederer*, et y est appendu le grand Sceau de S M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer-blanc.

(Voyez le règlement de l'ancienne académie impériale et royale dans l'*Annuaire* de 1835.)

RÈGLEMENT

POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

ART. 1er. L'Académie des Sciences et Belles-Lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, nº 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres.*

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

ART. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

ART. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens des lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'Académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans

(1) Par résolution de l'Académie, prise à la séance du 1er avril 1822, il a été arrêté qu'il y aura 32 membres pour la classe des sciences, et 16 pour celle d'histoire.

toutes les provinces du Royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (1).

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'Académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leurs savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'Académie.

Art. 8. L'Académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera à chaque assemblée le jour du mois suivant, destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner; et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le de-

(1) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *correspondans*, mais Sa Majesté, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'Académie, de MM. *le Normand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits suivans du *Journal des Séances*).

mander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'Académie, on tiendra une assemblée extraordinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'Académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'Académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le Royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'Académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la

(1) Voyez l'extrait du *Journal des Séances*, du 7 mai 1819.

littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur les objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il

n'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de l'État.

Art. 19. L'Académie examinera, lorsque le Gouvernement l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art. 20. L'Académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'Académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite, se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'Académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'Académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'Académie, recueillera les opinions des membres

de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'Académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'Académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations, signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'Académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'Académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'Académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le

président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année ; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées ; au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

Art. 29. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française et hollandaise ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le premier février ; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même devise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. 30. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative (1).

Art. 31. Les académiciens qui auront donné les program-

(1) Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la disposition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté trois prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les autres questions qui seraient proposées sur la même science.

mes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'Académie, et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens ; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

Art. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

Approuvé par arrêté Royal du 3 juillet 1816.

Le Secrétaire d'État,

(*Signé*) A. R FALCK.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES, COMPRENANT LES ARRÊTÉS ET LES DÉCISIONS RELATIFS A L'ACADÉMIE, DEPUIS SA RÉORGANISATION JUSQU'A CE JOUR.

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie arrête que ses membres seront divisés en deux classes, celle des sciences et celle des lettres ; et qu'il y aura trente-deux membres pour la première classe et seize pour la seconde (séance du 13 janvier 1817, et du 1er avril 1822).

La classe des sciences sera divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la zoologie, de la botanique, de la géologie et de la minéralogie (séance du 7 mai 1820).

Deux commissions seront nommées, l'une dans la classe des lettres, l'autre dans celle des sciences, pour dresser deux listes de candidats, avec l'examen de leurs titres. Les listes seront soumises à l'approbation de l'Académie. Ces commissions seront également chargées de discuter les titres littéraires des autres candidats proposés par d'autres membres de l'Académie.

Il a été résolu que la commission des lettres serait composée de quatre membres, et celle pour les sciences de cinq (séances du 12 octobre 1833 et du 8 mai 1835).

Les nominations ne se feront que deux fois par an, aux

séances générales des mois de mai et de décembre (séance du 7 novembre 1835).

Désormais le directeur de l'Académie sera désigné une année avant d'entrer en fonctions ; et, pendant cette année, il prendra le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions seront remplies par le vice-directeur (séance du 17 janvier 1835).

DES CORRESPONDANS.

« S. E. le Ministre de l'instruction publique, présent à la séance (du 4 novembre 1820, déclare qu'il ne trouve pas d'inconvénient à ce que l'Académie nomme des correspondans, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans son règlement (1). »

1° Le nombre des correspondans est fixé à *soixante*.

2° Il y en aura *quarante* pour les sciences et *vingt* pour l'*histoire*.

3° L'Académie choisira ses correspondans parmi les candidats qui seront présentés par ses commissions spéciales.

4° Les élections seront faites au scrutin secret (séance du 5 décembre 1829).

Il est arrêté que les formalités voulues pour l'élection des membres ordinaires seront suivies pour celle des correspondans, et qu'il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination (séance du 6 mai 1834).

L'Académie décide :

1° Que les correspondans ont le droit d'assister aux séances.

2° Que les correspondans ont voix consultative seulement (séance du 25 novembre 1826).

(1) L'Académie nomme directement ses correspondans ; cependant les cinq premières nominations ont été soumises à la sanction royale.

confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire imprimer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions et mémoires aient été examinés et approuvés par l'académie. Agréons que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les priviléges convenables. Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne, avec la légende *Sigillum Cæsareæ Regiæ Scientiarum et Litterarum Academiæ*, dont le secrétaire perpétuel aura la garde. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas déjà ennoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie. Voulons que l'enregis trement des présentes, pour autant qu'il en échoit, se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons son Altesse Royale le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et

donnons en mandement à tous nos conseils, justiciers, officiers et sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces Belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire; car ainsi nous plaît-il : en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand Scel. Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième, paraphé *K. R. vdt.* Signé Marie-Thérèse; plus bas était : par l'Impératrice Douairière et Reine, contresigné *A. G. de Lederer*, et y est appendu le grand Sceau de S M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer-blanc.

(Voyez le règlement de l'ancienne académie impériale et royale dans l'*Annuaire* de 1835.)

RÈGLEMENT

POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

ART. 1er. L'Académie des Sciences et Belles-Lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, nº 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres*.

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

ART. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

ART. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens des lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'Académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans

(1) Par résolution de l'Académie, prise à la séance du 1er avril 1822, il a été arrêté qu'il y aura 32 membres pour la classe des sciences, et 16 pour celle d'histoire.

toutes les provinces du Royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (1).

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens ; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'Académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leurs savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'Académie.

Art. 8. L'Académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera à chaque assemblée le jour du mois suivant, destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner ; et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le de-

(1) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *correspondans*, mais Sa Majesté, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'Académie, de MM. *le Normand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits suivans du *Journal des Séances*).

mander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'Académie, on tiendra une assemblée extraordinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'Académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'Académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le Royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'Académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la

(1) Voyez l'extrait du *Journal des Séances*, du 7 mai 1819.

littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur les objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il

n'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de l'État.

Art. 19. L'Académie examinera, lorsque le Gouvernement l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art. 20. L'Académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendan leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'Académie soit en rela tion avec les savans tant étrangers que nationaux, afin d profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs décou vertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette corres pondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autre membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés ave le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils présentent, la préférence dans les élections pour les plac d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite, tiendra par le secrétaire perpétuel de l'Académie, comm étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majest aura la direction générale de l'Académie; il présidera toutes les assemblées, où il aura la première voix et séanc il fera délibérer sur les différentes matières qui sont ressort de l'Académie, recueillera les opinions des memb

de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'Académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'Académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations, signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'Académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'Académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'Académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le

président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année ; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées ; au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

Art. 29. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française et hollandaise ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le premier février ; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même devise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. 30. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative [1].

Art. 31. Les académiciens qui auront donné les program-

(1) Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la disposition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté trois prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les autres questions qui seraient proposées sur la même science.

mes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'Académie, et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

Art. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

Approuvé par arrêté Royal du 3 juillet 1816.

Le Secrétaire d'État,

(*Signé*) A. R FALCK.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES, COMPRENANT LES ARRÊTÉS ET LES DÉCISIONS RELATIFS A L'ACADÉMIE, DEPUIS SA RÉORGANISATION JUSQU'A CE JOUR.

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie arrête que ses membres seront divisés en deux classes, celle des sciences et celle des lettres; et qu'il y aura trente-deux membres pour la première classe et seize pour la seconde (séance du 13 janvier 1817, et du 1er avril 1822).

La classe des sciences sera divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la zoologie, de la botanique, de la géologie et de la minéralogie (séance du 7 mai 1820).

Deux commissions seront nommées, l'une dans la classe des lettres, l'autre dans celle des sciences, pour dresser deux listes de candidats, avec l'examen de leurs titres.

Les listes seront soumises à l'approbation de l'Académie.

Ces commissions seront également chargées de discuter les titres littéraires des autres candidats proposés par d'autres membres de l'Académie.

Il a été résolu que la commission des lettres serait composée de quatre membres, et celle pour les sciences de cinq (séances du 12 octobre 1833 et du 8 mai 1835).

Les nominations ne se feront que deux fois par an, aux

séances générales des mois de mai et de décembre (séance du 7 novembre 1835).

Désormais le directeur de l'Académie sera désigné une année avant d'entrer en fonctions ; et, pendant cette année, il prendra le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions seront remplies par le vice-directeur (séance du 17 janvier 1835).

DES CORRESPONDANS.

« S. E. le Ministre de l'instruction publique, présent à la séance (du 4 novembre 1820, déclare qu'il ne trouve pas d'inconvénient à ce que l'Académie nomme des correspondans, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans son règlement (1). »

1° Le nombre des correspondans est fixé à *soixante*.

2° Il y en aura *quarante* pour les sciences et *vingt* pour l'*histoire*.

3° L'Académie choisira ses correspondans parmi les candidats qui seront présentés par ses commissions spéciales.

4° Les élections seront faites au scrutin secret (séance du 5 décembre 1829).

Il est arrêté que les formalités voulues pour l'élection des membres ordinaires seront suivies pour celle des correspondans, et qu'il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination (séance du 6 mai 1834).

L'Académie décide :

1° Que les correspondans ont le droit d'assister aux séances.

2° Que les correspondans ont voix consultative seulement (séance du 25 novembre 1826).

(1) L'Académie nomme directement ses correspondans ; cependant les cinq premières nominations ont été soumises à la sanction royale.

DES SÉANCES.

L'Académie adopte la proposition que des billets de convocation soient adressés à chacun des membres, énonçant les principaux objets qui seront traités dans la séance prochaine, et trois jours au moins avant la réunion (séance du 6 mai 1834).

Il y aura annuellement une séance publique ; cette séance aura lieu le 16 décembre, jour de la fondation de l'Académie par Marie-Thérèse.

Il sera rédigé un règlement pour tout ce qui concerne cette séance générale (séance du 17 janvier 1835).

Les vacances de l'Académie qui, d'après l'article 11 du règlement, ont été fixées depuis le 1er juin jusqu'à la fin du mois d'août, commenceront dorénavant le 1er août et finiront le 15 octobre. Cette décision de l'Académie a été confirmée par le Ministre de l'instruction publique (séance du 7 mai 1819)

DES PUBLICATIONS.

On nommera, pour chaque semestre, trois commissions de quatre membres chacune, dont la 1re pour les lettres, la 2e pour les sciences naturelles, et la 3e pour les sciences physiques et mathématiques ; elles examineront les mémoires lus et envoyés pendant le courant du semestre par des membres ou des correspondans, et proposeront à l'Académie, dans la dernière séance du semestre, ceux qui pourront faire partie du volume à imprimer.

On a agité la question de savoir si les mémoires qui pourraient être adressés à l'Académie par les correspondans seront imprimés, et la question a été résolue affirmativement.

Une seconde question dérivait naturellement de celle-là, savoir : si les mémoires des correspondans seront imprimés dans un volume séparé, ou s'ils le seront à la suite de ceux des membres; et la question ayant été mise aux voix, il a été résolu, à la pluralité des voix, que ces mémoires seront imprimés dans le même volume que ceux des membres et à la suite (séance du 8 octobre 1825).

Chaque mémoire aura sa pagination particulière (séance du 2 juillet 1836).

Les mémoires des membres et des correspondans auxquels l'Académie a donné son approbation, ne doivent être considérés que comme admissibles à être imprimés, en attendant le jugement définitif des commissaires chargés de ce qui concerne l'impression des mémoires de l'Académie (séance du 7 novembre 1835).

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de l'Académie recevront trente exemplaires particuliers de ces ouvrages (séance du 7 juin 1834).

Les auteurs auront la faculté de faire tirer en outre des exemplaires particuliers de leurs mémoires, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (séances du 8 août 1835 et du 4 juin 1836).

Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui auront été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires; mais il sera tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires avaient été modifiés pour le fonds, ou si l'on y avait fait des intercalations.

Les mémoires des membres et des correspondans dont l'impression n'a pas été ordonnée, pourront être rendus aux auteurs (séance du 8 août 1835)

L'Académie a son lithographe; mais à conditions égales

les auteurs auront la faculté d'employer d'autres lithographes dont les talens leur inspireraient plus de confiance (séance du 2 juillet 1836).

On propose de faire publier des notices et extraits de tous les manuscrits qui, dans la bibliothèque dite de Bourgogne, ont rapport à notre histoire.

L'Académie adopte cette proposition et déclare qu'elle verrait avec plaisir que le travail dont il y est fait mention, fût, par la suite, étendu à d'autres manuscrits relatifs à l'histoire nationale, soit qu'ils appartinssent à des particuliers, soit à des dépôts publics (séances du 10 janvier 1829 et des 6 et 7 mai 1836).

On présentera, dans les procès-verbaux des séances, les communications scientifiques et littéraires qui auront été faites, et l'annonce des mémoires qui auront été lus. Ces procès-verbaux ou *bulletins* seront imprimés de manière à pouvoir être rendus publics dans la huitaine qui suit la séance. On les distribuera de la manière suivante :

1° Aux membres ordinaires et honoraires; 2° aux correspondans; 3° aux principales académies et établissemens scientifiques de ce pays et de l'étranger; 4° aux journaux de Bruxelles et à des savans qui auraient fait des communications à l'académie (séance du 4 février 1832).

Le bulletin ne pourra être considéré comme appendice au procès-verbal que pour autant qu'il aura été approuvé (séances du 4 avril 1835 et du 7 mai 1836).

Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant, l'impression des notices illisibles qui auraient été présentées par les auteurs, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient que la publication

des bulletins fût retardée au delà du terme fixé (séance du 7 novembre 1835).

Quand des mémoires, composés par les membres seront lus à l'Académie, il en sera donné une analyse succincte, dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne seront point livrés à la publicité; cependant s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails de nature à intéresser la science, on pourra les insérer par extraits.

Quand des mémoires, composés par des correspondans ou des savans étrangers, seront lus à l'Académie, on se bornera à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, pourront être imprimés dans les bulletins (séance du 15 décembre 1835).

DE LA BIBLIOTHÈQUE.

« M. Le commandeur de Nieuport a remis au secrétaire la lettre des bourguemestre et échevins de la ville de Bruxelles, du 26 novembre, par laquelle ils prient M. le commandeur de faire part à l'Académie du projet de faire déposer à la bibliothèque publique de la ville, la collection des livres et mémoires que l'assemblée possède, afin de la rendre accessible au public.

L'Académie ayant trouvé ce motif puisé dans l'intérêt général de la science, a consenti à ce que ces ouvrages fussent déposés après inventaire à la bibliothèque de la ville, aux conditions suivantes :

Que ce dépôt serait placé dans un salon qui y serait affecté et ouvert au public, comme le reste de la bibliothèque;

Que l'assemblée se réserve le droit d'avoir un accès libre à ce salon, de manière que tous ses membres puissent disposer, pour leur usage, de ces livres ou mémoires, soit en les faisant demander, soit en les y venant prendre;

Que les personnes étrangères à l'Académie auront également accès à ce dépôt, pour y examiner et consulter les ouvrages dont il se compose, dans le local où ils se trouveront sans pouvoir les déplacer;

Que, du reste, les membres de l'Académie conserveront, comme par le passé, la faculté de pouvoir en tout temps, entrer à la bibliothèque de la ville, et de tenir chez eux pour un temps déterminé, de concert avec le conservateur de la bibliothèque et sous récépissé, les ouvrages qui leur seront nécessaires pour leurs études ou leurs travaux académiques. Le secrétaire est invité à faire part de cette délibération à MM. les bourguemestre et échevins (séance du 24 décembre 1826).

Le secrétaire a donné lecture de la lettre qui lui a été adressée par la régence de Bruxelles sous la date du 25 janvier dernier, en réponse à celle qu'il lui avait écrite le 6 précédent. Ladite régence l'informe qu'elle a accédé avec plaisir aux conditions qu'il a proposées pour le dépôt des livres et mémoires de l'Académie dans une des salles de la bibliothèque publique (séance du 4 février 1826).

FINANCES.

Le secrétaire est chargé en même temps des fonctions de trésorier (séance du 4 novembre 1820).

Il a été donné lecture d'un arrêté du Roi, du 31 décembre 1820, n° 57, par lequel S. M. fait connaître que son intention est qu'en commençant du 1er janvier 1821, les médailles d'or décernées par l'Académie aux auteurs des mémoires couronnés, et le traitement du secrétaire perpétuel ne seront plus fournis par la caisse de l'État, mais que les dépenses de ces médailles et le traitement du secrétaire seront pris sur les fl. 4,000, qui, conformément à l'arrêté du 3 juillet 1816, continueront à être payés annuellement à l'Académie (séance du 13 janvier 1821) (1).

Un membre propose de diminuer le traitement du secrétaire perpétuel, en le portant à 1200 florins; l'Académie consultée sur cet objet décide, à la majorité des voix, que le traitement accoutumé de 1500 florins continuera à être payé au secrétaire (séance du 13 janvier 1821).

CONCOURS.

Un arrêté Royal du 8 juin 1822, a rapporté l'article 30 du règlement, qui porte qu'on ne couronnera pas les auteurs qui ont déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science (séance du 29 juillet 1822).

Il a été résolu que les médailles d'or, présentées comme prix des concours, seraient désormais de la valeur de 600 francs au lieu de 30 ducats (séance du 6 et du 7 mai 1836).

(1) Par un arrêté du 3 juillet 1816, il était accordé, tous les ans, outre le subside de 4000 florins, quatre médailles d'or pour les concours ainsi que quatre médailles d'accessit. Le traitement du secrétaire s'élevant à 1500 florins, n'était pas non plus compris dans cette somme ni les pensions, comme il est dit, « qui pourraient être accordées au membre ou aux membres qui se distingueront par leur zèle ou leurs travaux. » Jamais cette disposition si libérale n'a été mise à exécution.

président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année ; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

ART. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées ; au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

ART. 29. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française et hollandaise ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le premier février ; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même devise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

ART. 30. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative (1).

ART. 31. Les académiciens qui auront donné les program-

(1) Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la disposition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté trois prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les autres questions qui seraient proposées sur la même science.

mes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'Académie, et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

Art. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

Approuvé par arrêté Royal du 3 juillet 1816.

Le Secrétaire d'État,

(*Signé*) A. R FALCK.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES, COMPRENANT LES ARRÊTÉS ET LES DÉCISIONS RELATIFS A L'ACADÉMIE, DEPUIS SA RÉORGANISATION JUSQU'A CE JOUR.

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie arrête que ses membres seront divisés en deux classes, celle des sciences et celle des lettres; et qu'il y aura trente-deux membres pour la première classe et seize pour la seconde (séance du 13 janvier 1817, et du 1er avril 1822).

La classe des sciences sera divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la zoologie, de la botanique, de la géologie et de la minéralogie (séance du 7 mai 1820).

Deux commissions seront nommées, l'une dans la classe des lettres, l'autre dans celle des sciences, pour dresser deux listes de candidats, avec l'examen de leurs titres. Les listes seront soumises à l'approbation de l'Académie. Ces commissions seront également chargées de discuter les titres littéraires des autres candidats proposés par d'autres membres de l'Académie.

Il a été résolu que la commission des lettres serait composée de quatre membres, et celle pour les sciences de cinq (séances du 12 octobre 1833 et du 8 mai 1835).

Les nominations ne se feront que deux fois par an, aux

séances générales des mois de mai et de décembre (séance du 7 novembre 1835).

Désormais le directeur de l'Académie sera désigné une année avant d'entrer en fonctions ; et, pendant cette année, il prendra le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions seront remplies par le vice-directeur (séance du 17 janvier 1835).

DES CORRESPONDANS.

« S. E. le Ministre de l'instruction publique, présent à la séance (du 4 novembre 1820, déclare qu'il ne trouve pas d'inconvénient à ce que l'Académie nomme des correspondans, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans son règlement (1). »

1° Le nombre des correspondans est fixé à *soixante*.

2° Il y en aura *quarante* pour les sciences et *vingt* pour l'*histoire*.

3° L'Académie choisira ses correspondans parmi les candidats qui seront présentés par ses commissions spéciales.

4° Les élections seront faites au scrutin secret (séance du 5 décembre 1829).

Il est arrêté que les formalités voulues pour l'élection des membres ordinaires seront suivies pour celle des correspondans, et qu'il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination (séance du 6 mai 1834).

L'Académie décide :

1° Que les correspondans ont le droit d'assister aux séances.

2° Que les correspondans ont voix consultative seulement (séance du 25 novembre 1826).

(1) L'Académie nomme directement ses correspondans ; cependant les cinq premières nominations ont été soumises à la sanction royale.

DES SÉANCES.

L'Académie adopte la proposition que des billets de convocation soient adressés à chacun des membres, énonçant les principaux objets qui seront traités dans la séance prochaine, et trois jours au moins avant la réunion (séance du 6 mai 1834).

Il y aura annuellement une séance publique ; cette séance aura lieu le 16 décembre, jour de la fondation de l'Académie par Marie-Thérèse.

Il sera rédigé un règlement pour tout ce qui concerne cette séance générale (séance du 17 janvier 1835).

Les vacances de l'Académie qui, d'après l'article 11 du règlement, ont été fixées depuis le 1er juin jusqu'à la fin du mois d'août, commenceront dorénavant le 1er août et finiront le 15 octobre. Cette décision de l'Académie a été confirmée par le Ministre de l'instruction publique (séance du 7 mai 1819)

DES PUBLICATIONS.

On nommera, pour chaque semestre, trois commissions de quatre membres chacune, dont la 1re pour les lettres, la 2e pour les sciences naturelles, et la 3e pour les sciences physiques et mathématiques ; elles examineront les mémoires lus et envoyés pendant le courant du semestre par des membres ou des correspondans, et proposeront à l'Académie, dans la dernière séance du semestre, ceux qui pourront faire partie du volume à imprimer.

On a agité la question de savoir si les mémoires qui pourraient être adressés à l'Académie par les correspondans seront imprimés, et la question a été résolue affirmativement.

Une seconde question dérivait naturellement de celle-là, savoir : si les mémoires des correspondans seront imprimés dans un volume séparé, ou s'ils le seront à la suite de ceux des membres ; et la question ayant été mise aux voix, il a été résolu, à la pluralité des voix, que ces mémoires seront imprimés dans le même volume que ceux des membres et à la suite (séance du 8 octobre 1825).

Chaque mémoire aura sa pagination particulière (séance du 2 juillet 1836).

Les mémoires des membres et des correspondans auxquels l'Académie a donné son approbation, ne doivent être considérés que comme admissibles à être imprimés, en attendant le jugement définitif des commissaires chargés de ce qui concerne l'impression des mémoires de l'Académie (séance du 7 novembre 1835).

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de l'Académie recevront trente exemplaires particuliers de ces ouvrages (séance du 7 juin 1834).

Les auteurs auront la faculté de faire tirer en outre des exemplaires particuliers de leurs mémoires, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (séances du 8 août 1835 et du 4 juin 1836).

Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui auront été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires ; mais il sera tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires avaient été modifiés pour le fonds, ou si l'on y avait fait des intercalations.

Les mémoires des membres et des correspondans dont l'impression n'a pas été ordonnée, pourront être rendus aux auteurs (séance du 8 août 1835)

L'Académie a son lithographe ; mais à conditions égales

les auteurs auront la faculté d'employer d'autres lithographes dont les talens leur inspireraient plus de confiance (séance du 2 juillet 1836).

On propose de faire publier des notices et extraits de tous les manuscrits qui, dans la bibliothèque dite de Bourgogne, ont rapport à notre histoire.

L'Académie adopte cette proposition et déclare qu'elle verrait avec plaisir que le travail dont il y est fait mention, fût, par la suite, étendu à d'autres manuscrits relatifs à l'histoire nationale, soit qu'ils appartinssent à des particuliers, soit à des dépôts publics (séances du 10 janvier 1829 et des 6 et 7 mai 1836).

On présentera, dans les procès-verbaux des séances, les communications scientifiques et littéraires qui auront été faites, et l'annonce des mémoires qui auront été lus. Ces procès-verbaux ou *bulletins* seront imprimés de manière à pouvoir être rendus publics dans la huitaine qui suit la séance. On les distribuera de la manière suivante :

1° Aux membres ordinaires et honoraires; 2° aux correspondans; 3° aux principales académies et établissemens scientifiques de ce pays et de l'étranger; 4° aux journaux de Bruxelles et à des savans qui auraient fait des communications à l'académie (séance du 4 février 1832).

Le bulletin ne pourra être considéré comme appendice au procès-verbal que pour autant qu'il aura été approuvé (séances du 4 avril 1835 et du 7 mai 1836).

Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant, l'impression des notices illisibles qui auraient été présentées par les auteurs, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient que la publication

des bulletins fût retardée au delà du terme fixé (séance du 7 novembre 1835).

Quand des mémoires, composés par les membres seront lus à l'Académie, il en sera donné une analyse succincte, dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne seront point livrés à la publicité; cependant s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails de nature à intéresser la science, on pourra les insérer par extraits.

Quand des mémoires, composés par des correspondans ou des savans étrangers, seront lus à l'Académie, on se bornera à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, pourront être imprimés dans les bulletins (séance du 15 décembre 1835).

DE LA BIBLIOTHÈQUE.

« M. Le commandeur de Nieuport a remis au secrétaire la lettre des bourguemestre et échevins de la ville de Bruxelles, du 26 novembre, par laquelle ils prient M. le commandeur de faire part à l'Académie du projet de faire déposer à la bibliothèque publique de la ville, la collection des livres et mémoires que l'assemblée possède, afin de la rendre accessible au public.

L'Académie ayant trouvé ce motif puisé dans l'intérêt général de la science, a consenti à ce que ces ouvrages fussent déposés après inventaire à la bibliothèque de la ville, aux conditions suivantes :

Que ce dépôt serait placé dans un salon qui y serait affecté et ouvert au public, comme le reste de la bibliothéque;

Que l'assemblée se réserve le droit d'avoir un accès libre à ce salon, de manière que tous ses membres puissent disposer, pour leur usage, de ces livres ou mémoires, soit en les faisant demander, soit en les y venant prendre;

Que les personnes étrangères à l'Académie auront également accès à ce dépôt, pour y examiner et consulter les ouvrages dont il se compose, dans le local où ils se trouveront sans pouvoir les déplacer;

Que, du reste, les membres de l'Académie conserveront, comme par le passé, la faculté de pouvoir en tout temps, entrer à la bibliothèque de la ville, et de tenir chez eux pour un temps déterminé, de concert avec le conservateur de la bibliothèque et sous récépissé, les ouvrages qui leur seront nécessaires pour leurs études ou leurs travaux académiques. Le secrétaire est invité à faire part de cette délibération à MM. les bourguemestre et échevins (séance du 24 décembre 1826).

Le secrétaire a donné lecture de la lettre qui lui a été adressée par la régence de Bruxelles sous la date du 25 janvier dernier, en réponse à celle qu'il lui avait écrite le 6 précédent. Ladite régence l'informe qu'elle a accédé avec plaisir aux conditions qu'il a proposées pour le dépôt des livres et mémoires de l'Académie dans une des salles de la bibliothèque publique (séance du 4 février 1826).

FINANCES.

Le secrétaire est chargé en même temps des fonctions de trésorier (séance du 4 novembre 1820).

Il a été donné lecture d'un arrêté du Roi, du 31 décembre 1820, n° 57, par lequel S. M. fait connaître que son intention est qu'en commençant du 1er janvier 1821, les médailles d'or décernées par l'Académie aux auteurs des mémoires couronnés, et le traitement du secrétaire perpétuel ne seront plus fournis par la caisse de l'État, mais que les dépenses de ces médailles et le traitement du secrétaire seront pris sur les fl. 4,000, qui, conformément à l'arrêté du 3 juillet 1816, continueront à être payés annuellement à l'Académie (séance du 13 janvier 1821) (1).

Un membre propose de diminuer le traitement du secrétaire perpétuel, en le portant à 1200 florins; l'Académie consultée sur cet objet décide, à la majorité des voix, que le traitement accoutumé de 1500 florins continuera à être payé au secrétaire (séance du 13 janvier 1821).

CONCOURS.

Un arrêté Royal du 8 juin 1822, a rapporté l'article 30 du règlement, qui porte qu'on ne couronnera pas les auteurs qui ont déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science (séance du 29 juillet 1822).

Il a été résolu que les médailles d'or, présentées comme prix des concours, seraient désormais de la valeur de 600 francs au lieu de 30 ducats (séance du 6 et du 7 mai 1836).

(1) Par un arrêté du 3 juillet 1816, il était accordé, tous les ans, outre le subside de 4000 florins, quatre médailles d'or pour les concours ainsi que quatre médailles d'accessit. Le traitement du secrétaire s'élevant à 1500 florins, n'était pas non plus compris dans cette somme ni les pensions, comme il est dit, « qui pourraient être accordées au membre ou aux membres qui se distingueront par leur zèle ou leurs travaux. » Jamais cette disposition si libérale n'a été mise à exécution.

ANCIENNE ACADÉMIE DE BRUXELLES.

NOMS DES MEMBRES RÉGNICOLES ET ÉTRANGERS SELON LA DATE DE LEUR ADMISSION.

MM. L'abbé TURBERVILLE NEEDHAM, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» VANDERVYNCKT, conseiller au conseil de Flandre, à Gand, élu le 1er février 1769.

» VAN ROSSUM, docteur en médecine à l'université de Louvain, élu le 1er février 1769.

» L'abbé DE NELIS, chanoine de Tournay, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» GÉRARD, secrétaire perpétuel de la société littéraire, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» VOUNCK, professeur de chimie à l'université de Louvain, élu le 1er février 1769.

» SEUMOY, physicien à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» L'abbé PAQUOT, conseiller historiographe, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» VERDUSSEN, échevin à Anvers, élu le 1er février 1769.

» L'abbé CAUSSIN, à Bruxelles, élu le 26 avril 1770 (mort le 29 juin 1792).

» DE HESDIN, à Bruxelles, élu le 26 avril 1770.

MM. De Limbourg, le jeune, à Theux, élu le 26 avril 1770 (membre étranger).
» De Crumpipen, chancelier de Brabant, à Bruxelles, élu le 13 avril 1773. *Président de l'académie* (1re *séance de l'académie*).
» L'abbé Chevalier, à Bruxelles, élu le 13 avril 1773.
» Pigott, astronome en Angleterre, id.
» De Necker, à Manheim, id.
» Messier (Charles), astronome, à Paris, id. confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris, le 10 avril 1817, à 87 ans).
» Morend, à Paris, élu le 13 avril 1773.
» L'abbé De Marcy, à Louvain, élu le 13 avril 1773 (mort le 15 septembre 1791).
» Des Roches, à Bruxelles, id. (mort le 20 mai 1787).
» Du Rondeau, id. id.
» L'abbé D'Everlange de Witry, à Tournay, élu le 13 avril 1773.
» De Beunie, médecin à Anvers, élu le 13 avril 1773 (mort le 25 février 1793).
» Godard, docteur à Verviers, élu le 25 mai 1773.
» L'abbé Mann (Auguste-Théodore), à Bruxelles, élu le 7 février 1774, secrétaire perpétuel le 23 mai 1787; (il se retira en Allemagne en 1792 et était né en Angleterre en 1734).
» Valmont de Bomare, à Paris, élu le 7 février 1774.
» Van Wyn, à La Brille, élu le 14 octobre 1774, confirmé le 3 juillet 1816 (mort à La Haye en 1834, à 91 ans).
» De Lalande, astronome, à Paris, élu le 14 octobre 1776.
» Moreau, à Paris. id.
» Dom Berthod (Anselme), à Besançon, id.
» Le comte De Fraula, à Bruxelles, id. (mort le 16 octobre 1787).

MM. De Launay, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1776, confirmé le 29 mars 1817 (mort à Vienne).
» Bournons, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1776 (mort le 22 mars 1783).
» Le commandeur De Nieuport, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1777. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles le 20 août 1827, à 81 ans).
» Le marquis Du Chasteler, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1777. (Entré à l'Académie le 11 novembre 1779, mort à Liége le 11 octobre 1789).
» Le prince De Galitzin, à La Haye, élu le 8 avril 1778.
» Heylen, doyen à Lierre, élu le 13 octobre 1778.
» Van Swinden, professeur à l'université de Franeker, élu le 14 octobre 1779. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Amsterdam le 26 mars 1823, à 77 ans).
» L'abbé Ghesquière, à Bruxelles, élu le 12 octobre 1780.
» Le docteur Caels, à Bruxelles, élu le 10 janvier 1782. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles).
» Van Bochaute, professeur à Louvain, élu le 17 octobre 1782.
» De Burtin (F.-X.), à Bruxelles, élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816, (mort à Bruxelles en 1818).
» Deberg, à Bruxelles, élu le 26 octobre 1784.
» Te Water, à Middelbourg, id. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 19 octobre 1822).
» Le comte De Bruhl, à Londres, élu le 21 novembre 1785.
» L'abbé Bévy, à Paris, élu le 21 novembre 1785. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris le 28 juin 1830, à 92 ans).
» De Zach, astronome, à Gotha, élu le 21 novembre 1785.

MM. De Koch, à Strasbourg, élu le 21 novembre 1785.
» De Magellan, à Londres, id.
» Lesbroussart, à Bruxelles, élu en 1790. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles le 10 décembre 1818).
» Le baron De Feltz. Confirmé le 3 juillet 1816, (mort à Bruxelles en 1820).

ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES.

LE ROI, PROTECTEUR.

MM De Gerlache, directeur.
Le baron De Stassart, vice-directeur.
Quetelet, secrétaire perpétuel.

CLASSES DES SCIENCES.

32 *membres.*

MM. Van Marum, M. V.; à Harlem. Élu le		3 juillet 1816.
» Vrolik, G.; à Amsterdam.	—	id.
» Van Mons, J. B.; à Louvain.	—	id.
» Kesteloot, J. L.; à Gand. .	—	id.
» Wauters, P. E.; à Gand. . .	—	id.
» Le baron de Geer, J. W. L.; à Jutfaas, près d'Utrecht . .	—	id.
» Thiry, Ch. E. J.; à Bruxelles .	—	id.
» D'Omalius, J. J.; à Halloy . .	—	id.
» Garnier, J. G.; à Gand . . .	—	7 mai 1818.

MM. Quetelet, A ; à Bruxelles . . Élu le 1er février 1820.
» Dandelin, G. ; à Namur . . . — 1er avril 1822.
» Pagani, G. M. ; à Louvain . . — 28 mars 1825.
» Cauchy, P. F. ; à Namur. . . — 4 juin 1825.
» Moll, G. ; à Utrecht . . . . . — 7 mai 1828.
» Vandermaelen, P. ; à Bruxelles. — 10 janvier 1829
» Dumortier, B. C. ; à Tournai . — 2 mai 1829.
» Blume, Ch. L ; à Leyde . . . — id.
» Sauveur, D. ; à Bruxelles . . — 7 novemb. 1829.
» Van Rees, R. ; à Utrecht . . — 6 mars 1830.
» Levy, A. ; à Paris . . . . . — 3 avril 1830.
» Le baron de Humboldt ; à Berlin . . . . — 3 avril 1830.
» Timmermans, H. A. ; à Gand . . — 12 octobre 1833.
» De Hemptinne, A. ; à Bruxelles . — 7 mai 1834
» Fohmann ; à Liége . . . . . — id.
» Lejeune, A. L. S. ; à Verviers . — id.
» Crahay, à Louvain . . . . . — 8 mai 1835.
» Wesmael, C. ; à Bruxelles . . — 15 décemb. 1835.
» Martens ; à Louvain . . . . . — id.

40 *Correspondans.—Étrangers.*

» Arago ; à Paris. . . . . . . Élu le 5 avril 1834.
» Babbage, Ch. ; à Londres . . — 7 octobre 1826.
» Barlow, P. ; à Woolwich . . — 11 novemb. 1827.
» Barrat, John ; à Grassinton-Moor . . . . — 1er mars 1828.
» Bertoloni, Ant. ; à Bologne . — 6 octobre 1827.
» Berzélius, à Stockholm . . . — 5 avril 1834
» Le colonel Bory de St.-Vincent ; à Paris . . . . — 4 février 1829.
» Bouvard, Alexis ; à Paris . . — 8 octobre 1825.

MM. Brewster ; à Édimbourg. . Élu le 5 avril 1834.
» Brown, Robert ; à Londres. . — 7 novemb. 1829
» Chasles ; à Chartres . . . . — 4 février 1829.
» Crelle ; à Berlin . . . . . — 5 avril 1834.
» De Candolle ; à Genève . . . — id.
» Encke, J. F. ; à Berlin. . . . — 7 novemb 1829.
» Le chev. Geoffroy Saint-Hilaire ; à Paris . . . . . — 5 avril 1834.
Gergonne, F. D. ; à Montpellier. . . . . — 8 mai 1824
» Granville, A. B. ; à Londres . — 6 octobre 1827.
» Le baron de Herder ; à Dresde. — 8 octobre 1825
» Herschel, J. F. ; à Londres . . — 7 id. 1326.
» Matteucci, Ch. ; à Forli (États de l'église) . . . . . . — 8 novemb. 1834
» Moreau de Jonnès, Alexandre ; à Paris. . . . . — 21 mai 1825.
» Nicollet . . . . — 23 décemb. 1826.
» Ocken ; à Jéna. . . . . . . — 8 octobre 1825.
» Plana ; à Turin. . . . . . . — 5 avril 1834.
» L'abbé Ranzani, Camille ; à Bologne . . . . — 8 mai 1824.
» Sabine, Edward ; à Londres . — 2 février 1828.
» Schumacher ; à Altona . . . — 7 novemb 1829.
» South, James ; à Londres. . . — 11 id. 1827.
» Taylor, John . . . . — 1er mars 1828.
» Vène, en France . . . . . — 2 février 1824.
» Villermé, L. R. ; à Paris. . . — 31 mars 1827.
» Wurzer ; à Darmstadt . . . — id.

Régnicoles.

MM. CANTRAINE; à Gand . . . . . Élu le 15 décemb. 1835.
» DUMONT, A. H.; à Liége . . . — 5 avril 1834.
» MORREN, Ch.; à Liége. . . . — 17 janvier 1835.
» PLATEAU; à Gand . . . . — 5 avril 1834.

CLASSE DES LETTRES.

16 *Membres.*

» VAN LENNEP, D. J.; à Amsterdam . . . . Élu le 3 juillet 1816.
» CORNELISSEN, Norbert; à Gand. — id.
» VAN HEUSDE, P. W.; à Utrecht. — id.
» Le baron DE REIFFENBERG, F. A; à Liége . . . . — 8 Id. 1823.
» RAOUX, Adrien Philippe; à Bruxelles. . . . . — 21 août 1824
» DE JONGE, J C.; à La Haye . . — 1 avril 1826.
» MARCHAL, J.; à Bruxelles . . — 4 février 1829.
» PYCKE; à Courtray. . . . . — id.
» STEUR, Ch.; à Gand . . . . . — 5 décemb. 1829.
» DE GERLACHE, E. C.; à Bruxelles. — 14 octobre 1833.
» Le bon DE STASSART, à Bruxelles. — id.
» BEKKER, F. G.; à Liége . . . — 7 mai 1834.
» GRANGAGNAGE, à Liége . . . — 7 mars 1835.
» BELPAIRE; à Anvers . . . . . — id.
» WILLEMS; à Gand . . . . . . — 6 juin 1835.
» Le chanoine DESMET; à Gand . — id.

20 *Correspondans.* — *Étrangers.*

MM. Cooper, C. P.; à Londres. . . Élu le 5 avril 1833.
» Cousin, Victor; à Paris . . . — 6 octobre 1826.
» Le marquis De Fortia, à Paris — 2 février 1828.
» Le baron de La Doucette; à Paris . . . . — 8 mai 1835.
» De La Fontaine; à Luxembourg . . . . — 23 décemb. 1822.
» De Moléon, J. G. V.; à Paris . — 14 octobre 1823.
» Jullien, M. A.; à Paris . . . — 8 mai 1824.
» Leglay; à Cambrai . . . . — 5 avril 1833.
» Lenormand, L. Séb.; à Paris. . — 14 octobre 1820.
» Muller; à Trèves . . . . . . — 23 décemb. 1822.
» Le baron Silvestre de Sacy; à Paris . . . . — 8 novemb 1834.
» Van Praet; à Paris . . . . . — 8 mai 1824.
» Wilken; à Berlin . . . . . . — 5 avril 1833.
» Wittenbach; à Trèves . . . — 23 décemb. 1822.

Régnicoles.

» Goethals-Vercruyssen; à Courtray . . . . — 5 avril 1833.
» Roulez; à Gand . . . . . . — 8 août 1835.
» Vande Weyer, Sylvain; à Londres . . . . — 10 octobre 1835.
» Van Praet, Jules; à Bruxelles. — 5 avril 1833.

MEMBRES HONORAIRES.

» Le baron De Keverberg de Kessel, à La Haye . . . . . Élu le 3 juillet 1816.
» Le duc d'Ursel; à Bruxelles . . — id.

MM. Le baron FALCK ; à La Haye. .	Élu le 7 mai 1818.
» LAMPSINS, à La Haye	— 3 juillet 1816.
» Le baron VANDERCAPPELLEN, à Utrecht	— id.
» VAN EWYCK, D. J.; à Assen. .	— 4 février 1816.
» VAN GOBBELSCHROY, L., à Bruxelles . . . . . . , . .	— 20 août 1825.
» Le baron VAN TUYLL Van Serooskerken Van Zuylen; à Zuylen, près d'Utrecht . .	— 3 juillet 1816.
» WALTER, J.; à Bruxelles. . .	— 26 novemb. 1825.

NOMS

DES MEMBRES ET DES CORRESPONDANS DÉCÉDÉS.

MM. Le baron Van Spaen-La Lecq, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à La Haye le 29 avril 1817, à 66 ans).

» Messier (Charles), élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris le 10 avril 1817, à 87 ans).

» De Launay, élu le 14 octobre 1776. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Vienne).

» Caels, docteur en médecine, élu le 10 janvier 1782. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles).

» De Burtin, F. X., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles en 1818).

» Lesbroussart, élu en 1790 (mort à Bruxelles le 10 décembre 1818).

» Wittenbach, Daniel, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 17 janvier 1820, à 74 ans).

» Le baron De Feltz, président de l'académie, élu le.... Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles en 1820).

» Te Water, J. G., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 19 octobre 1822).

» Van Swinden, élu le 14 octobre 1779. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Amsterdam le 6 mars 1823, à 77 ans).

MM. Lambrechtsen Van Hitthem ; N. Cornélis, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Middelbourg le 21 mai 1823) à 71 ans.

» Le docteur Brugman, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 22 juillet 1819).

» Le docteur Harbaur, nommé le 3 juillet 1816 (mort à à Louvain).

» Ernst, Curé à Afden, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Afden.

» Thys, Sifridus, curé à Wyneghem, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Wyneghem, province d'Anvers).

» Cassel, professeur à l'université de Gand, élu le 18 janvier 1819 (mort à Gand en 1821).

» Le chev^r^. De Coninck, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à Bruges).

» Minkelers, J. P., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Maestricht le 4 juillet 1824, à 75 ans).

» Kemper, J. Melchior, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 20 juillet 1824).

» Tydeman, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 1er février 1825).

» De Bast, Chanoine, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Gand le 11 avril 1825, à 72 ans).

» Le baron de Villenfagne d'Engihoul, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Liége le 23 janvier 1826, à 73 ans).

» Le commandeur De Nieuport (*Ch. François Preu-d'homme d'Hailly*), élu le 14 octobre 1777. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles le 20 août 1820, à 81 ans).

» Le baron Fourier, élu le 9 mai 1826 (mort à Paris en 1829).

MM. Sentelet, J. F., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain en 1830).

» L'abbé Bévy, élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris le 28 juin 1830, à 92 ans).

» Kickx J., élu le 26 avril 1817 (mort à Bruxelles le 27 mars 1831, à 56 ans).

» Vanderlinden, Pierre Léonard, élu le 28 octobre 1826 (mort à Bruxelles le 5 avril 1831, à 33 ans).

» Raepsaet, J.-J., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Audenarde le 19 février 1832, à 81 ans).

» Le prince De Gavre, élu *membre honoraire* le 3 juillet 1816, élu président le 31 décembre 1820 (mort à La Haye le 2 août 1832).

» Repelaer Van Driel, O., élu *membre honoraire* le 7 mai 1818 (mort à La Haye le 26 octobre 1832).

» Van Hulthem, Ch., nommé le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 25 novembre 1817 (mort à Gand le 17 décembre 1832). (*Il était né le* 4 *avril* 1764).

» Van Wyn, élu le 14 octobre 1774. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à La Haye en 1834, à 91 ans).

» Dewez, L. D. J., nommé le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 13 janvier 1821 (mort à Bruxelles le 26 octobre 1834).

» Meyer, J. D., élu le 7 mai 1818 (mort à Amsterdam le 6 décembre 1834).

» Huguenin, V., élu le 10 novembre 1827 (mort à Nimègue le 7 novembre 1833).

» Van Utenhove Jacques Maurice Charles, élu le 30 novembre 1818, mort à Lienden le 1er septembre 1836, à 63 ans).

CORRESPONDANS.

MM. Devilly, élu le 28 juillet 1823 (mort à Metz).

» Hachette J. P. N., élu le 8 octobre 1825 (mort à Paris le 16 janvier 1834).

» Frullani Julien, élu le 13 janvier 1827 (mort à Florence le 5 mars 1834).

» Courtois, R, élu le 17 janvier 1835 (mort à Liége, le... avril suivant, à l'âge de 29 ans).

» Delmotte, Henri, élu le 8 mai 1835 (mort à Mons le 7 mars 1836, à 37 ans).

» Ampère, André Marie, à Paris, élu le 8 octobre 1825 (mort à Marseille le 10 juin 1836).

» Gambart, à Marseille, élu le 28 décembre 1826 (mort à Paris le 23 juillet 1836).

» Raynouard, François Just Marie, à Paris, élu le 5 avril 1833 (mort à Passy le 28 octobre 1836).

» Schmerling, élu le 5 avril 1834 mort à Liége le.... novembre 1836).

LISTE

DES MEMBRES COMPOSANT LES COMMISSIONS.

COMMISSIONS POUR L'EXAMEN DES MÉMOIRES.

Pour les lettres.

MM. Cornelissen;
De Gerlache;
Le baron De Reiffenberg;
Raoux.

Pour les sciences naturelles.

MM. Cauchy;
D'Omalius;
Dumortier;
Sauveur.

Pour les sciences mathématiques et physiques.

MM. Garnier;
Pagani;
Quetelet;
Thiry.

COMMISSION POUR LA FORMATION DES LISTES DES CANDIDATS.

Commission des sciences.

MM. CAUCHY ;
DUMORTIER ;
QUETELET ;
SAUVEUR ;
THIRY ;

Commission des lettres.

MM. CORNELISSEN ;
DE GERLACHE ;
DE REIFFENBERG ;
PYCKE.

COMMISSION POUR LES IMPRESSIONS.

MM. DE GERLACHE ;
DUMORTIER ;
QUETELET ;
THIRY ;
WALTER.

COMMISSION POUR LES FINANCES.

MM. DE GERLACHE ;
DUMORTIER ;
MARCHAL ;
THIRY ;
WALTER ;

LISTE

DES INSTITUTIONS ET DES PERSONNES QUI REÇOIVENT LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

LE ROI.

Les membres ordinaires et honoraires de l'Académie ainsi que les correspondans régnicoles.

La bibliothèque du Sénat et de la Chambre des Représentans.

Le Ministère de l'Intérieur.

Le Ministère des Affaires Étrangères.

L'Université de Gand.

— de Liége.

La société des beaux-arts et de littérature de Gand.

— d'agriculture et de botanique de Gand.

Société des arts, lettres et sciences d'Anvers.

— d'émulation de Liége.

La bibliothèque d'Anvers.

— de Bruges.

— de Bruxelles.

— de Mons.

— de Namur.

— de Tournai.

L'Institut de France.

La Société Royale de Londres.
— astronomique de Londres.
— d'Édimbourg.
— philosophique de Cambridge.
L'Académie Royale de Dublin.
— des sciences de Berlin.
— des sciences de Turin.
— des sciences de Stockholm.
— impériale des sciences de St.-Pétersbourg.
L'Institut de Hollande.
L'Institut impérial et royal de Milan.
La Société Royale des sciences de Copenhague.
L'Académie Royale des sciences de Naples.
— — de Lisbonne.
— — de Munich.
La Société de physique et des sciences naturelles de Genève.
La Société provinciale d'Utrecht.
— de Harlem.
— de Rotterdam.
La Société philosophique des sciences de Philadelphie.
— — de Boston.
— géologique de France.
— — de Cornouailles
— des antiquaires de France.
Le Muséum de Paris.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES.

*

***Notice sur M.* DELMOTTE, *correspondant de l'Académie; né à Mons en* 1798, *mort dans la même ville, le* 7 *mars* 1836.**

Henri-Florent Delmotte naquit à Mons, en 1798, d'une ancienne et honorable famille bourgeoise. Il y fit ses études au collége municipal, où il eut pour principaux professeurs MM. Malghem et Pigeard, et se distingua de bonne heure par l'amour du travail et une intelligence aussi prompte qu'étendue. On le destinait au barreau, mais la faiblesse de sa poitrine dut faire renoncer à ce projet. M. Delmotte fut successivement notaire à Baudour et à Mons, remplaça son père dans la place de bibliothécaire de la ville et devint archiviste de la province de Hainaut.

Les anecdotes curieuses, les événemens remarquables ne peuvent pas être communs dans les mémoires d'une vie si simple, si modeste, si laborieuse. Quoiqu'il eût un penchant naturel pour la satire, M. Delmotte n'éprouva aucun des inconvéniens attachés à la causticité; il est vrai de dire que sa malice n'avait rien d'amer ni de personnel, et qu'il se faisait pardonner les traits piquans de son esprit par les excellentes qualités de son cœur.

Si sa plaisanterie n'avait pas toujours cette légèreté et cette grâce qui assurent le succès des écrits les plus frivoles en apparence, elle était souvent l'expression franche et énergique des mœurs populaires de ses compatriotes, et s'alliait parfois à des intentions philosophiques d'une portée peu commune.

Le véritable genre de M. Delmotte était les recherches auxquelles on a donné le nom d'*aménités littéraires*; son père avait cultivé en silence cette sorte de littérature, qui, passionnée pour les faits singuliers, enthousiaste de détails inconnus, s'égare avec délices dans le labyrinthe de la philologiè et s'en va corrigeant des noms et des dates, exhumant de vieux imprimés et de vieux manuscrits, donnant de l'intérêt à des minuties, tirant de l'instruction des plus petites choses. M. Delmotte hérita de ces goûts paisibles, de cette exactitude scrupuleuse qui est aussi de la probité; collecteur diligent, investigateur infatigable, il rassemblait avec empressement autographes, gravures, médailles, antiquités, livres rares. Tout ce qui se rapportait de près ou de loin au Hainaut venait se ranger avec ordre dans ses cartons ou sur les rayons de sa bibliothèque; celle de la ville lui dut aussi des accroissemens considérables et des richesses réelles. Les livres! c'étaient là ses amis les plus chers, les mieux fêtés, les plus magnifiquement accueillis. Bibliophile ou plutôt bibliomane sincère, il fonda, vers la fin de sa vie, une société qui a pour but d'assurer à un petit nombre d'élus l'innocente, mais orgueilleuse satisfaction de posséder quelques volumes que tout le monde ne saurait se procurer, même à prix d'argent, et, à cette occasion, je lui fournis les statuts du *club de Roxburgh*, ainsi que les rè-

glemens de la *société des Bibliophiles français*, dont j'a l'honneur d'être membre.

L'Académie inscrivit M. Delmotte parmi ses correspondans le 8 mai 1835. Cette distinction flatteuse, en redoublant son ardeur, sembla lui imposer l'obligation de se recommander au public par des travaux plus sérieux et plus solides. Lorsque la mort est venue le frapper, il avait entrepris plusieurs ouvrages importans, entre autres une *Biographie montoise*, dont le mérite peut être apprécié par les extraits qu'il en a mis au jour et que nous allons indiquer.

Voici la liste de ses publications, du moins autant qu'il nous a été permis de les connaître :

1 *Mes pensées, ou petites idées d'un cerveau étroit*, par H D. Mons, 1819 (imprimerie de Maubach, à Bruxelles); in-18, de 164 pages.

Ce recueil de sentences détachées et où la pensée n'est montrée, pour ainsi dire, que de profil, était un essai de jeune homme, qui prend pour de la profondeur ses accès de misanthropie. Il fut traité, à son apparition, avec sévérité par M. Paridaens, dans le *Mercure belge*.

2. *Des femmes ; éloge comme il y en a peu, ou plutôt comme il y en a beaucoup* (Bruxelles), in-12, tiré à *six* exemplaires.

3. *Recherches historiques sur Gilles, seigneur de Chin, et le dragon*. Mons, 1825 (imprimerie de Voglet, à Bruxelles), in-8° de 59 pp. et 3 pl.

M. Delmotte paraît peu disposé à croire que le sire de Chin fût de la famille de Berlaimont, comme on le pense généralement. Il est étonnant qu'il ne fasse pas mention de l'ancien roman qui existe sur ce sujet, et qui est mentionné dans la *Bibliothèque protypographique* de M. Barrois, sous les

n[os] 1293 et 2298, avec la faute de *Thin* pour *Chin*. J'ai montré ailleurs, qu'il avait eu tort de dire que le mot *Chin-Chin* est un terme vide de sens, ou dont l'acception véritable n'est pas arrivée jusqu'à nous.

4. *El' Doudou ein si plat montois qué çuerié del' dire*, etc., facétie en vers montois, de 4 pages, sur le combat dit *le lumeçon*, qui a lieu à la kermesse (1826), réimprimée plusieurs fois dans un recueil intitulé : *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons*, par divers auteurs, prix 25 cents. Mons, Hoyois-Derely, in-12 de 20 feuillets. Nous connaissons deux éditions de cet opuscule, l'une de 1832, l'autre de 1834. Il contient une *préface* et le *lumeçon*, par M. A. Mathieu, un cantique spirituel par MM. Caremelle et Delmotte, la *Gilliade*, par M. L. Brouta, et *El' Doudou*, etc., dont on vient de lire le titre. Ces deux éditions ne sont pas absolument pareilles. Le *Cantique* et *la Gilliade* avaient déjà été mis en circulation en 1827.

5. *Le Réveil*. Mons, Hoyois-Derely, 1830, in-8° de 8 pages.

C'est un dithyrambe sur la révolution de septembre. Dans la liste officielle des décorés de la *Croix de fer*, l'article de M. Delmotte est ainsi conçu : « Il contribua puissamment » à développer l'esprit national et à organiser la résistance » aux actes oppressifs du Gouvernement déchu ; il fut » l'un des auteurs les plus actifs des mouvemens qui ame- » nèrent la reddition de la place de Mons, le 29 septem- » bre 1830. » Nous conservons entre les mains des preuves que M. Delmotte avait alors quelque velléité de troquer sa qualité de belge contre celle de citoyen français, et que ce désir l'arracha momentanément à ses habitudes d'ordre et de tranquillité. Il était cependant fort attaché à son pays,

mais il se persuada long-temps que le bonheur public était inséparable de la réunion à la France. Heureusement qu'on ne l'a pas su au *Comité des récompenses nationales*, qui a encore ignoré d'autres choses, comme cela devait être.

6. *Le Candidat à la royauté*, esquisse en trois tableaux, mêlée de couplets (par MM. Delmotte, Émile De Puydt et Hippolyte Rousselle). Bruxelles, Canongette, 1831, in-18 de 54 pages.

7. *Fac-simile du Saint Bernardin de* 1454, *et de la première estampe gravée sur bois avec nom d'auteur* (lettre à M. Duchesne). Mons, Hoyois-Derely, 1833, in-fol. de 4 pages, tiré à *quatre* exemplaires seulement.

8. *Scènes montoises calligraphiées par Anatole Oscar Prudhomme*. Mons, 1834, in-8°, imprimé avec luxe, composé de 76 pages et tiré à 150 exemplaires numérotés.

9. *Réglement pour le jeu de la Galoche*. Mons, Hoyois-Derely (1834), petit in-8° de 12 pages. (Facétie en dialecte montois.)

10. *Notice sur le général Lahure*, insérée dans la *Revue Belge*, 1re année, 4e livraison, et tirée à part à 50 exemplaires. Liége, 1835, in-8°, de 17 pages.

11. *Voyage pittoresque et industriel dans le Paraguay Roux et la Palingénésie australe, par Tridace-Nafé-Théobrome de Kaout' t'Chouk, gentilhomme breton, sous-aide à l'établissement des Clyso-Pompes*. Au Meschacebé. Mons, chez Ylered-Sioyoh (Hoyois-Derely), 1835, in-8°, de 30 pages, beau papier, tiré à 50 exemplaires.

Cette plaisanterie, pleine de sens, de raison et de gaieté, a inspiré à M. Nodier un de ces articles charmans dont lui seul a le secret, et où le génie de Rabelais et d'Horace est uni à toute l'élégance moderne.

12. *Les Tournois de Chauvenci, donnés vers la fin du treizième siècle, décrits par Jacques Bretex, 1285, annotés par feu Philibert Delmotte et publiés par H. Delmotte, son fils*, Valenciennes, Prignet, 1835, bel in-8° de 165 et 28 pages. Le texte est imprimé en caractères goth. avec une pl. au trait.

M. Delmotte n'a été que l'éditeur de ce livre, auquel il s'est contenté d'ajouter une notice sur son père. Il croyait que le poème de Bretex était inconnu, mais Sanderus le signale dans sa *Bibliotheca Manuscripta* (I, 209) comme reposant à la bibliothèque de la cathédrale de Tournay, et le P. Menestrier en rapporte plusieurs fragmens. M. Delmotte aurait pu, avec ses connaissances, rendre cette publication plus intéressante et plus correcte. Nous en avons rendu compte dans le *Messager des sciences et des lettres*, 1835, 2e livr., page 308 ; et M. Raynouard en a fait l'analyse dans le *Journal des savans*, octobre 1835, page 622.

13. *Biographie du célèbre musicien Lassus, Montois*, in-8°, de 7 à 8 feuilles, et pl.

M. Delmotte avait fait de grandes recherches sur ce fameux compositeur, et était parvenu à se procurer à Munich, plusieurs pièces capitales.

14. Comme président et membre de la société des Bibliophiles de Mons, M. Delmotte a été avec son digne ami M. René Chalons, l'éditeur d'un traité intitulé :

Gouvernement du pays d'Haynnau (sic) depuis le *trépas de l'Archiduc Albert d'heureuse mémoire*, 1621. Mons, Hoyois-Derely, 1835, in-8°, de VIII et 94 pages.

Depuis 1832, devenu l'un des collaborateurs des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et*

du Midi de la Belgique, M. Delmotte y a inséré : *tome II*, 2e *livr.* Note sur l'archevêque Buisseret. *Ib.* 3e *liv.* Rôle des offices héréditaires de la cour des Comtes de Hainaut. *Ib.* Note sur le Prince de Ligne et son boucher. *Ib.* 5e *liv.* Notice sur la bague de Ste.-Waudru. *Ib.* 6e *liv.* Article biographique sur Gilles de Boussu, historien de Mons. *Tome III*, 2e *liv.* Lettre à M. Dinaux sur le premier imprimeur de Cambrai. Ib. Note sur la tête de Dagobert II, roi d'Austrasie, conservée au couvent des sœurs noires de Mons. *Ib.* 3e *liv.*, une note intitulée : *Buisseret et les brochets*, une autre : *Souvenirs du Gouvernement Autrichien*, une troisième sur Agathon Fourmantel, poète du département du Nord. *Tome* III, 5e *liv.* Note intitulée : *Observations d'un prêtre sur* MANNEKEN-PIS. *Ib.* 6e *liv.* Biographie de la comtesse d'Albany, née à Mons, *T. IV*, 1re *liv.* Histoire admirable d'un esprit qui a paru souvent de nuit au monastère de St.-Ghislain, au mois de février 1656. (C'est simplement un extrait d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Mons.) *Ib.* une note intitulée : *La déesse de la liberté*. *Ib.* 2e *liv.* Biographie du marquis Du Chasteler, membre de l'académie. (Cette notice est plus complète que celle insérée dans notre *Annuaire* pour 1835; M. Delmotte se trompe cependant en parlant du mémoire de M. Du Chasteler sur l'évêque de Tournay Cramer, comme si ce mémoire avait vu le jour.) *Ib.* 4e *liv.* Biographie de Philippe Brasseur de Mons.

M. Delmotte m'a donné des renseignemens sur l'introduction de l'imprimerie dans le Hainaut. Il est cité plusieurs fois dans la troisième édition du *Dictionnaire Rouchi-Français* de M. G. A. J. Hécart. Dans le tome second du *Bulletin de l'académie*, page 257, il a inséré une note sur les an-

ciennes chambres de rhétorique de Mons, et page 306, une lettre du roi d'Angleterre Henri VIII, relative à la construction du château ou citadelle de Tournay. Le n° 19 du premier volume du *Bulletin du Bibliophile* publié à Paris, par le libraire Techener, contient en outre, une note sur quelques dates fausses qui se rencontrent dans les souscriptions d'anciens ouvrages.

Enfin le compte-rendu des travaux de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, du 14 mars 1834 au 14 mars 1835, annonce que M. Delmotte a communiqué à la société une dissertation sur l'origine de la tête du crocodile, vulgairement appelée *Tête du dragon*, sujet qu'il avait déjà abordé dans la brochure mentionnée sous le n° 3.

Déjà la plupart des journaux, particulièrement l'*Artiste* et la *Revue Belge* lui ont consacré des articles nécrologiques.

Nous apprenons que la *Société des Bibliophiles de Mons* se prépare à payer tribut à la mémoire de son fondateur. Une notice biographique est sous presse, et paraîtra incessamment accompagnée d'un portrait lithographié par Madou.

L'académie n'a pas voulu être la dernière à exprimer les regrets que lui cause la perte d'un littérateur qui pouvait se promettre encore une longue carrière, et dont elle attendait d'utiles et nombreux services.

M. Delmotte nous a été enlevé, à l'âge de 37 ans, le 7 mars dernier.

B^on^ DE REIFFENBERG.

Supplément à la notice sur le marquis F. J. DU CHASTELER, ancien membre de l'académie (voir l'*Annuaire pour* 1835, pages 90-93.)

La liste des écrits de cet académicien étant incomplète, il faut la rétablir ainsi :

I. *Généalogie de la maison Du Chasteler*. L'édition in-8°, 1774, indiquée dans la *France littéraire*, cet utile répertoire publié par M. Quérard, n'existe pas selon M. Delmotte; l'on a pris pour une édition de l'ouvrage de Du Chasteler, un livre né peut être de sa querelle héraldique avec la maison du Châtelet.

II. *Mémoire.... sur les émigrations des Belges*. Bruxelles, 1779; in-4°, de 101 pages.

III. *Réflexions sommaires sur le plan à former pour une Histoire générale des Pays-Bas autrichiens, lues à la séance de l'académie du* 11 *nov*. 1779; 21 pages in-4°.

IV. *Mémoires et lettres sur l'étude de la langue grecque*. Bruxelles, 1781; in-8°. Des réflexions dont il avait entretenu l'académie, et où il émettait l'opinion que la connaissance des langues grecque et latine, telles qu'on les enseignait dans les universités, n'était pas indispensable, lui avaient attiré des attaques si violentes, qu'il s'était déterminé à mettre les pièces du procès sous les yeux du public.

V. *Éloge de Suger*, 1781.

VI. *Dissertation* (inédite) *où l'on cherche à fixer le*

temps où Cramer fut évêque de Tournay, lue à l'académie le 22 mars 1781.

VII. *Gisleberti.... Chronica*. Bruxelles, 1784; in-4°. Avant de publier son édition de Gilbert, le marquis Du Chasteler en avait communiqué aux éditeurs du *Recueil des historiens français*, et c'est d'après ce manuscrit qu'ils insérèrent dans leur treizième volume (pages 542-580), jusqu'à l'année 1180, le commencement de la chronique, terminée ensuite dans le XVIIIe volume publié par Dom Brial.

VIII. *Liste de quelques manuscrits*, etc.

IX. *Lettre à M. l'abbé Mann, relativement aux grandes fermes*, insérée dans le IVe vol des anciens Mémoires de l'académie.

X. *Mémoire sur la déesse Nehalennia*, etc.

XI. Quelques *notes* dans le journal de l'académie.

Philippe Baert, bibliothécaire du marquis Du Chasteler, est encore auteur d'une dissertation publiée à Louvain, en 1833, in-4°, avec des notes de M. Roulez. Elle est intitulée : *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique, suivi de recherches sur Samarobriva*. Ces dernières recherches peuvent se comparer avec celles de MM. Cayrol d'Aumans, Mangon de La Lande, Rigollot, E. Gaillard et Ch. Quentin. M. de Fortia parle aussi de cette difficulté géographique au mot *Briva* de son Dictionnaire des anciens mots celtiques, *Annales de Jacques de Guyse*, v. 431.

Parmi les brochures très-peu spirituelles qui inondèrent le public à l'époque de la révolution brabançonne, il en est une recherchée seulement pour sa rareté et pour son impertinence, et dont voici le titre : *Recueil des requêtes, placets et mémoires les plus interressants* (sic), *que l'on pré-*

senta à Sa Majesté Impériale Joseph II, durant le voyage qu'il fit dans les Pays-Bas, *en* 1781. Vienne, 1782, 83 pages in-8°, sans les préliminaires. Dans ce grossier pamphlet, Du Chasteler est représenté comme un philosophe incrédule et niais, parodiant bêtement les encyclopédistes. La treizième requête est prétendument signée de lui, en qualité de directeur de l'académie impériale et royale.

On trouve des notices sur le marquis Du Chasteler dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, t. IV (par M. Delmotte), et dans le *Supplément à la Biographie universelle*, t. LX, page 541-544.

B^{on} De Reiffenberg.

Notice sur JOSEPH GÉRARD, *premier secrétaire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, né à Bruxelles, le* 2 *avril* 1734, *et mort dans la même ville le* 4 *juin* 1814[1].

Nous désirons consacrer quelques lignes à la mémoire de ce savant estimable, qui fut l'un des fondateurs de l'académie, et sur lequel nous ne connaissons aucun article biographique écrit en français.

Georges Joseph Gérard naquit à Bruxelles, le 2 avril 1734, et mourut dans la même ville le 4 juin 1814. Son père, Gilles Joseph Gérard et sa mère Jeanne Catherine Anserns, n'épargnèrent ni peines ni frais pour lui donner le bienfait d'une éducation solide et en faire un homme utile à la société.

Dès sa première jeunesse, il obtint une place à la secrétairerie de l'État et de la guerre à Bruxelles. Il y captiva bientôt la confiance du ministre, à tel point qu'il fut chargé de la correspondance de la chancellerie à Vienne. Ses talens attirèrent ensuite l'attention du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine à la cour de Bruxelles, qui protégeait et cultivait lui-même les sciences et les arts.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on avait fondé dans les principaux pays de l'Europe, un nombre trop grand peut-

1 Cette notice inédite a été communiquée obligeamment par M. A. Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand.

être, de sociétés savantes de diverses natures. Mais les Pays-Bas autrichiens, qui possédaient d'ailleurs l'université de Louvain et qui n'étaient point dépourvus de savans célèbres, ne comptèrent pas d'institution de ce genre, jusqu'au temps de Marie-Thérèse, princesse qui savait apprécier les sciences et les lettres. Le comte de Cobenzl obtint facilement de l'impératrice, l'établissement en 1769, d'une société littéraire à Bruxelles; elle fut organisée par les conseils du célèbre Schoefflin, professeur à Strasbourg, et par les soins de Gérard; ce dernier en fut nommé secrétaire. Lorsque cette société, par lettres patentes de l'impératrice, en date du 16 décembre 1772, eut été élevée au rang d'académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres, le prince de Stahremberg, reconnaissant les services et le zèle de Gérard, l'en nomma secrétaire perpétuel. Cependant d'autres fonctions auxquelles celui-ci fut appelé et dont il sera parlé plus tard, l'empêchèrent de conserver long-temps ce poste honorable : il demanda sa démission et, à ses sollicitations, on lui donna pour successeur le savant Des Roches. Gérard n'en continua pas moins à prendre à cœur les intérêts de l'académie naissante. Il se chargea de la publication du premier volume des mémoires, afin d'abréger les lenteurs de l'impression. Il écrivit lui-même le *discours préliminaire sur l'état des lettres dans les Pays-Bas et l'érection de l'académie de Bruxelles :* ce morceau, dans lequel il a fait preuve de connaissances historiques peu communes, se trouve en tête du premier volume [1].

Dès l'année 1769, mais surtout après que la société

[1] Cet *Annuaire* en renferme un extrait.

eut été élevée au rang d'académie en 1772, on commença à songer sérieusement à augmenter la bibliothèque publique. A plusieurs reprises, Gérard fut autorisé à acquérir des livres et des manuscrits, et de préférence ceux qui intéressaient les antiquités et l'histoire de la Belgique. De concert avec l'abbé Chevalier, l'évêque de Nélis et Des Roches, il eut de temps en temps des occasions favorables de remplir son honorable mission, et surtout à la vente de la précieuse bibliothèque de Verdussen, qui avait laissé tant de manuscrits rares et importans.

Vers la fin de l'année 1780, l'académie s'occupa de nouveau du projet de publier quelques ouvrages inédits sur l'histoire de la Belgique. Dans la même séance, Gérard lut un plan très-développé, d'après lequel on pourrait mettre au jour les historiens et les autres documens propres à éclaircir les annales de notre pays. Malheureusement ce projet si louable n'eut pas plus de suite que celui du savant De Nélis, évêque d'Anvers.

Après la suppression des jésuites, Gérard fut chargé de recueillir toutes les bibliothèques dans les Pays-Bas autrichiens, d'en faire des catalogues et d'en choisir les meilleurs ouvrages imprimés et manuscrits. Il a écrit sur ce travail un rapport très-intéressant, qui sera publié dans une des prochaines livraisons du *Messager des sciences et des arts de Gand.*

Lorsque les catalogues de livres de toutes les abbayes, églises et des cloîtres eurent été remis entre les mains du ministre, celui-ci autorisa, en 1787, l'académie à choisir dans cette collection tous les livres qui manquaient à la bibliothèque publique. L'académie crut n'avoir rien de mieux à faire que de confier ce travail aux talens et au zèle

de Gérard et de Chevalier. Deux fois, en 1784 et 1785, il fut appelé au poste important de directeur de l'académie. Il avait tant contribué à la fondation de cette société savante, à ses développemens, à l'augmentation de la bibliothèque, qu'il ne doit point paraître étonnant qu'il ait éprouvé la douleur la plus poignante, en voyant transporter de Bruxelles à Paris, tant de livres rares, tant de manuscrits précieux, et supprimer entièrement l'académie de Bruxelles : en 1809, il restait seul de tous les premiers membres de cette compagnie.

La réputation des connaissances de Gérard le fit associer à plusieurs sociétés savantes, telles que la société Zélandaise des sciences, l'académie des sciences de Besançon, la société de littérature hollandaise de Leyde et l'Institut de Hollande.

Gérard s'était fait une étude de prédilection de l'histoire et des antiquités de son pays. Peu de Belges étaient plus versés que lui dans cette partie : on en a la preuve dans ses nombreux travaux, soit imprimés, soit manuscrits, dont nous donnerons plus bas une liste complète, d'après la notice nécrologique consacrée à sa mémoire par feu M. Raepsaet, et communiquée à la société de littérature hollandaise de Leyde.

Doué d'une infatigable obligeance, il aidait de ses lumières et de ses livres, non-seulement ses compatriotes de Belgique, mais encore des savans de Hollande et de Zélande. A la fin de leur longue et honorable carrière, J. W. Te Water et le professeur Rau, à Utrecht, se rappelaient encore avec reconnaissance les rapports qu'ils avaient eus avec lui.

Gérard avait non-seulement de la réputation comme

savant, mais encore comme homme politique, et il rendit en cette qualité d'importans services à la cour de Vienne. Nommé d'abord secrétaire de l'Impératrice-Reine, près du conseil royal du Gouvernement des Pays-Bas, il fut ensuite appelé à la charge d'auditeur à la chambre des comptes de Brabant. Il était sur le point d'être nommé conseiller et maître de la cour des comptes, lorsqu'à la fin de 1789 les troubles éclatèrent dans les Pays-Bas autrichiens. Gérard était fort attaché aux anciennes constitutions de son pays. Quand le général Dalton fit arrêter les membres des états, reconnus par leur esprit d'opposition et la fermeté de leur caractère, parmi eux se trouva M. J. J. Raepsaet, qui fut transporté à la citadelle d'Anvers. Gérard, son beau-frère, soupçonné d'entretenir avec lui des relations politiques, fut destitué de ses fonctions. Il lui eût été bien facile de se disculper; mais rien ne put l'engager à le faire. Après la mort de Joseph II et l'avénement au trône de François II, on l'eût assurément réintégré dans ses fonctions, si l'invasion française ne fut venue changer entièrement la face des affaires en Belgique.

Alors Gérard rendu à la vie privée, se livra exclusivement aux charmes de l'étude et se renferma dans sa bibliothèque, regardée comme l'une des plus remarquables des savans belges; sa collection d'ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas n'en avait pas qu'on lui pût comparer. En effet, ses fonctions à la chambre des comptes, sa classification des anciennes chartes et ses catalogues des bibliothèques des jésuites, lui avaient fourni l'occasion de prendre des copies de documens ou excessivement rares ou inconnus. Ces copies sont d'un grand intérêt, parce que, faites de la propre main de Gérard, elles ne sont point déparées par

du Midi de la Belgique, M. Delmotte y a inséré : *tome II*, 2e *livr.* Note sur l'archevêque Buisseret. *Ib.* 3e *liv.* Rôle des offices héréditaires de la cour des Comtes de Hainaut. *Ib.* Note sur le Prince de Ligne et son boucher. *Ib.* 5e *liv.* Notice sur la bague de Ste.-Waudru. *Ib.* 6e *liv.* Article biographique sur Gilles de Boussu, historien de Mons. *Tome III*, 2e *liv.* Lettre à M. Dinaux sur le premier imprimeur de Cambrai. Ib. Note sur la tête de Dagobert II, roi d'Austrasie, conservée au couvent des sœurs noires de Mons. *Ib.* 3e *liv.*, une note intitulée : *Buisseret et les brochets*, une autre : *Souvenirs du Gouvernement Autrichien*, une troisième sur Agathon Fourmantel, poète du département du Nord. *Tome* III, 5e *liv.* Note intitulée : *Observations d'un prêtre sur* MANNEKEN-PIS. *Ib.* 6e *liv.* Biographie de la comtesse d'Albany, née à Mons, *T. IV*, 1re *liv.* Histoire admirable d'un esprit qui a paru souvent de nuit au monastère de St.-Ghislain, au mois de février 1656. (C'est simplement un extrait d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Mons.) *Ib.* une note intitulée : *La déesse de la liberté*. *Ib.* 2e *liv.* Biographie du marquis Du Chasteler, membre de l'académie. (Cette notice est plus complète que celle insérée dans notre *Annuaire* pour 1835; M. Delmotte se trompe cependant en parlant du mémoire de M. Du Chasteler sur l'évêque de Tournay Cramer, comme si ce mémoire avait vu le jour.) *Ib.* 4e *liv.* Biographie de Philippe Brasseur de Mons.

M. Delmotte m'a donné des renseignemens sur l'introduction de l'imprimerie dans le Hainaut. Il est cité plusieurs fois dans la troisième édition du *Dictionnaire Rouchi-Français* de M. G. A. J. Hécart. Dans le tome second du *Bulletin de l'académie*, page 257, il a inséré une note sur les an-

ciennes chambres de rhétorique de Mons, et page 306, une lettre du roi d'Angleterre Henri VIII, relative à la construction du château ou citadelle de Tournay. Le n° 19 du premier volume du *Bulletin du Bibliophile* publié à Paris, par le libraire Techener, contient en outre, une note sur quelques dates fausses qui se rencontrent dans les souscriptions d'anciens ouvrages.

Enfin le compte-rendu des travaux de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, du 14 mars 1834 au 14 mars 1835, annonce que M. Delmotte a communiqué à la société une dissertation sur l'origine de la tête du crocodile, vulgairement appelée *Tête du dragon*, sujet qu'il avait déjà abordé dans la brochure mentionnée sous le n° 3.

Déjà la plupart des journaux, particulièrement l'*Artiste* et la *Revue Belge* lui ont consacré des articles nécrologiques.

Nous apprenons que la *Société des Bibliophiles de Mons* se prépare à payer tribut à la mémoire de son fondateur. Une notice biographique est sous presse, et paraîtra incessamment accompagnée d'un portrait lithographié par Madou.

L'académie n'a pas voulu être la dernière à exprimer les regrets que lui cause la perte d'un littérateur qui pouvait se promettre encore une longue carrière, et dont elle attendait d'utiles et nombreux services.

M. Delmotte nous a été enlevé, à l'âge de 37 ans, le 7 mars dernier.

Bon De Reiffenberg.

Supplément à la notice sur le marquis F. J. DU CHASTELER, ancien membre de l'académie (voir l'*Annuaire pour* 1835, pages 90-93.)

La liste des écrits de cet académicien étant incomplète, il faut la rétablir ainsi :

I. *Généalogie de la maison Du Chasteler.* L'édition in-8°, 1774, indiquée dans la *France littéraire*, cet utile répertoire publié par M. Quérard, n'existe pas selon M. Delmotte; l'on a pris pour une édition de l'ouvrage de Du Chasteler, un livre né peut être de sa querelle héraldique avec la maison du Châtelet.

II. *Mémoire.... sur les émigrations des Belges.* Bruxelles, 1779; in-4°, de 101 pages.

III. *Réflexions sommaires sur le plan à former pour une Histoire générale des Pays-Bas autrichiens, lues à la séance de l'académie du* 11 *nov.* 1779; 21 pages in-4°.

IV. *Mémoires et lettres sur l'étude de la langue grecque.* Bruxelles, 1781; in-8°. Des réflexions dont il avait entretenu l'académie, et où il émettait l'opinion que la connaissance des langues grecque et latine, telles qu'on les enseignait dans les universités, n'était pas indispensable, lui avaient attiré des attaques si violentes, qu'il s'était déterminé à mettre les pièces du procès sous les yeux du public.

V. *Éloge de Suger*, 1781.

VI. *Dissertation* (inédite) *où l'on cherche à fixer le*

temps où Cramer fut évêque de Tournay, lue à l'académie le 23 mars 1781.

VII. *Gisleberti.... Chronica.* Bruxelles, 1784; in-4°. Avant de publier son édition de Gilbert, le marquis Du Chasteler en avait communiqué aux éditeurs du *Recueil des historiens français*, et c'est d'après ce manuscrit qu'ils insérèrent dans leur treizième volume (pages 542-580), jusqu'à l'année 1180, le commencement de la chronique, terminée ensuite dans le XVIII° volume publié par Dom Brial.

VIII. *Liste de quelques manuscrits*, etc.

IX. *Lettre à M. l'abbé Mann, relativement aux grandes fermes*, insérée dans le IV° vol des anciens Mémoires de l'académie.

X. *Mémoire sur la déesse Nehalennia*, etc.

XI. Quelques *notes* dans le journal de l'académie.

Philippe Baert, bibliothécaire du marquis Du Chasteler, est encore auteur d'une dissertation publiée à Louvain, en 1833, in-4°, avec des notes de M. Roulez. Elle est intitulée : *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique, suivi de recherches sur Samarobriva.* Ces dernières recherches peuvent se comparer avec celles de MM. Cayrol d'Aumans, Mangon de La Lande, Rigollot, E. Gaillard et Ch. Quentin. M. de Fortia parle aussi de cette difficulté géographique au mot *Briva* de son Dictionnaire des anciens mots celtiques, *Annales de Jacques de Guyse*, v. 431.

Parmi les brochures très-peu spirituelles qui inondèrent le public à l'époque de la révolution brabançonne, il en est une recherchée seulement pour sa rareté et pour son impertinence, et dont voici le titre : *Recueil des requêtes, placets et mémoires les plus interressants* (sic), *que l'on pré-*

senta à Sa Majesté Impériale Joseph II, durant le voyage qu'il fit dans les Pays-Bas, en 1781. Vienne, 1782, 83 pages in-8°, sans les préliminaires. Dans ce grossier pamphlet, Du Chasteler est représenté comme un philosophe incrédule et niais, parodiant bêtement les encyclopédistes. La treizième requête est prétendument signée de lui, en qualité de directeur de l'académie impériale et royale.

On trouve des notices sur le marquis Du Chasteler dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, t. IV (par M. Delmotte), et dans le *Supplément à la Biographie universelle*, t. LX, page 541-544.

Bon De Reiffenberg.

Notice sur Joseph GÉRARD, *premier secrétaire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, né à Bruxelles, le* 2 *avril* 1734, *et mort dans la même ville le* 4 *juin* 1814 [1].

Nous désirons consacrer quelques lignes à la mémoire de ce savant estimable, qui fut l'un des fondateurs de l'académie, et sur lequel nous ne connaissons aucun article biographique écrit en français.

Georges Joseph Gérard naquit à Bruxelles, le 2 avril 1734, et mourut dans la même ville le 4 juin 1814. Son père, Gilles Joseph Gérard et sa mère Jeanne Catherine Anserns, n'épargnèrent ni peines ni frais pour lui donner le bienfait d'une éducation solide et en faire un homme utile à la société.

Dès sa première jeunesse, il obtint une place à la secrétairerie de l'État et de la guerre à Bruxelles. Il y captiva bientôt la confiance du ministre, à tel point qu'il fut chargé de la correspondance de la chancellerie à Vienne. Ses talens attirèrent ensuite l'attention du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine à la cour de Bruxelles, qui protégeait et cultivait lui-même les sciences et les arts.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on avait fondé dans les principaux pays de l'Europe, un nombre trop grand peut-

[1] Cette notice inédite a été communiquée obligeamment par M. A. Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand.

être, de sociétés savantes de diverses natures. Mais les Pays-Bas autrichiens, qui possédaient d'ailleurs l'université de Louvain et qui n'étaient point dépourvus de savans célèbres, ne comptèrent pas d'institution de ce genre, jusqu'au temps de Marie-Thérèse, princesse qui savait apprécier les sciences et les lettres. Le comte de Cobenzl obtint facilement de l'impératrice, l'établissement en 1769, d'une société littéraire à Bruxelles; elle fut organisée par les conseils du célèbre Schoefflin, professeur à Strasbourg, et par les soins de Gérard; ce dernier en fut nommé secrétaire. Lorsque cette société, par lettres patentes de l'impératrice, en date du 16 décembre 1772, eut été élevée au rang d'académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres, le prince de Stahremberg, reconnaissant les services et le zèle de Gérard, l'en nomma secrétaire perpétuel. Cependant d'autres fonctions auxquelles celui-ci fut appelé et dont il sera parlé plus tard, l'empêchèrent de conserver long-temps ce poste honorable : il demanda sa démission et, à ses sollicitations, on lui donna pour successeur le savant Des Roches. Gérard n'en continua pas moins à prendre à cœur les intérêts de l'académie naissante. Il se chargea de la publication du premier volume des mémoires, afin d'abréger les lenteurs de l'impression. Il écrivit lui-même le *discours préliminaire sur l'état des lettres dans les Pays-Bas et l'érection de l'académie de Bruxelles :* ce morceau, dans lequel il a fait preuve de connaissances historiques peu communes, se trouve en tête du premier volume [1].

Dès l'année 1769, mais surtout après que la société

[1] Cet *Annuaire* en renferme un extrait.

eut été élevée au rang d'académie en 1772, on commença à songer sérieusement à augmenter la bibliothèque publique. A plusieurs reprises, Gérard fut autorisé à acquérir des livres et des manuscrits, et de préférence ceux qui intéressaient les antiquités et l'histoire de la Belgique. De concert avec l'abbé Chevalier, l'évêque de Nélis et Des Roches, il eut de temps en temps des occasions favorables de remplir son honorable mission, et surtout à la vente de la précieuse bibliothèque de Verdussen, qui avait laissé tant de manuscrits rares et importans.

Vers la fin de l'année 1780, l'académie s'occupa de nouveau du projet de publier quelques ouvrages inédits sur l'histoire de la Belgique. Dans la même séance, Gérard lut un plan très-développé, d'après lequel on pourrait mettre au jour les historiens et les autres documens propres à éclaicir les annales de notre pays. Malheureusement ce projet si louable n'eut pas plus de suite que celui du savant De Nélis, évêque d'Anvers.

Après la suppression des jésuites, Gérard fut chargé de recueillir toutes les bibliothèques dans les Pays-Bas autrichiens, d'en faire des catalogues et d'en choisir les meilleurs ouvrages imprimés et manuscrits. Il a écrit sur ce travail un rapport très-intéressant, qui sera publié dans une des prochaines livraisons du *Messager des sciences et des arts de Gand.*

Lorsque les catalogues de livres de toutes les abbayes, églises et des cloîtres eurent été remis entre les mains du ministre, celui-ci autorisa, en 1787, l'académie à choisir dans cette collection tous les livres qui manquaient à la bibliothèque publique. L'académie crut n'avoir rien de mieux à faire que de confier ce travail aux talens et au zèle

de Gérard et de Chevalier. Deux fois, en 1784 et 1785, il fut appelé au poste important de directeur de l'académie. Il avait tant contribué à la fondation de cette société savante, à ses développemens, à l'augmentation de la bibliothèque, qu'il ne doit point paraître étonnant qu'il ait éprouvé la douleur la plus poignante, en voyant transporter de Bruxelles à Paris, tant de livres rares, tant de manuscrits précieux, et supprimer entièrement l'académie de Bruxelles : en 1809, il restait seul de tous les premiers membres de cette compagnie.

La réputation des connaissances de Gérard le fit associer à plusieurs sociétés savantes, telles que la société Zélandaise des sciences, l'académie des sciences de Besançon, la société de littérature hollandaise de Leyde et l'Institut de Hollande.

Gérard s'était fait une étude de prédilection de l'histoire et des antiquités de son pays. Peu de Belges étaient plus versés que lui dans cette partie : on en a la preuve dans ses nombreux travaux, soit imprimés, soit manuscrits, dont nous donnerons plus bas une liste complète, d'après la notice nécrologique consacrée à sa mémoire par feu M. Raepsaet, et communiquée à la société de littérature hollandaise de Leyde.

Doué d'une infatigable obligeance, il aidait de ses lumières et de ses livres, non-seulement ses compatriotes de Belgique, mais encore des savans de Hollande et de Zélande. A la fin de leur longue et honorable carrière, J. W. Te Water et le professeur Rau, à Utrecht, se rappelaient encore avec reconnaissance les rapports qu'ils avaient eus avec lui.

Gérard avait non-seulement de la réputation comme

savant, mais encore comme homme politique, et il rendit en cette qualité d'importans services à la cour de Vienne. Nommé d'abord secrétaire de l'Impératrice-Reine, près du conseil royal du Gouvernement des Pays-Bas, il fut ensuite appelé à la charge d'auditeur à la chambre des comptes de Brabant. Il était sur le point d'être nommé conseiller et maître de la cour des comptes, lorsqu'à la fin de 1789 les troubles éclatèrent dans les Pays-Bas autrichiens. Gérard était fort attaché aux anciennes constitutions de son pays. Quand le général Dalton fit arrêter les membres des états, reconnus par leur esprit d'opposition et la fermeté de leur caractère, parmi eux se trouva M. J. J. Raepsaet, qui fut transporté à la citadelle d'Anvers. Gérard, son beau-frère, soupçonné d'entretenir avec lui des relations politiques, fut destitué de ses fonctions. Il lui eût été bien facile de se disculper; mais rien ne put l'engager à le faire. Après la mort de Joseph II et l'avénement au trône de François II, on l'eût assurément réintégré dans ses fonctions, si l'invasion française ne fut venue changer entièrement la face des affaires en Belgique.

Alors Gérard rendu à la vie privée, se livra exclusivement aux charmes de l'étude et se renferma dans sa bibliothèque, regardée comme l'une des plus remarquables des savans belges; sa collection d'ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas n'en avait pas qu'on lui pût comparer. En effet, ses fonctions à la chambre des comptes, sa classification des anciennes chartes et ses catalogues des bibliothèques des jésuites, lui avaient fourni l'occasion de prendre des copies de documens ou excessivement rares ou inconnus. Ces copies sont d'un grand intérêt, parce que, faites de la propre main de Gérard, elles ne sont point déparées par

ces fautes que l'on ne rencontre que trop dans celles de copistes mercenaires. Nous devons cependant avouer que toutes ces copies ne sont pas faites avec les soins minutieux qu'on exige impérieusement de nos jours dans de semblables travaux. En outre, par de nouveaux achats, il enrichissait successivement sa collection de pièces originales, et il laissa environ trois cents manuscrits.

Il eut de son mariage avec Mlle Marie Raepsaet, quatre enfans. C'était un savant actif, désintéressé, d'une rare obligeance et fort dévoué à son pays.

Voici le catalogue de ses ouvrages imprimés et manuscrits, tel que feu M. Raepsaet l'a transmis à la société de littérature hollandaise de Leyde. Nous pensons qu'on lira avec plaisir cette liste, dans un moment où chez nous on se livre avec tant d'ardeur à l'étude de nos antiquités et de notre histoire.

1. *Recherches sur les monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas*, au nom et aux armes des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre. MS.

Le mémoire sur celles qui furent frappées sous Philippe-le-Hardi, est inséré au Ve vol. des *Mémoires de l'acad. de Bruxelles.*

2. *Description d'un enterrement fait à Tournai en* 1391, avec la description du manuscrit dont elle est tirée.

Au Ve vol. des mêmes mémoires.

3. *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Van der Vynckt*, conseiller au conseil de Flandre. MS.

Par extrait dans le IIIe vol.

4. *Plan d'un recueil d'historiens et mémoires historiques des Pays-Bas.* MS.

Lu à séance de l'acad. de Bruxelles, le 9 déc. 1779.

5. *Observations sur un acte de Jean II*, duc de Brabant. MS.

Lu à la séance du 2 avril 1784.

6. *Recherches sur le commerce de Flandres pendant les XIIIe et XIVe siècles*. MS.

Lu à la séance du 5 avril 1785.

7. *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Olivier de la Marche*.

Lu à la séance du 20 mars 1786.

8. *Plan pour la publication de tous les historiens et monumens qui peuvent illustrer l'histoire belgique*. MS.

Lu à la séance du 17 juillet 1780 (*sic*).

MANUSCRITS QUI SE TROUVAIENT ENCORE EN PORTEFEUILLE.

9. Mémoires sur deux passages des Commentaires de Jules-César, qui semblent contradictoires.

10. Recherches historiques sur les ribauds et la charge de roi des ribauds, tant en France qu'aux Pays-Bas.

11. Mémoire sur la querelle entre un capucin et quelques jésuites (entre le père Bonaventure, capucin, et les pères Bartholet et Marne, jésuites) sur la pierre antique qui se voit au couvent des capucins, à Arlon.

12. Recueil des inscriptions anciennes et du moyen âge, qui se trouvent dans les XVII provinces des Pays-Bas.

13. Histoire abrégée des couvens qui se trouvent dans la ville de Bruxelles et qui ont été supprimés pendant le XVIIIe siècle, avec les actes de leur fondation et les épitaphes qui étaient dans leurs églises.

14. Histoire abrégée des églises paroissiales et chapel-

les qui se trouvaient dans la ville de Bruxelles, pendant le XVIIIe siècle, et qui ont été en partie détruites; justifiée par les diplômes et avec les épitaphes.

15. Recueil des inscriptions anciennes et modernes qui se trouvaient à Bruxelles et qui ont été en partie détruites pendant le même siècle.

16. Histoire abrégée des couvens d'hommes et de femmes d'Anvers, supprimés à la fin du XVIIIe siècle.

17. Table chronologique des chartes du Hainaut, depuis l'an 646 jusqu'à 1658.

18. Table chronologique des chartes du Brabant.

19. Coutumes et usages singuliers qui ont existé et existent encore dans les Pays-Bas.

20. Recherches sur les monnaies frappées en Flandre, depuis l'année 1093 jusqu'en 1603, contenant leur poids, aloi, etc., tirées des anciennes ordonnances, diplômes et comptes des maîtres des monnaies.

21. Recherches ou notices, par ordre chronologique, des monnaies frappées dans les Pays-Bas, depuis 1056 à 1792, contenant leur poids, etc., tirées des ordonnances, etc., ci-dessus.

22. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, souverains des Pays-Bas.

23. Catalogue détaillé des manuscrits, concernant l'histoire belgique, qui se trouvaient dans la bibliothèque de l'académie de Bruxelles, avant l'entrée des Français, en 1791.

Nous avons mentionné plus haut le *Discours préliminaire sur l'état des lettres dans les Pays-Bas, et sur l'érection de l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, placé en tête du premier vo-

lume des Mémoires de cette académie, publié en 1777. On trouve encore en tête du Ve vol. des mêmes Mémoires, une *Notice historique sur le comte de Fraula*, par M. Gérard, pag. LXVI et suiv., et pag. LXXII-LXXVI, *Notice historique sur Dom Anselme Berthoud*; par le même.

Gérard a aussi fourni, de même que M Van Hulthem, beaucoup de documens pour la nouvelle édition des *Annales de Flandre*, par Oudegherst, qu'a publiée M. Lesbroussart. Gand, 1789, 2 vol. in-8o. On lui doit encore une *Notice* aussi intéressante que curieuse *sur toutes les chambres de rhétorique qui ont existé dans les Pays-Bas*: cette notice est insérée, pag 161 à 200, dans le *Mémoire historique sur la bibliothèque*, par Lacerna Santander. Brux., 1809, in-8o.

On sait que la bibliothèque et les manuscrits de Gérard ont été acquis par le gouvernement du roi Guillaume, et que tous ces manuscrits, si précieux pour notre histoire, ont été transportés à la bibliothèque de La Haye. Le catalogue de Gérard, qui est très-rare, renferme des ouvrages excessivement remarquables. Il contient 4,574 numéros, et a paru sous ce titre : *Description biographique des livres imprimés de la bibliothèque de M. G.-J. Gérard*. Bruxelles, Simon, in-8o [1].

[1] Voyez : *Aanspraak van Jona Willem te Water, in de jaarlijksche algemeene vergaderinge van de Maatschappye der nederlandsche letterkunde te Leyden, den 7 van hooimaand* 1815. Nous avons puisé dans cet opuscule une partie des détails de cette notice.

senta à Sa Majesté Impériale Joseph II, durant le voyage qu'il fit dans les Pays-Bas, en 1781. Vienne, 1782, 83 pages in-8°, sans les préliminaires. Dans ce grossier pamphlet, Du Chasteler est représenté comme un philosophe incrédule et niais, parodiant bêtement les encyclopédistes. La treizième requête est prétendument signée de lui, en qualité de directeur de l'académie impériale et royale.

On trouve des notices sur le marquis Du Chasteler dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, t. IV (par M. Delmotte), et dans le *Supplément à la Biographie universelle*, t. LX, page 541-544.

B^on De Reiffenberg.

Notice sur Joseph **GÉRARD**, *premier secrétaire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, né à Bruxelles, le* 2 *avril* 1734, *et mort dans la même ville le* 4 *juin* 1814[1].

Nous désirons consacrer quelques lignes à la mémoire de ce savant estimable, qui fut l'un des fondateurs de l'académie, et sur lequel nous ne connaissons aucun article biographique écrit en français.

Georges Joseph Gérard naquit à Bruxelles, le 2 avril 1734, et mourut dans la même ville le 4 juin 1814. Son père, Gilles Joseph Gérard et sa mère Jeanne Catherine Anserns, n'épargnèrent ni peines ni frais pour lui donner le bienfait d'une éducation solide et en faire un homme utile à la société.

Dès sa première jeunesse, il obtint une place à la secrétairerie de l'État et de la guerre à Bruxelles. Il y captiva bientôt la confiance du ministre, à tel point qu'il fut chargé de la correspondance de la chancellerie à Vienne. Ses talens attirèrent ensuite l'attention du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine à la cour de Bruxelles, qui protégeait et cultivait lui-même les sciences et les arts.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on avait fondé dans les principaux pays de l'Europe, un nombre trop grand peut-

1 Cette notice inédite a été communiquée obligeamment par M. A. Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand.

être, de sociétés savantes de diverses natures. Mais les Pays-Bas autrichiens, qui possédaient d'ailleurs l'université de Louvain et qui n'étaient point dépourvus de savans célèbres, ne comptèrent pas d'institution de ce genre, jusqu'au temps de Marie-Thérèse, princesse qui savait apprécier les sciences et les lettres. Le comte de Cobenzl obtint facilement de l'impératrice, l'établissement en 1769, d'une société littéraire à Bruxelles; elle fut organisée par les conseils du célèbre Schoefflin, professeur à Strasbourg, et par les soins de Gérard; ce dernier en fut nommé secrétaire. Lorsque cette société, par lettres patentes de l'impératrice, en date du 16 décembre 1772, eut été élevée au rang d'académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres, le prince de Stahremberg, reconnaissant les services et le zèle de Gérard, l'en nomma secrétaire perpétuel. Cependant d'autres fonctions auxquelles celui-ci fut appelé et dont il sera parlé plus tard, l'empêchèrent de conserver long-temps ce poste honorable : il demanda sa démission et, à ses sollicitations, on lui donna pour successeur le savant Des Roches. Gérard n'en continua pas moins à prendre à cœur les intérêts de l'académie naissante. Il se chargea de la publication du premier volume des mémoires, afin d'abréger les lenteurs de l'impression. Il écrivit lui-même le *discours préliminaire sur l'état des lettres dans les Pays-Bas et l'érection de l'académie de Bruxelles :* ce morceau, dans lequel il a fait preuve de connaissances historiques peu communes, se trouve en tête du premier volume [1].

Dès l'année 1769, mais surtout après que la société

[1] Cet *Annuaire* en renferme un extrait.

eut été élevée au rang d'académie en 1772, on commença à songer sérieusement à augmenter la bibliothèque publique. A plusieurs reprises, Gérard fut autorisé à acquérir des livres et des manuscrits, et de préférence ceux qui intéressaient les antiquités et l'histoire de la Belgique. De concert avec l'abbé Chevalier, l'évêque de Nélis et Des Roches, il eut de temps en temps des occasions favorables de remplir son honorable mission, et surtout à la vente de la précieuse bibliothèque de Verdussen, qui avait laissé tant de manuscrits rares et importans.

Vers la fin de l'année 1780, l'académie s'occupa de nouveau du projet de publier quelques ouvrages inédits sur l'histoire de la Belgique. Dans la même séance, Gérard lut un plan très-développé, d'après lequel on pourrait mettre au jour les historiens et les autres documens propres à éclaircir les annales de notre pays. Malheureusement ce projet si louable n'eut pas plus de suite que celui du savant De Nélis, évêque d'Anvers.

Après la suppression des jésuites, Gérard fut chargé de recueillir toutes les bibliothèques dans les Pays-Bas autrichiens, d'en faire des catalogues et d'en choisir les meilleurs ouvrages imprimés et manuscrits. Il a écrit sur ce travail un rapport très-intéressant, qui sera publié dans une des prochaines livraisons du *Messager des sciences et des arts de Gand.*

Lorsque les catalogues de livres de toutes les abbayes, églises et des cloîtres eurent été remis entre les mains du ministre, celui-ci autorisa, en 1787, l'académie à choisir dans cette collection tous les livres qui manquaient à la bibliothèque publique. L'académie crut n'avoir rien de mieux à faire que de confier ce travail aux talens et au zèle

de Gérard et de Chevalier. Deux fois, en 1784 et 1785, il fut appelé au poste important de directeur de l'académie. Il avait tant contribué à la fondation de cette société savante, à ses développemens, à l'augmentation de la bibliothèque, qu'il ne doit point paraître étonnant qu'il ait éprouvé la douleur la plus poignante, en voyant transporter de Bruxelles à Paris, tant de livres rares, tant de manuscrits précieux, et supprimer entièrement l'académie de Bruxelles : en 1809, il restait seul de tous les premiers membres de cette compagnie.

La réputation des connaissances de Gérard le fit associer à plusieurs sociétés savantes, telles que la société Zélandaise des sciences, l'académie des sciences de Besançon, la société de littérature hollandaise de Leyde et l'Institut de Hollande.

Gérard s'était fait une étude de prédilection de l'histoire et des antiquités de son pays. Peu de Belges étaient plus versés que lui dans cette partie : on en a la preuve dans ses nombreux travaux, soit imprimés, soit manuscrits, dont nous donnerons plus bas une liste complète, d'après la notice nécrologique consacrée à sa mémoire par feu M. Raepsaet, et communiquée à la société de littérature hollandaise de Leyde.

Doué d'une infatigable obligeance, il aidait de ses lumières et de ses livres, non-seulement ses compatriotes de Belgique, mais encore des savans de Hollande et de Zélande. A la fin de leur longue et honorable carrière, J. W. Te Water et le professeur Rau, à Utrecht, se rappelaient encore avec reconnaissance les rapports qu'ils avaient eus avec lui.

Gérard avait non-seulement de la réputation comme

savant, mais encore comme homme politique, et il rendit en cette qualité d'importans services à la cour de Vienne. Nommé d'abord secrétaire de l'Impératrice-Reine, près du conseil royal du Gouvernement des Pays-Bas, il fut ensuite appelé à la charge d'auditeur à la chambre des comptes de Brabant. Il était sur le point d'être nommé conseiller et maître de la cour des comptes, lorsqu'à la fin de 1789 les troubles éclatèrent dans les Pays-Bas autrichiens. Gérard était fort attaché aux anciennes constitutions de son pays. Quand le général Dalton fit arrêter les membres des états, reconnus par leur esprit d'opposition et la fermeté de leur caractère, parmi eux se trouva M. J. J. Raepsaet, qui fut transporté à la citadelle d'Anvers. Gérard, son beau-frère, soupçonné d'entretenir avec lui des relations politiques, fut destitué de ses fonctions. Il lui eût été bien facile de se disculper ; mais rien ne put l'engager à le faire. Après la mort de Joseph II et l'avénement au trône de François II, on l'eût assurément réintégré dans ses fonctions, si l'invasion française ne fut venue changer entièrement la face des affaires en Belgique.

Alors Gérard rendu à la vie privée, se livra exclusivement aux charmes de l'étude et se renferma dans sa bibliothèque, regardée comme l'une des plus remarquables des savans belges ; sa collection d'ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas n'en avait pas qu'on lui pût comparer. En effet, ses fonctions à la chambre des comptes, sa classification des anciennes chartes et ses catalogues des bibliothèques des jésuites, lui avaient fourni l'occasion de prendre des copies de documens ou excessivement rares ou inconnus. Ces copies sont d'un grand intérêt, parce que, faites de la propre main de Gérard, elles ne sont point déparées par

du Midi de la Belgique, M. Delmotte y a inséré : *tome II*, 2e *livr.* Note sur l'archevêque Buisseret. *Ib.* 3e *liv.* Rôle des offices héréditaires de la cour des Comtes de Hainaut. *Ib.* Note sur le Prince de Ligne et son boucher. *Ib.* 5e *liv.* Notice sur la bague de Ste.-Waudru. *Ib.* 6e *liv.* Article biographique sur Gilles de Boussu, historien de Mons. *Tome III*, 2e *liv.* Lettre à M. Dinaux sur le premier imprimeur de Cambrai. Ib. Note sur la tête de Dagobert II, roi d'Austrasie, conservée au couvent des sœurs noires de Mons. *Ib.* 3e *liv.*, une note intitulée : *Buisseret et les brochets*, une autre : *Souvenirs du Gouvernement Autrichien*, une troisième sur Agathon Fourmantel, poète du département du Nord. *Tome* III, 5e *liv.* Note intitulée : *Observations d'un prêtre sur* MANNEKEN-PIS. *Ib.* 6e *liv.* Biographie de la comtesse d'Albany, née à Mons, *T. IV*, 1re *liv.* Histoire admirable d'un esprit qui a paru souvent de nuit au monastère de St.-Ghislain, au mois de février 1656. (C'est simplement un extrait d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Mons.) *Ib.* une note intitulée : *La déesse de la liberté. Ib.* 2e *liv.* Biographie du marquis Du Chasteler, membre de l'académie. (Cette notice est plus complète que celle insérée dans notre *Annuaire* pour 1835; M. Delmotte se trompe cependant en parlant du mémoire de M. Du Chasteler sur l'évêque de Tournay Cramer, comme si ce mémoire avait vu le jour.) *Ib.* 4e *liv.* Biographie de Philippe Brasseur de Mons.

M. Delmotte m'a donné des renseignemens sur l'introduction de l'imprimerie dans le Hainaut. Il est cité plusieurs fois dans la troisième édition du *Dictionnaire Rouchi-Français* de M. G. A. J. Hécart. Dans le tome second du *Bulletin de l'académie*, page 257, il a inséré une note sur les an-

ciennes chambres de rhétorique de Mons, et page 306, une lettre du roi d'Angleterre Henri VIII, relative à la construction du château ou citadelle de Tournay. Le nº 19 du premier volume du *Bulletin du Bibliophile* publié à Paris, par le libraire Techener, contient en outre, une note sur quelques dates fausses qui se rencontrent dans les souscriptions d'anciens ouvrages.

Enfin le compte-rendu des travaux de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, du 14 mars 1834 au 14 mars 1835, annonce que M. Delmotte a communiqué à la société une dissertation sur l'origine de la tête du crocodile, vulgairement appelée *Tête du dragon*, sujet qu'il avait déjà abordé dans la brochure mentionnée sous le nº 3.

Déjà la plupart des journaux, particulièrement l'*Artiste* et la *Revue Belge* lui ont consacré des articles nécrologiques.

Nous apprenons que la *Société des Bibliophiles de Mons* se prépare à payer tribut à la mémoire de son fondateur. Une notice biographique est sous presse, et paraitra incessamment accompagnée d'un portrait lithographié par Madou.

L'académie n'a pas voulu être la dernière à exprimer les regrets que lui cause la perte d'un littérateur qui pouvait se promettre encore une longue carrière, et dont elle attendait d'utiles et nombreux services.

M. Delmotte nous a été enlevé, à l'âge de 37 ans, le 7 mars dernier.

Bon De Reiffenberg.

Supplément à la notice sur le marquis F. J. DU CHASTELER, ancien membre de l'académie (voir l'*Annuaire pour* 1835, pages 90-93.)

La liste des écrits de cet académicien étant incomplète, il faut la rétablir ainsi :

I. *Généalogie de la maison Du Chasteler.* L'édition in-8o, 1774, indiquée dans la *France littéraire*, cet utile répertoire publié par M. Quérard, n'existe pas selon M. Delmotte ; l'on a pris pour une édition de l'ouvrage de Du Chasteler, un livre né peut être de sa querelle héraldique avec la maison du Châtelet.

II. *Mémoire.... sur les émigrations des Belges.* Bruxelles, 1779 ; in-4o, de 101 pages.

III. *Réflexions sommaires sur le plan à former pour une Histoire générale des Pays-Bas autrichiens, lues à la séance de l'académie du* 11 *nov.* 1779 ; 21 pages in-4o.

IV. *Mémoires et lettres sur l'étude de la langue grecque.* Bruxelles, 1781 ; in-8o. Des réflexions dont il avait entretenu l'académie, et où il émettait l'opinion que la connaissance des langues grecque et latine, telles qu'on les enseignait dans les universités, n'était pas indispensable, lui avaient attiré des attaques si violentes, qu'il s'était déterminé à mettre les pièces du procès sous les yeux du public.

V. *Éloge de Suger*, 1781.

VI. *Dissertation* (inédite) *où l'on cherche à fixer le*

temps où Cramer fut évêque de Tournay, lue à l'académie le 22 mars 1781.

VII. *Gisleberti.... Chronica*. Bruxelles, 1784; in-4°. Avant de publier son édition de Gilbert, le marquis Du Chasteler en avait communiqué aux éditeurs du *Recueil des historiens français*, et c'est d'après ce manuscrit qu'ils insérèrent dans leur treizième volume (pages 542-580), jusqu'à l'année 1180, le commencement de la chronique, terminée ensuite dans le XVIIIe volume publié par Dom Brial.

VIII. *Liste de quelques manuscrits*, etc.

IX. *Lettre à M. l'abbé Mann, relativement aux grandes fermes*, insérée dans le IVe vol des anciens Mémoires de l'académie.

X. *Mémoire sur la déesse Nehalennia*, etc.

XI. Quelques *notes* dans le journal de l'académie.

Philippe Baert, bibliothécaire du marquis Du Chasteler, est encore auteur d'une dissertation publiée à Louvain, en 1833, in-4°, avec des notes de M. Roulez. Elle est intitulée : *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique, suivi de recherches sur Samarobriva*. Ces dernières recherches peuvent se comparer avec celles de MM. Cayrol d'Aumans, Mangon de La Lande, Rigollot, E. Gaillard et Ch. Quentin. M. de Fortia parle aussi de cette difficulté géographique au mot *Briva* de son Dictionnaire des anciens mots celtiques, *Annales de Jacques de Guyse*, v. 431.

Parmi les brochures très-peu spirituelles qui inondèrent le public à l'époque de la révolution brabançonne, il en est une recherchée seulement pour sa rareté et pour son impertinence, et dont voici le titre : *Recueil des requêtes, placets et mémoires les plus interressants* (sic), *que l'on pré-*

senta à Sa Majesté Impériale Joseph II, *durant le voyage qu'il fit dans les Pays-Bas*, *en* 1781. Vienne, 1782, 83 pages in-8°, sans les préliminaires. Dans ce grossier pamphlet, Du Chasteler est représenté comme un philosophe incrédule et niais, parodiant bêtement les encyclopédistes. La treizième requête est prétendument signée de lui, en qualité de directeur de l'académie impériale et royale.

On trouve des notices sur le marquis Du Chasteler dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, t. IV (par M. Delmotte), et dans le *Supplément à la Biographie universelle*, t. LX, page 541-544.

Bon De Reiffenberg.

Notice sur Joseph GÉRARD, *premier secrétaire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, né à Bruxelles, le* 2 *avril* 1734, *et mort dans la même ville le* 4 *juin* 1814[1].

Nous désirons consacrer quelques lignes à la mémoire de ce savant estimable, qui fut l'un des fondateurs de l'académie, et sur lequel nous ne connaissons aucun article biographique écrit en français.

Georges Joseph Gérard naquit à Bruxelles, le 2 avril 1734, et mourut dans la même ville le 4 juin 1814. Son père, Gilles Joseph Gérard et sa mère Jeanne Catherine Anserns, n'épargnèrent ni peines ni frais pour lui donner le bienfait d'une éducation solide et en faire un homme utile à la société.

Dès sa première jeunesse, il obtint une place à la secrétairerie de l'État et de la guerre à Bruxelles. Il y captiva bientôt la confiance du ministre, à tel point qu'il fut chargé de la correspondance de la chancellerie à Vienne. Ses talens attirèrent ensuite l'attention du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine à la cour de Bruxelles, qui protégeait et cultivait lui-même les sciences et les arts.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on avait fondé dans les principaux pays de l'Europe, un nombre trop grand peut-

1 Cette notice inédite a *été* communiquée obligeamment par M. A. Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand.

être, de sociétés savantes de diverses natures. Mais les Pays-Bas autrichiens, qui possédaient d'ailleurs l'université de Louvain et qui n'étaient point dépourvus de savans célèbres, ne comptèrent pas d'institution de ce genre, jusqu'au temps de Marie-Thérèse, princesse qui savait apprécier les sciences et les lettres. Le comte de Cobenzl obtint facilement de l'impératrice, l'établissement en 1769, d'une société littéraire à Bruxelles; elle fut organisée par les conseils du célèbre Schoefflin, professeur à Strasbourg, et par les soins de Gérard; ce dernier en fut nommé secrétaire. Lorsque cette société, par lettres patentes de l'impératrice, en date du 16 décembre 1772, eut été élevée au rang d'académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres, le prince de Stahremberg, reconnaissant les services et le zèle de Gérard, l'en nomma secrétaire perpétuel. Cependant d'autres fonctions auxquelles celui-ci fut appelé et dont il sera parlé plus tard, l'empêchèrent de conserver long-temps ce poste honorable : il demanda sa démission et, à ses sollicitations, on lui donna pour successeur le savant Des Roches. Gérard n'en continua pas moins à prendre à cœur les intérêts de l'académie naissante. Il se chargea de la publication du premier volume des mémoires, afin d'abréger les lenteurs de l'impression. Il écrivit lui-même le *discours préliminaire sur l'état des lettres dans les Pays-Bas et l'érection de l'académie de Bruxelles :* ce morceau, dans lequel il a fait preuve de connaissances historiques peu communes, se trouve en tête du premier volume [1].

Dès l'année 1769, mais surtout après que la société

[1] Cet *Annuaire* en renferme un extrait.

eut été élevée au rang d'académie en 1772, on commença à songer sérieusement à augmenter la bibliothèque publique. A plusieurs reprises, Gérard fut autorisé à acquérir des livres et des manuscrits, et de préférence ceux qui intéressaient les antiquités et l'histoire de la Belgique. De concert avec l'abbé Chevalier, l'évêque de Nélis et Des Roches, il eut de temps en temps des occasions favorables de remplir son honorable mission, et surtout à la vente de la précieuse bibliothèque de Verdussen, qui avait laissé tant de manuscrits rares et importans.

Vers la fin de l'année 1780, l'académie s'occupa de nouveau du projet de publier quelques ouvrages inédits sur l'histoire de la Belgique. Dans la même séance, Gérard lut un plan très-développé, d'après lequel on pourrait mettre au jour les historiens et les autres documens propres à éclaicir les annales de notre pays. Malheureusement ce projet si louable n'eut pas plus de suite que celui du savant De Nélis, évêque d'Anvers.

Après la suppression des jésuites, Gérard fut chargé de recueillir toutes les bibliothèques dans les Pays-Bas autrichiens, d'en faire des catalogues et d'en choisir les meilleurs ouvrages imprimés et manuscrits. Il a écrit sur ce travail un rapport très-intéressant, qui sera publié dans une des prochaines livraisons du *Messager des sciences et des arts de Gand.*

Lorsque les catalogues de livres de toutes les abbayes, églises et des cloîtres eurent été remis entre les mains du ministre, celui-ci autorisa, en 1787, l'académie à choisir dans cette collection tous les livres qui manquaient à la bibliothèque publique. L'académie crut n'avoir rien de mieux à faire que de confier ce travail aux talens et au zèle

de Gérard et de Chevalier. Deux fois, en 1784 et 1785, il fut appelé au poste important de directeur de l'académie. Il avait tant contribué à la fondation de cette société savante, à ses développemens, à l'augmentation de la bibliothèque, qu'il ne doit point paraître étonnant qu'il ait éprouvé la douleur la plus poignante, en voyant transporter de Bruxelles à Paris, tant de livres rares, tant de manuscrits précieux, et supprimer entièrement l'académie de Bruxelles : en 1809, il restait seul de tous les premiers membres de cette compagnie.

La réputation des connaissances de Gérard le fit associer à plusieurs sociétés savantes, telles que la société Zélandaise des sciences, l'académie des sciences de Besançon, la société de littérature hollandaise de Leyde et l'Institut de Hollande.

Gérard s'était fait une étude de prédilection de l'histoire et des antiquités de son pays. Peu de Belges étaient plus versés que lui dans cette partie : on en a la preuve dans ses nombreux travaux, soit imprimés, soit manuscrits, dont nous donnerons plus bas une liste complète, d'après la notice nécrologique consacrée à sa mémoire par feu M. Raepsaet, et communiquée à la société de littérature hollandaise de Leyde.

Doué d'une infatigable obligeance, il aidait de ses lumières et de ses livres, non-seulement ses compatriotes de Belgique, mais encore des savans de Hollande et de Zélande. A la fin de leur longue et honorable carrière, J. W. Te Water et le professeur Rau, à Utrecht, se rappelaient encore avec reconnaissance les rapports qu'ils avaient eus avec lui.

Gérard avait non-seulement de la réputation comme

savant, mais encore comme homme politique, et il rendit en cette qualité d'importans services à la cour de Vienne. Nommé d'abord secrétaire de l'Impératrice-Reine, près du conseil royal du Gouvernement des Pays-Bas, il fut ensuite appelé à la charge d'auditeur à la chambre des comptes de Brabant. Il était sur le point d'être nommé conseiller et maître de la cour des comptes, lorsqu'à la fin de 1789 les troubles éclatèrent dans les Pays-Bas autrichiens. Gérard était fort attaché aux anciennes constitutions de son pays. Quand le général Dalton fit arrêter les membres des états, reconnus par leur esprit d'opposition et la fermeté de leur caractère, parmi eux se trouva M. J. J. Raepsaet, qui fut transporté à la citadelle d'Anvers. Gérard, son beau-frère, soupçonné d'entretenir avec lui des relations politiques, fut destitué de ses fonctions. Il lui eût été bien facile de se disculper ; mais rien ne put l'engager à le faire. Après la mort de Joseph II et l'avénement au trône de François II, on l'eût assurément réintégré dans ses fonctions, si l'invasion française ne fut venue changer entièrement la face des affaires en Belgique.

Alors Gérard rendu à la vie privée, se livra exclusivement aux charmes de l'étude et se renferma dans sa bibliothèque, regardée comme l'une des plus remarquables des savans belges ; sa collection d'ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas n'en avait pas qu'on lui pût comparer. En effet, ses fonctions à la chambre des comptes, sa classification des anciennes chartes et ses catalogues des bibliothèques des jésuites, lui avaient fourni l'occasion de prendre des copies de documens ou excessivement rares ou inconnus. Ces copies sont d'un grand intérêt, parce que, faites de la propre main de Gérard, elles ne sont point déparées par

ces fautes que l'on ne rencontre que trop dans celles de copistes mercenaires. Nous devons cependant avouer que toutes ces copies ne sont pas faites avec les soins minutieux qu'on exige impérieusement de nos jours dans de semblables travaux. En outre, par de nouveaux achats, il enrichissait successivement sa collection de pièces originales, et il laissa environ trois cents manuscrits.

Il eut de son mariage avec Mlle Marie Raepsaet, quatre enfans. C'était un savant actif, désintéressé, d'une rare obligeance et fort dévoué à son pays.

Voici le catalogue de ses ouvrages imprimés et manuscrits, tel que feu M. Raepsaet l'a transmis à la société de littérature hollandaise de Leyde. Nous pensons qu'on lira avec plaisir cette liste, dans un moment où chez nous on se livre avec tant d'ardeur à l'étude de nos antiquités et de notre histoire.

1. *Recherches sur les monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas*, au nom et aux armes des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre. MS.

Le mémoire sur celles qui furent frappées sous Philippe-le-Hardi, est inséré au Ve vol. des *Mémoires de l'acad. de Bruxelles.*

2. *Description d'un enterrement fait à Tournai en* 1391, avec la description du manuscrit dont elle est tirée.

Au Ve vol. des mêmes mémoires.

3. *Notice historique sur la vie et lès ouvrages de M. Van der Vynckt*, censeiller au conseil de Flandre. MS.

Par extrait dans le IIIe vol.

4. *Plan d'un recueil d'historiens et mémoires historiques des Pays-Bas.* MS.

Lu à séance de l'acad. de Bruxelles, le 9 déc. 1779.

5. *Observations sur un acte de Jean II*, duc de Brabant. MS.

Lu à la séance du 2 avril 1784.

6. *Recherches sur le commerce de Flandres pendant les XIIIe et XIVe siècles*. MS.

Lu à la séance du 5 avril 1785.

7. *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Olivier de la Marche.*

Lu à la séance du 20 mars 1786.

8. *Plan pour la publication de tous les historiens et monumens qui peuvent illustrer l'histoire belgique*. MS.

Lu à la séance du 17 juillet 1780 (*sic*).

MANUSCRITS QUI SE TROUVAIENT ENCORE EN PORTEFEUILLE.

9. Mémoires sur deux passages des Commentaires de Jules-César, qui semblent contradictoires.

10. Recherches historiques sur les ribauds et la charge de roi des ribauds, tant en France qu'aux Pays-Bas.

11. Mémoire sur la querelle entre un capucin et quelques jésuites (entre le père Bonaventure, capucin, et les pères Bartholet et Marne, jésuites) sur la pierre antique qui se voit au couvent des capucins, à Arlon.

12 Recueil des inscriptions anciennes et du moyen âge, qui se trouvent dans les XVII provinces des Pays-Bas.

13. Histoire abrégée des couvens qui se trouvent dans la ville de Bruxelles et qui ont été supprimés pendant le XVIIIe siècle, avec les actes de leur fondation et les épitaphes qui étaient dans leurs églises.

14. Histoire abrégée des églises paroissiales et chapel-

les qui se trouvaient dans la ville de Bruxelles, pendant le XVIIIe siècle, et qui ont été en partie détruites; justifiée par les diplômes et avec les épitaphes.

15. Recueil des inscriptions anciennes et modernes qui se trouvaient à Bruxelles et qui ont été en partie détruites pendant le même siècle.

16. Histoire abrégée des couvens d'hommes et de femmes d'Anvers, supprimés à la fin du XVIIIe siècle.

17. Table chronologique des chartes du Hainaut, depuis l'an 646 jusqu'à 1658.

18. Table chronologique des chartes du Brabant.

19. Coutumes et usages singuliers qui ont existé et existent encore dans les Pays-Bas.

20. Recherches sur les monnaies frappées en Flandre, depuis l'année 1093 jusqu'en 1603, contenant leur poids, aloi, etc., tirées des anciennes ordonnances, diplômes et comptes des maîtres des monnaies.

21. Recherches ou notices, par ordre chronologique, des monnaies frappées dans les Pays-Bas, depuis 1056 à 1792, contenant leur poids, etc., tirées des ordonnances, etc., ci-dessus.

22. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, souverains des Pays-Bas.

23. Catalogue détaillé des manuscrits, concernant l'histoire belgique, qui se trouvaient dans la bibliothèque de l'académie de Bruxelles, avant l'entrée des Français, en 1791.

Nous avons mentionné plus haut le *Discours préliminaire sur l'état des lettres dans les Pays-Bas, et sur l'érection de l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, placé en tête du premier vo-

lume des Mémoires de cette académie, publié en 1777. On trouve encore en tête du Ve vol. des mêmes Mémoires, une *Notice historique sur le comte de Fraula*, par M. Gérard, pag. LXVI et suiv., et pag. LXXII-LXXVI, *Notice historique sur Dom Anselme Berthoud*; par le même.

Gérard a aussi fourni, de même que M Van Hulthem, beaucoup de documens pour la nouvelle édition des *Annales de Flandre*, par Oudegherst, qu'a publiée M. Lesbroussart. Gand, 1789, 2 vol. in-8o. On lui doit encore une *Notice* aussi intéressante que curieuse *sur toutes les chambres de rhétorique qui ont existé dans les Pays-Bas*: cette notice est insérée, pag 161 à 200, dans le *Mémoire historique sur la bibliothèque*, par Lacerna Santander. Brux., 1809, in-8o.

On sait que la bibliothèque et les manuscrits de Gérard ont été acquis par le gouvernement du roi Guillaume, et que tous ces manuscrits, si précieux pour notre histoire, ont été transportés à la bibliothèque de La Haye. Le catalogue de Gérard, qui est très-rare, renferme des ouvrages excessivement remarquables. Il contient 4,574 numéros, et a paru sous ce titre : *Description biographique des livres imprimés de la bibliothèque de M. G.-J. Gérard*. Bruxelles, Simon, in-8o [1].

[1] Voyez : *Aanspraak van Jona Willem te Water, in de jaarlijksche algemeene vergaderinge van de Maatschappye der nederlandsche letterkunde te Leyden, den 7 van hooimaand* 1815. Nous avons puisé dans cet opuscule une partie des détails de cette notice.

Notice sur Hilarien-Noel baron DE VILLENFAGNE D'INGIHOUL, *membre de l'Académie, né à Liége en juin* 1753, *mort dans la même ville le* 23 *janvier* 1826.

M. De Villenfagne, bourgmestre de Liége en 1791, membre du conseil privé du prince-évêque en 1792, était, à l'époque de sa mort, député de l'ordre équestre aux états de la province, l'un des curateurs de l'université de Liége, membre honoraire de la Société libre d'Émulation de la même ville, de l'Institut royal des Pays-Bas et de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, depuis sa réorganisation en 1816. Il appartenait à une famille honorable et ancienne, sur laquelle on peut consulter la *Continuation du recueil héraldique* (de Loyens), par le procureur-général Ophoven, Liége, 1783, in-folio, pag. 221 et 233. Il reçut une éducation soignée, et plus littéraire que celle que l'on avait coutume de donner à cette époque à la plupart des gentilshommes liégeois. Ses parens l'envoyèrent ensuite à Rheims, pour y achever ses études. Il rapporta de son séjour dans cette ville pleine d'urbanité, et patrie de beaucoup d'hommes de mérite, le goût de la littérature française, et ces manières polies et aisées qu'il a conservées jusqu'à ses derniers momens.

De retour dans sa ville natale, il se sentit entraîné par une passion dominante vers les recherches d'érudition, surtout vers celles qui se rattachaient à l'histoire politique ou littéraire de sa patrie. Le premier fruit de ses doctes

veilles fut la publication des *Œuvres choisies du baron de Walef*, né à Liége, diplomate secondaire, mêlé dans les intrigues de l'ambitieuse duchesse du Maine, pendant la régence du duc d'Orléans, et poète français, qui avait été en relation avec Boileau et les plus beaux esprits de la cour délicate de Louis XIV, et qui, à certains égards, ne méritait pas l'oubli dans lequel il était tombé, même chez ses compatriotes. M. De Villenfagne exhuma avec discernement, de la trop volumineuse collection de Walef, ses meilleures pièces, qu'il fit paraître en 1779, en un volume petit in-8°; il y joignit un discours préliminaire sur la vie et les ouvrages de l'auteur, réimprimé depuis avec des augmentations dans le volume de ses premiers *Mélanges*, et une notice des artistes liégeois, anciens et modernes, les plus distingués.

La société d'Émulation de Liége fut fondée la même année par quelques bons citoyens [1], qui, ne pouvant demeurer indifférens au mouvement général de civilisation imprimé alors à toute l'Europe, voulurent répandre dans leur cité le goût des lettres et des sciences, propager les nouvelles découvertes, deviner et encourager les jeunes talens. Le prince Velbruck [2], qui accueillait avec enthousiasme toutes les idées généreuses et patriotiques, applaudit à cette heureuse création, et, pour entourer la société naissante de considération et de force, il s'en déclara le

[1] C'étaient MM. Dreux, de Lignac, Lucion, Tutot, les frères Ramoux et de Villette, physicien distingué, ami et émule de l'abbé Nollet.

[2] *Voy.* la notice intéressante que lui a consacrée M. le baron De Stassart, dans la *Biographie universelle*, tom. XLVIII, p. 82.

protecteur. M. De Villenfagne, qui devint associé en 1781, lut, à la séance publique du 25 février de l'année suivante, un *Discours sur les artistes liégois*. C'est la notice dont nous venons de parler, mais enrichie de corrections et d'augmentations, résultats des nouvelles lectures de l'auteur. Il communiqua encore à la société beaucoup de mémoires intéressans, qui furent successivement insérés dans l'*Esprit des journaux*, et qu'il réunit dans ses premiers *Mélanges de littérature et d'histoire*, imprimés à Liége en 1788, in-8°. Ce recueil renferme, entre autres, trois lettres curieuses sur d'anciens poètes français, inconnus aux éditeurs des *Annales poétiques*; un essai historique sur la vie du prince Notger, couronné par la Société d'Émulation, le 25 février 1785; une notice sur Jacques De Hemricourt, auteur du *Miroir des nobles de Hesbaye*; un essai historique sur les guerres d'Awans et de Waroux au treizième siècle. Cet épisode de nos annales pourrait fournir à la plume d'un Walter Scott la matière d'un ouvrage piquant, où l'histoire serait mise en action avec tout l'intérêt du roman, et ce charme indicible que conservent encore aujourd'hui les traditions chevaleresques du moyen âge.

Le baron De Villenfagne qui, par sa position sociale, était appelé à servir son pays dans les emplois de la haute magistrature, ne s'était pas contenté de regarder les lettres comme un simple délassement : il les avait aussi envisagées sous un point de vue plus relevé, plus digne d'un citoyen. S'attachant à démêler tous les fils de la constitution liégeoise, qui, à travers ses obscurités et ses incertitudes, renfermait tant d'élémens de bonheur public, il publia en 1792, pendant qu'il était bourgmestre, ses *Recherches historiques sur l'ordre équestre de la principauté de Liége*,

in-8°. Cet opuscule savant est très-rare, parce que l'auteur, pour des raisons particulières, ne le mit pas dans le commerce, et se réserva les exemplaires pour les donner à ses amis. Il en est de même de ses *Éclaircissemens sur Raes de Dammartin, chevalier français*, qu'il fit imprimer in-8°, en 1793, à une époque d'effervescence, où de semblables recherches étaient mal accueillies.

Bientôt la marche rapide de la révolution française, qui atteignait tous les peuples, comme par une commotion électrique, et l'envahissement du pays de Liége par les troupes républicaines, vinrent arracher M. De Villenfagne à ses paisibles occupations. Pour se soustraire aux persécutions que redoutaient surtout les nobles qui s'étaient prononcés contre le nouvel ordre de choses, il chercha un asile sur la terre étrangère. Il emporta avec lui sa bibliothèque, précieuse par le choix des ouvrages et des éditions. Elle fut la proie d'un incendie, allumé par quelques bombes, que les français lancèrent sur la ville de Dusseldorf. Cet accident causa le plus vif chagrin à M. De Villenfagne, qui avait pour les beaux et les bons livres un amour aussi vif qu'éclairé.

Après le retour de l'ordre et de la paix dans sa patrie, M. De Villenfagne s'empressa d'y rentrer, pour recueillir les débris de sa fortune, et se consacrer à l'éducation de trois enfans en bas âge, que lui avait laissés une épouse chérie, trop tôt ravie à sa tendresse et à sa jeune famille. Il se retira dans son château d'Ingihoul-sur-Meuse, près d'un vallon agréable, non loin de l'antique manoir (le château de Raimont), qu'avait habité Godefroid de Bouillon. Dépouillé, par suite des événemens politiques, d'une partie considérable de son patrimoine, il supporta cette perte

sans se plaindre, avec une résignation vraiment philosophique que lui inspiraient ses livres et ses études favorites.

Il mit sous presse, en 1803, son *Histoire de Spa*, 2 vol. petit in-8° [1]. Il y prouva jusqu'à l'évidence, contre le savant docteur J.-Ph. de Limbourg, l'aîné, que Pline, par les mots *Fons Tungrorum*, a entendu les sources minérales de Tongres, existantes encore aujourd'hui, et qu'il n'a pu désigner celles de Spa, totalement inconnues aux Romains, qui n'avaient pas éprouvé leur vertu et leur efficacité, auxquelles notre auteur se plaît d'ailleurs à rendre justice. Il a refondu dans ce nouvel écrit, qu'il a peut-être eu le tort d'intituler *Histoire*, ses *Recherches historiques sur Spa*, insérées à la fin de ses premiers *Mélanges*. Comme

1 C'est ici le cas de dire un mot de l'imprimerie particulière qu'avait établie pour son amusement M. De Villenfagne, mais dont la police ombrageuse de Napoléon, armée du décret impérial du 18 novembre 1810, le força de se défaire. Il avait pris plaisir à imprimer lui-même différens opuscules, entre autres, une première édition de son *Histoire de Spa*, en un vol. petit in-12 de 6 pag. non chiffrées, 322 et 3 pour l'*errata*. Cette édition, tirée à très-petit nombre, est fort rare et presque entièrement inconnue; elle doit remonter de 1791 à 1792, époque à laquelle M. De Villenfagne était bourgmestre. En effet, sur le titre, au lieu d'un nom d'imprimeur et du millésime, on trouve les lettres VB., répétées encore à la fin de la préface, et qui doivent, sans doute, s'interpréter par *Villenfagne bourgmestre*. Le livre est anonyme. Voilà donc encore une imprimerie particulière à ajouter à celles dont le savant Peignot a donné la notice dans son *Répertoire de bibliographies spéciales*, p. 70 et suivantes, et auxquelles le spirituel Ch. Nodier n'a pas dédaigné de consacrer deux articles dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, pag. 173 et 305.

les partisans de Spa continuèrent à défendre leur système avec chaleur, M. De Villenfagne est encore revenu sur ce point dans ses seconds *Mélanges*, imprimés en 1810; on y trouve de nouveaux détails sur Spa, ainsi que dans le second volume de ses *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége.* La palme de cette lutte érudite est définitivement décernée à De Villenfagne, depuis que J.-B. Leclerc, de Maine-et-Loire, correspondant de l'Institut de France, réfugié à Liége par suite de la loi du 12 janvier 1816, y a publié en 1818, sous le voile de l'anonyme, un petit volume in-18, court de mots et fort de choses, intitulé : *Abrégé de l'histoire de Spa.* Cet homme d'esprit et de goût, depuis rendu à sa patrie, où il mourut la même année que notre académicien [1], fit tourner à notre profit les loisirs forcés de son exil. Il simplifia cette question si long-temps controversée, en la dégageant du luxe d'érudition qu'avait prodigué M. De Villenfagne, et il sut intéresser par un style animé, correct et facile. Il a adopté presque toutes les opinions de son guide, dont il a apprécié la sagacité et la patience infatigable. Celui-ci reçut avec reconnaissance cet hommage librement rendu à son érudition par un étranger, et applaudit au zèle et aux lumières de son modeste abréviateur. Leclerc a complété, quoiqu'en la réduisant à de plus petites proportions, la liste de toutes les sources minérales du pays de Liége, qui se trouve dans l'ouvrage De Villenfagne. Ce dernier a mis à la fin du second volume de l'*Histoire de Spa*, une *lettre* [2] fort curieuse *sur deux prophètes* (Nostradamus et

1 *Voy.* un article sur cet ancien conventionnel dans les *Annales biographiques*, année 1826, p. 241-243.

2 C'est à cette source que M. Tabaraud a puisé, sans toutefois la

Mathieu Laensbergh), et une *Notice sur Breuché de la Croix*, curé de Flémalle, près de Liége, poète et littérateur, omis dans tous les dictionnaires historiques Cet écrivain, supérieur à l'époque où il composait ses vers (1635-1644), méritait d'être tiré de l'oubli dans lequel tous les biographes l'avaient laissé.

M. De Villenfagne donna au public, en 1808, un nouvel ouvrage de sa composition : ce sont deux volumes in-12, d'*Essais critiques sur différens points de l'histoire civile et littéraire de la ci-devant principauté de Liége.* Ils renferment, entre autres, des dissertations très-savantes sur les anciens comtes de Looz, de Horne, de Moha, et sur le duché de Bouillon.

L'auteur publia, en 1810, un vol. in-8°, de nouveaux *Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liége.* Ils sont remplis de recherches intéressantes et variées, et offrent aux gens du monde une lecture plus attrayante que celle des *Essais critiques*, qui ne peuvent convenir qu'aux érudits de profession.

Enfin, M. De Villenfagne, dont l'âge semblait accroître

désigner, sa notice sur Mathieu Laensbergh, insérée dans la *Biographie universelle*, t. XXIIIe, p. 105. Il avait montré plus de délicatesse, en citant M. De Villenfagne, à l'article de Jacques De Hemricourt, dans la même *Biographie*, tom. XXe, p. 43. Le consciencieux Barbier a indiqué que l'article de Thomas des Hayons, qu'il a donné à la p. 432 du tome premier de l'*Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus*, est tiré des *Mélanges* publiés en 1810. L'abbé Boulliot, dans sa *Biographie ardennaise*, t. II, p. 24, a aussi reconnu les obligations qu'il lui a pour son curieux article de des Hayons.

le zèle et redoubler les forces, mit au jour, en 1817, deux forts volumes in-8°, qui sont le produit de dix années d'un travail pénible et assidu. Ces *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége* embrassent l'origine, les accroissemens successifs de cet État, le tableau de sa constitution, le récit de ses guerres civiles, enfin des notices sur plusieurs artistes et sur quelques auteurs de la même nation. La multiplicité des matières traitées dans ces deux volumes nous fait une loi de n'en pas dire plus ici de cet ouvrage, dont nous avons rendu compte ailleurs [1].

Les changemens survenus aux Pays-Bas en 1814 et 1815, ramenèrent sur la scène politique M. De Villenfagne, qui, depuis la révolution, s'était tenu éloigné des affaires publiques. Depuis l'organisation de la province, il fit constamment partie de la députation des états et du collége des curateurs. Son affabilité, son esprit de justice et son désir d'obliger, le firent chérir de tous ceux qui avaient des relations avec lui, à cause de ses nouvelles fonctions. Redevenu homme public, il resta ce qu'il avait toujours été, bon, modeste, communicatif. Il partagea son temps entre les détails de l'administration et son goût pour l'étude, qui ne l'abandonna qu'avec la vie. Il paya son tribut à l'académie de Bruxelles, en lui adressant des *Recherches sur la découverte du charbon de terre dans la principauté de Liége*, insérées au tome second des *Nouveaux mémoires* de cette compagnie savante. Il publia aussi, dans le n° 224 du *Courrier de la Meuse*, du 21 septembre 1825, une *Notice sur un beau manuscrit de la vie de saint Hubert, qui a appartenu à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne*; on

[1] *Voy.* le *Mercure belge*, t. II, p. 54-61.

a tiré à part quelques exemplaires de cette notice curieuse, formant 8 pages in-8°.

On voit, par ce résumé rapide, que la vie de M. De Villenfagne fut laborieusement remplie, et que l'amour de la patrie guida toujours sa plume dans le choix de ses recherches. Il laissa aussi des additions pour ses ouvrages imprimés, et des notes nombreuses, fruits de ses immenses lectures, faites toutes la plume à la main. Ce respectable académicien, pour lequel les occupations littéraires étaient devenues un besoin journalier, travaillait depuis plus de trente ans à une *Bibliothèque éburone*, destinée à faire connaître les hommes distingués en tout genre que le pays de Liége a produits. Le manuscrit jusqu'ici inédit, et qui a été acquis par M. Édouard Lavalleye, agrégé à l'université de Liége, est écrit sous la forme de lettres, et contient 517 pages petit in-folio.

Quoique cette notice soit déjà bien longue, nous croyons devoir présenter ici deux observations générales, qui pourront servir à faire juger impartialement M. De Villenfagne, qui, de son vivant, n'a pas, en général, obtenu toute la réputation à laquelle il avait un droit incontestable. Il n'était pas du nombre de ces savans, semblables aux avares, qui enfouissent leur science et craignent d'en faire part à d'autres littérateurs. Il était toujours prêt à ouvrir les trésors de sa vaste érudition. Il était en rapport avec une foule d'hommes instruits, qui s'estimaient heureux de recourir à ses lumières, de profiter de ses conseils et de ses communications amicales. Il se plaisait surtout à encourager les jeunes gens qui montraient d'heureuses dispositions ; il les engageait à les cultiver, à se livrer à des études solides, et il ne négligeait aucune occasion de leur être utile.

Si M. De Villenfagne, élevé dans des idées étrangères à celles qui dominent généralement aujourd'hui, n'appréciait pas à toute leur valeur les conquêtes précieuses que l'esprit humain a faites depuis un demi-siècle, au moins devons-nous reconnaître qu'il n'était ni intolérant ni exclusif, et qu'il savait rendre justice au mérite de ceux qui ne partageaient pas toutes ses opinions politiques. Plein de bonne foi dans celles qu'il professa toujours, et même à des époques où cette manifestation n'était pas sans quelque danger, il ne fut jamais mû par des vues d'intérêt personnel. Ses sentimens étaient le résultat d'une conviction intime, qui doit rendre sa mémoire respectable aux yeux des hommes honnêtes de tous les partis.

Le catalogue des livres composant la bibliothèque de M. De Villenfagne a été publié en 1826, pour la vente qui s'est faite alors. On y distinguait plusieurs manuscrits précieux et un choix de bons livres sur le pays de Liége et sur l'histoire littéraire : c'étaient les débris de sa riche collection qu'il avait pu sauver du naufrage. Feu Al. Rifflart, peintre, de Bouvignes, près de Dinant, a lithographié in-folio, le portrait ressemblant de De Villenfagne, peu de temps avant la mort de ce dernier.

(Cette notice a été communiquée par M. De Chênedollé, professeur de rhétorique au collége de Liége et ancien secrétaire-général de la Société libre d'Émulation de la même ville.)

Notice sur M. RAEPSAET, *membre de l'Académie de Bruxelles* [1], *né à Audenaerde le* 29 *décembre* 1750, *et mort dans la même ville le* 19 *février* 1832.

Raepsaet (Jean-Joseph) naquit à Audenaerde le 29 décembre 1750 [2]; après avoir terminé avec succès ses huma-

1 J'avais terminé cette notice, lorsque M. Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand, me communiqua la *Nouvelle biographie des contemporains;* Mons, 1829, où M. Raepsaet a son article si complet et si conforme aux principes que pendant toute sa carrière il n'a cessé de professer, qu'il est impossible de n'y pas reconnaître qu'il a été rédigé sur des notes et des renseignemens fournis par M. Raepsaet lui-même, ou revus et approuvés par lui.

Il m'a paru que cette notice, qui ne s'écartait d'ailleurs en rien de celle que je devais à l'obligeance de M. Jules Ketele, petit-fils du defunt était l'expression consciencieuse des rapports sous lesquels ce respectable vieillard jugeait lui-même les événemens politiques, auxquels il avait pris part pendant la révolution de 1787-1790; c'est une espèce de legs fait à ses contemporains et à ses amis, et je n'ai cru pouvoir mieux faire que de le respecter; je me suis donc imposé la règle d'y suivre en général l'ordre méthodique des faits et des dates, quant au texte même et à quelques notes, je les ai puisés dans les documens et les observations que la nature des événemens ou d'autres circonstances et surtout mes anciennes relations avec feu M. Raepsaet lui-même, m'ont induit à faire.

2 La *Biographie contemporaine*, dit 1760; c'est une erreur manifeste.

nités dans les colléges les plus renommés de l'époque, il alla suivre son cours de philosophie à la pédagogie du *château* à Louvain ; une hémoptysie le força de quitter ce cours et il se fit inscrire dans la faculté de jurisprudence, et déjà en 1773, il avait été reçu avocat au conseil de Flandre.

Son père qui avait rendu des services à la châtellenie, se sentant à la veille de mourir, avait obtenu des *hauts-partis* héréditaires, qui voulaient lui donner un dernier témoignage d'estime, la faveur de résigner sa place de greffier à son fils quoiqu'âgé de 23 ans seulement, et le gouvernement lui accorda dispense d'âge; par une autre résignation de son beau-père, M. Jean Bauwens, il fut nommé, en 1778, secrétaire du collége des *hauts-partis* de la ville.

Ces emplois publics et des circonstances particulières ne tardèrent pas à développer ses talens et à lui faire obtenir beaucoup d'influence par une grande supériorité d'esprit et de raison, et sans doute le gouvernement de l'impératrice-reine n'aurait pas manqué de le porter aux premières dignités, lorsque la mort de Marie-Thérèse, arrivée en 1780, vint troubler la paix dans laquelle M. Raepsaet coulait ses jours ; depuis lors, comme l'observe très-bien son biographe, sa vie entière n'offre plus qu'une succession d'illustrations et de revers.

L'empereur Joseph II, mal inspiré et n'écoutant que des conseillers qui ne connaissaient guère l'esprit ni les mœurs de la nation belge, entreprit de renverser les constitutions du pays. La nation se montra indignée d'une infraction aussi audacieuse au pacte inaugural; mais si l'on excepte la députation ordinaire des états de Brabant, dont les réclamations, infructueuses d'ailleurs, se bornèrent à quelques points

particuliers, aucun corps de l'état n'éleva la voix, lorsque la châtellenie d'Audenaerde, dirigée par M. Raepsaet (et nous le laissons ici parler lui même [1]) prenant l'initiative courageuse « de s'opposer à ces innovations, convoqua les » 33 seigneurs de terres à clocher et les 66 députés repré- » sentant les villages, formant avec le collége des *hauts-* » *partis*, l'assemblée générale.

» Malgré l'opposition et les menaces de la cour de Bruxel- » les, cette assemblée eut lieu le 17 avril 1787, jour indiqué, » et elle arrêta à l'unanimité et avec un grand enthousiasme » la rédaction des premières remontrances.

» Elles produisirent, dit M. Raepsaet, une vive sensation » sur le gouvernement et sur toutes les provinces, parce » qu'elles étaient basées, non pas seulement sur l'acte inau- » gural que le gouvernement connaissait et qu'il avait » l'intention formelle d'anéantir; mais elles l'étaient prin- » cipalement sur le titre synallagmatique constitutif de la » souveraineté de la maison d'Autriche [2] sur les Pays-Bas » autrichiens. C'était la capitulation de Flandre, conclue le » 7 juin 1706, au camp d'Aerzeele, avec les deux puis- » sances maritimes; elle stipulait pour S. M. Charles III et » en son nom, et avait été ratifiée par la maison d'Autriche » dans l'art. 20 *du traité des barrières*, qui contenait les » conditions auxquelles la Flandre avait consenti de passer » de la domination espagnole sous celle de l'Autriche : une » des conditions de ce traité était comme suit : S. M. *main-* » *tiendra* cette province dans tous ses priviléges, coutumes » et usages tant ecclésiastiques que séculiers; *S. M., comme*

[1] *Messager des sciences et des arts*, IIIe livraison, 1836.

[2] C'est-à-dire de la branche qui régnait à Vienne.

» *comte de Flandre, ne souffrira point que rien soit altéré*
» *ou diminué en l'un ou l'autre d'iceux.*

» Une stipulation aussi claire, aussi précise, mit le gou-
» vernement au pied du mur, et il en fut d'autant plus af-
» fecté que cette capitulation aussi précieuse était ignorée
» de tous les états et des colléges des provinces. »

Aussi toutes les provinces s'en prévalurent; les états de Brabant retirèrent les subsides le 23 avril, et l'insurrection devint générale.

On ne doit pas perdre de vue, que cette levée de boucliers que, d'après M. Raepsaet, nous appelons ici *insurrection*, n'était dans la première effervescence, désignée que comme une confédération générale qui, en même temps qu'elle semblait tendre à appuyer les démarches légales des états et des diverses corporations de la magistrature, recevait un appui réciproque de l'assentiment plus ou moins prononcé de l'autorité provinciale ou municipale.

Et en effet l'histoire de nos provinces, surtout vers l'époque de la *pacification de Gand*, conclue et proclamée le 8 novembre 1576, de celle de l'*édit perpétuel* et du *traité d'union* de Bruxelles, qui les suivirent en 1577, et d'autres précédens, paraissait pouvoir être invoquée avec succès comme règle de conduite par les états des provinces qui, sous le nom d'*états-généraux*, se réunirent à Bruxelles en 1787.

Les provinces se confédérèrent et M. Raepsaet fut un des députés qui signèrent cet acte pour la Flandre.

On se souvient encore des franches et loyales démonstrations de joie, avec lesquelles la population de nos provinces accueillit la révocation des nouveaux édits. Le jour de la rentrée des députés dans leurs foyers fut partout

marqué par des expressions d'allégresse et de reconnaissance générale. M. Raepsaet plus particulièrement reçut sa récompense quand, dans une assemblée publique, à la suite d'une solennité religieuse, l'abbé d'Eenaeme, membre de l'état noble de la châtellenie, comme étant seigneur de Bossut, lui fit hommage au nom de la châtellenie et de ses représentans, nobles et paysans, d'un médaillon d'or dont nous rappelons ici l'inscription, parce que, avec autant de concision que d'élégance, elle exprime les titres du mandataire à la gratitude de ses commettans[1], mais la joie

[1] Ce médaillon, ciselé et formé de deux plaques d'or très-épaisses, soudées ou vissées ensemble, représente d'un côté l'écusson de la châtellenie, entourée d'une guirlande de chêne avec l'inscription, gravée au burin, en forme de légende :

J. J. RAEPSAET. DEFENSORI. SUO. MERITISSIMO.
FELIX. SED. NON. INGRATA. CAST. ALDENARD.

(Remarquons ici que le mot FELIX indique que cet hommage a été offert à M. Raepsaet dans la conviction où l'on était momentanément que la révocation des édits était sincère.)

Au revers du médaillon est gravée l'inscription suivante :

QUOD.
INGENIO. VIRTUTE. ET. CONSTANTIA.
REMPUBLICAM. JURAQUE. ANTIQUA.
VINDICAVIT. RESTITUIT. STABILIVIT.
ANNO. SALUTIS. MDCCLXXXVII.

Ce médaillon, comme on vient de le dire, n'est pas, à parler exactement, une médaille frappée à la monnaie ou au balancier ; il n'en existe donc qu'un seul exemplaire original. Le collége des curateurs en a fait faire quelques clichés, qui ont été distribués parmi les enfans de M. Raepsaet.

publique ne fut pas d'une longue durée et bientôt toutes les illusions s'étaient évanouies devant de nouveaux dangers.

Le gouvernement avait jeté ouvertement le masque, pendant les années 1788 et 1789, les infractions aux droits fondamentaux de nos provinces avaient commencé à renverser successivement toutes les institutions de l'ordre administratif et judiciaire ; sous le nom illusoire de philosophie et de tolérance, la discipline de l'église et la liberté religieuse, telles du moins que, par le pacte inaugural, les Flamands à cette époque se croyaient fondés à les comprendre, ne recevaient pas moins d'atteintes, et ce qu'il y avait de plus odieux encore dans la marche du gouvernement, c'était que les mesures d'exécution, devenues exorbitantes, offraient en même temps un caractère de mépris et d'insulte qui humilie une nation en même temps qu'il l'indispose et l'aigrit.

Dès lors on pouvait prévoir que les germes d'une insurrection générale, déjà fécondés par l'exemple récent de la France, ne tarderaient pas à se développer lorsque le cabinet de La Haye, qu'on devait supposer n'agir que sous l'influence des cours de Berlin et de Londres, semblait, sinon susciter l'émigration des mécontens, du moins conniver aux menées et intrigues ouvertes des membres les plus influens des trois ordres de Brabant, qui avaient trouvé un asile à Bréda même, domaine patrimonial du stadhouder, et auxquels s'étaient joints l'avocat Henri Vander Noot et M Van Eupen, chanoine-pénitencier de la cathédrale d'Anvers.

A la même époque, un autre comité d'émigrans se formait à Hasselt, dans le pays de Liége, sous la direction des

avocats Vonck, Verloey, T'Kint et quelques autres mécontens, auteurs réels de l'association *pro aris et focis* dont les émigrations étaient la suite et à laquelle le comité de Bréda était étranger et même hostile dans le principe [1]; ainsi, déjà avant les événemens révolutionnaires, ces deux comités étaient bien loin de se trouver d'accord sur les bases mêmes de l'insurrection et sur les moyens de la commencer.

Mais ces faits, qui auraient besoin de grands développemens, appartiennent aux mémoires du temps et à l'histoire, et M. Raepsaet avait raison quand il disait que les véritables causes de la révolution et celles qui en ont accéléré les succès et les revers, n'étaient encore guère connues [2].

Au milieu de cette effervescence générale, moins animée toutefois dans les Flandres que dans le Brabant, M. Raepsaet n'avait eu garde de suivre le mouvement désordonné

1 Lorsqu'arrivé à Bréda, en octobre 1789, je fus présenté à M. Vander Noot; il me dit, en termes grossiers, que j'aurais mieux fait d'être resté *dans mon nid*; les abbés de St-Bernard et de Tongerloo ne voyaient au contraire que le *doigt de Dieu* dans l'arrivée successive des jeunes émigrans.

Le fait était que le stadhouder voulait bien accorder un lieu de refuge aux chefs des mécontens, en représailles de l'accueil que Joseph II avait permis de faire, en 1787, aux chefs de l'insurrection hollandaise, domptée par l'intervention prussienne; il voulait bien leur ouvrir la baronnie de Bréda, mais non pas y laisser se former un noyau et un centre d'émigration, comme, vers la même époque, à Coblence. M. Raepsaet connaissait très-bien cette circonstance. N. C.

2 Ils commencent à l'être par la publication des *Lettres sur la révolution Brabançonne*, par M. Borgnet. Ce premier essai, lu avec beaucoup d'intérêt, en amènera d'autres.

de l'émigration, et son exemple sans doute influa sur beaucoup d'autres notables de notre province ; il n'en devint pas moins à son tour un point de mire aux mesures arbitraires de l'autorité, et le 21 octobre 1789, une escouade de dragons vint l'arracher à ses foyers ; et, transporté de la prison de Treurenberg à Bruxelles, vers la citadelle d'Anvers, il fut ainsi *sans droit ni sentence* enlevé à ses juges naturels et à la justice de la province où il avait droit de cité.

Toutes ces violences précipitèrent l'explosion ; on en connaît les suites : l'humiliante défaite de Turnhout, la défection successive des soldats wallons et flamands, beaucoup plus nombreux que les allemands dans nos régimens nationaux, les barricades, le bombardement et l'évacuation de la ville de Gand, la Flandre en un mot, tout entière au pouvoir des insurgés avant la fin de novembre ; toutes catastrophes qu'il n'était pas donné à la prudence humaine de prévoir ni de craindre.

Un des premiers actes par lesquels les états de Flandre signalèrent leur arrivée au pouvoir après l'affaire de Gand, fut de réclamer la mise en liberté de M. Raepsaet ; et devenue pusillanime autant qu'elle avait parú insolente, la cour, qui eût dû s'attendre à cette démarche et la prévenir, fit droit à cette réclamation en rendant la liberté au prisonnier.

En retournant par Bruxelles, celui que les acclamations des Flandres saluèrent du nom de *sauveur de la patrie*, fut appelé à une conférence chez le comte de Trautsmandorff, ministre dirigeant, qui se hasarda à lui faire des propositions séduisantes ; mais l'homme du pouvoir ne connaissait guère l'inflexible fermeté du député d'Audenarde, qui, le lende-

main, accourut reprendre sa place dans la session des états de Flandre [1] qui venaient d'arborer l'étendard aux couleurs de la province.

Au retour de Raepsaet, les états lui proposèrent des indemnités; il les refusa, même le titre de conseiller-pensionnaire, quoique dans le fait il en remplît honorairement les fonctions.

En récompense de ce désintéressement, ce corps politique qui, se considérant comme investi des droits de souveraineté, voulait à cette occasion imiter ce qui avait lieu, quand les princes voulaient honorer un de leurs sujets, résolut de donner à son mandataire un témoignage de haute considération et de reconnaissance, ce fut celui de tenir sur les fonts, au nom de la patrie, un fils dont son épouse venait d'accoucher au mois de juin 1790, et les illustres parains lui imposèrent les prénoms de *Leo Fidelis*; ce bizarre honneur et surtout ce jeu de mots, qu'il était si facile de saisir, mais que les mauvais plaisans ne trouvaient pas très-ingénieux, égayèrent l'esprit de parti et aiguisèrent bien des épigrammes [2].

1 Ce trait ne se trouve pas dans la *Biographie des Contemporains*, mais il est consigné dans les notes de M. Jules De Ketele; on voudra bien remarquer que, quand nous écrivons *la province de Flandre*, il s'agit de cette partie dont la ville de Gand est le chef-lieu.

2 C'était en effet accoupler d'une manière profane deux idées très-disparates et très-peu dignes, selon moi, des intentions que l'église attache à l'invocation des saints que la cérémonie donne comme parains aux nouveau-nés. Dans l'espèce, il devenait évident que, si le nom de *S. Léon* et celui de *S. Fidèle* furent choisis et préférés par les états et imposés par les ministres de la religion, ces deux saints ne furent redevables de cette préférence qu'au sens équivoque qu'of-

Mais cette petite guerre de plume n'empêcha pas Raepsaet de marcher en avant dans l'exécution d'un plan régulier d'organisation intérieure pour l'administration de la Flandre ; il eut le bon esprit de décliner le siége qu'on lui offrait dans le congrès *souverain*, préférant être utile à sa province, où son action était sentie et appréciée, et où il donnait lui-même l'impulsion aux autres et n'en recevait de personne, *pas même du congrès*, si les exigences de cette autorité ne convenaient pas, à son avis, à la province dont il était le mandataire.

Il consentit cependant à être député quelquefois vers ce corps central, lorsqu'il y était question de délibérer sur des affaires majeures.

Vers la mi-juin, l'empereur Léopold avait fait parvenir aux états belgiques de nouvelles propositions d'accommodement : « on ne peut douter, est-il dit dans la biographie, que cette démarche ne fût le résultat des conférences qui se tenaient à Reichenbach, entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande d'une part, et l'Autriche de l'autre ; mais le congrès, en communiquant ces ouvertures aux états des provinces, les prévenait qu'il avait arrêté de n'entendre à aucune réconciliation avec la maison d'Autriche, et qu'il avait donné des ordres d'arrêter tous les courriers qui seraient chargés de porter une réponse. » Ce qui s'est passé à ce sujet n'est point ou est peu connu du public, le voici, et ce n'est pas seulement le texte que nous continuons à transcrire, ce sont les idées mêmes et le récit de Raepsaet :

frait tout naturellement la juxta-position de deux épithètes qui faisaient allusion aux services politiques que M. Raepsaet était sensé avoir rendus aux états de la province. N. C.

« Les états de Flandre et de Hainaut trouvèrent cette résolution tranchante du congrès, sans l'aveu des provinces, d'autant plus exorbitante, que déjà depuis le commencement du mois d'avril ces deux provinces avaient sommé MM. Vander Noot et Van Eupen, par des députés extraordinaires, dans un congrès renforcé de communiquer à toutes les provinces les traités qu'ils disaient avoir conclus avec les trois puissances pour soutenir les Belges dans leur guerre contre la maison d'Autriche, et que ces grands mandataires du congrès avaient été forcés d'avouer, à la fin, qu'ils n'en avaient conclu aucun. Raepsaet avait, dans le temps, rapporté cet aveu aux états de Flandre; lors donc qu'on remit les nouvelles propositions de l'empereur sur le tapis, il déclara : « qu'il était d'avis que le congrès avait excédé ses pou-
» voirs; qu'à la vérité il ne conseillait pas d'accepter *pu-*
» *rement et simplement* les propositions de la cour de
» Vienne, parce qu'elles contenaient, sous des termes
» équivoques des offres trop humiliantes pour un souverain
» et pour pouvoir être sincères; mais que présentement,
» par l'aveu de Vander Noot et de Van Eupen, abandonnés
» à nos propres forces, et la discorde régnant déjà dans
» l'armée et dans les provinces, il estimait qu'il eût été
» plus prudent de répondre à l'empereur que le congrès
» était disposé à ouvrir une négociation; que le congrès
» eût envoyé des députés à Reichenbach pour communi-
» niquer cette réponse aux ambassadeurs des trois puis-
» sances, et solliciter la faveur d'intervenir dans les confé-
» rences autant qu'elles concernaient l'intérêt des Pays-
» Bas [1]. »

1 *Galerie biograph. des contemporains*, Mons, 1829, art. RAEPSAET.

La conclusion du traité de Reichenbach dont la nouvelle arriva bientôt, prouva combien les prévisions de M. Raepsaet avaient été sages et fondées; mais le congrès, malgré les états des provinces, s'obstina à repousser toutes les propositions, même celle des trois ambassadeurs qui offraient d'intervenir comme arbitres; il fallut, pour vaincre l'inconcevable entêtement de ce corps politique, que les désastres de notre armée et la dispersion de la levée du Brabant (car la Flandre avait évité de fournir son contingent) lui en fissent une nécessité, que le sage avis de Raepsaet aurait prévenue.

Le parti de Vander Noot, dirigé et mené de fait par Van Eupen [1] et ses affidés qui avaient réussi jusqu'alors à faire rejeter tout arrangement avec la maison d'Autriche, échoua finalement dans le congrès, humilié lui-même d'avoir été leurré depuis si long-temps par des agens qui s'étaient eux-mêmes laissé leurrer.

Les conférences devaient s'ouvrir à La Haye; Raepsaet, d'après ce qu'il dit lui-même, se trouva d'abord seul député avec la mission patente que la suspension d'armes, proposée comme préliminaire du meilleur augure, ne semblait guère pouvoir être acceptée, parce que cette sus-

1 M. Raepsaet, ni dans ce qu'il a dit, ni dans ce qu'il a écrit, n'a jamais voulu dissimuler l'espèce d'aversion qu'il avait pour M. Van Eupen, qui, selon lui, et c'est aujourd'hui l'opinion généralement reçue, abusa constamment de la crédulité et de la bonhomie du mannequin qu'il fit proclamer « agent plénipotentiaire du peuple brabançon », dignité, soit dit en passant, que, grâce à l'influence de M. Raepsaet, les états de Flandre ne lui ont jamais reconnue; les états de Hainaut eurent le bon esprit de suivre cet exemple.

N. C.

pension aurait pu amener la dissolution de notre armée (qui déjà, comme on le savait très-bien à La Haye, était entièrement désorganisée); mais des instructions secrètes l'autorisaient néanmoins à sonder les intentions des trois cours à notre égard [1]; il refusa d'accepter, à moins que M. le comte de Mérode-Westerloo, membre des états de Hainaut, et M. le comte de Nassau, membre des états de Brabant ne fussent députés avec lui.

Après quelques conférences, les ambassadeurs remirent aux députés les propositions pour un arrangement avec l'empereur sous la médiation et la garantie des trois puissances, se faisant forts que l'empereur les ratifierait ; si le congrès témoignait le désir d'accepter ces propositions et de consentir en même temps à un armistice, l'ordre aurait été envoyé au maréchal Bender, qui s'avançait déjà avec les troupes allemandes vers le Luxembourg, de stater la marche de cette armée.

Ces propositions étaient virtuellement les mêmes que celles du 2 mars, mais pleinement dégagées de tout entortillage et d'équivoque dans la rédaction; « elles surpas- » saient toutes les espérances que les états auraient pu for- » mer au milieu de la victoire. » Mais le parti, opposé à tout projet d'arrangement, l'emporta de nouveau dans le congrès : « non-seulement, dit la biographie, rédigée d'après » les notes de Raepsaet, il ne craignait sa chute qui était » inévitable, mais il redoutait surtout que les députés » n'eussent découvert, à La Haye, les mensonges et les

1 C'étaient celles que le congrès et les journaux qui écrivaient sous son inspiration (et il n'en circulait pas d'autres), appelaient les *puissances alliées*, c'est-à-dire l'Angleterre, la Prusse et les Provinces-Unies de la Hollande.

» faux rapports avec lesquels M. Van Eupen avait constamment transmis à M. Van Leempoel, chargé d'affaires du congrès, le projet des rapports qu'il voulait que celui-ci envoyât au congrès pour paralyser les effets du retour de MM. Raepsaet et de Mérode, et du compte qu'ils auraient rendu de leur mission. »

Un grand crime eut lieu vers cette époque. Un particulier du nom de Van Kriecken fut assassiné au milieu d'une émeute à Bruxelles; nous n'avons garde d'adopter légèrement une insinuation d'après laquelle il paraîtrait que cet assassinat se rattachait au résultat des conférences de La Haye, et qu'il devait retarder et peut-être prévenir le retour de nos députés; mais ceux-ci n'en arrivèrent pas moins le soir même dans l'assemblée du congrès, où ils remarquèrent autant d'embarras que de confusion; ils lui firent avec franchise et bonne foi l'exposé succinct et fidèle de leur mission, et des offres généreuses dont l'acceptation pouvait seule prévenir que la patrie et toutes les éventualités de ses destinées futures, ne fussent livrées à la merci de l'armée autrichienne.

« Une scène tumultueuse, dit M. Raepsaet, suivit cette » communication[1]; rien ne fut conclu; le maréchal Bender, » après avoir reçu la soumission de la province de Namur, » à la tête de son armée, fit son entrée à Bruxelles. Déjà » le congrès, après quelques proclamations et actes ridi- » cules, s'était dissous, et les chefs avaient quitté le pays; » la Flandre plus sage, mieux éclairée par l'expérience, et » par les conseils de son mandataire, députa vers le maré- » chal Bender trois membres des états; la soumission fut

1 *Messager des sciences*, oct. 1836.

» acceptée, comme si elle avait été faite dans le temps ac-
» cordé, c'est-à-dire avant le 21 novembre, et l'armée
» obtint toutes les garanties d'oubli et de concessions que
» les états avaient demandées. »

L'empereur Léopold avait accordé une amnistie sur une base assez large; mais au mépris de cet acte et de la convention de La Haye, « le gouvernement, comme il
» l'exprime, fit persécuter sourdement plusieurs mem-
» bres des états, au point que plusieurs se retirèrent en
» France. »

Mais il y eut un autre mobile de cette nouvelle émigration : c'étaient des proclamations répandues sous main dans le pays, par lesquelles le jeune duc de Béthune-Cherost prétendait faire valoir d'anciens droits sur la souveraineté des Flandres et du Brabant; plusieurs membres des états, disait-on, n'étaient pas éloignés d'appuyer ces prétentions qui devaient causer de nouveaux embarras à la cour de Bruxelles; M. Raepsaet ne dit rien de cet épisode ni de ses suites, qui n'eurent aucun éclat ni succès; quoi qu'il en soit, « la perfidie de Léopold avait indigné la nation, et
» la disposa à accueillir les Français à bras ouverts après
» la bataille de Jemmappes. »

La nation, si ce mot collectif nous est permis, avait bien aveuglément, selon nous, compté que la France républicaine à cette époque, lui aurait laissé la faculté de se gouverner elle-même d'après ses anciennes lois; mais elle fut cruellement détrompée quand, sur le rapport de Cambon, la convention nationale donna les décrets du 16 décembre 1792, par lesquels nos constitutions civiles et ecclésiastiques étaient entièrement renversées; la nation à l'instant même se montra hostile aux Français et à leur déloyauté,

et cette circonstance, d'après l'assertion de M. Raepsaet, avait ouvert les yeux à la cour de Vienne sur l'attachement réel des Belges aux principes fondamentaux de leurs libertés et sur la constance et la pureté des sentimens qui avaient dirigé la conduite du député d'Audenarde depuis 1787; aussi lorsqu'après la défection du général Dumouriez, la Belgique rentra sous la domination autrichienne, François Ier, successeur de Léopold, rendit loyalement sa confiance aux états, et M. Raepsaet, qui, proscrit et menacé par les clubs révolutionnaires, avait cherché un asile à Ardenbourg dans la Flandre hollandaise, vint retrouver ses foyers au mois de mars 1793.

Le nouveau souverain répondit au vœu des Belges en envoyant son frère l'archiduc Charles, comme gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens, et le nouveau ministre, comte de Metternich-Winnebourg, apporta à Raepsaet sa nomination aux fonctions de conseiller du conseil-privé; il s'excusa de ne pouvoir accepter ce poste, mais offrit ses services gratuits au ministre qui, dans l'intérêt commun du prince et du pays, s'empressa de les recevoir, et bientôt confident de la pensée du gouvernement, et rassuré sur la ligne constitutionnelle que celui-ci se proposait dorénavant de suivre, il reçut la mission de diriger le renouvellement de la magistrature dans la province; reprenant ensuite sa place aux états, il fit réformer tout ce qui restait encore des anciennes infractions de Joseph II.

Cette période de sa carrière ajouta à ses services et à son illustration; il servit son pays avec désintéressement et fut utile à son souverain, sans que le moindre soupçon ait pu l'accuser de servilité.

Le souvenir de ces heureux changemens furent perpé-

tués par une médaille [1]; mais bientôt la seconde invasion des Français au mois de juin 1794, vint obscurcir ce que dans sa satisfaction reconnaissante, Raepsaet appella « l'au-» rore d'un beau règne », et les événemens subséquens qui ont bouleversé toute l'Europe, mirent fin à la domination autrichienne dans les Pays-Bas.

A l'entrée des troupes de la république, « Raepsaet [2] » fut envoyé en Zélande par la châtellenie, avec la caisse » et les archives pour les mettre en lieu de sûreté. Il » resta à Goes pendant neuf mois, et lorsqu'il n'y eut » plus d'espoir de revoir les Autrichiens, il revint ren-» dre à ses concitoyens le dépôt qu'ils lui avaient con-» fié ; mais les Français ne tardèrent guère à s'en emparer. » De retour à Audenarde, il y trouva sa maison vendue, » ses meubles volés, ses biens saisis à titre d'émigré, » sans égard à sa commission et à la capitulation de la » province de Zélande, dont les états, à la demande de » Raepsaet (et c'est lui-même qui fait connaître cette » circonstance), avaient stipulé le libre retour de tous » les Belges, réfugiés dans cette province. »

Depuis cette rentrée, se posant en évidence, hostile à l'administration anarchique et à celle du directoire qui lui succéda, il ne cessa d'être odieux au pouvoir qui, lorsqu'après l'émeute des paysans, en brumaire an VII, il crut utile d'essayer une première application de la loi aussi injuste qu'impolitique des otages, n'eut garde de ne pas le comprendre parmi le grand nombre de victimes

1 L'inscription porte : *fusis fugatisque Gallis, Belgarum cum principe suo fortuna redux*, 1793.

2 *Galerie des Contemporains.*

que l'administration centrale du département de l'Escaut eut à choisir dans sa juridiction : enfermé le 11 janvier 1799 à Sainte-Pélagie et ensuite au *Temple*, il fut inscrit sur la liste de ceux qui étaient destinés pour Cayenne [1]; heureusement cette déportation fut arrêtée par suite du coup politique qui décomposa le directoire exécutif. Relâché le 20 mai, après cinq mois de détention, il vécut dans la retraite jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle surgit le pouvoir de Bonaparte.

Ici une nouvelle carrière, toute d'illustration, s'ouvre pour Raepsaet ; cette fois-ci et par reconnaissance, et peut-être bien aussi de guerre-lasse après tant d'efforts infructueux pour rendre au pays ses anciennes constitutions, il se rallia à la fortune du premier consul.

Raepsaet fut d'abord appelé au *conseil-général* de son département, et élu son président, dignité dans laquelle il fut maintenu à l'unanimité, par les élections annuelles jusqu'en 1803, et à ce titre, ce fut lui qui complimenta le premier consul, lorsqu'en 1802 il vint voir la Belgique. La même unanimité le porta en 1803 au *corps législatif*, dans lequel il fut continué jusqu'en 1813, époque à laquelle la domination française cessa dans son pays ; il se rappela avec satisfaction que, doyen des députés de son département, il avait porté la parole au souverain pontife dans une audience qu'ils avaient obtenue, et qu'à cette occasion il avait reçu un témoignage particulier de la bienveillance de S. S.

C'est à la longue période de son séjour à Paris qu'on doit une foule de ses recherches les plus précieuses sur l'an-

[1] Notice de M. Jules de Ketele.

cienne histoire et sur les monumens de son pays, recherches destinées à servir d'élémens aux ouvrages qui, plus tard, firent sa réputation et sa gloire.

En 1814, le prince Guillaume d'Orange-Nassau fut appelé au gouvernement des dix-sept provinces réunies des Pays-Bas; S. A. le fit appeler par le secrétaire d'état, baron Vande Capellen, et lui donna une audience à la suite de laquelle il lui offrit une place dans le conseil d'état. » M. Raepsaet représenta respectueusement au prince qu'il » n'avait pu se résoudre à accepter les mêmes offres de » l'empereur François II ni de Napoléon, lorsqu'il était » encore dans la force de l'âge, et qu'aujourd'hui sur le » déclin de ses jours après tant d'orages et la perte d'une » grande partie de sa fortune, il s'était décidé à rentrer » dans la vie privée pour y terminer en repos sa carrière » loin de la cour et de l'envie, entre les devoirs de la » religion et l'étude de l'histoire ancienne de la patrie [1]. »

Mais une résolution annoncée avec tant de fermeté, ne put cependant s'accomplir sans quelques modifications que le désir de pouvoir une dernière fois être utile à sa patrie suggéra à Raepsaet. Un congrès venait de s'ouvrir à Vienne, où, s'érigeant en amphictyons, les souverains de l'Europe s'occupaient à fonder la base d'un nouveau droit public et à fixer les destinées des nations.

Raepsaet saisit cette époque, et nous le retrouvons tout entier armé de ses anciennes convictions et se débattant pied à pied pour les défendre et en faire au moins adopter une partie. Dans l'état *intérimistique* où le pays se trouvait,

[1] Nous suivons le texte de la biographie, conforme d'ailleurs aux notes de M. Jules de Ketele.

il en avait incontestablement le droit ; mais dans notre Belgique même et par rapport aux principes d'administration intérieure qu'elle demandait, abstraction faite du choix personnel de tel ou tel souverain, il rencontrait des adversaires mieux ferrés que lui sur ce qu'ils appelaient les droits *acquis* et les exigences de la société, telles que les progrès de la civilisation l'ont constituée. Quoi qu'il en soit, et dans l'intention d'influer autant qu'il était en son pouvoir, sinon sur les déterminations mêmes déjà trop avancées du congrès de Vienne, du moins sur les lois d'organisation intérieure qui devaient être proposées pour la Belgique, il publia *sur les inaugurations des souverains de la Belgique*, un mémoire fort remarquable où, d'après des antécédens assez plausibles, il essaya de démontrer que « le souverain » ne pouvait *légitimement* régner sur les Pays-Bas sans avoir » été agréé *par la nation*. »

Ce mémoire, si toutefois les souverains et leurs ministres ont pu en avoir connaissance à Vienne, n'y a pas dû faire la moindre sensation ; cependant il peut être intéressant de faire remarquer que le prince souverain, appelé par le congrès à régner sur la Belgique et la Hollande réunies, sembla se conformer en quelque sorte aux exigences de Raepsaet, en convoquant, dans les deux grandes divisions du royaume, une assemblée de notables, à laquelle l'*agréation* du pouvoir royal dans la personne de Guillaume Ier et dans la dynastie de Nassau, fut soumise

Outre ce mémoire, et pour appuyer l'effet quelconque qu'il se promettait de ce premier essai, il en rédigea un deuxième, mais *anonyme*, sous le titre d'*Observations d'un Belge sur le sort des Bays-Bas autrichiens*; d'après la notice que nous avons suivie plus d'une fois, il paraît que

Raepsaet avait confié ce mémoire anonyme à M. Dr**, ancien conseiller pensionnaire de Bruxelles et conseiller des doyens et syndics ; au lieu de le remettre à quelques membres des états de Brabant, auxquels il était destiné, cet ami indiscret le communiqua au baron V*. D*. C**, secrétaire d'état à cette époque, qui le fit lire au prince. Celui-ci invita Raepsaet à une entrevue qui se prolongea pendant deux heures.

L'ancien pensionnaire y exposa nettement et franchement ce qui était réellement son système, le rêve de sa vie entière, l'objet de toutes ses recherches, le thême de tous ses écrits : le rétablissement des droits et des priviléges du pays, sous un prince astreint par la solennité du serment à en garantir le maintien[1].

Jugé sous ce point de vue, Raepsaet professait les principes conservateurs des tories en Angleterre; mais il se rapprochait des whiggs, dans ce sens qu'il comprenait la nécessité de modifier par des réformes prudemment graduelles, les dispositions que les progrès et les besoins de la société semblaient ne pas pouvoir admettre.

Le résultat de cette entrevue et la franchise que Raepsaet y déploya, ne dut pas avoir déplu au prince souverain des Pays-Bas, qui, dans son décret du 22 avril 1815, le nomma un des membres de la commission mixte, belge et hollandaise, qui fut chargée de présenter un projet de *loi fondamentale*.

[1] « J'entends la liberté à ma mode, et je la prêche comme telle » écrivait M. Raepsaet, et il ajoutait ces vers de Lucain :

Non ante revellar
Exanimem quam te complectar, Roma, tuumque
Nomen, libertatem et inanem prosequar umbram.

Dans cette assemblée, formée d'hommes d'une grande expérience et d'une haute raison, le député de la Flandre proposa plusieurs mesures d'une grande portée qui furent adoptées, et entre autres la création d'une deuxième chambre; il y proposa aussi le rétablissement et la réintégration des états provinciaux, des châtellenies, villes et villages dans la libre administration de leurs biens, la perception des impôts, des revenus, etc.

Cette motion, après la plus vive résistance des adversaires politiques de Raepsaet, fut adoptée; mais, d'après la notice que nous suivons, la mesure même, quelque temps après son départ, fut modifiée et changée.

Ce fut aussi sur une de ses motions qu'il fut arrêté que les jugemens des tribunaux seraient motivés.

Enfin, Raepsaet eût voulu faire supprimer les commissaires près les états provinciaux, qu'on a appelé *gouverneurs*, parce que, à son avis, c'était rétablir, *mutato nomine*, les anciens intendans et préfets : « petits tyrans, » disait-il, qui ne servaient qu'à entraver, à paralyser l'in» dépendance des états provinciaux et des magistratures » locales. »

Cette dernière exigence ne fut prise en aucune considération; il fut même créé des commissaires de district, et sans doute ce nouveau rouage, au moins superflu, n'était ni nécessaire ni même désirable. Au surplus, si les principes de M. Raepsaet et ceux de plusieurs hommes de mérite, qui pensaient comme lui [1], repoussaient la création de ces chefs d'administration, « il faut bien croire, écrivait

[1] Ces principes, si je m'en souviens bien, ont été complétement développés dans l'*Observateur belge*.

» avec un peu de malice M. Raepsaet lui-même, que les » gouvernemens, sans exception, s'en sont trouvés et s'en » trouvent encore bien, puisque les États-Unis d'Améri- » que ont aussi leurs gouverneurs; que la France, sous » Napoléon, Louis XVIII et Charles X, a conservé et » conserve ses préfets. » Il eût pu ajouter qu'après 1830 Louis-Philippe aussi et finalement notre congrès souverain, malgré sa tendance républicaine, ne se sont pas fait faute de continuer ces fonctionnaires et une grande partie de leurs attributions.

Vers l'époque de la bataille de Waterloo, Raepsaet, déjà retourné dans le sein de ses foyers, envoya à M. Holvoet, qui fut depuis conseiller d'état, une procuration pour signer la Constitution, en tant qu'il y avait pris part......

Ici cesse entièrement la carrière politique de Raepsaet. A l'institution de l'ordre du *Lion Belgique*, il fut créé chevalier et ensuite *conseiller d'état extraordinaire*[1]; il fut encore nommé membre de la seconde chambre des états-généraux et des états de la Flandre; mais, irrévocablement résolu à renoncer à toutes fonctions publiques, il refusa ces dernières places.

Ce fut à la période de notre incorporation à la France et à celle de notre réunion avec les provinces unies de la Hollande, que Raepsaet obtint la plupart des distinctions littéraires par lesquelles il appartenait aux associations sa-

[1] « Pas trop *extraordinaire*, écrivait gaiement le titulaire à un » de ses amis, puisqu'en me replaçant doucement dans mes foyers » près de mon épouse et au milieu de mes enfans, elle me rend l'u- » sage de ma bibliothèque, et le loisir de continuer mes recherches » historiques. »

vantes; l'institut du royaume des Pays-Bas, à Amsterdam; l'académie de Bruxelles, les sociétés de Gand, de Leyde et de Harlem, etc., lui ouvrirent successivement leurs portes.

La seule désignation nominale de ses ouvrages et écrits de moindre intérêt, excèderait les bornes déjà trop étendues de cette notice; il serait inutile d'essayer d'en faire apprécier le mérite; l'auteur s'était fait un système à lui, et il y rapportait toutes ses pensées et ses recherches. Il ne faut cependant pas qu'on juge trop rigoureusement les principes qu'il a avancés et soutenus dans quelques-uns de ses mémoires, qui ont eu les honneurs de la réfutation; car il faut avant tout faire la distinction entre l'historien qui rendait compte de ses convictions et l'avocat-praticien ou mandataire qui se faisait l'interprète de prétentions qui lui étaient personnellement étrangères.

Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages :

1° *Histoire de l'origine et des droits et pouvoirs des états généraux et provinciaux des Gaules, et spécialement de la Belgique.* Gand, 1819.

2° *Analyse historique et critique de l'origine et des progrès des droits civils, politiques et religieux des Belges*; 3 vol. Gand, 1824.

3° *Recherches sur les inaugurations des souverains belges.* Gand, 1814.

4° *Mémoire sur l'origine des Belges.* Gand, 1821 [1].

[1] Jeu d'esprit, selon moi, et qu'il ne faut pas prendre au sérieux; M. Raepsaet, dans cet opuscule, essaie de prouver l'ancienne origine des Belges et le séjour de leurs ancêtres, Teutons, Saxons, Suèves, par l'étymologie et la consonnance des noms de plusieurs endroits identiquement désignés ici et dans les contrées du nord. N. C.

5° *Notice sur l'origine de la fabrique des toiles de lin dans les Pays-Bas, et notamment en Flandre*, en réponse à M. Vanden Bogaerde, auteur de la *Statistique du pays de Waes.*

6° *Défense de Guillaume Beukels, sur l'art de caquer le hareng*, et quelques autres écrits, tendant à revendiquer la gloire de l'invention pour la Flandre. 1816.

7° *Défense de Charles-Martel, sur l'origine des dîmes.* 1806.

8° *Mémoire au roi des Pays-Bas pour la noblesse des Flandres*, avec un autre Mémoire en réponse à l'opinion de M. D'Otrenge, conseiller-d'état.

9° *Recherches sur l'origine et la nature des droits des premières nuits.* (Petit ouvrage, conçu et écrit sur une matière scabreuse avec décence et cette juste mesure de convenances, que d'autres écrivains n'ont pas toujours saisies.)

10° Un nombre considérable de notices, insérées en grande partie dans les Mémoires de l'institut, de l'académie de Bruxelles, de la société de Leyde, les *Annales Belgiques*, le *Messager des sciences et des arts* et l'ancien *Journal de Gand*[1].

Outre ces écrits, on en connaît un très-grand nombre

[1] Le dernier n° du *Messager des sciences et arts*, de Gand, contient un excellent mémoire *posthume* de M. Raepsaet, en continuation de l'histoire métallique des Pays-Bas, de Van Loon; il s'y trouve des notes du plus grand intérêt sur la part que l'auteur a prise à l'insurrection de 1787-1790. Je n'ai connu ce mémoire qu'après avoir écrit cette notice, et c'est une satisfaction pour moi de n'avoir hasardé aucune assertion qui n'ait été confirmée par feu M. Raepsaet lui-même. N. C.

d'inédits, dont les suivans doivent offrir un grand intérêt :

1er Dissertation historique et juridique sur la *législation post-révolutionnaire*, etc.;

2e Dissertation sur l'origine des *Poerteryen* ou villes de commune;

3e Une dissertation sur la déesse Nehalennia, dans l'esprit de celle qu'il avait déjà envoyée à l'institut sur la déesse Sandrodriga, dont une statue fut découverte naguère dans la Campine du Brabant;

4e Sur l'introduction primitive de la langue *wallonne* dans quelques parties des Gaules-Belgiques, dont la langue originaire était la *tudesque*, devenue l'*allemande* [1];

5e Sur les anciennes milices nationales belgiques et leur organisation.

6e Sur la *joyeuse entrée* du Brabant, contre le président De Paepe;

Et 7e Sur l'*Origine des chambres de rhétorique*.

M. Raepsaet avait également écrit, sur la demande de M. Montalivet, ministre de l'intérieur en France, vers 1812, une *Description historique et critique des monumens qui ont existé ou qui existent dans les Flandres*.

Ce dernier mémoire, qui eût été d'un grand intérêt dans ce moment où l'académie s'occupe de recueillir et de réunir des recherches de cette nature, sera probablement perdu pour le pays, à moins peut-être que la légation belge à Paris ne fasse quelques démarches pour recouvrer le manuscrit.

[1] Je ne sais si cet ouvrage est antérieur à celui de M. le conseiller d'état Raoux, que l'académie a couronné; il serait d'autant plus intéressant de le connaître, que les deux savans académiciens ne voient pas cette introduction de la même manière. N. C.

Après tant de recherches que MM. Cops, le baron Van Ertborn, Willems et d'autres savans, et moi-même dans un rang bien inférieur à eux [1], se sont occupés de recueillir dans les anciens documens sur les rhétoriques, il ne serait pas moins intéressant de connaître l'opinion d'un observateur éclairé tel que Raepsaet, sur l'origine de ces institutions nationales.

Plusieurs de ces écrits, devenus d'une extrême rareté, sont très-recherchés; d'autres n'ont jamais circulé dans le commerce. Il serait bien à souhaiter qu'une collection de ces ouvrages, faite avec choix, fût livrée, sous un même format, à l'impression. Plusieurs de ses lettres, soit sur l'état politique du pays, soit même sur des relations privées, pourraient y être ajoutées, et contribueraient à faire ressortir ce que le caractère de M. Raepsaet et son commerce intime avec ses amis avaient de remarquable et d'obligeant, et toutes ces lettres, comme en général les autres productions de sa plume, relèveraient en même temps ce vif et inaltérable sentiment de patriotisme qui, dans aucune phase de sa carrière, ne cessa de diriger sa pensée et de guider sa plume.

[1] J'ose à peine me nommer dans cette liste, cependant je me suis essayé aussi à produire le résultat de mes recherches, dans un discours qu'en 1812 j'ai lu devant la chambre de rhétorique à Gand, en reconnaissance de ce que Napoléon lui permit de faire ses exercices mi-partie en français et en flamand. Ce discours est intitulé : « *Mé-» moire sur l'origine, les progrès et la décadence des chambres de rhétorique*. Gand, chez Begheyn, 1812.

Je me félicite d'avoir reçu et conservé une lettre de feu M. Raepsaet, dans laquelle il me dit que je me trouve d'accord avec lui sur plusieurs points qu'il avait traités dans son mémoire qui est encore manuscrit. N. C.

Il nous a été dit que deux ecclésiastiques très-instruits, MM. les chanoines Raepsaet et J.-J. De Smet, le premier fils de l'académicien, et secrétaire de l'évêché de Gand, l'autre, auteur d'une *Histoire belgique* et membre de l'académie de Bruxelles, avaient accepté la tâche non moins utile qu'honorable de ce travail. Nous souhaitons sincèrement que cette entreprise reçoive son exécution.

Nous ne pouvons mieux terminer cette notice qu'en transcrivant la période par laquelle M. Jules de Ketele, petit-fils de Raepsaet, et qui a pu accueillir ses derniers soupirs, termine la sienne :

« Rendu à la vie privée et à ses études historiques, au milieu d'une bibliothèque choisie, M. Raepsaet regrettait souvent la briéveté de la vie humaine, en admirant les chefs-d'œuvre des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui perpétuant et se transmettant entre eux une succession non interrompue de recherches et de connaissances, n'avaient cependant pas encore atteint les grandes périodes de leur immense travail qui, selon M. Raepsaet, si la révolution française et la suppression des ordres monastiques ne l'avaient interrompu, aurait pu changer le système établi; il eût voulu sacrifier toutes les jouissances de sa vie, disait-il, à recueillir des matériaux pour compléter leur ouvrage; mais son âge avancé ne lui laissa pas seulement le temps d'en réunir et d'en coordonner les matériaux. »

Au sein d'une famille nombreuse et dans les bras d'une épouse qu'il aimait tendrement, et qui avait constamment partagé les vicissitudes de sa mauvaise comme de sa bonne fortune, feu M. Raepsaet mourut d'une hydropisie de poi-

trine, le 15 février 1832, plein de foi et de confiance dans les vérités de la religion à laquelle il avait toujours été attaché.

La dépouille mortelle de M. Raepsaet, qui, pendant la dernière période de sa longue carrière, avait abondamment joui de cet *Etiam cum dignitate* qui, pour les Romains aussi, était le bonheur des veillards, fut ensevelie, d'après ses désirs, dans le cimetière commun d'Audenarde *extra-muros*, et un monument funéraire lui a été érigé par sa famille dans l'église paroissiale, vis-à-vis celui de son beau-fils, M. de Ketele, ancien maire de la ville, sous Napoléon, et décédé président du tribunal civil de l'arrondissement, sous le règne de Guillaume.

M. Raepsaet avait exprimé le vœu que l'inscription suivante, qu'il avait rédigée lui-même quelque temps avant sa mort, fut gravée sur sa tombe; elle est d'un caractère simple et concis, et on peut en tirer la conséquence que, fier d'avoir constamment travaillé à être utile à son pays, et au milieu des orages révolutionnaires, sous six gouvernemens successifs [1], il ne s'est pas effrayé de rappeler ses fonctions ni ses services, même sous l'impression des souvenirs que les ressentimens politiques qui ne s'éteignent pas toujours en même temps que les crises révolutionnaires qui les ont fait naître, conservent souvent dans les esprits.

Voici l'épitaphe :

[1] Marie-Thérèse et Joseph II; l'*intérim* républicain pendant six mois avant et après sa mort; les empereurs Léopold et François Ier; Napoléon et Guillaume, roi des Pays-Bas. M. Raepsaet est mort peu de temps après l'inauguration du roi des Belges.

A la mémoire
de JEAN JOSEPH RAEPSAET, fils de JEAN;
chevalier de l'ordre du lion belgique, première création;
conseiller d'état extraordinaire;
un des commissaires pour la rédaction de la constitution
de MDCCCXV;
membre de l'institut du royaume des Pays-Bas,
de l'académie royale de Bruxelles, etc.;
député aux états de Flandre,
et aux états-généraux des Pays-Bas en MDCCLXXXVII et MDCCLXXXX;
un des trois envoyés des états-généraux en MDCCLXXXX,
pour négocier la paix avec la maison d'Autriche;
un des représentans du département de l'Escaut
au corps législatif à Paris, depuis MDCCCII jusqu'en MDCCCXIII;
dernier greffier de la haute et basse châtellenie d'Audenarde;
dernier secrétaire du chef-collége des chefs-tuteurs
de la ville et châtellenie d'Audenarde; [1]
lequel après avoir fidèlement, loyalement et honorablement
servi sa patrie pendant L ans,
et avoir procréé seize enfans en légitime mariage
avec dame MARIE-URSULE BAUWENS, fille de JEAN-BAPTISTE,
conseiller du roi, receveur général héréditaire
de la haute et basse châtellenie d'Audenarde,
est décédé à l'âge de LXXXII ans le XIX février MDCCCXXXII,
et
son épouse......... âgée de......... le.........
PP. PP. LL. AA.

[1] Il y a quelque chose de touchant à voir M. Raepsaet rappeler en mourant les premières fonctions dont, si jeune encore, il avait été investi:

Et dulces moriens reminiscitur argos.

VIRG. - *Æn.*

(*Notice communiquée par M. Cornelissen.*)

Notice sur M. AMPÈRE, *né à Lyon en* 1775, *mort à Marseille, le* 10 *juin* 1836.

André-Marie Ampère, de l'institut de France, inspecteur-général des études, est mort à l'âge de 61 ans, à Marseille, dans l'infirmerie du collége royal de cette ville. Né à Lyon en 1775, M. Ampère déploya de bonne heure ses hautes facultés qui devaient en faire une gloire européenne; les sciences et la philosophie l'occupaient tour-à-tour; comme professeur de physique, il se fit remarquer à Lyon, et fut appelé à Paris par M. Fontanes, grand-maître de l'université. D'importantes publications signalèrent bientôt le mérite de M. Ampère; par ses recherches sur l'électro-magnétisme, il se plaça au rang des sommités de la science; comme professeur au collége de France et à l'école polytechnique, il a dignement soutenu sa réputation de physicien et de géomètre; enfin, dans ses tournées d'inspecteur-général, il a fait chérir son caractère. Au milieu de tant de travaux et malgré le poids d'une vieillesse anticipée, il trouvait encore le temps de compléter ses recherches: il a publié récemment une *philosophie des sciences* avec une *classification* neuve et extrêmement ingénieuse. Quant aux mémoires qu'il a disséminés dans différens recueils, il serait trop long de les compter: tous se distinguent par une grande puissance d'invention, par cette profondeur de vues, par ce mérite de *trouver* qui caractérisait M. Ampère. La science ne le détourna jamais des voies de la religion; au contraire,

elle affermissait chez lui ses pieuses convictions, et c'est en chrétien qu'il a terminé cette noble carrière, entièrement consacrée au travail, à la vertu, à la science. (*Mémorial encyclopédique*.)

Supplément. M. Ampère était l'un de nos plus anciens correspondans; il avait été nommé à la séance du 8 octobre 1825. Ses relations avec notre académie ont été très-nombreuses comme le prouvent nos *procès-verbaux* des séances et nos *bulletins*, dans lesquels on trouve de nombreuses communications de ce savant illustre[1]. En 1827, il inséra dans le tome IV de nos mémoires, un travail remarquable *sur l'action mutuelle d'un conducteur voltaïque et d'un aimant* La plus grande partie de ce mémoire, comme il l'annonce lui-même, avait été composée au commencement de 1826, ainsi que le *supplément* qui est une lettre sur les phénomènes électrodynamiques adressée à M. le docteur Gherardi; mais M. Ampère avait revu le travail et y avait ajouté divers développemens. On voit que cet écrit appartient aux plus beaux temps de l'auteur qui faisait pour l'électrodynamique à peu près ce que Volta avait fait pour la théorie de la pile; c'est-à-dire que ses belles découvertes étaient le résultat d'une connaissance approfondie de la théorie jointe à une grande sagacité d'esprit et à une constance inaltérable dans le but de ses recherches. Nous possédons au musée de Bruxelles le premier appareil qui servit à M. Ampère, pour mettre en évidence les beaux résultats

1 Plusieurs de ses communications ont été insérées dans la *Correspondance mathématique et physique de Bruxelles*, dont il était un des collaborateurs les plus actifs à l'étranger.

auxquels il était parvenu ; les personnes qui ont connu ce grand physicien savent avec quelle extrême complaisance, il aimait à communiquer les résultats de ses recherches. Sa grande bonté, la simplicité de ses mœurs, son beau génie, ses distractions et ses préoccupations nombreuses peuvent le faire considérer comme le Lafontaine des sciences.

Vèrs la fin de sa vie, M. Ampère s'était presqu'entièrement tourné vérs les études philosophiques qui l'avaient toujours occupé ; cependant il aimait à revenir aux sciences mathématiques ; et la dernière fois que j'eus le bonheur de le voir, il me communiqua quelques recherches d'analyse et de géométrie dont il avait eu occasion de s'occuper, mais qu'il n'avait pas eu le loisir de mettre en ordre. Il voulut bien me charger de ce soin, mais la mort qui l'a enlevé si subitement aux sciences, ne m'a pas permis d'apprendre si j'avais entièrement réussi selon ses désirs.

En les livrant à la publicité, d'après ses intentions, j'aurai soin du moins de m'écarter le moins possible des indications qu'il m'a laissées, et que je conserverai comme un des témoignages précieux de l'amitié dont cet illustre physicien a bien voulu m'honorer. A. Q.

Notice sur M. GAMBART, *né à Cette, en* 1800, *mort à Paris le* 23 *juillet* 1836.

Jean-Félix-Adolphe Gambart, naquit à Cette (département de l'Hérault) en mai 1800. Son père, professeur de navigation dans ce petit port de mer, avait eu, à peine âgé de 13 ans, le bras gauche emporté par un boulet de canon, dans un des glorieux combats qui illustrèrent le Bailli de Suffren. Le jeune Adolphe n'en fut pas moins destiné au service de la marine. La restauration le trouva, en 1814, sur l'escadre d'Anvers. Après le licenciement des équipages de nos vaisseaux, Gambart rejoignit son père au Hâvre. C'est là que dans son zèle ardent pour l'avancement des sciences, M. Bouvard sut deviner ce qu'elles étaient en droit d'attendre d'une intelligence d'enfant peu commune, mais qu'aucune culture n'avait encore développée. Dès ce moment, notre confrère traita le jeune Gambart comme son propre fils; il l'appela à Paris, lui donna la table, le logement, et, ce qui était d'un prix inestimable, il l'initia jour et nuit aux calculs et aux observations astronomiques. Au bout de deux ans, M. Gambart était déjà un astronome consommé. En 1819, le bureau des longitudes l'envoya à l'observatoire de Marseille avec le titre d'astronome adjoint. Quatre ans après, il fut nommé directeur du même établissement[1].

[1] On trouve quelques détails sur l'observatoire de Marseille et sur une partie des travaux de M. Gambart dans le tome XXVIII de la *Bibl. Uni.*, p. 262.

Plein de confiance dans le zèle et le savoir de M. Gambart, le bureau des longitudes ajouta à l'ancienne collection de cet observatoire une lunette méridienne de Gambey, un cercle répétiteur du même artiste, une machine parallactique de Belet, une lunette achromatique de Lerebours, et tous les appareils désirables pour mesurer le temps. C'est avec ces puissans moyens que le nouveau directeur a pu faire les nombreuses et excellentes observations d'occultations d'étoiles et d'éclipses de satellites de Jupiter, qui ont été imprimées dans la *Connaissance des temps*, ou qui sont conservées aux archives du bureau des longitudes.

La beauté du ciel méridional, les yeux pénétrans de M. Pons, et surtout son zèle infatigable, avaient donné à l'observatoire de Marseille une réputation européenne. M. Gambart comprit qu'il ne devait pas, même sous le point de vue spécial de la découverte des comètes, laisser déchoir l'établissement qui lui était confié. Lui aussi s'occupa donc de la recherche de ces astres problématiques, dont aucun indice ne peut, en général, faire soupçonner l'apparition à l'avance, et qui par l'excessive faiblesse de leur lumière, font souvent le désespoir des astronomes. Les efforts de M. Gambart dans cette branche si intéressante de la science furent couronnés d'un tel succès, que de 1822 à 1834, il découvrit 13 comètes, dont deux en 1822 et 1824, quatre en 1826, et une dans chacune des années 1825, 1827, 1830, 1832 et 1834. Ces intéressantes découvertes ont été récompensées à plusieurs reprises par la médaille de Lalande que l'académie des sciences décerne; par la médaille de la société astronomique de Londres, et par celle dont la fondation récente est due au roi de Danemarck.

Quand il avait trouvé une comète, M. Gambart, quelles

que fussent alors ses souffrances, ne se reposait sur personne du soin d'en étudier et d'en calculer la marche. Aussi le catalogue de ses découvertes est-il en même temps celui des orbites elliptiques ou paraboliques dont l'astronomie lui est redevable. Une grande facilité naturelle et l'habitude l'avaient amené à faire en quelques heures des calculs compliqués, qui jadis eussent exigé plusieurs journées. Il était surtout devenu habile à reconnaître, sur un premier coup d'œil, si, pendant son apparition, tel ou tel astre se trouverait dans une de ces circonstances spéciales où les problèmes de position et de constitution physique se résolvent sans effort. C'est ainsi, par exemple, que sur la simple inspection des élémens de la comète découverte le 28 octobre 1826, il soupçonnait qu'elle s'interposerait entre la terre et le soleil. Les observations minutieuses qu'il recueillit sur la comète du 6 janvier 1824, sur l'époque de la formation d'une seconde queue de cet astre, laquelle parut constamment tournée du côté du soleil, sur les légers changemens de position que cette queue anomale éprouva relativement à la queue ordinaire, sur la loi de son affaiblissement, sur le temps de son entière disparition, doivent être précieusement conservées dans les archives de l'astronomie. Toutefois, c'est dans les recherches de M. Gambart sur la troisième des comètes périodiques connues, sur celle dont la révolution entière s'opère en 6 ans 3|4, que nous trouverons le principal titre de cet astronome à la reconnaissance du monde savant. (M Arago entre ici dans une discussion détaillée, d'où il résulte que si M. de Biela a aperçu cette comète 10 jours avant M. Gambart, c'est à celui-ci qu'on doit d'avoir le premier calculé les élémens de son orbite et constaté son mouvement à courte période,

en sorte que cet astre doit porter son nom, au même titre que celui de M. Encke a été donné à la comète découverte par M. Pons, et dont la révolution est de 3 ans un tiers.)

M. Gambart était né avec une complexion délicate, qui fut encore très-affaiblie par une croissance hâtive et extraordinaire. Les médecins avaient espéré que le soleil bienfaisant du midi lui rendrait quelque vigueur; vaines illusions ! De vives attaques d'hémoptysie menaçaient sans cesse sa vie et interrompaient ses importans travaux. M. Gambart ne fut pas atteint personnellement pendant les deux invasions du choléra, dont la population de Marseille eut tant à souffrir ; mais une nombreuse famille qui lui était tendrement dévouée, qu'il avait logée dans les bâtimens de l'observatoire, dont il avait fait sa propre famille, fut cruellement frappée. M. Gambart n'eut pas le courage de supporter la solitude que le fléau avait créée autour de lui, et il accourut à Paris chercher auprès de M. Bouvard, les consolations d'une ancienne et constante amitié. A la fin de l'hiver dernier, il se décida cependant de retourner à son poste ; mais il avait trop présumé de ses forces : le séjour de son observatoire lui était devenu odieux, il ne put l'endurer que pendant quelques heures, et sans tenir compte d'aucune fatigue, il revint à Paris, à notre très-grande surprise, avec la malle-poste qui l'avait transporté à Marseille. Il revint, hélas ! pour s'aliter, souffrir cruellement et s'éteindre, dans cette même chambre où, dix-huit ans auparavant, il était entré avec tant de bonheur et d'espoir !

M. Gambart est mort le 23 juillet 1836, de l'affreuse maladie (la phtisie pulmonaire) qui, en peu d'années, avait déjà enlevé aux sciences et à la gloire, Malus, Petit, Fresnel.

Après avoir cité ici de pareils noms, tout ce que j'ajouterais ne serait plus que l'expression très-affaiblie de la haute opinion que j'avais conçue de la perspicacité de notre jeune correspondant, et des services qu'il aurait pu rendre à l'astronomie. (*Notice de M. Arago.*)

Supplément. M. Gambart avait été nommé correspondant de notre académie, le 23 décembre 1826. Pendant toute sa carrière, si courte mais si bien remplie pour les sciences, il a été l'un des savans étrangers, qui nous ont communiqué avec le plus d'activité le fruit de leurs recherches. Avait-il vu quelque comète nouvelle, et le nombre de celles qu'il a découvertes est assez considérable, comme on a pu le voir; il s'empressait de nous en donner aussitôt connaissance Cette communication se faisait quelquefois pendant la nuit même où la découverte avaït eu lieu; car cette incroyable activité caractérisait M. Gambart; elle a été peut-être même une des causes qui ont contribué le plus à miner sa frêle constitution. Son plus beau titre à la reconnaissance des savans est incontestablement le travail qu'il a fait sur la comète dont la période est de 6 ans 3/4. Pour donner une idée de l'activité de M. Gambart, il suffira d'extraire les passages suivans de ses lettres au sujet de cette comète, lettres qui m'ont été communiquées par notre maître et ami commun M. Bouvard, et qui ont été imprimées dans le tome II de la *Correspondance mathématique.* M. Gambart annonçait, le 10 mars 1826, qu'il avait aperçu une comète la veille (elle avait été vue par Biela, le 27 février). Dès le 22 mars, Gambart écrivait « le rapport qui existe entre l'orbite à laquelle mes premières observations m'ont conduit, et celle de la comète de 1772 et surtout

de 1805, me paraît mériter l'attention des astronomes. Je considère comme à peu près certain que la comète de 1772 était la même. La révolution de 1826, 1805 et 1820, ne satisfait point ; celle de 10 ans n'irait point encore ; mais avec trois révolutions de 1805 à 1826, vous satisfaites à l'intervalle de 1772 à 1805. Ce qu'il y a de bien remarquable encore, c'est que M. Gauss, en 1805, trouvait une ellipse de 5 ans, et il prétendait que cette ellipse satisfaisait mieux qu'aucune parabole. L'ellipse que je demande, est de 6,74 ans; voilà ce qui doit servir de base à mes recherches. »

On peut juger par ce qui précède, que c'est avec raison que M. Arago pense que la comète dont il s'agit pourrait porter le nom de Gambart au même titre que celui de M. Encke a été donné à la comète dont la période est de 3 ans et un tiers.

Il paraît que, dans les derniers temps, l'extrême activité d'esprit de M. Gambart s'était changée en une espèce d'inquiétude qui ne lui permettait pas de rester longtemps dans un même lieu ou de se livrer à un même travail suivi. C'est ce qui explique son dernier voyage de Marseille et ce retour si précipité, c'est ce qui explique aussi différentes lettres que je reçus à la même époque de cet habile observateur, et qui avaient pour objet le projet de venir s'établir en Belgique et d'être attaché au nouvel observatoire de Bruxelles. En les recevant, j'étais loin de prévoir quelle était la triste cause d'une détermination qui le portait, disait-il, à rechercher un ciel qui devait être plus favorable à sa santé que celui de la Provence. J'aurais été heureux d'avoir pour auxiliaire, un observateur aussi exercé et aussi actif, mais en me félicitant à l'idée d'un pareil rapprochement, j'étais loin de supposer

que ce que je désirais ne devait pas se réaliser. L'académie inscrira le nom de M. Gambart à côté de ceux de Meissier, de Lalande, de Pigot et du baron de Zach, qu'elle comptait également parmi ses correspondans et qui ont aussi contribué à enrichir ses recueils.

A. Q

FIN.

TABLE.

*

A Monsieur [illegible]

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

QUATRIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 10.

1838.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

ANNÉE

D'après les ères anciennes et modernes les plus usitées pour la mesure du temps.

Année 7346 de la période grecque moderne, ou de l'ère Byzantine.

— 6551 de la période julienne.

— 5841 depuis la création, selon l'église.

— 5599 depuis la création selon les Juifs. Commence le 20 septembre 1838.

— 2614 des olympiades, ou la 2e année de la 654e olympiade commence en juillet 1838, en fixant l'ère des olympiades 775 1/2 ans avant J.-C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.

— 2591 de la fondation de Rome, selon Varron.

— 2585 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

— 1838 de l'ère chrétienne ou vulgaire; l'année 1838 du calendrier julien commence le 13 janvier 1838.

— 1774 de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.

— 1254 des Turcs commence le 27 mars 1838.

— 256 de l'introduction du calendrier nouveau ou grégorien.

ÉCLIPSES EN 1838.

(Le temps moyen est calculé pour Bruxelles ; les longitudes sont rapportées au méridien de Greenwich, situé à 17′ en temps, à l'ouest du méridien de Bruxelles).

I. Le 25 mars, éclipse totale de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale à . 7h 51′ soir.
Par 161° 9′ longitude orientale.
58 25 latitude australe.
Commencemt de l'éclipse centrle et totale à 9 1 »
Par 149° 12′ longitude orientale.
77 45 latitude australe.
Éclipse centrale et totale au méridien à . 9 26 »
Par 135° 46′ longitude occidentale.
57 38 latitude australe.
Fin de l'éclipse centrale et totale à. . . 11 17 »
Par 74° 11′ longitude occidentale.
19 56 latitude australe.
Fin de l'éclipse générale le 26 mars à . . 0 28 mat.
Par 91° 6′ latitude occidentale.
0 20 latitude australe.

Cette éclipse sera visible dans la mer glaciale du sud et dans la partie occidentale de l'Amérique méridionale.

II. Le 10 *avril, éclipse partielle de Lune, visible à Bruxelles.*

Entrée de la lune dans la pénombre, le 9 avril, à	11^h	28	soir.
Commencement de l'éclipse, le 10 avril à	0	49	mat.
Milieu à	2	16	»
Fin de l'éclipse à	3	42	»
Sortie de la pénombre à	5	4	»

Grandeur de l'éclipse 0,603, le diamètre de la lune étant 1.

A ces époques, la lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longit. orient.	11°	14′	Latit. aust.	7°	40′
» occid.	8	32		7	59
	29	34		8	19
	50	35		8	40
	70	21		8	59

Le commencement de l'éclipse sera visible dans toute l'Europe, mais la suite et la fin ne seront aperçues que dans la partie occidentale de ce continent.

III. Le 18 *septembre, éclipse annulaire de Soleil, invisible à Bruxelles.*

Commencement de l'éclipse générale à .	6^h	39′	soir.
Par 169° 24′ longitude orientale.			
63 40 latitude boréale.			
Commencement de l'éclipse centrale et annulaire à.	8	18	»
Par 12° 32′ longitude orientale.			

87 25 latitude boréale.
Fin de l'éclipse centrale et annulaire à . 10h 7' soir.
Par 57° 39' longitude occident.
33 51 latitude boréale.
Fin de l'éclipse générale à . . . . 11 47 »
Par 83° 31' longitude occident.
5 26 latitude boréale.

Cette éclipse sera visible dans l'Amérique du Nord, dans les Indes occidentales, dans une partie de l'Amérique méridionale et de l'Asie orientale.

IV. Le 3 octobre, éclipse partielle de Lune, invisible à Bruxelles.

Entrée de la lune dans la pénombre à. .	6h	28' soir.
Commencement de l'éclipse à	1	27 »
Milieu à.	2	58 »
Fin de l'éclipse à	4	29 »
Sortie de la pénombre à	5	28 »

Grandeur de l'éclipse 0,928, le diamèt. de la lune étant 1.

A ces époques, la lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longit. orient.	172°	57'	Latit. bor.	3°	40'
	158	41		3	58
	136	43		4	26
	114	47		4	54
	100	31		5	12

L'éclipse ne sera visible en entier que dans l'Asie et la Nouvelle-Hollande; la seconde moitié sera aperçue dans la Russie d'Europe.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

Dont on se sert dans le Calendrier.

Phases de la Lune et autres abréviations.

N. L. Nouvelle Lune.	H. Heures.
P. Q. Premier Quartier.	M. Minutes.
P. L. Pleine Lune.	S. Secondes.
D. Q. Dernier Quartier.	D. Degrés.

Signes du Zodiaque.

		deg.			deg.
0	♈, le Bélier . .	0	6	♎, la Balance . .	180
1	♉, le Taureau . .	30	7	♏, le Scorpion .	210
2	♊, les Gémeaux .	60	8	♐, le Sagittaire .	240
3	♋, l'Écrevisse . .	90	9	♑, le Capricorne .	270
4	♌, le Lion . . .	120	10	♒, le Verseau . .	300
5	♍, la Vierge . .	150	11	♓, les Poissons .	330

☉ le Soleil.

Planètes.

☿ Mercure.	⚳ Cérès.
♀ Vénus.	⚴ Pallas.
♁ La Terre.	♃ Jupiter.
♂ Mars.	♄ Saturne.
⚶ Vesta.	♅ Uranus.
⚵ Junon.	

☾ la Lune, satellite de la Terre.

Jours du mois.	JANVIER.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	L.	CIRCONCISION.	8.	4	4.	3	23.	2	0.	3.	50	5
2	M.	S. Basile, évêq.	8.	4	4.	5	22.	57	0.	4.	19	6
3	M.	Ste Geneviève.	8.	4	4.	6	22.	51	0.	4.	46	7
4	J.	S. Rigobert.	8.	4	4.	7	22.	45	0.	5.	14	8
5	V.	S. Siméon.	8.	4	4.	8	22.	39	0.	5.	41	9
6	S.	Les Rois.	8.	3	4.	9	22.	32	0.	6.	8	10
7	D.	Ste Mélanie.	8.	3	4.	10	22.	24	0.	6.	34	11
8	L.	S. Lucien.	8.	3	4.	11	22.	16	0.	6.	59	12
9	M.	S. Pierre, évêq.	8.	3	4.	13	22.	8	0.	7.	24	13
10	M.	S. Paul, ermit.	8.	2	4.	14	21.	59	0.	7.	49	14
11	J.	S. Hygin, pape.	8.	1	4.	16	21.	50	0.	8.	13	15
12	V.	S. Arcade, m.	8.	1	4.	17	21.	41	0.	8.	36	16
13	S.	Bapt. de J.-C.	8.	0	4.	19	21.	31	0.	8.	59	17
14	D.	S. Hilaire, évêq.	7.	59	4.	20	21.	20	0.	9.	21	18
15	L.	S. Maur, abbé	7.	58	4.	22	21.	10	0.	9.	43	19
16	M.	S. Guillaume.	7.	58	4.	23	20.	58	0.	10.	4	20
17	M.	S. Antoine, ab.	7.	57	4.	25	20.	47	0.	10.	24	21
18	J.	Ch. de S. Pierre.	7.	56	4.	26	20.	35	0.	10.	43	22
19	V.	S. Sulpice, évêq.	7.	55	4.	27	20.	22	0	11.	2	23
20	S.	S. Sébastien.	7.	54	4.	29	20.	10	0.	11.	20	24
21	D.	Ste Agnès, v.	7.	53	4	31	19.	56	0.	11.	37	25
22	L.	S. Vincent.	7.	52	4.	33	19.	43	0.	11.	54	26
23	M.	S. Ildefonse, év.	7.	51	4.	34	19.	29	0.	12.	10	27
24	M.	S. Babylas, év.	7.	50	4.	35	19.	15	0.	12.	24	28
25	J.	Conv. S. Paul.	7.	48	4.	37	19.	0	0.	12.	39	29
26	V.	Ste Paule, veuve	7.	47	4.	39	18.	45	0.	12.	52	1
27	S.	S. Julien, évêq.	7.	46	4.	41	18.	30	0.	13.	5	2
28	D.	S. Charlemagne.	7.	44	4.	42	18.	14	0.	13.	16	3
29	L.	S. François de S.	7.	43	4.	44	17.	58	0.	13.	27	4
30	M.	Ste Bathilde.	7.	42	4.	46	17.	42	0.	13.	37	5
31	M.	S. Pierre Nol.	7.	41	4.	48	17.	25	0.	13.	47	6

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 11′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	4. Soir. 44	11. Matin. 11	10. Soir. 29
2	5. 32	11. 27	11 53
3	6. 19	11. 40	———
4	7. 6	11 54	1. Matin. 14
5	7. 55	0. Soir. 11	2. 36
6	8. 46	0. 31	3. 57
7	9. 39	0. 59	5. 17
8	10. 34	1. 36	6. 31
9	11. 28	2. 27	7. 33
10	———	3. 59	8. 23
11	0. Matin. 21	4. 39	9. 1
12	1. 11	5. 53	9. 27
13	1. 58	7. 5	9. 46
14	2. 41	8. 16	9. 50
15	3. 22	9. 24	10. 10
16	4. 1	10. 33	10. 21
17	4. 40	11. 43	10. 31
18	5. 20	———	10. 43
19	6. 2	0. Matin. 55	10. 56
20	6. 48	2. 10	11. 12
21	7. 38	3. 31	11. 34
22	8. 34	4. 53	0. Soir. 6
23	9. 34	6. 10	0. 53
24	10. 38	7. 15	2. 1
25	11. 42	8. 3	3. 26
26	0. Soir. 44	8. 36	5. 0
27	1. 42	9 0	6. 35
28	2. 35	9. 17	8 6
29	3. 25	9. 32	9. 34
30	4. 14	9. 46	10. 59
31	5. 3	10. 0	———

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	9. Matin. 17	5. Soir. 34	1. S. 26
11	8. 37	5. 41	1. 10
21	7. 18	4. 25	11. M. 51
♀	VÉNUS.		
1	10. Matin. 21	8. Soir. 15	3. Soir. 18
11	9. 51	8. 30	3. 11
21	9. 17	8. 37	2. 57
♂	MARS.		
1	8. Matin. 54	4. Soir. 58	0. Soir. 56
11	8. 39	5. 2	0. 50
21	8. 20	5. 7	0. 42
♃	JUPITER.		
1	10. Soir. 5	11. Matin. 8	4. Matin. 36
11	9. 25	10. 30	3. 56
21	8. 43	9. 49	3 15
♄	SATURNE.		
1	4. Matin. 16	1. Soir. 26	8. Matin. 50
11	3. 41	0. 49	8. 15
21	3. 6	0. 12	7. 39
♅	URANUS.		
1	10. Matin. 34	9. Soir. 3	3. Soir. 46
11	9. 55	8. 24	3. 8
21	9. 16	7. 46	2. 30

P. Q. le 3, à 7 h. du matin.
P. L. le 10, à 7 h. 37′ du soir.
D. Q. le 19, à 0 h. 52′ du matin.
N. L. le 26, à 2 h. 9′ du matin.

Jours du mois.	FÉVRIER.	Lever du SOLEIL tems moy. H. M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H. M.	Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen. D. M.	TEMS moyen au midi vrai. H. M. S.	Age de la Lune.
1	J. S. Ignace.	7. 39	4. 49	17. 8	0. 13. 55	7
2	V. PURIFICATION.	7. 38	4. 51	16. 51	0. 14. 3	8
3	S. S. Blaise.	7. 36	4. 53	16. 34	0. 14. 9	9
4	D. S. Philéas, évêq.	7. 34	4. 54	16. 16	0. 14. 15	10
5	L. Ste Agathe, vier.	7. 33	4. 56	15. 58	0. 14. 20	11
6	M. S. Vast, évêque.	7. 31	4. 58	15. 40	0. 14. 25	12
7	M. S. Romuald.	7. 29	5. 0	15. 21	0. 14. 28	13
8	J. S. Jean de M.	7. 28	5. 2	15. 2	0. 14. 31	14
9	V. Ste Apolline.	7. 26	5. 4	14. 43	0. 14. 32	15
10	S. Ste Scholast.	7. 25	5. 6	14. 24	0. 14. 33	16
11	D. Septuagésime.	7. 23	5. 8	14. 4	0. 14. 34	17
12	L. S. Mélèce.	7. 21	5. 9	13. 44	0. 14. 33	18
13	M. S. Lezin.	7. 19	5. 11	13. 24	0. 14. 32	19
14	M. S. Valentin.	7. 17	5. 12	13. 4	0. 14. 30	20
15	J. S. Faustin.	7 15	5. 14	12. 43	0. 14. 27	21
16	V. S. Furcy.	7. 14	5. 16	12. 23	0. 14. 23	22
17	S. S. Théodule.	7. 12	5. 18	12. 2	0. 14. 19	23
18	D. S. Siméon, év.	7. 10	5. 20	11. 41	0. 14. 14	24
19	L. S. Boniface.	7. 8	5. 22	11. 20	0. 14. 9	25
20	M. S. Eucher.	7 6	5. 24	10. 58	0. 14 3	26
21	M. S. Pepin.	7. 4	5. 25	10. 37	0. 13. 56	27
22	J. Ste Isabelle.	7. 2	5. 27	10. 15	0. 13. 48	28
23	V. S. Damien.	7. 0	5. 29	9. 53	0. 13. 40	29
24	S. S. Mathias.	6. 58	5. 31	9. 31	0. 13. 31	30
25	D. S. Victorin.	6. 56	5. 32	9. 9	0. 13. 22	1
26	L. S. Porphyre.	6. 54	5. 34	8. 46	0. 13. 12	2
27	M. Ste Honorine.	6. 52	5. 36	8. 24	0. 13. 2	3
28	M. Les Cendres.	6. 50	5. 37	8. 1	0. 12. 51	4

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 41'.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M
1	5. 52	10. 15 Matin.	0. 23 Matin.
2	6. 43	10. 35	1. 45
3	7. 35	11. 0	3. 7
4	8. 29	11. 35	4. 23
5	9. 24	0. 21 Soir.	5. 29
6	10. 17	1. 20	6. 22
7	11. 7	2. 29	7. 2
8	11. 54	3. 41	7. 30
9	———	4. 53	7. 51
10	0. 38 Matin.	6. 4	8. 6
11	1. 20	7. 14	8. 18
12	2. 0	8. 23	8. 29
13	2. 39	9. 32	8. 39
14	3. 18	10. 41	8. 50
15	3. 59	11. 55	9. 1
16	4. 42	———	9. 15
17	5. 29	1. 11 Matin.	9. 33
18	6. 20	2. 30	10. 0
19	7. 17	3. 49	10. 38
20	8. 17	4. 58	11. 34
21	9. 20	5. 54	0. 51 Soir.
22	10. 23	6. 34	2. 22
23	11. 23	7. 1	3. 56
24	0. 19 Soir.	7. 20	5. 31
25	1. 11	7. 36	7. 2
26	2. 2	7. 50	8. 32
27	2. 52	8. 4	9. 59
28	3. 44	8. 19	11. 26

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	6. 20 Matin.	3. 4 Soir.	10. 41 Matin.
11	6. 12	2. 45	10. 28
21	6. 15	3. 0	10. 37
♀	VÉNUS.		
1	8. 32 Matin.	8. 34 Soir.	2. 33 Soir.
11	7. 44	8. 13	1. 59
21	6. 49	7. 30	1. 10
♂	MARS.		
1	7. 58 Matin.	5. 12 Soir.	0. 35 Soir.
11	7. 39	5. 18	0. 26
21	7 11	5. 24	0. 17
♃	JUPITER.		
1	7. 55 Soir.	9. 5 Matin.	2. 29 Matin.
11	7. 10	8. 24	1. 46
21	6. 23	7. 46	1. 2
♄	SATURNE.		
1	2. 26 Matin.	11. 31 Matin.	6. 57 Matin.
11	1. 49	10. 52	6. 20
21	1. 12	10. 14	5. 42
♅	URANUS.		
1	7. 35 Matin.	7. 6 Soir.	1. 51 Soir.
11	7. 56	6. 29	1. 13
21	7. 17	5. 53	0. 35

P. Q. le 1, à 5 h. 51′ du soir.
P. L. le 9, à 2 h. 10′ du soir.
D. Q. le 17, à 5 h. 57′ du soir.
N. L. le 24, à 0 h. 26′ du soir.

Jours du mois.		MARS.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. A. et B. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	J.	S. Aubin, évêq.	6.	48	5.	39	7.	38	0.	12.	39	5
2	V.	S. Simplice.	6.	46	5.	41	7.	15	0.	12.	27	6
3	S.	Ste Cunégonde.	6.	44	5.	42	6.	53	0.	12.	14	7
4	D.	S. Casimir.	6.	42	5.	44	6.	30	0.	12.	1	8
5	L.	S. Adrien.	6.	39	5.	46	6.	6	0.	11.	48	9
6	M.	Ste Colette.	6.	37	5.	48	5.	43	0.	11.	34	10
7	M.	S. Thomas d'Aq.	6.	35	5.	49	5.	20	0.	11.	19	11
8	J.	S. Jean de Dieu.	6.	32	5.	51	4.	57	0.	11.	4	12
9	V.	Ste Françoise.	6.	30	5.	52	4.	33	0.	10.	49	13
10	S.	S. Doctorée.	6.	28	5.	54	4.	10	0.	10.	33	14
11	D.	S. Euloge.	6.	26	5.	56	3.	46	0.	10.	17	15
12	L.	S. Grégoire.	6.	24	5.	57	3.	23	0.	10.	1	16
13	M.	Ste Euphrasie.	6.	22	5.	59	2.	59	0.	9.	45	17
14	M.	S. Lubin, évêq.	6.	20	6.	0	2.	35	0.	9.	28	18
15	J.	S. Zacharie, év.	6	17	6.	2	2.	12	0.	9.	11	19
16	V.	S. Cyriaque.	6.	15	6.	4	1.	48	0.	8.	53	20
17	S.	Ste Gertrude.	6.	13	6.	6	1.	24	0.	8.	36	21
18	D.	S. Alexandre.	6.	11	6.	7	1.	1	0.	8.	18	22
19	L.	S. Joseph.	6.	7	6.	9	0.	37	0.	8.	0	23
20	M.	S. Joachim.	6.	6	6.	11	0. A	13	0.	7.	42	24
21	M.	S. Benoît.	6.	4	6.	13	0. B	10	0.	7.	24	25
22	J.	S. Paul, évêque.	6.	2	6.	14	0.	34	0.	7.	6	26
23	V.	S. Victorien.	5.	59	6.	16	0.	58	0.	6.	47	27
24	S.	S. Simon, mart.	5.	57	6.	17	1.	21	0.	6.	29	28
25	D.	ANNONCIATION.	5.	55	6.	19	1.	45	0.	6.	11	29
26	L.	S. Ludger, évéq.	5.	52	6.	20	2.	9	0.	5.	52	1
27	M.	S. Rupert.	5.	50	6.	22	2.	32	0.	5.	34	2
28	M.	S. Gontran, R.	5.	48	6.	24	2.	56	0.	5.	15	3
29	J.	S. Eustase.	5.	46	6.	26	3.	19	0.	4.	57	4
30	V.	S. Rieul.	5.	44	6.	27	3.	42	0.	4.	38	5
31	S.	Ste Balbine.	5.	41	6.	29	4.	6	0.	4.	20	6

Les jours croissent, pendant ce mois, de 2 h. 0′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	4. 36	8. 46 Matin.	——
2	5. 29	9. 1	0. 51 Matin.
3	6. 24	9. 33	2. 12
4	7. 20	10. 16	3. 23
5	8. 13	11. 11	4. 21
6	9. 4	0. 17 Soir.	5. 3
7	9. 52	1. 28	5. 34
8	10. 37	2. 41	5. 56
9	11. 19	3. 52	6. 13
10	11. 59	5. 3	6. 26
11	——	6. 12	6. 37
12	0. 38 Matin.	7. 22	6. 48
13	1. 18	8. 32	6. 59
14	1. 58	9. 44	7. 11
15	2. 40	11. 0	7. 22
16	3. 26	——	7. 40
17	4. 15	0. 16 Matin.	8. 31
18	5. 8	1. 30	8. 46
19	6. 5	2. 46	9. 20
20	7. 5	3. 45	10. 26
21	8. 6	4. 29	11. 48
22	9. 5	5. 0	1. 18 Soir.
23	10. 1	5. 22	2. 52
24	10. 54	5. 39	4. 24
25	11. 46	5. 54	5. 55
26	0. 37 Soir.	6. 8	7. 25
27	1. 29	6. 23	8. 55
28	2. 22	6. 40	10. 24
29	3. 17	7. 1	11. 50
30	4. 13	7. 30	——
31	5. 10	8. 9	1. 9 M.

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	6. 15 Matin.	3. 27 Soir.	10. 51 Matin.
11	6. 11	4. 16	11. 14
21	6. 1	5. 17	11. 40
♀	**VÉNUS.**		
1	6. 5 Matin.	6. 39 Soir.	0. 22 S.
11	5. 17	5. 26	11. 21 M.
21	4. 39	4. 22	10. 30
♂	**MARS.**		
1	6. 51 Matin.	5. 28 Soir.	0. 9 S.
11	6. 25	5. 33	11. 59 M.
21	5. 59	5. 38	11. 49
♃	**JUPITER.**		
1	5. 46 Soir.	7. 9 Matin.	0. 27 M.
11	4. 59	6. 28	11. 42 S.
21	4. 13	5. 47	10. 59
♄	**SATURNE.**		
1	0. 41 M.	9. 44 Matin.	5. 11 Matin.
11	0. 0	9. 5	4. 31
21	11. 20 S.	8. 25	3. 52
♅	**URANUS.**		
1	6. 47 Matin.	5. 24 Soir.	0. 5 S.
11	6. 8	4. 48	11. 27 M.
21	5. 30	4. 11	10. 50

P. Q. le 3, à 6 h 52′ du mat.
P. L. le 11, à 8 h. 57′ du mat.

D. Q. le 19, à 6 h. 48′ du mat.
N. L. le 25, à 10 h. 2′ du soir.

Jours du mois.	AVRIL.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	D. S. Hugues, évêq.	5.	39	6.	30	4.	29	0.	4.	2	7
2	L. S. François de P.	5.	37	6.	32	4.	52	0.	3.	43	8
3	M. S. Richard.	5.	34	6.	33	5.	15	0.	3.	25	9
4	M. S. Ambroise.	5.	32	6.	35	5.	38	0.	3.	7	10
5	J. S. Vincent.	5.	30	6.	37	6.	1	0.	2.	49	11
6	V. S. Guillaume.	5.	28	6.	39	6.	23	0.	2.	32	12
7	S. S. Hégésippe.	5.	26	6.	40	6.	46	0.	2.	14	13
8	D. S. Edèse.	5.	24	6.	42	7.	9	0.	1.	57	14
9	L. Ste Marie, ég.	5.	21	6.	43	7.	31	0.	1.	40	15
10	M. S. Macaire.	5.	19	6.	45	7.	53	0.	1.	23	16
11	M. S. Léon.	5.	17	6.	46	8.	15	0.	1.	7	17
12	J. S. Jules, pape.	5.	15	6.	48	8.	37	0.	0.	50	18
13	V. S. Justin.	5.	13	6.	50	8.	59	0.	0.	34	19
14	S. S. Tiburce.	5.	11	6.	51	9.	21	0.	0.	19	20
15	D. PAQUES.	5.	9	6.	53	9.	42	0.	0.	3	21
16	L. S. Fructueux.	5.	7	6.	54	10.	4	11.	59.	49	22
17	M. S. Anicet, pape.	5.	4	6.	56	10.	25	11.	59.	34	23
18	M. S. Parfait, pape.	5.	2	6.	57	10.	46	11.	59.	20	24
19	J. S. Elphége.	5.	0	6.	59	11.	7	11.	59.	6	25
20	V. Ste Hildegonde.	4.	58	7.	1	11.	28	11.	58.	53	26
21	S. S. Anselme.	4.	56	7.	3	11.	48	11.	58.	40	27
22	D. S. Opportune.	4.	53	7.	4	12.	8	11.	58.	28	28
23	L. S. George, mart.	4.	51	7.	6	12.	28	11.	58.	16	29
24	M. Ste Beuve.	4.	49	7.	7	12.	48	11.	58.	4	1
25	M. S. Marc, évang.	4.	48	7.	8	13.	8	11.	57.	53	2
26	J. S. Clet, pape.	4.	46	7	10	13.	28	11.	57.	43	3
27	V. S. Policarpe.	4.	44	7.	12	13.	47	11.	57.	33	4
28	S. S. Vital, mart.	4.	42	7.	13	14.	6	11.	57.	23	5
29	D. S. Robert, abbé.	4.	41	7.	15	14.	25	11.	57.	14	6
30	L. S. Eutrope.	4.	39	7.	17	14.	43	11.	57.	6	7

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 50′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	6. 6	9. 1 (Matin.)	2. 15 (Matin.)
2	6. 59	10. 5	3 3
3	7. 48	11. 15	3. 38
4	8. 35	0. 28 (Soir.)	4. 3
5	9. 18	1. 41	4. 21
6	9. 58	2. 52	4. 35
7	10. 38	4. 1	4. 47
8	11. 17	5. 11	4. 58
9	11. 57	6. 21	5. 8
10	———	7. 33	5. 18
11	0. 39 (Matin.)	8. 48	5. 31
12	1. 23	10. 6	5. 46
13	2. 12	11. 25	6. 5
14	3. 4	———	6. 35
15	3. 58	0. 38 (Matin.)	7. 16
16	4. 56	1. 40	8. 14
17	5. 55	2. 27	9. 30
18	6. 53	3. 2	10. 55
19	7. 48	3. 25	0. 24 (Soir.)
20	8. 41	3. 43	1. 54
21	9. 32	3. 59	3. 22
22	10. 22	4. 13	4. 51
23	11. 12	4. 26	6. 20
24	0. 4 (Soir.)	4. 41	7. 48
25	0. 59	5. 1	9. 19
26	1. 55	5. 26	10. 43
27	2. 54	6. 0	11. 58
28	3. 52	6. 47	———
29	4. 48	7. 48	0. 55 (Mat.)
30	5. 42	8. 58	1. 36

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE		
1	5. 49 (Matin.)	6. 41 (Soir.)	0. 15 (Soir.)
11	5. 36	8. 4	0. 50
21	5. 22	9. 5	1. 13
♀	VÉNUS.		
1	4. 10 (Matin.)	3. 33 (Soir.)	9. 51 (Matin.)
11	3. 50	3. 9	9. 29
21	3. 31	3. 0	9. 15
♂	MARS.		
1	5. 30 (Matin.)	5. 42 (Soir.)	11. 36 (Matin.)
11	5. 7	5. 47	11. 25
21	4. 37	5. 50	11. 14
♃	JUPITER.		
1	3. 23 (Soir.)	5. 1 (Matin.)	10. 10 (Soir.)
11	2. 39	4. 20	9. 28
21	1. 56	3. 39	8. 46
♄	SATURNE.		
1	10. 34 (Soir.)	7. 41 (Matin.)	3. 6 (Matin.)
11	9. 52	7. 0	2. 25
21	9. 10	6. 19	1. 44
♅	URANUS.		
1	4. 47 (Matin.)	3. 30 (Soir.)	10. 7 (Matin.)
11	4. 8	2. 53	9. 30
21	3. 29	2. 17	8. 53

P. Q. le 1, à 9 h. 50′ du soir.
P. L. le 10, à 2 h. 24′ du matin.
D. Q. le 17, à 3 h. 47′ du soir.
N. L. le 24, à 7 h. 18′ du matin.

Jours du mois.	MAI.	Lever du SOLEIL tems moy. H. M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H. M.	Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen. D. M	TEMS moyen au midi vrai. H. M. S.	Age de la Lune.
1	M. S. Philippe.	4. 37	7. 18	15. 2	11. 56. 58	8
2	M. S. Athanase.	4. 35	7. 19	15. 20	11. 56. 50	9
3	J. Inv. Ste Croix.	4. 33	7. 21	15. 37	11. 56. 43	10
4	V. Ste Monique.	4. 31	7. 23	15. 55	11. 56. 37	11
5	S. Conv. S. Aug.	4. 29	7. 24	16. 13	11. 56. 31	12
6	D. S. Jean P. L.	4. 28	7. 26	16. 29	11. 56. 26	13
7	L. S. Stanislas.	4. 26	7. 27	16. 46	11. 56. 21	14
8	M. S. Désiré, évêq.	4. 25	7. 29	17. 3	11 56. 17	15
9	M. S. Grégoire.	4. 23	7. 31	17. 19	11. 56. 13	16
10	J. S. Gordien.	4. 21	7. 32	17. 35	11. 56. 10	17
11	V. S. Mamert.	4. 19	7. 33	17. 50	11. 56. 7	18
12	S. S. Jules, pape.	4. 18	7. 35	18. 6	11. 56. 5	19
13	D. S. Servais.	4. 16	7. 37	18. 21	11. 56. 4	20
14	L. S. Boniface.	4. 15	7. 38	18. 35	11. 56. 3	21
15	M. S. Isidore.	4. 14	7. 40	18. 50	11. 56. 3	22
16	M. S. Honoré.	4. 12	7. 41	19. 4	11. 56. 3	23
17	J. S. Paschal.	4. 10	7. 43	19. 18	11. 56. 4	24
18	V. S. Eric, roi.	4. 9	7. 44	19. 31	11. 56. 6	25
19	S. S. Yves.	4. 8	7. 45	19. 44	11. 56. 8	26
20	D. S. Bernardin.	4. 6	7. 46	19. 57	11. 56 11	27
21	L. Ste Hospice.	4. 5	7. 48	20. 9	11. 56. 14	28
22	M. S. Opportune.	4. 4	7. 49	20. 21	11. 56. 18	29
23	M. S. Didier, évêq.	4. 3	7. 51	20. 33	11. 56. 23	30
24	J. ASCENSION.	4. 2	7. 52	20. 44	11. 56. 28	1
25	V. S. Urbain.	4. 0	7. 53	20. 55	11. 56. 33	2
26	S. S. Quadrat.	3. 59	7. 55	21. 6	11. 56. 39	3
27	D S. Hildevert.	3. 58	7. 56	21. 16	11. 56. 45	4
28	L. S. Germain.	3. 57	7. 57	21. 26	11. 56. 52	5
29	M. S. Robert, abbé.	3. 56	7. 58	21. 36	11. 56. 59	6
30	M. S. Félix	3. 56	7. 59	21. 45	11. 57. 7	7
31	J. Ste Pétronille.	3. 55	8. 0	21. 54	11. 57. 15	8

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 26′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	6. 29	10. Mat. 13	2. Matin 6
2	7. 14	11. 26	2. 26
3	7. 56	0. Soir. 38	2. 42
4	8. 36	1. 48	2. 55
5	9. 15	2. 58	3. 6
6	9. 54	4. 7	3. 16
7	10. 36	5. 19	3. 26
8	11. 21	6. 34	3. 39
9	———	7. 51	3. 53
10	0. Matin 7	9. 11	4 11
11	0. 59	10. 22	4. 38
12	1. 54	11. 35	5. 15
13	2. 53	———	6. 9
14	3. 52	0. Matin 27	7. 20
15	4. 51	1. 5	8. 43
16	5. 46	1. 31	10. 10
17	6. 38	1. 51	11. 37
18	7. 28	2. 6	1. Soir. 3
19	8. 16	2. 20	2. 29
20	9. 4	2. 32	3. 54
21	9. 54	2. 47	5. 21
22	10. 47	3. 4	6. 50
23	11. 42	3. 26	8. 16
24	0. Soir. 40	3. 56	9. 36
25	1. 38	4. 37	10. 40
26	2. 37	5. 32	11. 31
27	3. 31	6. 41	———
28	4. 21	7. 54	0. Matin 5
29	5. 8	9. 9	0. 30
30	5 51	10. 22	0. 48
31	6. 33	11. 34	1. 1

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿ MERCURE.			
1	5. Matin 4	9. Soir. 16	1 Soir. 10
11	4. 38	8. 27	0. 32
21	4. 4	7. 6	11. M 34
♀ VÉNUS.			
1	3. Matin 14	3. Soir. 1	9. Matin 7
11	2. 56	3. 9	9. 2
21	2. 38	3. 22	9. 0
♂ MARS.			
1	4. Matin 11	5. Soir. 54	11. Matin 3
11	3. 46	5. 58	10. 52
21	3. 22	6. 0	10. 41
♃ JUPITER.			
1	1. Soir. 15	2. Matin 59	8. Soir. 6
11	0. 37	2. 19	7. 26
21	0. 0	1. 41	6. 48
♄ SATURNE.			
1	8. Soir. 27	5. Matin 38	1. Mat. 2
11	7. 44	4. 57	0. 19
21	7. 0	4. 16	11. S 37
♅ URANUS.			
1	2. Matin 50	1. Soir. 39	8. Matin 15
11	2. 12	1. 2	7. 37
21	1. 32	0. 23	6. 59

P. Q. le 1r, à 2 h. 22′ du soir.
P. L. le 9, à 5 h. 15′ du soir.
D. Q. le 16, à 9 h. 59′ du soir.

N. L. le 23, à 4 h. 40′ du soir.
P. Q. le 31, à 7 h. 52′ du matin.

Jours du mois.	JUIN.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	V. S. Pamphile.	3.	54	8.	1	22.	2	11.	57.	24	9
2	S. S. Pothin.	3.	54	8.	2	22.	10	11.	57.	33	10
3	D. PENTECOTE.	3.	53	8.	3	22.	18	11.	57.	42	11
4	L. S. Optat, évêq.	3.	52	8.	4	22.	25	11.	57.	52	12
5	M. S. Boniface.	3.	51	8.	5	22.	32	11.	58.	2	13
6	M. S. Norbert.	3.	50	8.	6	22.	39	11.	58.	13	14
7	J. S. Robert.	3.	50	8.	7	22.	45	11.	58.	23	15
8	V. S. Médard, év.	3.	49	8.	8	22.	51	11.	58.	34	16
9	S. S. Vincent.	3.	49	8.	9	22.	56	11.	58.	46	17
10	D. *La Trinité.*	3.	48	8.	10	23.	1	11.	58.	57	18
11	L. S Barnabé, ap.	3.	48	8.	10	23.	5	11.	59.	9	19
12	M. S. Basilide.	3.	48	8.	11	23.	9	11.	59.	21	20
13	M. S. Ant. de Pad.	3.	48	8.	11	23.	13	11.	59.	33	21
14	J. LA FÊTE-DIEU.	3.	48	8.	11	23.	16	11.	59.	46	22
15	V. S. Modeste.	3.	48	8.	12	23.	19	11.	59.	58	23
16	S. S. Fargeau.	3.	48	8.	13	23.	22	0.	0.	11	24
17	D. S. Avit.	3.	48	8.	13	23.	24	0.	0.	24	25
18	L. S. Amand.	3.	48	8.	13	23	25	0.	0.	37	26
19	M. S. Gerv. S. Pr	3.	48	8.	14	23.	27	0.	0.	50	27
20	M. S. Silvère.	3.	48	8.	14	23.	27	0.	1.	3	28
21	J. S. Leufroi.	3.	48	8.	14	23.	28	0.	1.	16	29
22	V. S. Paulin, évêq.	3.	48	8.	15	23.	28	0.	1.	29	1
23	S. S. Lanfran.	3.	48	8.	15	23.	27	0.	1.	42	2
24	D. Nat. S. Jean-Bap.	3.	49	8.	15	23.	26	0.	1.	55	3
25	L. S. Prosper.	3.	49	8.	15	23.	25	0.	2.	8	4
26	M. S. Babolein.	3.	49	8.	15	23.	23	0.	2.	21	5
27	M. S. Crescent.	3.	50	8.	15	23.	21	0.	2.	33	6
28	J. S. Irénée.	3.	50	8.	15	23.	19	0.	2.	46	7
29	V. S. Pierre, apôt.	3.	51	8.	14	23.	16	0.	2.	58	8
30	S. Com. de S. Paul.	3.	51	8.	14	23.	13	0.	3.	10	9

Les jours croissent, jusqu'au 23, de 0 h. 20′, puis décroissent, jusqu'au 30, de 0 h. 4′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCH. de la Lune, tems moyen
	H. M.	H. M.	H. M.
1	7. 11	0. 42 (Soir.)	1. 13 (Matin.)
2	7. 50	1. 51	1. 24
3	8. 31	3. 2	1. 33
4	9. 13	4. 15	1. 44
5	10. 0	5. 31	1. 58
6	10. 50	6. 51	2. 15
7	11. 45	8. 10	2. 32
8	——	9. 23	3. 12
9	0. 44 (Matin.)	10. 22	4. 1
10	1. 45	11. 5	5. 8
11	2. 44	11. 35	6. 28
12	3. 41	11. 56	7. 56
13	4. 35	——	9. 25
14	5. 25	0. 12 (Matin.)	10. 50
15	6. 13	0. 27	0. 15 (Soir.)
16	7. 1	0. 40	1. 39
17	7. 49	0. 53	3. 3
18	8. 39	1. 9	4. 27
19	9. 33	1. 28	5. 54
20	10. 28	1. 54	7. 16
21	11. 26	2. 30	8. 27
22	0. 24 (Soir.)	3. 20	9. 23
23	1. 20	4. 23	10. 3
24	2. 13	5. 30	10. 31
25	3. 1	6. 50	10. 51
26	3. 46	8. 5	11. 7
27	4. 27	9. 17	11. 19
28	5. 7	10. 27	11. 30
29	5. 46	11. 36	11. 40
30	6. 25	0. 46 (S.)	11. 50

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au Méridien tem. m.
	H. M.	H. M.	H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	3. 27 (Matin.)	6. 1 (Soir.)	10. 43 (Matin.)
11	3. 0	5. 50	10. 25
21	2. 46	6. 19	10. 32
♀	**VÉNUS.**		
1	2. 19 (Matin.)	3. 40 (Soir.)	9. 0 (Matin.)
11	2. 3	4. 0	9. 1
21	1. 48	4. 23	9. 5
♂	**MARS.**		
1	2. 56 (Matin.)	6. 3 (Soir.)	10. 30 (Matin.)
11	2. 34	6. 4	10. 19
21	2. 15	6. 5	10. 10
♃	**JUPITER.**		
1	11. 22 (Matin.)	0. 58 (Mat.)	6. 8 (Soir.)
11	10. 46	0. 18	5. 31
21	10. 12	11. 41 (S.)	4. 57
♄	**SATURNE.**		
1	6. 13 (Soir.)	3. 30 (Matin.)	10. 50 (Soir.)
11	5. 30	2. 49	10. 8
21	4. 47	2. 8	9. 26
♅	**URANUS.**		
1	0. 51 (M.)	11. 38 (Matin.)	6. 16 (Matin.)
11	0. 11	10. 58	5. 37
21	11. 32 (Soir.)	10. 19	4. 58

P. L. le 8, à 5 h. 8′ du matin. | N. L. le 22, à 2 h. 51′ du matin.
D. Q. le 15, à 2 h. 48′ du matin. | P. Q. le 30, à 1 h. 30′ du matin.

Jours du mois.	JUILLET.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M*	*S*	
1	D. S. Thierri.	3.	52	8.	14	23.	9	0.	3.	22	10
2	L. Vis. de la Vierge.	3.	52	8.	14	23.	5	0.	3.	33	11
3	M. S. Anatole, év.	3.	53	8.	13	23.	0	0.	3.	44	12
4	M. Tr. de S. Mart.	3.	54	8.	13	22.	55	0.	3.	55	13
5	J. Ste Zoé, mart.	3.	55	8.	12	22.	50	0.	4.	6	14
6	V. S. Adolphe.	3.	56	8.	12	22.	44	0.	4.	16	15
7	S. Ste Aubierge.	3.	57	8.	11	22.	38	0.	4.	26	16
8	D. Ste Elisabeth.	3.	58	8.	11	22.	32	0.	4.	36	17
9	L. S. Cyrille.	3.	59	8.	11	22.	25	0.	4.	45	18
10	M. Ste Félicité.	4.	0	8.	10	22.	17	0.	4.	54	19
11	M. S. Benoît.	4.	1	8.	9	22.	10	0.	5.	2	20
12	J. S. Gualbert.	4.	2	8.	8	22.	2	0.	5.	10	21
13	V. S. Turiaf, évêq.	4.	2	8.	7	21.	53	0.	5.	18	22
14	S. S. Bonaventure.	4.	3	8.	6	21.	44	0.	5.	25	23
15	D. S. Henri, emp.	4.	4	8.	5	21.	35	0.	5.	31	24
16	L. S. Eustathe, év.	4.	6	8.	4	21.	26	0.	5.	38	25
17	M. S. Alexis.	4.	7	8.	3	21.	16	0.	5.	43	26
18	M. S. Arnoul.	4.	8	8.	2	21.	6	0.	5.	48	27
19	J. S. Vincent de P.	4.	9	8.	1	20.	55	0.	5.	53	28
20	V. Ste Marguerite.	4.	10	8.	0	20.	44	0.	5.	57	29
21	S. S. Victor, mart.	4.	12	7.	59	20.	33	0.	6.	1	30
22	D. Ste Marie-Madel.	4.	13	7.	58	20.	21	0.	6.	4	1
23	L. S. Apollinaire.	4.	14	7.	57	20.	9	0.	6.	6	2
24	M. Ste Christine.	4.	16	7.	56	19.	56	0.	6.	8	3
25	M. S. Jacques le m.	4.	17	7.	55	19.	44	0	6.	9	4
26	J. T. de S. Marcel	4.	19	7.	53	19.	31	0.	6.	10	5
27	V. S. Edouard.	4.	20	7.	52	19.	17	0.	6.	10	6
28	S. Ste Anne.	4.	21	7.	50	19.	4	0.	6.	9	7
29	D. Ste Marthe.	4.	22	7.	49	18.	50	0.	6.	8	8
30	L. S. Alphonse.	4.	24	7.	47	18.	35	0.	6.	6	9
31	M. S. Germain.	4.	25	7.	46	18.	21	0.	6.	4	10

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 4′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.		Lever de la Lune, tems moyen.		Couch. de la Lune, tems moyen.	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	7.	7	1. Soir.	56	——	
2	7.	50	3.	9	0. Matin.	3
3	8.	39	4.	28	0.	18
4	9.	32	5.	48	0.	38
5	10.	29	7.	4	1.	6
6	11.	30	8.	10	1.	48
7	——		9.	0	2.	49
7	0. Matin	32	9.	35	4.	7
8	1.	31	10.	0	5.	31
9	2.	28	10.	19	7.	8
11	3.	21	10.	33	8.	36
12	4.	10	10.	47	10.	2
13	4.	58	11.	0	11.	27
14	5.	47	11.	15	0. Soir.	51
15	6.	36	11.	33	2.	16
16	7.	28	11.	57	3.	40
17	8.	21	——		5.	2
18	9	17	0. Matin.	28	6.	17
19	10.	15	1.	13	7.	18
20	11.	11	2.	11	8.	3
21	0. Soir.	5	3.	19	8.	33
22	0.	55	4.	34	8.	56
23	1.	41	5.	50	9.	12
24	2.	24	7.	3	9.	25
25	3.	4	8.	14	9.	37
26	3.	43	9.	23	9.	47
27	4.	22	10.	31	9.	57
28	5.	2	11.	41	10.	8
29	5.	44	0. Soir.	52	10.	22
30	6.	29	2.	7	10.	39
31	7.	19	3.	25	11.	2

Jours du mois.	Lever des Planèt. tems moyen.		Coucher des Planètes, tems moyen.		Passage des Planètes au Méridien tem. m.	
	H.	M	H.	M.	H.	M
☿ MERCURE.						
1	2. Matin.	56	7. Soir.	16	11. Mat.	6
11	3.	43	8.	13	11.	58
21	4.	57	8.	38	0. S.	47
♀ VÉNUS.						
1	1. Matin.	37	4. Soir.	45	9. Matin.	11
11	1.	30	5.	8	9.	19
21	1.	29	5.	28	9.	28
♂ MARS.						
1	1. Matin.	56	6. Soir.	3	10. Matin.	0
11	1.	40	6.	0	9.	50
21	1.	27	5.	54	9.	40
♃ JUPITER.						
1	9. Matin.	41	11. Soir.	3	4. Soir.	22
11	9.	11	10.	27	3.	48
21	8.	41	9.	51	3	16
♄ SATURNE.						
1	4. Soir.	6	1. Matin.	27	8. Soir.	45
11	3.	26	0.	46	8	4
21	2.	46	0.	6	7.	24
♅ URANUS.						
1	10. Soir.	52	9. Matin.	43	4. Matin.	18
11	10.	12	9.	3	3.	38
21	9.	32	8.	22	2.	57

P. L. le 7, à 2 h. 36′ du soir.
D. Q. le 14, à 7 h. 37′ du matin.
N. L. le 21, à 2 h. 39′ du soir.
P. Q. le 29, à 6 h. 12′ du soir.

Jours du mois.	AOUT.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H	M.	S.	
1	M. Ste Sophie.	4.	26	7.	44	18.	6	0.	6.	1	11
2	J. S. Etienne, pape.	4.	28	7.	42	17.	51	0.	5.	57	12
3	V. Inv. S. Etienne.	4.	30	7.	41	17.	35	0.	5.	53	13
4	S. S. Dominique.	4.	32	7.	39	17.	20	0.	5.	48	14
5	D. S. Yon.	4.	33	7.	37	17.	4	0.	5.	43	15
6	L. Transf de N. S.	4.	35	7.	36	16.	47	0.	5.	37	16
7	M. S Gaétan.	4.	36	7.	34	16.	31	0.	5.	30	17
8	M. S. Justin, mart.	4.	37	7.	33	16.	14	0.	5.	23	18
9	J. S. Romain.	4.	39	7.	31	15.	57	0.	5.	15	19
10	V. S. Laurent.	4.	40	7.	29	15.	39	0.	5.	7	20
11	S. Sus. Ste Cour.	4.	42	7.	27	15.	22	0.	4.	58	21
12	D. Ste Claire, vierg.	4.	44	7.	25	15.	4	0.	4.	48	22
13	L. S. Hippolyte.	4.	45	7.	23	14.	46	0.	4.	38	23
14	M. S. Eusèbe.	4.	47	7.	21	14.	27	0.	4.	28	24
15	M. ASSOMPTION.	4.	48	7.	19	14.	9	0.	4.	16	25
16	J. S. Roch, conf.	4.	49	7.	18	13.	50	0.	4.	5	26
17	V. S. Mammès.	4.	51	7.	16	13.	31	0.	3.	53	27
18	S. Ste Hélène.	4.	53	7.	14	13.	11	0.	3.	40	28
19	D. S. Louis, évêq.	4.	54	7.	11	12.	52	0.	3.	27	29
20	L. S. Bernard, ab.	4.	56	7.	9	12.	32	0.	3.	13	1
21	M. Ste Emélie.	4.	58	7.	7	12.	12	0	2.	59	2
22	M. S. Symphorien.	4.	59	7.	5	11.	52	0.	2.	45	3
23	J. S. Sidoine.	5.	0	7.	4	11.	32	0.	2.	30	4
24	V. S. Barthélemi.	5.	2	7.	2	11.	12	0.	2.	14	5
25	S. S. Louis, Roi.	5.	3	6.	59	10.	51	0.	1.	58	6
26	D. S. Zéphirin, p.	5.	5	6.	57	10	30	0.	1.	42	7
27	L S. Césaire.	5.	7	6.	55	10.	9	0.	1.	25	8
28	M. S. Médéric, ab.	5.	8	6.	53	9.	48	0.	1.	8	9
29	M. S. Augustin.	5.	10	6.	51	9.	27	0.	0.	51	10
30	J. S. Fiacre.	5.	11	6.	49	9.	6	0.	0.	33	11
31	V. S. Ovide.	5.	12	6.	47	8.	44	0.	0.	15	12

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 47'.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.	Lever de la Lune, tems moyen.	Couch. de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	8. 13	4. 42 Soir.	11. 37 Soir.
2	9. 12	5. 53	———
3	10. 13	6. 50	0. 28 Matin.
4	11. 15	7. 31	1. 39
5	———	8. 2	3. 4
7	0. 14 Matin.	8. 23	4. 36
8	1. 10	8. 39	6. 10
8	2. 3	8. 54	7. 40
9	2. 53	9. 6	9. 8
10	3. 42	9. 21	10. 35
11	4. 33	9. 38	0. 2 Soir.
12	5. 24	10. 0	1. 28
13	6. 17	10. 28	2. 52
14	7. 13	11. 4	4. 10
15	8. 10	———	5. 14
16	9. 6	0. 3 Matin.	6. 2
17	10. 0	1. 9	6. 37
18	10. 51	2. 22	7. 1
19	11. 38	3. 37	7. 19
20	0. 21 Soir.	4. 50	7. 33
21	1. 2	6. 2	7. 45
22	1. 41	7. 10	7. 56
23	2. 20	8. 19	8. 4
24	2. 59	9. 28	8. 15
25	3. 40	10. 38	8. 27
26	4. 23	11. 51	8. 42
27	5. 10	1. 7 Soir.	9. 2
28	6. 2	2. 23	9. 31
29	6. 57	3. 30	10. 13
30	7. 56	4. 38	11. 13
31	8. 56	5. 25	———

Jours du mois.	Lever des Planèt. tems moyen.	Coucher des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au Méridien tem. m.
	H. M.	H. M.	H. M.
☿	MERCURE.		
1	6. 11 Matin.	8. 34 Soir.	1. 22 Soir.
11	7. 3	8. 15	1. 38
21	7. 37	7. 46	1 42
♀	VÉNUS.		
1	1. 36 Matin.	5. 45 Soir.	9. 40 Matin.
11	1. 52	5. 55	9. 52
21	2. 11	5. 58	10. 4
♂	MARS.		
1	1. 14 Matin.	5. 45 Soir.	9. 29 Matin.
11	1. 4	5. 34	9 19
21	0. 57	5. 19	9. 8
♃	JUPITER.		
1	8. 9 Matin.	9 11 Soir.	2. 39 Soir.
11	7. 41	8. 35	2. 6
21	7. 12	7. 58	1. 34
♄	SATURNE.		
1	2. 1 Soir.	11. 21 Soir.	6. 40 Soir.
11	1. 24	10. 42	6. 2
21	0. 47	10. 3	5. 23
♅	URANUS.		
1	8. 52 Soir.	7. 35 Matin.	2. 13 Matin.
11	8. 12	6. 53	1. 32
21	7. 32	6. 12	0. 52

P. L. le 5, à 10 h. 43′ du soir.
P. Q. le 12, à 1 h. 46′ du soir.

N. L. le 20, à 4 h. 44′ du mat.
P. Q. le 28, à 9 h. 12′ du mat.

Jours du mois.		SEPTEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. B. et A. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	S.	S. Leu, S. Gilles.	5.	14	6.	45	8.	22	11.	59.	56	13
2	D.	S. Lazare.	5.	16	6.	42	8.	0	11.	59.	37	14
3	L.	S. Grégoire.	5.	17	6.	40	7.	38	11.	59.	18	15
4	M.	Ste Rosalie.	5.	19	6.	38	7.	16	11.	58.	59	16
5	M.	S. Bertin, abbé.	5.	20	6.	36	6.	54	11.	58.	39	17
6	J.	S. Eleuthère.	5.	22	6.	33	6.	32	11.	58.	19	18
7	V.	S. Cloud, pr.	5.	24	6.	31	6.	9	11.	57.	59	19
8	S.	Nat. de la Vierg.	5.	25	6.	29	5.	47	11.	57.	39	20
9	D.	S. Omer, évêq.	5	26	6.	27	5.	24	11.	57.	19	21
10	L.	S. Nicolas To.	5.	28	6.	25	5.	2	11.	56.	58	22
11	M.	S. Hyacinthe.	5.	29	6.	23	4.	39	11.	56.	37	23
12	M.	S. Raphaël.	5.	31	6.	21	4.	16	11.	56.	16	24
13	J.	S. Maurille.	5.	33	6.	19	3.	53	11.	55.	56	25
14	V.	Exalt. Ste Croix.	5.	35	6.	16	3.	30	11.	55.	35	26
15	S.	S. Nicomède.	5.	36	6	14	3.	7	11.	55.	14	27
16	D.	Ste Euphémie.	5.	38	6.	11	2.	44	11.	54.	53	28
17	L.	S. Lambert.	5.	39	6.	9	2.	20	11.	54.	32	29
18	M.	S. Jean Chrysos.	5.	40	6.	7	1.	57	11.	54.	11	30
19	M.	S. Janvier.	5.	42	6.	5	1.	34	11.	53.	50	1
20	J.	S. Eustache.	5.	44	6.	3	1.	10	11.	53.	29	2
21	V.	S. Mathieu, ap.	5.	45	6.	1	0.	47	11.	53.	8	3
22	S.	S. Maurice.	5.	47	5.	58	0.	24	11.	52.	47	4
23	D.	Ste Thècle.	5.	49	5.	56	0.	0	11.	52.	26	5
24	L.	S. Andoche.	5.	50	5.	54	0.	23	11.	52	6	6
25	M.	S. Firmin, évêq.	5.	52	5.	51	0.	47	11.	51.	45	7
26	M.	Ste Justine.	5.	53	5.	49	1.	10	11.	51.	24	8
27	J.	S. Côme, S. Da.	5.	54	5.	47	1.	33	11.	51.	4	9
28	V.	S. Céran, évêq.	5.	56	5.	44	1.	57	11.	50.	25	10
29	S.	S. Michel, arc.	5.	58	5.	42	2.	20	11.	50.	5	11
30	D.	S. Jérôme.	5.	59	5.	40	2.	44	11.	49.	46	12

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 55′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	9.	56	6. Soir.	0	0 Matin.	31
2	10.	53	6.	23	2.	0
3	11.	47	6.	42	3.	34
4	——		6.	58	5.	7
5	0. Matin.	40	7.	11	6.	38
6	1.	31	7.	26	8.	10
7	2.	23	7.	42	9.	40
8	3.	16	8.	2	11.	9
9	4.	10	8.	29	0. Soir.	37
10	5.	7	9.	6	1.	59
11	6.	5	9.	26	3.	9
12	7.	2	10.	58	4.	3
13	7.	56	——		4.	41
14	8.	47	0. Matin.	9	5.	8
15	9.	36	1.	24	5.	27
16	10.	20	2.	39	5.	41
17	11.	1	3.	51	5.	53
18	11.	41	5.	0	6.	4
19	0. Soir.	19	6.	9	6.	14
20	0.	58	7.	18	6.	24
21	1.	38	8.	28	6.	35
22	2.	21	9.	41	6.	48
23	3.	6	10.	54	7.	6
24	3.	55	0. Soir.	10	7.	32
25	4.	48	1.	22	8.	7
26	5.	44	2.	27	8.	58
27	6.	42	3.	19	10.	6
28	7.	40	3.	57	11.	29
29	8.	37	4.	25	——	
30	9.	32	4.	46	0. Matin.	58

Jours du mois.	LEVER des Planet. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	7. Matin.	47	7. Soir.	6	1. Soir.	27
11	7.	6	6.	24	0.	45
21	5.	32	5.	38	11. Matin.	34
♀	VÉNUS.					
1	2. Matin.	40	5. Soir.	53	10. Matin.	16
11	3.	8	5.	43	10.	25
21	3.	37	5.	30	10.	33
♂	MARS.					
1	0. Matin.	49	5. Soir.	1	8. Matin.	55
11	0.	43	4.	41	8.	42
21	0.	38	4.	19	8.	28
♃	JUPITER.					
1	6. Matin.	42	7. Soir.	19	1. Soir.	0
11	6.	14	6	43	0.	28
21	5.	46	6.	7	11. M	57
♄	SATURNE.					
1	0. S.	7	9. Soir.	21	4. Soir.	43
11	11. M.	31	8.	43	4.	6
21	10. Mat.	55	8.	6	3.	29
♅	URANUS.					
1	6. Soir.	45	5. Matin.	29	0. M.	7
11	6.	5	4.	47	11. Soir.	26
21	5.	25	4.	6	10	45

P. L. le 4, à 6 h. 35′ du matin.
D. Q. le 10, à 10 h. 27′ du soir.

N. L. le 18, à 9 h. 2′ du soir.
P. Q. le 26, à 10 h. 11′ du soir.

Jours du mois.	OCTOBRE.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	L.	S. Remi, évêq.	6.	1	5.	37	3.	7	11.	49.	46	13
2	M.	SS. Anges gar.	6.	3	5.	35	3.	30	11.	49.	27	14
3	M.	S. Denis l'aré.	6.	4	5.	33	3.	54	11.	49.	8	15
4	J.	S. François d'As.	6.	6	5.	31	4.	17	11.	48.	50	16
5	V.	Ste Aure, vierge.	6.	7	5.	29	4.	40	11.	48.	32	17
6	S.	S. Bruno, inst.	6.	9	5.	27	5.	3	11.	48.	14	18
7	D.	Ste Julie.	6.	10	5.	24	5.	26	11.	47.	57	19
8	L.	Ste Brigitte.	6.	12	5.	22	5.	49	11.	47.	40	20
9	M.	S. Denis, évêq.	6.	14	5.	20	6.	12	11.	47.	23	21
10	M.	S. Paulin.	6	16	5.	18	6.	35	11.	47.	7	22
11	J.	SS. Nicaise, etc.	6.	17	5.	16	6.	58	11.	46.	52	23
12	V.	S. Wilfrid.	6.	18	5.	14	7.	20	11.	46.	37	24
13	S.	S. Géraud, c.	6.	20	5.	12	7.	43	11.	46.	22	25
14	D.	S. Caliste, pape.	6.	22	5.	10	8.	5	11.	46.	8	26
15	L.	Ste Thérèse.	6.	24	5.	8	8.	28	11.	45.	55	27
16	M.	S. Gal, abbé.	6.	25	5.	6	8.	50	11.	45.	42	28
17	M.	Ste Estelle.	6.	27	5.	4	9.	12	11.	45.	30	29
18	J.	S. Luc, évang.	6.	29	5.	1	9.	34	11.	45.	18	30
19	V.	S. Savinien.	6.	30	4.	59	9.	56	11.	45.	7	1
20	S.	S. Caprais.	6.	32	4.	57	10.	17	11.	44.	57	2
21	D.	Ste Ursule.	6.	33	4.	55	10.	39	11.	44.	47	3
22	L.	S. Mellon, évêq.	6.	35	4.	53	11.	0	11.	44.	38	4
23	M.	S. Hilarion.	6.	37	4.	51	11.	22	11.	44.	29	5
24	M.	S. Magloire.	6.	39	4.	49	11.	43	11.	44.	22	6
25	J.	SS. Crép. et C.	6.	41	4.	47	12.	3	11.	44.	15	7
26	V.	S. Evariste.	6.	42	4.	45	12.	24	11.	44.	8	8
27	S.	S. Frumence.	6.	44	4.	43	12.	45	11.	44.	2	9
28	D.	S. Simon.	6.	46	4.	41	13.	5	11.	43.	58	10
29	.	S. Narcisse.	6.	47	4.	39	13.	25	11.	43.	53	11
30	M.	S. Lucain.	6.	49	4.	37	13.	45	11.	43.	50	12
31	M.	S. Quentin.	6.	51	4.	35	14.	4	11.	43.	47	13

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 54′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	10.	24	5 Soir.	2	2. Matin.	30
2	11.	16	5	17	4.	1
3	——		5	29	5.	32
4	0.	8	5.	44	7.	4
5	1. Matin.	1	6.	3	8.	37
6	1.	56	6.	27	10.	9
7	2.	54	7.	1	11.	38
8	3.	53	7.	48	0. Soir.	55
9	4.	53	8.	47	1.	57
10	5.	50	9.	57	2.	42
11	6.	43	11.	12	3.	12
12	7.	33	——		3.	34
13	8.	18	0. Matin.	26	3.	49
14	9.	0	1.	40	4.	2
15	9.	41	2.	51	4.	13
16	10.	20	4.	0	4.	23
17	10.	58	5.	8	4.	33
18	11.	38	6.	18	4.	44
19	0. Soir.	19	7.	29	4.	57
20	1.	4	8.	43	5.	14
21	1.	52	9.	59	5.	36
22	2.	43	11.	13	6.	7
23	3.	38	0 Soir.	20	6.	52
24	4.	35	1.	15	7.	55
25	5.	32	1.	58	9.	11
26	6.	27	2.	27	10.	34
27	7.	20	2.	50	——	
28	8.	11	3.	6	0 Matin.	2
29	9.	2	3.	21	1.	30
30	9	52	3.	34	2.	58
31	10.	44	3.	49	4.	27

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿ MERCURE.						
1	4. Matin.	25	5. Soir.	14	10. Matin.	48
11	4.	42	5.	2	10.	51
21	5.	36	4.	49	11.	12
♀ VÉNUS.						
1	4. Matin.	7	5. Soir.	14	10. Matin.	40
11	4.	38	4.	57	10.	47
21	5.	8	4.	39	10.	53
♂ MARS.						
1	0. Matin.	32	3. Soir.	56	8. Matin.	13
11	0.	25	3.	32	7.	58
21	0.	19	3.	5	7.	41
♃ JUPITER.						
1	5. Matin.	15	5. Soir.	32	11. Matin.	25
11	4.	52	4.	55	10.	54
21	4.	24	4.	20	10.	22
♄ SATURNE.						
1	10. Matin.	21	7 Soir.	28	2. Soir.	53
11	9.	47	6.	51	2.	18
21	9.	13	6.	15	1.	43
♅ URANUS.						
1	4. Soir.	45	3. Matin.	25	10. Soir.	4
11	4.	5	2.	45	9	24
21	3.	25	2.	6	8.	43

P. L. le 3, à 3 h. 4' du soir.
D. Q. le 18, à 10 h. 42' du mat.

N. L. le 18, à 2 h. 42' du soir.
P. Q. le 26, à 9 h. 16' du matin.

Jours du mois.	NOVEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	J. TOUSSAINT.	6.	52	4.	34	14.	24	11.	43.	45	14
2	V. Les Trépassés.	6.	54	4.	32	14.	43	11.	43.	44	15
3	S. S. Marcel, év.	6.	56	4.	30	15.	2	11.	43.	44	16
4	D. S. Charles.	6.	58	4.	29	15.	21	11.	43.	44	17
5	L. Ste Bertille.	6.	59	4.	27	15.	39	11.	43.	45	18
6	M. S. Léonard.	7.	1	4.	25	15.	57	11.	43.	48	19
7	M. S. Willebrod.	7.	2	4.	24	16.	15	11.	43.	51	20
8	J. S. Ernest.	7.	4	4.	22	16.	33	11.	43.	55	21
9	V. S. Mathurin.	7.	6	4.	20	16.	50	11	43.	59	22
10	S. S. Léon, le Gr.	7.	8	4.	19	17.	7	11.	44.	5	23
11	D. S. Martin, évêq.	7.	10	4.	17	17.	24	11.	44.	11	24
12	L. S. René.	7.	12	4.	16	17.	41	11.	44.	19	25
13	M. S. Brice, évêq.	7.	13	4.	15	17.	57	11.	44.	28	26
14	M. S. Bertrand.	7.	15	4.	14	18.	13	11.	44.	36	27
15	J. S. Eugène.	7.	16	4.	12	18.	28	11.	44.	46	28
16	V. S. Edme.	7.	18	4.	11	18.	43	11.	44.	56	29
17	S. S. Agnan, évêq.	7.	20	4.	9	18.	58	11.	45.	8	1
18	D. S. Odon.	7.	21	4.	8	19.	13	11.	45.	20	2
19	L. Ste Elisabeth.	7.	23	4.	7	19.	27	11.	45.	34	3
20	M. S. Edmond.	7.	25	4.	6	19.	41	11.	45.	48	4
21	M. Présent. Se Vierge.	7.	27	4.	5	19.	54	11.	46.	3	5
22	J. Ste Cécile.	7.	28	4.	4	20.	8	11.	46.	18	6
23	V. S. Clément.	7.	30	4.	3	20.	20	11.	46.	35	7
24	S. S. Séverin.	7.	31	4.	2	20.	33	11.	46.	52	8
25	D. Ste Catherine.	7.	32	4.	1	20.	45	11.	47.	10	9
26	L. Ste Gen. des ar.	7.	34	4.	0	20.	56	11.	47.	28	10
27	M. S. Maxime.	7.	35	3.	59	21.	8	11.	47.	48	11
28	M. S. Malo.	7.	37	3.	58	21.	18	11.	48.	8	12
29	J. S. Saturnin.	7.	39	3.	57	21.	29	11.	48.	29	13
30	V. S. André, apôt.	7.	40	3.	57	21.	39	11.	48.	50	14

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 28′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	11. 38	4. 5 [Soir.]	5. 58 [Matin.]
2	———	4. 27	7. 32
3	0. 36 [Matin.]	4. 55	9. 4
4	1. 36	5. 36	10. 31
5	2. 37	6. 32	11. 43
6	3. 37	7. 42	0. 35 [Soir.]
7	4. 34	8. 56	1. 12
8	5. 26	10. 12	1. 38
9	6. 14	11. 27	1. 56
10	6. 58	———	2. 10
11	7. 39	0. 39 [Matin.]	2. 21
12	8. 18	1. 48	2. 32
13	8. 57	2. 56	2. 42
14	9. 36	4. 5	2. 52
15	10. 16	5. 15	3. 4
16	11. 0	6. 28	3. 19
17	11. 48	7. 44	3. 40
18	0. 40 [Soir.]	9. 1	4. 10
19	1. 34	10. 12	4. 51
20	2. 30	11. 12	5. 58
21	3. 27	11. 57	7. 0
22	4. 22	0. 30 [Soir.]	8. 21
23	5. 15	0. 54	9. 46
24	6. 5	1. 11	11. 11
25	6. 54	1. 26	———
26	7. 43	1. 40	0. 36 [Matin.]
27	8. 32	1. 53	2. 1
28	9. 23	2. 8	3. 28
29	10. 18	2. 26	4. 58
30	11. 6	2. 52	6. 30

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem m. H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	6. 40 [Mat.]	4. 35 [Soir.]	11. 37 [M.]
11	7. 41	4. 25	0. 0 [Soir.]
21	8. 28	4. 23	0. 25
♀	**VÉNUS.**		
1	5. 42 [Mat.]	4. 20 [Soir.]	11. 1 [Matin.]
11	6. 14	4. 5	11. 9
21	6. 47	3. 53	11. 19
♂	**MARS.**		
1	0. 10 [Mat.]	2. 35 [Soir.]	7. 21 [Matin.]
11	0. 0	2. 6	7. 3
21	11. 49 [S.]	1. 38	6. 43
♃	**JUPITER.**		
1	3. 53 [Matin.]	3. 40 [Soir.]	9. 47 [Matin.]
11	3. 25	3. 5	9. 14
21	2. 55	2. 29	8. 42
♄	**SATURNE.**		
1	8. 37 [Matin.]	5. 34 [Soir.]	1. 5 [Soir.]
11	8. 4	4. 58	0. 31
21	7. 30	4. 22	11. 56 [M.]
♅	**URANUS.**		
1	2. 41 [Soir.]	1. 20 [M.]	8. 0 [Soir.]
11	2. 2	0. 40 [Soir.]	7. 20
21	1. 22	0. 0	6. 40

P. L. le 2, à 0 h. 42′ du matin.
D. Q. le 9, à 3 h. 6′ du matin.
N. L. le 17, à 8 h. 19′ du matin
P. Q. le 24, à 6 h. 50′ du soir.

Jours du mois.		DÉCEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	*M*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	S.	S. Éloi, évêq.	7.	42	3.	56	21.	48	11.	49.	12	15
2	D.	Dim. de l'Avent.	7.	43	3.	55	21.	58	11.	49.	35	16
3	L.	S. Mirocle, évêq.	7.	44	3.	55	22.	6	11.	49.	59	17
4	M.	Ste Barbe.	7.	45	3.	55	22.	15	11.	50.	23	18
5	M.	S. Sabas, abbé.	7.	46	3.	54	22.	23	11.	50.	47	19
6	J.	S. Nicolas, év.	7.	48	3.	53	22.	30	11.	51.	12	20
7	V.	Ste Fare, vierge.	7.	49	3.	53	22.	37	11.	51.	38	21
8	S.	La Conception.	7.	50	3.	53	22.	44	11.	52.	4	22
9	D.	Ste Gorgonie.	7.	51	3.	53	22.	50	11.	52.	31	23
10	L.	Ste Valère, vierg.	7.	52	3.	52	22.	55	11.	52.	58	24
11	M.	S. Damase, pape.	7.	53	3.	52	23.	1	11.	53.	26	25
12	M.	S. Valéry.	7.	54	3.	52	23.	6	11.	53.	54	26
13	J.	Ste Luce, v. m.	7.	55	3.	52	23.	10	11.	54.	22	27
14	V.	S. Nicaise.	7.	56	3.	52	23.	14	11.	54.	51	28
15	S.	S. Mesmin.	7.	57	3.	52	23.	17	11.	55.	20	29
16	D.	Ste Adélaïde.	7.	58	3.	53	23.	20	11.	55.	49	30
17	L.	Ste Olympiade.	7.	59	3.	53	23.	22	11.	56.	19	1
18	M.	S. Gatien, évêq.	8.	0	3.	54	23.	24	11.	56.	48	2
19	M.	Ste Meuris, m.	8.	1	3.	54	23.	26	11.	57.	18	3
20	J.	S. Philogone.	8.	2	3	54	23.	27	11.	57.	48	4
21	V.	S. Thomas, ap.	8.	2	3.	54	23.	28	11.	58.	18	5
22	S.	S. Ischyrion.	8.	3	3.	55	23.	28	11.	58.	48	6
23	D.	Ste Victoire.	8.	3	3.	55	23.	27	11.	59.	18	7
24	L.	S. Delphin.	8.	4	3	56	23.	27	11.	59.	48	8
25	M.	NOEL.	8.	4	3.	57	23.	25	0.	0.	18	9
26	M.	S. Etienne.	8.	4	3.	58	23.	23	0.	0.	48	10
27	J.	S. Jean, évêq.	8.	5	3.	59	23.	21	0.	1.	17	11
28	V.	SS. Innocens.	8.	5	4.	59	23.	19	0.	1.	47	12
29	S.	S. Thomas de C.	8.	5	4.	0	23.	15	0.	2.	17	13
30	D.	Ste Colombe.	8.	5	4.	1	23.	12	0	2.	46	14
31	L.	S. Sylvestre.	8.	5	4.	2	23.	8	0.	3.	14	15

Les jours décroissent, jusqu'au 23, de 0 h. 22'; puis croissent jusqu'au 31, de 0 h. 5'.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Mérid. tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	——	3. 25 (Soir.)	7. 59 (Matin.)
2	0. 17 (Matin.)	4. 14	9. 18
3	1. 19	5. 17	10. 22
4	2. 18	6 32	11. 7
5	3. 14	7. 51	11. 38
6	4. 5	9. 8	11. 59
7	4. 51	10. 23	0. 15 (Soir.)
8	5. 34	11. 33	0 28
9	6. 14	——	0. 38
10	6. 53	0. 42 (Matin.)	0. 48
11	7. 32	1. 51	0. 59
12	8. 13	3. 1	1. 11
13	8. 56	4. 13	1. 25
14	9. 41	5 28	1. 45
15	10. 30	6. 43	2. 8
16	11. 24	7, 57	2. 46
17	0. 22 (Soir.)	8. 3	3. 40
18	1. 21	9. 56	4. 49
19	2. 18	10. 33	6. 10
20	3. 12	10. 59	7. 35
21	4. 3	11. 18	9. 0
22	4. 52	11. 33	10. 24
23	5. 40	11. 47	11. 48
24	6. 27	0. 0 (Soir.)	——
25	7. 16	0. 13	1. 11 (M.)
26	8. 7	0. 30	2. 37
27	9. 2	0. 51	4. 5
28	10. 1	1. 21	5. 33
29	11. 2	2. 2	6. 56
30	——	2. 57	8. 6
31	0. 2 (M.)	4. 7	8. 58

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	9. 10 (Matin.)	4. 34 (Soir.)	0. 52 (Soir.)
11	9. 35	4. 59	1. 16
21	9. 25	5. 21	1. 23
♀	VÉNUS.		
1	7. 18 (Matin.)	3. 47 (Soir.)	11. 32 (M.)
11	7. 43	3. 47	11. 46 (Mat.)
21	8. 8	3. 54	0. 1 (S.)
♂	MARS.		
1	11. 35 (Soir.)	1. 8 (Soir.)	6. 21 (Matin.)
11	11. 20	0. 37	5. 59
21	11. 2	0. 6	5. 33
♃	JUPITER.		
1	2. 25 (Matin.)	1. 53 (Soir.)	8. 8 (Matin.)
11	1. 55	1. 16	7. 35
21	1. 22	0. 39	7. 0
♄	SATURNE.		
1	6. 57 (Matin.)	3. 46 (Soir.)	11. 20 (Matin.)
11	6. 23	3. 10	10. 46
21	5. 50	2. 34	10. 12
♅	URANUS.		
1	0. 43 (Soir.)	11. 20 (Soir.)	6. 1 (Soir.)
11	0. 4	10. 41	5. 22
21	11. 25 (M.)	10 3	4. 43

P. L. le 1ᵉʳ, à 11 h. 52′ du mat.
D. Q. le 8, à 11 h. 14′ du soir.
N. L. le 17, à 0 h. 40′ du mat.
P. Q. le 24, à 3 h. 24′ du mat.
P. L. le 31, à 0 h. 53′ du mat.

Ancienne Académie.

APERÇU HISTORIQUE DE LA CRÉATION DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES, SOUS MARIE-THÉRÈSE.

(Extrait du discours préliminaire du tome 1er des anciens *Mémoires de l'Académie.*)

« Les Pays-Bas changèrent de souverain à la suite du traité d'Utrecht; et cette révolution combla les vœux de tous les bons citoyens. L'amélioration des terres, les progrès du commerce, les bruyères incultes changées en campagnes riantes, les villes embellies, un air d'aisance répandu même dans les villages, un peuple plus nombreux que jamais, ce sont là les témoins irrécusables qui font voir combien ces vœux étaient sages et légitimes. Les lettres seules furent négligées, soit que l'attention de guérir les plaies de l'État occupât seule les soins du Gouvernement, soit par d'autres causes qu'il serait inutile d'approfondir; elles demeurèrent dans un état de langueur qui empirait de jour en jour. Pour les en tirer, il fallut que le Ciel mît sur le trône une princesse, qui fait de l'amour de ses peuples la base de son gouvernement, et qui regarde, comme un devoir sacré, le soin

d'éclairer ses sujets. Il fallut que la paix et l'abondance fissent lever sur son empire des jours heureux et tranquilles, et que le dépositaire de sa puissance suprême fût un prince chéri des peuples, un protecteur déclaré des arts et des talens utiles, assez bienfaisant pour les accueillir, assez éclairé pour en apprécier le mérite. Il fallut qu'un ministre, ami des lettres, et doué d'un génie profond, secondât ses glorieux desseins; qu'il conçût un projet de rétablissement et les moyens de le réaliser, qu'il eût assez de fermeté pour ne point se décourager par la rencontre de quelques obstacles qui accompagnent toujours les entreprises de cette nature.

Toutes ces circonstances se trouvèrent réunies en 1769, lorsque feu le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de S. M. aux Pays-Bas, animé par les conseils de M. Schoëfflin, professeur d'histoire et de droit public à Strasbourg, procura l'érection de la société littéraire. L'illustre étranger, dont on vient de parler, avait proposé cet établissement au ministre, comme le seul moyen de faire fleurir les lettres aux Pays-Bas : quelques savans de ces provinces avaient déjà formé depuis long-temps des vœux à ce sujet et présenté leurs idées au gouvernement. M. Schoëfflin se rendit exprès à Bruxelles, et, sans une maladie qui lui survint et qui hâta son retour dans un climat auquel il était plus accoutumé, il eût assisté à la première séance, il en eût fait l'ouverture par un discours qu'il méditait et que le compte de Cobenzl l'avait prié de prononcer à cette occasion.

S. M. ayant assigné les fonds nécessaires pour la distribution de deux prix annuels et pour les autres besoins de ce corps, on fut convaincu, dès le premier concours, que la lit-

térature belgique n'était pas si profondément ensevelie qu'il ne fût facile de la ressusciter. Mais la mort inopinée du comte de Cobenzl fut une nouvelle preuve du peu de fonds qu'on peut faire quelquefois sur les apparences les plus flatteuses. La société naissante, faible, sans appui, sans chef, se vit à deux doigts de sa perte, et le public ne douta plus qu'elle n'allât tomber dans un oubli éternel, dès la seconde année de son existence; en effet, le zèle distingué de deux ou trois de ses membres, qui se raidissaient contre les obstacles, ne pouvait produire que des effets impuissans.

Heureusement pour les lettres, le comte de Cobenzl avait été remplacé par M. le prince de Starhemberg. Dès son arrivée à Bruxelles, on sentit renaître un rayon d'espérance, et bientôt ce prince en excita de grandes, qui n'ont point été frustrées. S'étant fait rendre compte de l'état de la société littéraire, il comprit facilement que ce corps n'était engourdi et faible que parce qu'il était privé de cette influence heureuse qui émane du trône, et qui porte la vie et la force dans tous les états. Il connaissait les intentions bienfaisantes de Marie-Thérèse; personne ne savait mieux que lui combien cette auguste princesse désirait et combien elle était digne de régner sur des nations éclairées.

Il y avait loin d'une société mal étayée, et pour ainsi dire, éphémère, à une Académie permanente et munie de la sanction royale. Ce pas fut franchi tout d'un coup. S. A. le ministre plénipotentiaire obtint des lettres-patentes honorées de la signature et munies du grand sceau de S. M., par lesquelles la société littéraire fut érigée en Académie Impériale et Royale des sciences et belles lettres, ainsi qu'un règlement qui prescrivait la forme de l'établissement et les

devoirs des académiciens. Ce fut à la faveur de ces deux monumens de la sagesse et de la bienfaisance de notre auguste souveraine, que la nouvelle Académie prit naissance sous les auspices de S. A. R. le sérénissime duc Charles de Lorraine et de Bar, gouverneur-général de ces provinces; et quels auspices plus heureux pouvait-elle désirer? le prince de Starhemberg, que la postérité regardera avec raison comme le créateur de l'Académie, fut désigné en même temps par l'impératrice pour la représenter dans ce corps en qualité de protecteur; c'était par lui que l'Académie devait apprendre les ordres et les volontés de S. M. et ceux de S. A. R.

Il fallut un chef à cette compagnie, pour diriger les affaires, concilier les opinions différentes, maintenir le bon ordre et le règlement, animer les associés, rendre compte au ministre plénipotentiaire de l'état du corps, de ses besoins, de ses progrès, enfin des membres qui se distingueraient le plus : S. M. jeta les yeux sur M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, qui, de concert avec M. son frère, secrétaire d'État et de guerre, avait contribué beaucoup par ses conseils et par ses avis à l'érection de l'Académie. On assigna à celle-ci la salle de la bibliothèque royale pour le lieu ordinaire de ses assemblées, dont la première fut tenue le 13 avril 1773.* On peut voir les avantages et les prérogatives accordés à l'Académie en corps et aux membres en particulier, dans les lettres-patentes et dans le règlement qui se trouve à la fin de ce discours.

L'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne subsistait toujours à Bruxelles; mais elle était dans un état déplorable. Le peu de soin, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la garde en avait été confiée dans un siècle où le gouvernement

s'embarrassait fort peu des progrès des lettres, la rapacité de ceux qui pouvaient y avoir accès, enfin les malheurs du temps l'avaient presque réduite à rien. Le ministre plénipotentiaire résolut de lui rendre son premier lustre et de la faire servir à l'usage des savans : sur les instances de ce prince, S. M. la rendit publique, y établit un bibliothécaire, l'enrichit d'un grand nombre de manuscrits précieux, et y fit faire les changemens et les décorations nécessaires. M. Gerard, et après lui M. l'abbé Chevalier, tous deux membres de l'Académie, y avaient remis l'ordre. Le sérénissime gouverneur-général le prince de Starhemberg, les principaux seigneurs du pays, les corps les plus respectables de l'État, les évêques et les abbés, plusieurs particuliers, en un mot toutes les classes des citoyens, concoururent à l'augmenter, avec cette émulation et cet empressement que le patriotisme inspire, et qui a été de tout temps le signe caractéristique de la nation. »

(Voyez, pour plus de renseignemens, le *rapport comprenant les opérations de l'Académie depuis son institution en* 1769, *sous la dénomination de Société littéraire et sous celle d'Académie en* 1772, *jusqu'à sa dissolution en* 1794 (1), par M. Dewez, tom. II des *Nouveaux mémoires*. Voyez aussi dans l'*Annuaire* de 1836, la liste des ouvrages publiés par l'ancienne Académie.)

(1) L'ancienne Académie a tenu sa dernière séance le 21 mai 1794; le nouvel ordre des choses amena sa dissolution.

LETTRES-PATENTES D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice douairière des Romains, reine de Hongrie, de Bohême, etc., etc., A tous ceux qui ces présentes verront, Salut; Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir, tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, Nous avons érigé et institué, comme par les présentes, Nous érigeons et instituons ladite société en corps permanent, sous le titre d'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons, que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons, par une suite de la confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette Académie, qu'ils puissent faire im-

Nouvelle Académie (1).

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES.

Nous GUILLAUME, etc.,

Ayant pris en considération les services rendus aux sciences et aux lettres par l'*Académie des sciences et belles-lettres*, établie autrefois à Bruxelles, et ne voulant négliger aucune occasion pour donner des preuves de l'intérêt que nous mettons à l'existence de pareilles institutions, éga-

(1) La nouvelle Académie fut installée le 18 novembre 1816, dans le local du musée des tableaux ; ce ne fut cependant qu'en 1820, qu'elle publia un premier volume des Mémoires de ses membres. En 1830, le 5e volume avait paru ainsi que le 7e des Mémoires couronnés. Le nombre des volumes des Mémoires s'élève actuellement à dix, et l'impression du douzième volume des Mémoires couronnés vient d'être terminée. L'Académie depuis 1830, a fait paraître encore quatre volumes de *Bulletins* et quatre *Annuaires*, publications qui n'existaient pas avant cette époque.

lement propres à faire fleurir les lettres et à soutenir l'honneur national ;

Sur la proposition de notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. La ci-devant Académie des sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, sera retablie, autant que possible, de la manière dont elle existait autrefois, et avec les seuls changemens que les circonstances exigeront, et que nous déterminerons ultérieurement.

Art. 2. Notre commissaire-général demandera les considérations et l'avis des membres encore vivans de l'Académie, sur les changemens que le règlement, d'après l'art. 1er de cet arrêté, devra subir, ainsi que sur le choix de nouveaux membres ordinaires et honoraires. Il nous fera ensuite une proposition à cet égard.

Signé, GUILLAUME.
De la part du Roi, FALCK.

RÈGLEMENT POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

ART. 1er. L'Académie des Sciences et Belles-Lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, nº 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres.*

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

ART. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

ART. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens de lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'Académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans toutes les provinces du royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (2).

(1) Par résolution de l'Académie, prise à la séance du 7 mai 1837, il a été arrêté qu'il y aura 30 membres pour la classe des sciences, et 18 pour celle d'histoire.

(2) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *cor-*

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'Académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'Académie.

Art. 8. L'Académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera, à chaque assemblée, le jour du mois suivant, destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le demander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'Académie, on tiendra une assemblée extraor-

respondans ;» mais le Roi, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'Académie, de MM. *le Normand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits du *Journal des Séances*.)

utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art. 20. L'Académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'Académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite, se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'Académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'Académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'Académie, recueillera les opinions des membres de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au

commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'Académie, de ses progrès, de ses besoins; en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'Académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission, il tiendra registre des délibérations, signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'Académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'Académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'Académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourrent pour les mêmes prix.

Art. 29. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française et hollandaise ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le premier février; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même devise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. 30. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative (1).

Art. 31. Les académiciens qui auront donné les programmes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'Académie, et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations

(1) Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la disposition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté trois prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les autres questions qui seraient proposées sur la même science.

de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens ; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

Art. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

Approuvé par arrêté Royal du 3 juillet 1816.

Le Secrétaire d'État,

(*Signé*) A. R. FALCK.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES, COMPRENANT LES ARRÊTÉS ET LES DÉCISIONS RELATIFS A L'ACADÉMIE, DEPUIS SA RÉORGANISATION JUSQU'A CE JOUR.

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie arrête que ses membres seront divisés en deux classes, celle des sciences et celle des lettres, et qu'il y aura trente membres pour la première classe et dix-huit pour la seconde (séances du 13 janvier 1817, du 1er avril 1822 et du 9 mai 1837).

La classe des sciences sera divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la zoologie, de la botanique, de la géologie et de la minéralogie (séance du 7 mai 1820).

Deux commissions seront nommées, l'une dans la classe des lettres, l'autre dans celle des sciences, pour dresser deux listes de candidats, avec l'examen de leurs titres.

Les listes seront soumises à l'approbation de l'Académie.

Ces commissions seront également chargées de discuter les titres littéraires des autres candidats proposés par d'autres membres de l'Académie.

Il a été résolu que la commission des lettres serait composée de quatre membres, et celle pour les sciences de cinq (séances du 12 octobre 1833 et du 8 mai 1835).

Les nominations ne se feront que deux fois par an, aux

séances générales des mois de mai et de décembre (séance du 7 novembre 1835).

1° La majorité absolue est nécessaire pour l'élection;

2° On peut nommer en dehors des listes de présentation;

3° La liste de présentation doit être double;

4° Lorsque plusieurs places seront vacantes, on votera séparément pour chaque candidat (séance du 3 décembre 1836).

Le directeur de l'Académie est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et, pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur (séance du 17 janvier 1835).

DES CORRESPONDANS.

« S. E. le Ministre de l'instruction publique, présent à la séance du 4 novembre 1820, déclare qu'il ne trouve pas d'inconvénient à ce que l'Académie nomme des correspondans, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans son règlement. » (1)

1° Le nombre des correspondans est fixé à *soixante-quatre ;*

2° Il y en aura *quarante* pour les sciences et *vingt-quatre* pour les lettres;

3° L'académie choisira ses correspondans parmi les candidats qui seront présentés par des commissions spéciales;

4° Les élections seront faites au scrutin secret (séances du 5 décembre 1829 et du 9 mai 1837).

Il est arrêté que les formalités voulues pour l'élection

(1) L'académie nomme directement ses correspondans; cependant les cinq premières nominations ont été soumises à l'agrément du roi.

des membres ordinaires seront suivies pour celle des correspondans, et qu'il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination (séance du 6 mai 1834).

L'Académie décide :

1° Que les correspondans ont le droit d'assister aux séances ;

2° Que les correspondans ont voix consultative seulement (séance du 25 novembre 1826).

DES SÉANCES.

L'Académie adopte la proposition que des billets de convocation soient adressés à chacun des membres, énonçant les principaux objets qui seront traités dans la séance prochaine, et trois jours au moins avant la réunion (séance du 6 mai 1834).

Il y a annuellement une séance publique; cette séance a lieu le 16 décembre, jour de la fondation de l'Académie par Marie-Thérèse.

Il sera rédigé un règlement pour tout ce qui concerne cette séance générale (séance du 17 janvier 1835).

L'Académie a décidé, dans sa séance du 7 octobre 1837, que la salle des séances serait désormais ouverte aux membres, les lundis, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi, pour permettre de prendre connaissance des ouvrages qui auront été reçus et pour faciliter les communications scientifiques et littéraires. Les jours des séances, la salle sera ouverte depuis 10 heures.

Les vacances de l'Académie qui, d'après l'article 11 du règlement, ont été fixées depuis le 1er juin jusqu'à la fin du mois d'août, commenceront dorénavant le 1er août et finiront le 15 octobre. Cette décision de l'Académie a été con-

firmée par le Ministre de l'instruction publique (séance du 7 mai 1819).

DES PUBLICATIONS.

On nommera, pour chaque semestre, trois commissions de quatre membres chacune, dont la 1re pour les lettres, la 2e pour les sciences naturelles, et la 3e pour les sciences physiques et mathématiques; elles examineront les mémoires lus et envoyés pendant le courant du semestre par des membres ou des correspondans, et proposeront à l'Académie, dans la dernière séance du semestre, ceux qui pourront faire partie du volume à imprimer.

On a agité la question de savoir si les mémoires qui pourraient être adressés à l'Académie par les correspondans seront imprimés, et la question a été résolue affirmativement.

Une seconde question dérivait naturellement de celle-là, savoir : si les mémoires des correspondans seront imprimés dans un volume séparé, ou s'ils le seront à la suite de ceux des membres; et la question ayant été mise aux voix, il a été résolu, à la pluralité des voix, que ces mémoires seront imprimés dans le même volume que ceux des membres et à la suite (séance du 8 octobre 1825).

Chaque mémoire aura sa pagination particulière (séance du 2 juillet 1836).

Les mémoires des membres et des correspondans auxquels l'Académie a donné son approbation, ne doivent être considérés que comme admissibles à être imprimés, en attendant le jugement définitif des commissaires chargés de ce qui concerne l'impression des mémoires de l'Académie (séance du 7 novembre 1835).

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de

l'Académie recevront trente exemplaires particuliers de ces ouvrages (séance du 7 juin 1834).

Les auteurs auront la faculté de faire tirer, en outre, des exemplaires particuliers de leurs mémoires, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (séances du 8 août 1835 et du 4 juin 1836).

Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui auront été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il sera tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires avaient été modifiés pour le fonds, ou si l'on y avait fait des intercalations.

Les mémoires des membres et des correspondans dont l'impression n'a pas été ordonnée, pourront être rendus aux auteurs (séance du 8 août 1835).

L'Académie a son lithographe ; mais, à conditions égales, les auteurs auront la faculté d'employer d'autres lithographes dont les talens leur inspireraient plus de confiance (séance du 2 juillet 1836).

On propose de faire publier des notices et extraits de tous les manuscrits qui, dans la bibliothèque dite de Bourgogne, ont rapport à notre histoire.

L'Académie adopte cette proposition et déclare qu'elle verrait avec plaisir que le travail dont il y est fait mention, fût, par la suite, étendu à d'autres manuscrits relatifs à l'histoire nationale, soit qu'ils appartinssent à des particuliers, soit à des dépôts publics (séances du 10 janvier 1829 et des 6 et 7 mai 1836).

On présentera, dans les procès-verbaux des séances, les communications scientifiques et littéraires qui auront été faites, et l'annonce des mémoires qui auront été lus. Ces procès-verbaux ou *bulletins* seront imprimés de manière

à pouvoir être rendus publics dans la huitaine qui suit la séance. On les distribuera de la manière suivante :

1° Aux membres ordinaires et honoraires ; 2° aux correspondans ; 3° aux principales Académies et établissemens scientifiques de ce pays et de l'étranger; 4° aux journaux de Bruxelles et à des savans qui auraient fait des communications à l'Académie (séance du 4 février 1832).

Le bulletin ne pourra être considéré comme appendice au procès-verbal que pour autant qu'il aura été approuvé (séances du 4 avril 1835 et du 7 mai 1836).

Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant, l'impression des notices illisibles qui auraient été présentées par les auteurs, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient que la publication des bulletins fût retardée au delà du terme fixé (séance du 7 novembre 1835).

Tout mémoire présenté par un membre ou par un correspondant, qui serait admis pour l'impression, sera inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue devait excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin (séance du 5 août 1837).

Quand des mémoires, composés par les membres seront lus à l'Académie, il en sera donné une analyse succincte, dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne seront point livrés à la publicité; cependant s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails de nature à intéresser la science, on pourra les insérer par extraits.

Quand des mémoires, composés par des correspondans ou des savans étrangers, seront lus à l'Académie, on se bornera à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, pourront être imprimés dans les bulletins (séance du 15 décembre 1835).

DE LA BIBLIOTHÈQUE.

M. Le commandeur de Nieuport a remis au secrétaire une lettre des bourguemestre et échevins de la ville de Bruxelles, du 26 novembre, par laquelle ils prient M. le commandeur de faire part à l'Académie du projet de faire déposer à la bibliothèque publique de la ville, la collection des livres et mémoires que l'assemblée possède, afin de la rendre accessible au public.

L'Académie ayant trouvé ce motif puisé dans l'intérêt général de la science, a consenti à ce que ces ouvrages fussent déposés, après inventaire, à la bibliothèque de la ville, aux conditions suivantes :

Que ce dépôt serait placé dans un salon qui y serait affecté et ouvert au public, comme le reste de la bibliothèque ;

Que l'assemblée se réserve le droit d'avoir un accès libre à ce salon, de manière que tous ses membres puissent disposer, pour leur usage, de ces livres ou mémoires, soit en les faisant demander, soit en les y venant prendre ;

Que les personnes étrangères à l'Académie auront également accès à ce dépôt, pour y examiner et consulter les ouvrages dont il se compose, dans le local où ils se trouveront sans pouvoir les déplacer ;

Que, du reste, les membres de l'Académie conserveront, comme par le passé, la faculté de pouvoir, en tout temps, entrer à la bibliothèque de la ville, et de tenir chez eux pour un temps déterminé, de concert avec le conservateur de la bibliothèque et sous récépissé, les ouvrages qui leur seront nécessaires pour leurs études ou leurs travaux académiques.

Le secrétaire est invité à faire part de cette délibération à MM. les bourguemestre et échevins (séance du 26 décembre 1820).

Le secrétaire a donné lecture de la lettre qui lui a été adressée par la régence de Bruxelles sous la date du 25 janvier dernier, en réponse à celle qu'il lui avait écrite le 6 précédent. Ladite régence l'informe qu'elle a accédé avec plaisir aux conditions qu'il a proposées pour le dépôt des livres et mémoires de l'Académie dans une des salles de la bibliothèque publique (séance du 4 février 1826).

FINANCES.

Le secrétaire est chargé en même temps des fonctions de trésorier (séance du 4 novembre 1820).

Il a été donné lecture d'un arrêté du Roi, du 31 décembre 1820, nº 57, par lequel S. M. fait connaître que son intention est qu'en commençant du 1er janvier 1821, les médailles d'or décernées par l'Académie aux auteurs des mémoires couronnés, et le traitement du secrétaire perpétuel ne seront plus fournis par la caisse de l'État, mais que les dépenses de ces médailles et le traitement du secrétaire seront pris sur les fl. 4,000, qui, conformément à l'arrêté du 3 juillet 1816, continueront à être payés an-

nuellement à l'Académie (séance du 13 janvier 1821) (1).

Un membre propose de diminuer le traitement du secrétaire perpétuel, en le portant à 1200 florins; l'Académie consultée sur cet objet décide, à la majorité des voix, que le traitement accoutumé de 1500 florins continuera à être payé au secrétaire (séance du 13 janvier 1821).

CONCOURS.

Un arrêté Royal du 8 juin 1822, a rapporté l'article 30 du règlement, qui porte qu'on ne couronnera pas les auteurs qui ont déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science (séance du 29 juillet 1822).

Il a été résolu que les médailles d'or, présentées comme prix des concours, seraient désormais de la valeur de 600 francs au lieu de 30 ducats (séance du 6 et du 7 mai 1836).

(1) Par un arrêté du 3 juillet 1816, il était accordé, tous les ans, outre le subside de 4,000 florins, quatre médailles d'or pour les concours ainsi que quatre médailles d'accessit. Le traitement du secrétaire s'élevant à 1500 florins, n'était pas non plus compris dans cette somme ni les pensions, comme il est dit, « qui pourraient être accordées au membre ou aux membres qui se distingueront par leur zèle ou leurs travaux. » Jamais cette disposition si libérale n'a été mise à exécution.

Le subside annuel alloué à l'académie est actuellement de 25,000 francs.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR LES MEMBRES DE

l'Académie Royale de Bruxelles.

Notice sur J.-M.-C. VAN UTENHOVE, *membre de l'Académie, né à Utrecht, le* 26 *juillet* 1773, *mort à Lienden, le* 1er *septembre* 1836 (1).

Jacques-Maurice-Charles, baron Van Utenhove, naquit à Utrecht le 26 juillet 1773. Doué de dispositions heureuses, il fit des progrès rapides dans l'étude des langues anciennes, et entra à l'âge de 15 ans à l'université de sa ville natale. Ce fut là que son goût pour les sciences exactes et pour l'astronomie en particulier, se développa par les leçons du professeur Hennert, qui, sorti de l'école d'Euler, y enseignait ces sciences avec un talent remarquable.

Les hommes les plus célèbres, les découvertes les plus heureuses jetaient à cette époque sur l'astronomie un éclat

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le professeur Van Rees, membre de l'Académie, plusieurs des renseignemens présentés dans cette notice. A. Q.

dont cette science n'avait point encore brillé jusqu'alors. Un grand nombre de personnes distinguées par leur rang ou par leur fortune s'associaient avec plaisir à des recherches pénibles, concertées sur une grande échelle et qui les mettaient en rapport avec les savans les plus illustres de l'Europe. Quoique l'observatoire d'Utrecht laissât beaucoup à désirer sous le rapport des instrumens, M. Van Utenhove s'y livra aux observations avec une ardeur égale à celle qu'il avait déployée, pour se mettre au courant de la théorie. On doit à son zèle et à sa persévérance, des recherches consciencieuses et utiles qui ont été insérées successivement dans l'annuaire de Bode, espèce de rendez-vous général pour les astronomes de tous les pays qui y faisaient enregistrer leurs travaux.

Quand Lalande qui, dans sa passion pour l'astronomie, aurait voulu faire des observateurs de tous les hommes avec lesquels il était en rapport, quand Lalande passa en revue les différens observatoires de l'Europe, il trouva notre confrère à son poste, et il consigna honorablement son nom dans son ordre du jour, qu'il faisait soigneusement insérer dans les journaux de l'époque (1).

Les premières observations de M. Van Utenhove parais-

(1) « Les magistrats de la république d'Utrecht consacrèrent en 1726, à l'usage de l'astronomie, une ancienne tour de la ville. On y plaça divers instrumens : le célèbre Van Musschenbroek, alors professeur de philosophie et de mathématiques dans l'université d'Utrecht, y fit quelques observations, et M. Hennert, qui en a la direction depuis 1774, en a fait également, ainsi que M. le baron Van Utenhove. Mais l'observatoire est peu commode, et il y a peu d'instrumens. » *Histoire des mathématiques* de Montucla, tom. IV, pag. 352. Continuation par Lalande.

sent dater de l'année 1795. Dans une lettre adressée à l'astronome Bode de Berlin, il lui fait part de l'observation d'une occultation de Jupiter par la lune, qui avait eu lieu le 23 septembre, et de celle d'une occultation d'étoile par le même astre qu'il avait faite le 30 du même mois (1). On voit par cette lettre qu'il avait déterminé le temps par des hauteurs correspondantes du soleil.

Les annuaires de Berlin pour 1800, 1801 et 1802 renferment encore différentes observations d'occultations d'étoiles et de planètes par la lune; mais il semblerait qu'à partir de 1799, M. Van Utenhove se soit moins occupé de la pratique de l'astronomie, pour se livrer à la théorie de cette science (2). Sa vue paraissait avantageusement conformée pour les recherches astronomiques. En 1796, il s'était occupé des étoiles changeantes, et de la comparaison de différentes étoiles pour déterminer leur classement; dans la lettre qu'il écrit à l'astronome Bode à ce sujet, il lui marque aussi qu'en plein jour, il a pu voir Vénus à la vue simple, quoique cette planète fût encore loin de sa plus grande élongation et dans la partie supérieure de son orbite (3).

M Van Utenhove a calculé plusieurs de ses observations, et il a fait connaître les résultats auxquels il est parvenu. Ainsi, en calculant l'occultation de mars par la lune qu'il avait observée le 30 juillet 1798 (4), il trouva pour diffé-

(1) *Astronomisches Jahrbuch für das Jahr* 1799, pag. 242.

(2) On retrouve cependant encore plus tard de ses observations. Ainsi, il observa l'éclipse de soleil du 16 juin 1806, *Astronomisches Jahr.* 1810, pag. 183.

(3) *Astronomisches Jahrbuch für das Jahr* 1800, pag. 180.

(4) *Ibid.*, 1801, pag. 227.

rence des longitudes entre Paris et Utrecht 11′, 13″,5 (1); le général Krayenhoff, à qui l'on doit la triangulation de la Hollande, a trouvé 11′ 8″ pour la même détermination.

On doit moins s'étonner que M. Van Utenhove ait insensiblement renoncé à l'astronomie d'observation, si l'on considère les travaux pénibles qu'impose cette science et les soins assidus qu'elle exige. Les gens du monde qui n'examinent que superficiellement les choses, et qui ne sont frappés que de la magnificence du spectacle que présente le ciel étoilé, vu commodément et pendant une nuit chaude d'été, à travers les forts instrumens de l'optique moderne, ont peine à s'imaginer ce qu'il faut de constance et de veilles, pour réunir des observations qui puissent être de quelque utilité à la science. Ces difficultés sont telles qu'il est bien rare de voir de simples amateurs d'astronomie persévérer, pendant plusieurs années, dans leurs travaux; nous parlons surtout de ceux qui doivent se déplacer, la nuit, pour se rendre à leur observatoire, et dont les instrumens sont trop faibles pour qu'ils puissent songer à s'occuper de mesures de précision. Notre confrère d'ailleurs n'était pas d'une constitution vigoureuse, et l'observatoire où il observait n'était pas le sien, ce qui forme une différence essentielle quelque complaisance que mette d'ailleurs celui qui le dirige, à favoriser les recherches d'un simple amateur (2).

En 1798, M. Van Utenhove s'était occupé de calculer avec un soin particulier les positions de trente-cinq étoiles

(1) *Astronomisches Jahr.* 1802, pag. 252.

(2) Nous avons au moins lieu de croire que c'était à l'observatoire d'Utrecht que M. Van Utenhove observait habituellement.

principales, en les rapportant au plan de l'écliptique (1). Ses calculs le conduisirent à faire des rapprochemens intéressans avec les déterminations connues, relativement au mouvement propre de quelques étoiles.

Vers la même époque, il insérait dans le journal hollandais, *Kunst- en Letterbode* (messager des sciences et des lettres) plusieurs mémoires scientifiques dont nous nous bornerons à citer les titres :

1° *Remarques sur l'opinion de Bode relativement au déplacement des pôles* (1800).

2° *Observations et calcul de l'orbite de la comète de* 1811.

3° *Réfutation de l'hypothèse de Flaugergues sur l'identité des comètes de* 1811 *et* 1301.

Enfin, ce fut encore par les soins de notre confrère que fut publiée à Amsterdam, vers la même époque (en 1801), la traduction française des *lettres cosmologiques* de Lambert par M. Darquier de Toulouse. M. Van Utenhove y joignit une biographie de l'auteur et plusieurs notes intéressantes concernant les progrès de l'astronomie depuis l'époque où l'édition allemande de cet ouvrage avait paru.

La plupart des sociétés savantes du pays s'étaient empressées d'associer M. Van Utenhove à leurs travaux; il avait été élu membre de la société des sciences de Harlem en 1808; il fut, en 1816, nommé membre de la 1re classe de l'institut royal des Pays-Bas, et il publia, dans les recueils de ce corps savant :

1° Un mémoire sur la division du cercle en parties égales, tome IV, p. 92 (1815).

2° Un mémoire sur l'invariabilité des forces centrifuges

(1) *Astronomisches Jahr.* 1801, pag. 217.

dans le mouvement cycloïdal. *Nouv. mém.*, tome 1, p. 145.

3° Un mémoire sur la différence des miroirs sphériques et paraboliques dans les télescopes. *Nouv. mém.*, tome II, p. 107.

M. Van Utenhove a cherché à déterminer, dans ce dernier mémoire, quelle est la plus grande erreur que l'on commet en prenant, au lieu de ces derniers miroirs, les premiers; il décrit à cet effet un cercle dont le centre est, sur l'axe de la parabole, à une distance du sommet de cette courbe double de celle du foyer. Ce cercle représente une section méridienne du miroir sphérique. En menant alors un rayon du centre, et en nommant δ le prolongement de ce rayon compris entre la circonférence et la parabole, il calcule sa valeur en fonction de la distance focale et du diamètre du miroir; il applique ensuite la formule à différens exemples, et trouve que la quantité δ est dans sa plus grande valeur $\frac{1}{1778}$ d'une ligne dans le grand télescope d'Herschel; et $\frac{1}{1001}$ dans le grand télescope fait pour l'observatoire de Leyde, par les artistes frisons Rienks et Roelofs. Nous avons particulièrement parlé de ce mémoire parce qu'il avait une utilité de circonstance. Le gouvernement, dans la vue d'encourager la construction des télescopes, avait dépensé des sommes assez considérables, pour plusieurs de ces instrumens dont le principal, qui est très-défectueux, se trouve à l'observatoire de Leyde (1).

On trouve encore dans les mémoires de l'institut des Pays-Bas, des annotations de M. Van Utenhove à un mé-

(1) Nous en possédons un de moindre dimension, à l'observatoire de Bruxelles, et il laisse aussi beaucoup à désirer.

moire *sur la détermination de la longueur d'un arc elliptique au moyen d'un arc circulaire*, qu'il avait traduit en langue hollandaise, à la demande de l'institut. Ce mémoire, écrit primitivement en latin, était de notre compatriote le commandeur De Nieuport, qui avait été trop poli pour se refuser aux honneurs de la traduction; mais qui, avec sa causticité habituelle, s'en montrait assez peu flatté. On ne saurait disconvenir en effet que l'habitude d'écrire les ouvrages scientifiques dans une langue parlée par un petit nombre d'hommes, doit à la fin réagir d'une manière fâcheuse sur l'état intellectuel d'un peuple, qui se prive ainsi volontairement de tout moyen de contact et de communication avec le monde savant, et s'isole en quelque sorte au milieu de l'Europe. C'est un inconvénient qu'ont senti les savans les plus distingués de la Hollande, qui ont en général écrit leurs ouvrages en latin, en français ou en allemand. Il y a des nécessités devant lesquelles il faut savoir plier.

M. Van Utenhove fut un des premiers membres que l'académie s'associa, après sa réorganisation en 1816 : il fut élu le 30 novembre 1818, et sa nomination fut agréée le 15 décembre suivant. Notre nouveau confrère n'enrichit nos recueils d'aucun de ses ouvrages, mais il se rendit très-utile à nos travaux par les nombreux rapports qu'il fut chargé de faire et dont il s'acquittait toujours avec autant de zèle que de savoir. On peut dire même que quelques-uns de ses rapports étaient de véritables mémoires académiques, et il est à regretter que nous n'eussions pas alors nos *bulletins* pour les recueillir. L'un de ces rapports qui renferme des recherches curieuses sur les courbes spiriques, puisées particulièrement dans les ouvrages des anciens, a été

imprimé dans le tome V de nos 1
Nous citons ici ce rapport avec d'au.
sement qu'il nous fournit l'occasion de
faite au préjudice de notre confrère : M.
de cet écrit avec éloge, nous l'a attribu
son ouvrage remarquable sur l'histoire c

En 1818, M. Van Utenhove avait été d
sibles occupations scientifiques par son
conde chambre des États-Généraux, p
d'Utrecht. Il remplit avec zèle les devoi
place qu'il occupa jusqu'en 1830. Le Roi
mérites, en le nommant, en 1825, cheva
Lion belgique. Il faut convenir du reste
d'Utrecht n'avait aucune des qualités ph
stituent l'orateur ; mais il réunissait à de
profondes, une probité sûre, une grande
vail et une scrupuleuse exactitude, qualité
précieuses encore dans nos assemblées lé
ses relations particulières, il était d'un
doux ; ses dehors étaient généralement g
même rendaient parfois fort amusantes les
auxquelles il était assez sujet, comme la pl
d'étude. Nous nous bornerons à en citer un
Dans une circonstance assez solennelle et pe
cussion entièrement étrangère à l'astronomie
assistait sans y prendre aucune part, il fut s
malicieusement interpellé par un collègue f
débats, et invité à dire son avis sur la differ

(1) Tome XI des *Mémoires couronnés de l'Acadé*
Bruxelles, p. 272.

temps vrai et le temps sidéral. M. Van Utenhove croyant que son avis était invoqué de bonne foi, entama aussitôt une dissertation longue et savante qui, comme on le pense bien, fit en effet cesser entièrement la discussion.

Rendu à ses études favorites, notre confrère s'occupa particulièrement d'observations météorologiques. Elles sont surtout précieuses pour la partie barométrique : elles ont été faites au moyen d'un excellent baromètre de Bunten comparé préalablement au baromètre qui sert aux observations journalières de l'observatoire de Paris. Les journaux de ses observations, continuées régulièrement depuis 1830 jusqu'en 1836, sont déposées aux archives de l'institut des Pays-Bas.

M. Van Utenhove possédait une bibliothèque composée avec choix des livres les plus précieux et les plus rares, particulièrement pour les sciences ; il en a fait imprimer le catalogue à Bruxelles, en 1827, sous le titre : *Bibliotheca continens libros selectos in omni genere disciplinarum, præcipuè verò mathematicarum* (1). Nous ne pensons pas que ce catalogue ait été mis en vente ; il était destiné à être distribué aux amis de l'auteur et aux savans de sa connaissance.

M. Van Utenhove mourut, à l'âge de 63 ans, le 1er septembre 1836, à Lienden en Gueldre, où il se trouvait accidentellement.

(1) Broch. in-8°, chez Wahlen.

Notice sur M. le professeur **BEKKER**, *né à W*
décembre 1792, mort à Liége le 27 avril

Georges-Joseph Bekker naquit le 22 décem
Walldurn, dans le grand-duché de Bade, d'Anto
cultivateur, et de Barbe Englert. Elevé dans un
au sein d'une famille obscure, il y contracta u
qu'il n'a jamais su vaincre, et qui, en l'*empêchant*
fois de se mettre à sa place, a *peut-être été ca*
chagrins les plus amers.

Dans cette vieille Allemagne où *les droits de la*
ont encore tant de valeur, le *savoir est aussi une a*
tie. Les parens de Bekker eurent la *noble ambition*
crire leur fils. Ils rassemblèrent leurs *modiques ress*
l'envoyèrent dans les meilleures *écoles élémenta*
moyennes, et comme ses progrès *étaient remarq*
ils tentèrent un dernier effort afin de le placer *à l'uni*
de Heidelberg.

Là, le jeune campagnard suivit avec *avidité les cou*
plus célèbres professeurs. Voué lui-même *à l'ense*
ment, il se pénétra de la méthode *de Jahn et de Creutz*
se livra sans partage à la philologie.

La philologie! Bien des gens aujourd'hui *ne concev*
pas qu'on puisse prendre un parti *si désespéré. L'aima*
ignorant qui présidait à l'éducation *du marquis de la Je*
notière, excluait sans pitié de son plan *d'éducation le g*
et le latin. Je ne dis pas que les *hommes forts qui veule*
nous mettre à leur hauteur, soient *des ignorans; les gr*
mots n'appartiennent qu'aux *biographes et aux critique*
de profession; je n'affirme pas non plus *qu'ils soient aima*
bles; mais enfin ils proscrivent les *langues latine et grecque*

placée sous la roue du char du p
social qu'il faut extirper à tout pri
l'auraient pas permis au jeune Bekke
qu'il s'était choisie : au lieu d'Homère
auraient plutôt fait apprendre la théorie d
s besoins moraux, le turc pour les besoins

dans une autre sphère d'idées. Enthousiaste
il s'était fait en quelque sorte citoyen d'A-
me, et, malgré la générosité de son âme, il
aux projets de ses camarades qui voulaient,
s hymnes de Körner et d'Arnim, reconstruire
anie. Il ne connaissait bien, à vrai dire, que
e Tacite.
de Geer avait étudié et voyagé en Allemagne,
toutes les autres la manière d'enseigner de ce
, en 1817, chargé par le gouvernement des
recruter des professeurs afin d'organiser les
niversités que l'on se proposait de fonder en
Le pays de Bade fournit un large contingent.
it parmi nous avec plusieurs de ses compatriotes
ondisciples : on lui confia la chaire de littérature
à l'université de Louvain.
ition de tous ces étrangers, dont la réputation n'é-
ncore faite, et qui ignoraient nos usages et notre
produisit d'abord une sensation fâcheuse. Quel-
s, il faut en convenir, justifiaient jusqu'à un certain
es préventions. Mais le plus grand nombre obtint
nent des titres à notre reconnaissance. Éclairés par
ience, nous sentons aujourd'hui qu'il n'est pas si aisé
placer ces hommes utiles qu'on l'avait cru d'abord, et

que les Bekker, les Birnbaum, les Dun
core long-temps un vide difficile à rem
A leur arrivée en Belgique, une réfor
ment était urgente. Les lycées avaient é
à former des artilleurs et des soldats. La
haute littérature y étaient nulles ainsi qu
mies, succursales de la grande et despoti
M. de Fontanes, organisée militairement, c
l'empire, avec ses généraux, ses officiers,
ses goujats.

Ces allemands que les journaux avaient
point de mire, en nous accoutumant aux étu
fondes, nous apportèrent les trésors que la s
cumulés dans leur patrie. Leur plus bel élog
élèves. Que les hommes les plus distingués o
tuelle se lèvent et qu'ils disent s'ils ne doiv
maîtres la meilleure part de leurs succès.

Bekker se signala entre tous ses collègues
La nature l'avait créé pour communiquer à l
que l'intelligence humaine a conçu de plus éle
infatigable, maniant la langue de ses modèl
merveilleuse facilité, il savait présenter sa pen
formes les plus variées et les plus claires. Il habi
palement ses auditeurs à ne passer aucune diff
rendre compte des moindres détails, à épuiser
le sujet pouvait fournir.

On lui reprocha dès le principe sa qualité
Un an ne s'était pas écoulé qu'il parlait le fran
flamand, et bientôt non-seulement il sut ces l
grammairien, mais il en posséda tous les dialect
idiotismes populaires incompris souvent par les in

ussi par reconnaissance,
l'école philologique des Ru
t des Wittenbach, école savant
t de la correction, mais sacrifian
ie.

ute espèce de pédantisme et ami
er, dans l'occasion, savait étaler une
est par là qu'il réussit en Hollande,
t déjà du mérite. Député à Leyde, à
l'université de cette ville, on le prit
r sang, tant il était flexible et mal-
oins cesser d'être lui-même.
aissé en Belgique une si belle renommée,
comme il le devait et lui faisait l'ac-
tingué. Je me souviens que ce ministre
ain, à un dîner rectoral, M Van Hulthem,
urs de l'université, prit la parole, se fit
outeille *de vin national*, celui-là même que
ontra au salon de l'industrie à Gand, en
eusement quelques précieuses gouttes à toute
et invita Bekker à en faire l'éloge en grec.
fut acceptée aussitôt : le docte professeur
onneur de ce que M. Falck appelait *le poison*
el, un toast dans la langue qu'on parlait au ban-
laton et à celui d'Athénée.
e temps-là, un personnage fort spirituel, instruit et
leur, faillit faire extravaguer tout Louvain. Il se
grand parti en affirmant que tous les hommes de
abord ont la même intelligence, que la moindre
tte est une Sevigné, le plus chétif écolier un Cicéron,
orneille. Bekker ne put tenir contre cette doctrine.

par les regards de la multitude, lorsqu'il était à son aise, au coin du feu, sa conversation était pleine de verve et de saillie. Ses imitations étaient frappantes de vérité; mime parfait, il contrefaisait encore quelques heures avant d'expirer le ton d'importance de l'*artiste,* qui lui appliquait des sangsues

Cependant le mal dont il était sourdement atteint, faisait des progrès. Des palpitations de cœur chaque jour plus violentes, et un affaiblissement rapide de la vue furent les signes précurseurs de sa fin. Fohmann, qui devait bientôt le suivre dans la tombe, venait le consoler et réveiller son aimable causticité. Des chagrins domestiques plus vifs lui causèrent une secousse fatale.

Dans la nuit du 26 au 27 avril, il éprouva une exaltation extraordinaïre. Se parlant tout haut à lui-même, il donnait à celui qui écrit ces lignes, des témoignages touchans de son affection. Un moment plus tard, il entonna d'une voix creuse le chant d'adieu des étudians allemands, quand ils quittent l'université. Ce monde en effet, n'avait été pour lui que sa classe; une heure plus tard, il l'avait quitté pour un monde meilleur, car sa piété sincère et la candeur de ses mœurs n'ont sans doute rien à redouter de la justice du Très-Haut.

Comme il arrive, ceux qui l'avaient mal jugé, lui rendirent hommage quand il eut cessé d'exister. Les plus affligés de sa perte furent quelques-uns de ses collègues et ses élèves. Plusieurs de ceux-ci exprimèrent noblement leur douleur, et les vers de M. Henaux et de M. J. P. S. furent remarqués.

Bekker a publié peu d'ouvrages, d'abord parce qu'il redoutait de se produire en public; ensuite parce qu'il

écrivait lentement et qu'il s'imposait à lui-même une perfection minutieuse que le temps seul peut obtenir; enfin parce que ses études s'adressaient avant tout à ses élèves. Les soins infinis avec lesquels il dirigeait leurs exercices et revoyait leur travail, permettent de compter parmi ses titres à l'estime les dissertations suivantes de ses disciples les plus distingués, dissertations recherchées par les savans, même du premier ordre :

1 F. N. G. Baguet, *Nivellensis : De Chrysippi vita, doctrina et reliquiis*. Lovanii 1822, in-4°.

2 G. J. Vander Ton, *Antverpiensis : Ciceronis liber de senectute e græcis fontibus illustratus*. Lovanii 1822, in-4°.

3 A. Fr. Kayeman, *Nivellensis : De origine ephetorum et eorum judiciis apud Athenienses*. Lovanii 1823, in-8°.

4 F. N. G. Baguet, *Nivellensis : Dionis Chrysostomi oratio VIII animadversionibus illustrata*. Lovanii 1823, in-8°.

5 Ph. Bernard, *Arlunensis : Commentatio historico-critica de Archontibus reipublicæ Atheniensis*. Lovanii 1824, in-4°.

6 I. J. Roulez, *Nivellensis: De doctrina Carneadis, philosophi academici*. Gandavi 1825, in-8°.

7 P. J. A. Schmitz, *Aquisgranensis : Animadversiones in selectos ex Isocratis Panathenaico locos*. Lovanii 1827, in-8°.

8 C F Thiry, *Athensis ; Dissertatio de Diogene Babylonio philosopho stoïco*. Lovanii 1830, in-8°.

9 Eug. Deswert, *Lovaniensis : Dissertatio de vita et scriptis Heraclidis Pontici*. Lovanii 1830, in-8°.

Quant à ses propres publications en voici la liste :

1 *Specimen variarum lectionum et observationum in Philostrati vitæ Apollonii librum primum edidit et scholiastam græcum MSCr. ad septem libros priores adjecit*

Commentatio in Lysiæ orationem funebrem 1836, n° 4, p.125.

Bekker laisse un grand nombre de manuscrits. Les plus importans sont des collations et des notes pour l'édition complète de Philostrate qu'il projetait. Il avait commencé par cet auteur, il voulait finir par lui. Lorsqu'il se vit menacé de perdre la vue, il écrivit à M. Keyser, à Heidelberg, pour lui offrir ses *apparatus*. Ce littérateur répondit qu'il ne pouvait accepter une offre si flatteuse, attendu qu'il espérait que M. Bekker serait bientôt en état de conduire lui-même à fin ses doctes travaux. Mais dès que M. Keyser eut appris la mort de l'habile philologue, ne craignant plus de frustrer le public, il réclama la tâche glorieuse qui lui avait été donnée, et qu'il n'avait refusée d'abord que par modestie. Les manuscrits sur Philostrate lui ont été confiés; il les complètera et les mettra en état de voir le jour.

Outre ces manuscrits, il en est une foule d'autres que Bekker rédigeait pour ses leçons : ce sont des notes sur Térence, Cicéron, Hérodote, Homère, Xénophon, Platon, Démosthènes, sur l'histoire de la philologie et sur l'histoire littéraire des Grecs et des Romains.

Bekker était membre de l'institut des Pays-Bas. Le 7 mai 1834, il fut admis à l'Académie de Bruxelles.

Sa bibliothèque, symbole visible de la plénitude et de l'ordre méthodique de son savoir, devait être vendue le 7 novembre 1837, elle ne le sera que le 25 janvier 1838. Le catalogue en a été rédigé par son collègue et son ami M. le professeur Tandel, qui a convenablement disposé les bulletins tracés par la plume soigneuse de Bekker, et sur lesquels il avait marqué au-dessous du titre de ses livres la date et le prix de leur acquisition Ce catalogue com-

prend 1933 numéros. Il est intitulé : *Bibliotheca Bekkeriana*, Liége, Dessain, 1837, in-8° de 134 pages; quelques exemplaires ont été tirés sur papier fort.

Le portrait de M. Bekker, dessiné par M. Hesse, de Tournay, se trouve dans l'*Iconographie des universités*, lithographiée par M. Lemonnier. Il prouve qu'il n'était pas beau et qu'il avait quelques-uns des traits de la race tartare. Mais l'expression de la finesse et de l'intelligence, surtout de la bonté, arrondit en quelque sorte ces contours anguleux et leur donne de l'agrément et de l'attrait.

Bon De Reiffenberg.

Notice sur la vie et les travaux de Vincent FOHMANN, par Ch. Morren, *professeur ordinaire de botanique à l'Université de Liége.*

Si l'ancienne Belgique peut revendiquer avec gloire les grands travaux anatomiques des Vésale, des Spiegel, des Verheyden, etc., l'époque contemporaine paraît veuve, dans cette partie des sciences médicales et naturelles, des noms illustres qui retentissent au dehors. Palfyn, de Courtrai, ferme la liste des médecins belges qui ont reculé les bornes de la science, et avec sa mort commence une ère de repos, où le scalpel a fait place au bistouri, où d'habiles opérateurs, des chirurgiens même célèbres, paraissent avoir succédé aux savans chez qui l'amour des découvertes et l'art de scruter la nature, l'emportent sur le désir de soulager immédiatement l'humanité souffrante. Mais ce peu d'attention qu'on donnait aux sciences anatomiques, considérées en elles-mêmes et non dans leurs résultats pra-

verte des plus curieuses, et notre anatomiste, qui ne voulait faire qu'une préparation curieuse où les glandes auraient été réunies et injectées avec leurs vaisseaux afférens et efférens, trouva ce qu'il ne cherchait pas. Le mercure dont il remplissait les glandes, au lieu de s'écouler par les vaisseaux efférens, passa uniquement dans les veines. Il en était de cette nouvelle fonction des veines comme de la découverte elle-même des vaisseaux lymphatiques, que Gaspard Azelli vit pour la première fois en 1622, tout en cherchant autre chose que ces organes absorbans : il étudiait le mouvement du diaphragme sur un chien. L'histoire des sciences fourmille de ces sortes de hasards heureux qui ne tournent, du reste, au profit de l'humanité que par le génie observateur de ceux qui les fécondent. L'expérience de Fohmann fut de ce genre. Loin d'être un fait isolé, sans suite, elle devint l'observation fondamentale de toute une théorie. Pour se donner une juste idée de son importance, il faut, comme dans toutes les conquêtes de l'esprit humain, se rapporter au temps où elle fut faite. L'anatomie, pour ce qui regardait les anastomoses des lymphatiques avec les vaisseaux de la circulation sanguine, comptait trois camps et la physiologie se partageait généralement en deux opinions dont l'une était cependant embrassée par peu de savans. Ce fut celle que Fohmann était destiné à relever. Eustache en 1563 avait découvert le canal thoracique, ou ce qu'il nommait la seine blanche du thorax, et qu'il prenait pour l'organe nutritif de la poitrine. Stenon, Ruysch, Rudbeck et d'autres anatomistes avaient noté plus tard des communications des vaisseaux lymphatiques et des veines, mais seulement dans le voisinage de la jonction des veines sous clavières avec les gros troncs chylifères.

Walœus, Mertrud, le premier professeur de Cuvier, Meckel l'ancien, et Lobstein, avaient reconnu des anastomoses avec des veines plus éloignées, et enfin ce même Meckel, ainsi que son fils, Coster, Abernethy et Vrolik, avaient reconnu que les glandes lymphatiques mettent en communication les vaisseaux de ce nom et les veines. C'était là l'observation de Fohmann, mais quoiqu'elle comptât des noms illustres pour se soutenir, la théorie physiologique qui en découlait fut abandonnée; on attribuait le passage du mercure, si bien vu par Fohmann et avant lui par Meckel, à des infiltrations dues à des déchiremens. Les plus grandes autorités dans l'enseignement rejetaient ces communications en déclamant dans leurs ouvrages, comme dans leurs cours, contre ces découvertes consciencieuses. Je me souviens avoir entendu fulminer l'anathème le plus énergique contre la théorie de Fohmann, qui rallie aujourd'hui tant d'hommes instruits, au moment même où il travaillait avec le plus d'ardeur, mais aussi avec ce calme dont le contraste devenait d'autant plus frappant, à l'élucider davantage. Quand il fit sa première observation, il était *étourdi*, disait-il, *du bruit dont l'absorption veineuse faisait retentir l'Europe;* le vulgaire, étranger aux discussions scientifiques, aurait peine à comprendre que dans le champ si tranquille de l'observation on peut agir avec tant de chaleur et de véhémence, s'il ne savait que les médecins, par l'influence sans doute de leur profession, apportent souvent dans leurs procédés une exagération singulière. Les expressions violentes de ces discussions sont peut-être l'origine du caractère éminemment caustique et railleur de notre ancien collègue. Ses écrits sont dominés par ce ton épigrammatique qui ressortait davantage dans ses conversations,

et lui faisait préférer les anecdotes remarquables par quelque bon mot à celles où le sentiment est mis en jeu. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet en parlant de sa lutte avec Lippi.

L'observation faite sur le veau marin en 1820, ne pouvait rester isolée. Vincent Fohmann disséqua et injecta avec soin les vaisseaux lymphatiques de l'homme, du chat, du chien, des martres, des loutres, des chevaux et des oiseaux. Ces recherches, toutes faites sous la direction de M. Tiedemann, le mirent au nombre des amis de ce célèbre anatomiste, et devinrent l'aurore de la plus honorable union à laquelle le jeune observateur pût aspirer, celle qui devait lui donner la main de la fille de son maître, femme d'une grande beauté, du caractère le plus doux et de l'éducation la plus élevée. Depuis ce moment, la vie de Fohmann ne se sépara plus de celle de M. Tiedemann, qui fit précéder d'une préface, le premier ouvrage que publia son élève en 1821, à Heidelberg, et qui mérita l'année d'après l'honneur de la traduction par M. Breschet (1). On conçoit difficilement comment, en étant si vite connu en France, cet ouvrage resta ignoré des anatomistes qui eurent à juger peu d'années après l'état de la question au sein même de la plus illustre des assemblées scientifiques.

Dans l'histoire des lymphatiques, nous voyons chaque découverte ne s'établir qu'à force de luttes. En 1629, Vesling

(1) Un journal qui rendit compte des cérémonies qui eurent lieu à l'université de Liége, à l'occasion de la mort de M. Fohmann, fait remonter ses premiers travaux à 1822. M. J. Cruveilhier, dans son *Anatomie descriptive* (1835), a bien donné les dates des découvertes de M. Fohmann. Voyez pour les titres des ouvrages de celui-ci, les notes jointes à cette notice.

avait poursuivi le trajet des vaisseaux d'Aselli jusque dans le canal thoracique d'Eustache, mais Harvey, que sa découverte de la circulation rendait à ce qu'il paraît, fort jaloux des travaux d'autrui, nia avec acharnement jusqu'à l'existence de ces vaisseaux. Tous ceux qui s'en occupaient le faisaient dans le silence et dans l'isolement, comme Rudbeck, Bartholin, Jollyf, etc. Leurs travaux ressemblaient à ces oppositions, d'abord isolées, d'abord individuelles et éparses, qui préparent, dans le monde autrement actif de la politique, ces révolutions qui, comme l'orage, éclatent enfin à grand bruit, après que les esprits ont obéi aux secousses incessamment répétées. Guillaume Hunter et Mascagni consommèrent cette révolution dans la théorie de l'absorption. Harvey attribuait cette fonction aux veines; Hunter et Mascagni firent changer d'avis tous les physiologistes en chargeant les lymphatiques de ce rôle, et leurs opinions ont exclusivement dominé la science jusqu'au commencement de ce siècle. Alors MM. Magendie, Delille, Tiedemann, Guielin, Flandrin, Emmert, revinrent peu à peu aux idées anciennes de Harvey; les expériences sur les animaux vivans firent croire à une absorption veineuse, et ce fut au moment de ce revirement dans les esprits, de cette contre-révolution en faveur du médecin fameux de Charles Ier, que Fohmann travaillait pour faire revivre les opinions de Mascagni et pour pousser le genre d'observations propres à celui-ci jusque dans son dernier retranchement. Les mêmes phases se représentent donc dans l'histoire de l'absorption, au dix-septième siècle et au dix-neuvième. Harvey nie l'existence des vaisseaux absorbans, Rudbeck, Bartholin et Jollyf les trouvent dans beaucoup d'organes; Hunter desbérite les veines de leur absorption;

la réaction commence avec le dix-neuvième siècle : Magendie réhabilite les veines dans leurs droits, les écrits de ce célèbre physiologiste retentissent dans toute l'Europe et étourdissent Fohmann, qui travaille silencieusement en faveur de ses lymphatiques ; si la mort n'était pas venue nous l'enlever, il serait devenu sans doute un nouveau Mascagni qui aurait rallié tous les esprits à son opinion. Mais tout n'est pas perdu : le grand médecin qui attira, le premier, l'attention de la France sur les travaux de Fohmann, M. Breschet, qui depuis long-temps entretenait avec lui une active correspondance, reçut cinq jours avant sa mort ses dernières pensées, comme si la Providence avait voulu que la vérité se conservât dans la science. M. Breschet, dans le concours pour la place de professeur à la faculté de médecine de Paris, eut, en effet, à traiter la question sur le système lymphatique ; ses injections faites d'après les procédés de Fohmann, le conduiront indubitablement aux mêmes résultats que ceux professés par ce dernier, et le Mascagni nouveau sera l'illustre ami de notre collègue. Ces révolutions dans les doctrines des sciences sont bien dignes de l'attention du philosophe ; l'esprit humain tourne perpétuellement dans le même cercle.

J'ai dit tantôt que Fohmann avait recherché les lymphatiques dans les oiseaux ; c'était là un fait qui avait à cette époque une haute importance, puisqu'on n'admettait guère l'existence de ces organes au-dessous des mammifères ; la théorie de l'absorption devait par cette opinion même, tourner au profit des idées de Harvey. Lister, Swammerdam, A. Monro et Hewson avaient bien signalé l'existence chez les oiseaux de quelques lymphatiques et ici encore de

ridicules disputes s'étaient élevées entre les deux derniers observateurs sur la priorité de cette découverte ; il fallut que la mort de l'un d'entre eux mît fin à ces discussions. M. Tiedemann avait, en 1810, donné un travail général sur le système lymphatique des oiseaux ; mais il était réservé à son ami, devenu alors son prosecteur dès 1817, de démontrer par de belles préparations leurs communications avec les veines rénales et sacrées. Pendant qu'il faisait ces démonstrations par un mode de publication, l'exposition dans un cabinet public, moyen que le grand Cuvier considérait comme l'équivalent de l'impression d'un ouvrage et que, dans toutes les occasions de sa vie, il regardait comme aussi inaliénable pour l'auteur qu'un travail imprimé, M. Magendie ne parvenait à voir de rares lymphatiques qu'au cou du cygne et de l'oie. C'était en 1823 que Lauth, décédé depuis peu, professeur d'anatomie à Strasbourg, fit expressément le voyage de Heidelberg pour y voir les belles préparations de Fohmann, dont la réputation devenait de jour en jour plus solide. Ce fut pour Lauth une occasion de poursuivre ses recherches et de se lier avec Fohmann, pour lequel il professait une estime mêlée d'admiration. Le jeune anatomiste publia en effet, en 1824, son élégant mémoire sur les lymphatiques des oiseaux, et plus tard, pour donner au public un témoignage de la considération qu'il portait aux travaux de son ami, il lui dédia son excellent *Manuel de l'anatomie de l'homme*, adopté aujourd'hui aux écoles de Strasbourg, de Paris et aux universités de la Belgique.

Lauth en France, Fohmann en Allemagne, s'occupaient donc exclusivement de la grande question de l'absorption et de ses organes. Leurs travaux communs avaient déjà fait revenir un célèbre physiologiste, de ses idées sur

l'existence des vaisseaux lymphatiques chez les mammifères seulement, M. Magendie. Fohmann eut dans ses préparations un bonheur qu'ont signalé souvent ses contemporains, et ce qu'on appelle ici bonheur n'est au fond qu'une habileté plus grande. C'est ainsi qu'il parvint le premier à démontrer les lymphatiques chez les oiseaux de proie et notamment chez la buse. Lauth adopta du reste les vues physiologiques sur les fonctions des lymphatiques, telles que l'ami de M. Tiedemann les avait proposées; la communication de ces vaisseaux avec les veines dans les glandes lui paraissait mise hors de doute par toutes les expériences de Fohmann qu'il avait répétées (1).

Jusque-là, c'est-à-dire jusqu'en 1823, Fohmann avait suffisamment étendu ses recherches sur le système absorbant de l'homme, des mammifères, des oiseaux et des reptiles; mais à Heidelberg il ne pouvait s'occuper avec assez de facilité des poissons, et en général des animaux marins. Son amour pour la science lui faisait faire tous les sacrifices imaginables, et il partit pour la Hollande, dans le but unique d'y consacrer toutes ses veilles à l'anatomie des poissons. Il s'établit à Leyde, où M. Temminck, le célèbre directeur du Muséum royal, lui donna toutes les facilités pour le travail; un local fut mis à sa disposition, beaucoup d'animaux lui furent remis, et c'est là qu'il re-

(1) Fohmann a publié une erreur à l'égard du travail de M. Lauth, il crut que le mémoire de celui-ci fut inséré dans les *Annales des sciences naturelles* par une décision de l'académie; ce journal est une publication libre où l'admission de pièces dépend des rédacteurs et non de l'académie. Comme Fohmann en voulait à l'Institut pour avoir couronné le travail de Lippi, et non le sien, cette circonstance doit être notée dans l'histoire impartiale des faits.

trouva l'infortuné Boié qui lui envoya plus tard des reptiles et autres animaux rares de Java, île funeste, dont le climat enleva à la Hollande tant de naturalistes distingués, parmi lesquels Boié fut lui-même une des victimes dont la perte sera long-temps déplorée. Fohmann aimait Boié comme un frère; il montrait avec orgueil à l'Université de Liége, les belles préparations dont il devait les animaux à son savant et malheureux ami (1); leur amitié avait commencé sur les bancs de l'école. Boié suivait les cours de droit, lorsque les leçons de M. Tiedemann le firent changer de carrière; il abandonna la jurisprudence pour l'étude de l'histoire naturelle et peu de temps après il fut nommé préparateur du Muséum royal de Leyde où Fohmann le retrouva.

Dans le voisinage de la mer, l'attention de notre anatomiste dut se fixer surtout sur les poissons. Il injecta et disséqua avec soin, en faisant représenter chacune de ses préparations, les lymphatiques de la torpille, du silure, de l'anarrhique, de la morue et du saumon; il avait déjà trouvé ceux de l'anguille et du brochet. Ce furent ces recherches qu'il publia à son retour en 1826, à Heidelberg, dans son grand ouvrage *sur le système absorbant des animaux vertébrés*, qui parut en 1827 et dont la première partie, celle qui traite des poissons, a seule vu le jour. J'ai vu chez lui une partie des matériaux pour la seconde partie, qui devait traiter du sys-

(1) Voyez pour l'éloge de Boié : *Levenschets van Hendrik Boié, en hulde aan zyne verdiensten, benevens eenige door hem geschrevene brieven gedurende zyne rys en verblyf in Oost-Indien*, par J. A. Susanna, administrateur du Muséum royal de Leyden. — Amsterdam in-8°, 1834.

tème des amphibies (1); ces recherches sur les lymphatiques des poissons constituent encore le seul et unique grand ouvrage que la science possède sur cette matière. Monro avait découvert les lymphatiques de la raie en 1760 ; en 1769, Hewson publia son mémoire sur ceux des reptiles et des poissons, et depuis ces travaux rien n'avait paru sur ces organes. Il est inutile de dire que les préparations de Fohmann sont à une distance immense de celles de ses devanciers, aussi son ouvrage reçut-il un assentiment unanime; Cuvier, Carus, Meckel, les plus grands anatomistes du siècle, lui ont rendu une éclatante justice, et un concert d'éloges fut la digne récompense de ses veilles.

C'est précisément à cause de cette unanimité d'opinions sur sa méthode, que Fohmann fut si sensible à la décision que prit à l'égard des travaux des lymphatiques l'académie des sciences de Paris. Un des points fondamentaux de sa doctrine était que dans les vertébrés supérieurs, l'homme et les mammifères, les glandes absorbantes seules servent de communication entre les lymphatiques et les veines, hormis aux régions claviculaires ; chez les vertèbres inférieures où les glandes n'existent plus ou rarement, les communications directes entre ces deux ordres de vaisseaux se rencontrent dans les régions mêmes où chez les hommes et les mammifères les glandes existent. Dans les poissons, les communications s'établissent dans le parenchyme même des organes. C'étaient là des points auxquels, dans sa théorie de l'absorption, il donnait la plus haute importance : or M. Lippi avait, en 1825, fait paraître à Florence un ouvrage

(1) Voyez dans les notes les titres exacts des ouvrages de Fohmann.

devenu fameux sur les mêmes matières (1), et ce travail fut couronné par l'institut en 1829, deux ans après la publication du dernier ouvrage de Fohmann. M. Lippi rejetait les communications entre les glandes et les veines démontrées par Fohmann, et vérifiées par Lauth; il admettait au contraire les anastomoses directes entre les vaisseaux lymphatiques et la veine porte, la veine honteuse interne, les veines rénales, la veine cave ascendante et l'azygos. Ces communications ressemblaient aux anastomoses des veines et des artères. Fohmann ne put rester en repos à la vue d'un système qui anéantissait le sien, si les faits avancés par son antagoniste étaient fondés. Il saisit l'occasion de la publication de son grand ouvrage sur les poissons, pour prouver combien l'erreur de M. Lippi avait été grossière L'anatomiste italien avait confondu les veines des glandes avec les vaisseaux absorbans; ailleurs il avait pris des veines fort grosses pour des lymphatiques, Fohmann déclara fausses les anastomoses entre les lymphatiques et les veines par l'intermédiaire des vaisseaux capillaires et « ce qui est sans exemple, dit-il, ce qui surpasse encore les autres produits de l'imagination féconde de Lippi, c'est ce qu'il rapporte à l'égard du passage des lymphatiques des organes digestifs dans les bassinets des reins. Lippi a trouvé plus commode de faire arriver des matières que Darwyn et autres faisaient passer des organes digestifs dans les voies urinaires, au moyen d'un mouvement rétrograde dans les lymphatiques, sans intervention du système vasculaire sanguin; de les y faire arriver d'une manière tout ordi-

(1) *Illustrazioni fisiologiche e pathologiche del systema limfatico-chilifero, mediante la scoperta di un gran numero di communicazioni di esso col venoso.* Florence, 1825, in-4°.

naire, des rameaux dans les troncs absorbans qui se rendent de ces organes dans les bassinets des reins pour s'y implanter! » Enfin, après avoir signalé une foule de mécomptes, où Lippi était tombé, Fohmann finit par démontrer que son antagoniste avait pris, pour véritables glandes lymphatiques, les testicules des oiseaux. Il n'a rien affirmé de vrai, disait-il, dans un de ses derniers mémoires, pas plus pour l'anatomie que pour son histoire.

Quelque tranchant que fût l'avis du professeur de Liége, sur la question des communications, et quelque soin qu'il prît pour le faire connaître par la traduction en français, et la publication à Paris, de deux chapitres généraux de son grand ouvrage sur les poissons (1), nous voyons encore en France, des anatomistes douter entre lui et Lippi, et ce n'est guère que depuis les derniers travaux de Lauth et de M. Breschet, que les esprits reviennent à la véritable connaissance des faits tels que le consciencieux Fohmann les a établis.

Cependant après son voyage en Hollande, un grand changement s'opéra dans sa carrière; il avait reçu auparavant, *pro meritis*, les grades de docteur en médecine et en chirurgie des autorités universitaires de Heidelberg; il avait été nommé chef des travaux anatomiques, et professeur agrégé pour le cours d'ostéologie. L'université de Liége ne comptait à cette époque (en 1826) que trois professeurs dans la faculté de médecine, et le gouvernement des Pays-Bas chercha à compléter l'enseignement dans une des principales universités des provinces méridionales. M. Tiede-

(1) *Voyez* les notes bibliographiques auxquelles j'ai joint les corrections d'après les notes autographes de Fohmann.

mann avait été précédemment consulté pour les chaires de botanique, de zoologie et d'anatomie comparée, de géologie et de minéralogie, c'est-à-dire de l'ensemble des sciences naturelles, que, par un fatal système, on réunissait alors sur une tête, comme pour mieux l'étourdir, et rendre l'enseignement aussi élémentaire que possible. Le gouvernement consulta de nouveau le professeur de Heidelberg, pour le choix d'un anatomiste : il était impossible de douter un instant, et Fohmann fut nommé à la fin de 1826 professeur ordinaire d'anatomie humaine. M. Combaire, qui avait été en possession de cette chaire, passa à celle de physiologie. A cette époque, les provinces méridionales commençaient à murmurer contre l'injuste répartition des emplois publics, qui tombaient en partage presque exclusivement aux hollandais et à quelques allemands et français appelés par l'autorité. La nomination de Fohmann fut violemment attaquée; quelques-uns de ses collègues ne l'épargnaient pas plus que le public et les élèves, et le mécontentement paraissait devoir éclater d'une manière bruyante à l'ouverture de son cours.

Le titulaire était alors peu au fait de la langue française, et l'accent germanique fortement prononcé de sa parole, devait rappeler à chaque mot son origine, et exciter la passion de ses auditeurs, fomentée du reste par les excitations du dehors. Mais Fohmann avait un caractère froid et piquant ; loin de s'irriter, ou de se retrancher dans un orgueilleux dédain, il commença sa première leçon, par une phrase, qui est encore présente à la mémoire de tous ses auditeurs : *On tit qué jé tit cé qué jé n'ai pas tit.* Un rire inextinguible s'empara de l'auditoire et chacun, selon le proverbe, put se dire désarmé. La haine avait néanmoins

envenimé les contes absurdes qu'on avait à dessein répandus dans le public, et lorsque Fohmann connut ceux qui avaiènt blâmé le plus sa nomination, il s'amusa à leurs dépens de manière à mettre les rieurs de son côté. L'université de Liége possédait alors un instrument qu'on montrait avec ostentation au cabinet, c'était une énorme seringue à injecter, mue par des manivelles. Celui qui avait poussé si loin l'art des injections feignit de ne pas comprendre l'emploi auquel on disait cet instrument destiné, et il le représentait à ses auditeurs, comme servant à l'usage personnel et hygiénique de celui que la malignité publique lui donnait pour adversaire. Toute sa vengeance se bornait ainsi à des traits malicieux; mais qui n'attaquaient nullement l'honneur de ses ennemis; il avait pris, pour les combattre, l'arme si poignante du ridicule

Peu de temps suffit pour faire revenir l'opinion publique à des sentimens plus justes à l'égard du jeune professeur dont les manières franches et affables, alliées à une humeur ordinairement très-gaie, firent apprécier tout à la fois la finesse de son esprit, la droiture de son caractère et la profondeur de ses connaissances.

D'ailleurs l'estime générale devait bientôt le dédommager de ces tracasseries momentanées. Il fallut bien que l'envie cédât devant des travaux qui ralliaient de plus en plus le monde savant à ses découvertes; en outre, il rendit à l'université plus d'un service signalé. A peine installé, il fit venir de Heidelberg une bonne partie de la collection de ses préparations, qui donnèrent à ses leçons un cachet particulier d'utilité et d'intérêt, inconnu jusqu'alors dans les universités des provinces méridionales. La Hollande possédait déjà les magnifiques et célèbres injections de

Bleuland, de De Riemer, les préparations de Camper, de Vrolik, celles de Fremery, de Sandiford, de Schröder Vander Kolk. Utrecht, Leyde et Groningue, montraient avec orgueil leurs riches musées, tandis que les provinces belges n'avaient alors que de misérables collections, dont la pauvreté devait sans doute influer directement sur l'enseignement, car les sciences naturelles, et l'anatomie en est une, ne vivent que de faits et de démonstrations matérielles. Ce vide avait été remarqué par Fohmann ; une fois qu'il vit la confiance dans ses moyens, établie chez ses nouveaux compatriotes, il comprit que pour donner aux sciences anatomiques et physiologiques une direction convenable, que pour imprimer à la science de la vie une impulsion vers le progrès, en nationalisant l'art de faire des découvertes, il comprit, dis-je, pour atteindre à ce but qu'il avait avant tout à créer un musée anatomique belge. La gloire d'avoir amené à bien une entreprise si grandiose lui appartient tout entière, et nous pouvons dire que depuis le moment où il mit la main à l'œuvre, Fohmann a tenu en Belgique le sceptre de l'anatomie. Aussi de 1827 à 1832, nous ne le voyons plus publier la moindre dissertation, pour jouir de tout le repos nécessaire à cette grande conception. Il épouse en 1828 la fille de M. Tiedemann, à la main de laquelle il avait aspiré depuis sa jeunesse, et distribue tout son temps entre ses affections de famille et l'université. Dès le lever du soleil jusqu'au soir, il se trouve dans les amphithéâtres de dissection, ou dans son cabinet particulier, et en moins de 6 ans, il achève 150 préparations pour les injections des lymphatiques, 100 squelettes, au delà de 900 préparations molles, 60 appareils organiques, sans compter

la série d'embryons, de fœtus et de monstres qu'il recueille de toute part. Tout cela est préparé de ses propres mains, sans le secours d'aucun aide et dans le silence le plus absolu, car il avait rassemblé, depuis qu'il avait échoué dans le concours ouvert à l'académie des sciences, une foule de documens nouveaux pour fortifier sa doctrine. L'année 1832 vit éclore son premier mémoire sur les communications des vaisseaux lymphatiques avec les veines, et sur les vaisseaux absorbans du placenta et du cordon ombilical, le dernier qu'il fit dans la plénitude de sa santé. La révolution de 1830 avait interrompu ses travaux, et dans les premiers temps de la tourmente, il avait craint pour la conservation de sa place. Un de ses anciens élèves, aujourd'hui médecin de l'armée belge, M Dewilde, lui fit part de ce qui se tramait contre lui; il parvint à temps à se faire rendre justice, et lorsque parut l'arrêté du 16 décembre 1830, qui frappait l'enseignement supérieur dans ses fondemens, il eut du moins la satisfaction de ne pas voir son sort compromis. Cependant, il s'écoula plusieurs années avant que ses droits fussent pleinement reconnus, car il n'avait commencé le cabinet dont j'ai parlé plus haut, que sur la promesse de M. Van Ewyck, alors administrateur de l'instruction publique, que le Gouvernement, moyennant une rente viagère, aurait acquis la collection au profit de l'université de Liége. Les conventions étaient même qu'il ferait une collection semblable pour l'université de Gand. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que ces sortes de travaux exigent des frais considérables en achats d'animaux rares, de bocaux, d'appareils (1) etc. Ce marché était rompu par le fait même de la

(1) Le matériel seul, consistant en bocaux, esprit-de-vin, animaux, etc. de la collect. de Liége a coûté à Fohmann plus de 8000 fr.

révolution, et lorsque j'arrivai à Liége, en 1835, je vis encore le cabinet de Fohmann misérablement relégué dans une salle mesquine, humide et sombre. Ce n'est que depuis 1836 que, grâce aux soins éclairés de l'administrateur inspecteur de l'université de Liége, M. D. Arnould, que ces préparations magnifiques, la gloire de notre ville, ont été placées dans une salle convenable; encore une pareille réunion mériterait-elle un local plus luxueux, et où les pièces ressortissent davantage. Ce fut également par les soins de M. D. Arnould, que cette précieuse collection fut définitivement acquise au pays par une rente viagère qu'octroya le Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, M. De Theux, et que les Chambres, dans leur empressement à pourvoir largement aux exigences de l'instruction publique ne tarderont pas, espérons-nous, à ratifier. Quand il prit ces arrangemens, Fohmann pressentit en quelque sorte sa fin prochaine, et ce qu'il exigea, en cas de décès avant 1845, prouve encore la modération extrême de ses prétentions. Il est à remarquer, en effet, que les longues souffrances survenues à notre ancien ami, par le maniement du mercure, empêcheront de long-temps, et peut-être pour toujours, qu'il n'y ait plus d'anatomistes qui voudront tenter de pareils succès au prix de leur vie. Cette considération rend la collection de Liége extrêmement précieuse.

Il venait de publier son mémoire sur les lymphatiques de la peau, des membranes muqueuses, séreuses, du tissu nerveux et musculaire, en 1833, lorsqu'il fut atteint des premières attaques de la cruelle maladie, qui, jeune encore, l'a conduit au tombeau. Séjournant constamment dans les amphithéâtres, travaillant sans relâche, au milieu

d'une atmosphère d'autant plus insalubre, que les salles de dissection de l'université sont des plus mal placées et des plus mal construites, aspirant toujours des vapeurs alcooliques et mercurielles; maniant quotidiennement ce mercure qui lui avait fait faire de si belles recherches, son organisation, quoique forte, ne put resister à l'effet de tant d'agens délétères. Il fut frappé des premières atteintes d'une myélite, qui passa à l'état chronique. Les abondantes salivations qui le tourmentèrent depuis, la douleur aux poignets et aux mains qu'il ressentait souvent, ne prouvent que trop l'influence du mercure. Quoique sans doute Fohmann pût s'appliquer la parole de l'écriture, que Dieu lui aurait beaucoup pardonné parce qu'il avait beaucoup aimé, il n'en est pas moins vrai, comme M. Vottem l'a noblement exprimé sur sa tombe, que Fohmann est mort victime de l'art des injections.

Malgré ses souffrances, la paralysie d'un de ses membres et les douleurs qu'il éprouvait aux doigts, Fohmann était encore d'une activité incessante. En 1834, au mois de mai, l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles le nomma membre ordinaire et sa nomination fut agréée par le roi, le mois suivant; il entrait ainsi dans le premier corps savant de son pays d'adoption, le même jour que son compatriote Bekker, dont l'existence a été depuis si intimement liée à la sienne. Certes jamais acquisition ne fut plus utile pour l'académie. Outre deux notices, courtes à la vérité, mais grosses de vérités et de choses, on lui doit sept rapports, des meilleurs à coup sûr que l'académie ait publiés sur les sciences naturelles (1). La première notice

(1) Voyez-en la liste à la fin de cette notice.

ronle sur l'*Acrocorde de Java*, reptile rare dont il devait la communication à son ami Boié ; toutes les pièces anatomiques de ce précieux animal sont conservées au cabinet de Liége. L'autre notice traite de l'*Organe de la vue des animaux et de l'homme ;* elle avait été lue au congrès scientifique de Liége, le 1er août 1836, assemblée où M. Fohmann, nommé président de la section de médecine, donna des preuves nombreuses que, si son corps était en proie à des douleurs sans cesse répétées, son esprit conservait cette riche érudition et ce jugement profond qui enfantaient les aperçus aussi neufs qu'ingénieux.

Enfin pour achever avec exactitude l'énumération, que je crois complète de ses travaux, je citerai les *Considérations sur l'œil de l'homme*, *relatives à l'ophtalmie*, que M. Vandermeer inséra à la fin d'un opuscule qu'il publia en 1835, sur le fléau de notre armée.

On voit que Fohmann ne perdit pas de temps. Depuis la mort de Gaëde, il avait été chargé du cours d'anatomie comparée : il donnait régulièrement, été et hiver, deux leçons par jour. La réorganisation des universités ayant amené en 1836, à Liége, Bekker et l'auteur de cette notice, Fohmann donna plus de temps aux affections de l'amitié ; Schmerling était encore un de ceux qu'il voyait souvent. Une affection grave enleva presque subitement ce dernier, et cette perte affecta singulièrement Fohmann. Après que j'eus prononcé nos derniers adieux sur la tombe de Schmerling, mon ami et collègue me demanda si j'aurais eu aussi pour lui quelques larmes, car, disait-il, je compte sur vous pour rappeler aux autres que j'ai fait ce que j'ai pu pour être utile à la science et à l'humanité. Ce pressentiment de sa fin prochaine devint plus vif encore lorsqu'il vit

son intime ami Bekker descendre au tombeau, après que son bras eut mille fois guidé la vue presqu'entièrement perdue de son compatriote. Ce fut alors qu'il dit au recteur M. Dupont, qui venait de prononcer le discours funèbre pour Bekker, qu'il était maintenant *le premier candidat de la mort.* Le souvenir du boîteux qui conduisait l'aveugle vivra toujours parmi ceux qui ont connu ces deux malheureux, mais inséparables amis, et si la poésie des temps anciens nous prêtait encore les charmes de ses rêves, nous les verrions dans l'Élysée d'un monde meilleur, sous cette touchante image de l'amitié.

Cependant il passa les vacances de 1837 à Heidelberg, auprès de M. Tiedemann, chez qui Madame Fohmann s'était retirée depuis près d'une année; il en revint au commencement de septembre. Le fils du médecin de M. de Metternich logeant chez lui, et ce jeune homme ne rentrant pas le 16 septembre à son heure accoutumée, il sortit par un temps froid et humide, pour aller à sa recherche et accomplir ainsi les devoirs que l'amitié qu'il portait au père du jeune homme lui avait imposés. Il rentra avec la fièvre; le lendemain les symptômes s'aggravèrent et M. Raikem, son ami et son collègue, lui donna les soins exigés. Le 21 arrive M. Breschet, de Paris, l'homme pour lequel Fohmann, professait la plus haute estime, l'homme qui le comprenait le mieux et qui depuis quinze ans fait connaître ses travaux en France. Cette visite causa au moribond le plus vif plaisir, et lorsque le lendemain M. Breschet dut le quitter pour aller à Bonn, la maladie fit de rapides et funestes progrès. M. le docteur Poncelet fut appelé en consultation; le 23 le délire commença; dans la matinée du 25, il perdit l'usage de la vue et de l'ouïe et à onze heures moins cinq

minutes du matin, il expira après avoir donné à la religion catholique, qu'il professait, tous les gages de sa foi et de sa piété. Fohmann avait vécu 43 ans. Il laisse une fille et un fils tous deux en bas âge, et madame Fohmann confond ses larmes avec la douleur du père de son époux et celle de M. Tiedemann, qu'une perte aussi cruelle a frappé dans la plus chère de ses affections. M Fuss, professeur d'archéologie à l'université de Liége, exprima le 26 septembre, ses regrets, dans l'Epitaphe suivante :

MEMORIÆ VINC. FOHMANN.

Bekkerum, Fohmann qui flebas nuper, amici
Jam tumulum juxta, heu! conderis ipse tui!
Tu quoque florenti studiis ereptus in ævo
Et rari præstans dotibus ingenii;
Tu quoque teutonico Belgis donatus ab orbe,
Et qua dignus eras gentis, ut ille, memor.
Corporis humani perscrutans mystica texta
Dum penetras, nemo qua potis ante fuit,
Letiferum biberas virus generose, medullis,
Nec curas artem crescere morte tua.
Ardua sic, mundo moriens, inventa relinquis
Nec tibi cum membris fama sepulta perit :
Hæc mortalis habet sortis solatia vita,
Humanum virtus læta juvare genus.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DE M. FOHMANN.

1821 Anatomische Untersuchungen über die Verbindung der Saugadern mit den Venen. Heidelberg; in-8o.

Nota. M. Tiedemann fit la préface de cet ouvrage.

1822 Recherches anatomiques sur la communication des vaisseaux lymphatiques avec les veines, précédées

d'une préface par M. F. Tiedemann; traduit de l'allemand par M. Breschet.

Nota. C'est la traduction de l'ouvrage précédent. Elle est insérée dans les *Mémoires* de la société médicale d'émulation. Avril 1822, page 136.

1827 **Das Saugadersystem der Wirbelthiere. Erstes Heft, das Saugadersystem der Fische, mit XVIII Steindrucktafeln; in-fol. Heidelberg und Leipzig.**

Nota. La seconde partie de cet ouvrage : *Das Saugadersystem der Amphibien*, annoncée dans la préface, n'a pas paru.

1827 **Sur l'état présent de nos connaissances relativement au système lymphatique. Paris, pag. 123—137 du *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales.* Tome 27.**

Nota. C'est la traduction de la majeure partie de l'introduction de l'ouvrage précédent. Mais il s'est glissé des erreurs dans cette traduction, que M. Fohmann a corrigées de sa propre main dans l'exemplaire déposé à l'université de Liége, où j'ai découvert ces corrections :

Page 130, lig. 2. *Veine cave*, lisez *veine porte.*
» 135, » 19. *En ont agrandi*, lisez : *n'en ont pas agrandi.*

1827 **Sur le mécanisme de l'absorption, d'après la disposition anatomique du systême lymphatique des poissons. Pag. 226—239 du *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales.* Tom. 27. Paris.**

Nota. C'est la traduction de la dernière partie de son ouvrage allemand sur le systême absorbant des poissons.

1831 **Notice sur la texture de la cornée transparente.**

Nota. Les recherches qui font l'objet de cet écrit ont été publiées dans le tome VI de la *Correspondance mathématique et physique* de M. Quetelet, qui les a reproduites dans les notes de la traduction du *Traité de la lumière*, par Herschel, t. II, p. 407.

1832 **Mémoires sur les communications des vaisseaux lymphatiques avec les veines et sur les vaisseaux absorbans du placenta et du cordon ombilical. Liége, chez Desoër; in-4°, 32 pages, avec une planche lithographiée et coloriée.**

1833 **Mémoire sur les vaisseaux lymphatiques de la peau, des membranes muqueuses, séreuses, du tissu nerveux et musculaire, accompagné de 10 planches (gravées par L. Jehotte). Liége, chez Desoër; in-4°, 28 pages et la table.**

1835 Considérations sur l'œil de l'homme relatives à l'ophtalmie. Liége, chez Dessain; 12 pages in-8°.

Nota. Ces considérations font suite aux *Recherches sur les causes, l'histoire et le traitement de l'ophtalmie militaire*, par H. Vandermeer. Liége, chez Dessain; mai 1835, in-8°.

1835 Note sur l'*Acrochordus javanicus*; 4 pages in-8°. Bruxelles, chez Hayez.

Nota. Cette courte description a paru dans les *Bulletins de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. Tom. II, 1835, pag. 17—20.

1836 Sur l'organe de la vue des animaux et de l'homme; 5 pages in-8°. Bruxelles, chez Hayez.

Nota. Cette note a paru dans le IIIe volume des *Bulletins de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, pag. 275—279.

Rapports faits à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles par M. Fohmann.

1835 **Rapport sur un mémoire de M. Van Beneden, professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'université catholique, intitulé :** ***Remarques sur le siége du goût dans la carpe.***
Bulletin de l'Académie, tom. II, pag. 103—107.

1835 **Rapport sur un mémoire de M. Desvignes sur l'odorat des poissons.**
Bulletin de l'Académie, tom. II, pag. 169—174.

1835 **Rapport sur un mémoire de M. Morren, professeur de botanique à l'université de Liége, intitulé :** ***Observations ostéologiques sur l'appareil costal des batraciens.***
Bulletin de l'Académie, tom. II, pag. 238—248.

1835 **Rapport sur un mémoire de M. Van Beneden, sur l'*Helix algira*.**
Bulletin de l'Académie, tom II, pag. 376—379.

1836 **Rapport sur un os fossile trouvé à Tuyvenberg.**
Bulletin de l'Académie, tom. III, pag. 40—42.
Nota. C'était, croyait M. Fohmann, une vertèbre de cétacée.

1836 **Rapport sur les mémoires de M. Burggraeve, professeur d'anatomie humaine à l'université de Gand, relatifs aux** ***Monstruosités humaines.***
Bulletin de l'Académie, tom. III, pag. 240—241.

1837 Rapport sur le mémoire de M Lambotte, candidat en médecine à l'université de Liége, sur la question proposée par l'Académie : ***Déterminer les modifications que subissent les appareils sanguin et res-***

piratoire dans les métamorphoses des batraciens anoures ; mémoire qui a remporté la médaille d'argent.

Bulletin de l'Académie, tom. IV, pag. 180—196.

Notice sur la vie et les travaux de Richard COURTOIS, *présentée à l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles (séance du 2 décembre* 1837), *par* Ch. Morren, *professeur ordinaire de l'université de Liége, etc.*

La biographie des hommes qui ont rendu des services à l'humanité et illustré leur patrie par des travaux scientifiques est pleine d'enseignemens utiles. C'est un livre où les événemens contemporains ont bien souvent leur reflet, comme si la société, si progressive de sa nature, avait néanmoins et des vertus immuables et des vices incorrigibles. Tel savant, et la chose n'est pas rare, qui lutte aujourd'hui contre l'infortune et des maladies opiniâtres, trouvera dans l'histoire de la science des circonstances analogues à sa position; tel autre qui nage dans l'opulence et jouit de tous les plaisirs de la vie, y apprendra bien qu'à plus d'une époque, la fortune sourit au talent et que plus d'une fois, hélas! elle en a compromis les succès. Et quand on se demande de quel côté est le plus de mérite, ou chez celui-ci aux vœux duquel rien ne s'oppose, ou chez celui-là dont la patience invincible lutte toujours pied à pied avec les obstacles, la réponse est facile..... Aussi la relation des malheurs qu'un ami de la science a dû subir durant sa vie a-t-elle souvent ranimé l'ardeur des savans

qui n'ont pas à se louer du sort; ils y ont trouvé un motif suffisant pour ne pas délaisser l'étude, qui nous met si souvent au-dessus des travers de l'humanité. L'histoire des sciences a son martyrologue et cela n'empêche pas une foule de victimes de se dévouer pour la même cause. C'est que cette cause est en effet sainte par elle-même et divine dans son but; les hommes ne sont guère que des instrumens qui obéissent à des vues providentielles.

C'est sous ce point de vue philosophique que la vie de Courtois se présentera à nous, comme une lutte incessante entre l'amour de la science et les poursuites de l'infortune.

Richard-Joseph Courtois naquit à Verviers le 17 janvier 1806 (1) d'une famille d'industriels peu aisée. Son père était un petit fabricant de draps, chargé d'une famille nombreuse et ne pouvant donner à ses treize enfans une éducation soignée. Mais le doigt de Dieu était là, et comme la chose arrive souvent, la plus vulgaire circonstance détermina la carrière du jeune Richard. L'étoile de Courtois devait luire vite et s'éteindre bientôt; une vie si pleine devait être courte. Placé dans une petite école d'enfans, à 4 ans il savait lire correctement; hors des heures des classes, il allait jouer avec ses camarades aux abords si pittoresques de sa jolie ville natale. On sait que Verviers est l'habitation du Nestor de la botanique belge, de M. le doc-

(1) Le *Messager des sciences et des arts* a publié (nouv. série, 2e livraison, p. 345) une notice fort courte sur Courtois : on l'y dit né en février 1806, c'est une erreur; j'ai reçu de Mme Courtois et de la famille du défunt tous les renseignemens désirables qui me mettent à même de rectifier quelques dates mal désignées dans la notice du *Messager.*

teur Lejeune, qui préparait vers ces années sa flore de Spa, publiée en 1811. Dans ses visites médicales, il descendait souvent de cheval pour herboriser et recueillir les nombreuses espèces de plantes que produit un aussi beau pays, tout boisé, tout entrecoupé de montagnes, de vallons, de ruisseaux et de rivières. Le jeune Richard, tout enfant qu'il était, avait remarqué ce manége; sa curiosité fut vivement piquée; son intelligence naissante, mais si précoce, se demandait ce qu'on pouvait voir de si attrayant dans les fleurs. Rencontrant souvent M. Lejeune, il quitte ses compagnons de jeu, longe les berges des chemins et se hasarde enfin à demander un jour à notre botanographe la permission de tenir la bride de son cheval. Son but n'était que de voir de plus près pourquoi et comment les fleurs occupaient tant M. Lejeune. Il comprit alors que leur diversité, leurs formes si grâcieuses se multipliaient en quelques sorte par leur dissection; la curiosité, si naturelle aux enfans, si utile à l'homme fait, fournit dès lors à Courtois d'intarissables jouissances dans la contemplation de tant de beautés. Il n'osait pourtant souffler mot; mais M. Sister, l'instituteur, avait remarqué le goût qu'il portait désormais aux fleurs et la constance qu'il mettait à suivre, de loin, le botaniste qui bientôt devait devenir son protecteur; il en parla à M. Lejeune; celui-ci interrogea le petit Richard et le prit en affection. Richard avait alors six ans; M. Lejeune le fit entrer au collége, et un an après, son protégé remportait le prix, dit *du drapeau* M. l'abbé Roland, qui dirigeait ses études, le destinait à l'état ecclésiastique.

Les honneurs font beaucoup sur le jeune âge. Les deux Flandres doivent sans doute le grand nombre d'hommes remarquables qu'elles ont produits dans les sciences, dans

les arts et dans les lettres, aux démonstrations publiques de l'approbation que les succès ont obtenus de temps immémorial dans ces provinces. Les arbres plantés dans les rues, les arcs de triomphe, les guirlandes de fleurs, les inscriptions qui rappellent les noms des vainqueurs, les illuminations, les sérénades, les banquets du doyen de la rue où habite le lauréat, ces fêtes du voisinage enfin, ces honneurs spontanés, que des concitoyens rendent sans le devoir, laissent dans la mémoire de ceux qui en sont l'objet, des souvenirs qui font diversion aux mauvais jours de la vie et entretiennent dans l'âme une ardeur toujours nouvelle. Le prix du drapeau ressemble à Verviers à une tradition flamande, c'est un prix d'excellence accordé à celui qui l'emporte sur ses condisciples dans tous les concours; on conduit le lauréat chez lui, en cortége; un grand drapeau porté en tête ouvre la marche.

Ce premier succès enflamma de zèle notre jeune Richard. A 14 ans, il avait fini ses humanités et remporté les premiers prix des classes supérieures au collége municipal de Liége, où il était venu achever ses études. Ses parens étaient loin de pouvoir suffire à l'instruction universitaire de leur fils aîné. M. Lejeune, qui avait en quelque sorte adopté Courtois, unit ses efforts à ceux de M. Gémie, marchand de laines, à qui Vieuxtemps, cette autre précocité musicale, doit aussi en partie son avancement; quelques amis généreux secondèrent les intentions de ces philantrophes et Richard Courtois résolut, en 1820, de faire ses études à l'université de Liége. Le peu d'inclination qu'il avait pour les études théologiques, lui ayant fait porter ses vues vers la carrière médicale, c'est à la louable bienveillance de ces hommes éclairés que la botanique moderne de la Belgique

doit un de ces plus beaux noms et la province de Liége en particulier une de ses plus honorables illustrations.

A peine arrivé à Liége, Courtois fut remarqué par le professeur de logique, M. Ignace Denzinger; on se rappelle toujours avec plaisir la tendre vénération, et je pourrais dire l'amour paternel que cet homme instruit portait à ses études. Richard, qui se distinguait autant par son jeune âge, puisqu'il n'avait alors que quatorze ans, que par ses connaissances, eut une large part à cette paternité professorale. M. Denzinger l'accueillit chez lui comme son enfant, et c'est là qu'il apprit à manier avec facilité et élégance la langue latine alors en usage dans l'enseignement supérieur. La connaissance de cette langue, outre qu'elle devait être d'une nécessité absolue pour le jeune botaniste, devenait entre ses mains un moyen de faire quelques économies, car il fut mis, par la libéralité active et soigneuse de ses bienfaiteurs, à l'abri du besoin; il composait, lui si jeune, des thèses latines pour ses condisciples. Plus tard, lorsque le malheur vint assiéger son foyer domestique, le papier de ces thèses lui servait de feuilles d'herbier et j'ai trouvé sur les marges de ces publications des notes fort intéressantes sur la flore du pays.. Pouvait-il imaginer, le jeune Courtois, qu'alors qu'il serait devenu professeur, il serait à court d'argent pour acheter du papier et que les mêmes pages qu'il vendait à des élèves incapables deviendraient le dernier véhicule de sa pensée?

A peine fut-il reçu candidat en médecine qu'il fut nommé chef de la clinique interne à l'hôpital de Bavière à Liége, où il resta pendant deux ans. Mais quoiqu'il se destinât à la profession médicale, l'art de guérir n'avait pas toutes ses sympathies. C'est du reste un fait que la

biographie des naturalistes nous révèle presque partout. Une fois que l'homme, porté vers les sciences naturelles, a goûté de leur étude, toutes les autres branches des connaissances humaines, quelque lucratives qu'elles puissent être pour ceux qui s'y adonnent, perdent de leur intérêt, et le naturaliste, s'il se fait médecin, ne l'est jamais qu'à demi. La nature est si vaste, ses merveilles si nombreuses, ses mystères si difficiles à connaître et à expliquer, qu'en effet il faut une attention de tous les momens, un travail opiniâtre, toujours continué pour saisir, je ne dirai pas l'ensemble, mais même une des parties des sciences naturelles. Elles dévorent tout le temps. En philosophie, en mathématiques, en littérature, l'esprit crée, invente, l'imagination joue son rôle, mais, dans les sciences naturelles, les observations forment la base des connaissances et la nature est loin d'offrir à point nommé ce que l'on cherche; on doit être à la piste des phénomènes, tantôt les produire, tantôt les attendre, et ce seul moyen d'acquérir le savoir exige de celui qui y aspire toute une vie de patience et de travail. Son activité est donc tout absorbée.

Aussi Courtois eut-il peu de succès comme médecin. Pendant qu'il était à l'hôpital, il eut l'occasion de signaler les connaissances qu'il avait acquises en botanique, grâce à l'amitié de M. Lejeune et aux leçons de Gaëde, professeur de sciences naturelles à l'université de Liége. L'université de Gand avait mis au concours de 1821 la question suivante : *On demande une exposition succincte de nos connaissances actuelles sur l'origine, la situation, la structure et la fonction des organes servant à la propagation chez les plantes phanérogames?* Il y eut trois concurrens, et Richard Courtois remporta la médaille d'or, le 7 octobre

1822. Il avait alors 16 ans, et ce mémoire lui avait coûté un an de travail. Cette dissertation décèle déjà le genre d'écrit propre à son auteur. Une logique serrée, un classement d'idées très-clair, un langage froid, un style concis, bref, une érudition profonde, peu de paroles et beaucoup de faits. Ce n'était là qu'un travail d'élève pourtant, sans découvertes nouvelles, mais renfermant une exposition complète, comme l'exigeait la question, de tout ce que l'on savait alors sur la propagation des plantes et les amours des fleurs. Il est facile de s'apercevoir que ses relations avec MM. Denzinger et Gaëde, tous deux allemands, avaient donné à l'esprit de Courtois une teinte germanique; ce qui, certes, en histoire naturelle, n'est pas à dédaigner, car on sait combien l'étude de la nature a fait de rapides progrès en Allemagne et quelle profondeur, mêlée d'une vaste érudition, distingue les écrits de cette partie de l'Europe. Ce n'est pas une chose neuve dans l'histoire des sciences en Belgique, de voir plusieurs de nos compatriotes professer pour les écrits allemands un amour particulier. Adrien Spiegel, né à Bruxelles en 1578 et qui mourut professeur d'anatomie et de chirurgie à Padoue, dédia ses *Isagogie in rem herbariam*, à la jeunesse allemande pour témoigner tout l'intérêt qu'il portait à la marche des sciences naturelles en Allemagne, pays dont les habitans, disait-il, ont une aptitude particulière à l'étude des sciences naturelles. Liége, par son voisinage des provinces rhénanes et ses relations avec les différens états germaniques, favorisait encore cette tendance. La bibliothèque publique, contenant un grand nombre d'ouvrages de nos voisins, n'a pas peu contribué à donner aux jeunes gens sortis de notre faculté des sciences, un cachet particulier

qui les rapproche de l'Allemagne par le fond et la forme des pensées. Courtois reçut vivement cette empreinte que nous retrouverons dans ses écrits ultérieurs.

A 19 ans, le 20 juin 1825, il fut reçu docteur en médecine avec la plus grande distinction. Il avait toujours conservé avec M. Lejeune des relations suivies où la botanique tenait, après la reconnaissance et l'amitié, le premier rang; son protecteur, à l'exemple de plusieurs savans de l'Allemagne, avait conçu l'idée de publier une flore du pays en plantes sèches, un herbier mis en fascicules; et en 1825, l'année même où Courtois devint docteur, il commença avec son jeune ami la publication de cet ouvrage, sous le nom de *Choix des plantes de la Belgique*. Chaque livraison fut composée de 50 plantes et l'ouvrage, qui a cessé de paraître en 1830, mit ainsi en circulation 1,000 plantes (20 livraisons) parfaitement classées et étiquetées, quelquefois décrites par les deux auteurs. Ce mode de publication nécessitait de fréquentes et de copieuses herborisations; il forçait le jeune docteur à visiter toutes les localités au moins de sa province. Ces visites pouvaient devenir utiles sous un autre point de vue : elles lui offraient l'occasion de rassembler tous les faits statistiques intéressans. M. Lejeune donna à Courtois l'idée de rendre plus utiles encore ses courses si variées et il l'engagea à s'occuper de la statistique de la province de Liége. Ce fut cette circonstance qui lui fit prendre pour sujet de sa thèse, la *topographie physico-médicale de la province de Liége*. Il y examine successivement la position géographique, la constitution géologique et minéralogique, les marais et les fleuves, les eaux minérales, dont la liste est très-complète, les produits végétaux et animaux, la météorologie, la con-

stitution physique et morale des habitans, l'hygiène, les maladies et les épidémies, la population et les hospices alors établis. Cette dissertation devenue rare mériterait d'être traduite en français et reproduite, car elle renferme une foule de faits curieux et peu connus.

Les renseignemens que Courtois avait rassemblés sur la statistique de la province de Liége, lui permirent de publier en 1828 son ouvrage en deux volumes sur cette matière. Les études de l'auteur devaient le porter de préférence vers la topographie, la géographie physique et en général vers l'histoire naturelle. Aussi prit-il la statistique dans le sens restreint du mot et nullement comme Say l'avait entendue; une foule d'élémens variables, ayant leur influence sur la situation sociale de l'homme, n'ont pas été examinés par lui, comme le nombre des crimes et délits, le mouvement de l'instruction publique, celui des consommations, etc. (1). Mais tout ce qui tient aux productions du sol, toutes les parties où la connaissance des sciences naturelles est une nécessité, ont été traitées avec habileté et, on doit le dire, aucune province en Belgique ne possède un recueil plus complet et plus exact. Si l'auteur avait vécu plus long-temps, la seconde édition de cet ouvrage, à laquelle il travaillait sans relâche, comme nous l'ont prouvé les notes manuscrites que nous avons examinées, aurait rempli les lacunes qu'on avait signalées dans la première.

Après avoir obtenu le grade de docteur en médecine, Richard Courtois fut nommé, le 1er décembre 1825, sous-directeur du jardin botanique de Liége, sous le professorat

(1) *Voyez* pour l'analyse de cet ouvrage et les observations auxquelles il donna lieu, un article de M. A. Quetelet (*Revue encyclopédique*, janvier 1829, p. 201).

et la direction de Gaëde. Cette fonction, créée pour lui, le mettait à même de se vouer exclusivement à son étude favorite, à ses chères plantes, les objets de ses plus anciennes affections. Son herbier s'augmentait considérablement, ses relations avec les botanistes régnicoles et étrangers devenaient de plus en plus fréquentes. Aussi dès 1827, c'est-à-dire lorsqu'il n'avait encore que 21 ans, commença-t-il, de concert avec M. Lejeune, le *Compendium floræ Belgicæ*, dont le second volume parut en 1831 et le troisième en 1836, après la mort du jeune et infatigable naturaliste.

La botanique indigène a toujours compté dans notre pays de nombreux scrutateurs; le royaume, étendu alors aux provinces de la Hollande, était exploré dans la partie septentrionale, par MM. Van Hall, Kops, Bergsma, etc., et dans la partie méridionale par MM. Roucel, Lejeune, Dumortier, Kickx, Tinant, Marchand, Krombach, Mlle Libert, etc. Cependant les fruits de leurs investigations étaient épars dans plusieurs ouvrages, mémoires ou notes. MM. Lejeune et Courtois résolurent de tout réunir et de joindre à ces données les résultats de leurs propres recherches. Le royaume eut ainsi sa première flore un peu complète. La description des espèces y est souvent originale; les localités y sont indiquées avec soin, les synonymies revues aux sources mêmes; et, après tout, cet ouvrage mérite encore la préférence sur tous ceux que nous possédions déjà. Le nombre des espèces qui y sont décrites est de 1791, les cryptogames cellulaires comprises.

Les fonctions de sous-directeur du jardin botanique que Courtois remplissait à cette époque, n'étaient que faiblement rétribuées. Il crut que son sort pouvait s'améliorer

par l'exercice de la médecine, et ne prévoyant pas qu'il lui serait impossible de s'adonner à la fois aux études prolongées qu'exige la botanique et à celles non moins ardues de l'art médical, il chercha à se créer une position indépendante, mais qui devait avoir de tristes suites pour sa santé, minée par un développement prématuré et par des travaux au-dessus de son âge. Le 25 septembre 1828, il épousa une jeune personne de Verviers, Mlle Louise Caro. Cette union, loin de le mettre au-dessus des premiers besoins de la vie, le força à tourner ses vues vers une carrière plus lucrative que ne pouvait l'être une petite charge qui le mettait presqu'au niveau de jardinier en chef du jardin botanique; ce fut alors que, pour se faire connaître comme médecin, il publia la traduction de deux mémoires allemands, l'un *sur la dyssenterie* du docteur Friedereich, et l'autre *sur l'auscultation appliquée à la grossesse* du savant médecin M. Haus, de Wurzbourg, dont le frère est aujourd'hui recteur de l'université de Gand (1). Ces traductions attestent que la langue allemande lui était très-familière; dans les sciences naturelles, il est impossible d'atteindre à quelque profondeur sans son secours.

Richard Courtois était loin d'avoir goûté jusque-là les douceurs de la vie de famille. Éloigné dès l'âge de quatorze ans de ses parens, il avait, malgré les secours qu'il recevait de M. Lejeune, éprouvé plus d'une fois les angoisses de la pauvreté. Modèle de piété filiale et victime de l'amour qu'il portait aux auteurs de ses jours, il ne se serait jamais permis de leur adresser le moindre reproche. « Je ne reçois de la maison que les habillemens, disait-il, dans une de ses

(1) *Voyez* la liste bibliographique des ouvrages de Courtois annexée à cette notice.

lettres à M. Lejeune, mais laissons cela : ils ont encore assez de peine sans moi; je m'estime heureux comme je suis et je peux dire que tous mes herbiers et mes autres collections sont le fruit absolu de mes épargnes..... J'aurai ma chambre et le déjeûner pour 20 fr. par mois et j'ai 35 fr. de ma bourse universitaire. Quant au souper, du pain et de la bière, je passe ainsi; je n'y attache pas grande importance; mais je suis libre! » Voilà ce qu'il pensait et faisait étant étudiant. Mais plus tard, toujours pauvre malgré sa science, avec cette grande liberté, ce rêve creux d'un jeune homme de quatorze ans, il ne pouvait aller bien en compagnie d'une jeune femme et des enfans qu'elle lui donnerait. Son logement au jardin botanique était des plus modestes pour ne pas dire moins, et son train de vie n'était guère propre à ne pas lui faire désirer un meilleur sort. C'était l'époque où la Belgique commençait à murmurer hautement contre l'injuste répartition des emplois publics, accordés presque exclusivement aux Hollandais. La Belgique, qui avait fourni naguères des professeurs de botanique justement célèbres aux universités de l'Italie et même à l'école la plus renommée de la Hollande, à Leyde, l'Athènes de la Batavie, comme l'appelait Meursius, la Belgique voyait à cette époque les six chaires de sciences naturelles alors existantes dans les universités du royaume, occupées par trois Allemands et trois Hollandais. L'excessive médiocrité du professeur de l'une des universités de la partie méridionale était devenue proverbiale. Cet état de choses devait naturellement apporter dans l'esprit de Courtois un mécontentement que malheureusement il ne sut ni déguiser, ni tourner de manière à ne pas lui donner l'apparence de l'ingratitude. A l'approche d'une révolution,

les hommes se méfient les uns des autres et la froideur fait quelquefois place, dans ces temps d'exaltation, à des sentimens plus énergiques, mais aussi plus condamnables C'est ce qui arriva entre Courtois et Gaëde à l'époque de la révolution. Après que Liége se fut ralliée au mouvement général de la Belgique, l'université de cette ville fut, comme toutes les autres, morcelée par la suppression de la faculté de philosophie et de lettres. MM. Denzinger et Bronn, professeur d'économie forestière, retournèrent en Allemagne, l'un immédiatement après les événemens, l'autre l'année suivante, et quoique la faculté des sciences fût conservée. L'arrêté du 16 décembre 1830, qui opérait de si grands changemens, oublia, par une circonstance inexplicable, dans les nouvelles nominations, celle d'un professeur de sciences naturelles; Courtois en conclut que Gaëde avait reçu par cela même sa démission, et plein de confiance dans ses sympathies pour la régénération politique de son pays, il courut demander à Bruxelles la place de son ancien professeur. Cette démarche malencontreuse indisposa vivement contre lui ce dernier, que le gouvernement provisoire avait réintégré dans ses droits peu de jours après l'arrêté dont nous avons parlé. Depuis ce moment il n'y eut plus que des rapports légaux entre le directeur-professeur du jardin botanique et le sous-directeur. Ces malheureuses dissensions continuèrent jusqu'au 2 janvier 1834, jour où mourut le professeur Gaëde, le dernier naturaliste allemand que la Belgique ait conservé dans l'enseignement supérieur. Alors les demandes pour le remplacer devenaient légitimes; mais le gouvernement, qui se proposait d'organiser par une loi long-temps attendue les universités de l'État, s'était interdit en quelque sorte des nominations

nouvelles. Le collége des curateurs de l'université, d'accord avec le gouvernement, partagea l'héritage de Gaëde en plusieurs chaires, auxquelles on nomma provisoirement Courtois pour la botanique; M. Carlier, remplacé plus tard par Schmerling, pour la géologie; Fohmann, pour l'anatomie comparée, et M. Davreux pour la minéralogie. Par une circonstance fatale, il est à remarquer qu'en moins de trois années deux de ces savans, tous jeunes et pleins d'espérance, ont été moissonnés par la mort. Depuis la révolution nous avons vu la tombe engloutir Vanderlinden, Kickx, Engelspach-Larivière, Gaëde, Courtois, Schmerling, Fohmann, Desvignes, Roucel, Bombeke, Van Hulthem, Mussche, tous naturalistes, tous dignes de figurer noblement dans l'histoire des sciences de notre patrie. Un écrivain a récemment publié, dans un aperçu sur l'état actuel des sciences mathématiques chez les belges, que les sciences naturelles présentaient chez nous un état plus prospère que les premières, parce qu'elles n'avaient pas eu à supporter depuis la révolution la défection qu'on a remarquée chez les physiciens et les mathématiciens. Nous avons eu à subir la plus pénible des défections, celle de la mort, et l'histoire naturelle, à aucune époque connue, n'a été dans notre pays plus souvent veuve de ses plus chers adeptes. Si les sciences naturelles ont l'apparence d'être plus cultivées, dans nos provinces que leurs sœurs, les sciences mathématiques, cela se doit, non au nombre plus grand d'hommes qui les cultivent, mais à l'activité plus féconde de la plupart d'entre eux.

Courtois ne put long-temps contribuer à répandre le goût de la botanique par l'enseignement. Lorsqu'il alla à Gand, le jour de l'exposition jubilaire de la société royale d'agriculture et de botanique, pour assister au jugement

des concours ouverts à cette fête mémorable, il portait déjà dans sa trop frêle organisation le germe de la maladie qui devait nous l'enlever. La phthisie pulmonaire le consumait, et les leçons qu'il donnait avec beaucoup de soin n'étaient pas propres à calmer ses maux. Il ne discontinuait pas d'ailleurs de travailler sans relâche à l'avancement des sciences; il commençait à recueillir même les fruits de ses travaux. L'Académie impériale des curieux de la nature, siégeant à Breslau, cette ancienne et célèbre institution de l'Allemagne, l'avait, en 1833, admis au nombre de ses membres. On connaît le singulier mode de nomination de cette illustre institution. Chaque membre porte le nom d'une célébrité ancienne, dont les études et les sciences ont quelque analogie. Courtois y fut reçu comme un Dodonée II, remplaçant à notre époque ce célèbre malinois que Cuvier fait naître à tort en Frise, et qui, médecin de Maximilien II et de son fils Rodolphe II, alla mourir à Leyde, n'ayant pu, comme Courtois, enseigner la science des plantes que pendant très-peu de temps. Le botaniste verviétois publia, à ce sujet, une élégante dissertation, intitulée : *Commentarius in Remberti Dodonæi pemptades*, dans laquelle il établit une synonymie complète entre les noms que portaient les plantes au seizième siècle, tels qu'on les trouve dans les ouvrages de Dodonée et ceux que la nomenclature actuelle leur attribue. Il a joint à ce mémoire l'énumération des espèces indigènes et exotiques cultivées au jardin de l'infirmerie de la célèbre abbaye de Dillighem, en 1633, d'après l'herbier du frère Bernard Wynhouts, herbier aujourd'hui en possession de M. Kickx. Ce travail est fort curieux pour l'histoire du commerce et de l'horticulture ancienne de notre pays; car il démontre,

comme son auteur l'a fait remarquer, que la Belgique voyait cultiver à cette époque une foule de plantes très-rares, surtout de Curaçao, des Molluques, du Brésil, etc. Les pères de cette abbaye possédaient déjà l'ananas dans ce temps, quoique Dodonée ne parle pas de cette plante. Comme je trouve que ce fruit, le meilleur de tous, n'a été introduit en Angleterre qu'en 1690, on voit, ainsi que je l'ai établi ailleurs pour les légumes et une foule de plantes (1), que très-probablement c'est encore une fois la Belgique qui a doté la Grande-Bretagne de cette production exquise.

Le 6 décembre 1834, Courtois présenta à l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles un mémoire sur les Tilleuls de l'Europe, qui lui valut le titre de membre correspondant de cette compagnie.

A la même époque, je dirais au même jour, M Édouard Spach remit à Paris, aux directeurs des *Annales des sciences naturelles*, un travail sur la même matière, et l'histoire de ce bel arbre, si abondamment cultivé dans les sites pittoresques de la province de Liége, n'en deviendra que plus difficile. L'un et l'autre de ces botanistes ont, comme on le pense bien, créé des espèces nouvelles. M. Host, premier médecin de l'empereur d'Autriche, décédé en avril 1834, avait déjà précédé ces auteurs dans la détermination des espèces, confondues par Linné sous le nom de Tilleul d'Europe. Cet arbre méritait sous tous les rapports une attention particulière. Courtois le regardait, d'après M. Decandolle, comme celui qui, en Europe, pouvait acquérir les plus grandes dimensions.

(1) *Les siècles et les légumes*, Liége, 1837. Je ferai un jour l'histoire de nos fruits, pour laquelle j'ai recueilli déjà des renseignemens curieux.

On cite cependant des Pins sylvestres et des Frênes (*Fraxinus excelsior*) de 150 pieds de hauteur, tandis que la plus longue branche du Tilleul de Neustadt dans le Wurtemberg, dont on estime l'âge à 700 ou 800 ans, ne mesure que 106 pieds de longueur. Il est très-remarquable que les espèces nouvelles citées par Courtois ont toutes été trouvées dans la même avenue d'une petite ferme des environs de Verviers.

Ce mémoire sur les Tilleuls fut le dernier de ses ouvrages; il le fit paraître en 1835. Le 14 avril de cette année il expira à l'âge de vingt-neuf ans, après quatorze mois d'une maladie qui n'avait que trop décimé sa famille; il laissa trois petites filles en bas âge; et sa veuve, devenue aujourd'hui institutrice d'une des écoles fondées par la régence de Liége, propage les premiers élémens de l'instruction publique, à laquelle son époux était destiné à rendre de si grands services. J'ai fait placer son portrait parmi ceux des grands botanistes qui ont illustré notre pays, sur le diplôme de la société royale d'horticulture de Liége, entouré de ces tilleuls qu'il a si savamment décrits, et qui orneraient sa tombe, si, dans cette province comme à Gand, comme dans tous les jardins botaniques quelque peu remarquables de l'Europe, on se plaisait à rappeler à la reconnaissance publique le souvenir de ceux qui se sont voués avec succès aux progrès des sciences et au bonheur de l'humanité.

Courtois mourut donc avant l'époque où les universités furent organisées par une loi nouvelle; il ne put voir son sort s'améliorer, et même il éprouva quelques difficultés pour conserver sa place qui fut sur le point d'être supprimée, à cause d'une circonstance qui se rattache à des dissensions d'une politique anti-nationale à laquelle on

soupçonnait même à tort qu'il avait prêté la main.

On conçoit que le malheur, qu'une longue maladie ne pouvaient guère donner à Courtois une grande aménité de caractère : d'ailleurs le sien était en quelque sorte moulé sur son genre d'études ; il était sec, comme une phrase spécifique de Linné, mais aussi comme elle, précis et juste, frappant d'aplomb et allant au cœur de la vertu s'il avait à la louer, du vice s'il devait le combattre. Ce genre de précision dans l'esprit, exprimée par une parole parfois un peu âpre, ne devait pas lui concilier l'amitié de tout le monde; mais si le botaniste de Verviers n'eut pas ce bonheur, souvent peu désirable en lui-même, du moins il fut honoré de l'estime de tous ceux qui le connurent. Sa vie est peut-être semée de quelques traits, sur l'appréciation desquels on n'est pas précisément d'accord ; mais je dois à la vérité de déclarer ici que Courtois mettait l'amour filial au-dessus de tous les devoirs. Des banqueroutes et la révolution avaient détruit l'industrie de son père, qui expédiait ses draps en Hollande ; cette nombreuse famille souffrait d'une gêne continuelle. Richard seul venait à son secours, et à peine avait-il recueilli quelque récompense de ses travaux, que, sans s'inquiéter du lendemain pour lui-même, il allait de gaieté de cœur donner à ses parens ce qu'il avait reçu. Les dernières années de sa vie sont pleines d'actions touchantes et qui devraient à jamais fermer la bouche à ses détracteurs. Ce n'est pas sans doute le dehors qui doit nous donner l'estime de nos concitoyens, et si quelque chose est tout l'homme, ce ne doit être que le cœur, que l'âme, que la conscience enfin dont la moralité est celle des actions elles-mêmes.

Parmi les écrits importans qu'a laissés Courtois, nous ne

devons pas passer sous silence sa *Bibliographie générale de botanique*, à laquelle il travailla plus de dix ans, et qui se compose aujourd'hui de près de 60 cahiers cartonnés, conservés par M. Fiess, bibliothécaire en chef de l'université de Liége. Dierbach (1), Von Miltitz (2), Bancks (3), Schweigger Seidel (4), etc., ont, il est vrai, en Allemagne et en Angleterre, publié des bibliothèques de botanique excellentes, mais, d'après ce que nous avons vu, Courtois, ayant profité de toutes ces sources, son ouvrage est infiniment plus complet. Les littératures belge et hollandaise, trop négligées par les étrangers, y sont admirablement traitées. C'est un vrai malheur pour la science que les personnes qui ont pris intérêt à la mémoire de Courtois et au progrès des sciences dans notre pays, n'aient pas fait publier jusqu'à présent un livre comme celui-ci qui intéresse l'Europe entière, et qui serait pour notre nation un titre des plus honorables. Depuis la mort de l'auteur, sans doute, une foule d'ouvrages ont paru, mais ce travail, complété par un homme habile, ne perdrait rien de son prix intrinsèque.

A dessein je n'ai point parlé dans cette notice de l'influence exercée par Courtois sur l'horticulture et l'industrie des jardins, industrie si particulière au peuple belge. C'est que je voulais présenter tout d'un trait l'utile impulsion que notre jeune naturaliste sut donner dans la province de Liége à cette branche si lucrative de commerce.

(1) *Repertorium botanicum.* Lemgo, 1831.

(2) *Bibliotheca botanica.* Berlin, 1829.

(3) *Catalogue bibliotheca historiæ naturalis.* London, 1800.

(4) *Literatur der Mathematik, Natur- und Gewerbskunde*, von Ersch.

Un homme d'un caractère de fer, d'un esprit entreprenant et décidé, fatigué d'arracher des profondeurs de la terre la houille qu'elle cache dans ses entrailles, trouva un jour l'occasion d'échanger son pileus de mineur contre la serpette. Sous les auspices du conseiller M. Fresart, il apprend les premières règles de l'état du jardinage. En peu d'années il réalise quelques bénéfices et monte les premières serres modèles que Liége ait connues. Cet homme, sans savoir un mot de latin, retenait avec une précision remarquable cette nomenclature botanique si ardue qui fait le désespoir de plus d'un érudit; il n'avait pas lu comme Mussche le type des jardiniers d'après le pompeux éloge de Van Hulthem, encore moins savait-il par cœur la *Philosophia botanica* de Linné. N'importe, M. Jacob Makoy, car c'est de lui que je veux parler, créa l'établissement le plus vaste qui soit dans le pays et dans les états qui nous environnent, à l'exception de l'Angleterre, il devint le premier jardinier du continent. En peu d'années son commerce immense s'est étendu à la France et aux provinces rhénanes, à la Prusse, à l'Autriche, à toute l'Italie, à la Suisse, à la Russie, aux Amériques, etc. Sa carrière s'est liée à celle de Courtois, et l'existence de ce dernier s'était comme identifiée avec celle de M. Jacob Mackoy, le Cockerill de l'industrie horticole de la Belgique; tous deux ils résolurent, à l'instar de ce qui s'était passé en 1809 à Gand, lors de la création de la société dite de Botanique de cette ville, de populariser à Liége le goût des fleurs. Ils créèrent la société, modestement mais justement appelée d'horticulture, en 1830; Courtois avait trop de jugement pour joindre au titre de l'institution qu'il cherchait à fonder une dénomination fausse qui ne fût en harmonie

ni avec l'occupation de ses membres, ni avec le respect qu'on doit à la science des Jussieu et des Linné; il savait bien qu'en réalité c'est uniquement de la culture d'agrément et non de la science des plantes qu'on s'occupe dans ces sociétés, et le règlement constitutif qu'il rédigea, qu'il fit adopter par la commission d'installation et approuver par l'autorité, est une preuve de sa manière de voir à ce sujet. Il fut nommé secrétaire de cette société, et ce fut lui qui rédigea les procès-verbaux des expositions et les notes qui parfois terminent les catalogues de ces exhibitions. La présidence était occupée par M. Gaëde. Cette institution répandit bientôt le goût paisible de la culture, et une foule d'établissemens horticoles surgirent de toutes parts à Liége et dans ses environs. Au milieu d'eux primait toujours celui de M. Jacob Makoy, que le roi S. M. Léopold visita à son premier voyage à Liége, et qu'il revit depuis à chacun de ses passages par cette ville avec un nouveau plaisir. Cette visite avait donné à Courtois un vif désir de voir Claremont, les jardins et les serres de l'Angleterre, et grâce à la libéralité de celui-ci, il se rendit dans ce pays avec M. Jacob Makoy, au commencement de juin de l'année 1833 et il consigna dans le *Magasin d'horticulture*, les observations qu'il fit dans ce voyage extrêmement fructueux pour son herbier, puisqu'il y recueillit un nombre considérable de plantes rares. De plus, il remarqua les différens modes de culture et il se rendit par les judicieux aperçus qu'ils firent naître en lui aussi utile aux Anglais eux-mêmes qu'aux Belges. Ses remarques sur la mauvaise manière de tailler les pommiers et les poiriers en Angleterre furent promptement traduites en anglais, dans la Grande-Breta-

11.

gne et aux États-Unis. J'ai publié ailleurs que Courtois était plus connu en Amérique que dans son pays, et qu'un bon nombre de ses précieux articles ou mémoires avaient mérité l'honneur de la traduction dans le Nouveau-Monde (1), c'est ici l'occasion de dire que son *Mémoire sur la géographie botanique* est connu dans tous les pays où le goût des cultures savantes a pénétré.

En rendant compte de son voyage, il eut l'occasion de parler des établissemens d'industrie horticole qu'il avait visités en Angleterre. Le jardinier de l'un d'entre eux, dont il n'avait pas cru devoir louer les méthodes, se vengea de cet oubli par un article fort injuste publié à Londres et à Paris et dirigé surtout contre les cultures du jardin botanique de l'université de Liége. Courtois y répondit par deux pages, qui contiennent l'état du jardin à cette époque, et qui seront utilement consultées pour l'histoire de nos jardins publics.

Richard Courtois était correspondant de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, membre de l'académie impériale Leopoldino-Caroline des curieux de la nature, de la société royale de botanique et d'agriculture de Gand, de la société d'horticulture d'Anvers, de flore de Bruxelles et secrétaire de la société d'horticulture de Liége.

Mourir à vingt-neuf ans, à un âge où tant d'hommes n'ont rien légué encore à l'admiration de la postérité, et avoir publié à cet âge onze ouvrages beaux et utiles ; vivre pendant vingt-neuf ans dans l'infortune et lutter sans

(1) De l'influence de la Belgique sur l'industrie horticole des États-Unis. Liége, 1837.

cesse contre des obstacles qui détruisent l'avenir, et ne jamais se laisser abattre et redoubler toujours de courage et de patience; voir autour de soi les places et les honneurs donnés aux hommes inactifs qui nommant leur silence de la modestie, paraîtront aux autres d'autant plus savans qu'ils auront moins dit; et pour des travaux sans relâche, ne trouver de récompense nulle part... aimer les autres pour tant et ne pas en être aimé.. ..! Telle fut la carrière de Courtois. Puisse le récit de sa vie rendre plus circonspects et plus justes ceux qui, par leur position ou leur influence, décident du sort des hommes capables d'honorer leur époque et leur pays! Ces leçons ne devraient jamais être stériles.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DE RICHARD-JOSEPH COURTOIS.

1822 Richardi Courtois, Ververiensis, Responsio ad quæstionem botanicam ab ordine matheseos et philosophiæ naturalis in academia Gandavensi, anno 1821 propositam: Queritur concinna expositio eorum, quæ de organorum propagationi inserventium phanerogamicarum ortu, situ, fabricâ et functione innotuerunt. Pag. 113, in-4°. *Annales academiæ Gandavensis* anni 1821-22.

1825 Conspectus topographiæ physico-medicæ provinciæ Leodiensis quem publico examini submittit die 20 men. junii 1825, auctor Rich. Courtois. In-4°, pag. 35. Typis D. Stas et Kersten.

1827 Compendium floræ Belgicæ conjunctis studiis ediderunt A. L. S. Lejeune et R. Courtois. Tom. I, 1827, p. 264, in parv. oct. — Tomus II, 1831, 320 p. —

Tomus III, 1836 post obitum Courtoisii, p. 423. — Tom. I et II Leodii, apud Collardin. — Tom. III, Verviæ, apud Remacle.

1828 Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liége, par R. Courtois; 2 vol. in-8°. Verviers, Ch. Beaufays.

Nota. Au 2me volume, après la page 281, s'ajoutent 14 tableaux non numérotés et un supplément de 23 pages avec une pagination particulière.

L'université de Liége possède l'exemplaire de l'auteur avec une foule d'annotations et de corrections, surtout au premier volume, destinées à une seconde édition.

1829 Mémoire sur la population des villes de la province de Liége, par R. Courtois. Seize pages in-8°.

Nota. Ce mémoire est sans nom d'imprimeur. Je crois que c'est la collection des 14 tableaux ajoutés aux deux volumes de la Statistique, tirés à part.

1828 Mémoire sur la dyssenterie, par le professeur Friedereich de Wurzbourg, traduit de l'allemand d'après la 2me édition, par Courtois. Liége, in-8°.

1828 Mémoire sur l'auscultation appliquée à la grossesse, par G.-S. Haus, D. M. à Wurzbourg, traduit de l'allemand par R. Courtois. Liége, in-8°.

1830 Catalogues et procès-verbaux de la société d'horticulture de Liége, continués jusqu'en 1834.

1832 Magasin d'horticulture, par R. Courtois. Un volume ou 12 livraisons in-8°. Liége, Collardin, 1832—33.

Nota. La première livraison du second volume (1—2) a paru en 1834.

1833 Commentarius in Remberti Dodonæi pemptades; in-4°, 80 pag.

Acta Acad. Cæs. Leop. Car. nat. curios., vol. XVII, p. 4.

Nota. Des pages 65 à 80 est le second commentaire.

1834 Lettre au directeur du *Journal d'horticulture de Paris.*

Journal de l'académie d'horticulture de Paris, tom. II, nov. 1834, pag 97—98.

Nota. C'est une réponse intéressante pour l'histoire de l'horticulture en Belgique, à une attaque fort injuste d'un jardinier de Londres.

1835 Mémoire sur les tilleuls d'Europe. In-4°, 18 pag. et 4 planch. Bruxelles, chez Hayez.

Tom. IX des *Mémoires de l'académie royale des sciences de Bruxelles.*

MANUSCRITS.

I. Bibliotheca botanica, auctore Rich. Courtois. Circiter fasciculi LX.

II. Tableaux d'organographie végétale. In-fol. plano.

Supplément à la notice sur M. H. DELMOTTE, *insérée dans l'Annuaire de* 1836.

A ce que nous avons dit de M. H. Delmotte, nous ajouterons ici une particularité qui nous avait échappé et qui a été omise également dans la Biographie rédigée par M. Hennebert, au nom de la *Société des Bibliophiles de Mons.* C'est que cet estimable littérateur, enlevé trop tôt à la science et à l'amitié, fut l'auteur du *Rapport sur les travaux de la Société d'horticulture de Mons, pendant les six premières années de son existence*, rapport imprimé à la fin du catalogue de l'exposition d'été des 25, 26 et

27 mai 1834. Secrétaire et fondateur de cette institution, M. Delmotte a fortement contribué à répandre le goût et le commerce des fleurs. Avant lui, il n'y avait dans la ville qu'il habitait aucun jardinier fleuriste, et l'on n'y voyait que trois ou quatre serres; mais par l'heureuse influence qu'il a exercée, et grâce à la coopération de ses confrères, Mons compte aujourd'hui bon nombre de jardiniers et près de quarante serres. Le but de M. Delmotte était aussi de faire concourir l'horticulture à l'instruction du peuple. Ces détails, peu connus, ont été insérés par M. le professeur Morren dans l'*Holticulteur Belge*, t. II, p. 3. Cf. le *Journal de l'Institut historique*, quatrième année, t. VI, pages 121-122.

DE R-G.

Notice sur la vie et les travaux de PHILIPPE-CHARLES SCHMERLING, *par* CH. MORREN, *professeur ordinaire de botanique à l'université de Liège, correspondant de l'Académie royale des sciences, etc., etc.*

Le hasard est, on l'a dit cent fois, le père des plus grandes découvertes, mais il n'a d'influence heureuse que lorsqu'il est lui-même fécondé par le talent ou par le génie; c'est une vérité que prouverait au besoin l'histoire entière des progrès de l'esprit humain. La vie, dont nous allons tracer une rapide esquisse, ne fera que confirmer la justesse de cette réflexion générale. Un spirituel auteur de notre pays a dit un jour que « quelque obligation qu'on ait au hasard, on rougit d'en convenir » et que « c'est de tous les bienfaiteurs, celui qui fait le plus d'ingrats » (1). Nous sommes

(1) M. le baron De Stassart.

heureux de pouvoir ajouter que la modestie, au moins chez les savans qui font de la recherche de la vérité le but constant de leurs efforts, est parfois plus juste et plus reconnaissante. Celui dont nous nous proposons de rappeler les travaux et la réputation, se plaisait à redire qu'il devait tout au concours fortuit des événemens. Il reconnaissait avec ingénuité que ce concours était la cause première de ses succès ; il savait à quelles faibles circonstances remonte souvent l'origine de vérités précieuses entrées aujourd'hui dans le domaine de la science. Il avouait, chose moins commune, que, sans un bonheur inattendu, sa vie se serait écoulée modeste et ignorée de tous, ne laissant après elle que le souvenir, helas! bien fugitif qui suit la mort des gens de bien. Il se rangeait lui-même au nombre de ces hommes qu'une éducation ordinaire ne destine point à une carrière glorieuse dont la renommée se propage au loin et qui attire les regards du monde savant. Aussi cette appréciation de ce qui pouvait lui manquer en connaissances, ne l'a-t-elle pas fait rougir de commencer à tout âge l'étude de plusieurs sciences ; il est mort savant et écolier à la fois, recevant des lumières d'autrui et propageant les sciences, reconnaissant aux autres plus de savoir qu'il n'en avait, en faisant aimer et respecter celui que dans sa spécialité il prodiguait en retour, se montrant ainsi le modèle de cette philosophie toujours modeste et toujours vraie qui reconnaît le mérite dans autrui et qui trouve dans la culture des sciences, non pas la satisfaction d'un vain amour-propre, mais ce contentement intérieur, intime, qui naît de l'amour et de la possession de la vérité.

N'ayant jamais espéré pour lui-même cette brillante illustration qui s'attache au nom des savans distingués, il ne

s'étonnait pas que le génie de la science ne fût venu le visiter que très-tard. Il avait accompli sa quarante-deuxième année avant de songer à fournir sa quotepart aux archives des sciences naturelles ; jusque-là sa vie n'offre aucun trait digne de figurer dans l'histoire de ces sciences. C'est une vie toute bourgeoise, toute paisible, tout ordinaire que nous n'allons retracer en peu de mots que pour être fidèle à la vérité.

Philippe-Charles Schmerling naquit à Delft, en Hollande, le 24 février 1791 (1), d'une famille originaire de Vienne en Autriche, et qui avait embrassé la religion réformée. Son père, qui était médecin, destina son fils à la même carrière. Celui-ci fit ses premières études à Delft. Au sortir du collége, il se rendit à Leyde, où il ne séjourna que pendant deux ans. De là il partit pour La Haye, où il fut confié à la direction du fameux docteur De Riemer, homme savant et singulier, qui avait employé une partie de sa fortune à construire un grand cabinet de pièces anatomiques, parfaitement exécutées, conservées et disposées avec cette recherche luxueuse que l'on sait être le caractère distinctif des musées hollandais. Il était difficile dans ce pays de faire un cabinet de ce genre qui méritât quelque attention auprès

(1) Dans les quelques mots que j'ai prononcés sur la tombe de Schmerling, et qui ont été reproduits par les journaux, j'ai dit qu'il était né en 1790; c'était une erreur, assez pardonnable je pense, puisque ni son épouse alors malade, ni aucun de ses amis n'avait pu me donner des renseignemens précis. Je dois une partie de ceux de cette notice au savant M. Habets, docteur en médecine, qui, possédant toute la confiance de M. Schmerling, lui a prodigué les soins les plus attentifs, et je le prie de recevoir ici l'expression publique de ma reconnaissance.

des riches collections de Bleuland, de Camper, de Vrolick et des musées colossaux de Leyde. De Riemer se distingua pourtant par une circonstance fort curieuse : c'est qu'il ne laissait jamais tomber la lumière du jour sur ses préparations ; son musée était une chambre obscure dans toute la rigueur du mot ; le soleil ne pouvait y faire pénétrer un seul de ses rayons. Aussi, quand il s'agissait de visiter cette collection, fallait-il l'éclairer aux bougies. On ne s'y rendait donc que le soir, après avoir sollicité de son heureux possesseur l'honneur insigne de jeter un regard sur ces richesses scientifiques, et si l'on n'était pas porteur de l'un de ces grands noms qui accompagnent plus souvent la fortune que le mérite; si l'on n'avait pour toute recommandation que la science et le désir d'en acquérir davantage, on était éconduit avec une sorte de morgue qui, heureusement, je le sais, ne saurait être reprochée à tous les savans de la Hollande.

Il est probable que, travaillant avec De Riemer, Schmerling a puisé l'amour des collections dans le goût favori de ce dernier. On peut avoir ce désir de rassembler les choses curieuses, sans être un malhonnête homme, du moins nous nous donnons la liberté grande de le penser, contrairement à l'avis de certaine touriste qui est venue dernièrement d'Albion en Belgique, pour représenter ensuite un de nos grands collecteurs de Bruxelles comme un nouveau Schinderhannes, tourmenté de la rage d'acquérir; ce sont les termes de sa charitable comparaison. Quelques personnes sont beaucoup plus à plaindre sans doute, ce sont celles qui, pillant l'esprit des autres, ne s'avisent pas même d'acquérir le bon sens. Il n'y a pas en Hollande de ville un peu remarquable qui ne possède ainsi de précieuses collections,

soit publiques, soit particulières. Cette contrée faisait alors partie de l'empire français, et ce fut l'année même où Schmerling étudiait chez De Riemer que Cuvier fut chargé de faire son voyage dans les provinces bataves. Je possède une lettre autographe de ce célèbre naturaliste, en date du 11 juin 1811, où il exprime son admiration pour ce goût de tout réunir. « Je vois ici, dit-il, un pays superbe qu'on détruit à plaisir. Ces gens-ci avec leur esprit d'économie ont accumulé des collections immenses de toutes choses. Les jardins, les cabinets, les bibliothèques, tout y est riche...... Les pauvres savans attendent tout de nous, mais nous avons bien peur que ce qu'on nous laissera faire ne se réduise à bien peu de chose. » Ce goût de l'arrangement méthodique, Schmerling l'importa plus tard dans sa ville d'adoption, où sa galérie d'ossemens fossiles est encore la collection la plus remarquable de tout l'ancien pays de Liége.

Schmerling fut reçu officier de santé à La Haye vers 1812, et à la fin de 1813, lors de la formation de l'armée des Pays-Bas, il y entra comme médecin militaire. Il fut envoyé en garnison à Venloo. En 1816, il donna sa démission de cette charge et pratiqua la médecine civile dans cette petite ville du Limbourg. En 1821, il y épousa une dame d'une noble extraction, Mlle Sara-Henriette-Caroline De Douglas, de la branche de l'ancienne famille écossaise de ce nom, fixée depuis long-temps en Hollande. A la fin de la même année, il vint s'établir à Liége, dont l'université jouissait déjà d'une belle réputation. Schmerling voulut avoir le diplôme de docteur en médecine; il se mit à l'étude, et le 6 septembre 1825, il obtint le titre qu'il ambitionnait. Il exerça la profession de médecin à Liége jusqu'à sa mort. Son origine allemande, sa naissance hollandaise et son

alliance avec une famille anglaise devaient naturellement le porter vers la littérature étrangère; aussi fut-il l'un des médecins qui en Belgique résistèrent le plus avec ceux des Flandres, à l'envahissement des doctrines de Broussais, poussées à l'excès par de maladroits adeptes. Tandis que, dans leur exaltation, ceux-ci proscrivaient la pharmacie tout entière, qu'on devait, disaient-ils, expulser à coups de balais, Schmerling, qui n'était pas, comme il l'avouait lui-même, un praticien à l'eau gommée, ne cessait d'employer les moyens curatifs que des siècles d'expérience avaient reconnus comme efficaces, et sa réputation de médecin n'en souffrit pas; sa clientelle devint bientôt fort nombreuse : c'est qu'en tout temps la meilleure médecine est celle qui guérit. Ce fait ne doit pas être perdu pour l'histoire de cet homme remarquable, parce que la pratique de la médecine fut la cause occasionnelle de sa plus grande découverte, et lui donna mille occasions de prouver la bienveillance généreuse de ses affections. Il donnait ses soins gratuitement à une foule de malheureux auxquels il faisait distribuer les remèdes nécessaires, ne comptant que sur les bénédictions que tant de générosité devait lui attirer. Il était aimé du pauvre comme un père !

C'est à sa manière de voir en médecine que nous devons l'opuscule intéressant qui porte pour titre : *Quelques observations sur la teinture de colchique* (Liége, 1832). Il avait constaté les puissans effets de cette préparation dans les affections rhumatismales et goutteuses. Ce petit écrit, où Schmerling donne l'histoire littéraire et médicale du colchique, prouve une grande érudition et beaucoup de sagacité. La seconde partie renferme une foule d'observations neuves; elles ont grandement contribué à attirer l'attention

des praticiens sur un moyen héroïque dans les circonstances indiquées par le médecin de Liége. J'ai fait remarquer ailleurs que « si une science plus attrayante et plus générale, puisqu'elle mène aux études philosophiques de l'ordre le plus élevé, n'avait absorbé tous ses momens de loisir, la science médicale aurait dû sans doute à un homme aussi laborieux un grand nombre de travaux utiles (1). »

Mais abandonnons la médecine, l'homme bienfaisant, l'ami des infortunés pour parler spécialement du naturaliste, de l'auteur d'une des plus belles découvertes dont la Belgique puisse s'enorgueillir. J'ai déjà fait pressentir que le hasard ici jouera le premier rôle. Rien n'est plus instructif que d'étudier dans la vie des hommes utiles, les moyens qu'ils ont employés pour faire éclore des plus petites circonstances les plus grands résultats. Outre l'intérêt historique que la relation des découvertes nous offre en elle-même, cette appréciation des causes exerce son influence sur l'observateur lui-même; elle le rend plus apte, en développant son attention, à produire des choses utiles quand des occasions favorables se présentent.

Schmerling comptait, comme nous l'avons vu, parmi ses malades bon nombre de pauvres. Un acte de sa bienfaisance ordinaire le détermina à consacrer désormais son activité et son talent à l'étude du globe que nous habitons. Les bouleversemens que la terre a dû subir, les cataclysmes qui en ont élevé les montagnes, la distribution et la destruction des races nombreuses d'animaux et surtout l'intéressante, mais si obscure question de la

(1) Discours prononcé sur la tombe de M. Schmerling.

création de l'espèce humaine, tels sont les épisodes dont il va s'occuper et qui se rattachent autant à l'histoire passée, aux époques les plus anciennes, qu'aux destinées de notre globe terrestre. Un pauvre ouvrier des carrières de Chockier, village à deux lieues et demie de Liége, était malade. Schmerling se transporta dans sa cabane; surpris de voir les enfans de cet homme jouer avec des os dont les dimensions et les formes lui paraissaient extraordinaires, il interroge le malade, qui lui apprend que la carrière mettait à découvert un nombre considérable de ces os; le pauvre homme ne trouvait à cela rien de remarquable; c'était, disait-il, un ancien cimetière de la commune. Mais son docteur lui promit tous les soins, s'il se donnait la peine de conserver tous les ossemens qu'il découvrirait avec ses compagnons. En attendant, Schmerling emporta ceux qu'il avait trouvés dans la cabane et aux environs de la carrière. Peu d'heures lui suffirent pour y reconnaître des ossemens fossiles du plus haut intérêt. Ce premier fait se passa au mois de septembre 1829. Schmerling n'eut, dès ce moment, plus un jour de repos. Il avait découvert à Chockier la première grotte ou plutôt la première excavation à ossemens qui fut connue en Belgique. Ses courses se multiplièrent, et en moins de quatre ans il signala plus de quarante grottes semblables dans les seules provinces de Liége et de Luxembourg. Cette découverte était d'autant plus digne d'attention, que de jeunes et ardens géognostes avaient fait connaître la constitution géologique de la première de ces provinces, ses richesses minéralogiques et les débris d'animaux fossiles qu'on y découvre, sans qu'aucun eût même soupçonné l'existence de ces

garde de tirer de celui-ci aucune conséquence scientifique. L'histoire des cavernes devait se révéler à lui par l'examen de leur mode de construction. Remarquons qu'il découvrait lui-même ces cavités et qu'il les étudiait à l'état vierge, avant que des mains téméraires et inhabiles vinssent en détruire les beautés. Il ne pensait pas que les eaux ou les gaz eussent creusé ces souterrains, mais observant qu'ils se trouvent dans les couches relevées du calcaire intermédiaire, il voyait dans le repli de ces couches la cause du creusement. Loin de ces replis point de cavernes. Les couches se sont relevées, redressées et les vides résultant de ces redressemens, résultant eux-mêmes des cataclysmes terribles qui ont soulevé les montagnes, sont aujourd'hui ce que nous nommons des grottes. Beaucoup de géologues avaient pensé qu'elles étaient dues à des courans d'eaux acides qui avaient rongé les montagnes. Notre paléontologiste croyait aussi que lorsque ces soulèvemens avaient eu lieu, les couches avaient déjà une dureté comparable à celle qu'elles nous offrent aujourd'hui. La terre où sont ensevelis les os, a été amenée, charriée par les eaux diluviennes avec tout ce qu'elle contient; aussi les os sont-ils pêle-mêle et souvent arrondis. Buckland avait soutenu que les hyènes avaient vécu dans ces cavités et qu'elles s'y entredévoraient quand elles ne trouvaient pas d'autre proie que leur propre espèce. Schmerling voit dans les érosions des os, non pas l'effet des dents, mais le résultat de maladies rachitiques auxquelles ces animaux auraient été sujets; il n'a point, du reste, trouvé dans ces grottes de coprolithes ou *fécès* fossiles de ces races carnassières. Il nous expliquait un jour ce que nous avons vainement cherché dans son ouvrage, comment il comprenait pourquoi certaines grottes

manquaient d'ossemens, et comment d'autres en étaient remplies. Il avait remarqué que celles de la première catégorie avaient une direction commune ou des ouvertures dirigées du même côté, tandis que celles de l'autre avaient aussi entre elles une similitude analogue Cela venait donc des courans d'eaux, charriant les os et les boues ossifères qui, dans une direction donnée, étaient entrées dans les ouvertures creusées long-temps auparavant par les bouleversemens des couches.

Relativement aux animaux eux-mêmes, les recherches de Schmerling ont encore été des plus utiles. La célèbre caverne de Kirkdall, examinée par M. Buckland, n'avait offert que vingt et une espèces; les grottes du midi de la France seulement trente-deux. Or, dans les provinces de Liége et de Luxembourg, on en a signalé plus de soixante. Ce beau résultat provient surtout de ce que les petits os ont été étudiés comme les grands. Ainsi, on y a trouvé des restes de chauve-souris, de hérisson, de musaraignes, de taupe, d'une nouvelle espèce d'ours nommée par l'auteur *Ours gigantesque*, d'autres restes de l'*Ours des cavernes* (Ursus spœleus), de l'ours ancien (Ursus priscus), un squelette presque complet d'une nouvelle espèce nommée *Ours liégeois* (Ursus leodiensis) et des ossemens de deux autres plus petites, de blaireau, de glouton, de martres, de putois, de belette, d'un putois de race inconnue, de chien, de loup, de renard, d'hyène, de *felis antiqua*, d'une nouvelle espèce : *felis engiholiensis*, d'une autre aussi nouvelle : *cattus minuta*, et du *cattus magna*; les débris de castor, de lièvre, de lapin, d'éléphant, de cochon, de sanglier, de rhinocéros, de cheval, de cerf gigantesque, d'une nouvelle espèce de cerf, du cerf

commun, de trois espèces de rennes, du chevreuil, d'une espèce d'antilope, d'une espèce voisine de la chèvre, d'un mouton et de trois espèces de bœufs; d'un oiseau de proie, de deux espèces de passereaux, de corbeau, de deux gallinacées, de deux palmipèdes, d'un serpent et de plusieurs poissons. On remarquera dans cette énumération très-peu d'espèces éteintes; aussi le travail de notre paléontologiste l'a-t-il conduit à émettre cette grande idée que, lors du dernier cataclysme, le règne animal était formé comme aujourd'hui. C'est en cela que son système est extrêmement curieux, parce qu'il se rallie ainsi aux vérités du livre inspiré qui nous décrit le déluge mosaïque. Il est vrai que l'auteur a admis aussi que des espèces, et même des genres, ont été entièrement détruits à cette époque de désastre, quoique la majeure partie ait échappé et se soit propagée depuis. Mais ici sa théorie devient confuse, car il n'établit pas quelles sont les espèces qui appartiennent aux races détruites par ce dernier cataclysme, et celles qui doivent leur disparition complète aux bouleversemens antérieurs. Cette distinction était pourtant essentielle.

Tous ces os sont entassés sans ordre dans le limon qui, comme nous l'avons vu, aurait été entraîné par de grands courans d'eau. Schmerling combattait en cela le système du docteur Buckland, contre lequel d'ailleurs Guillaume Fenn s'était déjà élevé en soutenant la même opinion que le naturaliste de Liége. L'éloquent et consciencieux professeur Wiseman a demandé récemment, dans son précieux ouvrage : *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée* (1), si l'on a trouvé des ossemens humains,

(1) Édition de Bruxelles, t. I, p. 311, 1838.

« tellement mêlés avec les débris d'animaux, que nous puissions en conclure que l'homme a été sujet à la même catastrophe qui les a enlevés à l'existence? » Si ce docte prêtre avait eu connaissance de l'ouvrage de notre célèbre concitoyen, il aurait trouvé dans le fait extraordinaire qu'il signale, la réponse péremptoire à sa demande, et justement celle qui confirme l'éclatante vérité de la Génèse.

On sait que l'un des plus beaux titres de Cuvier à l'admiration du monde savant est d'avoir découvert que l'*homo diluvii testis* était une Salamandre colossale, et d'avoir déterminé d'avance la figure des os que personne n'avait vus, puisqu'ils étaient enfouis dans la pierre. On a reconnu ensuite que les os humains des brèches osseuses de la Méditerranée, signalés par Spallanzani et Fortis, n'étaient pas plus fossiles que le squelette de la Guadeloupe. MM. Boué et le comte Razounovsky trouvèrent sur le bord du Rhin et en Autriche des ossemens humains, mêlés à ceux de races animales éteintes. Le comte Von Sternberg et Von Schlotheim dans les plâtrières de Costritz en rencontrèrent aussi. On en signale dans les grottes du midi de la France, et MM. Tournal, de Christol et Marcel de Serres les décrivirent avec beaucoup de soin; les tourbières des Flandres contiennent aussi des restes fort anciens de l'espèce humaine, mais tous ces faits avaient néanmoins laissé des doutes dans l'esprit. Ces os pouvaient avoir été amenés dans des temps postérieurs au remplissage des cavités, comme M. Noeggerath de Bonn l'avait du reste constaté pour ceux qu'il avait découverts dans les cavernes d'Hohlerstein en Westphalie, mélangés avec des restes d'hyènes, d'ours, etc. Ce fut à Engis et à Engihoul que le docteur Schmerling trouva, à un mètre et demi de profondeur et sous une brè-

che osseuse, le dessus d'un crâne humain avec des dents de rhinocéros, de cheval, d'hyène et d'ours. Une mâchoire inférieure fut exhumée à côté d'une dent de mammouth; le crâne était entier quand il fut découvert; des dents humaines, des os maxillaires, des vertèbres, une clavicule, deux fragmens de radius, d'autres de cubitus, des os des mains et des pieds gisaient au même endroit. Ils furent soigneusement conservés. Ceux-ci venaient d'Engis. A Engihoul, il trouva des pariétaux, des mâchoires, des omoplates, un humérus, des radius et des cubitus, des os du bassin des femmes, des tibia, etc. En tout, il trouva certainement des restes de six individus, dont la taille moyenne devait avoir été de cinq pieds et demi, quoiqu'une dent ait indiqué une taille bien plus élevée. D'après tous les détails, Schmerling ne doutait nullement que ces os ne fussent réellement fossiles et qu'ils ne dussent avoir été ensevelis dans les grottes, non pas postérieurement à la cause qui y avait entraîné les ossemens des animaux de race anté-diluvienne, mais en même temps qu'eux. On sait comment Blumenbach juge des races humaines par l'inspection du haut du crâne. Schmerling soumit à une pareille étude les deux crânes qu'il possédait. Il n'hésita pas à admettre que l'intelligence de ces deux hommes anté-diluviens devait avoir été fort bornée, et de plus il leur reconnut des analogies frappantes avec la race éthiopienne. Ce résultat est unique dans la science, mais M. Noeggerath se demande avec raison si l'on peut bien se prononcer sur une chose si délicate par deux exemples? Nous répondrons que le premier jalon est planté et que c'est à la suite des temps à décider cette question. Schmerling ne se dissimulait pas l'objection qu'on pouvait lui faire; il le dit lui-même, mais

il a *signalé* cette analogie pour ne rien négliger dans un problème de si haute importance. Là ne devait pas se borner le résultat de ses recherches. A Pondres et à Souvignargues (Hérault), M. Christol et Marcel de Serres avaient rencontré des poteries avec des os humains et d'autres os d'hyènes, d'ours, de rhinocéros, etc. On en avait conclu que le charriage de ces os pouvait avoir entraîné le squelette d'une tombe voisine, dans laquelle on supposait avec quelque raison que des vases avaient été enterrés. Mais Schmerling découvrit, dans les limons ossifères de Liége, des os taillés en aiguille et troués, des os à perforer, des cornes également taillées et des silex polis à deux faces, l'une plate et l'autre triangulaire. M. Noeggerath a exprimé, depuis, l'opinion que ces pierres sont analogues à celles dont les anciens Mexicains se servaient en guise d'instrumens tranchans. Quoi qu'il en soit, le naturaliste de Liége n'hésitait pas à voir dans ces instrumens des restes de l'industrie antédiluvienne. Il ne doutait donc pas que l'espèce humaine n'eût existé avant le dernier cataclysme, et de plus que les hommes ne fussent alors réunis en société, et ne possédassent quelques arts qui, quelque imparfaits qu'ils pussent être, n'en attestaient pas moins une intelligence progressive. Remarquons que nulle part dans son ouvrage il ne cite les textes sacrés, et que la question de mettre en rapport la science et la foi semble ne s'être nullement présentée à son esprit. Les raisons sont toutes géologiques, toutes scientifiques, et c'est là principalement ce que le savant Wiseman cherche avec le plus de ferveur dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut.

Ainsi, Schmerling a non-seulement rendu de grands services à la géologie, à la paléontologie, mais il a été par

ses travaux un savant éminemment utile à l'histoire des temps primitifs, à la science des dogmes, par conséquent à tout ce qui intéresse au plus haut degré l'homme et la société.

En 1832, l'Académie royale des sciences de Bruxelles commença à publier ses utiles Bulletins, publication prompte et fort convenable au savant qui veut prendre date de ses découvertes. Le 3 mars de cette année, le docteur Schmerling communiqua à cette compagnie sa *Description détaillée des ossemens humains fossiles*, dont nous venons de parler. Le 12 octobre 1833, il lui fournit la première partie de son grand ouvrage imprimé, ou *Recherches sur les ossemens fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liége*. Le 5 avril 1834, il fut nommé membre correspondant de l'Académie. Le 8 août 1835, il communiqua des renseignemens sur une caverne à ossemens qu'il venait de découvrir dans le Luxembourg. C'est le seul travail envoyé à cette institution qui ne se trouve pas dans son grand ouvrage. La grotte nouvelle était le trou de Hogheur, situé sur l'Aisne, petite rivière qui se jette dans l'Ourte; elle est située à un quart de lieue de Villers Ste-Gertrude. Il y découvrit encore des animaux, mais semblables à ceux des cavernes de la province de Liége, et qui le confirmèrent dans son opinion qu'ils y avaient été charriés avec le limon, sans que les animaux aient vécu dans les souterrains.

Le 7 novembre 1835, justement un an jour pour jour avant sa mort, et alors qu'il souffrait déjà de la maladie qui devait terminer une carrière si utile, il envoya à l'académie un mémoire des plus originaux. C'est ce dernier travail qui lui a valu en Allemagne une réputation popu-

laire, parce que c'est en effet une idée qui, aux yeux des gens du monde, doit paraître un vrai rêve de savant, quoiqué rien ne soit pourtant plus simple et plus vrai.

Les immortels travaux de Cuvier ont familiarisé les hommes instruits avec la connaissance de ces races nombreuses, à jamais éteintes. Le peuple même n'est plus entièrement étranger aux faits généraux que cette archéologie naturelle a fait découvrir. Mais jusque là, on ne pensait qu'à augmenter de jour en jour, par des recherches, le nombre de ces habitans des mondes anciens.

Schmerling eut tout à coup une idée des plus ingénieuses. Il était médecin; il voulut savoir si ces animaux si anciens n'avaient pas été malades, et il résolut d'étudier leurs maladies. En effet, il découvrit plusieurs altérations morbides auxquelles ils avaient été sujets, et comme tout se lie dans les sciences, il tira des faits nouveaux que sa sagacité venait de lui révéler, des inductions utiles à la médecine des vivans. Il avait reconnu des fractures, des caries, des nécroses et, chose plus singulière, des os rachitiques, des exostoses. Or, la médecine a tâché d'expliquer ces dernières altérations par l'usage de boissons chaudes, comme le thé, le café; par celui d'alimens mauvais, par l'abus des pâtisseries, par l'effet de l'air humide ou de la malpropreté, toutes causes qui n'ont pu agir sur les animaux antédiluviens. Schmerling concluait de là que le rachitisme est aussi ancien que les races elles-mêmes. Le docteur Buckland, connu par l'originalité de son esprit, autant que par sa science profonde, disait un jour dans un congrès scientifique : *Il faut bien que nous croions à l'histoire des animaux fossiles, telle que nous la donne M. Schmerling, puisqu'il a été le médecin des hyènes antédiluviennes.*

Depuis que notre collègue s'était fait connaître par ses travaux paléontologiques, il recevait des savans, et surtout des savans étrangers, des preuves multipliées d'estime. M. De Humboldt l'encourageait noblement. Les notabilités scientifiques se rendaient à Liége uniquement pour le voir et pour admirer sa collection. Lui-même se rendit au congrès de Bonn et à ceux qu'avait établis la société géologique de France, dont il était membre. Cependant, l'assiduité de ses recherches, les courses qu'il était obligé de faire avec trop de vitesse pour ne pas négliger ses malades, et la fatale habitude qu'il avait contractée de travailler depuis 9 heures du soir jusqu'à 3 heures de la nuit, au milieu d'un nuage de fumée de tabac, avaient miné sa constitution. Depuis 1834, il souffrait de la poitrine et du cœur. Au mois d'août 1836, il alla à Strasbourg pour voir ses deux filles, seuls enfans issus de son mariage, mais il revint plus mal que jamais. Malheureusement il ne suivait les conseils d'aucun de ses collègues et en consultait beaucoup. Le 6 novembre, il avait fait descendre son lit et travaillait encore à la classification de ses fossiles. Le lendemain, après que son domestique l'eut laissé un instant sur son lit, dormant légèrement, il expira. M. Habets, jeune et savant médecin auquel il avait confié le soin de ses malades, trouva, une demi-heure après ce fatal moment, un écrit sur les fémurs qu'il avait rédigé peu d'instans avant sa mort.

Tel fut le sort d'un homme aussi instruit que modeste. Son ouvrage sur les fossiles est un des plus beaux livres que la Belgique ait produits dans ces dernières années. Ce n'était pas le seul travail que son auteur eût l'intention de publier. Depuis quelques années, n'ayant plus de

grottes à explorer, il s'occupait de la recherche des polypiers fossiles du terrain de Maestricht. Il était parvenu *à en* découvrir un nombre prodigieux, si j'en juge par les détails qu'il nous communiqua au congrès scientifique de Liége, le 1er août 1836 et jours suivans.

Schmerling, après la mort de Gaëde et la retraite de M. Carlier, fut chargé pendant un an du cours de zoologie à l'université de Liége. Sa diction difficile, à cause de son éducation hollandaise, ne lui permit pas de réussir dans la carrière si épineuse de l'enseignement. D'ailleurs, les travaux de cette carrière n'auraient pu qu'abréger des jours trop précieux. Un grand nombre de professeurs de l'université, des médecins, des députés des sociétés savantes de Liége, du corps du génie militaire et beaucoup d'étudians vinrent, avec ses nombreux amis, lui rendre les derniers devoirs au cimetière public, où il repose à côté de tant d'illustrations scientifiques et littéraires que notre ville a perdues depuis si peu de temps.

Schmerling avait reçu, peu de jours avant sa mort, le diplôme de membre de l'institut des Pays-Bas ; il fut extrêmement sensible à ce témoignage d'estime que lui accordait la première institution savante de sa patrie ; il était correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, de la société géologique de France et de plusieurs autres institutions.

Une commission désignée par le Gouvernement a été, depuis sa mort, chargée d'examiner son cabinet qui, pour *l'honneur* du pays et pour la haute utilité qu'en peuvent retirer l'instruction publique et l'avancement des sciences, devrait être acquis par l'État. Ce cabinet est un des p'us 'iches qui existent : il renferme les ossemens de 56 espèces

de mammifères, de 8 espèces d'oiseaux et d'autres ossemens de reptiles et de poissons; le nombres des gros objets est d'environ 900, et si l'on énumère les petits débris, qui sont loin d'être sans mérite, il y a de 18,000 à 20,000 ossemens. Il s'y trouve au moins 450 canines d'ours et un nombre au moins égal de molaires de ces animaux. Les ossemens d'ours sont si nombreux et si diversifiés, qu'il serait possible d'en faire deux ou trois squelettes complets ou à peu près. On ne doit pas oublier les débris si rares de l'homme et les restes de l'ancienne industrie humaine, qui donnent à cette collection un mérite tout particulier.

Bibliographie des ouvrages et travaux de Philippe-Charles Schmerling.

1832. Quelques observations sur la teinture de colchique. Liége, chez Collardin, in-8° de 64 pages.

1833-36. Recherches sur les ossemens fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liége; 2 vol. in-4°, avec 2 volumes d'atlas in-folio. Le premier volume a 167 pages et XXXIV planches. Le second volume 195 pages et XL pl.

1835. Renseignemens sur la caverne à ossemens *le trou de Hogheur*, dans le duché de Luxembourg. *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, tom. II, pag. 271-275.

Voyez pour le discours prononcé sur la tombe, par M. Morren, l'*Espoir*, journal de Liége, 1re année, n° 273, 10 novembre 1836.

Nota. Dans l'*Annuaire* de 1835, il s'est glissé une erreur relativement à la date de la mort de M. Ch. Van Hulthem. Cet académicien est décédé le 16 décembre 1832 et non le 17, comme le dit l'*Annuaire*, p. 77, ni en 1833, comme l'indique la page 105.

RAPPORT DU PRINCE DE KAUNITZ

à

MARIE-THÉRÈSE,

SUR L'ÉRECTION D'UNE SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES BELLES-LETTRES A BRUXELLES (1).

MADAME,

Le célèbre professeur de Strasbourg Schöpflin a présenté au comte de Cobenzl, pendant un petit séjour qu'il a fait à Bruxelles l'année dernière, un mémoire ci-joint sous n° 1, qui avait pour objet le rétablissement des bonnes études aux Pays-Bas.

Il y propose la création d'une académie impériale et royale des sciences et des belles-lettres dans la capitale même, et sous les yeux du Gouvernement. Ce professeur,

(1) Les documens qui suivent, ont été extraits des archives de l'État par M. Gachard, correspondant de l'Académie; ils ne seront pas sans intérêt pour l'histoire des lettres et des sciences en Belgique, et jetteront un nouveau jour sur les causes qui ont amené la création de l'Académie royale de Bruxelles.

qui a passé sa vie dans l'étude de l'histoire du Bas-Empire et du droit public d'Allemagne, plein de son sujet, s'étend beaucoup sur le droit public universel, sur l'histoire politique de tous les états de l'Europe, et en particulier sur l'histoire d'Allemagne et son droit public, tous articles dont il voudrait faire autant d'objets des occupations et des veilles des académiciens. Au reste, il dit, en passant, un mot des autres sciences, dont il ne donne pas une distribution complète; il traite des membres qui devront composer cette académie, et qui seront partagés en honoraires, ordinaires et extraordinaires; de l'établissement des prix, de l'examen des ouvrages qui auront concouru pour les remporter, de la tenue des assemblées publiques et particulières.

Le comte de Cobenzl ne fit usage de ce mémoire qu'au retour du chef et président Comte de Neny, qui était alors à Vienne, avec lequel il s'était proposé de discuter la matière. On est convenu d'abord de demander là-dessus l'avis du chanoine de Tournay, Nelis, homme recommandable par ses talens et ses connaissances, et dont j'eus l'honneur de présenter à votre sacrée Majesté Impériale et Apostolique une belle oraison funèbre latine de S. M. l'empereur François, de glorieuse mémoire.

Nelis forma en conséquence la note ci-jointe n° 2. Quoiqu'il y applaudisse aux vues qui ont dicté le mémoire de Schôpflin, il n'adopte cependant pas son opinion sur l'établissement de l'académie. Il croit, au contraire, que, sans songer à des entreprises brillantes, il faut commencer par une société particulière de savans, sans lettres-patentes, sans annonce publique, sans forme fixe et établie, sans enfin prescrire à cette association des loix par un règle-

ment stable et formel. Tous les objets, selon Nelis, doivent également être embrassés par ces gens de lettres; aucun ne doit leur être prescrit. Selon lui, il suffira qu'on exhorte tout le monde de s'exercer de préférence dans l'histoire naturelle ou civile de la patrie, et de statuer que chaque académicien ait à fournir un mémoire tous les trois mois, et les lettres-patentes, la forme et l'institution pourront être différées à des temps où l'expérience aura indiqué quelle marche il faudra suivre. Nelis pense que, par ce tempérament, on ne compromet pas la gloire du gouvernement, attendu que, si le succès ne répondait pas à l'attente, il ne résulterait aucun inconvénient d'un essai pareil.

Il se borne donc à proposer la nomination de quelqu'un d'entre les associés, qui serait comme le centre de la correspondance, qui recueillerait et rédigerait les différentes productions, qui, en outre, en rendrait compte au chef, protecteur ou président de la société; et il souhaite que ce dernier se prête à tenir chez lui, tous les ans, le lendemain de la Ste-Thérèse, une assemblée générale, dans laquelle on ferait la distribution des prix, si le gouvernement trouve à propos d'en assigner pour nourrir l'émulation publique. Aux associés, il voudrait qu'on ajoutât plusieurs correspondans répandus dans les provinces, qui, sans avoir aucune fonction précise, soient invités à communiquer leurs vues et découvertes, et employés à faire des recherches utiles. C'est par de simples lettres qu'il conviendra, selon Nelis, d'annoncer, tant aux membres qu'aux correspondans, le choix et les vues du gouvernement, et il désigne plusieurs sujets qu'il croit propres pour servir dans l'une ou l'autre de ces qualités. Il propose

entre autres l'abbé Needham, anglais de nation, auteur de plusieurs bons livres, physicien et littérateur estimé. C'est à cet ecclésiastique qu'il destine le soin de diriger les recherches des autres, surtout en fait de physique. Si Votre Majesté daignait lui promettre un canonicat de Soignies, on pourrait l'attacher pour toujours, et rien, selon Nelis, ne serait mieux donné.

Le ministre, en communiquant au chef et président ces deux projets différens, lui a remis aussi une note sous le le titre d'*Hommes de lettres, médailles pour les académies*, que le comte de Neny m'avait présentée à Vienne. Cet écrit, ci-joint nº 3, traitait des encouragemens à accorder à quelques savans des Pays-Bas, la plupart membres de l'université de Louvain, et de l'établissement de quelques prix pour les académies de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture d'Anvers, de Bruges et de Bruxelles.

Le comte de Neny en rendant son avis au ministre, par la note cotée nº 4, sur l'établissement d'une académie, se déclare pour le projet de l'abbé Nelis, en rendant aux vues du professeur Schöpflin la justice qui leur est due; il croit être de la prudence de commencer par former la société littéraire sur le pied que le premier le propose. Quant aux sujets que l'abbé Nelis a nommés, ils lui paraissent assez bien choisis, et il ajoute à cette liste quelques gens de lettres également recommandables. Il dit, à l'égard de l'abbé de Needham, que cet homme jouit dans toute l'Europe de la juste considération que méritent ses talens, ses mœurs et ses profondes connaissances; qu'autrefois déjà il avait souhaité qu'on se fût attaché cet habile homme, et qu'encore aujourd'hui il croit que personne ne serait plus en état que lui de se charger de la principale direction de l'établissement projeté.

Dans la supposition que le plan de Nelis serait agréé, le chef et président propose l'official de la secrétairerie d'état et de guerre Gérard, qu'il dit avoir du goût et de la littérature pour être chargé du soin de recueillir les mémoires; il est en outre d'avis que le prix à distribuer tous les ans par cette société, pourrait consister en une médaille d'or du poids de 25 ducats, et que l'on donnerait du crédit et du relief à la société, si le comte de Cobenzl consentait à ce que les assemblées annuelles se tinssent en son hôtel.

(On omet ici un passage relatif à la création de quatre pensions en faveur de savans dont la position pécuniaire était peu avantageuse).

C'est là la substance des deux notes du comte de Neny, dont l'une est antérieure au projet dont il s'agit ici, et l'autre relative à cet établissement.

Le comte de Cobenzl, en me remettant ces pièces, par un P. S. du 16 juin, m'informe qu'il était disposé à tenir dans son hôtel les assemblées annuelles, et qu'il était d'accord en toutes choses avec le comte de Neny, hors l'article qui concerne les prix à distribuer à chacune des académies des beaux-arts d'Anvers, de Bruges et de Bruxelles : car il pense que les prix de 25 ducats, proposés par le chef et président, sont trop forts; il lui paraît, en revanche, qu'on pourrait s'en tenir à ce que S. A. R. a fait, en dernier lieu, pour l'académie de Bruxelles, où on a donné pour premier prix une médaille d'argent doré, pour second prix, une même médaille de même métal sans dorure, et pour troisième, une médaille pareille, mais sans anneau. Il lui paraît au reste, que trois prix exciteront l'émulation encore plus qu'un seul, et que si ceux qu'il propose paraissent trop bas, on pourrait les augmenter de quelque chose, en laissant toujours de la différence entre les trois prix.

Dans ma réponse du 29 juin, après avoir applaudi à la sagesse des vues qui avaient inspiré au gouverneur-général l'idée d'un pareil établissement, je conseillai au ministre de proposer à S. A. R. de porter la chose à la décision de Votre Majesté, par une relation en forme; et je le prévins qu'il fallait mettre dans tous les points le plus d'économie que possible, puisque notre situation ne nous permettait point de grandes largesses, quand même leur objet serait bon et louable, et comme on n'avait pas encore pressenti les dispositions de l'abbé de Needham, je désirai qu'on s'assurât d'avance, si cet ecclésiastique voudrait se fixer aux Pays-Bas, au moyen d'un des canonicats qui sont à la disposition du gouvernement. Enfin j'invitai le ministre de chercher à monter la société projetée, de façon que l'université de Louvain eût à se ressentir par préférence des avantages qu'on s'en promettait.

La relation que S. A. R. adressa sur cet objet à Votre Majesté, paraissait annoncer le contraire. En effet, ce sérénissime prince y propose le projet du professeur Schöpflin, *que le ministre comme le chef et président trouvent parfaitement bon.* Voilà néanmoins comme ce dernier s'explique sur les deux projets qui avaient été pris en considération : « Le projet de M. Schöpflin est aussi bon que les vues qui » l'ont dicté sont justes. Je pense néanmoins, avec M. l'abbé » Nelis, qu'au lieu d'établir tout de suite l'académie en titre » et par lettres-patentes, il est de la prudence de com- » mencer par former cette société de gens de lettres qu'il » propose »; et le ministre, à son tour, s'exprime dans les termes suivans : « Je me prêterai avec grand plaisir à » tenir les assemblées annuelles chez moi, et je suis pour » tout le reste d'accord avec M. de Neny, sauf par rapport

» aux prix qu'il destine à chacune des académies, etc. »

Pour éclaircir ce qui avait donné lieu à cette contradiction, j'écrivis au comte de Cobenzl, en date du 10 août, et il me marqua en réponse que S. A. R. n'avait entendu proposer à votre majesté que ce que, d'après le chef et président, il m'avait déjà suggéré; que si la relation disait qu'il avait trouvé avec Neny le projet de Schöpflin parfaitement bon, et qu'il avait paru tel aussi au sérénissime duc, c'était qu'on en portait réellement ce jugement et que l'on croyait qu'il fallait le suivre plus tard, mais en commençant par former la société des gens de lettres proposée par l'abbé Nelis.

Quelque forcée que soit cette interprétation, elle suffit pour connaître les véritables intentions et vues de S. A R. que le rédacteur de la relation paraît n'avoir pas bien saisies.

Du reste cette relation parle des prix à distribuer, tant par la société des sciences que par les académies des beaux-arts, des pensions à accorder à quelques savans peu aisés, et de l'acquisition de l'abbé Needham. S. A. R. propose deux prix pour la société, chacun du poids de 25 ducats, à la place d'un seul, dont il avait été question auparavant. Elle croit cela nécessaire pour relever les arts, qui languissent sans émulation, et elle fonde cette proposition sur la générosité avec laquelle votre majesté encourage les talens dans ses États, ajoutant que si elle agrée cette idée, on pourrait faire choix tous les ans de deux classes, du nombre de celles qui formeront la société, et destiner à chacune d'elles une médaille du poids de 25 ducats.

Le sérénissime gouverneur-général estime aussi que les

pensions proposées par le comte de Neny seraient très-bien employées et ne manqueraient pas de produire un bon effet.

Quant aux prix à distribuer aux académies des beaux-arts de Bruxelles, d'Anvers et de Bruges, il est de l'avis du comte de Cobenzl, tant pour leur valeur que pour le nombre des médailles; et la modicité du prix l'arrête d'autant moins qu'il dit n'être question dans nos académies que de former de bons élèves, destinés à recevoir la perfection dans l'école flamande, à Rome, si votre majesté daigne agréer le plan sur le rétablissement de cette école, que S. A. R. lui a présenté par une relation du 28 janvier dernier.

Ce sérénissime prince prévint au reste votre majesté qu'il avait fait écrire par le chef et président à l'abbé Needham, pour voir si la promesse d'un canonicat pourrait l'attirer aux Pays-Bas, et il résulte des réponses de cet ecclésiastique, qui m'ont été communiquées par un P. S. du comte de Cobenzl du 12 août dernier, qu'il comptait se rendre à Bruxelles vers la fin du mois de septembre, si, en attendant qu'il parvienne à la jouissance des fruits d'un canonicat, votre majesté lui accordait une pension annuelle de 1,000 florins de Brabant.

Les différentes propositions du gouvernement-général peuvent être réduites à trois objets principaux, savoir :

1° L'établissement d'une société de gens de lettres;

2° L'assignation des pensions en faveur de quelques savans régnicoles;

3° La distribution annuelle de prix pour les académies des beaux-arts de Bruxelles, d'Anvers et de Bruges.

Je vais présentement exposer à votre majesté mon

très-humble avis sur chacun des trois articles en question.

S. A. R. dit au commencement de sa relation « que quel-
» que bonnes que soient en général les études dans l'uni-
» versité de Louvain, il y manque cependant encore un
» point fort essentiel, savoir le goût pour la littérature,
» qui est à peine connue dans cette université, et l'amour
» des belles-lettres. »

Il n'est pas douteux que ce vide ne s'y trouve en effet; mais je suis très-éloigné de croire qu'il soit le seul dont on ait à se plaindre. Il me paraît au contraire, que toutes les facultés dont cette université est composée, auraient besoin d'une réforme. Je cherche aussi à me procurer des notions individuelles à ce sujet, pour pouvoir ensuite, de concert avec le gouvernement, songer au remède, et cet objet doit d'autant moins être perdu de vue que les sciences, que les facultés des universités doivent enseigner par état, sont de toute autre importance que les belles-lettres. Ces dernières, considérées en elles-mêmes, peuvent bien servir d'amusement et d'instruction à quelques particuliers, mais ne méritent pas, de la part du souverain, des encouragemens de préférence. Elles ne sont utiles que lorsque ceux qui les cultivent embrassent en outre quelqu'autre profession, et s'en servent pour répandre des grâces, de l'ordre, de la clarté dans les matières qu'ils ont à traiter, pour y mettre de la précision et y jeter de la chaleur et de l'intérêt. C'est par ce rapport qu'ont les belles-lettres avec les autres branches des connaissances humaines qu'elles s'attirent les soins d'un gouvernement éclairé; c'est là le titre par lequel elles méritent une place dans une académie, où l'on devra d'ailleurs subordonner autant que possible, les études agréables aux sciences

utiles, pour éviter l'inconvénient où sont tombées tant d'académies de belles-lettres en Italie, qui, au lieu d'éclairer et instruire la nation, lui ont imprimé un esprit de bagatelle et de frivolité si nuisible aux progrès de la raison.

Il faudra donc pour rendre un établissement pareil utile à la culture de la nation, écarter de l'institution tout ce qui pourrait faire penser que c'est pour l'exercice et l'avancement des seules belles - lettres qu'on l'aurait adopté. Il faudra de plus, ainsi que le remarque fort judicieusement l'abbé Nelis, inviter le public à tourner ses vues et ses recherches vers les sciences utiles à l'humanité et nécessaires à l'industrie.

C'est sous ce point de vue que j'ose proposer à votre majesté d'agréer la société des gens de lettres, d'après le plan qu'en a fait l'abbé Nelis. Une institution pareille n'est point superflue dans un pays où il existe déjà des universités, puisque leur but et leurs opérations sont différentes, et que les sociétés littéraires contribuent beaucoup plus à l'instruction générale que ne le peut faire une université, quelque parfaite qu'elle soit d'ailleurs. L'utilité des écoles publiques, des colléges, des universités, est bornée à l'instruction première de la jeunesse : ce ne sont pas elles qui ont répandu dans les peuples le goût des sciences, ni contribué immédiatement aux découvertes les plus importantes. La raison en est toute simple et découle de la nature même de ces institutions. Obligés par état de revenir toujours sur les élémens pour les expliquer et les mettre à la portée de la plupart de leurs élèves, les professeurs et les régens n'ont guère le temps de s'élever au-dessus des premiers principes de la science qu'ils enseignent, ni de franchir les bornes étroites des élémens.

Dans les vastes pays des sciences, ils ne connaissent pas de fréquentes allées et venues, que tout au plus le petit canton auquel ils sont attachés. Il en est peu qui osent faire des excursions au dehors, et il est très-rare qu'ils retirent quelque avantage de leurs courses.

J'ajouterai que les esprits des membres et suppôts des universités et colléges se rétrécissent par les formalités, les subtilités et le pédantisme inséparables de cette profession; qu'ils sont imbus des préjugés dont aucun corps n'est exempt; qu'ils sont et doivent être subordonnés à d'anciens membres, lesquels, par l'âge et l'habitude, tiennent avec entêtement aux anciennes idées, méprisent les nouveautés ou sont en garde contre elles : et il résultera de toutes ces circonstances que les universités, quoique nécessaires pour dresser les esprits novices, ne sont guère propres à diriger et éclairer des esprits déjà formés.

C'est pourquoi, dans les pays les plus cultivés de l'Europe, on a laissé l'éducation des enfans aux colléges et aux universités, mais on a établi des académies et des sociétés pour les faire travailler aux progrès des arts et des sciences, et pour instruire, par leur moyen, le corps de la nation; aussi c'est à ces institutions que l'on doit les grands hommes en tout genre qui ont illustré ce siècle, tandis qu'en passant de l'assemblée d'une académie aux écoles de l'université, établie dans la même ville ou dans le même canton, on sera surpris de trouver, dans la dernière, des traces de la barbarie et des monumens de l'ancienne ignorance qui subsisteront encore long-temps.

Je suis fondé d'attribuer au défaut d'un établissement de cette nature, l'état de dépérissement où sont toutes les sciences aux Pays-Bas, dans le même temps que nos

voisins, les Anglais et les Français, ont fait en tout genre des progrès si rapides.

Les provinces belgiques, sous la domination des ducs de Bourgogne et sous les premiers rois d'Espagne, étaient les plus florissantes de l'Europe dans les manufactures, la navigation, les beaux-arts et l'agriculture, qui, en faisant la source des richesses et de la puissance d'une nation, supposent des connaissances acquises dans les différentes branches des mathématiques, dans l'art de raisonner, dans la physique, dans l'histoire et dans les antiquités. Les autres nations étaient alors plongées dans l'ignorance; mais par des encouragemens fournis à propos aux gens à talens et par l'établissement postérieur des académies des sciences, elles se sont bientôt approprié les connaissances des Belges, en y ajoutant un nombre prodigieux de nouvelles découvertes; tandis que les Flamands, déchirés par des guerres intestines, perdirent insensiblement la trace d'un sentier qui leur avait été familier.

C'est dans cet état de décadence que les provinces belgiques sont passées sous la domination de feu S. M. l'empereur Charles VI; ce monarque, distrait de guerres cruelles, n'a pas eu le loisir de s'occuper de la restauration des sciences, et le peu de repos dont votre majesté a joui jusqu'ici, ne lui a pas permis non plus de porter à la maturité ce grand ouvrage. Il a fallu se contenter, dans les commencemens, de redresser en détail les abus les plus grossiers qui s'étaient glissés dans l'enseignement public. Plusieurs dépêches relatives à cet objet ont été expédiées aux Pays-Bas; il a été établi en 1754 un commissaire permanent, pour veiller à tout ce qui peut intéresser dans l'université de Louvain, la direction des études, la police et la discipline.

Un moyen encore plus efficace pour préparer et établir la réforme de cette université, je le trouve dans la société littéraire qui, en dissipant les préjugés invétérés et l'ignorance, obligera également les professeurs et régens à puiser dans de meilleures sources la doctrine qu'ils auront à expliquer à leurs disciples.

J'avais aussi envisagé d'abord l'institution de la société dans le rapport qu'elle pourrait avoir avec l'université, et j'avais invité en conséquence le comte de Cobenzl à travailler à ce que le nouvel établissement fût dirigé à l'avantage de l'ancien.

Ce n'est point que j'entendisse par là d'incorporer ou d'assujettir la société à l'université; je suis persuadé au contraire que cette compagnie doit être libre pour s'occuper utilement à transplanter aux Pays-Pas toutes les richesses que deux siècles de travaux ont amassées ailleurs : de même les membres qui la composeront doivent être en cette qualité dégagés de tout enseignement public, à la réserve de celui qui se fait par la voie de l'impression, ainsi que de toutes formalités et gênes que leur aurait imposées la dépendance, connexion ou subordination de l'université, dont ils doivent faire un corps séparé, de façon cependant que les membres et suppôts de la première puissent être reçus en qualité d'associés, et profiter des lumières et découvertes de cette compagnie.

Quoique au reste elle ne forme pas un corps permanent, comme néanmoins elle est destinée à préparer les voies à un établissement plus brillant, il conviendra que les places d'associés soient en assez petit nombre pour être estimées et briguées. Il importe beaucoup plus qu'il y ait des associés bien choisis, qu'il n'importe qu'il y en ait en grand nombre.

L'abbé Needham paraît, à tous égards, être un sujet propre pour inspirer à cette société naissante le véritable esprit dont elle doit être animée, et c'est en cette considération que j'ose proposer à votre majesté l'arrangement pris par le gouvernement-général pour l'attirer aux Pays-Bas. Il a déjà été question, en 1759, de mettre cet habile homme à la tête d'une école de physique expérimentale qu'on voulait établir à Bruxelles, mais votre majesté étant occupée en ce temps-là d'une guerre dispendieuse, elle se refusa à un projet qui, indépendamment des honoraires d'un professeur, demandait l'établissement d'un cabinet d'histoire naturelle et l'acquisition d'un assortiment de machines et d'instrumens nécessaires pour les démonstrations de physique expérimentale : mais elle daigna déclarer par une dépêche du 19 avril 1759 « qu'elle se » réservait de donner à ces objets des soins dans des temps » plus tranquilles. »

Heureusement ces temps plus tranquilles sont arrivés, et quoique les opérations de la paix n'aient pas encore délivré l'État de toutes les charges qu'il s'est imposées pendant la guerre, cependant la dépense qu'entraînera l'institution d'une société littéraire n'est pas assez forte pour altérer les autres arrangemens économiques.

Elle se réduit aux deux chefs suivans :

1° Honoraires de l'abbé Needham, jusqu'à ce qu'il entre en jouissance des fruits de quelque canonicat, 1,000 florins de Brabant.

2° Deux prix à distribuer tous les ans, chacun de la valeur de 25 ducats, faisant ensemble 50 ducats ou 297 1/2 florins.

Toute cette dépense roule donc sur 1,297 1/2 florins ar-

gent courant des Pays-Bas, qui ne font pas encore 1,000 florins d'Allemagne.

On ne met rien ici en ligne de compte à titre des frais annuels. Il est néanmoins apparent qu'il s'en fera de différens chefs, tels sont papier et autres nécessités d'office, loyer d'un emplacement pour le dépôt de la correspondance et des actes, quelques honoraires, essais, instrumens, machines, etc., et que tous ces objets iront accroître la dépense annuelle qui, de l'autre côté, sera diminuée, lorsque Needham aura été pourvu du canonicat qu'il demande.

Mais comme il ne s'agit que d'un essai, et qu'on ne demande rien pour tous ces articles, il serait prématuré d'y assigner quelque somme en ce moment-ci.

Toutes les propositions que je crois pouvoir faire à votre majesté avec le gouvernement-général, au sujet de la société littéraire, se réduisent donc aux quatre chefs suivans :

1° D'agréer l'établissement d'une société de gens de lettres, sur le pied du projet de l'abbé Nelis;

2° D'autoriser le gouvernement-général à conférer tous les ans deux prix consistant en des médailles d'or du poids de 25 ducats chacune, aux meilleurs des ouvrages qui auront concouru sur les sujets proposés;

3° D'autoriser S. A. R. à nommer l'abbé Needham à un des canonicats qui sont à sa collation;

4° De lui assigner, en attendant qu'il entre en jouissance des fruits de cette prébende, une pension de 1,000 florins de Brabant.

Au reste comme cette société est destinée à préparer les voies à un établissement plus solide, il importe beaucoup qu'on lui donne une forme propre à remplir le but qu'on se propose. Tous les plans remis de Bruxelles n'étant que

de simples ébauches, ne contiennent à cet égard rien de précis ni de détaillé. Il faut cependant qu'on détermine de façon ou d'autre sa manière d'exister, quand même ce ne serait que sur un pied provisionnel. En conséquence de quoi votre majesté, en agréant l'établissement dont il s'agit, pourrait recommander à S. A. R. de consulter sur la forme et les opérations de la société, le comte de Cobenzl, ainsi que les membres du gouvernement les plus éclairés en ces matières. En mon particulier, je ne manquerai pas de suivre cette affaire dans ma correspondance avec le ministre, en lui suggérant à propos les moyens qui pourraient contribuer à l'utilité et la perfection de ce plan, et s'il se présente des choses qui méritent les attentions de votre majesté, je me ferai un devoir de les porter à sa connaissance.

Des pensions à accorder à quelques savans faisaient le second objet de la relation de S. A. R. Rien de plus louable que les motifs qui vont à l'appui de cette proposition. Ce n'est sans doute que le mérite des savans et leurs besoins qui doivent guider la main bienfaisante d'un souverain éclairé et humain : et les récompenses répandues à propos ont, en tout temps et en tout pays, fait éclore les talens utiles avec les talens agréables, et contribué au développement et à la perfection de la raison.

Si j'applaudis au principe dont émane la proposition du gouvernement-général, je ne peux pas être entièrement d'accord avec lui sur l'application qu'il en fait : de quatre sujets pour qui il s'intéresse, trois sont pris de l'université de Louvain; or ce n'est pas faute d'encouragemens que les sciences y sont tombées en décadence, et s'il y a quelques suppôts de ce corps qui ne paraissent pas trop bien

salariés, leur traitement répond néanmoins assez à la façon de vivre à Louvain, et, d'ailleurs, il y a tant de places bien dotées, qu'il n'arrivera guère qu'un sujet d'un certain mérite ne parvienne, de façon ou d'autre, à un état qui fournisse à une subsistance honnête.

L'on ne peut pas dire non plus que l'université de Louvain manque entièrement de sujets savans, il y en a plusieurs qui ont des connaissances très-étendues dans leur partie; mais tout leur savoir, toutes leurs études sentent la poussière de l'école et la pédanterie, et comme ils négligent entièrement le talent de s'exprimer avec pureté et précision dans les langues vivantes, et qu'ils ignorent totalement l'art de mettre de l'intérêt dans un ouvrage où il est question de quelque matière abstraite, il n'est pas étonnant que, hors des Pays-Bas, on ait quasi oublié l'existence de cette université.

Ce n'est pas le plus ou le moins de salaire qui fera changer des pédans en vrais savans, utiles à la société, si l'on ne trouve pas en même temps le moyen de diriger leurs talens, leur application et leurs enseignemens sur des objets plus intéressans, que ceux dont ils font actuellement leur unique occupation. L'université a besoin pour cela d'une refonte entière, que des préjugés nationaux rendent assez difficile; je m'en occupe cependant sérieusement avec le comte de Cobenzl, et la société littéraire qu'il est question d'établir, présente un moyen indirect de remplir en partie nos vues.

En effet si, au lieu d'employer la somme de 2,400 florins à des pensions, sur le pied que le gouvernement-général le propose, votre majesté permet à S. A. R. de la distribuer tous les ans par forme de gratification aux associés qui se

seront distingués par quelque bon ouvrage, il est à présumer que les membres de l'université de Louvain, qui se sentent des talens, tourneront leur application sur des objets qui les mettent à portée d'avoir part à de pareils bienfaits, et insensiblement il s'y formera des sujets qui sauront réunir les sciences vraiment utiles aux talens agréables, et la plupart du temps deux ou trois sujets suffisent pour donner le ton qu'il faut à tout leur corps.

J'estime donc respectueusement que votre majesté pourrait trouver bon de charger le gouvernement-général de mettre provisoirement cette idée en exécution, et de comprendre à cet effet parmi les associés, les sujets de l'université de Louvain qui annoncent le plus de talens et d'aptitude pour les objets dont la société littéraire doit s'occuper. Je dis provisoirement, parce que, lorsqu'il sera question d'ériger une académie en forme, il pourrait être jugé convenable de statuer différemment sur la distribution de cette somme, qui pourra faire alors la dotation de l'Académie, du moins en partie.

(Nous omettons encore un passage concernant des prix à accorder aux académies des beaux-arts de Bruxelles, d'Anvers et de Bruges).

Lorsque l'année dernière il a été question de donner des prix à l'Académie de Bruxelles, sa majesté l'empereur en agréant les propositions de S. A. R., lui témoigna par sa dépêche du 3 juin, qu'elle désirerait qu'au lieu de prendre la valeur des prix du trésor royal, on insinuât au magistrat de Bruxelles, qu'il eût à la fournir des revenus municipaux. Comme il n'est rien dit de cette idée dans la relation moderne, je dois en conclure que l'essai qu'on a fait à cet égard, aura été infructueux; et que, par conséquent, il

ne reste plus d'autre parti à prendre, que celui d'assigner ces sortes de prix sur le trésor royal.

Toutes ces dispositions au reste seront autant de monumens de la protection que votre majesté accorde aux talens dans toute sa monarchie, et en particulier dans les provinces belgiques, et contribueront puissamment à porter, avec le temps, les sciences et les beaux-arts au même degré de splendeur où ils sont chez les nations voisines.

Je soumets néanmoins le tout aux lumières supérieures de votre majesté.

KAUNITZ RITTBERG.

Vienne, le 24 octobre 1768.

Il est écrit en marge, de la main de Marie-Thérèse :

J'aprouve en tout le plan comme le prince Kaunitz le propose, l'ayant communiquée à Vanzuite, et l'ayant voulue lire moi-même, c'est la raison pourquoi cela a tant tardée, ai lue avec plaisir tout cet arrangement.

---

10. — *Réflexions sur le rétablissement des bonnes études dans les Pays-Bas, par M. le professeur* SCHÖPFLIN *de Strasbourg.*

La décadence des lettres qui se manifeste dans les Pays-Bas, est un événement auquel on ne devait jamais s'attendre dans une si belle région de l'Europe, où elles avaient brillé depuis qu'on les a vues renaître.

Les génies belgiques n'ont pas dégénéré, mais on les a dégoûtés et mal conduits. Les talens subsistent, il faut les

ramener à la bonne voie et aux études qui répandent sur toutes les sciences de la lumière et des grâces.

Mais en cherchant les moyens par lesquels on puisse rendre l'ancien lustre aux Muses belgiques, il faut penser aussi à y établir les nouvelles que les derniers temps ont produites et qui n'ont jamais brillé dans les Pays-Bas. Il faut placer dans ce nombre :

1° Le droit public universel, appelé droit de la nature et des gens;

2° L'histoire politique de tous les États de l'Europe et leur constitution;

3° L'histoire d'Allemagne en particulier et son droit public, doctrines qu'on n'a guère enseignées dans les écoles des Pays-Bas, ni dans celles de France, d'Angleterre et d'Italie. C'est aux universités protestantes d'Allemagne qu'on doit ou la naissance ou la perfection de ces études, qui n'ont commencé à fleurir que depuis cent ans, éclairées surtout par Grotius, Pufendorff, Conringius et Boecler.

Quelques universités catholiques d'Allemagne commencent à imiter ces exemples, mais l'on ne viendra jamais au point désiré, sans préparer la jeunesse dès le bas âge à l'étude de la géographie et de l'histoire ancienne et moderne, parties utiles et agréables qu'on devait joindre aux tristes études de la grammaire, des vocabulaires, phraséologies et d'autres minuties scolastiques. Les premières adouciraient l'amertume des autres et prépareraient la jeunesse à la connaissance ultérieure et plus étendue de l'histoire généalogique, héraldique, politique, qui conduit à celle des intérêts des princes, des traités d'alliance, de commerce et des traités de paix.

Pour enseigner toutes ces parties, il faut élever et for-

mer des jeunes aspirans qui, en apprenant les sciences, doivent apprendre en même temps l'ordre et la méthode pour les enseigner en chaire avec clarté et netteté.

Pour parvenir à la formation de tous ces établissemens, il est nécessaire de créer une académie impériale ou royale belgique des sciences et des belles-lettres dans la capitale même, sous les yeux du Gouvernement.

Cette académie, dans les commencemens, sera composée de peu de membres qui penseront et qui veilleront aux expédiens et à l'exécution des projets. Elle proposera à toute la Belgique et même aux étrangers, des questions et des prix. Elle examinera les dissertations adressées au secrétaire perpétuel de l'académie; elle déterminera le degré de leur valeur; elle couronnera les meilleures dans une séance publique annuelle et semestrale. L'émulation s'en mêlera et produira dans peu une pépinière d'où l'académie même pourra tirer des membres, qui non-seulement jugeront sur le travail des autres, mais auront aussi le loisir de travailler eux-mêmes et de lire dans les assemblées particulières et publiques des dissertations tirées de leur propre fonds.

Il sera permis aux auteurs des dissertations de se servir de la langue latine, française et flamande.

On agrégera par la suite à l'académie des associés externes.

Les membres qu'on choisira seront ordinaires et extraordinaires. On pourra même former une classe d'honoraires.

Les matières à traiter et à proposer sont sans nombre. Un grand pays situé au milieu de l'Europe, orné de toutes les richesses de la nature et de l'art, habité par un peuple né pour les arts et les sciences, abonde en matières et objets à rechercher et à examiner.

La partie physique fera une classe particulière de l'académie, qui aura pour objet les trois règnes de la nature, du végétal, minéral et animal.

Ceux qui s'occuperont de la partie historique auront un champ des plus vastes. La nature ne varie pas, mais les royaumes et les états changent continuellement et varient. On recherchera les Belges dans la plus haute antiquité; on les conduira par toutes les révolutions avant et sous les Romains, sous les Francs et après le partage de la monarchie des Francs. La géographie belgique du moyen âge, lorsque les provinces furent généralement partagées *in pagos* et *Comitatus*, est un objet des plus riches qui n'a jamais été traité. L'origine des châteaux, des bourgs, des villes, des duchés, marquisats, comtés, baronies, leurs accroissemens, leurs mœurs et coutumes, l'origine de la grande et de la petite noblesse, de leurs tournois, armoiries, guerres, l'art militaire des Belges sous les Francs, les anciennes lois ecclésiastiques, civiles, féodales, les plaids publics, la manière de rendre la justice, fournissent d'amples matières à des dissertations. Les manufactures, le commerce, la navigation, les découvertes faites par les Belges, l'architecture, sculpture, peinture, perfectionnées par eux, sont encore des objets importans à discuter. Un scrutateur de l'histoire naturelle peut se former lui-même par son application et par le secours des livres. Mais l'étude de l'histoire politique et du droit public de chaque État de l'Europe, demande un guide expérimenté qui dirige son élève par les vastes espaces qu'il doit parcourir. Ces élèves bien étoffés et méthodiquement distribués dans les facultés, mettront l'université de Louvain en honneur et réputation. Les universités ont besoin d'une refonte tous

les cent ans. François Ier voyant déjà de son temps l'accroissement des lettres, et ne voulant pas toucher pour certaines raisons, à l'université de Paris, y a établi le collége royal, espèce de supplément. L'université de Louvain, fondée dans les temps obscurs, n'ayant subi que peu de changemens depuis sa création, est susceptible d'une réforme. Dans le grand nombre de professeurs, il y a souvent des chaires à remplir; les vétérans se retirent, les autres se conformeront au règlement qu'on leur proposera.

N° 2°.—*Académie ou Société royale de Bruxelles*, par M. NELIS, chanoine de Tournay.

Peu de personnes et un aussi petit nombre de règlemens paraissaient devoir former le premier établissement de cette société.

M. Verdussen, d'Anvers; M. Seumoins, de Bruxelles; M. Vander Vynckt, ancien conseiller de Gand; MM. Paquot, Van Rossum et Nelis, de Louvain : voilà à peu près tout ce que je connais de sujets propres à y être employés.

Si l'on veut y ajouter un petit académicien de Tournay, j'apporterai un peu de zèle, que j'ai toujours eu pour les lettres en général, et beaucoup d'inclination pour l'établissement dont il s'agit en particulier. Et je me tiendrai fort honoré d'avoir pu mériter un pareil choix.

Une simple lettre du Gouverneur ou du Ministre, adressée à chacun des académiciens futurs, est tout ce qu'il faut pour l'exécution du plan. Plus tard, quand l'expérience aura indiqué une marche sûre, qu'il faut suivre, l'on

pourra fixer l'état de la compagnie par lettres-patentes ou autrement, lui donner des titres et une forme constante; en attendant la renommée publiera assez ce qui en est, et cela pourra suffire pour faire naître un peu d'émulation.

C'est ainsi d'ailleurs qu'ont été formées celles d'entre les académies de l'Europe qui se sont acquis le plus de célébrité. Le Ministère par là ne se compromet en rien; et si malheureusement le succès de la chose ne devait pas répondre à la beauté du plan et aux vues de l'entreprise, il n'y aurait jamais de mal de l'avoir essayée.

Il paraît nécessaire de nommer quelqu'un d'entre les associés qui soit comme le centre de la correspondance. C'est lui qui sera chargé de recueillir et rédiger les mémoires, vues, plans ou découvertes. Il en rendra compte ensuite à la personne du Gouvernement qui daignera être le chef, le protecteur ou le président de la société; sous les yeux de qui on portera toujours les travaux des différens membres.

Ces travaux pourront embrasser tous les objets des sciences, comme tous les genres de littérature. Chacun suivra son goût et ses talens. Nulle gêne, nulles entraves; seulement on exhortera tout le monde de prendre pour objet de ses recherches, l'histoire naturelle ou civile de son pays, préférablement à des discussions étrangères, dont l'utilité ne saurait être ni aussi grande ni aussi directe. Au reste tout sera bon, tout sera bien reçu, dès que l'on y reconnaîtra la marque du goût ou la trace du génie.

De régler après cela, et en laissant une aussi grande liberté qu'on fait, que chaque académicien aura à fournir un mémoire ou petite dissertation tous les trois mois, ce n'est pas imposer, ce semble, une tâche trop forte. On pourra

cependant recevoir les excuses de ceux qui n'auront pu finir leur besogne dans le temps limité.

Les dissertations seront écrites en latin, en français, ou en flamand.

Il y aura tous les ans une assemblée générale, et elle se tiendra à Bruxelles, dans l'hôtel du chef ou protecteur de la société, le lendemain de la Ste-Thérèse.

Si le Gouvernement trouve à propos, comme il importe tant pour l'émulation, de distribuer tous les ans quelques prix, ce sera dans ces assemblées qu'on en fixera les sujets et qu'on en fera ensuite l'adjudication.

Outre les 7 à 8 académiciens, dont il est parlé, rien ne paraît plus à propos que d'avoir dans différens endroits de nos provinces des personnes attachées à l'académie sous le titre de correspondans. Ces correspondans, sans être obligés à rien de bien précis, seront invités à communiquer leurs vues, leurs découvertes, ou seront employés à faire des recherches. Il ne faut encore qu'une petite lettre adressée à chacun de ceux qu'on destine à remplir cette place, et point d'annonce ou de cartel public.

Beaucoup s'en faut que je connaisse tous les gens studieux ou à talens qu'il y a dans les Pays-Bas, j'en vais seulement nommer quelques-uns qui, à ce que je crois, conviendraient très-fort. Il y en a même qui, mieux connus et mieux appréciés, pourraient peut-être entrer dans la classe des académiciens.

M. D'Azevedo, prévôt de la collégiale de N. D. à Malines.

M. Goyers, curé d'Himelghem.

M. Bournons, mathématicien.

MM. Joffroy et Van Bouckhoute, médecins à Malines.

Un curé près d'Ath, nommé Fressoing.

Plusieurs jeunes gens à Bruxelles.

On m'a dit qu'il y avait à Tongres, un M. Philips, anglais, homme d'esprit et de lettres, et auteur d'une vie du cardinal *Polus*, qu'on a beaucoup vantée. On pourrait peut-être tirer parti de la proximité de cet homme. Si on pouvait avoir M. Needham, on aurait un homme qui a fait beaucoup de recherches dans sa vie, et qui serait bien capable de diriger celles des autres, surtout en fait de physique. Un canonicat de Soignies, si S. M. daignait le lui donner, nous l'attacherait pour toujours, et s'il m'est permis de le dire, je crois que rien ne serait mieux donné.

(La note nº 3 n'étant relative qu'à la création de médailles en faveur des académies de beaux-arts et de pensions en faveur de quelques savans, nous avons cru devoir la supprimer.)

Nº 4º. — *Note sur les papiers ci-joints concernant l'érection d'une académie des sciences et belles-lettres à Bruxelles*, par M. le comte de NENY.

Le projet de M. de Schôpflin est aussi bon que les vues qui l'ont dicté sont justes. Je pense néanmoins avec M l'abbé Nelis, qu'au lieu d'établir tout de suite l'académie en titre et par lettres-patentes, il est de la prudence de commencer par former cette société de gens de lettres qu'il propose. Les sujets dont il croit qu'elle pourrait être composée, ainsi que ceux qu'il nomme pour correspondans, me paraissent assez bien choisis, mais je suis d'avis qu'on pourrait y ajouter pour la société littéraire M. Vounck,

professeur royal de chimie à Louvain, ainsi que M. Micheaux, professeur royal de botanique, qui pourront être utiles pour la partie de l'histoire naturelle.

Je ne connais pas ce M. Philips, auteur d'une vie du cardinal Polus, dont parle l'abbé Nelis, mais pour ce qui concerne M. Needham, il jouit dans toute l'Europe de la juste considération que méritent ses talens, ses mœurs et ses profondes connaissances. J'ai exposé par un mémoire du 17 mars 1759, qui a été remis à S. M., le parti que nous espérions tirer alors de ce sujet, pour l'avancement des bonnes études; si nous pouvions encore aujourd'hui en faire l'acquisition, personne ne serait plus en état que lui de se charger de la principale direction de l'établissement qu'on médite. Du reste si S. A. R. juge à propos d'agréer le plan de l'abbé Nelis, il s'agirait :

1° De désigner la personne qui sera chargée de recevoir et de recueillir les mémoires.

2° La personne chez qui se tiendront les assembées annuelles.

On pourrait, ce me semble, faire adresser les mémoires, sous l'enveloppe du secrétaire d'état et de guerre, à M. Gérard, official dans ce bureau, qui a du goût et de la littérature.

Et quant aux assemblées annuelles, si son excellence le Ministre plénipotentiaire voulait bien consentir à ce qu'elles se tinssent chez lui, cette complaisance ne pourrait que donner du crédit et du relief à la société.

Quoique son établissement n'ait pas de relation directe avec la *note* que j'ai eu l'honneur de présenter à Vienne, sous le titre d'hommes de lettres, médailles pour les académies, cependant, comme S. E. le Ministre souhaite que

je m'explique aussi ultérieurement sur les objets de cette note, je pense que le prix de la société littéraire pourrait consister dans une médaille d'or du poids de 25 ducats, et celui de chacune des académies de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture d'Anvers, de Bruges et de Bruxelles, pareillement en une médaille d'or du même poids, en faveur de celui qui, au jugement des directeurs, aurait donné les meilleures preuves de ses talens dans l'un ou l'autre de ces arts.

Pour ce qui concerne les pensions en faveur des hommes de lettres, objet auquel j'ai proposé que S. M. daignât autoriser le Gouvernement à employer fl. 2,400 par an, voici une distribution provisionnelle de fl. 2,000 que je crois pouvoir être faite en faveur de ceux dont j'ai parlé dans ma *note*.

. . . .

J'ai expliqué dans ma *note* les motifs qui peuvent exciter la munificence royale de S. M. en faveur de ces quatre sujets, et je suis persuadé que les marques qu'elle daignera en donner, seront un puissant encouragement pour les sciences et les belles-lettres dans ses provinces belgiques.

Bruxelles le 14 juin 1768.

ANCIENNE ACADÉMIE DE BRUXELLES.

NOMS DES MEMBRES RÉGNICOLES ET ÉTRANGERS SELON LA DATE DE LEUR ADMISSION.

MM. L'abbé Turberville Needham, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» Van der Vynckt, conseiller au conseil de Flandre, à Gand, élu le 1er février 1769.

» Van Rossum, docteur en médecine à l'université de Louvain, élu le 1er février 1769.

» L'abbé De Nelis, chanoine de Tournay, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» Gérard, secrétaire perpétuel de la société littéraire, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» Vounck, professeur de chimie à l'université de Louvain, élu le 1er février 1769.

» Seumoy, physicien, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» L'abbé Paquot, conseiller historiographe, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.

» Verdussen, échevin à Anvers, élu le 1er février 1769.

» L'abbé Caussin, à Bruxelles, élu le 26 avril 1770 (mort le 29 juin 1792).

» De Hesdin, à Bruxelles, élu le 26 avril 1770.

MM. De Limbourg, le jeune, à Theux, élu le 26 avril 1770 (membre étranger).

» De Crumpipen, chancelier de Brabant, à Bruxelles, élu le 13 avril 1773. *Président de l'académie* (1re *séance de l'académie*).

» L'abbé Chevalier, à Bruxelles, élu le 13 avril 1773.

» Pigott, astronome en Angleterre, id.

» De Needham, à Manheim, id.

» Messier (Charles), astronome, à Paris, id. confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris, le 10 avril 1817, à 87 ans).

» Morand, à Paris, élu le 13 avril 1773.

» L'abbé De Marcy, à Louvain, élu le 13 avril 1773 (mort le 15 septembre 1791).

» Des Roches, à Bruxelles, id. (mort le 20 mai 1787).

» Du Rondeau, id. id.

» L'abbé D'Everlange de Witry, à Tournay, élu le 13 avril 1773.

» De Beunie, médecin, à Anvers, élu le 13 avril 1773 (mort le 25 février 1793).

» Godard, docteur, à Verviers, élu le 25 mai 1773.

» L'abbé Mann (Auguste-Théodore), à Bruxelles, élu le 7 février 1774, secrétaire perpétuel le 23 mai 1787; (il se retira en Allemagne en 1792 et était né en Angleterre en 1734).

» Valmont de Bomare, à Paris, élu le 7 février 1774.

» Van Wyn, à La Brille, élu le 14 octobre 1774, confirmé le 3 juillet 1816 (mort à La Haye en 1834, à 91 ans).

» De Lalande, astronome, à Paris, élu le 14 octobre 1776.

» Moreau, à Paris. id.

» Dom Berthod (Anselme) à Besançon, id.

» Le comte De Fraula, à Bruxelles, id (mort le 16 octobre 1787).

MM. De Launay, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1776, confirmé le 29 mars 1817 (mort à Vienne).

» Bournons, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1776 (mort le 22 mars 1783).

» Le commandeur De Nieuport, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1777. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort Bruxelles le 20 août 1827, à 81 ans).

» Le marquis Du Chasteler, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1777. (Entré à l'Académie le 11 novembre 1779, mort à Liége le 11 octobre 1789).

» Le prince De Galitzin, à La Haye, élu le 3 avril 1778.

» Heylen, doyen à Lierre, élu le 13 octobre 1778.

» Van Swinden, professeur à l'université de Franeker, élu le 14 octobre 1779. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Amsterdam le 26 mars 1823, à 77 ans).

» L'abbé Ghesquière, à Bruxelles, élu le 12 octobre 1780.

» Le docteur Caels, à Bruxelles, élu le 10 janvier 1782. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles).

» Van Bochaute, professeur, à Louvain, élu le 17 octobre 1782.

» De Burtin (F.-X.), à Bruxelles, élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles en 1818).

» Deberg, à Bruxelles, élu le 26 octobre 1784.

» Te Water, à Middelbourg, id. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 19 octobre 1822).

» Le comte De Bruhl, à Londres, élu le 21 novembre 1785.

» L'abbé Bévy, à Paris, élu le 21 novembre 1785 Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris le 28 juin 1830, à 92 ans).

» De Zach, astronome, à Gotha, élu le 21 novembre 1785.

MM. De Koch, à Strasbourg, élu le 21 novembre 1785.

» De Magellan, à Londres, id.

» Lesbroussart, à Bruxelles, élu en 1790. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles le 10 décembre 1818).

» Le baron De Feltz. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles en 1820).

ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES.

LE ROI, PROTECTEUR.

MM. Le baron De Stassart, directeur.
De Gerlache, vice-directeur.
Quetelet, secrétaire perpétuel.

CLASSE DES SCIENCES.

30 *membres.*

MM. Van Marum, M. V.; à Harlem. Élu le 3 juillet 1816.
» Vrolik, G.; à Amsterdam. — id.
» Van Mons, J. B.; à Louvain. . — id.
» Kesteloot, J. L.; à Gand. . . — id.
» Wauters, P. E; à Gand. . . — id
» Le baron de Geer, J. W. L.; à Jutfaas, près d'Utrecht . . — id.
» Thiry, Ch. E J.; à Bruxelles. . — id.
» D'Omalius, J. J.; à Halloy . . — id.
» Garnier, J. G; à Bruxelles. . — 7 mai 1818.

MM. Quetelet, A; à Bruxelles. . .	Élu le 1er février 1820.
» Dandelin, G.; à Namur . . .	— 1er avril 1822.
» Pagani, G. M.; à Louvain. . .	— 28 mars 1825.
» Cauchy, P. F.; à Namur . . .	— 4 juin 1825
» Moll, G.; à Utrecht	— 7 mai 1828.
» Vandermaelen, P.; à Bruxelles.	— 10 janvier 1829.
» Dumortier, B. C.; à Tournay. .	— 2 mai 1829.
» Blume, Ch. L.; à Leyde . . .	— id.
» Sauveur, D.; à Bruxelles . .	— 7 novem. 1829.
» Van Rees, R.; à Utrecht. . .	— 6 mars 1830.
» Levy, A.; à Paris	— 3 avril 1830.
» Le baron De Humboldt; à Berlin	— 3 avril 1830.
» Timmermans, H. A.; à Gand . .	— 12 octobre 1833.
» De Hemptinne, A.; à Bruxelles .	— 7 mai 1834.
» Lejeune, A. L. S; à Verviers .	— id.
» Crahay, à Louvain	— 8 mai 1835.
» Wesmael, C; à Bruxelles . .	— 15 décem. 1835.
» Martens; à Louvain	— id.
» Plateau; à Gand	— 15 décemb. 1836.
» Dumont, And.; à Liége . . .	— id.
» Cantraine; à Gand.	— id.
» Kickx; à Gand.	— 15 décemb. 1837.

40 *Correspondans. — Étrangers.*

» Arago; à Paris	Élu le 5 avril 1834.
» Babbage, Ch.; à Londres. . .	— 7 octobre 1826.
» Barlow; P.; à Woolwich . .	— 11 novem. 1827.
» Barrat, John; à Grassinton-Moor	— 1er mars 1828.

MM. BERTOLONI, Ant ; à Bologne. .	Élu le 6 octobre 1827.
» BERZÉLIUS, à Stockholm. . .	— 5 avril 1834.
» Le colonel BORY de St.-Vincent; à Paris.	— 4 février 1829.
» BOUVARD, Alexis; à Paris. . .	— 8 octobre 1825
» BREWSTER; à Édimbourg. . .	— 5 avril 1834.
» BROWN, Robert; à Londres .	— 7 novemb. 1829.
» CHASLES; à Chartres	— 4 février 1829.
» CRELLE; à Berlin	— 5 avril 1834.
» DECAISNE; à Paris	— 15 décem. 1836
» DE CANDOLLE; à Genève . . .	— 5 avril 1834.
» DE MACEDO; à Lisbonne . . .	— 15 décem. 1836.
» ENCKE, J. F.; à Berlin. . . .	— 7 novem. 1829.
» Le chev. GEOFFROY Saint-Hilaire; à Paris.	— 5 avril 1834.
» GERGONNE, F. D.; à Montpellier.	— 8 mai 1824.
» GRANVILLE, A. B.; à Londres .	— 6 octobre 1827.
» Le baron de HERDER; à Dresde .	— 8 octobre 1825.
» HERSCHEL, J. F.; à Londres . .	— 7 id. 1828.
» MATTEUCCI, Ch.; à Forli (États de l'église)	— 8 novem. 1834.
» MOREAU DE JONNÈS, Alexandre; à Paris.	— 21 mai 1825.
» NICOLLET	— 23 décem. 1826.
» OCKEN; à Jéna	— 8 octobre 1825.
» PLANA; à Turin.	— 5 avril 1834.
» L'abbé RANZANI, Camille; à Bologne	— 8 mai 1824.
» SABINE; à Londres.	— 2 février 1828.
» SCHUMACHER; à Altona. . . .	— 7 novem. 1829.

MM. SOUTH, James; à Londres . . . Élu le 11 novem 1827.
» TAYLOR, John . . . . — 1er mars 1828.
» TIEDEMANN; à Heidelberg . . — 15 déc. 1837.
» VÈNE; en France . . . . . — 2 février 1824.
» VILLERMÉ, L. R; à Paris . . . — 31 mars 1827.
» WURZER; à Darmstadt . . . — id.

Régnicoles.

MM. DEKONINCK; à Liége . . . . Élu le 15 décemb. 1836.
» DEVAUX; id. . . . . . — id.
» MORREN; id. . . . . . — 17 janvier 1835.
» VAN BENEDEN; à Louvain . . . — 15 décemb. 1836.

CLASSE DES LETTRES.

18 *Membres.*

MM. VAN LENNEP, D. J.; à Amsterdam . . . . Élu le 3 juillet 1816.
» CORNELISSEN, Norbert; à Gand. — id.
» VAN HEUSDE, P. W.; à Utrecht. — id.
» Le baron DE REIFFENBERG, F. A.; à Bruxelles . . . . — 8 id. 1823.
» RAOUX, Adrien Philippe; à Bruxelles. . . . . — 21 août 1824.
» DE JONGE, J. C.; à La Haye . . — 1 avril 1826.
» MARCHAL, J.; à Bruxelles . . — 4 février 1829.
» PYCKE, à Courtray. . . . . . — id.
» STEUR, Ch.; à Gand . . . . . — 5 décemb. 1829.
» DE GERLACHE, E. C.; à Bruxelles. — 14 octobre 1833.
» Le bon DE STASSART, à Bruxelles. — id.

MM. GRANGAGNAGE; à Liége . . . Élu le 7 mars 1835.
» BELPAIRE; à Anvers . . . . . — id.
» WILLEMS; à Gand . . . . . . — 6 juin 1835.
» Le chanoine DESMET; à Gand . — id.
» L'abbé DE RAM: à Louvain . . — 15 décemb. 1837.
» ROULEZ; à Gand . . . . . . — id.

24 *Correspondans. — Étrangers.*

MM. BLONDEAU; à Paris. . . . . Élu le 15 décemb. 1836
» COOPER, C. P.; à Londres . . — 5 avril 1833.
» COUSIN, Victor; à Paris . . . — 6 octobre 1826.
» Le marquis DE FORTIA; à Paris . — 2 février 1828.
» Le baron de LA DOUCETTE; à Paris . . . . — 8 mai 1835.
» DE LA FONTAINE; à Luxembourg. — 23 décemb. 1822.
» DE MOLÉON, J. G. V.; à Paris . — 14 octobre 1823.
» JULLIEN, M. A.; à Paris . . . — 8 mai 1824.
» LEGLAY; à Lille . . . . — 5 avril 1833.
» LENORMAND, L. Séb.; à Paris . — 14 octobre 1820.
» MULLER; à Trèves . . . . . . — 23 décemb. 1822.
» Le baron SILVESTRE DE SACY; à Paris . . . . — 8 novemb. 1834.
» WILKEN; à Berlin . . . . . . — 5 avril 1833.
» WITTENBACH; à Trèves . . . . — 23 décemb. 1822.

Régnicoles.

MM. BORGNET; à Liége . . . . . Élu le 15 décemb. 1836.
» GACHARD, à Bruxelles. . . . — 15 décemb. 1837.
» GOETHALS-VERCRUYSSEN; à Courtray . . . . — 5 avril 1833.

MM. MOKE ; à Gand	Élu le 15 décemb. 1837.
» VAN HASSELT ANDRÉ; à Bruxelles.	— id.
» VAN PRAET, Jules ; à Bruxelles.	— 5 avril 1833.
» VANDE WEYER, Sylvain ; à Londres	— 10 octobre 1835.
» VOISIN ; à Gand	— 15 décemb. 1837.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le baron DE KEVERBERG de Kessel ; à La Haye	Élu le 3 juillet 1816.
» Le duc D'URSEL ; à Bruxelles .	— id.
» Le baron FALCK ; à La Haye. .	— 7 mai 1818.
» LAMPSINS ; à La Haye	— 3 juillet 1816.
» Le baron VANDERCAPPELLEN ; à Utrecht	— id.
» VAN EWYCK, D. J.; à Assen . .	— 4 février 1826.
» VAN GOBBELSCHROY, L.; à Bruxelles.	— 20 août 1825.
» Le baron VAN TUYLL Van Serooskerken Van Zuylen ; à Zuylen, près d'Utrecht . .	— 3 juillet 1816.
» WALTER, J.; à Bruxelles. . .	— 26 novemb. 1825.

NOMS

DES MEMBRES ET DES CORRESPONDANS DÉCÉDÉS.

MM. Le baron Van Spaen-La Lecq, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à La Haye le 29 avril 1817, à 66 ans).

» Messier (Charles), élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris le 10 avril 1817, à 87 ans).

» De Launay, élu le 14 octobre 1776. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Vienne).

» Caels, docteur en médecine, élu le 10 janvier 1782. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles).

» De Burtin, F. X., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, en 1818).

» Lesbroussart, élu en 1790 (mort à Bruxelles, le 10 décembre 1818).

» Wittenbach, Daniel, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 17 janvier 1820, à 74 ans).

» Le baron De Feltz, président de l'académie, élu le.... Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles en 1820).

» Te Water, J. G., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 19 octobre 1822).

» Van Swinden, élu le 14 octobre 1779. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Amsterdam le 6 mars 1823, à 77 ans).

MM. LAMBRECHTSEN VAN HITTHEM, N. Cornélis, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Middelbourg, le 21 mai 1823, à 71 ans.)

» Le docteur BRUGMAN, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 22 juillet 1819).

» Le docteur HARBAUR, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain).

» ERNST, curé à Afden, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Afden.

» THYS, Sifridus, curé à Wyneghem, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Wyneghem, province d'Anvers).

» CASSEL, professeur à l'université de Gand, élu le 18 janvier 1819 (mort à Gand en 1821).

» Le chevr. DE CONINCK, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à Bruges).

» MINKELERS, J. P., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Maestricht le 4 juillet 1824, à 75 ans).

» KEMPER, J. Melchior, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 20 juillet 1824).

» TYDEMAN, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 1er février 1825).

» DE BAST, chanoine, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Gand le 11 avril 1825, à 72 ans).

» Le baron de VILLENFAGNE, d'Engihoul, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Liége le 23 janvier 1826, à 73 ans).

» Le commandeur DE NIEUPORT (*Ch. François Preud'-homme d'Hailly*), élu le 14 octobre 1777. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles le 20 août 1820, à 81 ans).

» Le baron FOURIER, élu le 9 mai 1826 (mort à Paris en 1829).

MM. SENTELET, J. F., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain en 1830).

» L'abbé BÉVY, élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris le 28 juin 1830, à 92 ans).

» KICKX, J., élu le 26 avril 1817 (mort à Bruxelles le 27 mars 1831, à 56 ans).

» VANDERLINDEN, Pierre Léonard, élu le 28 octobre 1826 (mort à Bruxelles le 5 avril 1831, à 33 ans).

» RAEPSAET, J.-J., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Audenarde le 19 février 1832, à 81 ans).

» Le prince DE GAVRE, élu *membre honoraire* le 3 juillet 1816, élu président le 31 décembre 1820 (mort à La Haye le 2 août 1832).

» REPELAER VAN DRIEL, O., élu *membre honoraire* le 7 mai 1818 (mort à La Haye, le 26 octobre 1832).

» VAN HULTHEM, Ch., nommé le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 25 novembre 1817 (mort à Gand le 16 décembre 1832). (*Il était né le 4 avril* 1764.)

» VAN WYN, élu le 14 octobre 1774. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à La Haye en 1834, à 91 ans).

» DEWEZ, L. D. J., nommé le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 13 janvier 1821 (mort à Bruxelles, le 26 octobre 1834).

» MEYER, J. D., élu le 7 mai 1818 (mort à Amsterdam le 6 décembre 1834).

» HUGUENIN, V., élu le 10 novembre 1827 (mort à Nimègue, le 7 novembre 1833).

» VAN UTENHOVE, Jacques Maurice Charles, élu le 30 novembre 1818, mort à Lienden le 1er septembre 1836, à 83 ans).

MM. Bekker, Georges Joseph, élu le 7 mai 1834 (mort à Liége le 27 avril 1837).

» Fohmann, Vincent, élu le 1er mai 1834 (mort à Liége le 25 septembre 1837).

CORRESPONDANS.

MM. Devilly, élu le 28 juillet 1823 (mort à Metz).

» Hachette, J. P. N., élu le 8 octobre 1825 (mort à Paris le 16 janvier 1834).

» Frullani, Julien, élu le 13 janvier 1827 (mort à Florence le 5 mars 1834).

» Courtois, R., élu le 17 janvier 1835 (mort à Liége le 14 avril suivant, à l'âge de 29 ans).

» Delmotte, Henri, élu le 8 mai 1835 (mort à Mons le 7 mars 1836, à 37 ans).

» Ampère, André Marie, à Paris, élu le 8 octobre 1825 (mort à Marseille, le 10 juin 1836).

» Gambart, à Marseille, élu le 28 décembre 1826 (mort à Paris, le 23 juillet 1836).

» Raynouard, François Just. Marie, à Paris, élu le 5 avril 1833 (mort à Passy, le 28 octobre 1836).

» Schmerling, élu le 5 avril 1834 (mort à Liége, le 7 novembre 1836).

» Van Praet, élu le 8 mai 1824 (mort à Paris en 1837).

LISTE

DES MEMBRES COMPOSANT LES COMMISSIONS.

COMMISSION POUR L'EXAMEN DES MÉMOIRES.

Pour les lettres.

MM. CORNELISSEN ;
DE GERLACHE ;
Le baron DE REIFFENBERG ;
RAOUX.

Pour les sciences naturelles.

MM. CAUCHY ;
D'OMALIUS ;
DUMORTIER ;
SAUVEUR.

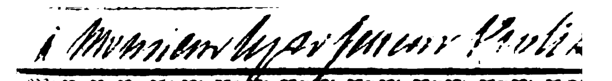
Pour les sciences mathématiques et physiques.

MM. DANDELIN ;
PAGANI ;
QUETELET ;
THIRY.

La Société Royale de Londres.
— astronomique de Londres.
— d'Édimbourg.
— philosophique de Cambridge.
L'Académie Royale de Dublin.
— des sciences de Berlin.
— des sciences de Turin.
— des sciences de Stockholm.
— impériale des sciences de St-Pétersbourg.
L'Institut de Hollande.
L'Institut impérial et royal de Milan.
La Société Royale des sciences de Copenhague.
L'Académie Royale des sciences de Naples.
— — de Lisbonne.
— — de Munich.
La Société de physique et des sciences naturelles de Genève.
La société provinciale d'Utrecht.
— de Harlem.
— de Rotterdam.
— philosophique des sciences de Philadelphie.
L'Académie américaine de Boston.
La société géologique de France.
— — de Londres.
— — de Cornouailles.
— des antiquaires de France.
Le Muséum de Paris.
La Société Royale des sciences de Lille.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.



ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 10.

1839.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1839.

ANNÉE

D'après les ères anciennes et modernes les plus usitées pour la mesure du temps.

Année 7347 de la période grecque moderne, ou de l'ère Byzantine.

— 6552 de la période julienne.

— 5842 depuis la création, selon l'église.

— 5600 depuis la création selon les Juifs. Commence le 9 septembre 1839.

— 2615 des olympiades, ou la 3e année de la 654e olympiade commence en juillet 1839, en fixant l'ère des olympiades 775 1/2 ans avant J.-C., eu vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.

— 2592 de la fondation de Rome, selon Varron.

— 2586 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et, 746 suivant les astronomes.

— 1839 de l'ère chrétienne ou vulgaire; l'année 1839 du calendrier julien commence le 13 janvier 1839.

— 1775 de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.

— 1255 des Turcs commence le 17 mars 1839.

— 257 de l'introduction du calendrier nouveau ou grégorien.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or en 1839	16.
Épacte	XV.
Cycle solaire	28.
Indiction romaine	12.
Lettre dominicale	F.

QUATRE-TEMPS.

Février	20, 22 et 23.
Mai	22, 24 et 25.
Septembre	18, 20 et 21.
Décembre	18, 20 et 21.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime . . . . 27 janvier.
Les Cendres. . . . . 13 février.
Pâques . . . . 31 mars.
Les Rogations . . . . 6, 7 et 8 mai.
Ascension . . . . 9 mai.
Pentecôte . . . . 19 mai.
La Trinité . . . . 26 mai.
La Fête-Dieu . . . . 30 mai.
Premier dimanche de l'Avent . . . . 1 décem.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

(TEMPS MOYEN DE BRUXELLES.)

PRINTEMPS le 21 Mars à 7h 17′ du matin.
ÉTÉ . . . le 22 Juin à 4h 18′ du matin.
AUTOMNE . le 23 Sept. à 6h 16′ du soir.
HIVER . . le 22 Déc. à 11h 40′ du matin.

ENTRÉE DU SOLEIL

DANS LES SIGNES DU ZODIAQUE.

(TEMPS MOYEN DE BRUXELLES.)

20 *Janvier*,	dans le VERSEAU, à 4^h 32′ du soir.
19 *Février*,	dans les POISSONS, à 7^h 16′ du matin.
21 *Mars*,	dans le BÉLIER, à 7^h 17′ du matin.
20 *Avril*,	dans le TAUREAU, à 7^h 32′ du soir.
21 *Mai*,	dans les GÉMEAUX, à 7^h 44′ du soir.
22 *Juin*,	dans le CANCER, à 4^h 18′ du matin.
23 *Juillet*,	dans le LION, à 3^h 13′ du soir.
23 *Août*,	dans la VIERGE, à 9^h 43′ du soir.
23 *Septembre*,	dans la BALANCE, à 6^h 16′ du soir.
24 *Octobre*,	dans le SCORPION, à 2^h 25′ du matin.
22 *Novembre*,	dans le SAGITTAIRE, à 10^h 57′ du soir.
22 *Décembre*,	dans le CAPRICORNE, à 11^h 40′ du matin.

Obliquité apparente de l'écliptique, en supposant, d'après Delambre, l'obliquité moyenne de 23° 27′ 57″ *en* 1800, *et la diminution séculaire de* 48″.

1er Janvier 1839	. . . . .	28° 27′ 47″,1.
31 Décembre »	. . . . . .	23 27 46,1.

ÉCLIPSES DE SOLEIL EN 1839.

TEMPS MOYEN DE BRUXELLES.

Les longitudes sont rapportées au méridien de Greenwich, situé à 17′ en temps, à l'ouest du méridien de Bruxelles.

I. Le 15 *mars, éclipse totale de soleil, visible en partie à Bruxelles.*

ommencement de l'éclipse générale à . . . 11h 51′ du mat.
Par 82° 38′ longitude occidentale.
31 16 latitude australe.
ommencement de l'éclipse centrale et totale à 0 47 du soir.
Par 96° 37′ longitude occidentale.
32 24 latitude australe.
clipse centrale et totale au méridien à . . 2 27 du soir.
Par 30° 13′ longitude occidentale.
5 59 latitude australe.
in de l'éclipse centrale et totale à . . . . . 4 13 du soir.
Par 32° 6′ longitude orientale.
25 55 latitude boréale.
in de l'éclipse générale à. . . . . 5 ,9 du soir.
Par 18° 5′ longitude orientale.
27 3 latitude boréale.

ommenc^t de l'éclipse part., à Brux., à 3h 36′ du soir.
n . . . . 4 31 du soir.
randeur de l'éclipse, 1,2 doigt.
Angle que fera, à l'œil nu, le rayon du disque solaire point où le contact aura lieu, avec le cercle horaire ené par le centre du soleil, en le comptant du nord r l'est.

Commencement . . . 171°
Fin 122

Cette éclipse sera visible dans une partie de l'Amérique du sud, de l'Afrique du nord, et dans la partie S.O. de l'Asie. En Europe, on l'apercevra de la presqu'Ile des Pyrénées, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, de la Prusse, de l'Autriche, de la Turquie, de la Grèce, du midi de l'Angleterre, d'une grande partie du midi du Danemarck jusqu'à Copenhague, du midi de la Suisse, et enfin de la partie SO. de la Russie.

II. Le 7 septembre, éclipse annulaire de soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale à. . .	7h 41′ du soir.
Par 154° 29′ longitude orientale.	
33 14 latitude boréale.	
Commenc^t de l'éclipse centrale et annulaire à.	8 46 du soir.
Par 137° 50′ longitude orientale.	
35 59 latitude boréale.	
Éclipse centrale et annulaire au méridien à. .	10 31 du soir.
Par 154° 7′ longitude occidentale.	
14 49 latitude boréale.	
Fin de l'éclipse centrale et annulaire, le 8 à.	0 33 du mat.
Par 96° 55′ longitude occidentale.	
20 50 latitude australe.	
Fin de l'éclipse générale à.	1 38 du mat.
Par 113° 28′ longitude occidentale.	
23 35 latitude australe.	

Cette éclipse sera visible principalement dans le grand Océan; sur la terre-ferme, on ne l'apercevra que du NE. de l'Asie et du sud de l'Amérique.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

Dont on se sert dans le Calendrier.

Phases de la Lune et autres abréviations.

. L. Nouvelle Lune.	H. Heures.
. Q. Premier Quartier.	M. Minutes.
. L. Pleine Lune.	S. Secondes.
. Q. Dernier Quartier.	D. Degrés.

Signes du Zodiaque.

	deg.		deg.
♈, le Bélier . .	0	6 ♎, la Balance . .	180
♉, le Taureau . .	30	7 ♏, le Scorpion .	210
♊, les Gémeaux .	60	8 ♐, le Sagittaire .	240
♋, l'Écrevisse . .	90	9 ♑, le Capricorne .	270
♌, le Lion . . .	120	10 ♒, le Verseau . .	300
♍, la Vierge . .	150	11 ♓, les Poissons .	330

☉ le Soleil.

Planètes.

Mercure.	⚳ Cérés.
Vénus.	⚴ Pallas.
La Terre.	♃ Jupiter.
Mars.	♄ Saturne.
Vesta.	♅ Uranus.
Junon.	

☾ la Lune, satellite de la Terre.

Jours du mois.	FÉVRIER.	Lever du SOLEIL tems moy. H.	M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H.	M.	Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen. D.	M.	TEMS moyen au midi vrai. H.	M.	S.	Age de la Lune.
1	V. S. Ignace.	7.	39	4.	49	17.	13	0.	13.	52	17
2	S. PURIFICATION.	7.	37	4.	51	16.	55	0.	14.	0	18
3	D. S. Blaise.	7.	36	4.	53	16.	38	0.	14.	7	19
4	L. S. Philéas, évêq.	7.	34	4.	55	16.	20	0.	14.	13	20
5	M. Ste Agathe, vier.	7.	33	4.	56	16.	2	0.	14.	18	21
6	M. S. Vast, évêque.	7.	32	4.	58	15.	44	0.	14.	23	22
7	J. S. Romuald.	7.	30	5.	0	15.	26	0.	14.	26	23
8	V. S. Jean de M.	7.	28	5.	1	15.	7	0.	14.	29	24
9	S. Ste Apolline.	7.	26	5.	3	14.	48	0.	14.	31	25
10	D. Ste Scholast.	7.	24	5.	5	14.	28	0.	14.	33	26
11	L. S. Severin.	7.	23	5.	7	14.	9	0.	14.	33	27
12	M. Ste Eulalie.	7.	22	5.	9	13.	49	0.	14.	33	28
13	M. Les Cendres.	7.	20	5.	11	13.	29	0.	14.	32	29
14	J. S. Valentin.	7.	18	5.	13	13.	9	0.	14.	30	1
15	V. S. Faustin.	7	16	5.	14	12.	48	0.	14.	28	2
16	S. S. Furcy.	7.	14	5.	16	12.	28	0.	14.	25	3
17	D. S. Théodule.	7.	12	5.	18	12.	7	0.	14.	21	4
18	L. S. Siméon, év.	7.	10	5.	20	11.	46	0.	14.	16	5
19	M. S. Boniface.	7.	8	5.	21	11.	25	0:	14.	11	6
20	M. S. Eucher.	7	6	5.	23	11.	3	0	14.	5	7
21	J. S. Pepin.	7.	4	5.	24	10.	42	0.	13.	58	8
22	V. Ste Isabelle.	7.	2	5.	26	10.	20	0.	13.	51	9
23	S. S. Damien.	7.	0	5.	28	9.	58	0.	13.	42	10
24	D. S. Mathias.	6.	59	5.	30	9.	36	0.	13.	34	11
25	L. S. Félix.	6.	56	5.	32	9.	14	0.	13.	24	12
26	M. S. Porphyre.	6.	54	5.	34	8.	52	0.	13.	15	13
27	M. Ste Honorine.	6.	52	5.	35	8.	29	0.	13.	4	14
28	J. S. Romain.	6.	50	5.	36	8.	7	0.	12.	53	15

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 41′.

Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
2. 3 (Matin.)	8. 10 (Soir.)	8. 50 (Matin.)
2. 44	9. 20	9. 1
3. 23	10. 29	9. 12
4. 3	11. 40	9. 23
4. 44	———	9. 34
5. 26	0 51 (Matin.)	9. 47
6. 11	2. 5	10. 6
7. 1	3. 19	10. 34
7. 54	4. 0	11. 13
8. 51	5. 33	0. 7 (Soir.)
9. 49	6. 22	1. 19
10. 47	6. 59	2. 42
11. 43	7. 24	4. 12
0. 37 (Soir.)	7. 45	5. 42
1. 28	8. 0	7. 12
2. 18	8. 13	8. 41
3. 8	8. 28	10. 8
3. 59	8. 42	11. 36
4. 52	9. 0	———
5. 48	9. 23	1. 5 (Matin.)
6. 46	9. 55	2. 31
7. 45	10. 40	3. 48
8. 43	11. 41	4. 50
9. 38	0. 52 (Soir.)	5. 36
10 30	2. 10	6. 7
11. 17	3. 28	6. 30
———	4. 43	6. 46
0. 0 (Matin.)	5. 55	6. 59

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	6. 29 (Matin.)	2. 38 (Soir.)	10. 33 (Matin.)
11	6. 41	3. 3	10 52
21	6. 45	3. 42	11. 16
♀	**VÉNUS.**		
1	8. 14 (Matin.)	5. 42 (Soir.)	0. 58 (Soir.)
11	7. 59	6. 15	1. 7
21	7. 42	6. 48	1. 14
♂	**MARS.**		
1	9. 2 (Soir.)	9. 40 (Matin.)	3. 21 (Matin.)
11	8. 17	9. 2	2. 38
21	7. 26	8. 20	1. 52
♃	**JUPITER.**		
1	10. 52 (Soir.)	10. 0 (Matin.)	4. 25 (Matin.)
11	10. 11	9. 21	3. 45
21	9. 29	8. 41	3. 4
♄	**SATURNE.**		
1	3. 25 (Matin.)	0. S. 3	7. 43 (Matin.)
11	2. 48	11. Mat. 25	7. 6
21	2. 12	10. 48	6. 29
♅	**URANUS.**		
1	8. 43 (Matin.)	7. 28 (Soir.)	2. 4 (Soir.)
11	8. 5	6. 52	1. 26
21	7. 27	6. 16	0. 49

). le 6, à 6 h. 58′ du soir.
L. le 14, à 3 h. 46′ du mat.

P. Q. le 20, à 8 h. 7′ du soir.
P. L. le 28, à 8 h. 53′ du mat.

Jours du mois.	MARS.	Lever du SOLEIL tems moy. H. M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H. M.	Décl. A. et B. du SOLEIL à midi moyen. D. M.	TEMS moyen au midi vrai. H. M. S.	Age de la Lune.
1	V. S. Aubin, évêq.	6. 47	5. 38	7. 44	0. 12. 41	16
2	S. S. Simplice.	6. 45	5. 40	7. 21	0. 12. 29	17
3	D. Ste Cunégonde.	6. 43	5. 42	6. 58	0. 12. 17	18
4	L. S. Casimir.	6. 41	5. 43	6. 35	0. 12. 4	19
5	M. S. Adrien.	6. 39	5. 45	6. 12	0. 11 50	20
6	M. Ste Colette.	6. 37	5. 47	5. 49	0. 11. 36	21
7	J. S. Thomas d'Aq.	6. 35	5. 49	5. 26	0. 11. 22	22
8	V. S. Jean de Dieu.	6. 32	5. 51	5. 2	0. 11. 7	23
9	S. Ste Françoise.	6. 30	5. 52	4. 39	0. 10. 52	24
10	D. S. Doctorée.	6. 28	5. 54	4. 15	0. 10. 37	25
11	L. S. Euloge.	6. 26	5. 56	3. 52	0. 10. 21	26
12	M. S. Grégoire.	6. 24	5. 57	3. 28	0. 10. 5	27
13	M. Ste Euphrasie.	6. 22	5. 58	3. 5	0. 9. 48	28
14	J. Ste Mathilde.	6. 20	6. 0	2. 41	0. 9. 32	29
15	V. S. Zacharie, év.	6 18	6. 2	2. 17	0. 9. 15	30
16	S. S. Cyriaque.	6. 16	6. 4	1. 54	0. 8. 58	1
17	D. Ste Gertrude.	6. 13	6. 5	1. 30	0. 8. 40	2
18	L. S. Alexandre.	6. 11	6. 7	1. 6	0. 8. 23	3
19	M. S. Joseph.	6. 9	6. 9	0. 43	0. 8. 5	4
20	M. S. Joachim.	6. 6	6. 10	0. A 19	0. 7. 47	5
21	J. S. Benoît.	6. 4	6. 12	0. B 5	0. 7. 29	6
22	V. S. Paul, évêque.	6. 2	6. 14	0. 28	0. 7. 11	7
23	S. S. Victorien.	5. 59	6. 16	0. 52	0. 6. 52	8
24	D. S. Simon, mart.	5. 57	6. 17	1. 16	0. 6. 34	9
25	L. ANNONCIATION.	5. 55	6. 19	1. 39	0. 6. 15	10
26	M. S. Ludger, évêq.	5. 53	6. 20	2. 3	0. 5. 57	11
27	M. S. Rupert.	5. 50	6. 22	2. 26	0. 5. 38	12
28	J. S. Gontran, R.	5. 48	6. 23	2. 50	0. 5. 19	13
29	V. S. Eustase.	5. 46	6. 25	3. 13	0. 5. 1	14
30	S. S. Rieul.	5 44	6. 27	3. 37	0. 4. 42	15
31	D. PAQUES.	5. 42	6. 28	4. 0	0. 4. 24	16

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 59'.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	0. 41 Matin.	7. 5 Soir.	7. 9 Matin.
2	1. 21	8. 16	7. 20
3	2. 0	9. 25	7. 30
4	2. 40	10. 36	7. 41
5	3. 21	11. 48	7. 55
	4. 5	———	8. 11
	4. 53	1. 2 Matin.	8. 34
	5. 44	2. 15	9. 6
	6. 38	3. 21	9. 51
	7. 34	4. 15	10. 54
	8. 31	4. 55	0. 12 Soir.
	9. 27	5. 25	1. 37
	10. 21	5. 47	3. 6
	11. 13	6. 3	4. 37
	0. 5 Soir.	6. 19	6. 8
	0. 56	6. 32	7. 38
	1. 48	6. 47	9. 10
	2. 42	7. 3	10. 42
	3. 39	7. 25	———
	4. 38	7. 55	0. 13 Matin.
	5. 39	8. 36	1. 36
	6. 38	9. 33	2. 45
	7. 34	10. 42	3. 35
	8. 26	11. 57	4. 10
	9. 14	1. 15 Soir.	4. 35
	9. 58	2. 31	4. 53
	10. 40	3. 44	5. 7
	11. 20	4. 55	5. 18
	11. 59	6. 4	5. 29
	———	7. 13	5. 39
	0. M. 39	8. 24	5. 50

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿ **MERCURE.**			
1	6. 43 Matin.	4. 30 Soir.	11. 37 M.
11	6. 33	5. 38	0. 6 S.
21	6. 20	6. 54	0. 37
♀ **VÉNUS.**			
1	7. 26 Matin.	7. 12 Soir.	1. 19 Soir.
11	7. 7	7. 43	1. 25
21	6. 47	8. 15	1. 30
♂ **MARS.**			
1	6. 41 Soir.	7. 44 Matin.	1. 11 M.
11	5. 40	6. 59	0. 18
21	4. 40	6. 10	11. 24 S.
♃ **JUPITER.**			
1	8. 56 Soir.	8. 10 Matin.	2. 31 Matin.
11	8. 11	7. 29	1. 48
21	7. 25	6. 47	1. 4
♄ **SATURNE.**			
1	1. 42 Matin.	10. 17 Matin.	5. 58 Matin.
11	1. 4	9. 39	5. 20
21	0. 25	9. 0	4. 41
♅ **URANUS.**			
1	6. 55 M.	5. 47 Soir.	0. 20 S.
11	6. 17	5. 10	11. 42 M.
21	5. 39	4. 34	11. 5

Q. le 8, à 1 h. 49′ du soir.
L. le 15, à 2 h. 30′ du soir.

P. Q. le 22, à 5 h 46′ du mat.
P. L. le 30, à 2 h. 36′ du mat.

2.

Jours du mois.	AVRIL.		Lever du SOLEIL tems moy. H.	M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H.	M.	Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen. D.	M.	TEMS moyen au midi vrai. H.	M.	S.	Age de la Lune.
1	L.	S. Hugues, évêq	5.	40	6.	30	4.	23	0.	4.	5	17
2	M.	S. François de P.	5.	38	6.	31	4.	46	0.	3.	47	18
3	M.	S. Richard.	5.	36	6.	33	5.	9	0.	3.	29	19
4	J.	S. Ambroise.	5.	33	6.	35	5.	32	0.	3.	11	20
5	V.	S. Vincent.	5.	31	6.	37	5.	55	0.	2.	53	21
6	S.	S. Guillaume.	5.	28	6.	39	6.	18	0.	2.	35	22
7	D.	S. Hégésippe.	5.	26	6.	40	6.	41	0.	2.	18	23
8	L.	S. Edèse.	5.	24	6.	41	7.	3	0.	2.	1	24
9	M.	Ste Marie, ég.	5.	22	6.	42	7.	25	0.	1.	44	25
10	M.	S. Macaire.	5.	19	6.	44	7.	48	0.	1.	27	26
11	J.	S. Léon.	5.	17	6.	46	8.	10	0.	1.	10	27
12	V.	S. Jules, pape.	5.	15	6.	48	8.	32	0.	0.	54	28
13	S.	S. Justin.	5.	13	6.	49	8.	54	0.	0.	38	29
14	D.	S. Tiburce.	5.	11	6.	51	9.	16	0.	0.	23	1
15	L.	Ste Anastasie.	5.	9	6.	53	9.	37	0.	0.	8	2
16	M.	S. Fructueux.	5.	7	6.	54	9.	59	11.	59.	53	3
17	M.	S. Anicet, pape.	5.	5	6.	55	10.	20	11.	59.	38	4
18	J.	S. Parfait, pape.	5.	3	6.	57	10.	41	11.	59.	24	5
19	V.	S. Elphége.	5.	1	6.	59	11.	2	11.	59.	10	6
20	S.	Ste Hildegonde.	4.	59	7.	0	11.	23	11.	58.	57	7
21	D.	S. Anselme.	4.	57	7.	1	11.	43	11.	58.	44	8
22	L.	S. Opportune.	4.	55	7.	3	12.	4	11.	58.	31	9
23	M.	S. George, mart.	4.	52	7.	5	12.	24	11.	58.	19	10
24	M.	Ste Beuve.	4.	50	7.	6	12.	44	11.	58.	8	11
25	J.	S. Marc, évang.	4.	48	7.	8	13.	3	11.	57.	56	12
26	V.	S. Clet, pape.	4.	47	7.	10	13.	23	11.	57.	46	13
27	S.	S. Policarpe.	4.	45	7.	11	13.	42	11.	57.	35	14
28	D.	S. Vital, mart.	4.	43	7.	13	14.	1	11.	57.	25	16
29	L.	S. Robert, abbé.	4.	41	7.	14	14.	20	11.	57.	16	16
30	M.	S. Eutrope.	4.	39	7.	16	14.	39	11.	57.	7	17

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 51′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	1. 20 Matin.	9. 36 Soir.	6. 2 Matin.
2	2. 2	10. 50	6. 16
3	2. 48	———	6. 38
4	3. 38	0. 2 Mat.	7. 6
5	4. 30	1. 10	7. 45
6	5. 24	2. 7	8. 40
7	6. 19	2. 51	9. 50
8	7. 14	3. 24	11. 10
9	8. 8	3. 50	0. 36 Soir.
10	8. 59	4. 7	2. 3
11	9. 49	4. 23	3. 31
12	10. 40	4. 37	5. 1
13	11. 31	4. 50	6. 32
14	0. 25 Soir.	5. 5	8. 5
15	1. 22	5. 25	9. 40
16	2. 23	5. 51	11. 11
17	3. 26	6. 30	———
18	4. 28	7. 22	0. 30 Matin.
19	5. 27	8. 29	1. 31
20	6. 22	9. 45	2. 11
21	7. 12	11. 3	2. 40
22	7. 58	0. 21 Soir.	3. 0
23	8. 40	1. 34	3. 15
24	9. 20	2. 45	3. 27
25	9. 59	3. 54	3. 38
26	10. 38	5. 3	3. 48
27	11. 18	6. 7	3. 59
28	———	7. 25	4. 10
29	0. 0 Mat.	8. 38	4. 24
30	0. 46	9. 51	4. 44

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	**MERCURE**		
1	6. 0 Matin.	8. 11 Soir.	1. 6 Soir.
11	5. 34	8. 42	1. 8
21	5. 1	8. 6	0. 33
♀	**VÉNUS.**		
1	6. 27 Matin.	8. 50 Soir.	1. 38 Soir.
11	6. 11	9. 20	1. 46
21	6. 0	9. 52	1. 56
♂	**MARS.**		
1	3. 37 Soir.	5. 18 Matin.	10. 27 Soir.
11	2. 48	4. 34	9. 40
21	2. 5	3. 50	8. 56
♃	**JUPITER.**		
1	6. 31 Soir.	6. 2 Matin.	0. 16 M.
11	5. 46	5. 21	11. 32 S.
21	5. 1	4. 38	10. 48
♄	**SATURNE.**		
1	11. 39 Soir.	8. 16 Matin.	3. 57 Matin.
11	10. 58	7. 36	3. 16
21	10. 16	6. 56	2. 35
♅	**URANUS.**		
1	4. 57 Matin.	3. 54 Soir.	10. 24 Matin.
11	4. 18	3. 18	9. 46
21	3. 39	2. 41	9. 8

Q. le 7, à 4 h. 50′ du matin. | P. Q. le 20, à 5 h. 11′ du soir.
L. le 13, à 11 h. 35′ du soir. | P. L. le 28, à 7 h. 42′ du soir.

Jours du mois.	MAI.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M	H.	M.	S.	
1	M. S. Philippe.	4.	37	7.	18	14.	57	11.	56.	59	18
2	J. S. Athanase.	4.	35	7.	19	15.	15	11.	56.	52	19
3	V. Inv. Ste Croix.	4.	33	7.	21	15.	32	11.	56.	44	20
4	S. Ste Monique.	4.	32	7.	23	15.	51	11.	56.	38	21
5	D. Conv. S. Aug.	4.	30	7.	24	16.	8	11.	56.	32	22
6	L. S. Jean P. L.	4.	28	7.	26	16.	25	11.	56.	26	23
7	M. S. Stanislas.	4.	27	7.	27	16.	42	11.	56.	22	24
8	M. S. Désiré, évêq.	4.	25	7.	29	16.	59	11	56.	17	25
9	J. ASCENSION.	4.	23	7.	30	17.	15	11.	56.	14	26
10	V. S. Gordien.	4.	21	7.	31	17.	31	11.	56.	11	27
11	S. S. Mamert.	4.	20	7.	33	17.	47	11.	56.	8	28
12	D. S. Jules, pape.	4.	19	7.	35	18.	2	11.	56.	6	29
13	L. S. Servais.	4.	17	7.	36	18.	17	11.	56.	5	1
14	M. S. Boniface.	4.	15	7.	38	18.	32	11.	56.	4	2
15	M. S. Isidore.	4.	14	7.	39	18.	46	11.	56.	4	3
16	J. S. Honoré.	4.	12	7.	41	19.	0	11.	56.	4	4
17	V. S. Paschal.	4.	11	7.	42	19.	14	11.	56.	5	5
18	S. S. Eric, roi.	4.	9	7.	44	19.	28	11.	56.	7	6
19	D. PENTECOTE.	4.	8	7.	45	19.	41	11.	56.	9	7
20	L. S. Bernardin.	4.	7	7.	46	19.	54	11.	56.	11	8
21	M. Ste Hospice.	4.	6	7.	47	20.	6	11.	56.	14	9
22	M. S. Opportune.	4.	5	7.	49	20.	18	11.	56.	18	10
23	J. S. Didier, évêq.	4.	3	7.	50	20.	30	11.	56.	22	11
24	V. S. Donatien.	4.	2	7.	52	20.	42	11.	56.	27	12
25	S. S. Urbain.	4.	1	7.	53	20.	53	11.	56.	32	13
26	D. *La Trinité.*	3.	59	7.	54	21.	4	11.	56.	38	14
27	L. S. Hildevert.	3.	57	7.	55	21.	14	11.	56.	44	15
28	M S. Germain.	3.	56	7.	56	21.	24	11.	56.	51	16
29	M. S. Robert, abbé.	3.	55	7.	57	21.	34	11.	56.	58	17
30	J. FÊTE-DIEU.	3.	55	7.	59	21.	43	11.	57.	5	18
31	V. Ste Pétronille.	3.	55	8.	0	21.	52	11.	57.	13	19

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 25′.

Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1. 34 Matin.	11. 1 S.	5. 10 Matin.
2. 26	———	5. 46
3. 19	0. 2 Matin.	6. 34
4. 13	0. 50	7. 39
5. 7	1. 25	8. 55
6. 0	1. 52	10. 16
6. 50	2. 11	11. 40
7. 39	2. 27	1. 4 Soir.
8. 28	2. 42	2. 30
9. 17	2. 55	3 58
10. 8	3. 9	5. 28
11. 3	3. 26	7. 8
0. 3 Soir.	3. 49	8. 38
1. 6	4. 20	10. 5
2. 10	5. 12	11. 16
3. 13	6. 9	———
4. 12	7. 24	0. 7 Matin.
5. 5	8. 46	0. 41
5. 53	10. 5	1. 4
6. 37	11. 22	1. 21
7. 18	0. 33 Soir.	1. 35
7. 58	1. 43	1. 45
8. 37	2. 53	1. 57
9. 17	4. 2	2. 6
9. 58	5. 12	2. 18
10. 42	6. 25	2. 31
11. 30	7. 39	2. 49
———	8. 50	3. 12
0. 21 Matin.	9. 56	3. 41
1 15	10. 48	4. 32
2. 9	11. 27	5. 32

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	4. 25 Matin.	6. 45 Soir.	11 34 Matin.
11	3. 55	5. 39	10. 46
21	3. 30	5. 16	10. 22
♀	VÉNUS.		
1	5. 55 Matin.	10. 20 Soir.	2. 7 Soir.
11	5. 57	10. 44	2. 20
21	6 7	10. 58	2. 33
♂	MARS.		
1	1. 30 Soir.	3. 8 Matin.	8. 18 Soir.
11	1. 1	2. 30	7. 43
21	0. 37	1. 53	7. 13
♃	JUPITER.		
1	4. 16 Soir.	3. 56 Matin.	10. 4 Soir.
11	3. 31	3. 15	9. 21
21	2. 47	2. 35	8. 40
♄	SATURNE.		
1	9. 34 Soir.	6. 15 Matin.	1. 53 Matin.
11	8. 51	5. 33	1. 11
21	8. 8	4. 51	0. 29
♅	URANUS.		
1	3. 1 Matin.	2. 4 Soir.	8. 30 Matin.
11	2. 22	1. 27	7. 52
21	1. 43	0. 49	7. 14

le 6, à 4 h. 0′ du soir.
le 13, à 7 h. 28′ du matin.
P. Q. le 20, à 6 h. 44′ du matin.
P. L. le 28, à 11 h. 3′ du matin.

Jours du mois.	JUIN.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vra .			Age de la Lune.
			H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	S.	S. Pamphile.	3.	55	8.	1	22.	0	11.	57.	22	20
2	D.	S. Erasme.	3.	54	8.	2	22.	9	11.	57.	30	21
3	L.	Ste Clotilde.	3.	53	8.	3	22.	16	11.	57.	40	22
4	M.	S. Optat, évêq.	3.	52	8.	4	22.	24	11.	57.	49	23
5	M.	S. Boniface.	3.	51	8.	5	22.	31	11.	57.	59	24
6	J.	Ste Amélie.	3.	51	8.	6	22.	37	11.	58.	10	25
7	V.	S. Robert.	3.	50	8.	7	22.	43	11.	58.	21	26
8	S.	S. Médard, év.	3.	49	8.	8	22.	49	11.	58.	32	27
9	D	S. Vincent.	3.	49	8.	9	22.	55	11.	58.	43	28
10	L.	S. Landry.	3.	49	8.	9	23.	0	11.	58.	55	29
11	M.	S Barnabé, ap.	3.	49	8.	9	23.	4	11.	59.	7	30
12	M.	S. Basilide.	3.	49	8.	10	23.	8	11.	59.	19	1
13	J.	S. Ant. de Pad.	3.	48	8.	11	23.	12	11.	59.	31	2
14	V.	S. Basile.	3.	48	8.	12	23.	16	11.	59.	44	3
15	S.	S Modeste.	3.	48	8.	12	23.	19	11.	59.	56	4
16	D.	S. Fargeau.	3.	48	8.	12	23.	21	0.	0.	9	5
17	L.	S. Avit.	3.	48	8.	13	23.	23	0.	0.	22	6
18	M.	S. Amand.	3.	48	8.	13	23	25	0.	0.	34	7
19	M	S. Gerv. S. Pr	3.	48	8.	14	23.	26	0.	0.	48	8
20	J.	S. Silvère.	3.	48	8.	14	23.	27	0.	1.	1	9
21	V.	S. Leufroi.	3.	48	8.	14	23.	28	0.	1.	14	10
22	S.	S. Paulin, évêq.	3	48	8.	15	23.	28	0.	1.	27	11
23	D	S. Lanfran.	3.	48	8.	15	23.	27	0.	1.	39	12
24	L.	Nat. S. Jean-Bap.	3.	49	8.	15	23.	27	0.	1.	52	13
25	M.	S. Prosper.	3.	49	8.	15	23.	25	0	2.	5	14
26	M.	S. Babolein.	3.	49	8.	15	23.	24	0.	2.	18	15
27	J.	S. Crescent.	3.	50	8.	15	23.	22	0.	2.	30	16
28	V.	S. Irénée.	3.	50	8.	15	23.	20	0.	2.	43	17
29	S.	S. Pierre, apôt.	3.	51	8.	15	23.	17	0.	2.	55	18
30	D.	Com. de S. Paul.	3.	51	8.	14	23.	13	0.	3.	7	19

Les jours croissent, jusqu'au 23, de 0 h. 21′, puis décroissent, jusqu'au 30, de 0 h. 5′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	3. 3 (Matin.)	11. 55 (S.)	6. 44 (Matin.)
2	3. 56	——	8. 4
3	4. 47	0. 16 (Matin.)	9. 27
4	5. 35	0. 34	10. 47
5	6. 22	0. 47	0. 12 (Soir.)
6	7. 10	1. 0	1. 36
7	7. 58	1. 14	3. 1
8	8. 49	1. 29	4. 30
9	9. 45	1. 48	6. 3
10	10. 46	2. 15	7. 35
11	11. 50	2. 54	8. 55
12	0. 54 (Soir.)	3. 50	9. 54
13	1. 56	5. 0	10. 36
14	2. 53	6. 21	11. 5
15	3. 45	7. 45	11. 25
16	4. 32	9. 4	11. 40
17	5. 14	10. 19	11. 53
18	5. 54	11. 30	——
19	6. 34	0. 40 (Soir.)	0. 4 (Mat.)
20	7. 14	1. 50	0. 13
21	7. 55	2. 59	0. 25
22	8. 38	4. 12	0. 38
23	9. 25	5. 25	0. 53
24	10. 15	6. 38	1. 15
25	11. 8	7. 46	1. 44
26	——	8. 43	2. 36
27	0. 3 (Matin.)	9. 27	3. 24
28	0. 58	9. 59	4. 32
29	1. 51	10. 22	5. 51
30	2. 42	10. 40	7. 14

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M
☿	MERCURE.		
1	3. 10 (Matin.)	5. 38 (Soir.)	10. 24 (Matin.)
11	3. 3	6. 29	10. 46
21	3. 19	7. 41	11. 30
♀	VÉNUS.		
1	6. 27 (Matin.)	11. 4 (Soir.)	2. 46 (Matin.)
11	6. 52	11. 0	2. 55
21	7. 18	10. 47	3. 2
♂	MARS.		
1	0. 15 (S.)	1. 14 (Matin.)	6. 43 (Soir.)
11	11. 59 (Mat.)	0. 38	6. 17
21	11. 45	0. 5	5. 54
♃	JUPITER.		
1	2. 3 (Soir.)	1. 50 (Matin.)	7. 56 (Soir.)
11	1. 25	1. 11	7. 16
21	0. 48	0. 31	6. 38
♄	SATURNE.		
1	7. 21 (Soir.)	4. 4 (Matin.)	11. 42 (Soir.)
11	6. 38	3. 23	11. 0
21	5. 55	2. 42	10. 17
♅	URANUS.		
1	1. 0 (Mtn.)	0. 7 (S.)	6. 32 (Matin.)
11	0. 21	11. 28 (Mat.)	5. 51
21	11. 41 (S.)	10. 49	5. 13

. Q. le 4, à 11 h. 54′ du soir. | P. Q. le 18, à 10 h. 19′ du soir.
L. le 11, à 2 h. 59′ du soir. | P. L. le 27, à 0 h. 17′ du matin.

Jours du mois.	JUILLET.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M*	*S.*	
1	L. S Thierri.	3.	52	8.	14	23.	10	0.	3.	19	20
2	M. Vis. de la Vierge.	3.	53	8.	14	23.	6	0.	3.	30	21
3	M. S. Anatole, év.	3.	54	8.	13	23.	1	0.	3.	41	22
4	J. Tr. de S. Mart.	3.	54	8.	13	22	57	0.	3.	53	23
5	V. Ste Zoé, mart.	3.	55	8	12	22.	51	0.	4.	3	24
6	S. S. Adolphe.	3.	56	8.	12	22.	46	0.	4.	14	25
7	D. Ste Aubierge.	3.	57	8.	11	22.	40	0.	4.	24	26
8	L. Ste Elisabeth.	3.	58	8.	11	22.	33	0.	4.	34	27
9	M. S. Cyrille.	3.	59	8.	10	22.	26	0.	4.	43	28
10	M. Ste Félicité.	3.	59	8.	10	22.	19	0.	4.	52	29
11	J. S. Benoît.	4.	0	8.	9	22.	12	0.	5.	1	1
12	V. S. Gualbert.	4.	1	8.	8	22.	4	0.	5.	9	2
13	S. S Turiaf, évêq.	4.	2	8.	8	21.	55	0.	5.	17	3
14	D. S. Bonaventure.	4.	3	8.	7	21.	47	0.	5.	24	4
15	L S. Henri, emp.	4.	5	8.	6	21.	37	0.	5.	31	5
16	M. S. Eustathe, év.	4.	6	8.	5	21.	28	0.	5.	37	6
17	M. S. Alexis.	4.	7	8.	4	21.	18	0.	5.	43	7
18	J. S. Frédéric.	4.	8	8.	3	21.	8	0.	5.	48	8
19	V. S. Vincent de P.	4.	9	8.	2	20.	57	0.	5.	53	9
20	S. Ste Marguerite.	4.	10	8.	1	20.	47	0.	5.	57	10
21	D. S. Victor, mart.	4.	11	8.	0	20.	35	0.	6.	1	11
22	L. Ste Marie-Madel.	4.	13	7.	59	20.	24	0.	6.	4	12
23	M. S. Apollinaire.	4.	14	7.	57	20.	12	0.	6.	6	13
24	M. Ste Christine.	4.	16	7.	56	19.	59	0.	6.	8	14
25	J. S. Jacques le m.	4.	17	7.	54	19.	47	0	6.	9	15
26	V. T. de S. Marcel	4.	18	7.	53	19.	34	0.	6.	10	16
27	S. S. Edouard.	4.	19	7.	52	19.	21	0.	6.	10	17
28	D. Ste Anne.	4.	20	7.	50	19.	7	0.	6.	9	18
29	L. Ste Marthe.	4.	22	7.	49	18.	53	0.	6.	8	19
30	M S. Alphonse.	4.	24	7.	48	18.	39	0.	6.	6	20
31	M. S. Germain.	4.	25	7.	46	18.	24	0.	6.	4	21

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 4′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	3. 32 (Matin)	10. 55 (Soir)	8. 37 (Matin)
2	4. 20	11. 7	10. 0
3	5. 7	11. 20	11. 22
4	5. 54	11. 34	0. 45 (Soir)
5	6. 43	11. 50	2. 12
6	7. 36	———	3. 40
7	8. 33	0. 12 (Matin)	5. 9
7	9. 34	0. 44	6. 32
8	10. 37	1. 32	7. 41
9	11. 40	2. 37	8. 30
11	0. 39 (Soir)	3. 55	9. 5
12	1. 33	5 16	9. 28
13	2. 23	6. 41	9. 45
14	3. 8	8. 0	10. 3
15	3. 50	9. 13	10. 9
16	4. 30	10. 24	10. 20
17	5. 10	11. 35	10. 31
18	5. 51	0. 45 (Soir)	11. 43
19	6. 33	1. 55	11. 2
20	7. 18	3. 8	11. 16
21	8. 6	4. 21	11. 41
22	8. 59	5. 32	———
23	9. 53	6. 35	0. 19 (Matin)
24	10. 49	7. 25	1. 9
25	11. 44	8. 0	2. 17
26	———	8. 27	3. 35
27	0. 37 (Matin)	8. 46	4. 59
28	1. 28	9. 1	6. 23
29	2. 17	9. 15	7. 47
30	3. 5	9. 28	9. 10
31	3. 53	9. 42	10. 35

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	4. 7 (Matin)	8. 44 (Soir)	0. 25 (Soir)
11	5. 15	9. 7	1. 11
21	6. 16	9. 2	1. 39
♀	VÉNUS.		
1	7. 43 (Matin)	10. 30 (Soir)	3. 6 (Soir)
11	8. 7	10. 7	3. 7
21	8. 28	9. 42	3. 5
♂	MARS.		
1	11 33 (Matin)	11. 33 (Soir)	5. 32 (Soir)
11	11. 24	11. 1	5. 12
21	11. 16	10. 30	4. 52
♃	JUPITER.		
1	0. 12 (S.)	11. 52 (Soir)	6. 1 (Soir)
11	11. 38 (Mat.)	11. 14	5. 24
21	11. 5	10. 35	4 49
♄	SATURNE.		
1	5. 14 (Soir)	2. 2 (Main)	9. 35 (Soir)
11	4. 32	1. 21	8. 54
21	3. 50	0. 40	8. 13
♅	URANUS.		
1	11. 2 (Soir)	10. 9 (Matin)	4. 34 (Matin)
11	10. 22	9. 29	3. 54
21	9. 43	8. 49	3. 14

D. Q. le 4, à 5 h. 32′ du matin.
N. L. le 10, à 11 h. 19′ du soir.

P. Q. le 18, à 3 h. 19′ du soir.
P. L. le 26, à 11 h. 44′ du mat.

Jours du mois.	AOUT.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	J. Ste Sophie.	4.	27	7.	45	18.	10	0.	6.	1	22
2	V. S. Etienne, pape.	4.	28	7.	43	17.	55	0.	5.	58	23
3	S. Inv. S. Etienne.	4.	30	7.	41	17.	39	0.	5.	54	24
4	D. S. Dominique.	4.	31	7.	40	17.	23	0.	5.	49	25
5	L. S. Yon.	4.	33	7.	39	17.	7	0.	5.	44	26
6	M. Transf de N. S.	4.	34	7.	37	16.	51	0.	5.	38	27
7	M. S. Gaétan.	4.	35	7.	35	16.	35	0.	5.	32	28
8	J. S. Justin, mart.	4.	37	7.	33	16.	18	0.	5.	25	29
9	V. S. Romain.	4.	39	7.	31	16.	1	0.	5.	17	1
10	S. S. Laurent.	4.	40	7.	29	15.	43	0.	5.	9	2
11	D. Sus. Ste Cour.	4.	42	7.	27	15.	26	0.	5.	0	3
12	L. Ste Claire, vierg.	4.	44	7.	25	15.	8	0.	4.	51	4
13	M. S. Hippolyte.	4.	45	7.	23	14.	50	0.	4.	41	5
14	M. S. Eusèbe.	4.	47	7.	22	14.	32	0.	4.	31	6
15	J. ASSOMPTION.	4.	48	7.	20	14.	13	0.	4.	20	7
16	V. S. Roch, conf.	4.	49	7.	18	13.	54	0.	4.	8	8
17	S. S. Mammès.	4.	50	7.	16	13.	35	0.	3.	56	9
18	D. Ste Hélène.	4.	52	7.	14	13.	16	0.	3.	44	10
19	L. S. Louis, évêq.	4.	54	7.	12	12.	57	0.	3.	31	11
20	M. S. Bernard, ab.	4.	56	7.	10	12.	37	0.	3.	17	12
21	M. Ste Emélie.	4.	57	7.	8	12.	17	0	3.	3	13
22	J. S. Symphorien.	4.	59	7.	6	11.	57	0.	2.	48	14
23	V. S. Sidoine.	5.	0	7.	4	11.	37	0.	2.	33	15
24	S. S. Barthélemi.	5.	2	7.	2	11.	17	0.	2.	18	16
25	D. S. Louis, Roi.	5.	3	7.	0	10.	56	0.	2.	2	17
26	L. S. Zéphirin, p.	5.	4	6.	58	10.	35	0.	1.	45	18
27	M. S. Césaire.	5.	6	6.	56	10.	14	0.	1.	29	19
28	M. S. Médéric, ab.	5.	7	6.	53	9.	53	0.	1.	12	20
29	J. S. Augustin.	5.	9	6.	51	9.	32	0.	0.	54	21
30	V. Ste Rose, vierge.	5.	11	6.	49	9.	11	0.	0.	36	22
31	S. S. Ovide.	5.	12	6.	47	8.	49	0.	0.	18	23

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 47′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	4. 42 Matin.	9. 59 Soir.	11. 59 M.
2	5. 32	10. 19	1. 27 Soir.
3	6. 27	10. 46	2. 56
4	7. 25	11. 25	4. 19
5	8. 26	——	5. 31
6	9. 28	0. 21 Matin.	6. 25
7	10. 28	1. 33	7. 5
8	11. 24	2. 54	7. 30
9	0. 14 Soir.	4. 16	7. 50
10	1. 1	5. 36	8. 4
11	1. 44	6. 53	8. 16
12	2. 25	8. 6	8. 28
13	3. 5	9. 18	8. 37
14	3. 46	10. 30	8. 49
15	4. 28	11. 41	9. 2
16	5. 11	0. 54 Soir.	9. 19
17	5. 58	2. 6	9. 41
18	6. 48	3. 19	10. 12
19	7. 41	4. 22	10. 56
20	8. 36	5. 17	11. 56
21	9. 31	5. 58	——
22	10. 26	6. 28	1. 9 Matin.
23	11. 19	6. 50	2. 32
24	——	7. 7	3. 58
25	0. M 9	7. 20	5. 23
26	0. 58	7. 36	6. 48
27	1. 47	7. 49	8. 15
28	2. 36	8. 4	9. 42
29	3. 28	8. 23	11. 12
30	4. 23	8. 48	0. 42 Soir.
31	5. 20	9. 24	2. 8

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	7. 3 Matin.	8. 37 Soir.	1. 50 Soir.
11	7. 21	8. 3	1. 42
21	7. 1	7. 20	1. 10
♀	VÉNUS.		
1	8. 49 Matin.	9. 10 Soir.	2. 59 Soir.
11	9. 2	8. 39	2. 50
21	9. 9	8. 3	2. 36
♂	MARS.		
1	11. 8 Matin.	9. 56 Soir.	4. 32 Soir.
11	11. 4	9. 27	4. 15
21	11. 0	9. 0	3. 59
♃	JUPITER.		
1	10. 29 Matin.	9. 55 Soir.	4. 11 Soir.
11	9. 58	9. 19	3. 37
21	9. 29	8. 42	3. 4
♄	SATURNE.		
1	3. 7 Soir.	11. 52 Soir.	7. 28 Soir.
11	2. 27	11. 12	6. 49
21	1. 49	10. 32	6. 10
♅	URANUS.		
1	8. 59 Soir.	8. 3 Matin.	2. 29 Matin.
11	8. 19	7. 22	1. 49
21	6. 39	6. 41	1. 9

. Q. le 2, à 10 h. 6′ du mat.
. L. le 9, à 9 h. 36′ du mat.
. Q. le 17, à 8 h. 55′ du mat.
P. L. le 24, à 9 h. 55′ du soir.
D. Q. le 31, à 3 h. 5′ du soir.

Jours du mois.	SEPTEMBRE.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. B. et A. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	D.	S. Leu, S. Gilles.	5.	14	6.	45	8.	28	0.	0.	0	24
2	L.	S. Lazare.	5.	15	6.	43	8.	6	11.	59.	41	25
3	M.	S. Grégoire.	5.	17	6.	41	7.	44	11.	59.	22	26
4	M.	Ste Rosalie.	5.	19	6.	39	7.	22	11.	59.	3	27
5	J.	S. Bertin, abbé.	5.	21	6.	37	7.	0	11.	58.	44	28
6	V.	S. Eleuthère.	5.	22	6.	35	6.	37	11.	58.	24	29
7	S.	Ste Reine, vierge.	5.	23	6.	33	6.	15	11.	58.	4	30
8	D.	Nat. de la Vierg.	5.	25	6.	30	5.	52	11.	57.	44	1
9	L.	S. Omer, évêq.	5	26	6.	28	5.	30	11.	57.	24	2
10	M.	S. Nicolas To.	5.	28	6.	25	5.	7	11.	57.	3	3
11	M.	S. Hyacinthe.	5.	30	6.	23	4.	44	11.	56.	42	4
12	J.	S. Raphaël.	5.	31	6.	21	4.	21	11.	56.	22	5
13	V.	S. Maurille.	5.	33	6.	19	3.	58	11.	56	1	6
14	S.	Exalt. Ste Croix.	5.	34	6.	17	3.	35	11.	55.	40	7
15	D.	S. Nicomède.	5.	35	6	15	3.	12	11.	55.	19	8
16	L.	Ste Euphémie.	5.	37	6.	12	2.	49	11.	54.	57	9
17	M.	S. Lambert.	5.	39	6.	10	2.	26	11.	54.	37	10
18	M.	S. Jean Chrysos.	5.	40	6.	7	2.	3	11.	54.	16	11
19	J.	S. Janvier.	5.	42	6.	5	1.	39	11.	53.	54	12
20	V.	S. Eustache.	5.	44	6.	3	1.	16	11.	53.	33	13
21	S.	S. Mathieu, ap.	5.	45	6.	0	0.	53	11.	53.	12	14
22	D.	S. Maurice.	5.	46	5.	58	0.	29	11.	52.	51	15
23	L.	Ste Thècle.	5.	48	5.	56	0. B.	6	11.	52.	30	16
24	M.	S. Andoche.	5.	49	5.	54	0. A.	17	11.	52	10	17
25	M.	S. Firmin, évêq.	5.	51	5.	52	0.	41	11.	51.	49	18
26	J.	Ste Justine.	5.	53	5.	50	1.	4	11.	51.	28	19
27	V.	S. Côme, S. Da.	5.	54	5.	47	1.	28	11.	51.	8	20
28	S.	S. Céran, évêq.	5.	56	5.	45	1.	51	11.	50.	48	21
29	D.	S. Michel, arc.	5.	58	5.	43	2.	14	11.	50.	28	22
30	L.	S. Jérôme.	5.	59	5.	40	2.	38	11.	50.	9	23

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 53′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	6. Matin. 20	10. Soir. 14	3. Soir. 22
2	7. 21	11. 20	4. 23
3	8. 20	———	5. 5
4	9. 16	0. Mat. 37	5. 34
5	10. 8	1. 59	5. 56
6	10. 56	3. 20	6. 12
7	11. 40	4. 36	6. 25
8	0. Soir. 21	5. 50	6. 35
9	1. 2	7. 3	6. 46
0	1. 42	8. 13	6. 57
1	2. 23	9. 24	7. 9
2	3. 6	10. 36	7. 24
3	3. 51	11. 49	7. 43
4	4. 39	1. Soir. 2	8. 10
5	5. 31	2. 9	8. 48
6	6. 24	3. 2	9. 40
7	7. 18	3. 53	10. 40
8	8. 12	4. 26	———
9	9. 4	4. 51	0. Mat. 3
0	9. 56	5. 12	1. 26
1	10. 48	5. 27	2. 53
2	11. 36	5. 41	4. 20
3	———	5. 55	5. 47
4	0. Mat. 26	6. 10	7. 15
5	1. 18	6. 27	8. 46
1	2. 13	6. 48	10. 20
	3. 11	7. 23	11. 51
	4. 13	8. 7	1. Soir. 13
	5. 15	9. 12	2. 20
	6. 17	10. 26	3. 7

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	5. Matin. 41	6. Soir. 23	0. S. 2
11	4. 15	5. 50	11. Mat. 2
21	4. 3	5. 39	10. 51
♀	VÉNUS.		
1	9. Matin. 7	7. Soir. 21	2. Matin. 14
11	8. 50	6. 37	1. 43
21	8. 12	5. 48	1. 0
♂	MARS.		
1	10. Matin. 57	8. Soir. 30	3. Soir. 44
11	10. 57	8. 5	3. 31
21	10. 56	7. 42	3. 19
♃	JUPITER.		
1	8. Matin. 56	8. Soir. 1	2. Soir. 28
11	8. 28	7. 25	1. 56
21	8. 0	6. 50	1. 24
♄	SATURNE.		
1	1. Soir. 8	9. Soir. 50	5. Soir. 28
11	0. 31	9. 12	4. 50
21	11. M. 54	8. 34	4. 14
♅	URANUS.		
1	6. Soir. 55	5. Matin. 54	0. M. 23
11	6. 15	5. 13	11. Soir. 42
21	5. 35	4. 31	11 1

L. le 7, à 10 h. 38′ du soir. | P. L. le 23, à 7 h. 27′ du matin.
Q. le 16, à 2 h. 17′ du matin. | D. Q. le 29, à 10 h. 1′ du soir.

Jours du mois.	OCTOBRE.	Lever du SOLEIL tems moy. H. M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H. M.	Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen. D. M.	TEMS moyen au midi vrai. H. M. S.	Age de la Lune.
1	M. S. Remi, évéq.	6. 0	5. 38	3. 1	11. 49. 49	24
2	M. SS. Anges gar.	6. 2	5. 36	3. 25	11. 49. 30	25
3	J. S. Denis l'aré.	6. 4	5. 34	3. 48	11. 49. 12	26
4	V. S. François d'As.	6. 5	5. 32	4. 11	11. 48. 53	27
5	S. Ste Aure, vierge.	6. 7	5. 29	4. 34	11. 48. 35	28
6	D. S. Bruno, inst.	6. 9	5. 27	4. 57	11. 48. 18	29
7	L. Ste Julie.	6. 11	5. 25	5. 21	11. 48. 0	30
8	M. Ste Brigitte.	6. 12	5. 23	5. 44	11. 47. 44	1
9	M. S. Denis, évêq.	6. 13	5. 21	6. 7	11. 47. 27	2
10	J. S. Paulin.	6 15	5. 19	6. 29	11. 47. 11	3
11	V. SS. Nicaise, etc.	6. 17	5. 17	6. 52	11. 46. 56	4
12	S. S. Wilfrid.	6. 18	5. 14	7. 15	11. 46. 40	5
13	D. S. Géraud, c.	6. 20	5. 12	7. 37	11. 46. 26	6
14	L. S. Caliste, pape.	6. 22	5. 10	8. 0	11. 46. 12	7
15	M. Ste Thérèse.	6. 24	5. 8	8. 22	11. 45. 58	8
16	M. S. Gal, abbé.	6. 25	5. 6	8. 45	11. 45. 45	9
17	J. Ste Estelle.	6. 27	5. 3	9. 7	11. 45. 33	10
18	V. S. Luc, évang.	6. 28	5. 1	9. 29	11. 45. 21	11
19	S. S. Savinien.	6. 30	4. 59	9. 51	11. 45. 9	12
20	D. S. Caprais.	6. 32	4. 57	10. 12	11. 44. 59	13
21	L. Ste Ursule.	6. 33	4. 56	10. 34	11. 44. 49	14
22	M. S. Mellon, évêq.	6. 35	4. 54	10. 55	11. 44. 39	15
23	M. S. Hilarion.	6. 36	4. 52	11. 16	11. 44. 30	16
24	J. S. Magloire.	6. 38	4. 50	11. 37	11. 44. 22	17
25	V. SS. Crép. et C.	6. 40	4. 48	11. 58	11. 44. 15	18
26	S. S. Evariste.	6. 42	4. 46	12. 19	11. 44. 8	19
27	D. S. Frumence.	6. 43	4. 44	12. 40	11. 44. 2	20
28	L. S. Simon.	6. 45	4. 42	13. 0	11. 43. 57	21
29	M. S. Narcisse.	6. 47	4. 40	13. 20	11. 43. 53	22
30	M. S. Lucain.	6. 49	4. 38	13. 40	11. 43. 49	23
31	L. S. Quentin.	6. 51	4. 36	14. 0	11. 43. 47	24

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 57'.

	Passage de la LUNE au Méridien tems m.		LEVER de la Lune, tems moyen.		COUCH. de la Lune, tems moyen.	
	H	*M.*	*H.*	*M.*	*H.*	*M.*
1	7. Matin.	13	11. S.	46	3. Soir.	40
2	8.	5	——		4.	4
3	8.	53	1. Matin.	6	4.	20
4	9.	38	2.	23	4.	32
5	10.	19	3.	36	4.	43
6	11.	0	4.	48	4.	55
7	11.	40	6.	0	5.	5
8	0. Soir.	20	7.	12	5.	16
9	1.	2	8.	22	5.	31
10	1.	47	9.	35	5.	49
	2.	34	10.	48	6.	12
	3.	24	11.	57	6.	46
	4.	16	0. Soir.	57	7.	31
	5.	6	1.	47	8.	30
	6.	1	2.	25	9.	12
	6.	55	2.	53	11.	1
	7.	43	3.	14	——	
	8.	32	3.	30	0. Matin.	23
	9.	21	3.	45	1.	47
	10.	10	3.	58	3.	12
	11.	2	4.	13	4.	40
	11.	56	4.	30	6.	10
	——		4.	56	7.	45
	0. Matin.	55	5.	20	9.	20
	1.	57	6.	1	10.	50
	3.	2	6.	59	0. Soir.	7
	4.	5	8.	12	1.	3
	5.	5	9.	33	1.	41
	6.	1	10.	55	2.	7
	6.	51	——		2.	26
	7.	36	0. M.	13	2.	40

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen.		COUCHER des Planètes, tems moyen.		Passage des Planètes au Méridien tem. m.	
	H.	*M.*	*H.*	*M.*	*H.*	*M.*
☿ **MERCURE.**						
1	4. Matin.	51	5. Soir.	33	11. Matin.	12
11	5.	52	5.	20	11.	36
21	6.	54	5.	5	11.	59
♀ **VÉNUS.**						
1	7. Matin.	5	4. Soir.	59	0. S.	4
11	5.	53	4.	16	11. Mat.	4
21	4.	43	3.	43	10.	13
♂ **MARS.**						
1	10. Matin.	56	7. Soir.	21	3. Soir.	8
11	10.	56	7.	1	2.	59
21	10.	56	6.	46	2.	50
♃ **JUPITER.**						
1	7. Matin.	32	6. Soir.	14	0. Soir.	52
11	7.	5	5.	39	0.	21
21	6	38	5.	4	11. M.	50
♄ **SATURNE.**						
1	11. Matin.	20	7. Soir.	59	3. Soir.	37
11	10.	45	7.	22	3.	2
21	10.	10	6.	46	2.	26
♅ **URANUS.**						
1	4. Soir.	55	3. Matin.	49	10. Soir.	20
11	4.	14	3.	8	9.	40
21	3.	35	2.	27	8.	59

. le 7, à 2 h. 31′ du soir.
. le 13, à 6 h. 42′ du soir.

P. L. le 22, à 4 h. 49′ du soir.
D. Q. le 29, à 8 h. 19′ du matin.

Jours du mois.	NOVEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	V. TOUSSAINT.	6.	53	4.	34	14.	19	11.	43.	45	25
2	S. Les Trépassés.	6.	54	4.	32	14.	38	11.	43.	43	26
3	D. S. Marcel, év.	6.	56	4.	31	14.	57	11.	43.	43	27
4	L. S. Charles.	6.	57	4.	29	15.	16	11.	43.	43	28
5	M. Ste Bertille.	6.	59	4.	28	15.	35	11.	43.	45	29
6	M. S. Léonard.	7.	1	4.	26	15.	53	11.	43.	47	1
7	J. S. Willebrod.	7.	3	4.	24	16.	11	11.	43.	50	2
8	V. S. Ernest.	7.	5	4.	22	16.	29	11.	43.	54	3
9	S. S. Mathurin.	7.	7	4.	21	16.	46	11	43.	58	4
10	D. S. Léon, le Gr.	7.	8	4.	19	17.	3	11.	44.	4	5
11	L. S. Martin, évêq.	7.	10	4.	18	17.	20	11.	44.	10	6
12	M. S. René.	7.	11	4	17	17.	37	11.	44.	17	7
13	M. S. Brice, évêq.	7.	13	4.	15	17.	53	11.	44.	25	8
14	J. S. Bertrand.	7.	14	4.	14	18.	9	11.	44.	33	9
15	V. S. Eugène.	7.	16	4.	12	18.	24	11.	44.	43	10
16	S. S. Edme.	7.	18	4.	11	18.	40	11.	44.	54	11
17	D. S. Agnan, évêq.	7.	19	4.	10	18.	55	11.	45.	5	12
18	L. S. Odon.	7.	21	4.	8	19.	9	11.	45.	17	13
19	M. Ste Elisabeth.	7.	22	4.	7	19.	24	11.	45.	30	14
20	M. S. Edmond.	7.	24	4.	6	19.	38	11.	45.	44	15
21	J. Présent. Se Vierge.	7.	26	4.	5	19.	51	11.	45.	58	16
22	V. Ste Cécile.	7.	28	4.	4	20.	4	11.	46.	14	17
23	S. S. Clément.	7.	30	4.	3	20.	17	11.	46.	30	18
24	D. S. Séverin.	7.	31	4.	2	20.	30	11.	46.	47	19
25	L. Ste Catherine.	7.	33	4.	1	20.	42	11.	47.	4	20
26	M. Ste Gen. des ar.	7.	34	4.	0	20.	53	11.	47.	23	21
27	M. S. Maxime.	7.	36	3.	59	21.	5	11.	47.	42	22
28	J. S. Malo.	7.	37	3.	58	21.	16	11.	48.	2	23
29	V. S. Saturnin.	7.	39	3.	57	21.	26	11.	48.	23	24
30	S. S. André, apôt.	7.	41	3.	57	21.	36	11.	48.	44	25

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 27'.

Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.		LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.		COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.	
8. Matin.	19	1. Matin.	28	2. Soir.	52
8.	59	2.	40	3.	3
9.	39	3	50	3.	14
10.	19	5.	0	3.	25
11.	1	6.	12	3.	38
11.	45	7.	23	3.	50
0. Soir.	31	8.	36	4.	19
1.	20	9.	46	4.	48
2.	11	10.	50	5.	28
3.	3	11.	44	6.	23
3.	56	0. Soir.	25	7.	30
4.	46	0.	55	8.	45
5.	36	1.	12	10.	3
6.	24	1.	35	11.	24
7.	10	1.	49	———	
7.	57	2.	2	0. Matin.	44
8.	46	2.	16	2.	6
9.	38	2.	32	3.	34
10.	34	2.	50	5.	4
11.	35	3.	15	6.	39
———		3.	50	8.	15
0. Matin.	40	4.	40	9.	10
1.	46	5.	50	10.	49
2.	51	7.	12	11.	36
3.	51	8.	36	0. Soir.	8
4.	44	9.	59	0.	30
5.	33	11.	15	0.	46
6.	17	———		1.	0
6.	59	0. Mat.	29	1.	11
7.	39	1.	40	1.	21

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.		COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.		Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.	
☿	**MERCURE.**					
1	7. Matin.	53	4. Soir.	51	0. Soir.	22
11	8.	44	4.	45	0.	45
21	9	24	4.	50	1.	6
♀	**VÉNUS.**					
1	3. Matin.	50	3. Soir.	15	9. Matin.	33
11	3.	27	2.	55	9.	10
21	3.	17	2.	36	8.	56
♂	**MARS.**					
1	10. Matin.	57	6. Soir.	33	2. Soir.	42
11	10.	49	6.	25	2.	36
21	10.	41	6.	19	2.	30
♃	**JUPITER.**					
1	6. Matin.	8	4. Soir.	25	11. Matin.	15
11	5.	41	3.	49	10	44
21	5.	13	3.	14	10.	13
♄	**SATURNE.**					
1	9. Matin.	34	6. Soir.	5	1. Soir.	48
11	9.	0	5.	29	1.	12
21	8.	26	4.	52	0.	37
♅	**URANUS.**					
1	2. Soir.	51	1. Matin.	43	8. Soir.	15
11	2.	11	1.	2	7.	35
21	1.	31	0.	23	6.	55

L. le 6, à 8 h. 29′ du matin | P. L. le 21, à 2 h. 30′ du matin.
le 14, à 9 h. 30′ du matin. | D. Q. le 27, à 10 h. 43′ du soir.

Jours du mois.		DÉCEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy. H.	M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H.	M.	Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen. D.	M.	TEMS moyen au midi vrai. H.	M.	S.	Age de la Lune.
1	D.	Dim. de l'Avent.	7.	42	3.	56	21.	46	11.	49.	6	26
2	L.	S. François-Xav.	7.	43	3.	56	21.	55	11.	49.	29	27
3	M.	S. Mirocle, évêq.	7.	44	3.	55	22.	4	11.	49.	53	28
4	M.	Ste Barbe.	7.	45	3.	55	22.	13	11.	50.	17	29
5	J.	S. Sabas, abbé.	7.	46	3.	54	22.	21	11.	50.	41	30
6	V.	S. Nicolas, év.	7.	48	3.	54	22.	28	11.	51.	7	1
7	S.	Ste Fare, vierge.	7.	49	3.	53	22.	35	11.	51.	32	2
8	D.	La Conception.	7.	50	3.	53	22.	42	11.	51.	59	3
9	L.	Ste Gorgonie.	7.	52	3.	53	22.	48	11.	52.	25	4
10	M.	Ste Valère, vierg.	7.	53	3.	52	22.	54	11.	52.	52	5
11	M.	S. Damase, pape.	7.	54	3.	52	22.	59	11.	53.	20	6
12	J.	S. Valéry.	7.	55	3.	52	23.	4	11.	53.	48	7
13	V.	Ste Luce, v. m.	7.	56	3.	52	23.	9	11.	54.	16	8
14	S.	S. Nicaise.	7.	57	3.	52	23.	13	11.	54.	45	9
15	D.	S. Mesmin.	7.	58	3.	52	23.	16	11.	55.	13	10
16	L.	Ste Adélaïde.	7.	58	3.	52	23.	19	11.	55.	43	11
17	M.	Ste Olympiade.	7.	59	3.	53	23.	22	11.	56.	12	12
18	M.	S. Gatien, évêq.	8.	0	3.	53	23.	24	11.	56.	41	13
19	J.	Ste Meuris, m.	8.	1	3.	53	23.	26	11.	57.	11	14
20	V.	S. Philogone.	8.	1	3.	54	23.	27	11.	57.	41	15
21	S.	S. Thomas, ap.	8.	2	3.	55	23.	28	11.	58.	11	16
22	D.	S. Ischyrion.	8.	3	3.	55	23.	28	11.	58.	41	17
23	L.	Ste Victoire.	8.	3	3.	56	23.	28	11.	59.	11	18
24	M.	S. Delphin.	8.	3	3.	56	23.	27	11.	59.	40	19
25	M.	NOEL.	8.	4	3.	57	23.	26	0.	0.	10	20
26	J.	S. Etienne.	8.	4	3.	58	23.	24	0.	0.	40	21
27	V.	S. Jean, évêq.	8.	5	3.	58	23.	22	0.	1.	10	22
28	S.	SS. Innocens.	8.	5	3.	59	23.	19	0.	1.	40	23
29	D.	S. Thomas de C.	8.	5	4.	0	23.	16	0.	2.	9	24
30	L.	Ste Colombe.	8.	5	4.	1	23.	13	0.	2.	39	25
31	M.	S. Sylvestre.	8.	5	4.	2	23.	9	0.	3.	8	26

Les jours décroissent, jusqu'au 22, de 0 h. 22′; puis croissent jusqu'au 31, de 0 h. 5′.

Passage de la LUNE au Mérid. tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
8. 19 Matin.	2. 51 Matin.	1. 32 Soir.
9. 0	4. 1	1. 46
9. 43	5. 12	2. 1
10. 28	6. 25	2. 22
11. 16	7. 36	2. 50
0. 7 Soir.	8. 42	3. 27
0. 59	9. 38	4. 18
1. 52	10. 24	5. 22
2. 44	10. 58	6. 35
3. 33	11. 22	7. 50
4. 20	11. 40	9. 10
5. 6	11. 55	10. 30
5. 52	0. 9 Soir.	11. 49
6. 38	0. 21	———
7. 26	0. 35	1. 10 Matin.
8. 18	0. 51	2. 35
9. 14	1. 12	4. 4
10. 16	1. 40	5. 36
11. 22	2. 23	7. 7
———	3. 23	8. 25
0. 28 Matin.	4. 39	9. 22
1. 31	6. 6	10. 3
2. 30	7. 33	10. 31
3. 23	8. 55	10. 51
4. 10	10. 12	11. 5
4. 54	11. 26	11. 17
5. 36	———	11. 29
6. 16	0. 38 Matin.	11. 40
6. 57	1. 49	11. 51
7. 39	3. 0	0. 6 Soir.
8. 24	4. 12	0. 26

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	9. 40 Matin.	5. 1 Soir.	1. 21 Soir.
11	9. 5	4. 55	0. 59
21	7. 20	3. 46	11. 33 M.
♀	VÉNUS.		
1	3. 20 Matin.	2. 17 Soir.	8. 46 Matin.
11	3. 30	2. 1	8. 45
21	3. 45	1. 46	8. 45
♂	MARS.		
1	10. 31 Matin.	6. 18 Soir.	2. 24 Soir.
11	10. 19	6. 19	2. 18
21	10. 2	6. 23	2. 12
♃	JUPITER.		
1	4. 45 Matin.	2. 40 Soir.	9. 41 Matin.
11	4. 17	2. 6	9. 10
21	3. 48	1. 30	8. 37
♄	SATURNE.		
1	7. 52 Matin.	4. 17 Soir.	0. 3 S.
11	7. 19	3. 42	11. 30 Mat.
21	6. 45	3. 6	10. 55
♅	URANUS.		
1	0. 53 Soir.	11. 44 Soir.	6. 16 Soir.
11	0. 13	11. 5	5. 37
21	11. 34 M.	10. 27	4. 59

le 6, à 3 h. 18′ du matin. | P. L. le 20, à 1 h. 2′ du soir.
le 13, à 10 h. 6′ du soir. | D. Q. le 27, à 5 h. 3′ du soir.

Ancienne Académie.

APERÇU HISTORIQUE DE LA CRÉATION DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES, SOUS MARIE-THÉRÈSE.

(Extrait du discours préliminaire du tome Ier des anciens *Mémoires de l'Académie*.)

« Les Pays-Bas changèrent de souverain à la suite du traité d'Utrecht, et cette révolution combla les vœux de tous les bons citoyens. L'amélioration des terres, les progrès du commerce, les bruyères incultes changées en campagnes riantes, les villes embellies, un air d'aisance répandu même dans les villages, un peuple plus nombreux que jamais, ce sont là les témoins irrécusables qui font voir combien ces vœux étaient sages et légitimes. Les lettres seules furent négligées, soit que l'attention de guérir les plaies de l'État occupât seule les soins du Gouvernement, soit par d'autres causes qu'il serait inutile d'approfondir; elles demeurèrent dans un état de langueur qui empirait de jour en jour. Pour les en tirer, il fallut que le Ciel mît sur le trône une princesse, qui fait de l'amour de ses peuples la base de son gouvernement, et qui regarde, comme un devoir sacré, le soin

'éclairer ses sujets. Il fallut que la paix et l'abondance
ssent lever sur son empire des jours heureux et tranquilles,
t que le dépositaire de sa puissance suprême fût un prince
héri des peuples, un protecteur déclaré des arts et des
ılens utiles, assez bienfaisant pour les accueillir, assez
clairé pour en apprécier le mérite. Il fallut qu'un ministre,
mi des lettres, et doué d'un génie profond, secondât ses
lorieux desseins; qu'il conçût un projet de rétablissement
t les moyens de le réaliser; qu'il eût assez de fermeté pour
e point se décourager par la rencontre de quelques obsta-
les qui accompagnent toujours les entreprises de cette
ature.

Toutes ces circonstances se trouvèrent réunies en 1769,
ɔrsque feu le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire
e S. M. aux Pays-Bas, animé par les conseils de M. Schoëfflin,
rofesseur d'histoire et de droit public à Strasbourg, pro-
ıra l'érection de la société littéraire. L'illustre étranger,
ont on vient de parler, avait proposé cet établissement au
inistre, comme le seul moyen de faire fleurir les lettres
ıx Pays-Bas : quelques savans de ces provinces avaient
ějà formé depuis long-temps des vœux à ce sujet, et
ésenté leurs idées au gouvernement. M. Schoëfflin se
ndit exprès à Bruxelles, et, sans une maladie qui lui sur-
nt et qui hâta son retour dans un climat auquel il était
us accoutumé, il eût assisté à la première séance, il
eût fait l'ouverture par un discours qu'il méditait et
e le comte de Cobenzl l'avait prié de prononcer à cette
casion.

S. M. ayant assigné les fonds nécessaires pour la distribu-
n de deux prix annuels et pour les autres besoins de ce
ps, on fut convaincu, dès le premier concours, que la li-

4

s'embarrassait fort peu des progrès des lettres, la rapacité de ceux qui pouvaient y avoir accès, enfin les malheurs du temps, l'avaient presque réduite à rien. Le ministre plénipotentiaire résolut de lui rendre son premier lustre et de la faire servir à l'usage des savans : sur les instances de ce prince, S. M. la rendit publique, y établit un bibliothécaire, l'enrichit d'un grand nombre de manuscrits précieux, et y fit faire les changemens et les décorations nécessaires. M. Gerard, et après lui M. l'abbé Chevalier, tous deux membres de l'académie, y avaient remis l'ordre. Le sérénissime gouverneur-général le prince de Starhemberg, les principaux seigneurs du pays, les corps les plus respectables de l'État, les évêques et les abbés, plusieurs particuliers, en un mot toutes les classes des citoyens, concoururent à l'augmenter, avec cette émulation et cet empressement que le patriotisme inspire, et qui a été de tout temps le signe caractéristique de la nation. »

(Voyez, pour plus de renseignemens, le *rapport comprenant les opérations de l'Académie depuis son institution en* 1769, *sous la dénomination de Société littéraire et sous celle d'Académie en* 1772, *jusqu'à sa dissolution en* 1794 (1), par M. Dewez, tom. II des *Nouveaux mémoires*. Voyez aussi dans l'*Annuaire* de 1836, la liste des ouvrages publiés par l'ancienne académie, et dans l'*Annuaire* de 1838, les rapports à l'impératrice Marie-Thérèse sur l'érection de ce corps savant.)

(1) L'ancienne académie a tenu sa dernière séance le 21 mai 1794, le nouvel ordre des choses amena sa dissolution.

ETTRES-PATENTES D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice douai-ère des Romains, reine de Hongrie, de Bohême, etc., etc. tous ceux qui ces présentes verront, Salut; Nous étant it rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, ii, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre lle de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour rem-ir complétement le but de cet établissement, il serait nvenable de lui donner une forme stable et légale, et mme nous adoptons toujours avec plaisir, tout ce qui tend exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des iences utiles et de la bonne littérature, Nous avons érigé institué, comme par les présentes, Nous érigeons et in-tuons ladite société en corps permanent, sous le titre *Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de tre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter ouvrir à l'usage du public. Voulons que les membres de tte académie se conforment exactement au règlement aché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel e nous l'avons agréé pour déterminer plus particulière-nt les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, nférences et exercices. Permettons par une suite de la nfiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières s membres de cette académie, qu'ils puissent faire im-

Nouvelle Académie (1).

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES.

Nous GUILLAUME, etc.

Ayant pris en considération les services rendus aux sciences et aux lettres par l'*académie des sciences et belles-lettres*, établie autrefois à Bruxelles, et ne voulant négliger aucune occasion pour donner des preuves de l'intérêt que nous mettons à l'existence de pareilles institutions, également propres à faire fleurir les lettres et à soutenir l'honneur national;

(1) La nouvelle académie fut installée le 18 novembre 1816, dans le local du musée des tableaux; ce ne fut cependant qu'en 1820, qu'elle publia un premier volume des Mémoires de ses membres. En 1830, le 5e volume avait paru ainsi que le 7e des Mémoires couronnés. Le nombre des volumes des Mémoires s'élève actuellement à onze, et l'impression du quatorzième volume (1re partie) des Mémoires couronnés vient d'être terminée. L'académie, depuis 1830, a fait paraître encore cinq volumes de *Bulletins* et cinq *Annuaires*, publications qui n'existaient pas avant cette époque.

Sur la proposition de notre commissaire-général de l'inruction, des arts et des sciences, avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. La ci-devant académie des sciences et bellesttres, établie à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, ra rétablie, autant que possible, de la manière dont elle :istait autrefois, et avec les seuls changemens que les rconstances exigeront, et que nous déterminerons ultéeurement.

Art. 2. Notre commissaire-général demandera les condérations et l'avis des membres encore vivans de l'acamie, sur les changemens que le règlement, d'après ırt. 1er de cet arrêté, devra subir, ainsi que sur le choix : nouveaux membres ordinaires et honoraires. Il nous fera ısuite une proposition à cet égard.

Signé, Guillaume.

De la part du Roi, Falck.

RÈGLEMENT POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Art. 1er. L'académie des sciences et belles-lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, n° 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres.*

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'académie.

Art. 3. L'académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

Art. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

Art. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens des lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans toutes les provinces du royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (2).

(1) Par résolution de l'académie, prise à la séance du 7 mai 1837, il a été arrêté qu'il y aura 30 membres pour la classe des sciences, et 18 pour celle d'histoire.

(2) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *cor-*

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places acadéміciens, devenues vacantes, ceux qui seront pro-›sés dans une assemblée, ne pourront être choisis que .ns l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du rutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le ésident en rendra compte au commissaire-général de l'in-:uction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément Sa Majesté.

Art. 7. L'académie ne pourra proposer, pour les places ıcadémiciens ordinaires, que des sujets connus avanta-usement par leurs talens distingués et par leur savoir, et :imables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il : de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un :moire à l'académie.

Art. 8. L'académie s'assemblera une fois chaque mois. président fixera, à chaque assemblée, le jour du mois vant destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix ıres du matin, mais il dépendra du président de la faire ıir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la re-:ndre même le lendemain, selon que pourront le de-nder la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restau-ion de l'académie, on tiendra une assemblée extraor-

›*ondans:* mais le Roi, par son rescrit du 18 octobre 1821, ıt approuvé la nomination faite par l'académie, de MM. *le Nor-d* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé ɔmination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits du *rnal des Séances.*)

dinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances

(1) Voyez l'extrait du *Journal des Séances*, du 7 mai 1819.

le la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou utre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'académie, qui en fera la lecture ans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer es remarques et ses doutes ou objections, et demander à 'auteur les éclaircissemens dont l'une ou l'autre partie de ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur ôté, auront également droit de demander à leurs collègues e secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur es objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à ette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront ux assemblées, seront laissés par eux en mains du secréire, et l'académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présent également des points et des faits sur lesquels les savans t les auteurs les plus célèbres pensent différemment, académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune pinion déterminée, et laissera à ses membres une enère liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il 'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de État.

Art. 19. L'académie examinera, lorsque le Gouvernement ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, anufactures, machines, ou la perfection de quelque art

utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art. 20. L'académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite, se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'académie, recueillera les opinions des membres de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au

commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations; signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations; signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

Art. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

Approuvé par arrêté Royal du 3 juillet 1816.

Le secrétaire d'État,

(*Signé*) A. R. Falck.

séances générales des mois de mai et de décembre (séance du 7 novembre 1835).

1° La majorité absolue est nécessaire pour l'élection;

2° On peut nommer en dehors des listes de présentation;

3° La liste de présentation doit être double;

4° Lorsque plusieurs places seront vacantes, on votera séparément pour chaque candidat (séance du 3 décembre 1836).

Quand il sera question d'élire des membres ou des correspondans, la mention en sera faite dans la lettre de convocation, pour la séance qui précèdera immédiatement celle où l'élection devra avoir lieu. Cette lettre indiquera en outre le jour et l'heure précise où il sera procédé à l'élection, ainsi que le nombre des places vacantes et les classes où les vacations ont lieu (séance du 7 mai 1838).

Le directeur de l'académie est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et, pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur (séance du 17 janvier 1835).

DES CORRESPONDANS.

S. E. le Ministre de l'instruction publique, présent à la séance du 4 novembre 1820, déclare qu'il ne trouve pas d'inconvénient à ce que l'académie nomme des correspondans, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans son règlement (1).

1° Le nombre des correspondans est fixé à *soixante-quatre*;

(1) L'académie nomme directement ses correspondans; cependant les cinq premières nominations ont été soumises à l'agrément du Roi.

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'académie.

Art. 8. L'académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera, à chaque assemblée, le jour du mois suivant destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le demander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'académie, on tiendra une assemblée extraor-

respondans: mais le Roi, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'académie, de MM. *le Normand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits du *Journal des Séances.*)

devoir des académiciens. Ce fut à la faveur de ces deux monumens de la sagesse et de la bienfaisance de notre auguste souveraine, que la nouvelle académie prit naissance sous les auspices de S. A. R. le sérénissime duc Charles de Lorraine et de Bar, gouverneur-général de ces provinces; et quels auspices plus heureux pouvait-elle désirer; le prince de Starhemberg, que la postérité regardera avec raison comme le créateur de l'académie, fut désigné en même temps par l'impératrice pour la représenter dans ce corps en qualité de protecteur; c'était par lui que l'académie devait apprendre les ordres et les volontés de S. M. et ceux de S. A. R.

Il fallut un chef à cette compagnie, pour diriger les affaires, concilier les opinions différentes, maintenir le bon ordre et le règlement, animer les associés, rendre compte au ministre plénipotentiaire de l'état du corps, de ses besoins, de ses progrès, enfin des membres qui se distingueraient le plus : S. M. jeta les yeux sur M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, qui, de concert avec M. son frère, secrétaire d'État et de guerre, avait contribué beaucoup par ses conseils et par ses avis à l'érection de l'académie. On assigna à celle-ci la salle de la bibliothèque royale pour le lieu ordinaire de ses assemblées, dont la première fut tenue le 13 avril 1773. On peut voir les avantages et les prérogatives accordés à l'académie en corps et aux membres en particulier, dans les lettres-patentes et dans le règlement qui se trouve à la fin de ce discours.

L'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne subsistait toujours à Bruxelles; mais elle était dans un état déplorable. Le peu de soin, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la garde en avait été confiée, dans un siècle où le gouvernement

LETTRES-PATENTES D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice douairière des Romains, reine de Hongrie, de Bohême, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront, Salut; Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir, tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, Nous avons érigé et institué, comme par les présentes, Nous érigeons et instituons ladite société en corps permanent, sous le titre d'*Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons par une suite de la confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire im-

qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire; car ainsi nous plaît-il : en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième, paraphé *K. R. vdt.* Signé Marie-Thérèse ; plus bas était : par l'Impératrice Douairière et Reine, contresigné *A. G. de Lederer,* et y est appendu le grand sceau de S. M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer-blanc.

(Voyez le règlement de l'ancienne académie impériale et royale dans l'*Annuaire* de 1835.)

Sur la proposition de notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, avons arrêté et arrêtons:

Art. 1. La ci-devant académie des sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, sera rétablie, autant que possible, de la manière dont elle existait autrefois, et avec les seuls changemens que les circonstances exigeront, et que nous déterminerons ultérieurement.

Art. 2. Notre commissaire-général demandera les considérations et l'avis des membres encore vivans de l'académie, sur les changemens que le règlement, d'après l'art. 1er de cet arrêté, devra subir, ainsi que sur le choix de nouveaux membres ordinaires et honoraires. Il nous fera ensuite une proposition à cet égard.

Signé, Guillaume.

De la part du Roi, Falck.

térature belgique n'était pas si profondément ensevelie qu'il ne fût facile de la ressusciter. Mais la mort inopinée du comte de Cobenzl fut une nouvelle preuve du peu de fonds qu'on peut faire quelquefois sur les apparences les plus flatteuses. La société naissante, faible, sans appui, sans chef, se vit à deux doigts de sa perte, et le public ne douta plus qu'elle n'allât tomber dans un oubli éternel, dès la seconde année de son existence; en effet, le zèle distingué de deux ou trois de ses membres, qui se raidissaient contre les obstacles, ne pouvait produire que des effets impuissans.

Heureusement pour les lettres, le comte de Cobenzl avait été remplacé par M. le prince de Starhemberg. Dès son arrivée à Bruxelles, on sentit renaître un rayon d'espérance, et bientôt ce prince en excita de grandes, qui n'ont point été frustrées. S'étant fait rendre compte de l'état de la société littéraire, il comprit facilement que ce corps n'était engourdi et faible que parce qu'il était privé de cette influence heureuse qui émane du trône, et qui porte la vie et la force dans tous les états. Il connaissait les intentions bienfaisantes de Marie-Thérèse; personne ne savait mieux que lui combien cette auguste princesse désirait et combien elle était digne de régner sur des nations éclairées.

Il y avait loin d'une société mal étayée, et pour ainsi dire, éphémère, à une académie permanente et munie de la sanction royale. Ce pas fut franchi tout d'un coup. S. A. le ministre plénipotentiaire obtint des lettres-patentes honorées de la signature et munies du grand sceau de S. M., par lesquelles la société littéraire fut érigée en Académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres, ainsi qu'un règlement qui prescrivait la forme de l'établissement et les

devoir des académiciens. Ce fut à la faveur de ces deux monumens de la sagesse et de la bienfaisance de notre auguste souveraine, que la nouvelle académie prit naissance sous les auspices de S. A. R. le sérénissime duc Charles de Lorraine et de Bar, gouverneur-général de ces provinces; et quels auspices plus heureux pouvait-elle désirer; le prince de Starhemberg, que la postérité regardera avec raison comme le créateur de l'académie, fut désigné en même temps par l'impératrice pour la représenter dans ce corps en qualité de protecteur; c'était par lui que l'académie devait apprendre les ordres et les volontés de S. M. et ceux de S. A. R.

Il fallut un chef à cette compagnie, pour diriger les affaires, concilier les opinions différentes, maintenir le bon ordre et le règlement, animer les associés, rendre compte au ministre plénipotentiaire de l'état du corps, de ses besoins, de ses progrès, enfin des membres qui se distingueraient le plus : S. M. jeta les yeux sur M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, qui, de concert avec M. son frère, secrétaire d'État et de guerre, avait contribué beaucoup par ses conseils et par ses avis à l'érection de l'académie. On assigna à celle-ci la salle de la bibliothèque royale pour le lieu ordinaire de ses assemblées, dont la première fut tenue le 13 avril 1773. On peut voir les avantages et les prérogatives accordés à l'académie en corps et aux membres en particulier, dans les lettres-patentes et dans le règlement qui se trouve à la fin de ce discours.

L'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne subsistait toujours à Bruxelles; mais elle était dans un état déplorable. Le peu de soin, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la garde en avait été confiée, dans un siècle où le gouvernement

térature belgique n'était pas si profondément ensevelie qu'il ne fût facile de la ressusciter. Mais la mort inopinée du comte de Cobenzl fut une nouvelle preuve du peu de fonds qu'on peut faire quelquefois sur les apparences les plus flatteuses. La société naissante, faible, sans appui, sans chef, se vit à deux doigts de sa perte, et le public ne douta plus qu'elle n'allât tomber dans un oubli éternel, dès la seconde année de son existence; en effet, le zèle distingué de deux ou trois de ses membres, qui se raidissaient contre les obstacles, ne pouvait produire que des effets impuissans.

Heureusement pour les lettres, le comte de Cobenzl avait été remplacé par M. le prince de Starhemberg. Dès son arrivée à Bruxelles, on sentit renaître un rayon d'espérance, et bientôt ce prince en excita de grandes, qui n'ont point été frustrées. S'étant fait rendre compte de l'état de la société littéraire, il comprit facilement que ce corps n'était engourdi et faible que parce qu'il était privé de cette influence heureuse qui émane du trône, et qui porte la vie et la force dans tous les états. Il connaissait les intentions bienfaisantes de Marie-Thérèse; personne ne savait mieux que lui combien cette auguste princesse désirait et combien elle était digne de régner sur des nations éclairées.

Il y avait loin d'une société mal étayée, et pour ainsi dire, éphémère, à une académie permanente et munie de la sanction royale. Ce pas fut franchi tout d'un coup. S. A. le ministre plénipotentiaire obtint des lettres-patentes honorées de la signature et munies du grand sceau de S. M., par lesquelles la société littéraire fut érigée en Académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres, ainsi qu'un règlement qui prescrivait la forme de l'établissement et les

devoir des académiciens. Ce fut à la faveur de ces deux monumens de la sagesse et de la bienfaisance de notre auguste souveraine, que la nouvelle académie prit naissance sous les auspices de S. A. R. le sérénissime duc Charles de Lorraine et de Bar, gouverneur-général de ces provinces ; et quels auspices plus heureux pouvait-elle désirer ; le prince de Starhemberg, que la postérité regardera avec raison comme le créateur de l'académie, fut désigné en même temps par l'impératrice pour la représenter dans ce corps en qualité de protecteur; c'était par lui que l'académie devait apprendre les ordres et les volontés de S. M. et ceux de S. A. R.

Il fallut un chef à cette compagnie, pour diriger les affaires, concilier les opinions différentes, maintenir le bon ordre et le règlement, animer les associés, rendre compte au ministre plénipotentiaire de l'état du corps, de ses besoins, de ses progrès, enfin des membres qui se distingueraient le plus : S. M. jeta les yeux sur M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, qui, de concert avec M. son frère, secrétaire d'État et de guerre, avait contribué beaucoup par ses conseils et par ses avis à l'érection de l'académie. On assigna à celle-ci la salle de la bibliothèque royale pour le lieu ordinaire de ses assemblées, dont la première fut tenue le 13 avril 1773. On peut voir les avantages et les prérogatives accordés à l'académie en corps et aux membres en particulier, dans les lettres-patentes et dans le règlement qui se trouve à la fin de ce discours.

L'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne subsistait toujours à Bruxelles; mais elle était dans un état déplorable. Le peu de soin, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la garde en avait été confiée, dans un siècle où le gouvernement

s'embarrassait fort peu des progrès des lettres, la rapacité de ceux qui pouvaient y avoir accès, enfin les malheurs du temps, l'avaient presque réduite à rien. Le ministre plénipotentiaire résolut de lui rendre son premier lustre et de la faire servir à l'usage des savans : sur les instances de ce prince, S. M. la rendit publique, y établit un bibliothécaire, l'enrichit d'un grand nombre de manuscrits précieux, et y fit faire les changemens et les décorations nécessaires. M. Gerard, et après lui M. l'abbé Chevalier, tous deux membres de l'académie, y avaient remis l'ordre. Le sérénissime gouverneur-général le prince de Starhemberg, les principaux seigneurs du pays, les corps les plus respectables de l'État, les évêques et les abbés, plusieurs particuliers, en un mot toutes les classes des citoyens, concoururent à l'augmenter, avec cette émulation et cet empressement que le patriotisme inspire, et qui a été de tout temps le signe caractéristique de la nation. »

(Voyez, pour plus de renseignemens, le *rapport comprenant les opérations de l'Académie depuis son institution en* 1769, *sous la dénomination de Société littéraire et sous celle d'Académie en* 1772, *jusqu'à sa dissolution en* 1794 (1), par M. Dewez, tom. II des *Nouveaux mémoires.* Voyez aussi dans l'*Annuaire* de 1836, la liste des ouvrages publiés par l'ancienne académie, et dans l'*Annuaire* de 1838, les rapports à l'impératrice Marie-Thérèse sur l'érection de ce corps savant.)

(1) L'ancienne académie a tenu sa dernière séance le 21 mai 1794, le nouvel ordre des choses amena sa dissolution.

LETTRES-PATENTES D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice douairière des Romains, reine de Hongrie, de Bohême, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront, Salut; Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir, tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, Nous avons érigé et institué, comme par les présentes, Nous érigeons et instituons ladite société en corps permanent, sous le titre d'*Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons par une suite de la confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire im-

Nouvelle Académie (1).

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES.

Nous GUILLAUME, etc.

Ayant pris en considération les services rendus aux sciences et aux lettres par l'*académie des sciences et belles-lettres*, établie autrefois à Bruxelles, et ne voulant négliger aucune occasion pour donner des preuves de l'intérêt que nous mettons à l'existence de pareilles institutions, également propres à faire fleurir les lettres et à soutenir l'honneur national;

(1) La nouvelle académie fut installée le 18 novembre 1816, dans le local du musée des tableaux; ce ne fut cependant qu'en 1820, qu'elle publia un premier volume des Mémoires de ses membres. En 1830, le 5e volume avait paru ainsi que le 7e des Mémoires couronnés. Le nombre des volumes des Mémoires s'élève actuellement à onze, et l'impression du quatorzième volume (1re partie) des Mémoires couronnés vient d'être terminée. L'académie, depuis 1830, a fait paraître encore cinq volumes de *Bulletins* et cinq *Annuaires*, publications qui n'existaient pas avant cette époque.

Sur la proposition de notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. La ci-devant académie des sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, sera rétablie, autant que possible, de la manière dont elle existait autrefois, et avec les seuls changemens que les circonstances exigeront, et que nous déterminerons ultérieurement.

Art. 2. Notre commissaire-général demandera les considérations et l'avis des membres encore vivans de l'académie, sur les changemens que le règlement, d'après l'art. 1er de cet arrêté, devra subir, ainsi que sur le choix de nouveaux membres ordinaires et honoraires. Il nous fera ensuite une proposition à cet égard.

Signé, Guillaume.

De la part du Roi, Falck.

RÈGLEMENT POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Art. 1er. L'académie des sciences et belles-lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, n° 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres.*

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'académie.

Art. 3. L'académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

Art. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

Art. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens des lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans toutes les provinces du royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (2).

(1) Par résolution de l'académie, prise à la séance du 7 mai 1837, il a été arrêté qu'il y aura 30 membres pour la classe des sciences, et 18 pour celle d'histoire.

(2) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *cor-*

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'académie.

Art. 8. L'académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera, à chaque assemblée, le jour du mois suivant destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le demander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'académie, on tiendra une assemblée extraor-

respondans: mais le Roi, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'académie, de MM. *le Normand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits du *Journal des Séances*.)

dinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances

(1) Voyez l'extrait du *Journal des Séances*, du 7 mai 1819.

de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur les objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il n'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de l'État.

Art. 19. L'académie examinera, lorsque le Gouvernement l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art

utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art. 20. L'académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite, se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'académie, recueillera les opinions des membres de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au

commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations; signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

primer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions et mémoires aient été examinés et approuvés par l'académie. Agréons que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les priviléges convenables. Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne, avec la légende *Sigillum Cæsareæ Regiæ Scientiarum et Litterarum Academiæ*, dont le secrétraire perpétuel aura la garde. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas déjà anoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie. Voulons que l'enregistrement des présentes, pour autant qu'il en échoit, se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons son Altesse Royale le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et donnons en mandement à tous nos conseils, justiciers, officiers et sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi

qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire; car ainsi nous plaît-il: en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième, paraphé *K. R. vdt.* Signé Marie-Thérèse; plus bas était: par l'Impératrice Douairière et Reine, contresigné *A. G. de Lederer,* et y est appendu le grand sceau de S. M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer-blanc.

(Voyez le règlement de l'ancienne académie impériale et royale dans l'*Annuaire* de 1835.)

Nouvelle Académie (1).

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES.

Nous Guillaume, etc.

Ayant pris en considération les services rendus aux sciences et aux lettres par l'*académie des sciences et belles-lettres*, établie autrefois à Bruxelles, et ne voulant négliger aucune occasion pour donner des preuves de l'intérêt que nous mettons à l'existence de pareilles institutions, également propres à faire fleurir les lettres et à soutenir l'honneur national;

(1) La nouvelle académie fut installée le 18 novembre 1816, dans le local du musée des tableaux; ce ne fut cependant qu'en 1820, qu'elle publia un premier volume des Mémoires de ses membres. En 1830, le 5e volume avait paru ainsi que le 7e des Mémoires couronnés. Le nombre des volumes des Mémoires s'élève actuellement à onze, et l'impression du quatorzième volume (1re partie) des Mémoires couronnés vient d'être terminée. L'académie, depuis 1830, a fait paraître encore cinq volumes de *Bulletins* et cinq *Annuaires*, publications qui n'existaient pas avant cette époque.

Sur la proposition de notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. La ci-devant académie des sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, sera rétablie, autant que possible, de la manière dont elle existait autrefois, et avec les seuls changemens que les circonstances exigeront, et que nous déterminerons ultérieurement.

Art. 2. Notre commissaire-général demandera les considérations et l'avis des membres encore vivans de l'académie, sur les changemens que le règlement, d'après l'art. 1er de cet arrêté, devra subir, ainsi que sur le choix de nouveaux membres ordinaires et honoraires. Il nous fera ensuite une proposition à cet égard.

Signé, Guillaume.

De la part du Roi, Falck.

RÈGLEMENT POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Art. 1er. L'académie des sciences et belles-lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, n° 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres.*

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'académie.

Art. 3. L'académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

Art. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

Art. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens des lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans toutes les provinces du royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (2).

(1) Par résolution de l'académie, prise à la séance du 7 mai 1837, il a été arrêté qu'il y aura 30 membres pour la classe des sciences, et 18 pour celle d'histoire.

(2) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *cor-*

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'académie.

Art. 8. L'académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera, à chaque assemblée, le jour du mois suivant destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le demander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'académie, on tiendra une assemblée extraor-

respondans: mais le Roi, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'académie, de MM. *le Normand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits du *Journal des Séances*.)

dinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances

(1) Voyez l'extrait du *Journal des Séances*, du 7 mai 1819.

de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur les objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il n'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de l'État.

Art. 19. L'académie examinera, lorsque le Gouvernement l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art

utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art. 20. L'académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite, se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'académie, recueillera les opinions des membres de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au

commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations; signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

Art. 29. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française et hollandaise ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'académie, avant le premier février; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même devise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. 30. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative (1).

Art. 31. Les académiciens qui auront donné les programmes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'académie, et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux

(1) Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la disposition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté trois prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les autres questions qui seraient proposées sur la même science.

observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens ; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

Art. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

Approuvé par arrêté Royal du 3 juillet 1816.

Le secrétaire d'État,

(*Signé*) A. R. Falck.

EXTRAITS

Des procès-verbaux des séances, comprenant les arrêtés et les décisions relatifs à l'académie, depuis sa réorganisation jusqu'à ce jour.

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

L'académie arrête que ses membres seront divisés en deux classes, celle des sciences et celle des lettres, et qu'il y aura trente membres pour la première classe et dix-huit pour la seconde (séances du 13 janvier 1817, du 1er avril 1822 et du 9 mai 1837).

La classe des sciences sera divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la zoologie, de la botanique, de la géologie et de la minéralogie (séance du 7 mai 1820).

Deux commissions seront nommées, l'une dans la classe des lettres, l'autre dans celle des sciences, pour dresser deux listes de candidats, avec l'examen de leurs titres.

Les listes seront soumises à l'approbation de l'académie.

Ces commissions seront également chargées de discuter les titres littéraires des autres candidats proposés par d'autres membres de l'académie.

Il a été résolu que la commission des lettres serait composée de quatre membres, et celle pour les sciences de cinq (séances du 12 octobre 1833 et du 8 mai 1835).

Les nominations ne se feront que deux fois par an, aux

séances générales des mois de mai et de décembre (séance du 7 novembre 1835).

1° La majorité absolue est nécessaire pour l'élection;

2° On peut nommer en dehors des listes de présentation;

3° La liste de présentation doit être double;

4° Lorsque plusieurs places seront vacantes, on votera séparément pour chaque candidat (séance du 3 décembre 1836).

Quand il sera question d'élire des membres ou des correspondans, la mention en sera faite dans la lettre de convocation, pour la séance qui précèdera immédiatement celle où l'élection devra avoir lieu. Cette lettre indiquera en outre le jour et l'heure précise où il sera procédé à l'élection, ainsi que le nombre des places vacantes et les classes où les vacations ont lieu (séance du 7 mai 1838).

Le directeur de l'académie est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et, pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur (séance du 17 janvier 1835).

DES CORRESPONDANS.

S. E. le Ministre de l'instruction publique, présent à la séance du 4 novembre 1820, déclare qu'il ne trouve pas d'inconvénient à ce que l'académie nomme des correspondans, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans son règlement (1).

1° Le nombre des correspondans est fixé à *soixante-quatre ;*

(1) L'académie nomme directement ses correspondans; cependant les cinq premières nominations ont été soumises à l'agrément du Roi.

2° Il y en aura *quarante* pour les sciences et *vingt-quatre* pour les lettres;

3° L'académie choisira ses correspondans parmi les candidats qui seront présentés par des commissions spéciales;

4° Les élections seront faites au scrutin secret (séances du 5 décembre 1829 et du 9 mai 1837).

Il est arrêté que les formalités voulues pour l'élection des membres ordinaires seront suivies pour celle des correspondans, et qu'il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination (séance du 6 mai 1834).

L'académie décide :

1° Que les correspondans ont le droit d'assister aux séances;

2° Que les correspondans ont voix consultative seulement (séance du 25 novembre 1826).

DES SÉANCES.

L'académie adopte la proposition que des billets de convocation soient adressés à chacun des membres, énonçant les principaux objets qui seront traités dans la séance prochaine, et trois jours au moins avant la réunion (séance du 6 mai 1834).

Il y a annuellement une séance publique; cette séance a lieu le 16 décembre, jour de la fondation de l'académie par Marie-Thérèse.

Il sera rédigé un règlement pour tout ce qui concerne cette séance générale (séance du 17 janvier 1835).

L'académie a décidé, dans sa séance du 7 octobre 1837, que la salle des séances serait désormais ouverte aux membres, les lundis, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 heures

après midi, pour permettre de prendre connaissance des ouvrages qui auront été reçus et pour faciliter les communications scientifiques et littéraires. Les jours des séances, la salle sera ouverte depuis 10 heures.

Les vacances de l'académie qui, d'après l'article 11 du règlement, ont été fixées depuis le 1er juin jusqu'à la fin du mois d'août, commenceront dorénavant le 1er août et finiront le 15 octobre. Cette décision de l'académie a été confirmée par le Ministre de l'instruction publique (séance du 7 mai 1819).

DES PUBLICATIONS.

On a agité la question de savoir si les mémoires qui pourraient être adressés à l'académie par les correspondans seront imprimés, et la question a été résolue affirmativement.

Une seconde question dérivait naturellement de celle-là, savoir : si les mémoires des correspondans seront imprimés dans un volume séparé, ou s'ils le seront à la suite de ceux des membres; et la question ayant été mise aux voix, il a été résolu, à la pluralité des voix, que ces mémoires seront imprimés dans le même volume que ceux des membres et à la suite (séance du 8 octobre 1825).

Chaque mémoire aura sa pagination particulière (séance du 2 juillet 1836).

Les mémoires des membres et des correspondans auxquels l'académie a donné son approbation, ne doivent être considérés que comme admissibles à être imprimés, en attendant le jugement définitif des commissaires chargés de ce qui concerne l'impression des mémoires de l'académie (séance du 7 novembre 1835).

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de l'académie recevront trente exemplaires particuliers de ces ouvrages (séance du 7 juin 1834).

Les auteurs auront la faculté de faire tirer, en outre, des exemplaires particuliers de leurs mémoires, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (séances du 8 août 1835 et du 4 juin 1836).

Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui auront été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il sera tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires avaient été modifiés pour le fonds, ou si l'on y avait fait des intercalations.

Les mémoires des membres et des correspondans dont l'impression n'a pas été ordonnée, pourront être rendus aux auteurs (séance du 8 août 1835).

Le manuscrit d'aucun mémoire de concours ne doit être remis à l'auteur (séance du 7 juillet 1838).

L'académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs auront la faculté d'employer d'autres lithographes dont les talens leur inspireraient plus de confiance (séance du 2 juillet 1836).

On propose de faire publier des notices et extraits de tous les manuscrits qui, dans la bibliothèque dite de Bourgogne, ont rapport à notre histoire.

L'académie adopte cette proposition et déclare qu'elle verrait avec plaisir que le travail dont il est fait mention, fût, par la suite, étendu à d'autres manuscrits relatifs à l'histoire nationale, soit qu'ils appartinssent à des particuliers, soit à des dépôts publics (séances du 10 janvier 1829 et des 6 et 7 mai 1836).

On présentera, dans les procès-verbaux des séances, les

communications scientifiques et littéraires qui auront été faites, et l'annonce des mémoires qui auront été lus. Ces procès-verbaux ou *bulletins* seront imprimés de manière à pouvoir être rendus publics dans la huitaine qui suit la séance. On les distribuera de la manière suivante :

1° Aux membres ordinaires et honoraires; 2° aux correspondans; 3° aux principales académies et établissemens scientifiques de ce pays et de l'étranger; 4° aux journaux de Bruxelles et à des savans qui auraient fait des communications à l'académie (séance du 4 février 1832).

Le bulletin ne pourra être considéré comme appendice au procès-verbal que pour autant qu'il aura été approuvé (séances du 4 avril 1835 et du 7 mai 1836).

Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant, l'impression des notices illisibles qui auraient été présentées par les auteurs, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient que la publication des bulletins fût retardée au delà du terme fixé (séance du 7 novembre 1835).

Tout mémoire présenté par un membre ou par un correspondant, qui serait admis pour l'impression, sera inséré dans les mémoires de l'académie, si son étendue devait excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin (séance du 5 août 1837).

Quand des mémoires, composés par les membres, seront lus à l'académie, il en sera donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des

membres ne seront point livrés à la publicité; cependant s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails de nature à intéresser la science, on pourra les insérer par extraits.

Quand des mémoires, composés par des correspondans ou des savans étrangers, seront lus à l'académie, on se bornera à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, pourront être imprimés dans les bulletins (séance du 15 décembre 1835).

Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins, auront droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail (séance du 13 janvier 1838).

DE LA BIBLIOTHÈQUE.

M. Le commandeur de Nieuport a remis au secrétaire une lettre des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, du 26 novembre, par laquelle ils prient M. le commandeur de faire part à l'académie du projet de faire déposer à la bibliothèque publique de la ville, la collection des livres et mémoires que l'assemblée possède, afin de la rendre accessible au public.

L'académie ayant trouvé ce motif puisé dans l'intérêt général de la science, a consenti à ce que ces ouvrages fussent déposés, après inventaire, à la bibliothèque de la ville, aux conditions suivantes :

Que ce dépôt serait placé dans un salon qui y serait affecté et ouvert au public, comme le reste de la bibliothèque;

Que l'assemblée se réserve le droit d'avoir un accès libre

à ce salon, de manière que tous ses membres puissent disposer, pour leur usage, de ces livres ou mémoires, soit en les faisant demander, soit en les y venant prendre;

Que les personnes étrangères à l'académie auront également accès à ce dépôt, pour y examiner et consulter les ouvrages dont il se compose, dans le local où ils se trouveront sans pouvoir les déplacer;

Que, du reste, les membres de l'académie conserveront, comme par le passé, la faculté de pouvoir, en tout temps, entrer à la bibliothèque de la ville, et de tenir chez eux pour un temps déterminé de concert avec le conservateur de la bibliothèque et sous récépissé, les ouvrages qui leur seront nécessaires pour leurs études ou leurs travaux académiques.

Le secrétaire est invité à faire part de cette délibération à MM. les bourgmestre et échevins (séance du 26 décembre 1825).

Le secrétaire a donné lecture de la lettre qui lui a été adressée par la régence de Bruxelles sous la date du 25 janvier dernier, en réponse à celle qu'il lui avait écrite le 6 précédent. Ladite régence l'informe qu'elle a accédé avec plaisir aux conditions qu'il a proposées pour le dépôt des livres et mémoires de l'académie dans une des salles de la bibliothèque publique (séance du 4 février 1826).

FINANCES.

Le secrétaire est chargé en même temps des fonctions de trésorier (séance du 4 novembre 1820).

Il a été donné lecture d'un arrêté du Roi, du 31 décembre 1820, n° 57, par lequel S. M. fait connaître que son intention est qu'en commençant du 1er janvier 1821, les médailles d'or décernées par l'académie aux auteurs des

mémoires couronnés, et le traitement du secrétaire perpétuel ne seront plus fournis par la caisse de l'État, mais que les dépenses de ces médailles et le traitement du secrétaire seront pris sur les fl. 4,000, qui, conformément à l'arrêté du 3 juillet 1816, continueront à être payés annuellement à l'académie (séance du 13 janvier 1821) (1).

Un membre propose de diminuer le traitement du secrétaire perpétuel, en le portant à 1,200 florins; l'académie consultée sur cet objet décide, à la majorité des voix, que le traitement accoutumé de 1,500 florins continuera à être payé au secrétaire (séance du 13 janvièr 1821).

CONCOURS.

Un arrêté Royal du 8 juin 1822, a rapporté l'article 30 du règlement, qui porte qu'on ne couronnera pas les auteurs qui ont déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science (séance du 29 juillet 1822).

Il a été résolu que les médailles d'or, présentées comme prix des concours, seraient désormais de la valeur de 600 francs au lieu de 30 ducats (séance du 6 et du 7 mai 1836).

(1) Par un arrêté du 3 juillet 1816, il était accordé, tous les ans, outre le subside de 4,000 florins, quatre médailles d'or pour les concours ainsi que quatre médailles d'accessit. Le traitement du secrétaire s'élevant à 1,500 florins, n'était pas non plus compris dans cette somme ni les pensions, comme il est dit, « qui pourraient être accordées au membre ou aux membres qui se distingueront par leur zèle ou leurs travaux. » Jamais cette disposition si libérale n'a été mise à exécution.

Le subside annuel allòué à l'académie est actuellement de 25,000 francs.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

Membres de l'Académie Royale de Bruxelles.

Notice sur G. MOLL, *membre de l'académie, né à Amsterdam, le* 18 *janvier* 1785, *mort dans la même ville, le* 17 *janvier* 1838 (1).

Les sciences, comme ceux qui les cultivent, jouissent de cet heureux privilége que, pour elles, il n'existe pas de barrières politiques, pas d'antipathies nationales, pas même de ces espèces de frontières intellectuelles qui, sous l'influence des langues, s'établissent entre les différentes littératures.

(1) En écrivant cette notice nous avons surtout fait usage des renseignemens puisés dans un article nécrologique publié par M. le professeur Van Rees (*voyez* les n°s 35 et 36 du *Letterbode* pour 1838), et dans l'opuscule, *L. G. Visscher oratio de Gerardo Moll*, lu devant l'université d'Utrecht, le 26 mars 1838. M. Van Rees est l'un des élèves les plus distingués de M. Moll, et plus d'une fois il a prêté d'utiles secours à son maître, dont il était devenu le digne émule. Personne certainement n'était plus digne que M. Van Rees de lui succéder dans les fonctions de professeur et de directeur de l'observatoire d'Utrecht.

Elles forment une véritable république dont rien ne doit jamais altérer la paix, et où le mérite seul conduit à des distinctions, sans qu'on ait à formuler des arrêtés ou à exercer des protections qui les confèrent. La considération qu'on porte aux talens, comme l'estime accordée aux vertus, est tellement inhérente à notre nature, qu'il ne nous est pas même facultatif de la refuser, quand elle se trouve réellement méritée.

Pour nous, membres de cette académie, qui, par nos études et nos goûts, nous trouvons placés dans les régions paisibles, où les dissensions politiques ne font plus ressentir leurs secousses; nous ne verrons dans le savant qui fait l'objet de cette notice que le confrère qui a pris place au milieu de nous, qui a pris part à nos travaux et qui nous a secondés de ses lumières.

Gérard Moll naquit à Amsterdam, le 18 janvier 1785. Ses parens, Gérard Moll et Anna Diersen, dont il était le seul enfant, concentrèrent sur lui toutes leurs affections. Son père exerçait le commerce et avait des connaissances peu communes; sa mère surtout avait un esprit très-cultivé et se livrait même avec succès à la poésie; c'est elle qui prit soin de l'éducation de son fils et qui seconda les premiers développemens de son intelligence. Quand il passa aux écoles, ses progrès furent très-rapides, et il avait à peine dix ans qu'il parlait avec facilité, outre sa langue maternelle, les langues française et allemande. Il n'avait pas négligé les principes du latin; mais, comme il était destiné à la carrière du commerce et de l'industrie, la langue de Cicéron dut faire place à celle de Watt.

Le jeune Moll avait été placé dans une maison de commerce de sa ville natale, pour faire son apprentissage. Ses

fréquentes visites à bord des vaisseaux, ses relations avec les marins et sa curiosité naturelle lui rendirent bientôt familières une quantité de notions relatives à l'art de la navigation, et elles firent naître en même temps en lui le goût des sciences mathématiques.

Il dut aux soins du professeur Keyser, d'être initié aux secrets de la géométrie et de l'algèbre; en 1801, il commença l'étude de l'astronomie, qui, malgré son utilité, se trouvait alors assez négligée dans sa patrie; mais ce ne fut qu'en 1804 que son goût pour cette science se déclara d'une manière très-prononcée. Il se trouvait alors dans une maison de commerce de Londres; mais ses inclinations le portaient bien moins vers les comptoirs des marchands que vers les ateliers du célèbre mécanicien Troughton, dont il avait réussi à faire la connaissance. Par suite il s'était procuré un sextant de dix pouces de rayon; et riche de ce trésor, il crut désormais avoir assez fait pour le commerce, dont il résolut d'abandonner la carrière.

Le jeune Moll était rentré en Hollande; c'était l'époque où les conscriptions décimaient les populations au dedans et allaient alimenter au dehors les armées de l'empire qui, avec une intrépidité et une activité incroyables, combattaient sur différens points de l'Europe et se chargeaient à la fois de gloire, de butin et des malédictions des peuples vaincus. Le père de notre jeune savant qui ambitionnait peu pour son fils la part qui pouvait lui revenir de ces conquêtes, chercha les moyens de le retenir auprès de lui et crut trouver l'expédient qu'il désirait, en le destinant à la carrière des sciences. Il le fit donc inscrire comme étudiant à l'athénée d'Amsterdam, où le jeune Gérard suivit avec zèle les leçons de Cras et Van Lennep pour les lettres, et celles

du célèbre Van Swinden pour les sciences. Ses relations avec ce dernier savant décidèrent entièrement sa vocation.

Notre confrère avait aussi fait la connaissance du professeur Van Beeck Calkoen ; et, à son invitation, il prit part avec le professeur Keyser, à la détermination de la différence des méridiens d'Amsterdam et d'Utrecht, au moyen de signaux de feu, donnés du haut de la tour de Loene (1).

Ce fut en 1809 qu'il prit, à l'université de Leyde, le grade de candidat en philosophie. L'année suivante, au mois de juin, il se rendit à Paris pour suivre avec plus d'activité et sur un plus grand théâtre, le cours de ses études favorites. Il s'y mit en relation avec plusieurs savans distingués, et particulièrement avec Delambre, pour qui il professa toujours les sentimens d'une vive reconnaissance et d'un sincère attachement. La santé chancelante de son père, qui mourut bientôt après, le rappela dans sa patrie au mois de février de 1812.

Le professeur Van Beeck Calkoen avait également succombé à Utrecht ; et la chaire des sciences mathématiques et physiques était devenue vacante. On craignait de la voir supprimer par suite des mesures prises par le gouvernement français, qui avait fait descendre l'université d'Utrecht au rang d'*école secondaire*. Cependant l'influence de Delambre et celle de Van Swinden, furent assez puissantes pour faire nommer notre confrère d'abord directeur de l'observatoire d'Utrecht et, quelques mois après, professeur des sciences mathématiques et physiques. Lors de la réorganisation de l'université, en 1815, il obtint la chaire des sciences physiques qu'avait occupée le professeur Rossyn.

(1) *Letterbode*, 1807, I, 21.

Les premiers soins de Moll, dans ses nouvelles fonctions, furent consacrés à l'organisation de l'observatoire qui se trouvait dans un mauvais état par suite des circonstances malheureuses par lesquelles on venait de passer. On avait profité, pour la construction de cet établissement scientifique, des débris d'une vieille tour isolée, et placée sur un des remparts de la ville. Le parti le plus sage eût été sans doute de démolir ce bâtiment élevé qui ne présentait pas la solidité convenable ni des dispositions commodes; mais les moyens pécuniaires manquaient, et l'avenir de cet observatoire fut complétement compromis. En vain le nouveau directeur y plaça successivement un choix des instrumens les plus beaux qu'il fut à même de se procurer dans les différens voyages qu'il fit en Angleterre et en Allemagne; tous ses efforts échouèrent devant des difficultés qui, prises séparément, auraient été peu importantes, mais dont le concours devait à la longue exercer la plus fâcheuse influence. Le premier de ces inconvéniens et le plus grave peut-être était le chemin que l'astronome avait à parcourir pour se rendre de chez lui au lieu de ses observations. Un local resserré, des dispositions peu commodes, des bases élevées et peu fermes, qui ne permettaient de placer que des instrumens de médiocre dimension, et de ne se livrer ainsi qu'à un nombre restreint d'observations, présentaient des obstacles qui finirent sans doute par vaincre entièrement le zèle dont notre confrère avait fait preuve en débutant dans la carrière. Ses travaux astronomiques en effet ont été peu nombreux; les seuls qu'il ait publiés sont ses observations de la comète de 1819 (1), et celles du passage de Mer-

(1) *Letterbode*, 1819, II, 59.

cure sur le soleil, au mois de mai 1832 (1); il a aussi communiqué à la société royale astronomique de Londres, l'ensemble des observations qui ont été faites en Hollande, de la belle éclipse de soleil du 7 septembre 1820, époque à laquelle M. Moll lui-même se trouvait en Angleterre. Il avait fait paraître, l'année précédente, en déposant le rectorat à l'université d'Utrecht, une dissertation latine sur les progrès ultérieurs de l'astronomie, qui se trouve insérée dans les *Annales* de ce corps savant (2).

Ce qui du reste paraît avoir contribué le plus à détourner notre confrère des travaux astronomiques, c'est la mobilité de son esprit, qui aimait à se répandre à la fois sur un grand nombre d'objets, c'est le besoin de se déplacer et de se tenir au courant des progrès des sciences qui le portait à visiter ses voisins et surtout les Anglais aussi souvent que ses fonctions de professeur le permettaient, et nous devons ajouter presque toujours plus long-temps que ne le permettaient ces mêmes fonctions. Du reste le gouvernement avait fort bien compris que les inconvéniens qui en résultaient, étaient très-faibles en comparaison des avantages qu'on pouvait recueillir de ces excursions multipliées, et il avait le bon esprit de fermer les yeux sur ce qu'il pouvait y avoir d'irrégulier dans sa carrière professorale. Comme physicien, Moll était véritablement sur son terrain; on a de lui des travaux qui ne peuvent laisser aucun doute à cet égard; mais le côté par lequel il a surtout servi son pays, c'est en le tenant au courant de tout ce qui se faisait à l'étranger non-seulement dans les

(1) T. IV, 71, des *Mémoires de la 1re classe de l'institut des Pays-Bas.*

(2) Tome I, 144, *Mémoires de la société royale astronomique.*

sciences, mais dans toutes les applications qu'on peut en faire aux besoins de la société. Faisait-on quelque découverte importante, quelque perfectionnement utile, non-seulement il s'empressait d'en donner communication dans ses leçons et dans les sociétés scientifiques auxquelles il appartenait ; mais il s'efforçait, par la voie des journaux, d'en rendre les résultats compréhensibles à la généralité des lecteurs; ainsi, la navigation par les bateaux à vapeur, les puits artésiens, l'échauffement des serres par la vapeur d'eau, les recherches sous-marines par la cloche à plongeur, la construction des paratonnerres, trouvèrent successivement en lui un zélé défenseur, toujours disposé à en faire valoir les avantages (1). Il aimait surtout à jeter des lumières sur les sujets scientifiques qui étaient, comme l'on dit, à l'ordre du jour; et qui offraient un intérêt de circonstance : ainsi, immédiatement après l'incendie d'une partie de la belle église de St-Bavon à Gand, il présenta ses remarques sur les perfectionnemens des pompes à incendie. Au sujet de courses de chevaux, il fit connaître dans une notice la vitesse des chevaux des différens pays et des différentes races. Survenait-il quelque changement remarquable dans l'état atmosphérique, il prenait occasion de communiquer ses observations à ce sujet et de rappeler les phénomènes analogues qui avaient pu se présenter antérieurement. Ces travaux de détail avaient singulièrement contribué à rendre son nom populaire parmi ses compatriotes.

M. Moll était l'âme de toutes les commissions scientifiques que créait le gouvernement; et il faut convenir qu'il était

(1) Des notices sur ces différens sujets ont été insérées par M. Moll dans le *Letterbode* et dans les *Mémoires de la société de Haarlem.*

à même d'y rendre des services plus réels que dans son petit observatoire, où pendant assez long-temps même, il n'a eu pour aide que son concierge.

Immédiatement après la formation du royaume des Pays-Bas, l'on eut à s'occuper du système des poids et mesures, et Moll fut un des principaux membres de la commission chargée de ce travail. Le gouvernement lui donna, dans cette circonstance, une marque de sa satisfaction en le nommant chevalier de l'ordre du Lion Belgique.

Il eut surtout occasion de donner des preuves de ses connaissances pratiques dans la commission que l'on chargea de faire un rapport sur l'état des eaux et sur leurs dérivations dans les provinces septentrionales. Le travail demandé était difficile et de la plus haute importance. Chacun savait que le lit des rivières s'exhaussait insensiblement dans la Hollande, et que les embouchures s'ensablaient de plus en plus; mais les avis étaient singulièrement partagés sur les moyens de porter remède à un mal qui tendait à engloutir un jour une partie considérable du pays. Les uns conseillaient de donner plus d'élévation et de poids aux digues; d'autres de les abaisser; d'autres enfin étaient d'avis de construire latéralement des canaux de dérivation, mais ils ne différaient pas moins entre eux que les premiers, sur les moyens d'exécution. La commission fut donc chargée d'examiner tous ces projets et de proposer des plans pour garantir le pays, tout en conciliant les avantages du trésor avec ceux du commerce et de l'industrie. Son travail dura quatre ans, et notre confrère lui consacra presque exclusivement son temps. Il fut nommé rapporteur de la commission; et l'on s'accorde à regarder son travail qui fut

imprimé en 1827, comme un modèle d'ordre, de clarté et de raisonnement.

En 1826, il avait été nommé d'une autre commission pour l'amélioration des cartes marines et pour les examens des officiers. Il ne se rendit pas moins utile dans ces nouvelles fonctions; car, comme nous avons eu occasion de le dire déjà, dès sa plus tendre enfance il s'était trouvé naturellement porté à étudier la navigation et tout ce qui s'y rattache. Cette branche des connaissances humaines rentrait d'autant mieux dans les goûts qu'elle se liait intimement aux causes de la prospérité et de la gloire de la Hollande; et M. Moll n'était pas moins bon patriote que savant éclairé. Son travail sur les anciens voyages maritimes des Néerlandais (*Vroegere zeetogten der Nederlanders*) est un ouvrage national, plein de recherches curieuses et utiles, et respipirant l'amour le plus pur de la patrie. En exposant les immenses services rendus à la navigation par les voyageurs hollandais, l'auteur est loin de se perdre dans des éloges emphatiques; il reproche au contraire à ses concitoyens d'être déchus de l'état où les avaient élevés leurs aïeux; et il les encourage à chercher à regagner leur ancienne splendeur.

On lui doit aussi des notes intéressantes dont il enrichit l'ouvrage de M. Van Kampen sur l'histoire des sciences dans les Pays-Bas (1).

Ses connaissances scientifiques et son goût pour les lettres l'avaient naturellement porté vers le domaine de l'histoire. Entraîné, d'un autre côté, par des sentimens de reconnaissance, il écrivit successivement des notices bio-

(1) *Bijdragen tot de geschiedenis der wetenschappen in Nederland.*

graphiques sur Delambre, Keyser et Van Swinden qui avaient été ses maîtres; il paya aussi un tribut d'estime à la mémoire de Delaplace et de Wollaston avec qui il avait eu des relations. Dans les derniers temps de sa vie, il s'était occupé d'une notice sur notre ancien confrère et son compatriote le baron Van Utenhove, notice qui doit avoir été imprimée depuis.

Lorsque le gouvernement, en 1835, résolut de faire faire, à la demande du gouvernement anglais et pour seconder les travaux de MM. Whewell et Lubbock, des observations suivies sur les heures et les hauteurs des marées le long des côtes de la Hollande, c'est encore à Moll que fut confié le soin de les diriger et de les surveiller. On peut voir dans le tome VII des mémoires de la 1re classe de l'institut, le rapport qui a été fait à ce sujet. Ce travail ne pouvait être mieux confié qu'au savant qui, à une époque antérieure, avait présenté les observations les plus judicieuses sur le placement de l'échelle normale, destinée à marquer devant Amsterdam la hauteur du niveau de la mer (*het Amsterdamsche peil*).

Il me reste à parler maintenant des travaux de M. Moll dans les sciences physiques. La position de ce savant lui présentait des avantages considérables dont il sut habilement profiter; indépendamment des collections de l'observatoire et de celles du cabinet de physique de l'université qui, par ses soins, avait pris une extension remarquable, il pouvait disposer encore des collections de la société des sciences d'Utrecht qui n'étaient pas moins riches. Une circonstance très-honorable pour notre confrère, lui permit d'ajouter encore aux trésors qu'il avait déjà sous la main : la mort du professeur Ekama, en 1826, avait laissé vacante la chaire

des sciences physiques à l'université de Leyde, et les curateurs de cet établissement avaient fait une démarche auprès de Moll pour l'inviter à la remplir. Ces offres honorables n'avaient pas été positivement rejetées; mais l'université d'Utrecht comprit qu'il y allait de son honneur et de son intérêt de ne pas laisser partir un savant dont elle recevait tant de lustre. Moll céda aux sollicitations qui lui furent faites de ce côté, et résolut de conserver sa position. La ville d'Utrecht voulut lui donner un témoignage de sa reconnaissance; mais notre confrère refusa de rien accepter pour lui, seulement il exprima le désir de voir faire quelque chose dans l'intérêt des sciences, et la régence de la ville mit à sa disposition une somme de dix mille florins pour l'achat d'instrumens.

Un des travaux les plus importans de Moll est celui qu'il fit en commun avec M. Van Beek sur la vitesse du son. Les expériences de ces savans eurent lieu en 1823, un an après celles qui furent faites par une commission du bureau des longitudes de France, composée de MM. Arago, Gay-Lussac, De Humboldt, etc. Le gouvernement mit à leur disposition tous les moyens d'exécution nécessaires; et la base que devait parcourir le son s'étendait sur une longueur de 17000 mètres, entre le Kooltjesberg près de Naarden et l'élévation nommée les sept arbres (*zeven boomen*) près d'Amersfort. Six nuits furent consacrées à ces expériences qui furent faites avec des soins qui semblent ne laisser rien à désirer. Les résultats en furent consignés dans les mémoires de l'institut des Pays-Bas (1): la société royale de

(1) *Mémoires de l'institut des Pays-Bas*, VII, 281; et *Philosophical transactions*, 1, 823, 2e partie.

Londres, en les insérant dans ses *Transactions*, prouva également l'intérêt qu'elle y attachait. M. Delaplace avait aussi engagé les auteurs à communiquer leur travail au bureau des longitudes; et je fus chargé moi-même d'une lettre, par laquelle cet illustre savant invitait obligeamment le professeur d'Utrecht à faire cette communication.

Les recherches d'OErsted, en 1819, concernant l'action qu'exerce un courant électrique sur l'aiguille aimantée, avaient ouvert un nouveau champ dans lequel se pressèrent d'entrer les savans de toutes les nations; et qui bientôt, grâce à leurs efforts réunis, se trouva tout aussi cultivé et tout aussi productif qu'aucune autre partie du vaste domaine de la physique. Notre confrère ne fut pas des derniers à mettre la main à l'œuvre, et il communiqua dans le *Journal de Physique* (1), les différens résultats auxquels il était parvenu en répétant et en étendant les expériences du physicien danois. Il chercha à montrer qu'il y a une différence d'action dans les phénomènes chimiques et magnétiques, selon qu'on développe l'électricité par un simple contact ou par l'appareil de Wollaston. Ces recherches l'occupèrent pendant plusieurs années.

Le physicien anglais Sturgeon avait fait connaître, en 1826, qu'un barreau de fer doux courbé en fer à cheval et enveloppé d'un fil de cuivre rouge, plié en spirale, devient un aimant énergique dès que les extrémités de ce fil sont mises en contact avec les pôles d'une pile galvanique, et qu'il perd instantanément sa vertu dès que le contact vient à cesser. Dans une expérience faite en Angleterre et à laquelle assistait Moll, un de ces aimans tem-

(1) Par M. De Blainville, t. XCII, p. 295, 309 et 311.

poraires avait porté 9 livres. Notre confrère résolut de faire l'expérience sur une échelle plus grande. Il employa à cet effet une lame de zinc de 11 pieds carrés de surface, plongeant dans un étroit baquet de cuivre, et il mit les pôles de cet élément de pile galvanique en rapport avec les extrémités d'un fil de cuivre enroulé 83 fois autour d'un fer doux, courbé en fer à cheval et pesant 5 livres. Dès que le contact fut établi, le fer put soutenir 50 livres et il fut même possible de porter la charge à 76 livres. Peu content de ces premiers résultats, Moll fit construire un fer du poids de 29 livres; et, avec le même élément galvanique dont il s'était servi d'abord, il lui en fit porter 295.

Je répétai ces différentes expériences avec M. Lipkens, inspecteur-général du cadastre; les résultats auxquels nous fûmes conduits, ont été consignés avec un extrait du travail de Moll, dans le tome VI de la *Correspondance mathématique*, pag. 327. Nous fûmes en même temps conduits à rechercher les proportions les plus avantageuses qu'il convient de donner au fer à cheval et à l'élément voltaïque pour produire le *maximum* d'effet (1); tout en exprimant

(1) *Correspondance math.*, tom. VII, pag. 54 et suiv. C'est peut-être ici le lieu de réclamer contre une erreur d'un journal italien faite au préjudice de notre confrère. On lit, page 63 et suiv. du tome III des *Annali delle scienze* de Padoue, un article dirigé contre les *Annales de physique* de MM. Arago et Gay-Lussac, et contre la *Correspondance*, pour ne pas avoir mentionné, au sujet des travaux de Moll, les recherches du professeur Dal Negro, qui furent présentées, dit-on, à l'Académie de Padoue, *le* 21 *juin et le* 10 *juillet de l'année* 1831. Or, un seul mot doit faire tomber tous ces reproches appuyés, comme nous aimons à le croire, sur une erreur involontaire de date. Les expériences de Moll furent communiquées

le désir de voir de nouvelles recherches faites sur ce sujet intéressant, Moll répondit à cet appel, en citant de ses expériences que nous n'avions pu connaître à cause de l'état de guerre qui existait entre les deux pays, et en produisant de nouveaux résultats obtenus au moyen de très-petits élémens (1).

On doit à Moll plusieurs autres travaux sur les sciences physiques, et entre autres un mémoire sur les télescopes réflecteurs (2), sujet dont on s'occupait alors beaucoup en Hollande, comme nous l'avons déjà dit dans notre notice sur le baron Van Utenhoven (3) ; des recherches sur le degré de température auquel l'eau atteint son *maximum* de densité (4); des observations comparatives entre le kilog. et les poids hollandais, anglais et autres (5).

à l'institut d'Amsterdam *le* 30 *janvier* 1830, et publiées immédiatement après par ce corps savant sous le titre : *Electro magnetische proeven*, in-8°. Chez Muller, Amsterdam, 1830. Les résultats en furent consignés non-seulement dans la *Correspondance mathém*. de 1830, et dans les *Annales* de MM. Arago et Gay-Lussac, mais encore dans la *Bibliothèque universelle*, t. XXXXV, pag 19; dans l'*Edimb. journal of science*, n° 6, t. III, pag. 289 ; dans le *Journal of the royal institution*, 1831, pág. 379, etc. Ne serait-ce pas le cas de répondre à l'auteur italien par ses propres paroles, en lui laissant la responsabilité pour ce qu'elles ont d'amer et de dédaigneux? *Prima di fare altri esperimenti, dovrà studiare le cose già pubblicate in Olanda, in Francia, in Inghilterra, in Genova, etc.*

(1) *Brief betrekkelijk eene aanmerking van den heer Quetelet*, LETTERBODE, 1833, I, 82, et *Bibli. univ.*, juin 1833.

(2) *Mém. de l'Institut des Pays-Bas*, 1re classe, I, 29.

(3) *Annuaire de l'Académie* pour 1838, pag. 64.

(4) *Bijdragen tot de nat. wetens.*, I, 241.

(5) *Ibid*, VI, 119.

A l'époque où parut en Angleterre (1), un ouvrage qui eut beaucoup de retentissement, parce que plusieurs sommités scientifiques s'y trouvaient attaquées sans ménagement, Moll prit fait et cause pour la partie lésée, et se porta pour son champion. Il publia à ce sujet l'ouvrage : *On the alleged decline of science in England, by a foreigner* (2). Si l'on considère les éminens services rendus aux sciences en général, et aux sciences d'application en particulier par la nation anglaise, on ne saurait qu'approuver l'élan généreux qui porta notre confrère à composer son écrit. Quant à nous, nous sommes loin certainement d'adopter les jugemens de l'auteur anglais sur quelques-uns de ses compatriotes ; et l'amitié bien sincère que nous lui portons, nous a fait regretter de trouver souvent trop d'amertume là où il ne s'agissait que de discussions scientifiques ; cependant nous ne pouvons y voir au fond qu'une de ces boutades que se permettent parfois des hommes d'un talent supérieur, et qui ont surtout pour objet de stimuler l'ardeur d'une nation. Ce sont de ces reproches qu'on s'adresse en famille, et que les étrangers ne doivent pas prendre au sérieux.

Moll avait du reste beaucoup à se louer de ses relations avec les savans anglais, qui lui avaient donné des preuves multipliées d'estime. Il appartenait à plusieurs de leurs sociétés savantes, et en 1835, à l'époque de la réunion de l'association britannique à Edimbourg, il en avait été nommé membre, en même temps que l'université lui

(1) *On the decline of science in England, etc.* By Ch. Babbage, in-8°, 1830.

(2) Londres, 1831.

offrait le diplôme de docteur en droit, *honoris causa*, et que la ville lui conférait les droits de bourgeoisie; l'année suivante, la réunion eut lieu à Dublin et l'université de cette ville lui présenta également le diplôme de docteur en droit.

Le caractère droit et ferme de Moll, ses formes en général polies, et son obligeance lui avaient acquis des amis nombreux et dans sa patrie et à l'étranger; ses goûts le rapprochaient particulièrement des Anglais, pour qui il exprimait hautement sa vive sympathie. On pourrait peut-être lui reprocher d'une autre part de s'être laissé aller parfois, quand il s'agissait des personnes, à des préventions qu'il ne portait pas dans les sciences; et ces préventions étaient d'autant plus apparentes qu'elles se manifestaient d'une manière assez âpre et incisive (1).

Moll avait été nommé membre de notre académie le 7 mai 1828; il nous avait fait espérer une coopération active à nos travaux, mais les événemens politiques qui suivirent ne lui ont guère permis de réaliser ses promesses.

Le 11 décembre 1837, notre confrère célébra le vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans le professorat; ses collègues, ses élèves et ses nombreux amis lui donnèrent, dans cette circonstance, des preuves touchantes de leur attachement et de leur estime. Mais ce jour, livré aux plaisirs, qui consacrait un point si remarquable de sa carrière académique, devait aussi en marquer le terme. Moll mourut en effet trente-sept jours après, le 17 janvier 1838,

(1) *Mollium in dijudicandis aliis semper æquitate ductum fuisse, nolo equidem effari. Hoc quidem dicere oportet, æquum judicem eum extitisse si non cunctis, certe multis, optimis; in primis vero senibus et præceptoribus suis.* Oratio de G. Moll.

dans sa ville natale et dans la maison de son ami M. F.-A. Van Hall, où il était allé passer ses vacances d'hiver. Sa dépouille mortelle, d'après ses désirs, fut transportée à Amerongen, où repose aussi celle de sa mère. D'après les dispositions testamentaires, ses instrumens et sa bibliothèque, qui était très-riche, furent légués à l'université dont il avait été l'un des principaux soutiens.

A. Quetelet.

Notice sur la vie et les travaux de Jean Pierre MINKELERS.

Le traité d'Aix-la-Chapelle venait de placer les Pays-Bas catholiques sous le sceptre heureux de Marie-Thérèse, après la guerre de huit ans, après que Lowendahl eut fait tomber Maestricht en son pouvoir et forcé la Hollande et l'Angleterre à demander la paix à la France. L'année même de ce siége (1748), naquit dans cette place de guerre, le savant, humble et modeste, qui devait, trente-six ans plus tard, réaliser, sans s'en douter lui-même, dans l'histoire de nos sciences modernes, la fable de Prométhée. Pallas avait conduit le fils de Japet dans les régions célestes pour qu'il y ravît le feu vital, et le physicien de Maestricht, guidé par une autre Minerve, par la science des Lavoisier et des Berthollet, ravit à la terre même, à la houille que recèlent ses profondeurs, la lumière qui éclaire aujourd'hui les rues de nos cités, nos ateliers et nos demeures. Nous sommes heureux d'avoir quelques noms illustres à citer dans les annales des sciences durant ce demi-siècle de combats, de troubles et de périls, qui vit la patrie changer six fois de maîtres, sans que ni le téméraire Joseph II, ni les impuissans patriotes de quatre-

vingt-neuf, ni le circonspect Léopold, ni François II, ni même le grand empereur dont le nom remplit le monde, aient pu donner aux institutions scientifiques de nos provinces la stabilité et le repos nécessaires pour que les idées utiles engendrent d'heureux résultats.

J'ai parlé de noms illustres; c'est qu'en effet, celui dont je désire occuper, pour un instant, l'attention des amis du pays, est illustré par une grande découverte. Il arrive à la postérité avec un mince bagage, mais il en sera d'autant mieux accueilli qu'il ne doit pas, en passant par les siècles, laisser tomber en route de trop nombreuses erreurs. Ce nom est celui de Jean-Pierre Minkelers (1), ancien professeur de philosophie au collége du Faucon, à Louvain, plus tard professeur de chimie et de physique à l'école centrale du département de la Meuse inférieure, membre ordinaire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, de la première classe de l'institut royal des Pays-Bas, membre et président de la commission médicale de la province de Limbourg.

Le traité de paix du 18 octobre 1748, signé à Aix-la-Chapelle, rendit Maestricht à la Hollande; mais alors, comme de nos jours, la population de cette ville n'avait pas une vive sympathie pour le gouvernement hollandais. Alors, comme aujourd'hui, les regards se tournaient vers la Belgique, et les hommes instruits de la cité qui donna le jour

(1) On a écrit et imprimé *Minckelers* et moi-même tout le premier d'après les autres [Voy. *Journal de Limbourg*, 7 juillet 1824 et *Bulletins de l'académie*, tom. II, pag. 162]. On a écrit aussi *Minklers*. [*Voy.* notice sur Van Hulthem, *Bibliotheca Hulthemiana*, pag. 8, tom. I.] La véritable orthographe de son nom est *Minkelers*, comme il l'a imprimé en tête de son *Mémoire sur l'air inflammable*.

à l'immortel Lyonet, allaient volontiers utiliser leurs talens dans les établissemens belges de haute instruction. Minkelers aussi vint à nous. Je n'ai appris que peu de détails sur sa première éducation et sur ses études universitaires qu'il fit à Louvain. Seulement, on sait que l'amour des sciences était inné chez lui. Il fit ses classes chez les jésuites de Maestricht et il se destinait à l'état ecclésiastique. Même il reçut les premiers ordres (1). Les événemens qui se préparaient à l'époque de sa jeunesse le détournèrent malgré lui de cette vocation, et nous le voyons à l'âge de vingt-quatre ans, c'est-à-dire en 1772, nommé professeur de philosophie (c'était le titre légal) au collége du Faucon, à l'ancienne université de Louvain, où il avait obtenu la seconde place en philosophie dans ses études antérieures. Jusqu'alors, dans cette antique institution de Jean IV, le nom de philosophie s'appliquait encore à la physique proprement dite. On sait que Newton avait appelé cette science philosophie naturelle, et en Angleterre, encore aujourd'hui, tout physicien est réputé philosophe, et tout médecin, physicien, ce qui, certes, il faut en convenir, est fort heureux si les noms traduisent exactement les qualités. A la même époque, Van Bouchaute, que Minkelers nomme quelque part professeur très-méritant, enseignait avec supériorité la chimie qui était encore dans l'enfance.

Treize ans plus tard, c'est-à-dire en 1785, Van Hulthem

(1) Je tiens ces détails et d'autres consignés dans cette notice, de plusieurs amis et contemporains de Minkelers, comme MM. Dreissens, pharmacien des plus instruits à Maeseyck, le conseiller à la cour d'appel de Liége, M. Haenen, le docteur Habets, de Maestricht, M. Rademaekers, de Maeseyck, qui voudront bien recevoir ici les expressions de ma gratitude.

devint l'élève et l'ami du savant de Maestricht. Cette date est quelque chose dans la vie de Minkelers, car, sans Van Hulthem, sans sa mémoire prodigieuse et son heureuse manie des notes, sans l'ardent désir qui l'animait de rappeler sans cesse et à toute occasion, les travaux des Belges, on ignorerait peut-être encore aujourd'hui que c'est à Minkelers que revient la gloire d'avoir découvert le premier le gaz de la houille, ses propriétés inflammables, sa légèreté, sa fabrication et sa dépuration.

En effet, lorsque j'étais professeur à l'école industrielle de Gand, alors dépendante de l'université, Van Hulthem, curateur, assistait parfois à mes leçons. Un jour, c'était la dernière année de sa vie, il m'apprit que Minkelers avait découvert le gaz de la houille et que, chaque année, le professeur de Louvain éclairait son auditoire avec la flamme de ce fluide. « Demain, me dit Van Hulthem, je vous don» nerai son livre, *je l'ai !* » La chose en valait la peine ; ce fut cette communication qui m'engagea à publier plus tard, à propos d'un mémoire sur la météorologie, lu à l'académie par M. Quetelet, les quelques lignes où les droits à la priorité de la découverte du gaz ont été établis pour la première fois et avec quelques preuves, en faveur de Minkelers (1). On sait même le jour où il produisit pour la première fois

(1) *Invention de l'éclairage au gaz*, par Ch. Morren. Note communiquée à l'académie, le 7 mai 1835. (*Bulletins*, tom. II, pag. 162. 1835). Quoique j'eusse attiré l'attention sur ce fait important, M. J. Jacquemyns crut devoir y revenir en 1837, sans citer cette note de 1835. Voy. *Correspondance mathématique et physique*, par Quetelet. 1837, pag. 118. — M. Briavoinne, dans son *Mémoire sur les inventions et perfectionnemens dans l'industrie*, pag. 164 et 165, n'en a rien dit non plus.

le gaz éclairant, et l'on connaît les détails de sa première expérience, chose peu commune dans l'histoire des découvertes.

Les chimistes français rapportent à 1785 ou 1786 l'invention du thermolampe de Lebon, où l'on obtenait de la lumière par le gaz du bois (1) ; mais Buret de Longchamps précise la date du 29 septembre 1799 pour cette même invention, en signalant la houille comme substance propre à produire le gaz (2). Chaptal est du même avis et donne la même date, la dernière. Renaux, ingénieur de Lyon, auteur d'un travail remarquable sur l'histoire de l'éclairage, nous apprend que le brevet d'invention accordé à Lebon est du 6 vendémiaire an VIII (3). Malgré ce brevet, le thermolampe fut oublié et Lebon mourut sans que personne songeât à son éclairage. Qu'on adopte donc l'une de ces quatre dates, si on le veut, et rien ne prouve l'exactitude des deux plus anciennes, la priorité appartiendra toujours à Minkelers.

Les chimistes anglais font aussi remonter à 1798 les essais pour l'obtention du gaz d'éclairage, et ils en font honneur à Murdoch et à Windsor (4). Mais il est reconnu que ce n'est qu'en 1802 que leurs recherches eurent quelque suite. Ce ne fut même que le 18 mai 1804 que Windsor obtint le premier brevet ou patente pour les essais de l'illumination au gaz. Cette dernière date est la seule sur laquelle il existe des preuves par écrit.

(1) Dumas, *Traité de chimie*, tom. I, pag. 641.

(2) *Fastes universels*, tom. IX, pag. 155, édit. in-8° de Bruxelles.

(3) *Le Temps*, n° 1100, 22 octobre 1832.

(4) *Traité de chimie* de Gray, tom. I, pag. 341. — Jaequemyns, ouvrage cité, pag. 118.

Or, en 1784, Minkelers cherchait déjà une substance commune qui pût donner de l'air inflammable en quantité et à bon marché. Il remarqua, dit-il lui-même (1), que le soufre se montre à la surface de la houille; et ce fut de là qu'il partit pour atteindre son but : *e minimis maxima*. Le 1er octobre 1784 « ayant mis de la houille en poudre dans un canon de fusil, j'ai obtenu de l'air inflammable en abondance et très-promptement; quatre onces de houille me donnèrent un pied cubique, mesure de France, de cet air, lequel, ayant été pesé, fut trouvé quatre fois plus léger que l'air atmosphérique, » voilà les propres mots de Minkelers : il avait donc, le 1er octobre 1784, découvert le gaz de la houille (2).

La priorité est une question de dates; elle est donc irrévocablement acquise à Minkelers.

Il y a plus, Van Hulthem suivait ses cours en 1785 (3), et d'après la note qu'il m'a remise, il y a vu l'éclairage au gaz, exécuté depuis cette époque, toutes les années et en présence des nombreux élèves de l'université de Louvain. Ne sont-ce pas là des titres irrécusables (4)?

Il est déplorable, sans doute, que cette belle découverte ait passé inaperçue dans notre Belgique, malgré la publi-

(1) *Mémoire sur l'air inflammable*, pag. 7.

(2) Mémoire cité, pag. 9 et 10.

(3) *Notice sur Van Hulthem*, par M. Voisin. Tom. I, pag. VIII, *Bibliotheca Hulthemiana*.

(4) Dans les écrits de MM. Jaequemyns et Briavoinne, on ne cite aucun des témoins qui virent l'auditoire de Minkelers éclairé au gaz. Je nomme Van Hulthem, homme consciencieux et digne de foi. Dans l'histoire d'une découverte où l'amour propre des Français, des Anglais et des Belges est en jeu, il est nécessaire d'appuyer ses preuves d'argumens précis.

cité que lui donna son auteur par un mémoire imprimé en 1784; mais, comme nous l'avons dit précédemment, le thermolampe de Lebon n'eut pas plus de succès en France que n'en eut en Belgique le canon de fusil du professeur de Louvain. En Angleterre même, ce pays de mouvement et de progrès incessans, ce n'est qu'en 1809 que parut la première compagnie pour l'éclairage au gaz. Dublin, Edimbourg, Glasgow, Manchester, Birmingham, Cheffields, Leeds, Liverpool, rivalisèrent plus tard avec Londres, et jouirent des heureux résultats de ce qu'on peut appeler la découverte de Minkelers. En 1820, on comptait soixante villes éclairées au gaz ; quel n'en est pas le nombre aujourd'hui ! A Londres seulement, où la principale compagnie (*London gaz ligth company*) ne date que de 1812, ne compte-t-on pas huit associations semblables dont les trois principales, *city gaz company, south London company* et celle qui est citée plus haut, consomment 32,700 voies de houille, fournissent 42,000 lampes et ont des tuyaux de 225 milles de longueur. On compte plus de 140,000 becs de gaz dans cette seule ville. Le bon Minkelers, allumant le premier en Europe l'effluve de gaz sortant de son canon de fusil, ne sonpçonnait guère qu'il donnait là un rival aux astres et que la plus noire des substances devait un jour, ou si l'on aime mieux un soir, éclairer l'univers.

Minkelers voulut aussi purifier son gaz par l'eau de chaux ; mais il attacha peu d'importance à cette opération, bien connue de lui cependant, puisqu'il l'a décrite (p. 11 et 12) dans son mémoire. Son principal but était, en effet, d'obtenir un gaz plus léger que l'air et propre à élever les ballons.

Le nom de notre ancien collégue à l'académie s'attache

aussi à la découverte de l'ascension des aérostats. Le premier, il fit monter ces ingénieuses machines au moyen de l'hydrogène carburé, et cela, comme l'a fait remarquer M. Briavoinne, cinquante-deux ans avant le ballon rempli par le même gaz au moyen duquel M. Green a fait, en 1836, le voyage aérien de Londres à Weilburg, dans le duché de Nassau.

Le 1er décembre 1783, le courageux Charles avait lancé dans les cieux le premier ballon à gaz hydrogène. Alors, comme s'écrie Le Brun :

.... O merveille suprême!
Un air plus léger que l'air même
Ravit l'homme au ciel le plus pur ;
La Seine, en frémissant, admire
Le cours de ce premier navire
Qui des airs fend le vaste azur.

Et la Belgique était impatiente d'applaudir aux succès de cette grande invention. Le duc d'Aremberg, à la munificence duquel le cabinet de physique de l'ancienne université de Louvain, que l'on voit aujourd'hui au musée de Bruxelles, devait un grand nombre d'instrumens, pria MM. Thysbaert, Van Bouchaute et Minkelers de rechercher les moyens les moins dispendieux pour produire un gaz léger qui pût élever les aérostats. Ce fut alors que Minkelers ayant trouvé le gaz inflammable de la houille, le fit servir à l'ascension de ces machines. La première expérience qu'il fit, eut lieu le 21 novembre, au château de Heverlé, le ballon tomba à Sichem à six lieues de Louvain (1). Un ballon plus grand (car le premier n'avait pas

(1) *Mémoire sur l'air inflammable*, pag. 34.

un pied) fut construit par M. Dey, secrétaire du duc, qui y employa 400 feuilles de baudruche ; il passa au-dessus de la ville de Tirlemont (1). D'autres ascensions eurent lieu ensuite le 23 février (1785) à Anvers, et le 24 du même mois à Louvain (2). Le ballon d'Anvers, lancé par le père dominicain Walschot, s'éleva à midi et demi et tomba couvert de neige, une demie heure après, au village de Schriek, à six lieues et demie de la villé. Le notaire de l'endroit, maître Lambrecht et le curé de la paroisse donnèrent des déclarations authentiques de la chute.

On aime à relire ces circonstances consignées avec tant de soins par nos prédécesseurs, à se reporter plus d'un demi-siècle en arrière pour assister à ces premières expériences et pour se rendre compte du plaisir que dut éprouver Minkelers, en se voyant appelé comme un nouveau Dédalé, à donner aux hommes des moyens de traverser les airs. Le nom de Minkelers, par cela seul qu'il découvrit le gaz, aujourd'hui employé à l'ascension des ballons, est inséparable de l'histoire impartiale et exacte de ces véhicules aériens, sur la perfection desquels tant d'ingénieux esprits fondent encore de si grandes espérances.

Pourquoi Minkelers fut-il sitôt arraché à ses utiles recherches ? On voit qu'il avait la main heureuse. Tous ceux qui l'ont connu, se plaisent à citer sa dextérité, son habileté, sa précision dans l'art des expériences; et, certes, c'est quelque chose pour un professeur de physique. Cette

(1) *Table des gravités spécifiques d'air*, par M. J. V. Thysbaert, pag. 45, à la suite du mémoire de Minkelers.

(2) Je mets 1785, car Minkelers dit positivement que ces ascensions ont eu lieu avec le gaz de la houille découvert le 1 octobre 1784.

dextérité, il la communiquait à ses élèves, rare et précieux talent qui eut sur l'enseignement en Belgique d'heureux résultats, puisqu'il en est parmi eux (et qui ne reconnaît ici MM. Martens et Crahay?) qui sont appelés aujourd'hui aux mêmes chaires où brillait leur ancien maître avec tant d'éclat.

Cependant, l'opposition contre les violentes mesures de Joseph II, amena la révolution brabançonne; l'université était en butte aux plus cruelles persécutions de l'empereur. Qu'avait à faire au milieu de ces troubles continuels un homme paisible, voué à la science, et surtout Minkelers dont la douceur et la bonté étaient si généralement appréciées! Il paraît cependant qu'il suivit l'université à Bruxelles, en 1788, lors de son transfert en cette ville, par ordre de Joseph II, et qu'il ne revint dans sa ville natale qu'en 1790, lorsque les états de Brabant eurent rétabli cette institution dans son ancien siége. La suppression de l'université en 1797, sous le régime français, acheva de le détacher complétement de son *alma mater*. Mais, l'organisation des écoles centrales vint au moins, cette même année, employer sa science et son talent de professeur. Il fut nommé professeur de chimie et de physique à celle de Maestricht, où il exerçait depuis peu la profession de pharmacien, qui était celle de son père. Ce fut alors qu'il conçut l'idée de doter sa ville natale d'un cabinet de physique et d'un laboratoire de chimie, précieux foyers de lumière pour la création desquels il avait su se concilier l'active amitié du préfet de la Meuse inférieure, M. Loisel, savant lui-même et qui sut estimer Minkelers à sa juste valeur. Ses concitoyens lui surent gré de cette création, parce qu'elle procura à la ville le bienfait d'un établissement de haute instruction qui

fournit ensuite de bons élèves aux établissemens supérieurs. Aujourd'hui encore se fait sentir l'utilité de la conception du célèbre professeur. Jusqu'à l'âge de 68 ans, il vécut, pour ainsi dire dans les travaux de son laboratoire, infatigable dans ses recherches et surtout dans la vérification des découvertes nouvelles. Peu soucieux de découvrir par lui-même, son extrême modestie l'éloignait de la poursuite de ce brillant fantôme que l'on appelle la gloire.

Une attaque d'apoplexie vint interrompre ses travaux; il languit assez long-temps des suites de cette attaque, et le 4 juillet 1824, il expira en chrétien, après avoir donné l'exemple des vertus humaines et fourni une carrière de 76 ans dont 44 s'étaient écoulés dans les fonctions du haut enseignement.

Lorsqu'après la formation du royaume des Pays-Bas, l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles fut réorganisée, Jean-Pierre Minkelers en fut nommé membre ordinaire, le 3 juillet 1816; mais ce fut précisément cette année qu'une congestion cérébrale vint enrayer ses facultés intellectuelles et l'empêcher de prendre part aux travaux de la compagnie. Il y entra le même jour que J.-F. Sentelet qui, l'année suivante, le remplaça à l'université de Louvain dans cette chaire de physique que la seule découverte du gaz aurait fait connaître du monde entier, si elle n'avait pas d'autres titres à la reconnaissance publique.

Ce fut lui qui décrivit mieux que personne le gisement du *Mosasaurus,* le grand animal fossile de Maestricht. Gehler, de Leipsick, donna sa description à Cuvier, qui s'en servit dans ses immortelles *Recherches sur les ossements fossiles.*

Après sa mort, M. Crahay, son ancien élève, a fait connaître ses observations météorologiques, prises depuis 1812 jusqu'en 1818, pendant une période de 7 années, et ayant principalement pour objet de déterminer les quantités d'eau tombées à Maestricht. M. Quetelet, dans son histoire de la météorologie en Belgique, a fait usage de ces expériences, et a rendu hommage à la mémoire de son ancien collègue (1).

Sans parler des beaux-arts auxquels Maestricht a eu la gloire de fournir le nom de Kessels, cette ville a deux noms à citer avec orgueil dans l'histoire des sciences, deux noms que la Belgique révendique, et qui lui appartiennent : Lyonet et Minkelers. Lyonet, chanté par Delile, et connu du monde entier par son immortel ouvrage sur l'anatomie de la chenille, Lyonet qui était la personnification de la patience et de l'exactitude, et que Buffon aurait dû proclamer le premier génie de la terre, s'il avait été fidèle à sa pensée que le génie est de la patience, Lyonet était de Maestricht et plus d'un lien l'attachait à la Belgique ; car, son père était pasteur de l'église wallonne de Limbourg (2). Cet homme à jamais célèbre était contemporain de Minkelers.

(1) Voy. *Bulletins de l'Académie*, tome II, 1835, p. 99 et suiv.

(2) Cuvier, dans sa notice sur Lyonet (*Biographie universelle*), s'est trompé sur la date de la naissance du grand anatomiste. Je possède l'extrait de l'état civil de Maestricht, qui le prouve. Cuvier fait naître Lyonet le 21 juillet 1707. Il était né avant le 25 juillet 1706 ; car, ce jour-là, M. Croiset lui administra le baptême dans l'église réformée de Maestricht. Il y est dit que Benjamin Lyonet, le père, était pasteur à Limbourg, en Belgique. Une grande partie des manuscrits inédits de Lyonet, toute sa correspondance, sont encore en Belgique, et je possède son portrait.

Le nom du premier est répandu partout où la civilisation a porté le flambeau des sciences; le nom du second, qui n'a pas encore dépassé les limites de sa patrie, grandira, nous en sommes sûrs, alors que ses compatriotes auront dit ce qu'il valait. L'histoire des progrès de l'intelligence humaine ne peut échapper à la justice; car cette science repose sur des dates, faits inflexibles et indélébiles à qui la postérité rend toujours hommage un peu plus tôt, un peu plus tard. A nous donc d'élever la voix, nous qui savons quand et comment Minkelers a trouvé le gaz qui éclaire et embellit nos cités! A nous d'inscrire le nom de Minkelers dans une des plus belles pages de notre histoire.

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoire sur l'air inflammable tiré de différentes substances, rédigé par M. Minkelers, professeur de philosophie au collége du Faucon, université de Louvain. Louvain 1784, in-8°, 50 pages, *y comprise* la table des gravités spécifiques de différentes espèces d'air, présentée à S. A. Monseigneur le duc d'Aremberg par M. J.-F. Thysbaert, directeur de l'école des arts dans l'université de Louvain.

Nota. C'est le seul ouvrage imprimé de Minkelers. *Voyez* pour ses travaux météorologiques : *Bulletins de l'académie de Bruxelles*, tome II, p. 99, et pour la première citation de sa découverte du gaz, mon travail, même recueil, même vol. p. 162.

Le journal de Limbourg du 7 juillet 1824 renferme une courte notice sur la vie de Minkelers. Elle m'a été utile. Je ne crois pas être indiscret en disant qu'elle est de M. Martens.

CH. MORREN.

Supplément à la notice sur Richard COURTOIS, *insérée dans l'Annuaire de* 1838.

Parmi les nombreux travaux de Courtois, j'ai signalé son *Mémoire sur la population des villes de la province de Liége* (in-8°, 1829), comme n'étant que de seize pages et je le croyais une annexe de sa *Statistique*. Je ne possédais en 1837 qu'un exemplaire incomplet de ce travail. Ce mémoire a paru dans son entier (23 pages dont 7 tableaux) en 1833, dans le *Recueil de documens statistiques de Belgique*, *publié à l'établissement géographique de Bruxelles, par M. Ph. Vander Maelen*, in-8°.

Mon collègue, M. Kickx, m'a rappelé les mémoires publiés en hollandais, par Courtois, dans le *Bijdragen tot de natuurkundige wetenschappen*, de MM. Van Hall, W. Vrolik et Mulder. Ces travaux sont les suivans :

1827. Verslag van een plant- en landbouwkundig reisje, gedaan in julij 1826, langs de oevers der Maas van Luik naar Dinant, in de Ardennes en het groot hertogdom Luxemburg. In-8°, 27 pages. *Bijdragen*, tom. II, p. 450-479.

Nota. C'est une relation fort instructive d'un voyage agricole et botanique entrepris dans le duché de Luxembourg, par Courtois et le professeur Bronn. Elle sera utilement consultée par les floristes.

1827. Aanteekeningen over eenige planten der Zuidnederlandsche Flora, en voornamelijk der Flora van de omstreken van Spa. In-8°, 7 pages. *Bijdragen*, tom. II, p. 292-299.

Nota. Cette notice a été faite en commun par Courtois et M. Lejeune.

1827. **Verhandeling over de Ranunculaceæ der Nederlandsche Flora. 59 pages, in-8°. *Bijdragen*, tom. II, p. 69-110.**

Nota. M. Lejeune a également travaillé à ce mémoire.

1827. Beschrijving van twee plantaardige miswassen. 3 pages, in-8°. *Bijdragen*, tom. II, p. 226-227.

Nota. C'est l'histoire d'une prolification de l'*Érysimum Cheiranthoides* et celle d'une semblable anomalie du *Veronica monstruosa* [*media*].

1829. **Overzigt van de minerale wateren en warme bronnen van het Nederland en een gedeelte van Pruissen. 16 pages, in-8°. *Bijdragen*, tom. IV, p. 19-35.**

Nota. C'est une statistique très-complète des eaux minérales et thermales de la Belgique.

Ch. Morren.

A la mémoire de François-Juste-Marie RAYNOUARD, *correspondant de l'académie, décédé le* 28 *octobre* 1836 (1).

Messieurs,

Dans ses lumineux rapports M. le secrétaire-perpétuel vous a rappelé, à plusieurs reprises, que l'académie ne s'applique pas seulement à s'enrichir des noms les plus

(1) Cette notice a été imprimée, mais très-incorrectement, dans l'*Indépendant* du 24 décembre 1838. Elle avait été lue à la séance publique de l'académie, le 16 du même mois.

a traîné maint peuple, à travers des discussions oiseuses et puériles, jusqu'à l'indifférence la plus complète et la plus déplorable?

Raynouard se fit avocat dans un moment où la cause de la monarchie allait être plaidée devant le peuple. Un changement était devenu inévitable; il n'était pas d'âme droite et élevée qui pût supporter plus long-temps le désordre organisé, le despotisme élégant et dégagé qu'on nommait dans les salons et dans les bureaux le royaume de France et de Navarre. Raynouard se prononça donc en faveur des principes de la révolution, et fut nommé, en 1791, suppléant à l'Assemblé Législative. Mais quand il vit que le meurtre et la dévastation prenaient la place de la réforme, il osa s'indigner contre les excès et fut mis en arrestation par le parti de la Montagne, à l'époque du 31 mai 1793.

Heureusement la république était trop préoccupée pour faire les choses en règle avec lui: elle oublia de lui couper la tête, et cette distraction passa presque pour de la clémence. Sorti de prison seulement après le 9 thermidor, il reprit, pendant quelques années, sa première profession. En 1800, il s'établit à Paris et fut nommé, dix ans après, membre du Corps Législatif par le département du Var, qui l'y appela de nouveau en 1811. Il prouva alors que les lettres n'isolent pas toujours la pensée du monde réel et que, loin de se borner à être un frivole amusement, elles fournissent les armes les plus puissantes dans les circonstances solennelles de la vie. On était à la fin de 1813. L'étoile de Napoléon pâlissait. Cet homme prodigieux à qui la France aura l'éternelle obligation d'avoir été arrachée aux convulsions de l'anarchie, ne connaissait qu'une maxime de gouvernement: la force et l'inflexibilité. Chef militaire, sur le

trône comme à la tête des armées, il avait donné aux Français pour unique consigne : obéissance passive. Enivré de ses succès, il s'était bercé des rêves d'une ambition sans bornes, et sacrifiait le bonheur de son pays à de stériles victoires. Déjà même il n'était plus vainqueur. Le Corps Législatif, jusqu'à ce moment muet ou bassement adulateur, fit un coup d'état : il nomma une commission pour examiner la situation de la France, et Raynouard en fut le rapporteur.

Aujourd'hui que l'on a permission de tout dire, et qu'abuser de la permission est à peine un tort, on ne comprend pas tout ce qu'il fallait de courage pour s'attaquer à un maître qui n'imposait pas moins par le prestige du génie que par celui de la puissance, et devant lequel se courbaient les monarques et les peuples. En entendant la voix énergique de Raynouard, la France fut frappée d'étonnement, Napoléon de fureur et d'épouvante : un simple avocat venait de prononcer sa déchéance.

Membre, quelques mois plus tard, de la Chambre des Députés, créée par la charte de Louis XVIII, Raynouard se fit encore remarquer par l'indépendance de ses opinions, et défendit avec chaleur la liberté de la presse si long-temps captive et qu'on voulait enchaîner en fait, après avoir reconnu ses droits en théorie. Reélu député pendant les Cent-Jours, il n'accepta point ce mandat, et renonça à la politique pour se vouer entièrement à ses occupations chéries.

C'est principalement sous ce rapport qu'il nous appartient.

Raynouard, littérateur, peut être considéré comme poète et comme érudit. La poésie, qui exige la jeunesse du cœur

et de l'imagination, eut ses premiers hommages; l'érudition avec ses jouissances plus modestes et plus calmes, charma son âge mûr et sa vieillesse.

La critique régnante affectant des dédains superbes et persuadée que toutes les gloires intellectuelles de la France sont nées avec elle, a rejeté au plus bas degré la littérature de l'empire. Enfant ingrat qui renie sa mère, elle lui conteste ses titres les plus notoires. Il est certain que la grande poésie, la poésie inspirée et créatrice devait se trouver mal à l'aise sous la discipline qui régissait à la fois la vieille-garde et le Parnasse. L'imitation froide et étroite des modèles classiques, la manie des descriptions énigmatiques, l'amour de la tirade et de l'allusion, les subtilités d'une versification ayant en horreur le mot propre et la pensée native, étaient peu propres à enfanter des idées originales, à donner des émotions fortes et intimes. Toutefois une époque qui a vu briller Châteaubriand et Millevoye, n'était pas dénuée de poètes; et, si à côté de ces auteurs éminens, on n'aperçoit point de talens du premier ordre, on rencontre bon nombre d'écrivains sages et purs, pleins de finesse et de sagacité, et qui avaient conservé les traditions précieuses de ce naturel et de cette clarté auxquels on revient avec délices, quand on peut échapper au contorsions et aux *ténèbres visibles* du style à la mode.

Ces qualités se remarquent dans les premières productions de Raynouard. *Socrate au temple d'Aglaure*, les réunit, quoiqu'elles soient gâtées, jusqu'à un certain point, par ce ton sentencieux et cette tendance dogmatique que l'Empire avait hérités du dix-huitième siècle. L'art n'est-il qu'une forme qui couvre tout, jusqu'à la niaiserie ou l'immoralité du sujet? La poésie, au contraire, n'est-elle qu'un moyen

d'enseignement? Ces deux problèmes ainsi posés ne provoqueront qu'une solution incomplète. En les mariant, il est peut-être possible de trouver la vérité : la poésie est une draperie magnifique, jetée sur les objets dont elle accuse les contours avec fidélité, qu'ils soient nobles, gracieux, vulgaires ou incorrects. C'est une forme qui se ressent de la beauté ou du vice du fonds ; mais si la poésie a un but d'utilité, c'est par les sentimens qu'elle fait naître plutôt que par une prédication pédantesque et directe.

L'oubli de cette règle du bon sens est plus choquant au théâtre que partout ailleurs, parce que le théâtre est l'arène des passions violentes et exaltées, et que la passion est illogique de sa nature. La tragédie des *Templiers*, si attendrissante dans certaines scènes, le serait bien davantage si l'auteur l'avait purgée des traits d'une philosophie qui n'est d'ailleurs qu'un anachronisme. Mais on n'est pas impunément licencié ès-lois d'abord, puis disciple de Voltaire.

Faire pleurer sans amour, presque sans femmes, paraissait un prodige. Geoffroi, à qui l'on avait abandonné la comédie française, l'opéra, le vaudeville, le théâtre en un mot, pourvu qu'il respectât le théâtral monarque, fit des *Templiers* une critique sévère et juste à bien des égards, malgré l'acrimonie du langage. Il lui reprocha des rôles inutiles, des lenteurs, des sentimens faux et exagérés, un style souvent sec et pénible. Mais le dévouement du jeune Marigny, mais la majestueuse résignation du grand-maître, quelques beautés mâles et vraies ont obtenu grâce pour la plupart de ces défauts. Les *Templiers* furent applaudis avec enthousiasme, et l'institut demanda même pour cet ouvrage un des grands prix décennaux, munificences impériales toujours ajournées et emportées enfin par le flot qui alla blanchir le rocher de Ste.-Hélène.

Les *États de Blois*, autre tragédie, n'eurent pas autant de succès et méritaient réellement moins de faveur. Quant au drame de *Caton d'Utique*, antérieur aux deux que je viens de signaler, l'auteur ne le destinait pas à la scène et se borna à le faire imprimer à quarante exemplaires. Adisson n'avait tiré de ce sujet qu'un traité de philosophie dialogué en vers bien frappés : au fait, un suicide raisonné et raisonneur, un suicide de par Platon, tout divin qu'il est, peut-il suffire à la tragédie ?

Raynouard, occupant à l'académie française le fauteuil de Pindare-Lebrun, avait contracté l'obligation de composer aussi des odes, et lut, dans les séances publiques de l'institut, des fragmens d'un poème de *Machabée*. Comme dans tous ses ouvrages en vers, on y trouve des traits de vigueur et d'élévation, sans se dissimuler la raideur et la sécheresse de l'ensemble.

Geoffroi, le terrible Geoffroi, en critiquant les *Templiers*, avait soutenu que ces chevaliers méritaient leur sort par leur dépravation, leur impiété et leur insolence. Cette censure enrôla Raynouard dans les rangs des érudits et le rappela peut-être à sa véritable vocation.

Animé du désir de réhabiliter ses héros, il fit de nombreuses recherches et publia une dissertation historique, afin d'établir leur innocence, dont ne conviennent pas pourtant des savans habiles, tels que MM. W.-F. Wilcke, De Hammer et Napione.

En 1829, peu avant la chute des Bourbons de la branche aînée, il était souvent question, parmi les publicistes, des libertés communales que pouvaient réclamer les Français. Raynouard appuya sur l'histoire cette question de droit public et fit voir que le régime municipal, distinct toute-

fois des institutions de communes, existait en France de toute ancienneté, et que ce patrimoine des citoyens, sous la domination romaine, transmis d'âge en âge aux habitans des cités, fut reconnu et respecté par les princes des trois dynasties. Ce livre, où se révélait une connaissance approfondie des monnmens du moyen âge, et terminé par une éloquente péroraison aux héritiers de Hugues Capet, pour les inviter à rendre au peuple ce qui est au peuple, aurait peut-être été plus complet et plus exact dans plusieurs détails, si l'auteur, au lieu de rester étranger à la science allemande, avait consulté les trésors dont elle abonde et entretenu quelque commerce avec Conring, Heineccius, Moeser, De Savigny, Eichorn, Kindlinger, Mittermaier, Hüllman, J. Grimm, C.-W. Von Lancisoll, Gaupp et leurs nombreux émules ou élèves. Homme du midi, il ne croyait point que la lumière vînt du nord.

Ses travaux les plus remarquables sont précisément ceux qu'il a accumulés sur l'ancienne langue méridionale d'où sont dérivés tant d'idiomes modernes. Boileau avait daté de Villon tout ce qu'il y avait jamais eu de poésie en France : d'après sa décision suprême, avant le rimeur des *Repues franches* et du *Grand Testament*, la capacité poétique n'existait pas pour vingt millions d'individus. Il y eut bien par-ci par-là, quelques investigateurs à qui l'autorité du satirique ne ferma point les yeux ; Ducange, cet Hercule du savoir, La Curne de Ste-Pallaye, l'abbé Le Beuf, Caylus, La Ravalière, Barbasan, etc., savaient mieux que personne qu'avant le XVe siècle l'humanité n'avait pas été privée d'un de ses sens les plus merveilleux; mais ils faisaient peu d'adeptes. Les contemporains du puriste Urbain Domergue et les souscripteurs au *Dictionnaire de l'académie* ne pou-

vaient décemment s'enfoncer dans les difficultés d'une langue sans frein, sans règle, sans principes. Les estimables publications des Méon et des Roquefort n'eurent pas le privilége de triompher de ce préjugé. Raynouard vint, et, avec une sagacité admirable, il démontra que ce jargon si décrié avait une grammaire, une syntaxe, une logique, qu'il reconnaissait des lois précises et positives, et que non-seulement il pouvait suffire aux besoins pressans de la pensée, aux nécessités impérieuses de l'intelligence, mais encore à tous les caprices des imaginations les plus riches et les plus désordonnées. Généalogiste heureux du langage, l'ingénieux philologue explique, en outre, comment de la corruption progressive du latin, modifié par son contact avec les idiomes des peuples barbares, sortirent toutes les langues de l'Europe romane; mais il est probable qu'il se trompe en prétendant que, dès l'origine, on ne parla qu'une seule langue romane, celle conservée presque vierge par les Provençaux, tandis qu'il paraît plus raisonnable d'admettre que le latin subit diverses altérations, suivant les différentes contrées, et que, dès le premier moment, par exemple, il ne se transforma pas au nord, à côté des idiomes tudesques, comme dans le midi, où les traditions romaines survivaient plus fortes et plus respectées.

En d'autres termes, Raynouard accordait la priorité aux troubadours sur les trouvères. Convaincu de la frivolité de ce droit d'aînesse, nous regardons les troubadours et les trouvères comme nés à la même époque, et quant à la supériorité du talent, nous n'hésitons pas à la proclamer dans ceux qui ont créé Marot, Lafontaine, Molière et Corneille, au lieu de s'arrêter, il y a cinq siècles, à l'exemple des rivaux qu'on leur oppose.

Indépendamment des ouvrages en forme que Raynouard a composés ou laissés en portefeuille sur la langue romane et les troubadours, et qui lui ont ouvert les portes de l'académie des inscriptions, faveur qu'il se proposait de justifier d'une manière plus particulière, en publiant les inscriptions recueillies par Michel Fourmont, il avait pris position dans le *Journal des Savans.*

C'est là qu'il se plaisait à inculquer aux jeunes philologues les principes d'une saine et rigoureuse critique, et que, par des analyses substantielles et d'une extrême lucidité, il faisait l'application des idées déposées dans ses livres, ou leur donnait un développement nouveau. Consulté sur les moindres publications qui avaient pour objet la littérature française du moyen âge, attentif à guetter l'apparition de tout ce qui intéressait ses études journalières, tantôt il appréciait le caractère et amendait le texte de ces fabliaux, où éclatent la malice et le talent d'observation des Français ; tantôt il établissait en quoi, dans nos plus anciens poètes, l'assonnance différait de la rime. Les *chansons de geste*, les romans de longue haleine, auxquels les uns accordent le titre d'épopée que leur refusent résolument les autres, lui dictèrent une foule d'articles instructifs. La légende des Lorrains, reflet austrasien des *Nibelungen*, les aventures attendrissantes de Berthe-au-grand-pied, les combats de Roland, les amours de Parthenopeus de Blois et de Gérard de Nevers, tous les récits merveilleux de la chevalerie, qu'un savant italien, M. Ferrario, a résumés avec tant de soin et de scrupule, lui suggérèrent une multidude d'observations curieuses. On se rappelle encore ses articles sur les romances, les odes plutôt de Quenes de Béthune et d'Audefroy-le-Bâtard, ainsi que sur cette fable

singulière du *Renard*, où l'histoire s'est mêlée à la satire, d'accord, mais qui pourtant n'est pas une histoire continue et réelle, sous la forme d'une allégorie (1).

Pour être moins distrait par le tumulte de Paris, Raynouard s'était retiré à Passy, mais il était toujours assidu aux séances de l'institut. Quoiqu'en haine des harangues officielles, disait-il, il eût renoncé, aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'académie française, dans lesquelles il avait succédé à Suard, il avait conservé à l'ancien collége Mazarin une petite chambre où, en cherchant bien, on finissait par trouver, au milieu des livres et des papiers, une chaise. Ce réduit, modestement orné de quelques portraits médiocres, était à la fois son cabinet de travail et son salon de réception. Les étrangers attirés par sa renommée, les jeunes gens qui avaient besoin de ses conseils, les amis que charmaient son caractère et sa conversation, y arrivaient à la file par un escalier tortueux et obscur. Raynouard les accueillait avec une politesse brusque et cordiale. Il faut se le représenter tel qu'il était dans les dernières années de sa vie : un petit vieillard à l'œil vif et pénétrant, bouillant comme un jeune homme, et n'ayant nul souci de poser aux regards du public. Son habit noir toujours propre, mais de forme inélégante, ses souliers, ses bas bleus et ses culottes, oui ses culottes, lui donnaient l'apparence d'un campagnard. Bientôt sa verve s'échauffait, sa parole incisive et fortement accentuée, abordait avec feu tous les sujets ; il étonnait par la sûreté et la variété de son savoir, il plaisait par sa franchise quoiqu'un peu sévère.

(1) Qu'on me pardonne d'ajouter que Raynouard a inséré dans le *Journal des Savans*, du mois d'octobre 1834, un extrait de mon *Histoire de l'ordre de la Toison-d'Or* Cet article a été tiré à part.

L'homme qui avait osé dire la vérité au maître du monde, n'était pas d'humeur à la cacher à des gens de lettres. Cependant cette franchise n'avait rien de commun avec l'amertume de cœur qui se donne les honneurs de la sincérité pour avoir le droit de blesser ouvertement tout le monde; les plus grandes malices de Raynouard décelaient un fond inépuisable de bienveillance et de bonté, et j'insisterai sur ce dernier point. La bonté en effet, est la parure du talent qui lui doit, j'ose l'assurer, ses inspirations les plus heureuses. La bonté est la grâce de l'âme, et l'on se souvient des vers charmans d'Andrieux :

L'esprit et les talens font bien,
Mais sans les grâces, ce n'est rien.

Le Bon De Reiffenberg.

Notice biographique sur Jacques GOETHALS-VERCRUYSSE, *né à Courtrai le* 12 *août* 1759, *mort dans la même ville le* 6 *septembre* 1838.

La mort vient de nous priver d'un homme de bien, d'un savant distingué, membre correspondant de notre académie, M. Goethals-Vercruysse. Lié avec lui pendant de longues années par les sentimens d'une affection mutuelle et par la communauté de nos recherches et de nos études historiques, je regarde comme un devoir sacré de recueillir les souvenirs qui nous font chérir sa mémoire et d'acquitter ainsi notre dette envers celui qui, pendant tout le cours de sa longue et honorable carrière, a su se concilier l'estime

de ses concitoyens et rendre d'importans services à l'histoire de la Flandre.

Jacques-Joseph-Ignace-Hyacinthe Goethals naquit à Courtrai, le 12 août 1759. Il sortait d'une famille qui depuis trois générations s'occupait de la fabrication du linge de table damassé, fabrication que son père avait singulièrement perfectionnée par son bon goût dans le choix des dessins. On sait quelle était autrefois la réputation du damassé de Flandre et surtout de celui de Courtrai, si célèbre en Europe par la solidité de son tissu et l'élégance de son dessin, et qui, pour ainsi dire, avait seul le privilége de couvrir les tables somptueuses des rois et des princes. Les ateliers de la famille Goethals devaient être renommés : car lors du passage en cette ville de l'archiduc Maximilien, le 21 juillet 1774, ce prince ayant témoigné le désir de connaître les diverses manières de tisser le lin, on établit dans une des salles de l'hôtel-de-ville trois différens métiers, et celui destiné au damassé, qui appartenait au père de M. Goethals, exécuta en présence de l'archiduc une nappe aux armes d'Autriche.

Ce genre de fabricat exigeant de la part de ceux qui le dirigent une grande connaissance du dessin et même de la composition, car nous avons vu plusieurs de ces nappes et serviettes qui sont de véritables tableaux d'histoire, il n'est pas étonnant que la famille Goethals se soit adonnée d'abord par intérêt, ensuite par goût à l'étude des arts graphiques. Son père, qui cultivait la peinture en amateur, a laissé quelques tableaux. Un de ses frères, M. Jean Goethals, savant antiquaire qui vit encore à Bordeaux, où il s'est établi depuis longues années, a fondé dans cette ville un

musée dont il est propriétaire et qui est connu sous le nom d'*Athénée*. Tous les bibliophiles connaissent ce fameux livre formant un fidéicommis dans la famille du prince de Ligne : *Livre qui n'est composé d'aucune matière*, c'est-à-dire, dont toutes les lettres et les dessins sont découpés, et pour lequel l'empereur Rodolphe II offrit en vain onze mille ducats (1). Un bon père Recollet, oncle de M. Goethals, exerça aussi son talent dans cette espèce de *Nugæ difficiles* qui exige, pour atteindre un certain degré de perfection, autant de correction de dessin que de patience : il se nommait Ambroise Goethals, et vécut dans l'intimité du prince Charles de Lorraine. Il laissa plusieurs charmans tableaux, formés par des découpures, et que nous avons vus : nous en avons entre autres remarqué un pour lequel on avait offert beaucoup d'argent, et qui, comme le livre du prince de Ligne, forme aussi un fidéicommis dans la famille Goethals.

Le jeune Goethals fit la plus grande partie de ses humanités au collége des jésuites de sa ville natale, qui s'enor-

(1) Sanderus, *Biblioth. MSS.*, Marchand, De Bure et surtout Lambinet, *Origine de l'imprimerie*, II, 242, parlent de ce livre singulier, qui est intitulé : *Liber passionis domini nostri Jesu-Christi, cum figuris et caracteribus ex nulla materia compositis*, in-12, de 24 feuillets, compris neuf estampes. Voici les quatre derniers vers du sonnet qui précède le fidéicommis, écrit sur parchemin :

Or maintenant j'ordonne et commande à mon filz
De le guarder soigneux comme un œuvre très-digne,
Et qu'à mes successeurs tousiours de père en filz
Ce livre soit au chef de ma maison de Ligne.

Lamoral prince de Ligne, 1609.

gueillissait d'avoir produit l'un des meilleurs poètes latins de la société de Jésus, Jacques Wallius ou Vande Walle, né à Courtrai en 1599. Tandis qu'il s'y distinguait par ses progrès rapides, ses goûts studieux et son excellente conduite, il remportait à l'académie de dessin le premier prix d'architecture.

Il se rendit, vers l'année 1777 à l'université de Louvain, où l'on parlait déjà d'introduire des réformes, et y fit son cours de philosophie. Ses parens désiraient qu'il entrât dans l'état ecclésiastique; il fréquenta donc ensuite pendant dix-huit mois les leçons de théologie. Mais il renonça bientôt à des études pour lesquelles d'ailleurs il ne se sentait pas de vocation. C'est pendant son séjour à Louvain que se développa chez lui le vif amour qu'il éprouva toujours pour l'histoire de son pays, et dont il avait donné des preuves, dès sa plus tendre enfance. Il s'y était lié d'une amitié étroite avec quelques-uns des élèves les plus distingués.

Ces liaisons de sa jeunesse, ces amitiés, il les conserva jusqu'à la fin de ses jours; car M. Goethals était du très-petit nombre de ces hommes rares qui ne perdent jamais d'amis que ceux que la mort leur enlève. C'est encore à Louvain qu'il commença à cultiver avec une véritable passion le dessin, soit au lavis, soit au crayon, soit à l'aquarelle, mais surtout à la plume (1): quelques amateurs possèdent même plusieurs de ses eaux fortes. Chez lui le dessin n'était pas seulement un art d'agrément, et si nous

(1) A Bruges, son ami intime, M. Van Hucrne van Puyenbeke, dans sa riche collection, et à Bruxelles, madame veuve Bareel, doivent en posséder plusieurs de ce genre.

en parlons, c'est parce qu'il le regardait comme une des branches importantes des études archéologiques. En effet, la plupart de ses dessins représentent des monumens historiques, tels que le château de César à Louvain et plusieurs d'entre eux, aujourd'hui probablement détruits, ont été lithographiés dans la première collection de vues de la Belgique publiée chez nous, celle qui a paru vers 1823 chez M. Dewasme, alors établi à Tournai.

En quittant l'université, M. Goethals se retira à Bruges, dans la maison d'un des premiers négocians de cette ville, pour y apprendre le commerce : il se livra avec ardeur pendant environ quatre ou cinq ans, à la nouvelle profession qu'il allait embrasser, et rentra dans sa famille, à Courtrai, le 4 mai 1790. Peu de temps après son retour, il voulut s'établir et épousa Melle Claire Vercruysse. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il jouit, dans cette union assortie, d'un bonheur pur et sans mélange, qui ne fut altéré que par la mort d'un de ses fils qu'il chérissait, comme ses autres enfans, de l'amour le plus paternel.

Son beau-père lui abandonna sa vaste et belle fabrique de fil à dentelle, dont il prit la direction avec une intelligence égale à son activité : aussi, malgré les secousses terribles, imprimées au commerce, d'abord par la révolution brabançonne et ensuite par la révolution française, il éleva successivement cet établissement industriel à un haut degré de prospérité, et augmenta son honorable fortune, dont il faisait le plus noble usage en faveur des indigens, des beaux-arts et des lettres.

Pendant les bacchanales importées chez nous par la révolution française, à cette époque désastreuse et de déplorable souvenir où tant de dépôts ecclésiastiques ou publics

de connaissances humaines furent honteusement spoliés, dispersés ou détruits, ce que La Serna Santander avait été à Bruxelles, Ch. Van Hulthem à Gand, M. Goethals le fut à Courtrai, quoique sur un théâtre moins grand. Comme eux, doué de cette courageuse persévérance, de ce rare esprit de conservation qui semble l'apanage du Flamand, il mit plus de persistance à sauver les monumens du génie et les titres historiques de nos annales, que les modernes vandales ne mettaient d'acharnement à leur dispersion. Il conserva, soit en les recueillant, soit en les rachetant, une bonne partie des archives de Courtrai : ceux qui ont été à même d'apprécier l'intégrité de son caractère et son amour pour l'histoire, ont déjà deviné qu'il les restitua aussitôt que la tourmente révolutionnaire se fut apaisée et qu'il put le faire sans crainte pour l'avenir de ces précieuses reliques. Ses investigations conservatrices ne s'arrêtèrent pas à Courtrai et à ses environs : il les étendit jusqu'à Lille et à Tournai. Dans la première de ces villes, il recueillit un assez bon nombre de documens historiques, provenant des célèbres archives des comtes de Flandre, et dans la seconde, il se procura entre autres chez un épicier, pour *trente-deux centimes* la fameuse édition xylographique de l'Apocalypse de St-Jean, dont il n'existe que deux exemplaires en Belgique, à ce que nous sachions. C'est à Anvers qu'il fit l'acquisition, à fort bas prix, de son magnifique et précieux manuscrit de *Li Muisis ;* le libraire Bincken, qui n'en connaissait pas le mérite, l'avait acheté à la vente de l'évêque de Nélis, dans l'intention d'en faire des couvertures de livres.

Riche de ces dépouilles opimes que la providence semblait avoir déposées entre ses mains, pour les arracher aux

injures des hommes bien plus que du temps, M. Goethals sentit s'accroître et se fortifier son amour pour les vieux souvenirs de notre histoire. Il voulut en approfondir la connaissance dans ses moindres détails, et consacra à son étude d'affection, non-seulement les heures de loisir que lui laissait la direction de sa fabrique et de son commerce, mais encore une partie de ses nuits. Il mettait dans ses recherches toute la ténacité et l'exactitude d'un véritable bénédictin. La plupart des savans de nos jours, qui verraient ce que sa bibliothèque renferme de copies de manuscrits ou d'imprimés rares, d'analyses, d'extraits, de notices rédigées par lui, le tout écrit de sa main et d'un caractère très-net et très-soigné, croiraient à peine que la vie d'un homme, la mieux remplie, ait pu suffire à de semblables travaux.

Il avait recueilli des matériaux de quoi faire trois réputations de savans. Il savait bien, outre sa langue maternelle, le latin et le français qu'il écrivait assez purement : il lisait de plus facilement, ce qui lui était d'un grand secours pour ses recherches historiques, l'anglais, l'allemand et l'italien, et cependant il a publié bien peu d'ouvrages. S'il nous fallait en rechercher la première et peut-être l'unique cause, nous la trouverions dans son excessive modestie, qui, malgré une instruction aussi solide que variée, lui faisait redouter d'appeler sur lui l'attention de ses concitoyens.

On peut appliquer parfaitement à M. Goethals, ce que le bon Charles Nodier, dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, dit de François Guiet, homme docte en toutes langues et en toutes sortes de bon savoir : « Voué avec une » sorte de manie au culte de la solitude et de l'obscurité, il » a fait presqu'autant pour se soustraire à la vaine réputa- » tation d'auteur et de savant, que la plupart des autres » pour l'obtenir. »

M. Goethals a publié pour la première fois ses annales de Courtrai dans l'almanach de cette ville : il les fit ensuite réunir en un volume in-12, sour le titre suivant :

Chronologische aenteekeningen, raekende 't gonne tot Cortryk ende omstreeks voorgevallen is, verzameld uyt menigvuldige auteurs ende eventydige handschriften. Tot Cortryk, by Louis Blanchet : c'est-à-dire, *Annotations chronologiques touchant les événemens arrivés à Courtrai et aux environs, puisées dans un grand nombre d'auteurs et de manuscrits contemporains.* Courtrai; Louis Blanchet (sans date), in-12. (1).

A cette époque, la Belgique, comme on le sait, engloutie dans l'immense empire français, et divisée en départemens, avait disparu de la carte d'Europe. A l'exception de quelques hommes rares qui conservaient encore précieusement les vieux souvenirs de la patrie, on se doutait à peine que nous eussions une histoire, palpitante d'intérêt, et à laquelle il ne manquait qu'un homme de génie pour l'écrire. En 1805, il est vrai, M. Dewez avait publié la première

(1) Cette première édition est excessivement rare, et il faut aimer les livres pour concevoir tout le plaisir que j'ai à posséder le seul exemplaire que j'en aie jamais vu : c'est celui-là même qui fut donné par M. Goethals, à feu M. F. Hye-Schoutheer, secrétaire de la régence de Gand, qui possédait de vastes connaissances en histoire du pays. Cet exemplaire, qui a appartenu à deux hommes avec lesquels j'ai été lié d'affection, m'est donc précieux à un double titre, d'autant plus qu'il porte sur la garde une note bibliographique de la main de M. Hye; elle m'apprend que cette édition avait déjà paru avant 1812. Le volume a 252 pages et la partie historique s'arrête au milieu de l'année 1282. Je n'ai pu découvrir s'il en a paru davantage.

édition de son *Histoire Belgique*, et en 1808, le chanoine De Bast avait donné une seconde édition de son *Recueil d'antiquités romaines et gauloises* : mais l'ouvrage de M. Dewez, bien qu'il ait eu l'honneur d'ouvrir la carrière, n'était guère puisé aux sources pures de notre histoire, et propre à la faire aimer : quant aux savantes recherches du chanoine De Bast, elles s'adressaient plus spécialement à la numismatique et à l'archéologie. Diericx ne devait publier que plus tard ses curieux mémoires sur les lois, coutumes et priviléges des Gantois, ainsi que son *Charter-Boek* et Raepsaet son *Analyse de l'origine et des progrès des droits civils, politiques et religieux des Belges*, ouvrages savans et profonds, qui nous rappelaient que nous avions eu autrefois une patrie puissante, libre et respectée. A Courtrai, M. Goethals, à Gand, son ami M. Cornelissen, furent donc, autant que nous sachions, les deux premiers belges qui eurent le courage, l'un de remettre en lumière les grandes figures nationales de Pierre De Coninck, de Jean Breydel et des autres héros de la journée des Éperons, si fatale à la France ; l'autre de réhabiliter, en présence d'un préfet de Napoléon, le noble et patriotique caractère de ce Jacques Van Artevelde, qui pendant neuf ans fit plus pour la prospérité des communes flamandes que n'avaient fait tous les comtes qui l'avaient précédé. Il y aurait de l'injustice à ne pas joindre aux noms de MM. Goethals et Cornelissen un autre nom cher aux muses et aux lettres, celui de M. Ph. Lesbroussart, qui fit paraître vers la même époque son beau poème national, intitulé : *Les Belges*. Il semblait que dès lors quelques voix généreuses préludassent déjà à la délivrance de la patrie, qui ne devait s'opérer que dix-huit mois plus tard. Jusqu'en 1818 l'étude de notre histoire était si arriérée

dans nos colléges, que nous avions pour tout livre classique les 2 volumes in-12 de l'*Epitome historiæ Belgicæ*, de Desroches, imprimé en 1782. Nos professeurs, qui n'en savaient guère plus que nous, se contentaient de nous faire péniblement réciter de mémoire une cinquantaine de pages de ce livre, et c'était là ce qu'on appelait apprendre l'histoire belgique. Aujourd'hui nous comptons pour la même étude, quinze à vingt traités élémentaires, soit en flamand, soit en français.

M. Goethals ne tarda pas à publier une nouvelle édition de son ouvrage, fortement augmentée, sous le titre de :

Jaerboek der stad en oude casselry van Kortryk, verzameld uit menigvuldige auteurs en handschriften. Kortryk, Louis Blanchet, 1814-1815. 2 vol. in-8 (1). C'est-à-dire : *Annales de la ville et de l'ancienne châtellenie de Courtrai, tirées d'un grand nombre d'ouvrages imprimés et manuscrits.* Courtrai, Louis Blanchet, 1814-1815, 2 vol. in-8o.

Ces annales, qui commencent aux temps les plus reculés

(1) Cet ouvrage, comme ceux de Diericx, De Bast et Raepsaet, a été tiré à très-petit nombre, parce qu'un auteur belge alors ne pouvait espérer de placer plus d'une centaine d'exemplaires : il n'est donc pas étonnant qu'il soit devenu fort rare. Dans les ventes publiques, nous l'avons vu pousser jusqu'à douze et quatorze francs. Le premier volume a 298 pages, plus 8 pages, cotées 1 à 8, pour le *Geslagt-boek van d'oude luysterlyke familie der kasteleyns van Kortryk.* Le second a 192 pages. Ces deux volumes sont ordinairement brochés en un. Comme dans presque tous les exemplaires manquent les pages 57 à 64 du second volume, ou la feuille G, nous croyons faire plaisir aux bibliophiles en leur disant qu'un imprimeur de Gand, M. Vanderhaeghen-Hulin, a réimprimé cette feuille, sur du papier semblable à celui de l'édition et avec les mêmes caractères.

où l'histoire fasse mention de la Flandre, s'arrêtent au commencement du XVI[e] siècle : l'auteur en a achevé depuis long-temps la période qui s'étend depuis cette époque jusqu'à nos jours, nous étions même sur le point, à sa demande, de la publier il y a environ deux ans ; mais des occupations multipliées nous ont empêché de nous charger de ce travail.

Un des membres de l'académie, concitoyen de M. Goethals, a eu l'intention de traduire en français et d'augmenter encore le *Jaerboek van Kortryk* : nous espérons qu'il trouvera le loisir de réaliser ce projet, car ce n'est que par des histoires locales, exécutées avec tout le soin possible, que nous préparerons les matériaux d'une bonne histoire générale de la Belgique.

Le style de M. Goethals est simple et dépouillé de toute prétention : écrivain exact et consciencieux, il semble avoir pris pour devise ces paroles de l'écrivain romain : *Scribitur ad narrandum, non ad docendum.* Il veut laisser à son lecteur toute la plénitude de sa liberté, sans songer le moins du monde à ses propres réflexions. On croirait parfois lire une de ces modestes et intéressantes chroniques dans lesquelles s'effacent continuellement l'écrivain, et où n'apparaît jamais le JE, de notre époque, si bouffi de prétention. Il est à regretter seulement qu'à l'exemple encore de nos anciennes chroniques, et sans doute dans la crainte de paraître savant, il n'ait indiqué que bien rarement les excellentes sources historiques auxquelles il a puisé. Il avait emprunté à *Melis Stoke*, offrant en 1305 sa chronique rimée à Florent V, l'épigraphe qu'il a placée en tête de ses ouvrages. Le choix en prouve combien il aimait l'histoire de son pays et c'est ce qui nous engage à la rappeler :

..... het dinct mi wezen schande ,
Dat die liede van den lande ,
Anders yeesten (1) *vele weten*
Ende si des hebben vergheten
Wannen (2) *si selve syn gheboren*
Ende wie si waren hier te voren
Die 't land wonnen ende erve ,
Daer si of nutten die (3) *bederve :*
Dat wil ic hem hier doen weten
Wie die landen hadden beseten
Hier te voren in oude tiden,
Ende dit cortelike (4) *overliden.*

En 1817 M. Goethals commença la publication de la célèbre chronique de *Li Muisis*, dont il avait acquis si heureusement le manuscrit original. Elle parut sous le titre suivant, avec une pagination à part, dans les n^os^ du *Spectateur Belge*, que dirigeait à Bruges, M. l'abbé De Foere:

Chronicon (5) *Ægidii Li Muisis, abbatis Sti Martini Tornacensis, nunc primum ex autographo editum cura Jacobi Goethals-Vercruusse Cortracensis.* gr. in-8, de 124 pages (*mihi*), sans autre titre ou indications que celles qui précèdent.

Cette curieuse publication, qu'il est également fort difficile de rencontrer, pour des raisons que nous avons déjà

(1) *Gesten,* daden, handelingen.
(2) *Waer inne.*
(3) *De voordeelen , de nuttighe.*
(4) *In 't kort overloopen, beknoptelyk beschryven.*
(5) Voyez sur cet auteur l'intéressant article publié par M. De Gerlache , dans le *Messager des sciences et des arts de Gand*, année 1835, pag. 354-382.

exposées, éveilla vivement l'attention des amis de notre histoire. La chronique de *Li Muisis* offre effectivement un récit plein de faits aussi peu connus qu'intéressans. M. Delpierre, archiviste de la Flandre occidentale, en a traduit en français, d'après l'édition de M. Goethals, un long extrait jusqu'en l'an 1346, qu'il a inséré dans ses *Chroniques, traditions et légendes de l'ancienne histoire des Flandres*, Bruges, de Pachtere, 1834, in-8°, 270 pp. Le texte latin a été réimprimé avec toutes les abréviations, comme c'était alors la coutume chez nous : aussi la lecture en est-elle pénible. Au reste cette édition *princeps*, qui est restée incomplète, ne sera plus conservée dans les bibliothèques des amateurs qu'à titre de curiosité bibliographique dès que M. le chanoine J.-J. De Smet aura mis au jour la nouvelle publication complète de ce chroniqueur, à laquelle il travaille d'après le manuscrit de M. Goethals et celui de la bibliothèque de Bourgogne (1).

Appelé en 1825, aux fonctions de professeur de rhétorique au collége communal de Courtrai, j'eus le bonheur de me lier d'une étroite amitié avec M. Goethals, qui voulait bien, avec une obligeance toute paternelle, me guider dans mes études historiques et mettre à ma disposition, de la manière la plus désintéressée, les trésors de sa bibliothèque. Je demande pardon d'être obligé de parler de moi, dans une notice consacrée à la mémoire de ce savant respectable; mais, dès cette époque jusqu'en 1834, plusieurs

(1) Sous le titre de : *Inleyding tot de in druk te geeven handschriften*, insérée dans le *Spectateur Belge*, I, 32 et suivantes, M. l'abbé De Foere fournit entre autres des renseignemens intéressans sur la vie et les manuscrits de *Li Muisis*.

des mes publications historiques ayant été faites sur des matériaux qu'il avait eu la bonté de me fournir, je veux acquitter ici une dette sacrée, en les indiquant moi-même, dette qu'il ne m'a pas toujours été permis de payer pendant la vie de M. Goethals, dont la rare et sincère modestie s'effarouchait qu'on lui exprimât en public des remercîmens pour ses obligeantes communications. Si ces recherches ont pu apporter quelques renseignemens intéressans et utiles à notre histoire, soit politique, soit littéraire, le mérite en revient de droit à M. Goethals.

Notice sur l'anatomiste Jean Palfyn, né à Courtrai le 28 *novembre* 1650, *mort à Gand le* 21 *avril* 1730. Insérée dans le *Messager des sciences et des arts de Gand*, année 1827-1828, pag. 131 à 151, avec deux planches (1). On sait que Jean Palfyn, auteur de plusieurs bons ouvrages de chi-

(1) Depuis la publication de cette notice, le nom de Palfyn a été donné à la rue dans laquelle est né ce célèbre anatomiste, et qui s'appelait auparavant rue des Capucins, à Courtrai. Dans l'espoir qu'un jour viendra, où, à l'exemple de Mayence, de Cologne, de Harlem et de Rouen, l'on placera des inscriptions sur la maison des hommes célèbres, nous tenons à relever ici une erreur que nous avons commise dans la notice sur Palfyn. Des deux planches que nous y avons ajoutées, l'une représente son beau mausolée, placé dans l'église de St-Jacques, à Gand, érigé en 1784, par les soins de la société de médecine de cette ville : l'autre, la maison que, sur la foi d'hommes à même d'être mieux informés que nous, nous avions cru avoir été habitée par Palfyn. Mais, M. Cornelissen, à qui nos antiquités gantoises sont si familières et si bien connues, m'a dit tenir de la bouche de feu M. Liedts, ancien président du collége des Prud'hommes, vieillard nonagénaire qui avait connu Palfyn, que cet anatomiste habitait rue du Vieux-Bourg (*Oudburg*), nº 24. Cette opinion, appuyée du reste sur des renseignemens positifs, est aujourd'hui

rurgie, écrits en flamand, est inventeur du *forceps*. Bien que M. Goethals m'ait fourni un assez bon nombre de renseignemens pour cette notice, j'en ai cependant puisé la meilleure partie dans les archives communales de Gand, ville que Palfyn était venu habiter depuis sa jeunesse, à la suite de ses démêlés avec la justice de Courtrai, pour le vol d'un cadavre, enlevé nuitamment au cimetière.

Mémoires (flamands) *inédits de Jean de Dadizeele grand-bailly de Gand.* — *Messager des sciences et des arts*, année 1827-1828, pag. 307-324 : année 1828-29, pag. 103-115. — Ces mémoires, en général, sont écrits d'une manière assez sèche : nous en avons cependant extrait et traduit des renseignemens historiques et peu connus sur les révoltes dont Gand fut le théâtre, sous Maximilien ; sur la condamnation de Hugonet et d'Imbercourt qui fut, quoi qu'on en ait écrit, bien légale, et nullement un assassinat juridique (1) ; sur

partagée par tous ceux qui ont fait quelqu'étude des anciens souvenirs de leur ville natale.

Cette maison, comme l'a fort bien remarqué M. Cornelissen, contraste par son exiguité et son humble façade avec les habitations voisines : on sait que Palfyn, comme tous les hommes de science, ne fut guère riche. Il est probable qu'il l'aura construite ou du moins ornée lui-même : car au-dessus de la porte et des deux seules fenêtres latérales, sont de petits bas-reliefs, en pierre, peints aujourd'hui en couleur et représentant des faits qui ont rapport à la science du chirurgien. — La parabole du samaritain. — Une autopsie, et, à ce qu'il paraît, une femme malade, tenue par deux hommes, dont l'un, à son costume, doit être un chirurgien. On n'ignore pas que c'était anciennement une coutume aux Pays-Bas, d'orner la façade de sa maison des attributs de la profession qu'on exerçait.

(1) *Voyez* touchant ce procès mémorable, qui attend encore un écrivain véridique, la *Notice historique* de notre *Guide de Gand*,

nière réunion à la France, ne compte plus que deux ateliers où l'on continue à confectionner la toile de lin *ouvragé*. M. le baron De Reiffenberg a puisé dans cette notice des renseignemens utiles pour l'article intéressant qu'il a consacré au damassé dans le *Dictionnaire de la Conversation*.

Notice sur la bataille de Courtrai ou des éperons d'or, même recueil, 1834, pag. 317-370, avec un plan. Cette notice a été imprimée séparément, au nombre de 200 exemplaires, sous ce titre :

Bataille de Courtrai ou des éperons d'or, gagnée par les Flamands, en 1302; *décrite d'après des documens inédits ou contemporains, et accompagnée d'une carte, par M. Goethals-Vercruysse, membre correspondant de l'académie de Bruxelles; traduite du flamand, avec des additions, des notes et des corrections, par M. A. Voisin, professeur à l'athénée, secrétaire-perpétuel de la société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.* Gand, D. J. Vanderhaeghen, 1834, in-8°, 54 pages, non compris deux feuillets de liminaires.

Ce tirage ayant été épuisé rapidement, il en parut, sous le titre suivant, avec quelques nouvelles corrections, une seconde édition que d'autres auraient peut-être appelée une troisième :

Notice sur la bataille de Courtrai ou des éperons d'or, avec le plan : publiée d'après les documens de M. Goethals-Vercruysse, par A. Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand. Seconde édition, revue, et augmentée de la description et du trait du tableau de M. De Keyser, se vend au profit des beaux-arts. Bruxelles, imprimerie de A. Cauvin, 1836, gr. in-8°, 68 pages, avec 2 planches. Dans cette édition, le plan de la bataille est lithographié et d'un format

plus grand que celui de la première qui est gravé sur cuivre, par M. Ch. Onghena.

Cette notice n'est pas un travail spécial de M. Goethals : elle est extraite de son *Jaerboek der stad Kortryk*, où elle occupe les pages 261-292 du premier volume (1). Notre savant ami s'occupa pendant long-temps à réunir les maté-

(1) L'extrait suivant d'une lettre adressée le 29 juin 1835, à M. Goethals, par M. le marquis Le Ver, nous paraît renfermer quelques renseignemens intéressans pour l'histoire de notre pays.

.... « J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, Monsieur, ce récit (celui de la bataille de Courtrai) ; le tableau de la situation politique de la Flandre, de la France, de l'Angleterre, qui a conduit à cette bataille, est parfaitement traité. Peut-être y a-t-il un peu de partialité en faveur du comte de Flandre et contre la France. Il avait enfreint une loi, un usage féodal strictement obligatoire pour les grands vassaux envers leur suzerain, en disposant de sa fille en faveur du fils du roi d'Angleterre sans l'autorisation de son suzerain. C'était un manquement grave dans cette circonstance que cette alliance avec l'ennemi naturel de la France. Les auteurs flamands que vous avez suivis ont naturellement cherché à affaiblir les torts de leur prince, comme les auteurs français ont aussi cherché à justifier leur souverain, et aucun de ceux-ci n'a donné lieu à croire aux mauvais traitemens que les auteurs flamands disent avoir été faits à l'innocente princesse, fille du comte, restée en otage en France; au contraire, les auteurs français disent qu'elle était traitée avec les mêmes égards que les enfans de la reine. Quant au vieux comte de Flandre, on voit qu'il avait peu de caractère : son âge à cette époque l'excuse.

» Vous avez eu une heureuse idée, Monsieur, de joindre le plan au récit de la bataille. Les Flamands y ont montré une bravoure égale à l'imprudence des Français. Ce plan donne une parfaite connaissance de leur absurde imprévoyance. Mais comme à Crecy, comme à Poitiers, leur ardeur inconsidérée devait leur être funeste, ce qui ne

riaux pour la description de cette fameuse journée, si glorieuse pour le nom flamand, et tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître personnellement, savent quelle était

les avait pas corrigés, puisqu'à Azincourt ils en ont encore été la victime.

» Quoique tous les auteurs français disent que Van Artevelde était brasseur, il paraît, d'après les auteurs que vous citez, qu'il était d'une famille noble : ceci peut très-bien s'expliquer, ce me semble, sans infirmer une des deux opinions.

» On voit dans presque toutes les chartes de commune qu'il fallait être bourgeois pour occuper les places. On trouve dans les lois de l'échevinage d'Abbeville, une des plus anciennes communes de France, que de tout temps l'on ne pouvait y occuper de place, que l'on ne fût reçu bourgeois, et qu'on n'y recevait pas de noble qu'il ne renonçât à ses priviléges, et ne se soumît à supporter les charges des bourgeois. Cette magistrature municipale jouissait de tant d'avantages, de pouvoirs si étendus, d'offices si honorables, que la noblesse dépossédée en grande partie de ses biens fonciers par le droit d'aînesse, briguait l'honneur d'entrer dans cette magistrature, afin de ressaisir la considération et l'influence que la modicité de sa fortune semblait lui avoir fait perdre.

» Le corps des bourgeois était divisé par bannières, qui prenaient le nom de corps de métiers. Les brasseurs, les boulangers, etc., avaient chacun la leur. On votait par bannières pour les offices de la mairie, et le noble qui cherchait à faire partie de la bourgeoisie, devait se faire inscrire parmi les membres d'une bannière quoiqu'il ne fût ni brasseur, ni boulanger, etc.

» Van Artevelde, pour entrer dans la magistrature municipale de Gand, a dû se faire inscrire dans une bannière : il aura choisi celle des brasseurs. De là, les historiens ignorans auront cru qu'il était marchand de bière. Cependant, on ne voit pas le nom de Van Artevelde figurer dans les alliances de la noblesse flamande, dans le peu de généalogies que j'en ai vues. »

sa joie, quand il trouvait, pour sa bataille, dans un vieil historien, imprimé ou manuscrit, quelque nouveau détail encore inconnu, quelque trait de bravoure passé inaperçu, enfin le nom de quelque intrépide chevalier tombé glorieusement dans les champs de Groeningue. Il avait, je crois, consulté à cet effet, tous les auteurs flamands, hollandais, français, italiens, allemands et anglais. Pour rendre sa description plus complète et plus claire, — car il est impossible de la comprendre d'après tous les historiens qui l'ont précédé, — il mesura lui-même le champ de bataille en tous sens, en leva un plan exact, et ne se fiant pas à ses connaissances stratégiques, il fit revoir plus tard son travail par un de ses amis, M. Van Gorcum, major du génie dans l'armée des Pays-Bas. On retrouvera dans ses manuscrits un travail semblable fait pour la désastreuse journée de Roosebeke, dont il nous a laissé aussi une bonne description dans son *Jaerboek* (1). Il serait important de le mettre au jour, bien que M. De Barante en ait déjà publié un plan, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne :* car celui-ci ne paraît guère plus exact que celui de la ville

(1) Il vient de paraître dans la *Revue du Nord*, publiée par M. Brun-Lavaine, tom. I, deuxième série, pag. 143, une notice sur la *Bataille de Rosebecques*, par feu M. le chevalier Le Bon. Cette notice n'infirme en rien le vœu que nous avons émis de voir enfin publier en français une bonne description de cette sanglante journée : car M. Le Bon, qui ne semble même pas connaître le lieu de la bataille, n'a consulté que des auteurs français, et ne se doute aucunement des excellens travaux insérés chez nous, à ce sujet, depuis quinze ans, dans le *Messager des sciences et des arts*, dans les *Mémoires de l'académie de Bruxelles*, dans le *Dictionnaire géographique de la Flandre occidentale*, de M. Ph. Vander Maelen, etc., etc.

de Gand, en 1400, donné également par cet illustre écrivain, plan dans lequel est indiqué déjà le château des Espagnols, bâti seulement, comme tout le monde le sait chez nous, cent trente-neuf ans après, par Charles-Quint.

La publication de la notice sur la bataille des Éperons a mis en relief et popularisé l'un des faits militaires les plus beaux et les plus importans des annales de la Belgique, exploit glorieux dont le théâtre même, était loin d'être connu, avant les recherches de M. Goethals. Elle a fourni des renseignemens exacts et précieux à d'autres descriptions de cette journée mémorable, insérées depuis dans le *Journal militaire belge* et dans les *Fastes militaires belges*, qui ont chacun donné une nouvelle édition de l'excellent plan de l'auteur. L'un de nos peintres d'histoire les plus distingués, M. De Keyser, y a puisé le sujet d'une immense toile : cette magnifique page, après avoir jeté tant d'éclat sur la brillante exposition de Bruxelles, en 1836, est allée porter le renom de la vieille bravoure flamande chez les Anglais, qui ont traduit dans leur langue la notice sur cette bataille. Enfin l'un de nos plus jeunes et plus intéressans écrivains flamands, M. Heinric Conscience, a pris pour dénouement de son nouveau roman historique : *Den Leeuw van Vlaenderen* (*Le Lion de Flandre*), la Journée des Éperons, dont, à son tour, il a reproduit le plan.

Nous ne nous sommes pas contenté d'une simple traduction du texte flamand. Nous avons cru nécessaire d'y joindre, en forme de préliminaires, les considérations générales sur la position respective de la France, de l'Angleterre et de la Flandre, avant cette action mémorable. Outre les renseignemens inédits qui nous ont été fournis par M. Goethals lui-même, nous en avons, nous aussi, ajouté de nouveaux,

puisés dans deux auteurs contemporains qu'il n'avait encore pu consulter, Guiart, auteur des *Lignages royaux* et le *moine anonyme de Gand*, dont la chronique latine vient d'être publiée par M. le chanoine De Smet. Nous avons indiqué les sources, autant que nous l'avons pu, et cette publication aurait gagné beaucoup en intérêt historique, si nous y avions ajouté un *Codex diplomaticus*, comme il serait à désirer qu'on le fît toujours dans de semblables publications.

On sait que l'étude du blason a été long-temps en honneur en Belgique, et qu'elle y a formé la littérature à la mode de la seconde moitié du siècle dernier: cette étude là, en effet, devait, moins que toute autre, troubler la douce quiétude dans laquelle la maison d'Autriche aimait à entretenir ses Pays-Bas. A l'exemple des frères Azévedo, du chanoine Hellin, du baron de Croeser, du comte de St-Genois, de Baert et de tant d'autres que nous pourrions citer, M. Gœthals s'adonna aussi aux recherches généalogiques. Il en a laissé en manuscrit plusieurs, parmi lesquelles nous citerons celle de la noble famille de De Croix (de Dadizeele) qui a fourni une héroïne à l'un des plus intéressans romans de Walter-Scott, et dont la dernière héritière vient d'épouser un prince de Montmorency.

Tout en continuant ses recherches historiques et généalogiques, avec une infatigable persévérance, il fournissait encore à plusieurs journaux quotidiens des articles littéraires, qu'il nous serait aujourd'hui assez difficile d'indiquer, d'autant plus qu'il ne les signait jamais. Il était, envers ses amis et même envers les étrangers qu'il savait s'occuper des mêmes études que lui, d'une obligeance rare, inépuisable. Il mettait à leur disposition, avec l'abnégation personnelle

la plus complète, ses documens les plus précieux et qu'il avait eu le plus de peine à acquérir. Non content de les aider encore des ressources de sa profonde érudition, il faisait en outre pour eux, pendant des semaines entières, des recherches fastidieuses auxquelles il ne se fût peut-être pas livré pour son propre compte. Il n'y a presque pas de savant belge de son époque, auquel il n'ait fait quelque communication historique. Sa correspondance, que nous avons parcourue, était très-vaste et très-active. Il entretenait des rapports en Belgique, avec MM. Raepsaet, Gérard, M. et L. De Bast, N. Cornelissen, De La Serna Santander, Van Bavière, Van Hulthem, Lammens, le baron de Stassart, J. J. De Smet, Kesteloot; avec MM. Ch. Steur, Pycke, Dubus de Ghysignies, Scourion, Calloigne, statuaire, etc.; en Hollande, avec les savans Te Water, Van Wyn, Bilderdyck, etc. Il avait aussi de nombreuses relations en France, notamment avec M. Van Praet, premier conservateur de la bibliothèque du roi, qui ne craignait pas de lui envoyer à Courtrai les ouvrages qui ne se trouvaient pas dans les collections de la Belgique.

Toujours livré à ses goûts studieux, surtout depuis une vingtaine d'années, époque à laquelle il céda son établissement industriel à son fils aîné, M. Goethals-Danneel, il ne prit aucune part aux événemens politiques de 1789 ou de 1830, et ne voulut jamais à aucune époque accepter de fonctions publiques. Qu'on ne croie pas au moins qu'il fut étranger aux doux sentimens d'amour de la patrie : peu d'hommes au contraire lui furent plus sincèrement attachés que lui, et il ne laissa guère échapper d'occasion de lui prouver son dévouement.

Son mérite reconnu le fit successivement nommer, quoi-

qu'il n'en eût jamais manifesté le désir, membre de l'institut royal des Pays-Bas, de la société royale des beaux-arts de Gand, des antiquaires de la Morinie, et enfin, le 5 avril 1833, membre correspondant de la classe d'histoire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Il fut singulièrement flatté de cette dernière distinction honorifique, et si son grand âge ne lui permit plus d'assister à nos séances, il n'en continua pas moins de faire à plusieurs de ses collègues des communications intéressantes pour la science.

M. Goethals éprouva pendant tout le cours de son honorable carrière les sentimens d'une piété aussi sincère que douce et pleine de bienveillance. Il était lié d'affection avec plusieurs de nos prélats les plus distingués, et un jour, en 1816, si notre mémoire ne nous trompe, lorsqu'il s'agissait d'envoyer quelques missionnaires en Amérique, trois évêques se réunirent en même temps chez lui, Mgr. Hern, évêque de Tournai, Mgr. Du Bourg, évêque de la Nouvelle Orléans et mort archevêque de Besançon, et le prince de Broglie, évêque de Gand. Il s'estimait heureux, dans les malheurs qu'éprouva ce dernier prélat, d'avoir pu lui rendre d'assez importans services.

Ce sont ces sentimens de piété et de philanthropie qui l'engagèrent à fonder, depuis quelques années à Courtrai, sous le nom de *Sœurs de charité*, une institution qui rend à l'humanité souffrante les plus grands services. Ces pieuses filles, au nombre de six, sous la direction d'une mère, soignent les malades ou leur portent à domicile, gratuitement, des secours et des consolations. La généreuse bienfaisance de M. Goethals et de sa famille a attaché à leur entretien et à celui de leur maison les revenus nécessaires.

Désirant encore être utile après sa mort à sa ville natale, sous le rapport de l'histoire et des lettres, il avait déjà rédigé l'acte par lequel il lui donnait en propriété sa bibliothèque ainsi que ses collections de médailles, d'histoire naturelle et d'antiquités ; mais quelques difficultés s'étant élevées au sujet de l'usage de cette donation, il la céda à perpétuité à l'établissement de ses Sœurs de Charité, sous la clause expresse que l'accès en serait libre au public. Ainsi donc cette belle bibliothèque, formée avec tant de soins, qui, non compris les autres collections, compte environ 12,000 volumes imprimés et 300 manuscrits, ayant principalement trait à l'histoire du pays, sera non-seulement conservée intacte et ouverte aux travaux des hommes studieux, mais encore enrichie par la sollicitude de la famille, qui en continue toutes les souscriptions. Celle-ci va de plus y ajouter une salle de lecture, et pour faciliter les recherches, a remis à un homme instruit, M. l'avocat De Bien, qui se prête à ce travail avec la plus rare obligeance, le soin de rédiger deux catalogues, l'un méthodique, l'autre alphabétique.

C'est là qu'est conservée la pierre sépulcrale du roi Sigis, tué à la bataille des éperons, et dont parle le chanoine De Bast : ce monument historique a été recueilli par M. Goethals, lors des changemens opérés dans l'église de l'abbaye de Groeninguo.

Une des collections qui sera le plus souvent consultée dans cette bibliothèque, et avec le plus de fruit, sera la chronique manuscrite de Courtrai et de la plus grande partie de la Flandre occidentale, ainsi que d'une partie du département du Nord. Pendant plus de cinquante ans, M. Goethals y a successivement réuni tout ce qui pouvait

intéresser l'histoire politique, religeuse, militaire et littéraire de ces localités : c'est une mine féconde à exploiter pour les annales d'une bonne partie de la Flandre. Nulle part ailleurs, entre autres, on ne trouvera autant de renseignemens certains sur les opérations militaires, dont elle a été le théâtre en 1792 et 1794. Il avait fait venir à grands frais des dépôts de la guerre de Vienne, Berlin et Hambourg, toutes les relations officielles imprimées, ou fait copier celles qu'il n'avait pu se procurer : il les a toutes traduites en flamand : on sait combien les relations françaises de ces événemens sont ou incomplètes ou inexactes.

Cette collection se compose de 85 volumes manuscrits in-8°, et de 18 volumes in-4°, tous fort nettement écrits et bien reliés.

En visitant dernièrement Courtrai, j'avais eu l'intention de faire un relevé exact de tous les MSS. de la bibliothèque de M. Goethals, afin de leur donner une publicité à laquelle ils ont droit ; mais j'appris qu'un de nos collègues les plus actifs, M. Gachard, s'était déjà chargé de ce soin, beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire, et qu'il en avait rédigé le catalogue, lors de son passage en cette ville, pour se rendre à Paris et à Dijon, où l'envoyait une mission spéciale du gouvernement.

M. Goethals conserva toujours pour les beaux-arts l'amour qu'il leur avait porté dès son enfance, et leur rendit d'importans services. Pendant plus de trente ans, il remplit avec autant de zèle que de dévouement les fonctions soit de président, soit de membre de l'académie de dessin et de peinture de sa ville natale. Il protégea les jeunes artistes, dans lesquels il remarquait d'heureuses dispositions et leur fournit les moyens de se créer une position sociale. Il

était lié de l'amitié la plus étroite avec le peintre Ducq, de Bruges, le gracieux auteur d'*Angélique* et *Médor*, ainsi qu'avec l'auteur des *Loges de Raphaël*, le graveur De Meulemeester, avec le jeune Ch. Onghena, et avec notre excellent paysagiste, J.-B. De Jonghe, de Courtrai. Dans la même ville, M. Séraphin Vermoten, peintre de genre, s'honore aussi de l'avoir eu pour Mécène. Lorsqu'on y créa en 1832 un musée de tableaux, il fit don à cette institution naissante d'une toile de mérite, par Jean Van Cleef. Il possédait lui-même un cabinet de tableaux assez nombreux, mais composé spécialement de productions de peintres anciens des Flandres, ou rappelant des souvenirs historiques qui se rattachaient à ces provinces. J'y ai remarqué, sous ce dernier rapport, deux portraits uniques et inédits qui mériteraient bien d'être publiés : le premier est celui de l'historiographe Molinet, mort à Valenciennes, et l'autre celui d'un des plus fameux mathématiciens belges, le père jésuite Verbyst, qui fut directeur de l'observatoire de Péking, et qui a écrit en Chine, outre une grammaire mantchou, un grand nombre d'ouvrages d'astronomie, qui sont excessivement rares en Europe. La bibliothèque de M. Goethals en possède plusieurs, ainsi que de nombreux matériaux pour écrire la vie de ce savant; on y trouve sur tous ses ouvrages des renseignemens détaillés, qui pourront être fort utiles au travail important que prépare sur les mathématiciens belges notre infatigable secrétaire-perpétuel, M. Quetelet.

M. Goethals, dont on peut dire sans crainte d'être démenti *transiit bene faciendo*, fit du bien jusqu'au bout de sa carrière; il conserva ses goûts studieux et paisibles jusqu'au dernier moment de sa vie. Deux ou trois jours encore

avant de mourir, il écrivait sur le meilleur emplacement à choisir pour la station du chemin de fer de Courtrai, grandiose et utile entreprise nationale dont il avait suivi avec une joie indicible les progrès successifs. Calme et entouré des soins de sa nombreuse famille, sans souffrance, il s'endormit du sommeil des justes, le 6 septembre 1838, à l'âge de 79 ans. Lorsqu'on rendit à la terre sa dépouille mortelle et quand on célébra dans l'église de St.-Martin son service funèbre, la population entière de Courtrai y assista, voulant donner à sa mémoire un dernier hommage de regret et de reconnaissance.

Il existe de M. Goethals un beau portrait très-ressemblant, peint quelques mois avant sa mort, par M. De Witte, professeur à l'académie de Courtrai. C'est d'après ce portrait que ses amis ont fait exécuter à leurs frais une lithographie, par M. Vander Haert, de Bruxelles, dont le talent en ce genre de travail est bien connu. Au-dessous, le crayon facile de Paul Lauters a représenté, en forme de vignette, d'après de Keyser, la bataille des Éperons, pour rappeler que les recherches historiques de M. Goethals ont, pour ainsi dire, exhumé et remis en lumière ce brillant épisode de notre histoire.

A. Voisin.

ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES.

LE ROI, PROTECTEUR.

MM. DE GERLACHE, directeur.
Le baron DE STASSART, vice-directeur.
QUETELET, secrétaire-perpétuel.

CLASSE DES SCIENCES.

30 *membres.*

MM. VROLIK, G.; à Amsterdam. . . . Élu le 3 juillet 1816.
» VAN MONS, J. B.; à Louvain. . . — id.
» KESTELOOT, J. L.; à Gand. . . — id.
» WAUTERS, P. E.; à Gand. . . . — id.
» Le baron de GEER, J. W. L.; à Jutfaas, près d'Utrecht . . . . . — id.
» THIRY, Ch. E. J.; à Bruxelles. . . — id.
» D'OMALIUS, J. J.; à Halloy. . . . — id.
» GARNIER, J. G.; à Bruxelles. . . — 7 mai 1818.
» QUETELET, A.; à Bruxelles. . . . Élu le 1er février 1820.
» DANDELIN, G.; à Namur. . . . . — 1er avril 1822.

MM.	Pagani, G. M.; à Louvain. . . .	Élu le 28 mars 1825.
»	Cauchy, P. F.; à Namur	— 4 juin 1825.
»	Vandermaelen, P.; à Bruxelles .	— 10 janvier 1829.
»	Dumortier, B. C.; à Tournay . .	— 2 mai 1829.
»	Blume, Ch. L.; à Leyde.	— id.
»	Sauveur, D.; à Bruxelles. . . .	— 7 novem. 1829.
»	Van Rees, R.; à Utrecht.	— 6 mars 1830.
»	Levy, A.; à Paris	— 3 avril 1830.
»	Le baron De Humboldt; à Berlin .	— 3 avril 1830.
»	Timmermans, H. A.; à Gand. . .	— 12 octobre 1833.
»	De Hemptinne, A.; à Bruxelles .	— 7 mai 1834.
»	Lejeune, A. L. S.; à Verviers. . .	— id.
»	Crahay, à Louvain.	— 8 mai 1835.
»	Wesmael, C.; à Bruxelles. . . .	— 15 décem. 1835.
»	Martens; à Louvain.	— id.
»	Plateau; à Gand.	— 15 décem. 1836.
»	Dumont, And.; à Liége.	— id.
»	Cantraine; à Gand.	— id.
»	Kickx, à Gand.	— 15 décem. 1837.
»	Morren à Liége.	— 7 mai 1838.

40 *Correspondans.* — *Étrangers.*

»	Arago; à Paris.	Élu le 5 avril 1834.
»	Babbage, Ch.; à Londres	— 7 octobre 1826.
»	Barlow, P.; à Woolwich	— 11 novem. 1827.
»	Barrat, John; à Grassinton-Moor.	— 1er mars 1828.
»	Bertoloni, Ant.; à Bologne. . .	— 6 octobre 1827.
»	Berzélius, à Stockholm.	— 5 avril 1834.
»	Le colonel Bory de St-Vincent; à Paris.	— 4 février 1829.
»	Bouvard, Alexis; à Paris	— 8 octobre 1825.
»	Brewster; à Édimbourg	— 5 avril 1834.
»	Brown, Robert; à Londres . . .	— 7 novem. 1829.
»	Chasles; à Chartres	— 4 février 1829.

MM. CRELLE ; à Berlin . . . . Élu le 5 avril 1834.
» DE BLAINVILLE ; à Paris . . . . . — 7 mai 1838.
» DECAISNE, Jos.; à Paris . . . . . — 15 décem. 1836.
» DE CANDOLLE; à Genève . . . . . — 5 avril 1834.
» DE MACEDO; à Lisbonne . . . . . — 15 décem. 1836.
» ENCKE, J. F.; à Berlin. . . . . . — 7 novem. 1829.
» Le chev. GEOFFROY Saint-Hilaire ; à Paris. . . . . — 5 avril 1834.
» GERGONNE, F. D.; à Montpellier . . — 8 mai 1824.
» GRANVILLE, A. B.; à Londres . . . — 6 octob. 1827.
» Le baron de HERDER ; à Dresde . . . — 8 octob. 1825.
» HERSCHEL, J. F.; à Londres . . . . — 7 id. 1826.
» MATTEUCCI, Ch.; à Forli (États de l'église). . . . . — 8 novem. 1834.
» MOREAU DE JONNÈS, Alexandre ; à Paris . . . . — 21 mai 1825.
» NICOLLET . . . . — 23 décem. 1826.
» OCKEN ; à Jéna . . . . — 8 octob. 1825.
» PLANA ; à Turin . . . . — 5 avril 1834.
» L'abbé RANZANI, Camille ; à Bologne. — 8 mai 1824.
» SABINE; à Londres . . . . — 2 février 1828.
» SCHUMACHER ; à Altona . . . . . — 7 novem. 1829.
» SOUTH, James ; à Londres . . . . — 11 nov. 1827.
» TAYLOR, John . . . . — 1er mars 1828.
» TIEDEMANN ; à Heidelberg . . . . — 15 déc. 1837.
» VÈNE; en France . . . . — 2 février 1824.
» VILLERMÉ, L. R.; à Paris. . . . . — 31 mars 1827.
» WURZER ; à Darmstadt. . . . . . . — id.

Régnicoles.

MM. DE KONINCK ; à Liége . . . . . . Élu le 15 déc. 1836.
» DEVAUX ; id. . . . . — id.
» SIMONS ; id. . . . . — 8 mai 1838.
» VAN BENEDEN ; à Louvain . . . . — 15 décem. 1836.

CLASSE DES LETTRES.

18 *Membres.*

MM.	VAN LENNEP, D. J.; à Amsterdam . .	Élu le 3 juillet 1816.
»	CORNELISSEN, Norbert; à Gand . . .	— id.
»	VAN HEUSDE, P. W.; à Utrecht . .	— id.
»	Le baron DE REIFFENBERG, F. A; à Bruxelles	— 8 id. 1823.
»	RAOUX, Adrien Philippe; à Bruxelles .	— 21 août 1824.
»	DE JONGE, J. C.; à La Haye	— 1 avril 1826.
»	MARCHAL, J.; à Bruxelles.	— 4 février 1829.
»	PYCKE, à Courtray	— id.
»	STEUR, Ch.; à Gand	— 5 décem. 1829.
»	DE GERLACHE, E. C., à Bruxelles . .	— 14 octob. 1833.
»	Le bon DE STASSART, à Bruxelles . .	— id.
»	GRANGAGNAGE; à Liége	— 7 mars 1835.
»	BELPAIRE; à Anvers	— id.
»	WILLEMS; à Gand	— 6 juin 1835.
»	Le chanoine DE SMET; à Gand. . .	— id.
»	L'abbé DE RAM; à Louvain. . . .	— 15 décem. 1837.
»	ROULEZ; à Gand	— id.
»	LESBROUSSART, Ph.; à Liége . . .	— 7 mai 1838.

24 *Correspondans. — Étrangers.*

MM.	BLONDEAU; à Paris.	Elu le 15 décem. 1836.
»	COOPER, C. P.; à Londres. . . .	— 5 avril 1833.
»	COUSIN, Victor; à Paris.	— 6 octobre 1826.
»	DAUNOU; à Paris.	— 7 mai 1838.
»	Le marquis DE FORTIA; à Paris. .	— 2 février 1828.
»	Le baron de LA DOUCETTE; à Paris .	— 8 mai 1835.
»	DE LA FONTAINE; à Luxembourg .	— 23 décem. 1822.

MM. De Moléon, J. G. V.; à Paris . . Élu le 14 octobre 1823.
» Jullien, M. A; à Paris. . . . . — 8 mai 1824.
» Leglay; à Lille . . , ... — 5 avril 1833.
» Lenormand, L. Séb.; à Paris. . . — 14 octobre 1820.
» Muller; à Trèves. . . . . — 23 décem. 1822.
» Wilken; à Berlin. . . . . — 5 avril 1833.
» Wittenbach; à Trèves. . . . . — 23 décem. 1822.

Règnicoles.

MM. Borgnet; à Liége. . . . . Élu le 15 décem. 1836.
» De Saint-Genois, Jules . . . . . — 7 mai 1838.
» Gachard; à Bruxelles . . . . . . — 15 décem. 1837.
» Moke; à Gand. . . . . — 15 décem. 1837.
» Schayes; à Bruxelles. . . . . . — 7 mai 1838.
» Van Hasselt André; à Bruxelles. . — 15 décem. 1837.
» Van Praet, Jules; à Bruxelles. . — 5 avril 1833.
» Vande Weyer, Sylvain; à Londres. — 10 octobre 1835.
» Voisin; à Gand . . . . — 15 décem. 1837.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le baron De Keverberg de Kessel; à La Haye . . . . Élu le 3 juillet 1816.
» Le duc d'Ursel; à Bruxelles. . . — id.
» Le baron Falck; à La Haye. . . . — 7 mai 1818.
» Lampsins; à La Haye. . . . . . — 3 juillet 1816.
» Le baron Vandercappelen; à Utrecht. — id.
» Van Ewyck, D. J.; à Assen . . . — 4 février 1826.
» Van Gobbelschroy, L.; à Bruxelles. — 20 août 1825.
» Le baron Van Tuyll Van Serooskerken Van Zuylen; à Zuylen, près d'Utrecht. . . . . — 3 juillet 1816.
» Walter, J.; à Bruxelles. . . . — 26 novem. 1823.

NOMS

DES MEMBRES ET DES CORRESPONDANS DÉCÉDÉS.

MM. Le baron VAN SPAEN-LA LECQ, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à La Haye le 29 avril 1817, à 66 ans).

» MESSIER (Charles), élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris le 10 avril 1817, à 87 ans).

» DE LAUNAY, élu le 14 octobre 1776. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Vienne).

» CAELS, docteur en médecine, élu le 10 janvier 1782. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles).

» DE BURTIN, F. X., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, en 1818).

» LESBROUSSART, élu en 1790. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, le 10 décembre 1818).

» WITTENBACH, Daniel, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 17 janvier 1820, à 74 ans).

» Le baron DE FELTZ, président de l'académie, élu le.... Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles en 1820).

» TE WATER, J. G., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 19 octobre 1822).

» VAN SWINDEN, élu le 14 octobre 1779. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Amsterdam le 6 mars 1823, à 77 ans).

» LAMBRECHTSEN VAN HITTHEM, N. Cornélis, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Middelbourg, le 21 mai 1823, à 71 ans).

» Le docteur BRUGMAN, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 22 juillet 1819).

» Le docteur HARBAUR, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain.

MM. Ernst, curé à Afden, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Afden).

» Thys, Sifridus, curé à Wyneghem, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Wyneghem, province d'Anvers).

» Cassel, professeur à l'université de Gand, élu le 18 janvier 1819 (mort à Gand en 1821).

» Le chevr. De Coninck, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à Bruges).

» Minkelers, J. P., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Maestricht le 4 juillet 1824, à 75 ans).

» Kemper, J. Melchior, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 20 juillet 1824).

» Tydeman, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde le 1er février 1825).

» De Bast, chanoine, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Gand le 11 avril 1825, à 72 ans).

» Le baron De Villenfagne, d'Engihoul, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Liége le 23 janvier 1826, à 73 ans).

» Le commandeur De Nieuport (*Ch. François Preud'homme d'Hailly*), élu le 14 octobre 1777. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles le 20 août 1827, à 81 ans).

» Le baron Fourier, élu le 9 mai 1826 (mort à Paris en 1829).

» Sentelet, J. F., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain en 1830).

» L'abbé Bévy, élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris le 28 juin 1830, à 92 ans).

» Kickx, J., élu le 26 avril 1817 (mort à Bruxelles le 27 mars 1831, à 56 ans).

» Vanderlinden, Pierre Léonard, élu le 28 octobre 1826 (mort à Bruxelles le 5 avril 1831, à 33 ans).

» Raepsaet, J.-J., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Audenarde le 19 février 1832, à 81 ans).

» Le prince De Gavre, élu *membre honoraire* le 3 juillet 1816, élu président le 31 décembre 1820 (mort à La Haye le 2 août 1832).

MM. Repelaer van Driel, O., élu *membre honoraire* le 7 mai 1818 (mort à La Haye, le 26 octobre 1832).

» Van Hulthem, Ch., nommé le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 25 novembre 1817 (mort à Gand le 16 décembre 1832). (*Il était né le* 4 *avril* 1764).

» Van Wyn, élu le 14 octobre 1774. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à La Haye en 1834, à 91 ans).

» Dewez, L. D. J., nommé le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 13 janvier 1821 (mort à Bruxelles, le 26 octobre 1834).

» Meyer, J. D., élu le 7 mai 1818 (mort à Amsterdam le 6 décembre 1834).

» Huguenin, V., élu le 10 novembre 1827 (mort à Nimègue, le 7 novembre 1833).

» Van Hutenhove, Jacques Maurice Charles, élu le 30 novembre 1818 (mort à Lienden le 1er septembre 1836, à 63 ans).

» Bekker, Georges Joseph, élu le 7 mai 1834 (mort à Liége le 27 avril 1837).

» Fohmann, Vincent, élu le 1er mai 1834 (mort à Liége le 25 septembre 1837).

» Van Marum, élu le 3 juillet 1816, décédé le.....

» Moll, G., élu le 7 mai 1828 (mort à Amsterdam le 17 janvier 1838.)

CORRESPONDANS.

MM. Devilly, élu le 28 juillet 1823 (mort à Metz).

» Hachette, J. P. N., élu le 8 octobre 1825 (mort à Paris le 16 janvier 1834).

Frullani, Julien, élu le 13 janvier 1827 (mort à Florence le 5 mars 1834).

» Courtois, R., élu le 17 janvier 1835 (mort à Liége le 14 avril suivant, à l'âge de 29 ans).

MM. **Delmotte**, Henri, élu le 8 mai 1835 (mort à Mons le 7 mars 1836, à 37 ans).

» **Ampère**, André Marie, à Paris, élu le 8 octobre 1825 (mort à Marseille, le 10 juin 1836).

» **Gambart**, à Marseille, élu le 28 décembre 1826 (mort à Paris, le 23 juillet 1836).

» **Raynouard**, François Just. Marie, à Paris, élu le 5 avril 1833 (mort à Passy, le 28 octobre 1836).

» **Schmerling**, élu le 5 avril 1834 (mort à Liége, le 7 novembre 1836).

» **Van Praet**, élu le 8 mai 1824 (mort à Paris le 5 février 1837).

» **Goethals-Vercruysse**, élu le 5 avril 1833 (mort à Courtrai le 6 septembre 1838).

» Le baron **Sylvestre de Sacy**, élu le 3 novembre 1834 (mort à Paris le 21 février 1838).

LISTE

DES MEMBRES COMPOSANT LES COMMISSIONS.

COMMISSIONS POUR LA FORMATION DES LISTES DES CANDIDATS.

Commission des sciences.

MM. Cauchy:
Dumortier;
Quetelet;
Sauveur;
Thiry.

Commission des lettres.

MM. Cornelissen;
De Gerlache;
De Reiffenberg;
Pycke.

COMMISSION POUR LES FINANCES.

MM. De Gerlache;
Dumortier;
Marchal;
Thiry;
Walter.

COMMISSION POUR LES IMPRESSIONS.

MM. De Gerlache;
Dumortier;
Quetelet;
Thiry;
Walter.

LISTE

DES INSTITUTIONS ET DES PERSONNES QUI REÇOIVENT LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

LE ROI.

Les membres ordinaires et honoraires de l'académie ainsi que les correspondans régnicoles.

La bibliothèque du Sénat et de la Chambre des Représentans.

Les Ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, de la justice, de la guerre, des finances et des travaux publics.

L'Université de Gand.

— de Liége.

La société des beaux-arts et de littérature de Gand.

La société des arts, lettres et sciences d'Anvers.

— d'émulation de Liége.

La bibliothèque d'Anvers.

— de Bruges.

— de Bruxelles.

— de Louvain.

— de Mons.

— de Namur.

— de Tournay.

L'Institut de France.

La Société Royale de Londres.
— astronomique de Londres.
— d'Édimbourg.
— philosophique de Cambridge.
L'Académie Royale de Dublin.
— des sciences de Berlin.
— des sciences de Turin.
— des sciences de Stockholm.
— Impériale des sciences de St-Pétersbourg.
L'Institut de Hollande.
L'Institut Impérial et Royal de Milan.
La Société Royale des sciences de Copenhague.
L'Académie Royale des sciences de Naples.
— — de Lisbonne.
— — de Munich.
La Société de physique et des sciences naturelles de Genève.
La Société provinciale d'Utrecht.
— de Harlem.
— de Rotterdam.
— philosophique des sciences de Philadelphie.
L'Académie américaine de Boston.
La Société géologique de France.
— — de Londres.
— — de Cornouailles.
— des antiquaires de France.
Le Museum de Paris.
La Société Royale des sciences de Lille.

TABLE.

Pages.

FIN DE LA TABLE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

SIXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 10.

—

1840.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

SIXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1840.

ANNÉE

D'après les ères anciennes et modernes les plus usitées pour la mesure du temps.

Année	7348	de la période grecque moderne, ou de l'ère Byzantine.
—	6553	de la période julienne.
—	5843	depuis la création, selon l'église.
—	5601	depuis la création selon les Juifs. Commence le 28 septembre 1840.
—	2616	des olympiades, ou la 4e année de la 654e olympiade commence en juillet 1840, en fixant l'ère des olympiades $775\,^{1}/_{2}$ ans avant J.-C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.
—	2593	de la fondation de Rome, selon Varron.
—	2587	depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.
—	1840	de l'ère chrétienne ou vulgaire; l'année 1840 du calendrier julien commence le 13 janvier 1840.
—	1776	de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.
—	1256	des Turcs commence le 5 mars 1840.
—	258	de l'introduction du calendrier nouveau ou grégorien.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or en 1840	17.
Épacte	XXVI.
Cycle solaire	1.
Indiction romaine	13.
Lettre dominicale	ED.

QUATRE-TEMPS.

Mars	11, 13 et 14.
Juin	10, 12 et 13.
Septembre	16, 18 et 19.
Décembre	16, 18 et 19.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime	16 février.
Les Cendres.	4 mars.
Pâques	19 avril.
Les Rogations	25, 26 et 27 mai.
Ascension	28 mai.
Pentecôte	7 juin.
La Trinité	14 juin.
La Fête-Dieu	18 juin.
Premier dimanche de l'Avent	29 novem.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

(TEMPS MOYEN DE BRUXELLES.)

PRINTEMPS	le 20 Mars	à	0^h58^m	du soir.
ÉTÉ . . .	le 21 Juin	à	10. 5	du matin.
AUTOMNE.	le 23 Sept.	à	0.10	du matin.
HIVER . .	le 21 Déc.	à	5.31	du soir.

ENTRÉE DU SOLEIL
DANS LES SIGNES DU ZODIAQUE.

(TEMPS MOYEN DE BRUXELLES.)

20 *Janvier*,	dans le VERSEAU,	à	10^h16^m	du soir.
19 *Février*,	dans les POISSONS,	à	0.58	du soir.
20 *Mars*,	dans le BÉLIER,	à	0.58	du soir.
20 *Avril*,	dans le TAUREAU,	à	1.19	du matin.
21 *Mai*,	dans les GÉMEAUX,	à	1.27	du matin.
21 *Juin*,	dans le CANCER,	à	10. 5	du matin.
22 *Juillet*,	dans le LION,	à	9. 3	du soir.
23 *Août*,	dans la VIERGE,	à	3.34	du matin.
23 *Septembre*,	dans la BALANCE,	à	0.10	du matin.
23 *Octobre*,	dans le SCORPION,	à	8.19	du matin.
22 *Novembre*,	dans le SAGITTAIRE,	à	4.49	du matin.
21 *Décembre*,	dans le CAPRICORNE,	à	5.31	du soir.

Obliquité apparente de l'écliptique, en supposant, d'après Delambre, l'obliquité moyenne de 23° 27′ 57″ *en* 1800, *et la diminution séculaire de* 48″.

1er Janvier 1840	. . . . . .	23° 27′ 46″,1.
31 Décembre »	. . . . . .	23 27 44,0.

ÉCLIPSES DE SOLEIL ET DE LUNE EN 1840.

TEMPS MOYEN DE BRUXELLES.

Les longitudes sont rapportées au méridien de Greenwich, situé à $17^{m.}$ en temps, à l'ouest du méridien de Bruxelles.

I. Le 17 *février, éclipse partielle de lune, invisible à Bruxelles.*

Entrée de la lune dans la pénombre à . . .	11h.	50m.	du mat.
Commencement de l'éclipse à	1	13	du soir.
Milieu à	2	19	»
Fin de l'éclipse à	3	25	»
Sortie de la pénombre à	4	48	»

Grandeur de l'éclipse : 0,362, le diamètre de la lune étant 1.

A ces époques, la lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude	occident.	170°38′	Latitude	boréale.	13°38′
»	orient. .	169.25	»	»	13.13
»	» .	153.25	»	»	12.57
»	» .	137.24	»	»	12.41
»	» .	117.27	»	»	12.20

Le commencement et la suite de l'éclipse ne seront visibles que dans la partie occidentale de l'Amérique du nord, la partie orientale de l'Asie et la Nouvelle-Hollande ; la fin sera aperçue dans l'est de l'Europe.

II. Le 4 mars, éclipse annulaire de soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale à . .	1h.	44m.	du mat.
Par 71° 2′ longitude orientale.			
2 32 latitude australe.			
Commenct de l'éclipse centrale et annulaire à	2	55	»
Par 55° 5′ longitude orientale.			
14 4 latitude boréale.			
Éclipse centrale et annulaire au méridien à .	4	54	»
Par 113° 39′ longitude orientale.			
43 40 latitude boréale.			
Fin de l'éclipse centrale et annulaire, à . .	5	35	»
Par 175° 51′ longitude orientale.			
69 43 latitude boréale.			
Fin de l'éclipse générale à	6	47	»
Par 166° 52′ longitude orientale.			
53 42 latitude boréale.			

Cette éclipse sera visible dans presque toute l'Asie et dans quelques parties de l'Europe et de l'Afrique. On l'apercevra à Moscou.

III. Le 13 août, éclipse partielle de lune, invisible à Bruxelles.

Entrée de la lune dans la pénombre à . .	4h.	58m.	du mat.
Commencement de l'éclipse à	6	15	»
Milieu à	7	40	»
Fin de l'éclipse à	9	5	»
Sortie de la pénombre à	10	22	»

Grandeur de l'éclipse : 0,607, le diamètre de la lune étant 1.

A ces époques, la lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude occident.		70° 8′	Latitude australe.		15°54′
»	»	88.45	»	»	15.38
»	»	109.20	»	»	15.19
»	»	129.56	»	»	15. 1
»	»	148.33	»	»	14.44

Cette éclipse ne sera visible qu'en Amérique.

IV. Le 27 août, éclipse totale de soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale à . . 4h 21m. du mat.
Par 28° 44′ longitude orientale.
3 2 latitude boréale.
Commencement de l'éclipse centrale et totale à 5 30 »
Par 15° 14′ longitude orientale.
11 41 latitude australe.
Éclipse centrale et totale au méridien à . . 7 28 »
Par 72° 30′ longitude orientale.
34 44 latitude australe.
Fin de l'éclipse centrale et totale à . . . . 8 18 »
Par 128° 54′ longitude orientale.
63 58 latitude australe.
Fin de l'éclipse générale à . . . . 9 27 »
Par 120° 49′ longitude orientale.
49 57 latitude australe.

Cette éclipse sera visible dans l'Afrique méridionale et orientale, à la pointe sud de l'Arabie et dans la partie sud de la Nouvelle-Hollande. On l'apercevra à Paramatta.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

Dont on se sert dans le Calendrier.

Phases de la Lune et autres abréviations.

N. L. Nouvelle Lune.	H. Heures.
P. Q. Premier Quartier.	M. Minutes.
P. L. Pleine Lune.	S. Secondes.
D. Q. Dernier Quartier.	D. Degrés.

Signes du Zodiaque.

		deg.			deg.
0	♈, le Bélier	0	6	♎, la Balance	180
1	♉, le Taureau	30	7	♏, le Scorpion	210
2	♊, les Gémeaux	60	8	♐, le Sagittaire	240
3	♋, l'Écrevisse	90	9	♑, le Capricorne	270
4	♌, le Lion	120	10	♒, le Verseau	300
5	♍, la Vierge	150	11	♓, les Poissons	330

☉ le Soleil.

Planètes.

☿ Mercure.	⚳ Cérès.
♀ Vénus.	⚴ Pallas.
♁ La Terre.	♃ Jupiter.
♂ Mars.	♄ Saturne.
⚶ Vesta.	♅ Uranus.
⚵ Junon.	

☾ la Lune, satellite de la Terre.

Jours du mois.	JANVIER.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	M.	CIRCONCISION.	8.	4	4.	3	23.	4	0.	3.	36	27
2	J.	S. Basile, évêq.	8.	4	4.	3	22.	59	0.	4.	5	28
3	V.	Ste Geneviève.	8.	4	4.	4	22.	54	0.	4.	33	29
4	S.	S. Rigobert.	8.	4	4.	5	22.	48	0.	5.	1	30
5	D.	S. Siméon.	8.	4	4.	6	22.	42	0.	5.	28	1
6	L.	Les Rois.	8.	4	4.	8	22.	35	0.	5.	55	2
7	M.	Ste Mélanie.	8.	3	4.	9	22.	28	0.	6.	22	3
8	M.	S. Lucien.	8.	3	4.	11	22.	20	0.	6.	48	4
9	J.	S. Pierre, évêq.	8.	3	4.	12	22.	12	0.	7.	13	5
10	V.	S. Paul, ermit.	8.	2	4.	13	22.	4	0.	7.	38	6
11	S.	S. Hygin, pape.	8.	2	4.	15	21.	55	0.	8.	3	7
12	D.	S. Arcade, m.	8.	1	4.	16	21.	45	0.	8.	27	8
13	L.	Bapt. de J.-C.	8.	0	4.	17	21.	35	0.	8.	50	9
14	M.	S. Hilaire, évêq.	8.	0	4.	19	21.	25	0.	9.	12	10
15	M.	S. Maur, abbé.	7.	59	4.	20	21.	15	0.	9.	34	11
16	J.	S. Guillaume.	7.	58	4.	21	21.	4	0.	9.	55	12
17	V.	S. Antoine, ab.	7.	57	4.	23	20.	52	0.	10.	16	13
18	S.	Ch. de S. Pierre.	7.	56	4.	25	20.	40	0.	10.	35	14
19	D.	S. Sulpice, évêq.	7.	56	4.	26	20.	28	0	10.	54	15
20	L.	S. Sébastien.	7.	55	4.	28	20.	16	0.	11.	12	16
21	M.	Ste Agnès, v.	7.	54	4.	30	20.	3	0.	11.	30	17
22	M.	S. Vincent.	7.	53	4.	31	19.	49	0.	11.	47	18
23	J.	S. Ildefonse, év.	7.	52	4.	33	19.	36	0.	12.	3	19
24	V.	S. Babylas, év.	7.	50	4.	35	19.	22	0.	12.	18	20
25	S.	Conv. S. Paul.	7.	49	4.	36	19.	7	0.	12.	32	21
26	D.	Ste Paule, veuve.	7.	48	4.	38	18.	52	0.	12.	46	22
27	L.	S. Julien, évêq.	7.	47	4.	40	18.	37	0.	12.	59	23
28	M.	S. Charlemagne.	7.	45	4.	41	18.	22	0.	13.	11	24
29	M.	S. François de S.	7.	44	4.	43	18.	6	0.	13.	22	25
30	J.	Ste Bathilde.	7.	43	4.	45	17.	50	0.	13.	33	26
31	V.	S. Pierre Nol.	7.	42	4.	47	17.	33	0.	13.	43	27

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 10 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	9. 11 (Matin.)	5. 23 (Matin.)	0. 49 (Soir.)
2	10. 0	6. 31	1. 24
3	10. 53	7. 33	2. 12
4	11. 47	8. 22	3. 11
5	0. 39 (Soir.)	9. 0	4. 24
6	1. 30	9. 26	5. 41
7	2. 18	9. 46	7. 0
8	3. 5	10. 2	8. 19
9	3. 50	10. 16	9. 38
10	4. 35	10. 28	10. 57
11	5. 21	10. 40	——
12	6. 10	10. 55	0. 18 (Matin.)
13	7. 3	11. 13	1. 43
14	8. 0	11. 37	3. 12
15	9. 2	0. 12 (Soir.)	4. 40
16	10. 6	1. 2	6. 2
17	11. 10	2. 11	7. 10
18	——	3. 34	7. 56
19	0. 11 (Matin.)	5. 1	8. 28
20	1. 7	6. 27	8. 51
21	1. 58	7. 48	9. 8
22	2. 45	9. 5	9. 22
23	3. 28	10. 20	9. 34
24	4. 10	11. 31	9. 45
25	4. 51	——	9. 57
26	5. 33	0. 44 (Matin.)	10. 10
27	6. 18	1. 56	10. 28
28	7. 4	3. 8	10. 50
29	7. 53	4. 18	11. 20
30	8. 44	5. 22	0. 2 (Soir.)
31	9. 37	6. 16	0. 57

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	6. 14 (Matin.)	2. 48 (Soir.)	10. 31 (Matin.)
11	6. 23	2. 33	10. 28
21	6. 46	2. 41	10. 44
♀	**VÉNUS.**		
1	4. 6 (Matin.)	1. 31 (Soir.)	8. 49 (Matin.)
11	4. 27	1. 23	8. 55
21	4. 48	1. 20	9. 4
♂	**MARS.**		
1	9. 42 (Matin.)	6. 28 (Soir.)	2. 4 (Soir.)
11	9. 20	6. 33	1. 57
21	8. 58	6. 39	1. 48
♃	**JUPITER.**		
1	3. 14 (Matin.)	0. 51 (S.)	8. 2 (Matin.)
11	2. 42	0. 15	7. 28
21	2. 11	11. 39 (M.)	6 54
♄	**SATURNE.**		
1	6. 8 (Matin.)	2. 28 (Soir.)	10. 17 (Matin.)
11	5. 33	1. 53	9. 42
21	4. 59	1. 17	9. 7
♅	**URANUS.**		
1	10. 50 (Matin.)	9. 44 (Soir.)	4. 17 (Soir.)
11	10. 11	9. 7	3. 38
21	9. 31	8. 30	3. 1

N. L. le 4, à 9 h. 37 m. du soir.
P. Q. le 12, à 8 h. 15 m. du mat.
P. L. le 19, à 0 h. 51 m. du mat.
D. Q. le 26, à 1 h. 51 du soir.

Jours du mois.	FÉVRIER.	Lever du SOLEIL tems moy. H. M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H. M.	Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen. D. M.	TEMS moyen au midi vrai. H. M. S.	Age de la Lune.
1	S. S. Ignace.	7. 40	4. 49	17. 17	0. 13. 52	28
2	D. PURIFICATION.	7. 39	4. 50	17. 0	0. 14. 0	29
3	L. S. Blaise.	7. 37	4. 52	16. 42	0. 14. 7	30
4	M. S. Philéas, évêq.	7. 35	4. 54	16. 24	0. 14. 13	1
5	M. Ste Agathe, vier.	7. 34	4. 56	16. 7	0. 14. 19	2
6	J. S. Vast, évêque.	7. 32	4. 57	15. 48	0. 14. 24	3
7	V. S. Romuald.	7. 30	4. 59	15. 30	0. 14. 27	4
8	S. S. Jean de M.	7. 29	5. 1	15. 11	0. 14. 31	5
9	D. Ste Apolline.	7. 27	5. 3	14. 52	0. 14. 33	6
10	L. Ste Scholast.	7. 26	5. 4	14. 33	0. 14. 34	7
11	M. S. Severin.	7. 24	5. 6	14. 13	0. 14. 35	8
12	M. Ste Eulalie.	7. 22	5. 8	13. 54	0. 14. 35	9
13	J. S. Lezin.	7. 20	5. 10	13. 34	0. 14. 34	10
14	V. S. Valentin.	7. 18	5. 12	13. 14	0. 14. 32	11
15	S. S. Faustin.	7. 16	5. 14	12. 53	0. 14. 30	12
16	D. Septuagésime.	7. 14	5. 15	12. 33	0. 14. 27	13
17	L. S. Théodule.	7. 13	5. 17	12. 12	0. 14. 23	14
18	M. S. Siméon, év.	7. 11	5. 19	11. 51	0. 14. 18	15
19	M. S. Boniface.	7. 9	5. 20	11. 30	0. 14. 13	16
20	J. S. Eucher.	7. 7	5. 22	11. 8	0. 14. 7	17
21	V. S. Pepin.	7. 5	5. 24	10. 47	0. 14. 0	18
22	S. Ste Isabelle.	7. 3	5. 26	10. 25	0. 13. 53	19
23	D. S. Damien.	7. 1	5. 28	10. 3	0. 13. 45	20
24	L. S. Mathias.	6. 59	5. 29	9. 41	0. 13. 37	21
25	M. S. Félix.	6. 57	5. 31	9. 19	0. 13. 27	22
26	M. S. Porphyre.	6. 55	5. 33	8. 57	0. 13. 18	23
27	J. Ste Honorine.	6. 53	5. 34	8. 34	0. 13. 7	24
28	V. S. Romain.	6. 51	5. 36	8. 12	0. 12. 57	25
29	S. Ste Véronique.	6. 49	5. 38	7. 49	0. 12. 45	26

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 45 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	10. 30 Mat.	6. 58 Matin.	2. 5 Soir.
2	11. 22	7. 28	3. 23
3	0. 13 Soir.	7. 51	4. 43
4	1. 1	8. 10	6. 4
5	1. 47	8. 23	7. 24
6	2. 33	8. 36	8. 45
7	3. 20	8. 48	10. 7
8	4. 8	9. 3	11. 31
9	4. 59	9. 20	———
10	5. 54	9. 41	0. 58 Matin.
11	6. 52	10. 11	2. 25
12	7. 54	10. 54	3. 48
13	8. 57	11. 55	5. 0
14	9. 58	1. 11 Soir.	5. 52
15	10. 55	2. 35	6. 29
16	11. 47	4. 0	6. 55
17	———	5. 23	7. 14
18	0. 35 Matin.	6. 41	7. 28
19	1. 20	7. 57	7. 40
20	2. 3	9. 11	7. 52
21	2. 45	10. 25	8. 3
22	3. 27	11. 38	8. 16
23	4. 11	———	8. 32
24	4. 56	0. 51 Matin.	8. 52
25	5. 44	2. 3	9. 18
26	6. 34	3. 10	9. 54
27	7. 26	4. 7	10. 43
28	8. 19	4. 54	11. 47
29	9. 11	5. 28	1. 0 S.

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	7. 8 Matin.	3. 14 Soir.	11. 11 Mat.
11	7. 16	4. 0	11. 38
21	7. 12	5. 3	0. 7 S.
♀	**VÉNUS.**		
1	5. 6 Matin.	1. 25 Soir.	9. 15 Matin.
11	5. 19	1. 35	9. 27
21	5. 25	1. 52	9. 39
♂	**MARS.**		
1	8. 31 Matin.	6. 46 Soir.	1. 38 Soir.
11	8. 6	6. 51	1. 28
21	7. 40	6. 57	1. 18
♃	**JUPITER.**		
1	1. 35 Matin.	10. 58 Matin.	6. 15 Matin.
11	1. 0	10. 21	5. 39
21	0. 22	9. 45	5. 2
♄	**SATURNE.**		
1	4. 20 Matin.	0. 37 S.	8. 28 Matin.
11	3. 45	0. 1	7. 52
21	3. 9	11. 24 M.	7. 16
♅	**URANUS.**		
1	8. 50 Matin.	7. 50 Soir.	2. 19 Soir.
11	8. 11	7. 13	1. 41
21	7. 34	6. 36	1. 4

N. L. le 3, à 2 h. 16 m. du soir. | P. L. le 17, à 2 h. 11 m. du soir.
P. Q. le 10, à 4 h. 22 m. du soir. | D. Q. le 25, à 11 h. 8 m. du mat.

Jours du mois.	MARS.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. A. et B. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	D. S. Aubin, évêq.	6.	46	5.	40	7.	26	0.	12.	34	27
2	L. S. Simplice.	6.	44	5.	42	7.	4	0.	12.	21	28
3	M. Ste Cunégonde.	6.	42	5.	43	6.	41	0.	12.	8	29
4	M. Les Cendres.	6.	40	5.	45	6.	17	0.	11.	55	1
5	J. S. Adrien.	6.	38	5.	46	5.	54	0.	11.	41	2
6	V. Ste Colette.	6.	36	5.	48	5.	31	0.	11.	27	3
7	S. S. Thomas d'Aq.	6.	34	5.	50	5.	8	0.	11.	13	4
8	D. S. Jean de Dieu.	6.	31	5.	51	4.	44	0.	10.	58	5
9	L. Ste Françoise.	6.	29	5.	53	4.	21	0.	10.	42	6
10	M. S. Doctorée.	6.	27	5.	55	3.	57	0.	10.	27	7
11	M. S. Euloge.	6.	25	5.	57	3.	34	0.	10.	11	8
12	J. S. Grégoire.	6.	23	5.	58	3.	10	0.	9.	54	9
13	V. Ste Euphrasie.	6.	21	6.	0	2.	47	0.	9.	38	10
14	S. Ste Mathilde.	6.	19	6.	1	2.	23	0.	9.	21	11
15	D. S. Zacharie, év.	6.	16	6.	3	1.	59	0.	9.	3	12
16	L. S. Cyriaque.	6.	14	6.	5	1.	36	0.	8.	46	13
17	M. Ste Gertrude.	6.	12	6.	7	1.	12	0.	8.	28	14
18	M. S. Alexandre.	6.	10	6.	9	0.	48	0.	8.	10	15
19	J. S. Joseph.	6.	8	6.	10	0.	24	0.	7.	52	16
20	V. S. Joachim.	6.	5	6.	12	0. A	1	0.	7.	34	17
21	S. S. Benoît.	6.	3	6.	14	0. B	23	0.	7.	16	18
22	D. S. Paul, évêque.	6.	1	6.	15	0.	46	0.	6.	57	19
23	L. S. Victorien.	5.	58	6.	17	1.	10	0.	6.	39	20
24	M. S. Simon, mart.	5.	56	6.	18	1.	34	0.	6.	20	21
25	M. ANNONCIATION.	5.	54	6.	20	1.	57	0.	6.	2	22
26	J. S. Ludger, évêq.	5.	51	6.	21	2.	21	0.	5.	43	23
27	V. S. Rupert.	5.	49	6.	23	2.	44	0.	5.	25	24
28	S. S. Gontran, R.	5.	47	6.	25	3.	8	0.	5.	6	25
29	D. S. Eustase.	5.	45	6.	26	3.	31	0.	4.	48	26
30	L. S. Rieul.	5.	43	6.	27	3.	54	0.	4.	29	27
31	M. Ste Balbine.	5.	41	6.	29	4.	18	0.	4.	11	28

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 58 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	10. 3 Matin.	5. 54 Matin.	2. 20 Soir.
2	10. 53	6. 13	3. 40
3	11. 39	6. 29	5. 0
4	0. 26 Soir.	6. 43	6. 22
5	1. 13	6. 56	7. 47
6	2. 2	7. 10	9. 12
7	2. 53	7. 25	10. 41
8	3. 48	7. 45	———
9	4. 47	8. 13	0. 10 Matin.
10	5. 48	8. 52	1. 36
11	6. 50	9. 47	2. 51
12	7. 51	10. 56	3. 49
13	8. 47	0. 17 Soir.	4. 30
14	9. 40	1 40	4. 58
15	10. 29	3. 3	5. 19
16	11. 14	4 22	5. 35
17	11. 57	5. 38	5. 48
18	———	6. 53	6. 0
19	0 40 Matin.	8. 6	6. 10
20	1. 21	9. 19	6. 23
21	2. 4	10. 32	6. 37
22	2. 49	11. 45	6. 55
23	3. 36	———	7. 19
24	4. 26	0. 55 Matin.	7. 50
25	5. 17	1. 56	8. 34
26	6. 9	2. 48	9. 31
27	7. 1	3. 26	10. 40
28	7. 52	3. 55	11. 55
29	8. 40	4. 17	1. 14 Soir.
30	9. 28	4. 35	2. 34
31	10. 15	4. 49	3. 56

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	7. 4 Matin.	6. 5 Soir.	0 35 Soir.
11	6. 47	7. 17	1. 2
21	6. 19	8. 3	1. 12
♀	**VÉNUS.**		
1	5. 25 Matin.	2. 12 Soir.	9. 49 Matin.
11	5. 19	2. 40	9 59
21	5. 10	3. 4	10 8
♂	**MARS.**		
1	7. 16 Matin.	7. 0 Soir.	1. 8 Soir.
11	6. 48	7. 5	0. 56
21	6. 22	7. 9	0 45
♃	**JUPITER.**		
1	11. 47 Soir.	9. 10 Matin.	4. 27 Matin.
11	11. 7	8. 30	3. 47
21	10. 25	7. 50	3. 7
♄	**SATURNE.**		
1	2. 36 Matin.	10. 51 Matin.	6. 42 Matin.
11	1. 58	10. 13	6. 4
21	1. 20	9. 35	5. 26
♅	**URANUS.**		
1	6. 59 Matin.	6. 5 Soir.	0. 31 S.
11	6. 20	5. 28	11. 53 M.
21	5. 41	4. 51	11. 16

N. L. le 4, à 4 h. 23 m. du mat.
P. Q. le 10, à 11 h. 26 m. du soir.
P. L. le 18, à 4 h. 48 m. du mat.
D. Q. le 26, à 6 h. 59 m. du mat.

Jours du mois.	AVRIL.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S*	
1	M. S. Hugues, évêq.	5.	39	6.	31	4.	41	0.	3.	53	29
2	J. S. François de P.	5.	36	6.	33	5.	4	0.	3.	35	30
3	V. S. Richard.	5.	33	6.	34	5.	27	0.	3.	17	1
4	S. S. Ambroise.	5.	31	6.	36	5.	50	0.	2.	59	2
5	D. S. Vincent.	5.	29	6.	37	6.	13	0.	2.	42	3
6	L. S. Guillaume.	5.	27	6.	39	6.	35	0.	2.	24	4
7	M. S. Hégésippe.	5.	25	6.	40	6.	58	0.	2.	7	5
8	M. S. Edèse.	5.	23	6.	42	7.	20	0.	1.	50	6
9	J. Ste Marie, ég.	5.	20	6.	44	7.	43	0.	1.	33	7
10	V. S. Macaire.	5.	18	6.	45	8.	5	0.	1.	16	8
11	S. S. Léon.	5.	16	6.	47	8.	27	0.	1.	0	9
12	D. S. Jules, pape.	5.	14	6.	48	8.	49	0.	0.	44	10
13	L. S. Justin.	5.	12	6.	50	9.	11	0.	0.	28	11
14	M. S. Tiburce.	5.	10	6.	51	9.	32	0.	0.	13	12
15	M. Ste Anastasie.	5.	8	6.	53	9.	54	11.	59.	58	13
16	J. S. Fructueux.	5.	5	6.	55	10.	15	11.	59.	43	14
17	V. S. Anicet, pape.	5.	3	6.	57	10.	36	11.	59.	29	15
18	S. S. Parfait, pape.	5.	1	6.	58	10.	57	11.	59.	15	16
19	D. PÂQUES.	4.	59	7.	0	11.	18	11.	59.	1	17
20	L. Ste Hildegonde.	4.	57	7.	1	11.	38	11.	58.	48	18
21	M. S. Anselme.	4.	55	7.	3	11.	59	11.	58.	35	19
22	M. S. Opportune.	4.	53	7.	4	12.	19	11.	58.	23	20
23	J. S. George, mart.	4.	51	7.	6	12.	39	11.	58.	11	21
24	V. Ste Beuve.	4.	49	7.	8	12.	59	11.	58.	0	22
25	S. S. Marc, évang.	4.	47	7.	9	13.	18	11.	57.	49	23
26	D. S. Clet, pape.	4.	45	7.	11	13.	38	11.	57.	39	24
27	L. S. Policarpe.	4.	43	7.	13	13.	57	11.	57.	29	25
28	M. S. Vital, mart.	4.	42	7.	14	14.	16	11.	57.	20	26
29	M. S. Robert, abbé.	4.	40	7.	15	14.	34	11.	57.	11	27
30	J. S. Eutrope.	4.	38	7.	17	14.	53	11.	57.	3	28

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 51 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCH. de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	11. 3 Mat.	5. 2 Matin.	5. 20 Soir.
2	11. 51	5. 15	6. 45
3	0. 43 Soir.	5. 30	8. 16
4	1. 38	5. 48	9. 47
5	2. 37	6. 14	11. 18
6	3. 39	6. 50	———
7	4. 43	7. 40	0. 40 Matin.
8	5. 46	8. 47	1. 45
9	6. 44	10. 6	2. 31
10	7. 37	11. 30	3. 3
11	8. 26	0. 51 Soir.	3. 25
12	9. 12	2. 10	3. 42
13	9. 55	3. 25	3. 55
14	10. 37	4. 39	4. 8
15	11. 18	5. 51	4. 19
16	———	7. 4	4. 31
17	0. 0 Matin.	8. 17	4. 43
18	0. 45	9. 30	5. 1
19	1. 31	10. 40	5. 22
20	2. 19	11. 45	5. 51
21	3. 9	———	6. 30
22	4. 1	0. 40 Matin.	7. 22
23	4. 53	1. 24	8. 25
24	5. 43	1. 55	9. 36
25	6. 31	2. 19	10. 52
26	7. 18	2. 36	0. 10 Soir.
27	8. 5	2. 52	1. 29
28	8. 50	3. 5	2. 50
29	9. 38	3. 20	4. 13
30	10. 28	3. 34	5. 41

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au Méridien tem. m.
	H. M.	H. M.	H. M
☿	MERCURE		
1	5. 36 Matin.	7. 38 Soir.	0. 37 S.
11	4. 55	6. 18	11. 36 M.
21	4. 25	5. 7	10. 46
♀	VÉNUS.		
1	4. 54 Matin.	3. 37 Soir.	10. 16 Matin.
11	4. 38	4. 6	10. 22
21	4. 20	4. 34	10. 27
♂	MARS.		
1	5. 54 Matin.	7. 13 Soir.	0. 33 Soir.
11	5. 27	7. 16	0. 21
21	5. 2	7. 20	0. 10
♃	JUPITER.		
1	9. 38 Soir.	7. 5 Matin.	2. 20 Matin.
11	8. 53	6. 23	1. 37
21	8. 8	5. 41	0. 53
♄	SATURNE.		
1	0. 37 M.	8. 52 Matin.	4. 43 Matin.
11	11. 57 S.	8. 12	4. 3
21	11. 16	7. 31	3. 22
♅	URANUS.		
1	4. 59 Matin.	4. 12 Soir.	10. 35 Matin.
11	4 20	3. 36	9. 57
21	3. 41	3. 0	9. 20

N. L. le 2, à 3 h. 38 m. du soir. | P. L. le 16, à 8 h. 13 m. du soir.
P. Q. le 9, à 6 h. 39 m. du mat. | D. Q. le 25, à 0 h. 4 m. du mat.

Jours du mois.	MAI.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	V. S. Philippe.	4.	36	7.	19	15.	11	11.	56.	55	29
2	S. S. Athanase.	4.	34	7.	20	15.	29	11.	56.	48	1
3	D. Inv. Ste Croix.	4.	33	7.	22	15.	47	11.	56.	41	2
4	L. Ste Monique.	4.	30	7.	24	16.	4	11.	56.	35	3
5	M. Conv. S. Aug.	4.	29	7.	25	16.	21	11.	56.	30	4
6	M. S. Jean P. L.	4.	27	7.	26	16.	38	11.	56.	25	5
7	J. S. Stanislas.	4.	25	7.	28	16.	55	11.	56.	20	6
8	V. S. Désiré, évêq.	4.	23	7.	29	17.	11	11	56.	17	7
9	S. S. Grégoire.	4.	22	7.	31	17.	27	11.	56.	13	8
10	D. S. Gordien.	4.	20	7.	33	17.	43	11.	56.	11	9
11	L. S. Mamert.	4.	19	7.	34	17.	58	11.	56.	8	10
12	M. S. Jules, pape.	4.	17	7.	36	18.	13	11.	56.	7	11
13	M S. Servais.	4.	16	7.	37	18.	28	11.	56.	6	12
14	J. S. Boniface.	4.	14	7.	39	18.	43	11.	56.	5	13
15	V. S. Isidore.	4.	13	7.	40	18.	57	11.	56.	5	14
16	S. S. Honoré.	4.	11	7.	42	19.	11	11.	56.	6	15
17	D. S. Paschal.	4.	10	7.	43	19.	25	11.	56.	7	16
18	L. S. Eric, roi.	4.	8	7.	44	19.	38	11.	56.	9	17
19	M. S. Yves.	4.	7	7.	46	19.	51	11.	56.	11	18
20	M. S. Bernardin.	4.	6	7.	47	20.	3	11.	56.	14	19
21	J. Ste Hospice.	4.	5	7.	48	20.	16	11.	56.	18	20
22	V. S. Opportune.	4.	4	7.	50	20.	27	11.	56.	22	21
23	S. S. Didier, évêq.	4.	2	7.	51	20.	39	11.	56.	26	22
24	D S. Dônatien.	4.	1	7.	52	20.	50	11.	56.	31	23
25	L. S. Urbain.	4.	0	7.	53	21.	1	11.	56.	37	24
26	M. S. Quadrat.	3.	59	7.	54	21.	12	11.	56.	43	25
27	M. S. Hildevert.	3.	58	7.	56	21.	22	11.	56.	50	26
28	J. ASCENSION.	3.	57	7.	57	21.	31	11.	56.	57	27
29	V. S. Robert, abbé.	3.	56	7.	58	21.	41	11.	57.	4	28
30	S. S. Félix.	3.	54	7.	59	21.	50	11.	57.	12	29
31	D. Ste Pétronille.	3.	54	8.	1	21.	58	11.	57.	21	1

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 26 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	11. 21 (M.)	3. 50 (Matin.)	7. 13 (Soir.)
2	0. 20 (Soir.)	4. 13	8. 47
3	1. 23	4. 45	10. 15
4	2. 28	5. 29	11. 30
5	3. 34	6. 32	———
6	4. 37	7. 51	0. 26 (Matin.)
7	5. 33	9. 15	1. 5
8	6. 24	10. 40	1. 30
9	7. 11	0. 0 (Soir.)	1. 48
10	7. 55	1. 16	2. 3
11	8. 36	2. 29	2. 15
12	9. 17	3. 40	2. 27
13	9. 59	4. 53	2. 39
14	10. 42	6. 5	2. 51
15	11. 27	7. 18	3. 7
16	———	8. 30	3. 27
17	0. 15 (Matin.)	9. 37	3. 54
18	1. 6	10. 35	4. 30
19	1. 57	11. 21	5. 18
20	2. 48	11. 56	6. 17
21	3. 38	———	7. 25
22	4. 27	0. 22 (Matin.)	8. 39
23	5. 13	0. 42	9. 54
24	5. 58	0. 57	11. 10
25	6. 42	1. 11	0. 27 (Soir.)
26	7. 27	1. 23	1. 47
27	8. 15	1. 37	3. 10
28	9. 5	1. 52	4. 38
29	10. 0	2. 12	6. 9
30	11. 0	2. 38	7. 41
31	0. 6 (S.)	3. 15	9. 5

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	4. 3 (Matin.)	4. 44 (Soir.)	10. 23 (Matin.)
11	3. 45	4. 57	10. 21
21	3. 30	5. 40	10. 35
♀	VÉNUS.		
1	4. 2 (Matin.)	5. 3 (Soir.)	10 33 (Matin.)
11	3. 45	5. 33	10. 39
21	3 31	6. 3	10. 46
♂	MARS.		
1	4. 37 (Matin.)	7. 22 (Soir.)	11. 59 (Matin.)
11	4. 15	7. 24	11. 49
21	3. 53	7. 25	11. 39
♃	JUPITER.		
1	7. 21 (Soir.)	4. 59 (Matin.)	0. 9 (M.)
11	6. 35	4. 18	11. 24 (S.)
21	5. 49	3. 36	10. 41
♄	SATURNE.		
1	10. 34 (Soir.)	6. 50 (Matin.)	2. 41 (Matin.)
11	9. 52	6. 8	1. 59
21	9. 9	5. 26	1. 17
♅	URANUS.		
1	3. 3 (Matin.)	2. 22 (Soir.)	8. 41 (Matin.)
11	2. 25	1. 45	8. 4
21	1. 47	1. 8	7. 25

N. L. le 2, à 0 h. 23 m. du mat.
P. Q. le 8, à 3 h. 7 m. du soir.
P. L. le 16, à 11 h. 48 m. du mat.
D. Q. le 24, à 1 h. 41 m. du soir.
N. L. le 31, à 7 h. 32 m. du mat.

Jours du mois.	JUIN.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	L. S. Pamphile.	3.	53	8.	2	22.	7	11.	57.	30	2
2	M. S. Erasme.	3.	53	8.	3	22.	15	11.	57.	39	3
3	M. Ste Clotilde.	3.	52	8.	4	22.	22	11.	57.	49	4
4	J. S. Optat, évêq.	3.	51	8.	5	22.	29	11.	57.	59	5
5	V. S. Boniface.	3.	51	8.	6	22.	36	11.	58.	9	6
6	S. Ste Amélie.	3.	50	8.	7	22.	42	11.	58.	20	7
7	D. PENTECOTE.	3.	50	8.	8	22.	48	11.	58.	31	8
8	L. S. Médard, év.	3.	49	8.	9	22.	53	11.	58.	42	9
9	M. S. Vincent.	3.	49	8.	9	22.	58	11.	58.	53	10
10	M. S. Landry.	3.	48	8.	9	23.	3	11.	59.	5	11
11	J. S. Barnabé, ap.	3.	48	8.	10	23.	7	11.	59.	17	12
12	V. S. Basilide.	3.	48	8.	11	23.	11	11.	59.	29	13
13	S. S. Ant. de Pad.	3.	48	8.	11	23.	15	11.	59.	41	14
14	D. *La Trinité.*	3.	48	8.	12	23.	18	11.	59.	54	15
15	L. S. Modeste.	3.	48	8.	12	23.	21	0.	0.	6	16
16	M. S. Fargeau.	3.	48	8.	13	23.	23	0.	0.	19	17
17	M. S. Avit.	3.	48	8.	13	23.	25	0.	0.	32	18
18	J. FÊTE-DIEU.	3.	48	8.	14	23.	26	0.	0.	45	19
19	V. S. Gerv. S. Pr	3.	48	8.	14	23.	27	0.	0.	58	20
20	S. S. Silvère.	3.	48	8.	14	23.	28	0.	1.	11	21
21	D. S. Leufroi.	3.	48	8.	15	23.	28	0.	1.	23	22
22	L. S. Paulin, évêq.	3.	48	8.	15	23.	27	0.	1.	36	23
23	M. S. Lanfran.	3.	48	8.	15	23.	27	0.	1.	49	24
24	M. Nat. S. Jean-Bap.	3.	49	8.	15	23.	26	0.	2.	2	25
25	J. S. Prosper.	3.	49	8.	15	23.	24	0.	2.	15	26
26	V. S. Babolein.	3.	50	8.	15	23.	22	0.	2.	28	27
27	S. S. Crescent.	3.	50	8.	15	23.	20	0.	2.	40	28
28	D. S. Irénée.	3.	51	8.	15	23.	17	0.	2.	52	29
29	L. S. Pierre, apôt.	3.	51	8.	15	23.	14	0.	3.	5	30
30	M. Com. de S. Paul.	3.	52	8.	14	23.	11	0.	3.	17	1

Les jours croissent, jusqu'au 23, de 0 h. 18 m., puis décroissent, jusqu'au 30, de 0 h. 5 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCH. de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	1. Soir. 14	4. Matin. 12	10. Soir. 12
2	2. 20	5. 24	10. 58
3	3. 21	6. 50	11. 30
4	4. 17	8. 18	11. 53
5	5. 7	9. 44	——
6	5. 52	11. 3	0. Matin. 10
7	6. 35	0. Soir. 19	0. 23
8	7. 16	1. 31	0. 35
9	7. 58	2. 43	0. 46
10	8. 41	3. 55	1. 0
11	9. 25	5. 7	1. 14
12	10. 12	6. 19	1. 32
13	11. 2	7. 28	1. 56
14	11. 52	8. 29	2. 30
15	——	9. 20	3. 13
16	0. Matin. 44	9. 58	4. 10
17	1. 35	10. 25	5. 16
18	2. 23	10. 47	6. 29
19	3. 10	11. 3	7. 43
20	3. 56	11. 17	8. 58
21	4. 40	11. 30	10. 13
22	5. 23	11. 43	11. 30
23	6. 8	11. 57	0. Soir. 49
24	6. 55	——	2. 12
25	7. 47	0. Matin. 14	3. 39
26	8. 44	0. 36	5. 10
27	9. 46	1. 8	6. 39
28	10. 51	1. 54	7. 54
29	11. 58	2. 58	8. 49
30	1. S. 3	3. 49	9. 27

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au Méridien tem. m.
	H. M.	H. M.	H. M.
☿	MERCURE.		
1	3. Matin. 27	6. Soir. 55	11. M. 11
11	3. 45	8. 20	0. S. 2
21	4. 34	9. 18	0. 56
♀	VÉNUS.		
1	3. Matin. 18	6. Soir. 36	10. Matin. 57
11	3. 12	7. 5	11. 8
21	3. 13	7. 31	11. 21
♂	MARS.		
1	3. Matin. 31	7. Soir. 25	11. Matin. 28
11	3. 13	7. 23	11. 18
21	2. 57	7. 20	11. 8
♃	JUPITER.		
1	5. Soir. 0	2. Matin. 47	9. Soir. 52
11	4. 15	2. 6	9. 10
21	3. 32	1. 25	8. 28
♄	SATURNE.		
1	8. Soir. 23	4. Matin. 41	0 M. 31
11	7. 40	3. 59	11. S. 48
21	6. 58	3. 17	11. 6
♅	URANUS.		
1	1. Mta. 3	0. S. 26	6. Matin. 43
11	0. 23	11. Mat. 46	6. 4
21	11. S. 43	11. 6	5. 25

P. Q. le 7, à 1 h. 34 m. du mat. | D. Q. le 22, à 11 h. 48 m. du soir.
P. L. le 15, à 3 h. 6 m. du mat. | N. L. le 29, à 2 h. 16 m. du soir.

Jours du mois.	JUILLET.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	M. S. Thierri.	3.	52	8.	14	23.	7	0.	3.	28	2
2	J. Vis. de la Vierge.	3.	53	8.	13	23.	2	0.	3.	40	3
3	V. S. Anatole, év.	3.	54	8.	13	22.	58	0.	3.	51	4
4	S. Tr. de S. Mart.	3.	54	8.	13	22.	53	0.	4.	2	5
5	D. Ste Zoé, mart.	3.	55	8.	13	22.	47	0.	4.	12	6
6	L. S. Adolphe.	3.	56	8.	12	22.	41	0.	4.	23	7
7	M. Ste Aubierge.	3.	57	8.	11	22.	35	0.	4.	32	8
8	M. Ste Elisabeth.	3.	57	8.	11	22.	28	0.	4.	42	9
9	J. S. Cyrille.	3.	59	8.	10	22.	21	0.	4.	51	10
10	V. Ste Félicité.	4.	0	8.	10	22.	13	0.	4.	59	11
11	S. S. Benoît.	4.	1	8.	9	22.	6	0.	5.	8	12
12	D. S. Gualbert.	4.	2	8.	8	21.	57	0.	5.	15	13
13	L. S. Turiaf, évêq.	4.	3	8.	7	21.	49	0.	5.	22	14
14	M. S. Bonaventure.	4.	4	8.	6	21.	40	0.	5.	29	15
15	M. S. Henri, emp.	4.	5	8.	5	21.	30	0.	5.	35	16
16	J. S. Eustathe, év.	4.	7	8.	4	21.	21	0.	5.	41	17
17	V. S. Alexis.	4.	8	8.	2	21.	10	0.	5.	46	18
18	S. S. Frédéric.	4.	9	8.	2	21.	0	0.	5.	51	19
19	D. S. Vincent de P.	4.	10	8.	1	20.	49	0.	5.	55	20
20	L. Ste Marguerite.	4.	11	8.	0	20.	38	0.	5.	59	21
21	M. S. Victor, mart.	4.	12	7.	59	20.	27	0.	6.	2	22
22	M. Ste Marie-Madel.	4.	14	7.	57	20.	15	0.	6.	5	23
23	J. S. Apollinaire.	4.	15	7.	56	20.	2	0.	6.	7	24
24	V. Ste Christine.	4.	17	7.	55	19.	50	0.	6.	8	25
25	S. S. Jacques le m.	4.	18	7.	53	19.	37	0	6.	9	26
26	D. T. de S. Marcel.	4.	19	7.	52	19.	24	0.	6.	10	27
27	L. S. Edouard.	4.	20	7.	51	19.	10	0.	6.	9	28
28	M. Ste Anne.	4.	22	7.	50	18.	57	0.	6.	8	29
29	M. Ste Marthe.	4.	23	7.	48	18.	42	0.	6.	7	1
30	J. S. Alphonse.	4.	25	7.	47	18.	28	0.	6.	5	2
31	V. S. Germain.	4.	26	7.	45	18.	13	0.	6.	2	3

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 7 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	2. Soir.	3	5. Matin.	47	9. Soir.	54
2	2.	56	7.	17	10.	12
3	3.	45	8.	41	10.	27
4	4.	30	10.	1	10.	41
5	5.	13	11.	17	10.	53
6	5.	55	0. Soir.	31	11.	5
7	6.	38	1.	44	11.	20
8	7.	23	2.	57	11.	37
9	8.	9	4.	10	———	
10	8.	58	5.	20	0. Matin.	0
11	9.	48	6.	24	0.	29
12	10.	40	7.	18	1.	9
13	11.	31	7.	59	2.	2
14	———		8.	30	3.	6
15	0. Matin.	21	8.	54	4.	18
16	1.	10	9.	12	5.	33
17	1.	55	9.	26	6.	49
18	2.	39	9.	39	8.	5
19	3.	23	9.	51	9.	20
20	4.	7	10.	5	10.	38
21	4.	52	10.	20	11.	56
22	5.	40	10.	38	1. Soir.	20
23	6.	33	11.	5	2.	47
24	7.	31	11.	41	4.	14
25	8.	34	———		5.	33
26	9.	39	0. Matin.	35	6.	36
27	10.	44	1.	48	7.	22
28	11.	46	3.	15	7.	54
29	0. Soir.	43	4.	45	8.	15
30	1.	34	6.	12	8.	33
31	2.	21	7.	36	8.	46

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	5. Matin.	33	9. Soir.	34	1. Soir.	34
11	6.	22	9.	23	1.	52
21	6.	48	8.	53	1.	51
♀	VÉNUS.					
1	3. Matin.	22	7. Soir.	48	11. Mat.	35
11	3.	38	8.	0	11.	49
21	4.	3	8.	2	0. S.	3
♂	MARS.					
1	2. Matin.	44	7. Soir.	14	10. Soir.	58
11	2.	33	7.	6	10.	49
21	2.	23	6.	54	10.	39
♃	JUPITER.					
1	2. Soir.	52	0. Mat.	45	7. Soir.	47
11	2.	13	0.	5	7.	8
21	1.	35	11. S.	26	6	30
♄	SATURNE.					
1	6. Soir.	14	2. Matin.	34	10. Soir.	23
11	5.	32	1.	53	9.	41
21	4.	51	1.	11	9.	0
♅	URANUS.					
1	11. Soir.	5	10. Matin.	28	4. Matin.	45
11	10.	25	9.	48	4.	6
21	9.	45	9.	8	3.	25

P. Q. le 6, à 2 h. 21 m. du soir.
P. L. le 14, à 5 h. 48 m. du soir.

D. Q. le 22, à 7 h. 3 m. du mat.
N. L. le 28, à 9 h. 45 m. du soir.

Jours du mois.	AOUT.	Lever du SOLEIL tems moy. H. M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H. M.	Décl. Boréale du SOLEIL à midi moyen. D. M.	TEMS moyen au midi vrai. H. M. S.	Age de la Lune.
1	S. Ste Sophie.	4. 28	7. 43	17. 58	0. 5. 59	4
2	D. S. Etienne, pape.	4. 29	7. 42	17. 43	0. 5. 55	5
3	L. Inv. S. Etienne.	4. 30	7. 40	17. 27	0. 5. 51	6
4	M. S. Dominique.	4. 32	7. 38	17. 11	0. 5. 46	7
5	M. S. Yon.	4. 33	7. 37	16. 55	0. 5. 40	8
6	J. Transf de N. S.	4. 35	7. 35	16. 39	0. 5. 33	9
7	V. S. Gaétan.	4. 36	7. 33	16. 22	0. 5. 26	10
8	S. S. Justin, mart.	4. 38	7. 32	16. 5	0. 5. 19	11
9	D. S. Romain.	4. 39	7. 30	15. 48	0. 5. 11	12
10	L. S. Laurent.	4. 41	7. 28	15. 30	0. 5. 2	13
11	M. Sus. Ste Cour.	4. 42	7. 26	15. 12	0. 4. 53	14
12	M. Ste Claire, vierg.	4. 44	7. 24	14. 54	0. 4. 43	15
13	J. S. Hippolyte.	4. 45	7. 22	14. 36	0. 4. 32	16
14	V. S. Eusèbe.	4. 47	7. 21	14. 18	0. 4. 21	17
15	S. ASSOMPTION.	4. 48	7. 19	13. 59	0. 4. 10	18
16	D. S. Roch, conf.	4. 50	7. 17	13. 40	0. 3. 58	19
17	L. S. Mammès.	4. 52	7. 16	13. 21	0. 3. 45	20
18	M. Ste Hélène.	4. 53	7. 13	13. 1	0. 3. 32	21
19	M. S. Louis, évêq.	4. 55	7. 11	12. 42	0. 3. 19	22
20	J. S. Bernard, ab.	4. 56	7. 8	12. 22	0. 3. 5	23
21	V. Ste Emélie.	4. 58	7. 6	12. 2	0. 2. 50	24
22	S. S. Symphorien.	5. 0	7. 5	11. 42	0. 2. 36	25
23	D. S. Sidoine.	5. 1	7. 3	11. 22	0. 2. 20	26
24	L. S. Barthélemi.	5. 3	7. 1	11. 1	0. 2. 5	27
25	M. S. Louis, Roi.	5. 4	6. 58	10. 40	0. 1. 49	28
26	M. S. Zéphirin, p.	5. 5	6. 56	10. 20	0. 1. 32	29
27	J. S. Césaire.	5. 7	6. 54	9. 59	0. 1. 15	1
28	V. S. Médéric, ab.	5. 8	6. 52	9. 37	0. 0. 58	2
29	S. S. Augustin.	5. 10	6. 50	9. 16	0. 0. 40	3
30	D. Ste Rose, vierge.	5. 12	6. 48	8. 54	0. 0. 22	4
31	L. S. Ovide.	5. 13	6. 46	8. 33	0. 0. 4	5

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 46 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCH. de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	3. 7 Soir.	8. 56 Matin.	8. 59 Soir.
2	3. 49	10. 12	9. 12
3	4. 33	11. 27	9. 25
4	5. 17	1. 11 Soir.	9. 41
5	6. 3	1. 55	10. 2
6	6. 51	3. 7	10. 29
7	7. 41	4. 14	11. 5
8	8. 33	5. 10	11. 52
9	9. 24	5. 58	———
10	10. 15	6. 32	0. 53 Matin.
11	11. 4	6. 58	2. 3
12	11. 51	7. 17	3. 18
13	———	7. 33	4. 35
14	0. 36 Matin.	7. 47	5. 51
15	1. 21	8. 0	7. 8
16	2. 5	8. 12	8. 26
17	2. 51	8. 27	9. 45
18	3. 38	8. 45	11. 6
19	4. 29	9. 7	0. 32 Soir.
20	5. 24	9. 38	1. 59
21	6. 24	10. 25	3. 19
22	7. 26	11. 29	4. 26
23	8. 30	———	5. 17
24	9. 31	0. 48 Matin.	5. 53
25	10. 29	2. 15	6. 18
26	11. 22	3. 43	6. 37
27	0. 11 Soir.	5. 9	6. 52
28	0. 57	6. 30	7. 6
29	1. 42	7. 49	7. 18
30	2. 26	9. 6	7. 31
31	3. 10	10. 22	7. 46

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au Méridien tem. m.
	H. M.	H. M.	H. M.
☿	MERCURE.		
1	6. 37 Matin.	8. 5 Soir.	1. 21 S.
11	5. 37	7. 10	0. 23
21	4. 13	6. 25	11. 18 M.
♀	VÉNUS.		
1	4. 35 Matin.	7. 56 Soir.	0. 15 Soir.
11	5. 5	7. 45	0. 25
21	5. 37	7. 30	0. 33
♂	MARS.		
1	2. 16 Matin.	6. 38 Soir.	10. 27 Matin.
11	2. 9	6. 22	10. 15
21	2. 5	6. 3	10. 4
♃	JUPITER.		
1	0. 56 S.	10. 43 Soir.	5. 49 Soir.
11	0. 22	10. 6	5. 13
21	11. 49 M.	9. 28	4. 38
♄	SATURNE.		
1	4. 5 Soir.	0. 26 M.	8. 14 Soir.
11	3. 25	11. 44 S.	7. 34
21	2. 46	11. 3	6. 54
♅	URANUS.		
1	9. 1 Soir.	8. 23 Matin.	2. 41 Matin.
11	8. 21	7. 42	2. 0
21	7. 41	7. 1	1. 20

P. Q. le 5, à 5 h. 32 m. du mat. | D. Q. le 20, à 0 h. 35 m. du soir.
P. L. le 13, à 7 h. 33 m. du mat. | N. L. le 27, à 7 h. 1 m. du mat.

Jours du mois.	SEPTEMBRE.		Lever du SOLEIL tems moy. H.	M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H.	M.	Décl. B. et A. du SOLEIL à midi moyen. D.	M.	TEMS moyen au midi vrai. H.	M.	S.	Age de la Lune.
1	M.	S. Leu, S. Gilles.	5.	15	6.	44	8.	11	11.	59.	46	6
2	M.	S. Lazare.	5.	16	6.	41	7.	49	11.	59.	27	7
3	J.	S. Grégoire.	5.	18	6.	39	7.	27	11.	59.	7	8
4	V.	Ste Rosalie.	5.	20	6.	37	7.	5	11.	58.	48	9
5	S.	S. Bertin, abbé.	5.	21	6.	35	6.	43	11.	58.	28	10
6	D.	S. Eleuthère.	5.	22	6.	32	6.	20	11.	58.	8	11
7	L.	Ste Reine, vierge.	5.	24	6.	30	5.	58	11.	57.	48	12
8	M.	Nat. de la Vierg.	5.	26	6.	28	5.	35	11.	57.	28	13
9	M.	S. Omer, évêq.	5.	27	6.	26	5.	13	11.	57.	7	14
10	J.	S. Nicolas To.	5.	29	6.	24	4.	50	11.	56.	46	15
11	V.	S. Hyacinthe.	5.	31	6.	21	4.	27	11.	56.	26	16
12	S.	S. Raphaël.	5.	32	6.	19	4.	4	11.	56.	5	17
13	D.	S. Maurille.	5.	33	6.	17	3.	41	11.	55.	44	18
14	L.	Exalt. Ste Croix.	5.	35	6.	15	3.	18	11.	55.	22	19
15	M.	S. Nicomède.	5.	36	6	12	2.	55	11.	55.	1	20
16	M.	Ste Euphémie.	5.	38	6.	10	2.	32	11.	54.	40	21
17	J.	S. Lambert.	5.	40	6.	8	2.	8	11.	54.	19	22
18	V.	S. Jean Chrysos.	5.	41	6.	6	1.	45	11.	53.	58	23
19	S.	S. Janvier.	5.	43	6.	4	1.	22	11.	53.	37	24
20	D.	S. Eustache.	5.	44	6.	2	0.	59	11.	53.	16	25
21	L.	S. Mathieu, ap.	5.	46	6.	0	0.	35	11.	52.	55	26
22	M.	S. Maurice.	5.	47	5.	57	0. B.	12	11.	52.	34	27
23	M.	Ste Thècle.	5.	48	5.	55	0. A.	12	11.	52.	14	28
24	J.	S. Andoche.	5.	50	5.	53	0.	35	11.	51	53	29
25	V.	S. Firmin, évêq.	5.	52	5.	50	0.	59	11.	51.	33	30
26	S.	Ste Justine.	5.	53	5.	48	1.	22	11.	51.	12	1
27	D.	S. Côme, S. Da.	5.	55	5.	45	1.	45	11.	50.	52	2
28	L.	S. Céran, évêq.	5.	57	5.	43	2.	9	11.	50.	33	3
29	M.	S. Michel, arc.	5.	59	5.	41	2.	32	11.	50.	13	4
30	M.	S. Jérôme.	6.	0	5.	38	2.	56	11.	49.	54	5

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 54 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen H.	M.
1	3. Soir.	56	11. M.	37	8. Soir.	5
2	4.	44	0. Soir.	51	8.	30
3	5.	33	2.	0	9.	1
4	6.	24	3.	2	9.	44
5	7.	16	3.	52	10.	40
6	8.	7	4.	31	11.	46
7	8.	56	5.	0	———	
8	9.	44	5.	22	0. Matin.	59
9	10.	31	5.	40	2.	16
10	11.	16	5.	54	3.	33
11	———		6.	7	4.	50
12	0. Matin.	1	6.	20	6.	10
13	0.	47	6.	34	7.	29
14	1.	34	6.	51	8.	53
15	2.	25	7.	12	10.	17
16	3.	20	7.	41	11.	45
17	4.	18	8.	23	1. Soir.	9
18	5.	20	9.	20	2.	20
19	6.	23	10.	33	3.	15
20	7.	23	11.	52	3.	54
21	8.	21	———		4.	22
22	9.	14	1. Matin.	23	4.	42
23	10.	3	2.	49	4.	58
24	10.	50	4.	9	5.	12
25	11.	34	5.	27	5.	24
26	0. Soir.	18	6.	44	5.	37
27	1.	3	8.	0	5.	53
28	1.	49	9.	16	6.	9
29	2.	36	10.	31	6.	31
30	3.	25	11.	43	7.	0

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿ MERCURE.						
1	3. Matin.	35	6. Soir.	8	10. Matin.	51
11	4.	11	6.	8	11.	9
21	5.	16	6.	0	11.	39
♀ VÉNUS.						
1	6. Matin.	11	7. Soir.	9	0. Soir.	41
11	6.	42	6.	51	0.	47
21	7.	13	6.	32	0.	53
♂ MARS.						
1	2.	1	5. Soir.	38	9. Matin.	49
11	1. atin.	57	5.	15	9.	36
21	1.	53	4.	51	9.	22
♃ JUPITER.						
1	11. Matin.	14	8. Soir.	48	4. Soir.	1
11	10.	44	8	12	3.	28
21	10.	14	7.	36	2.	55
♄ SATURNE.						
1	2. Soir.	3	10. Soir.	23	6. Soir.	12
11	1.	26	9.	44	5.	34
21	0.	49	9.	7	4.	56
♅ URANUS.						
1	6. Soir.	57	6. Matin.	14	0. M.	35
11	6.	17	5.	31	11. S.	54
21	5.	37	4.	50	11.	13

P. Q. le 3, à 10 h. 55 m. du soir. | D. Q. le 18, à 5 h. 49 m. du soir.
P. L. le 11, à 8 h. 5 m. du soir. | N. L. le 25, à 6 h. 44 m. du soir.

Jours du mois.	OCTOBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	J. S. Remi, évêq.	6.	1	5.	36	3.	19	11.	49.	35	6
2	V. SS. Anges gar.	6.	4	5.	34	3.	42	11.	49.	16	7
3	S. S. Denis l'aré.	6.	5	5.	32	4.	5	11.	48.	57	8
4	D. S. François d'As.	6.	7	5.	30	4.	29	11.	48.	39	9
5	L. Ste Aure, vierge.	6.	8	5.	28	4.	52	11.	48.	21	10
6	M. S. Bruno, inst.	6.	9	5.	26	5.	15	11.	48.	4	11
7	M. Ste Julie.	6.	11	5.	24	5.	38	11.	47.	47	12
8	J. Ste Brigitte.	6.	12	5.	21	6.	1	11.	47.	30	13
9	V. S. Denis, évêq.	6.	14	5.	19	6.	24	11.	47.	14	14
10	S. S. Paulin.	6	16	5.	17	6.	47	11.	46.	58	15
11	D. SS. Nicaise, etc.	6.	17	5.	15	7.	6	11.	46.	43	16
12	L. S. Wilfrid.	6.	19	5.	13	7.	32	11.	46.	28	17
13	M. S. Géraud, c.	6.	21	5.	10	7.	54	11.	46.	14	18
14	M. S. Caliste, pape.	6.	23	5.	8	8.	17	11.	46.	0	19
15	J. Ste Thérèse.	6.	24	5.	6	8.	39	11.	45.	47	20
16	V. S. Gal, abbé.	6.	26	5.	5	9.	1	11.	45.	34	21
17	S. Ste Estelle.	6.	27	5.	2	9.	23	11.	45.	22	22
18	D. S. Luc, évang.	6.	29	5.	0	9.	45	11.	45.	11	23
19	L. S. Savinien.	6.	31	4.	58	10.	7	11.	45.	0	24
20	M. S. Caprais.	6.	32	4.	56	10.	28	11.	44.	50	25
21	M. Ste Ursule.	6.	34	4.	54	10.	50	11.	44.	40	26
22	J. S. Mellon, évêq.	6.	36	4.	52	11.	11	11.	44.	31	27
23	V. S. Hilarion.	6.	38	4.	50	11.	32	11.	44.	23	28
24	S. S. Magloire.	6.	39	4.	48	11.	53	11.	44.	16	29
25	D. SS. Crép. et C.	6.	41	4.	46	12.	14	11.	44.	9	1
26	L. S. Evariste.	6.	42	4.	44	12.	35	11.	44.	3	2
27	M. S. Frumence.	6.	44	4.	42	12.	55	11.	43.	58	3
28	M. S. Simon.	6.	46	4.	40	13.	15	11.	43.	54	4
29	J. S. Narcisse.	6.	48	4.	39	13.	35	11.	43.	50	5
30	V. S. Lucain.	6.	50	4.	37	13.	55	11.	43.	47	6
31	S. S. Quentin.	6.	51	4.	35	14.	14	11.	43.	45	7

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 55 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	4. Soir.	15	0. Soir.	49	7. Soir.	38
2	5.	7	1.	45	8.	29
3	5.	58	2.	27	9.	30
4	6.	47	3.	0	10.	40
5	7.	35	3.	25	11.	54
6	8.	22	3.	44	———	
7	9.	7	4.	0	1. Matin.	10
8	9.	52	4.	13	2.	27
9	10.	38	4.	26	3.	45
10	11.	23	4.	40	5.	5
11	———		4.	56	6.	28
12	0. Matin.	16	5.	15	7.	54
13	1.	10	5.	43	9.	25
14	2.	10	6.	21	10.	52
15	3.	12	7.	14	0. Soir.	10
16	4.	15	8.	24	1.	11
17	5.	18	9.	45	1.	55
18	6.	16	11.	10	2.	26
19	7.	10	———		2.	48
20	8.	0	0. Matin.	33	3.	5
21	8.	46	1.	53	3.	19
22	9.	30	3.	11	3.	32
23	10.	14	4.	27	3.	45
24	10.	58	5.	43	3.	59
25	11.	43	6.	59	4.	15
26	0. Soir.	29	8.	13	4.	34
27	1.	18	9.	27	5.	1
28	2.	8	10.	35	5.	36
29	2.	59	11.	34	6.	22
30	3.	50	0. Soir.	22	7.	19
31	4.	40	0.	58	8.	25

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	6. Matin.	19	5. Soir.	47	0. Soir.	4
11	7.	16	5.	33	0.	25
21	8.	9	5.	18	0.	43
♀	VÉNUS.					
1	7. Matin.	44	6. Soir.	13	0. Soir.	59
11	8.	16	5.	56	1.	7
21	8.	48	5.	43	1.	16
♂	MARS.					
1	1. Matin.	49	4. Soir.	25	9. Matin.	6
11	1.	44	3.	58	8.	51
21	1.	39	3.	30	8.	34
♃	JUPITER.					
1	9. Matin.	45	7. Soir.	1	2. Soir.	23
11	9.	17	6.	27	1.	51
21	8.	50	5.	52	1.	20
♄	SATURNE.					
1	0. S.	12	8 Soir.	29	4. Soir.	19
11	11. Mat.	37	7.	52	3.	44
21	11.	2	7.	16	3.	8
♅	URANUS.					
1	4. Soir.	57	4. Matin.	9	10. Soir.	32
11	4.	17	3.	28	9.	52
21	3.	37	2.	47	9.	11

. Q. le 3, à 5 h. 55 m. du soir. | D. Q. le 18, à 0 h. 15 m. du mat.
. L. le 11, à 7 h. 31 m. du mat. | N. L. le 25, à 9 h 15 m. du mat.

Jours du mois.		NOVEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	D.	TOUSSAINT.	6.	53	4.	33	14.	34	11.	43.	43	8
2	L.	Les Trépassés.	6.	55	4.	31	14.	53	11.	43.	43	9
3	M.	S. Marcel, év.	6.	56	4.	30	15.	12	11.	43.	43	10
4	M.	S. Charles.	6.	58	4.	28	15.	30	11.	43.	44	11
5	J.	Ste Bertille.	7.	0	4.	26	15.	48	11.	43.	45	12
6	V.	S. Léonard.	7.	2	4.	25	16.	7	11.	43.	48	13
7	S.	S. Willebrod.	7.	3	4.	23	16.	24	11.	43.	52	14
8	D.	S. Ernest.	7.	5	4.	21	16.	42	11.	43.	56	15
9	L.	S. Mathurin.	7.	7	4.	20	16.	59	11	44.	1	16
10	M.	S. Léon, le Gr.	7.	9	4.	18	17.	16	11.	44.	7	17
11	M.	S. Martin, évêq.	7.	11	4.	17	17.	33	11.	44.	14	18
12	J.	S. René.	7.	12	4.	16	17.	49	11.	44.	21	19
13	V.	S. Brice, évêq.	7.	13	4.	14	18.	5	11.	44.	30	20
14	S.	S. Bertrand.	7.	15	4.	13	18.	21	11.	44.	39	21
15	D.	S. Eugène.	7.	17	4.	11	18.	36	11.	44.	49	22
16	L.	S. Edme.	7.	19	4.	10	18.	51	11.	45.	0	23
17	M.	S. Agnan, évêq.	7.	20	4.	9	19.	6	11.	45.	12	24
18	M.	S. Odon.	7.	22	4.	7	19.	20	11.	45.	25	25
19	J.	Ste Elisabeth.	7.	24	4.	6	19.	34	11.	45.	39	26
20	V.	S. Edmond.	7.	26	4.	5	19.	48	11.	45.	53	27
21	S.	Présent. Ste Vierge.	7.	27	4.	4	20.	1	11.	46.	9	28
22	D.	Ste Cécile.	7.	28	4.	3	20.	14	11.	46.	25	29
23	L.	S. Clément.	7.	30	4.	2	20.	27	11.	46.	42	30
24	M.	S. Séverin.	7.	31	4.	1	20.	39	11.	46.	59	1
25	M.	Ste Catherine.	7.	33	4.	0	20.	51	11.	47.	18	2
26	J.	Ste Gen. des ar.	7.	35	3.	59	21.	2	11.	47.	37	3
27	V.	S. Maxime.	7.	36	3.	58	21.	13	11.	47.	57	4
28	S.	S. Malo.	7.	38	3.	58	21.	24	11.	48.	18	5
29	D.	Dim. de l'Avent.	7.	40	3.	57	21.	34	11.	48.	39	6
30	L.	S. André, apôt.	7.	41	3.	56	21.	44	11.	49.	1	7

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 26 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	5. 27 Soir.	1. 26 Soir.	9. 36 Soir.
2	6. 14	1. 46	10. 50
3	6. 58	2. 3	———
4	7. 42	2. 17	0. 4 Matin.
5	8. 26	2. 30	1. 20
6	9. 12	2. 44	2. 36
7	10. 1	2. 59	3. 56
8	10. 55	3. 17	5. 23
9	11. 53	3. 41	6. 52
10	———	4. 15	8. 23
11	0. 56 Matin.	5. 3	9. 48
12	2. 1	6. 9	11. 0
13	3. 6	7. 38	11. 50
14	4. 8	8. 56	0. 28 Soir.
15	5. 6	10. 22	0. 52
16	5. 57	11. 43	1. 10
17	6. 44	———	1. 25
18	7. 28	1. 1 Matin.	1. 39
19	8. 12	2. 17	1. 52
20	8. 56	3. 31	2. 6
21	9. 59	4. 46	2. 22
22	10. 25	6. 0	2. 40
23	11. 13	7. 13	3. 3
24	0. 3 Soir.	8. 24	3. 35
25	0. 53	9. 26	4. 18
26	1. 44	10. 18	5. 11
27	2. 34	10. 58	6. 14
28	3. 23	11. 27	7. 24
29	4. 9	11. 50	8. 36
30	4. 53	0. 7 S.	9. 48

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	MERCURE.		
1	8. 59 Matin.	5. 7 Soir.	1. 3 Soir.
11	9. 30	5. 3	1. 16
21	9 20	4. 53	1. 6
♀	VÉNUS.		
1	9. 23 Matin.	5. 35 Soir.	1. 29 Soir.
11	9. 50	5. 35	1. 42
21	10. 11	5. 43	1. 57
♂	MARS.		
1	1. 33 Matin.	2. 59 Soir.	8. 15 Matin.
11	1. 25	2. 30	7. 57
21	1. 18	2. 1	7. 38
♃	JUPITER.		
1	8. 20 Matin.	5. 14 Soir.	0. 46 S.
11	7. 53	4. 39	0. 16
21	7. 26	4. 6	11. 46 M.
♄	SATURNE.		
1	10. 24 Matin.	6. 36 Soir.	2. 29 Soir.
11	9. 50	6. 0	1. 54
21	9. 16	5. 25	1. 19
♅	URANUS.		
1	2. 54 Soir.	2. 3 Matin.	8. 27 Soir.
11	2. 14	1. 23	7. 47
21	1. 34	0. 43	7. 7

. Q. le 2, à 1 h. 21 m. du soir. | D. Q. le 16, à 9 h. 11 m. du mat.
. L. le 9, à 6 h. 9 m. du soir. | N. L. le 24, à 2 h. 29 m. du mat.

Jours du mois.	DÉCEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy. H. M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H. M.	Décl. Austr. du SOLEIL à midi moyen. D. M.	TEMS moyen au midi vrai. H. M. S.	Age de la Lune.
1	M. S. Éloi.	7. 42	3. 56	21. 53	11. 49. 23	8
2	M. S. François-Xav.	7. 43	3. 55	22. 2	11. 49. 47	9
3	J. S. Mirocle, évêq.	7. 44	3. 55	22. 11	11. 50. 10	10
4	V. Ste Barbe.	7. 46	3. 54	22. 19	11. 50. 35	11
5	S. S. Sabas, abbé.	7. 48	3. 54	22. 26	11. 51. 0	12
6	D. S. Nicolas, év.	7. 49	3. 53	22. 34	11. 51. 25	13
7	L. Ste Fare, vierge.	7. 50	3. 53	22. 40	11. 51. 51	14
8	M. La Conception.	7. 51	3. 53	22. 47	11. 52. 18	15
9	M. Ste Gorgonie.	7. 52	3. 52	22. 53	11. 52. 45	16
10	J. Ste Valère, vierg.	7. 53	3. 52	22. 58	11. 53. 12	17
11	V. S. Damase, pape.	7. 54	3. 52	23. 3	11. 53. 40	18
12	S. S. Valéry.	7. 55	3. 52	23. 8	11. 54. 8	19
13	D. Ste Luce, v. m.	7. 56	3. 52	23. 12	11. 54. 36	20
14	L. S. Nicaise.	7. 57	3. 52	23. 15	11. 55. 5	21
15	M. S. Mesmin.	7. 58	3. 53	23. 19	11. 55. 34	22
16	M. Ste Adelaïde.	7. 58	3. 53	23. 21	11. 56. 3	23
17	J. Ste Olympiade.	7. 59	3. 53	23. 23	11. 56. 33	24
18	V. S. Gatien, évêq.	8. 0	3. 53	23. 25	11. 57. 3	25
19	S. Ste Meuris, m.	8. 0	3. 54	23. 26	11. 57. 32	26
20	D. S. Philogone.	8. 1	3. 54	23. 27	11. 58. 2	27
21	L. S. Thomas, ap.	8. 2	3. 55	23. 28	11. 58. 32	28
22	M. S. Ischyrion.	8. 2	3. 55	23. 28	11. 59. 3	29
23	M. Ste Victoire.	8. 3	3. 56	23. 27	11. 59. 33	30
24	J. S. Delphin.	8. 3	3. 56	23. 26	0. 0. 3	1
25	V. NOEL.	8. 4	3. 57	23. 24	0. 0. 33	2
26	S. S. Etienne.	8. 4	3. 58	23. 22	0. 1. 3	3
27	D. S. Jean, évêq.	8. 4	3. 59	23. 20	0. 1. 33	4
28	L. SS. Innocens.	8. 4	3. 59	23. 17	0. 2. 2	5
29	M. S. Thomas de C.	8. 4	4. 0	23. 13	0. 2. 32	6
30	M. Ste Colombe.	8. 4	4. 1	23. 10	0. 3. 1	7
31	J. S. Sylvestre.	8. 4	4. 2	23. 5	0. 3. 30	8

Les jours décroissent, jusqu'au 22, de 0 h. 21 m; puis croissent jusqu'au 31, de 0 h. 5 m.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Mérid. tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	5. Soir.	36	0. Soir.	21	11. S.	1
2	6.	19	0.	35	——	
3	7.	3	0.	49	0. Matin.	16
4	7.	49	1.	3	1.	31
5	8.	38	1.	19	2.	51
6	9.	32	1.	38	4.	16
7	10.	33	2.	6	5.	45
8	11.	38	2.	47	7.	15
9	——		3.	45	8.	36
10	0. Matin.	46	5.	2	9.	38
11	1.	52	6.	31	10.	23
12	2.	54	8.	1	10.	53
13	3.	49	9.	27	11.	14
14	4.	40	10.	49	11.	32
15	5.	27	——		11.	46
16	6.	11	0. Matin.	7	0. Soir.	0
17	6.	55	1.	22	0.	12
18	7.	38	2.	36	0.	27
19	8.	23	3.	50	0.	45
20	9.	10	5.	3	1.	7
21	9.	58	6.	14	1.	36
22	10.	49	7.	20	2.	15
23	11.	40	8.	14	3.	5
24	0. Soir.	31	8.	58	4.	6
25	1.	20	9.	30	5.	15
26	2.	6	9.	55	6.	25
27	2.	51	10.	13	7.	37
28	3.	34	10.	28	8.	50
29	4.	16	10.	42	10.	2
30	4.	58	10.	54	11.	15
31	5.	41	11.	7	——	

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿ MERCURE.						
1	7. Matin.	45	4. Soir.	10	11. Matin.	58
11	6.	12	3.	13	10.	42
21	6.	5	2.	45	10.	26
♀ VÉNUS.						
1	10. Matin.	25	6. Soir.	0	2. Soir.	12
11	10.	27	6.	24	2.	26
21	10.	23	6.	53	2.	37
♂ MARS.						
1	1. Matin.	9	1. Soir.	32	7. Matin.	22
11	1.	0	1.	2	7.	0
21	0.	50	0.	32	6.	39
♃ JUPITER.						
1	6. Matin.	58	3. Soir.	33	11. Matin.	16
11	6.	32	3.	0	10.	45
21	6.	5	2.	28	10.	15
♄ SATURNE.						
1	8. Matin.	40	4. Soir.	49	0. Soir.	43
11	8.	6	4.	15	0.	10
21	7.	31	3.	40	11. M.	35
♅ URANUS.						
1	0. Soir.	35	0. M.	2	6. Soir.	28
11	0.	16	11. S.	23	5.	48
21	11. M.	37	10.	44	5.	10

Q. le 2, à 7 h. 35 m. du mat. | D. Q. le 15, à 9 h. 21 m. du soir.
L. le 9, à 4 h. 34 m. du mat. | N. L. le 23, à 9 h. 42 m. du soir.

DOCUMENS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DE BRUXELLES.

RELATION

Du prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, à l'impératrice Marie-Thérèse, par laquelle il lui rend compte de l'état de la société littéraire, lui fait connaître les raisons qui ont empêché qu'elle n'acquît l'activité et la solidité convenable, et lui propose de l'ériger en académie impériale et royale (1).

Madame,

Indépendamment des rapports que le Ministre a faits au prince de Kaunitz, sur ce qui, depuis son arrivée aux Pays-Bas, s'est présenté de relatif à la société littéraire, je me

(1) Les manuscrits de cette pièce et de celles qui y sont annexées, se trouvent déposés aux archives de l'État; M. Gachard a eu l'obligeance d'en communiquer une copie à l'Académie, qui a jugé utile d'en ordonner la publication, pour jeter plus de jour sur les causes qui ont amené l'organisation de la compagnie en 1772. (Voyez sur le même sujet les *Annuaires* des années précédentes, et particulièrement celui de 1838.

proposais, depuis quelque temps déjà, de rendre compte moi-même à votre sacrée Majesté impériale et royale apostolique, de l'état dans lequel se trouve cet établissement, devoir dont je me serais déjà acquitté, si je n'avais pas cru devoir présenter à votre majesté un ensemble, et soumettre entre autres à sa décision, les moyens à employer pour donner à cette société une activité qu'elle n'a jamais eue, ni même pu avoir, pour en accélérer les progrès, pour procurer le but dans lequel on en a projeté l'établissement, et pour lui donner enfin une stabilité, sans laquelle il n'est pas possible que des établissemens de ce genre puissent avoir de la consistance, et beaucoup moins prospérer : pour commencer le tableau, que je me propose de mettre sous les yeux de votre Majesté, je crois devoir partir de l'époque de la royale dépêche, par laquelle votre Majesté m'a autorisé à former une association de gens de lettres, et en conséquence j'aurai l'honneur d'informer votre Majesté, que le feu comte de Cobenzl s'est empressé, à la réception de cette dépêche, d'écrire aux personnes qui devaient composer l'association, pour leur annoncer que votre Majesté les en avait nommées membres ; que lui comte de Cobenzl en serait le président, et que le comte de Nény en serait le vice-président. L'annonce de cet établissement fut reçue avec satisfaction, et on augura très-favorablement d'une entreprise qui devait être présidée et dirigée par des ministres à portée par leur rang comme par leurs connaissances et talens distingués, de concourir à son soutien et à son affermissement, et de la porter avec le temps à sa perfection. Mais, quoique la première assemblée, où il s'est agi des questions à déterminer, ait été tenue chez le chef et président, et que celle où il a été question d'adjuger les prix, l'ait été chez le défunt mi-

nistre, cependant, la chose a vacillé dans son principe : le comte de Nény soutenant que le comte de Cobenzl ne l'avait ni sondé ni consulté sur la vice-présidence, et que, si ce ministre l'avait fait, il y aurait opposé l'impossibilité où le mettaient ses occupations continuelles aux affaires du royal service, de se charger de celles de la société, ayant demandé et insisté d'être excusé de celles-ci, ainsi que de la vice-présidence, et le comte de Cobenzl ayant trouvé en échange que ce n'était que pour le nom, et pour ajouter à l'éclat, que le ministre plénipotentiaire pouvait être président, et que le décorum ne permettait pas qu'il se chargeât de tous les devoirs de la présidence, et qu'il tînt toutes les séances chez lui.

Dans cette disposition des choses, la société ne fut ni bien suivie ni bien soutenue, ni encouragée : après la mort du comte de Cobenzl, elle n'eut même pas d'endroit pour pouvoir s'assembler, les séances ne purent par conséquent point être fréquentes ; il ne se présenta que très-peu de personnes pour y être admises ; les membres admis auparavant, et déjà déconcertés de ce qu'ils avaient aperçu du vivant du comte de Cobenzl, en perdant courage, commencèrent à regretter d'avoir fait partie de la société, et le public, qui avait d'abord goûté et applaudi à l'établissement, vit à regret l'état de décadence où il se trouvait pour ainsi dire dans les premiers momens de sa naissance. En effet, on aurait eu de la peine à engager les membres de la société à continuer, ou plutôt reprendre ses assemblées, si le prince de Starhemberg n'avait point pris, peu après son avénement au ministère dans ces pays-ci, le parti de les tranquilliser sur leurs craintes, et de les encourager, en les faisant assurer par le secrétaire de la société, de l'attention

qu'il apporterait à cet établissement, ainsi que des soins qu'il se donnerait pour le relever, le porter à sa consistance et le perfectionner. Cette assurance encouragea les membres; mais elle ne fut et ne put être que générale, attendu que ce ministre devait être mis à portée avant tout de connaître l'état des choses, et de discerner ce qui était convenable et praticable, pour les porter au point ou degré d'utilité qui avait déterminé votre Majesté à seconder l'idée d'une société littéraire.

Pour en juger avec connaissance de cause, le ministre crut devoir commencer par charger l'abbé Needham, directeur actuel de la société, de s'expliquer sur les voies et moyens de donner à cet établissement une forme qui pût le rendre utile. Celui-ci s'en acquitta au moyen du mémoire ci-joint sub litt. *A*, sur lequel le prince de Starhemberg crut convenable de demander l'avis et le sentiment du comte de Nény. Cet avis se trouve dans l'écrit d'observations ci-joint sub litt. *B*, et le ministre s'étant entretenu sur le contenu de l'un et l'autre, avec le secrétaire de la société, il chargea celui-ci de coucher par écrit des observations analogues au résultat de cet entretien, et ce dernier, pour remplir les ordres dont il était chargé à cet égard, forma l'écrit des remarques ci-joint sub litt. *C*.

Comme au moyen de ces pièces, la matière s'éclaircissait et se préparait à recevoir une détermination, le prince de Starhemberg, qui, dès lors, vu l'éloignement qu'avait marqué le comte de Nény, d'ailleurs en effet chargé de plusieurs affaires importantes, indépendamment de celles qui sont inséparables de son état de chef et président, avait jeté les vues sur le chancelier de Brabant, pour lui donner une influence directe dans ce qui concerne la société, prit le

parti de demander sur l'ensemble l'avis de celui-ci, qui y satisfit au moyen de l'écrit ci-joint sub litt. *D*.

Comme l'analyse de ces différentes pièces, que j'ai cru de mon devoir de porter à la connaissance de votre Majesté, deviendrait longue et mènerait, à l'égard de plusieurs articles à la répétition, j'ose espérer que votre Majesté daignera permettre que je prenne la liberté de m'y rapporter, et de me borner ici uniquement à ceux des articles de ces pièces qui peuvent, à l'heure qu'il est, demander une disposition.

Ils ont nommément pour objet :

1° L'expédition des lettres-patentes pour établir en forme une société littéraire ;

2° L'émanation d'un règlement pour cette société ;

3° Quelques faveurs à accorder à cet établissement, et

4° L'établissement dans cette ville d'une bibliothèque publique.

Quant au premier point, qui est l'expédition des lettres-patentes, j'observerai que le chef et président est du sentiment que la chose, vu l'incertitude du succès de la société littéraire, serait encore prématurée. Je sens très-bien le motif qui dirige sur ce point le sentiment du comte de Nény, et s'il n'y avait déjà pas eu un antécédent à l'expédition des lettres-patentes, que tous les avisans, à l'exception du chef et président, proposent, je serais aussi tenté de croire qu'il conviendrait de retarder cette formalité ou cet éclat, mais outre que l'essai a déjà été fait, et que ce que nous avons vu annonce qu'on aurait pu, si la chose avait été bien soutenue et suivie, compter sur le succès, il est à remarquer qu'on se trouve dans une position qui ne laisse point d'intervalle entre la chute et la conservation de l'éta-

blissement, la première paraît inévitable et prochaine, si on ne la prévient point par des patentes en forme, les membres parmi lesquels il se trouve des sujets distingués se décourageant et n'y ayant point d'espoir d'augmenter le nombre, ni même de conserver ceux que l'on a, à moins que l'établissement ne soit rendu solide par un acte en forme. En échange, on parviendra à maintenir la chose, à la perfectionner et à la rendre utile, dès que son sort aura été confirmé par une marque publique de la protection de votre Majesté : c'est à cette époque, et ce ne sera qu'alors, qu'on pourra espérer que des savans, et des lettres s'annonceront pour faire partie, ou pour concourir aux progrès d'un établissement qu'on ne connaît jusqu'ici que par des annonces réduites à l'essai, et qui, sans solidité et sans consistance que des lettres-patentes seules peuvent procurer et assurer, ne sera jamais capable de fixer l'attention du monde littéraire.

On pourrait objecter peut-être que la dignité de votre Majesté serait compromise si la société venait à crouler dans la suite; mais quand même ces lettres-patentes ne seraient pas expédiées, le public n'en est pas moins informé que la société, sur le pied qu'elle subsiste, a été établie par ordre et autorisation de votre Majesté : c'est sur ce pied qu'elle a été annoncée par le feu comte de Cobenzl, et au moyen de ce qui en a été dit dans les feuilles publiques, elle est d'ailleurs connue chez l'étranger, de manière que, si la considération de l'impression pouvait être regardée comme obstative à l'expédition des patentes, on pourrait y opposer que l'impression existe déjà, et que, si la chose telle qu'elle est et a été entamée, croulait, elle ne ferait pas moins impression, n'étonnerait pas moins, et ne donnerait pas moins

une opinion défavorable de l'état des choses dans ces pays-ci, relativement aux arts et aux sciences; au moyen de quoi il ne paraît pas que la considération dont il s'agit, soit ou puisse être un argument décisif contre l'expédition des patentes, tandis qu'il paraît assuré que des savans étrangers et même ceux qu'il peut y avoir dans le pays, éviteront de s'exposer à se faire admettre ou inscrire dans un corps qui, sans patentes, ne tient pour ainsi dire à rien; que ce n'est ainsi que pour autant que l'établissement sera solennisé par des patentes, qu'on pourra en espérer le soutien et le succès, et qu'en ne le soutenant pas par le seul moyen qui peut le soutenir et qui paraît seul pouvoir et devoir donner des espérances fondées, on s'expose, en perdant ce qu'on avait entamé, à étouffer le peu de goût qu'ont en général les gens de ces pays-ci pour les sciences et la littérature, goût que l'annonce de l'établissement avait déjà relevé d'une manière qui présentait une belle perspective, et qu'il convient de soutenir et d'encourager.

Telles étaient déjà, l'année dernière, les observations et le sentiment du ministre, comme on peut le voir d'une lettre que, de mon agrément, il a écrite au chancelier de cour et d'état de votre Majesté, le 3 août de ladite année, et dont les détails étaient liés avec le projet d'établir en cette ville une bibliothèque publique, et l'idée de confier au chancelier de Brabant les fonctions et devoirs de président de la société. Le ministre est du même sentiment encore, et les raisons sur lesquelles il se fonde me portent d'autant plus à être d'avis qu'il convient de décider, pour l'affirmative, la question s'il faut autoriser ou confirmer maintenant, par des lettres-patentes en forme, l'établissement de la société, que l'on voit que c'est le seul moyen de parvenir à quelque

chose de bon et de solide ; qu'en le faisant on a raison de se flatter de succès et de progrès, et qu'en ne le faisant pas, l'édifice, entamé pour provoquer l'étude des sciences et belles-lettres, croulera et entraînera avec sa chute l'ensevelissement du penchant déjà trop borné, qui restait encore pour cette partie dans ces pays-ci.

Apaisé sur cette question, et ayant trouvé d'ailleurs dans la réponse du prince de Kaunitz, du 14 du même mois, des dispositions qui s'accordaient avec la façon de penser du ministre et la mienne à cet égard, il ne s'agissait plus que des projets des patentes et du règlement à émaner pour notre société ; et comme la même réponse renfermait d'ailleurs une disposition générale en faveur des vues que le ministre lui avait développées, j'ai cru avec celui-ci, que dans l'intention de charger le chancelier de Brabant de la présidence de l'établissement, le meilleur serait de confier à celui-ci, la rédaction des projets dont il s'agit.

La même raison me détermina encore sur l'avis du ministre à faire tenir, chez le chancelier, l'assemblée qu'il devait y avoir le 16 d'octobre pour la distribution des prix, et à faire saisir cette occasion, pour donner au chancelier l'ordre de former les projets en question, avec l'autorisation de s'entendre sur le contenu comme sur la forme à y donner avec ceux des membres de l'assemblée qu'il croirait les plus à même de fournir de bonnes idées sur la matière, et de donner enfin à l'assemblée dont les membres avaient besoin d'encouragement, l'espoir d'obtenir la stabilité qu'elle désirait depuis long-temps. Le chancelier qui s'y était préparé et qui en avait prévenu quelques membres, pour qu'ils s'y préparassent de même, tint en conséquence chez lui l'assemblée dont il s'agit, et, à la suite de laquelle, il adressa

au ministre le rapport ci-joint sub litt. *E*, et accompagné, outre le résultat de ce qui a été arrêté sur les points qui devaient faire naturellement le sujet de la délibération de l'assemblée :

1o D'un projet de lettres-patentes, et

2o D'un projet de règlement à émaner à l'imitation de ce qui a été fait pour d'autres établissemens du même genre qui subsistent ailleurs.

C'est, d'après l'exemple des faveurs répandues sur d'autres académies ou sociétés de cette espèce, que le projet de lettres-patentes renferme, entre autres :

1o Permission à la société de faire imprimer, sans la censure des conseillers fiscaux, les ouvrages qui auront concouru pour les prix, ainsi que les ouvrages des membres de la société qui auront été lus et approuvés par elle ;

2o Faculté de se choisir un imprimeur, et d'avoir un sceau particulier ; on y a ajouté, à la vérité, la concession de quelques marques de noblesse personnelle en faveur des membres de la société. Ce point, de l'aveu du chancelier, n'est pas compris dans le cercle des encouragemens que d'autres souverains ont accordés à ces sortes d'établissemens ; et il se peut que la chose ne soit pas absolument indispensable ; mais je ne puis pas me dispenser d'observer aussi, qu'il est apparent que cette faveur fera un objet d'attrait pour une partie de sujets, et produira, par conséquent, un effet avantageux et conforme au but dont on s'occupe. Cette considération me paraît agir essentiellement en faveur de la proposition que le chancelier fait à cet égard, d'ailleurs sur de bons motifs, ne pouvant au surplus que soumettre à la décision de votre Majesté, dans le cas qu'elle ne trouvât pas convenable d'accorder cette

faveur dès à présent, si elle ne jugerait pas à propos d'annoncer au moins une disposition à l'accorder plus tard, si l'établissement prospère, comme on a lieu de s'en flatter. Ce qui peut au surplus déterminer votre Majesté à suivre, sur ce point l'avis du chancelier, c'est qu'outre que les avantages que la noblesse, sur le pied qu'il le propose, entraînera, se réduisent à peu de chose ; il n'y a bonnement que deux voies d'encourager les sujets : l'une est l'utile et l'autre l'honorifique. Il en est qui préfèreront le dernier au premier, et qui auront même de la répugnance à se faire croire accessibles aux impressions de l'intérêt : or, du côté de l'utile, la somme que votre Majesté a daigné assigner en faveur de l'établissement, et que les circonstances des royales finances ne permettent pas de proposer d'augmenter, n'est pas suffisante pour pouvoir répandre beaucoup de bienfaits ou d'encouragemens, et par conséquent pour pouvoir espérer d'attirer de bons sujets par la considération de l'utile; d'où il résulte qu'il convient, que ce qu'on ne peut pas présenter du côté de l'utile, soit suppléé ou remplacé par quelque marque d'honneur qui puisse flatter et servir d'appât au moins à quelques sujets, attendu qu'il y en aura certainement d'autres qui, sans considérer l'utile, et, quant à l'honorifique, déjà au-dessus de la faveur, que contient ou qu'accorde le projet des lettres-patentes, ne chercheront d'avoir part à la société, que par le seul désir de contribuer au progrès des sciences ainsi que de la bonne littérature.

Quant au projet de règlement formé par le chancelier, de concert avec les principaux membres de la société littéraire, il me paraît bien fait, étant moulé sur les règlemens de plusieurs académies, et rentrant dans les arrangemens ou

dispositions de ce qui avait été statué provisionnellement dans le principe de l'établissement, qu'il s'agit maintenant de rendre solide. Il y est parlé, entre autres, d'une classe d'associés honoraires, dont le chancelier propose l'admission comme une chose qui ne pourra qu'être convenable et avantageuse, et ajouter au succès et à l'éclat de la société. Le chef et président n'est à la vérité pas de ce sentiment, et il désirerait, qu'avant que d'en venir là, les progrès de la société littéraire eussent pris consistance; cela est conséquent à l'avis, dont le chef et président a été, sur l'article des lettres-patentes; mais comme je suis d'opinion avec le ministre, qu'il convient d'accorder celles-ci, cette opinion s'étend aussi sur l'admission de membres honoraires, d'autant plus que, comme le dit le chancelier, cela ne pourra qu'opérer des effets favorables pour l'établissement, qui ne serait pas parfait, si, en lui donnant consistance au moyen des lettres-patentes, on n'y ajoutait pas une classe de membres honoraires, à l'instar de ce qui est établi dans la plupart d'autres académies ou sociétés du même genre. J'ajouterai même qu'il paraît y avoir raison de présumer qu'une partie de personnes de la principale noblesse, pourra être portée et avoir même quelqu'empressement à se faire admettre dans la classe d'honoraires, et à contribuer par l'éclat de leur naissance comme par leur désir d'encourager les savans et lettrés, au succès des vues que l'on a dans toute cette affaire.

La société portée à ce point de consistance produira non-seulement l'utilité et les avantages qui ont donné le jour à pareils établissemens dans d'autres états; mais il en résultera un autre bien non moins intéressant, nommément à l'égard de l'université de Louvain, où l'étude de l'histoire

et des belles-lettres est entièrement négligée, pour ne pas dire tombée. Cette université, comblée de bienfaits et enrichie de fondations considérables et nombreuses, ne remplit point ce qu'on devrait attendre d'un corps si bien doté, et composé d'un grand nombre de personnes bien salariées, et dont l'unique occupation se réduit à l'instruction; et on ne voit qu'avec douleur, qu'on y néglige tout ce qui excède la routine et les termes ordinaires des écoles. Ce n'est pas cependant qu'on ne se soit point occupé de cet objet : on a fait déjà successivement de bons changemens et de bonnes dispositions à l'égard de plusieurs parties; mais on ne peut pas tout faire ni trop embrasser à la fois, et il faudra du temps encore pour être informé à fond, de l'état des choses, pour pénétrer les causes du mal, pour découvrir les véritables remèdes à y employer, et pour substituer enfin, à la position actuelle de ce qui concerne l'université, un plan véritablement bon et solide. Cela demandera naturellement bien des mesures, des détails, par conséquent beaucoup de temps, et le ministre s'en occupera de concert avec le chef et président; mais dans l'entre-temps il est toujours fâcheux de voir que les membres de l'université restent ainsi dans l'obscurité, et dans le cercle bien étroit encore de leurs devoirs ordinaires, et qu'ils n'aient au moins généralement pas assez de zèle pour faire plus, et pour s'acquérir quelque réputation. Dans ces circonstances et sans espoir d'apporter aussitôt qu'il serait désirable, un bon changement dans l'organisation, la forme et les études de Louvain, il ne peut qu'être avantageux d'exciter ses membres en rendant solide l'établissement de la société, de les provoquer par là, pour ainsi dire, et d'établir une sorte de rivalité.

Du reste, ce qui prouve le peu de penchant des membres de l'université à tout ce qui surpasse la mesure journalière de leurs devoirs, et on peut dire de leur habitude, c'est que le docteur en médecine Van Rossum, homme profond d'ailleurs dans son art, et surtout pour la partie anatomique, après avoir marqué assez d'indifférence pour les affaires de la société dont il était membre, a, à la fin, pris le parti de ne plus se rendre aux assemblées, au moyen de quoi la société a perdu un membre qui eût été utile, s'il l'avait voulu, et sur qui elle ne compte plus et ne peut plus compter ; les talens et les connaissances n'étant d'aucune ressource, lorsque le zèle et le désir de contribuer au bien de la chose ne les accompagnent point : zèle et désir qui doivent manquer à la plupart des membres de l'université, quoiqu'il y ait beaucoup de sujets fort intelligens, attendu qu'il n'y a que le seul professeur de chimie Vounck qui ait paru souhaiter d'être de la société, et qui y soit encore.

Je ne m'arrête point particulièrement à la faveur de l'exemption du port de lettres, que propose le chancelier, non plus qu'à la médaille à distribuer, selon son avis, à chaque assemblée entre les membres qui y assisteront. Il est à présumer, sur le premier point, que le prince de la Tour y concourra avec facilité, et, en tout cas, il reste la ressource de faire adresser, sous l'enveloppe du secrétaire d'état et de guerre, tout ce qui sera destiné pour la société. Quant au second point, il dépend absolument de la volonté de votre Majesté. Les vues qu'a le chancelier en le proposant paraissent bonnes, et ce serait même une sorte d'encouragement, surtout après que l'on ne défraie point, et que même on ne saurait bonnement entrer dans le détail de défrayer les membres non résidans qui se rendront en ville

pour assister aux assemblées ; mais je ne puis que soumettre à la décision de votre Majesté, si elle daignera permettre que l'on pourvoie à cette dépense, qui d'ailleurs n'est pas considérable, hors des deniers du trésor royal, indépendamment de la somme de 2400 florins qu'elle a déjà assignée en faveur de la société. Le chancelier parle aussi de l'encouragement efficace que l'on accorderait, en assurant des pensions aux membres qui se distingueront le plus par leurs talens et leur travail : j'entre parfaitement dans les vues qui le déterminent à faire cette ouverture, et il n'est pas douteux que ce moyen ne concourût particulièrement à l'émulation ; mais outre l'état des finances et la faveur que votre Majesté a déjà faite en assignant une somme annuelle de 2400 florins, je n'oserais rien proposer à cet égard dans le moment présent, d'autant moins qu'au moyen de la somme dont je viens d'avoir parlé, on se trouve à même d'accorder au moins quelqu'encouragement à ceux qui se seront distingués par quelque bonne production, ou par quelque travail utile, et que, dans le cas où il s'agirait d'un sujet véritablement d'un génie transcendant, ou qui par des efforts particuliers aurait mérité une récompense fixe ou stable, il pourra toujours y avoir moyen de le consoler, ou par quelqu'emploi à sa portée, ou par quelque bénéfice, s'il est ecclésiastique, ou enfin, au besoin, par quelque pension ; n'étant du reste aucunement d'avis de répandre parmi les membres de la société des pensions imposées sur les évêchés ou abbayes. Cette ressource pourrait être bonne en faveur des membres ecclésiastiques, mais tous les sujets de la société ne seront et ne pourront pas être de cet état, et il ne serait pas même convenable de les prendre tous ou d'en admettre trop de cette classe. Quoi qu'il en soit, ne

croyant par pouvoir adopter les vues developpées par le chef et président sur cet article, ni proposer, d'un autre côté, d'ajouter à la charge déjà imposée, du chef de la société, sur le trésor royal, je me réserverai de faire à votre Majesté, dans des cas particuliers ou extraordinaires, des propositions particulières, et il ne sera peut-être pas impossible de trouver ou d'indiquer des moyens d'encouragement ou des ressources indépendantes des pensions dont le chef et président fait mention, et non à charge aux royales finances.

Il me reste à parler de deux articles : l'un, le président à donner à la société, et l'autre, l'idée d'établir une bibliothèque publique.

Quant au premier, persistant dans les vues indiquées à cet égard par le ministre, dans son rapport au prince de Kaunitz, du 3 août de l'année dernière, je crois toujours que, n'étant pas possible que le chef et président, non plus que le trésorier-général, tous deux chargés d'affaires à la fois nombreuses et importantes, s'occupassent des détails des affaires de la société, qui d'ailleurs confiées à eux seraient certainement dans les meilleures mains possibles. La personne la plus convenable pour la qualité de président, serait le chancelier de Brabant qui, avec du goût pour cette partie, animé du désir de concourir au progrès de l'entreprise, déjà instruit de nos vues, et employé d'ailleurs dans cette affaire, regarde et regardera ce qu'on lui destine comme une occasion de se faire mérite, et attachera même un prix à la confiance qu'on lui marquera en remettant ces détails à ses soins. C'est dans ces dispositions que le chancelier a répondu au ministre sur l'ouverture qu'il lui avait faite à cet égard. La considération que son emploi lui donne ne peut qu'ajouter à ce que je me promets d'ailleurs de son

ɪèle et de son attachement pour le bien de la chose. Il fera ıvec plaisir la dépense que pourrait occasionner la tenue les assemblées, et la réception des membres, et la disposi- ion que l'on ferait à son égard, disposition que le public a ɪrévue par la commission qui lui a été donnée pour la tenue le la dernière assemblée qui, sur cette simple annonce, a été généralement applaudie, même par les ordres les plus elevés, serait agréable d'ailleurs aux membres de la so- ciété, et il sera d'autant plus à portée de suivre l'objet de rès, qu'il est des temps où il pourra, avec moins d'incon- énient, se dispenser d'assister aux délibérations du conseil, u'il ne serait possible aux chefs des corps du gouverne- nent de se détacher de leurs affaires, pour suivre celles de a société.

Quant au projet de rendre la bibliothèque publique, 'exécution de ce projet me paraît si nécessaire et si essen- iellement liée avec le bien de la société, que je ne puis que roposer à votre Majesté d'y donner les mains sur le pied ne le chancelier le propose.

Il serait désirable, sans doute, que l'on pût ajouter au onds de la bibliothèque, que l'on trouve déjà dans les estes de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, échappés l'incendie de l'an 1731, quelque somme annuelle destinée l'enrichir successivement. Le chef et président avait dé- erminé une gradation à suivre pour les fonds à assigner ans cette vue : le total en est fort modéré, et l'objet au- uel ces fonds seraient destinés mérite une attention favo- ıble ; mais, sans oser proposer cette nouvelle dépense à otre Majesté, je crois au moins pouvoir la supplier de 'autoriser à saisir les occasions où il y aurait à faire, pour bibliothèque, des emplettes convenables quant à l'espèce

d'ouvrages, et avantageuses quant au prix. Selon le rapport du ministre du 3 août, dont j'ai parlé plus haut, il s'agissait de destiner à l'acquisition de livres une partie de la somme de 2400 florins, lorsqu'on ne serait pas dans le cas de la répartir et absorber par des gratifications; et il y aura des cas, ou des années où cela pourra avoir lieu encore, mais l'épargne qu'on a déjà faite sur cette somme qui se dépose annuellement chez le secrétaire de la société, ne pourra pas être employée à cet objet, ayant eu une autre destination non moins nécessaire, et qui était même préalable à l'exécution de l'idée dont il s'agit.

En effet, le vase de la bibliothèque était très-beau; mais deux cheminées énormes, des fenêtres prodigieuses par leur hauteur et largeur, et des pilastres de pierre multipliées et répandues de distance en distance, enlevaient le terrain ou l'espace, de manière qu'on avait à peine le tiers de la place pour l'arrangement des livres. Il fallait donc de nécessité augmenter le terrain, ou pour mieux dire tirer parti de celui qu'on avait, pour pouvoir mieux placer les livres; démolir les cheminées, égaliser les murs, borner l'ouverture des fenêtres, faire lier les ouvrages de menuiserie; et tous ces ouvrages, qui sont sur le point d'être achevés, seront payés du fonds de l'épargne qu'on a faite déjà, et qui, quoiqu'on y ait pris l'import de la valeur des bons livres achetés à la vente de la bibliothèque du défunt ministre, suffira à cette dépense, comme on peut le voir de la note ci-jointe sub litt. *F;* les ouvrages qu'on y a faits, étant au surplus ménagés de manière que, lorsque le bas de la bibliothèque sera rempli, on puisse par des galeries tirer également parti du haut du vase.

Du reste, quant à ce qui touche l'état de la bibliothèque

royale, je ne puis que me rapporter à ce qu'en a dit le chef et président aux détails répandus dans le mémoire du secrétaire de la société ci-joint, sub *G*, et à ce que le ministre en a touché dans son rapport au chancelier de cour et d'état : j'aurai l'honneur de porter successivement à la connaissance de votre Majesté, la liste des ouvrages qui y étaient, avec l'indication de ceux dont on a fait l'emplette dans la mortuaire du comte de Cobenzl, et des supplémens à cette liste, à mesure que le zèle des particuliers aura concouru à enrichir la bibliothèque, ou qu'on aura fait des acquisitions, soit au moyen des épargnes, qu'on pourrait faire sur ladite somme de 2400 florins, et de la vente des livres inutiles, ou au moyen de ce que la générosité de votre Majesté pourrait permettre qu'on y emploie au delà. Cet objet, véritablement digne d'encouragemens par lui-même, sera non-seulement nécessaire et d'une utilité évidente pour la société et l'étude des sciences, mais il pourra être aussi, en bien des occasions, d'une grande utilité pour des affaires du service : ce sera une ressource pour les membres du gouvernement qui n'ont pas tous et ne sont pas à portée d'avoir une bibliothèque assez nourrie pour n'avoir pas besoin quelquefois, et surtout à l'égard de quelques classes d'affaires, de recourir à des secours étrangers, qu'ils se trouveront à l'avenir dans l'établissement qu'il s'agit de former et de rendre public.

Pareil établissement subsiste aussi dans la résidence impériale : il doit son existence à la générosité et libéralité des augustes aïeux de votre Majesté, et à leur amour pour les sciences et l'avantage de ses sujets, et on voit des royales dépêches du 24 novembre 1723, 21 mars et 25 juillet 1725, et 4 janvier 1736, que les fonds royaux d'ici ont concouru

pour une somme annuelle de 1500 florins d'Allemagne, à l'entretien et à la conservation de cet établissement.

Quoi qu'il en soit, en attendant que la bibliothèque puisse être rendue ouverte, le ministre est parvenu à prendre, pour quelques places qui étaient en dessous du vase de la bibliothèque, et qui, d'après un titre qui n'était pas contestable, appartenaient à un des sermens de la ville, un arrangement aussi utile que convenable. Ce serment les avait aliénées sans permission à l'ancien bibliothécaire Wouters, et on avait agi de ce chef à nullité de la vente et à confiscation de l'objet vendu : le procès était même déjà assez avancé, l'orsqu'on apprit que le feu ministre lui-même avait verbalement autorisé et même encouragé cette aliénation, et comme d'ailleurs le procès, le serment ayant racheté au moment où on allait l'entamer, ce qu'il avait vendu audit Wouters, et remis ainsi les choses dans leur ancien état, devenait douteux, au point que le serment avait même annoncé des dispositions à se refuser à un accommodement, le ministre s'occupa lui-même des moyens de faire cesser le procès, et d'acquérir des places dont la propriété, possédée par d'autres, mettait le dépôt de la bibliothèque hors de sûreté, et même dans un danger constant; et tandis que le prix de vente et de réquisition montait à 1550 florins de change, le ministre a réussi à engager le serment à se contenter d'une somme de 1100 florins, pareille monnaie, dont on ne paiera l'intérêt qu'à raison de 3 ½ p. % argent courant, lequel pourra être pris sur la somme annuelle assignée pour la société.

C'est sur cet objet que roule la note ci-jointe sub litt. *H*, où il est question aussi d'une autre maison contiguë, à acquérir également pour l'établissement dont il s'agit. On

tâchera de porter le propriétaire à des conditions raisonnables, et de convenir, entre autres, de ne payer que les intérêts du prix d'achat, jusqu'à ce qu'on puisse, par la vente de quelqu'autre maison domaniale, ce qu'il ne sera pas difficile de trouver, en payer le capital; au moyen de quoi il ne résultera de ces arrangemens réellement nécessaires, aucune dépense considérable ni même réelle. Je dis réellement nécessaire, parce que, dans les dispositions où les choses sont, tout annonce que l'idée dont on s'occupe sera vue avec reconnaissance et encouragée, et que nous aurons dans peu une bibliothèque bien montée. En effet, le ministre n'avait fait que lâcher l'idée d'une bibliothèque publique, que nombre de particuliers sont venus faire l'hommage de plusieurs bons ouvrages, dont la valeur peut, pour l'ensemble, aller à plus de 5000 florins, comme votre Majesté pourra le reconnaître de la liste ci-jointe sub litt. *J*, et cela dans les temps où les vues que nous avions étaient à peine connues. La dépense qu'on a faite, et les autres arrangemens dont je viens d'avoir parlé, étaient et sont donc d'autant plus nécessaires, qu'il n'est point à douter que les membres les plus distingués de la noblesse, voyant qu'on s'en occupe sérieusement, ne s'empressent à en faire autant; à quoi ils seront engagés d'ailleurs par l'exemple que le ministre se propose d'en donner lui-même, et que le désir de donner des marques de zèle pour un objet destiné à l'utilité publique, n'encourage d'autres particuliers à offrir aussi des ouvrages dignes de trouver place dans une bibliothèque, et peut-être même à suivre l'exemple que nous avons vu dans l'université de Louvain, qui doit en grande partie la richesse de sa bibliothèque aux legs de ceux qui ont cru ne pouvoir donner à leurs livres une destination ni meilleure ni plus utile à la postérité.

En attendant, ce que nous avons déjà remarqué sur les simples apparences de l'établissement d'une bibliothèque publique, fait un augure favorable pour ce qu'il est question de faire, et relativement à cet objet, et relativement à la société même : cela prouve que le goût pour les sciences et les belles-lettres n'est pas tout-à-fait perdu dans ces pays-ci : qu'en annonçant des dispositions seulement à le nourrir, on s'empresse à les seconder, et que sans sacrifier beaucoup, on peut espérer de tirer cette partie essentielle, cultivée avec succès presque partout, de l'état de léthargie où elle était ici. Et en effet, quoiqu'en général le cercle des vrais savans soit assez resserré dans ces provinces, il ne laisse point que d'y en avoir assez, qui, faute d'occasions, d'encouragemens et d'établissemens convenables, et, dans la crainte de se commettre, en se présentant pour une société ou académie sans consistance et sans solidité, sont ignorés et vivent pour ainsi dire dans l'obscurité.

Du reste, il est de toute nécessité d'établir un bibliothécaire zélé et intelligent. Le sujet dont le chef et président parle, serait sans doute propre aux devoirs de cette place; mais comme on ne pourrait l'attirer ici qu'en lui procurant un dédommagement de ce que sa profession lui assure à Anvers, où il est connu, et qu'il fait aller à un objet de 17 à 1800 florins, ce qui serait une charge trop notable, je crois, avec le ministre, devoir proposer à votre Majesté l'abbé Chevalier, l'un des membres de la société littéraire, et que le chancelier propose également comme le sujet le plus convenable. L'abbé Chevalier est en effet un sujet de mérite, connu dans la république des lettres, et qui a déjà un état, jouissant d'un canonicat du chapitre de Leuze, qui lui a été conféré par le duc d'Aremberg, qui le protége et

le tient chez lui. Dans ces circonstances l'abbé Chevalier, d'ailleurs rempli d'ardeur et de bonnes dispositions, et qui, par zèle, a déjà travaillé à l'examen des livres de la bibliothèque, et au catalogue qui en a été formé, est d'ailleurs d'autant plus convenable, pour la place qu'il s'agit de remplir, que, guidé par le seul désir de se faire un mérite, il l'acceptera avec plaisir pour une simple pension de 600 florins, que je prends la liberté de proposer à votre Majesté d'assigner sur ses royales finances, pour qui ce ne sera même pas entièrement une charge nouvelle, attendu qu'on pourra faire cesser la pension ou gratification de cent écus accordés à l'officier du greffe du conseil des finances Jouen, pour les devoirs qu'il a remplis à la bibliothèque, depuis que le bibliothécaire Wouters s'est retiré.

Telles sont les propositions que je crois pouvoir faire à votre Majesté, sur les objets de la présente très-humble relation. L'utilité publique et le bien des sciences et de la littérature les ont dictées, et si votre Majesté daigne les agréer, ce sera un nouveau monument de la protection et des encouragemens que, pendant le cours de son glorieux règne, elle n'a cessé d'accorder pour la prospérité des arts et des sciences.

A tant, Madame, je prie Dieu, qu'il donne à votre sacrée Majesté impériale et royale apostolique, en parfaite santé, très-longue et heureuse vie.

De Bruxelles, le 7 avril 1772.

Madame,

De votre sacrée Majesté impériale royale apostolique,

Le très-humble et très-obéissant serviteur et très-fidèle beau-frère et cousin,

CHARLES DE LORRAINE.

A.

Mémoire sur la Société littéraire de Bruxelles, fait et présenté à S. A. le Ministre plénipotentiaire de S. M. I. R. A., par M. NEEDHAM, *directeur de ladite société.*

En conformité aux ordres dont je me trouve chargé par son altesse monseigneur le prince de Stahremberg, ministre plénipotentiaire de S. M. I. R. et A., et d'après toutes les recherches nécessaires faites de concert avec Me Paquot, un des principaux membres de notre société littéraire, je crois pouvoir proposer pour son avancement, avec toute la déférence due aux lumières supérieures de S. A., les moyens suivans. J'ose me flatter qu'elle les trouvera en tout conformes à ses vues généreuses de donner une nouvelle existence à la société qu'elle daigne protéger, et les forces nécessaires au progrès des lettres, que ceux qui la composent, n'ont pas trouvé en eux-mêmes, faute d'une protection active, dont ils ont été privés jusqu'à ce jour.

1° Les associations les moins considérables formées par des particuliers dans les différentes villes des provinces en France, et ensuite autorisées par lettres-patentes du roi, aussi bien que celles qui s'assemblent dans plusieurs capitales des princes d'Allemagne, sont décorées du titre d'académie royale ou électorale, ainsi il me semble que la dignité du souverain, aussi bien que la haute protection dont S. A. honore la société, exigent qu'elle soit érigée par lettres-patentes de la cour, et distinguée sous le titre d'académie impériale et royale d'histoire et de physique.

Ce titre ne pourra que donner un lustre convenable à la société, et une certaine considération nécessaire au progrès des lettres, tant dans le pays que chez l'étranger.

2° Il est nécessaire que S. A. assigne à l'académie une place ajustée et appropriée spécialement pour y tenir les assemblées, et que les ordres soient donnés à ceux à qui il appartiendra, de la rendre telle qu'on puisse s'y tenir avec commodité et décence. La bibliothèque royale paraît destinée à cet effet; elle y est très-propre tant pour les séances particulières que pour les séances publiques. Il ne s'agit que de chercher à remédier au grand froid de l'hiver, et de la fournir d'un poêle proportionné à ses dimensions, des chaises, table, tapis, etc. On pourra placer le poêle au milieu de la salle en faisant passer le tuyau ou la cheminée perpendiculairement par en haut, au centre de la coupole, et faire construire à l'enteur une table ronde à une distance convenable : ce poêle servira en même temps, aussi bien que la table, à l'usage des gens de lettres qui fréquenteront la bibliothèque publique au temps marqué, et à la conservation des livres en tout temps.

3° Rien ne pourra contribuer avec plus d'efficacité et de promptitude à l'avancement de l'académie et au progrès des lettres que l'établissement d'une bibliothèque publique à Bruxelles, qui, pour satisfaire pleinement aux nécessités des gens de lettres, doit être ouverte au moins trois fois par semaine. Cet objet est très-pressant, parce que sans l'établissement d'une bonne bibliothèque dans la capitale, composée surtout des livres de physique et de l'histoire ancienne et rendue publique, il ne sera jamais possible d'y relever l'état des belles-lettres, ni de faire aucune découverte dans l'histoire. Quant aux autres grandes villes du

pays, on pourra probablement, si on désire d'étendre les sciences et les belles-lettres au plus loin, engager les abbayes, non-seulement à réformer et à enrichir leurs bibliothèques, par un achat annuel des ouvrages les plus modernes, mais aussi à les rendre publiques, comme celles des moines de Ste-Géneviève et St-Germain-des-Prez à Paris. Pendant les assemblées de la société qui se sont tenues à la bibliothèque royale, les membres de la société ont observé qu'il n'y avait absolument aucun arrangement des livres, qui s'y trouvent au nombre d'environ vingt mille volumes, ni par numéro, ni par classe; qu'il y en avait une très-grande quantité par terre, couverts de moisissure, et poussière, et qu'enfin tout y était dans le plus grand désordre. Il y a été de plus remarqué, qu'il y avait dans le total plusieurs bons livres, mais que la plus grande partie ne pouvait être d'aucune utilité, et dont il convenait de se défaire, pour en retirer la valeur en argent, afin de l'employer ensuite à l'achat de quelques bons ouvrages qu'on substituera à leur place. De toutes ces remarques, il me paraît suivre, qu'il est indispensablement nécessaire, au plus tôt :

4o D'établir un bibliothécaire appliqué et savant tant pour le choix des livres que pour les subministrer, aux temps réglés, à ceux qui les lui demanderont, et en tenir un catalogue exact, sinon raisonné comme il est à désirer, au moins détaillé et rangé par classes. Il est assez apparent que la bibliothèque étant publique, il y aura des personnes généreuses et zélées pour le bien public, qui y légueront leurs biens. Mais cette espérance seule ne suffit pas pour former une bibliothèque : on voit d'abord qu'il sera nécessaire qu'on assigne une certaine somme annuelle pour

l'achat des livres, dont l'emploi, pour plus grande sûreté, pourrait en partie dépendre de quelque membre de l'académie appointé pour surveiller à la bibliothèque, conjointement avec le bibliothécaire, et pour indiquer les livres dont il convient qu'on fasse l'emplette.

5° Il me paraît très-convenable et même en quelque façon nécessaire, d'assigner, à l'imitation de presque toutes les académies d'Europe, un certain nombre de pensions pour les principaux membres de ceux qui composent l'académie impériale, et à chacun selon son mérite, afin qu'elle soit derechef distinguée en deux classes principales : celle des académiciens pensionnaires et celle des associés ordinaires, auxquelles, selon les circonstances, on ajoutera avec le temps deux autres classes des académiciens honoraires et des correspondans. Le nombre des pensions assignées, même au commencement, ne doit pas être moindre que six : trois pour la classe historique et trois pour la classe physique. Cette proposition, que j'ose faire à S. A., paraîtra d'autant plus convenable et moins intéressée, que je n'avance rien qui ne soit déjà établi dans les moindres académies, et que le seul moyen d'encourager les membres à travailler, est de compenser le temps qu'ils emploient, d'échauffer l'esprit de ceux qui aspirent aux places que l'académie aura à leur donner, et de récompenser le mérite sous les auspices et avec l'approbation du gouvernement. Ces vues d'encouragement peuvent s'étendre encore plus loin, sans nouveaux frais, selon le bon plaisir de S. A., en accordant, suivant les occasions, des lettres de *significamus* aux ecclésiastiques membres de la société, qui viendront résider à Bruxelles. C'est au gouvernement à décider jusqu'à quel point il veut étendre ses

faveurs ; mais, quelle que soit cette étendue, il sera très-nécessaire que le public en soit informé, tant pour engager les gens de lettres à aspirer à la qualité d'académicien, qu'à exciter la jeunesse à se rendre capable pour y être admise dans la suite.

6° Les membres absens étant obligés de faire des frais pour se rendre aux assemblées de temps en temps, il paraît qu'il sera équitable de leur rembourser ce qu'ils auront dépensé pour frais de voyage, et dont le secrétaire pourra tenir les comptes pour les présenter à ceux à qui il appartiendra, en temps et lieu.

7° Il serait très-utile, si S. A. le juge à propos, que deux membres de l'académie, l'un historien et l'autre physicien, fissent de temps en temps un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et que, dans certain cas, ils fussent accompagnés d'un dessinateur. Ces voyages pourront se faire à peu de frais, puisqu'il ne s'agira que de payer leur voiture et la dépense du voyage, sans autre vacation, ce qui ne montera pas probablement à deux cents florins par an. De pareils voyages se font par des membres de l'académie électorale de Manheim et presque partout ailleurs de temps en temps : en cela on ne propose rien qui ne soit pas usité et très-utile au progrès des connaissances dont l'académie s'occupe. L'historien examinera les archives des villes, abbayes ou couvens, et rassemblera des matériaux nécessaires à l'histoire du pays ; le physicien fera ses observations sur la nature du sol, et de ses productions ; et l'un et l'autre seront tenus de faire à l'académie et au gouvernement, un rapport détaillé de leurs découvertes.

8° Pour tous ces différens objets et autres dépenses convenables, soit d'impression des mémoires, gravures des

cartes ou figures relatives au sujet qu'on traite, port des lettres, etc., il paraît, de plus, nécessaire qu'il y ait un certain fonds raisonnable à la disposition de l'académie, comme cela se trouve dans toutes les autres académies, dont l'économie et la distribution sont confiées à un membre choisi exprès par la société, sous le nom de trésorier.

9° Il est aisé de s'apercevoir que ce qui nous manque le plus dans le pays, du côté des lettres, et ce qui est le moins généralement répandu, est la science physique : deux ans sont déjà écoulés sans que l'académie ait pu avoir une réponse digne du prix que le gouvernement a proposé à une question physique de pure observation, très-aisée et détachée de toute théorie quelconque. Cependant il importe très-fort aux nécessités du public, tant par rapport à la médecine ou la chirurgie, qu'aux arts et sciences en général, que cette espèce de connaissance soit très-répandue et même approfondie par un certain nombre de personnes dans les différentes villes du pays, pour l'utilité publique. Si S. A. envisage cette nécessité comme urgente pour ce moment, afin d'en tirer des fruits immédiats, rien peut-être ne lui paraîtra plus propre que d'établir à Bruxelles un professeur de physique expérimentale, qui fût en même temps membre de l'académie, et qui eût les instrumens nécessaires pour donner des leçons publiques, comme cela se fait à Paris au collége de Navarre, et partout ailleurs dans les villes capitales de l'Europe. On ne connaît certainement pas aucun moyen plus efficace pour réveiller le génie qui dort, et encourager les plus disposés à cette espèce de science, parmi les nombreux spectateurs, à se montrer pour le bien public. Si S. A. approuve le projet d'un pareil établissement, qui a été proposé l'année passée

à S. E. le comte de Cobenzl, en faveur de M. de l'Or, célèbre physicien français, on pourra encore le renouveler et faire une acquisition tant du professeur, qui paraît disposé à se transporter dans ce pays, que de son cabinet physique à des conditions très-raisonnables. Cette acquisition est très-intéressante pour les académiciens, qui ont souvent besoin de faire de nouvelles expériences pour vérifier ou confirmer leur doctrine.

10° Dans la plupart des académies il y a un président, qui est toujours une personne distinguée par sa naissance ou par son rang. Sa présence sert à maintenir l'ordre, à conserver l'union entre les académiciens, à les exciter à produire de bons mémoires, et à rendre l'assemblée respectable aux yeux du public. Il est sensible qu'une académie naissante comme celle de Bruxelles, aurait besoin, plus que toute autre d'un président de cette qualité.

11° Il paraît aussi qu'une classe d'académiciens honoraires, à l'imitation des autres académies, et qui sera composée de ceux de la principale noblesse qui veulent bien se prêter à honorer l'académie de leurs noms, de personnes revêtues de quelques emplois distingués et de savans étrangers, ne pourrait que donner un lustre nécessaire à l'académie pour lui attirer des aspirans, lui en procurer un certain choix et augmenter utilement et honorablement le nombre des agrégés dans son corps. Mais entre tous les moyens de cette espèce, pour l'avancement de l'académie rien ne serait plus efficace que la haute faveur de S. A.; ainsi, si pour couronner nos travaux, S. A. le ministre plénipotentiaire daignait agréer le titre de protecteur de l'académie, et honorer de temps à autre les assemblées de sa présence, elle fera assurément des progrès

rapides dans sa nouvelle carrière, et l'émulation la plus vive s'allumera parmi ses membres, dont l'ardeur les portera à produire des ouvrages dignes de son attention.

B.

Observations sur le mémoire de M. Needham, par le comte DE NÉNY, *chef et président du conseil-privé.*

Sur l'article 1er.

Lorsqu'il fut question d'établir la société littéraire, il fut proposé de lui donner le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, et d'expédier le diplôme d'établissement dans la forme de lettres-patentes. Je crus que c'était aller trop vite en besogne, vu l'incertitude du succès le cet établissement, et je pense pareillement aujourd'hui que tout cet appareil serait prématuré.

Sur l'article 2.

L'édifice où est aujourd'hui la bibliothèque royale, a été onstruit aux frais de l'infante Isabelle, pour l'usage du orps des arbalétriers de cette ville, qui, dans la suite, ont cédé au souverain, pour se débarrasser des réparaions.

La salle de la bibliothèque royale me paraît être une lace convenable pour les séances, du moins particulières, e la société. Si, dans la suite, elle en tient de publiques, t qu'il soit trouvé que la bibliothèque n'y convient pas, ne sera pas difficile d'assigner pour ces occasions solen-

nelles une autre place, par exemple, les anti-chambres du nouvel édifice du conseil-privé, lorsqu'il sera achevé.

Du reste, il est nécessaire, comme M. Needham le dit, de faire placer dans la bibliothèque des tables couvertes de tapis, des chaises, etc.

Il est également nécessaire d'y avoir un grand poêle, mais je ne suis point d'avis de le placer au milieu de la salle, et de faire passer le tuyau perpendiculairement par le centre de la coupole. Cette disposition embarrasserait, et je pense qu'il est préférable de placer le poêle près de l'une des deux cheminées qui sont dans cette salle.

Sur l'article 3.

Avant que de rendre une bibliothèque publique, il faut en avoir une. La bibliothèque royale de Bruxelles, connue sous le nom de bibliothèque de Bourgogne, qui fut brûlée ou dispersée pour la plus grande partie en 1731, à l'embrasement du palais, était composée d'un grand nombre de livres choisis des plus belles éditions, et en outre d'une multitude de manuscrits rares. Les premiers personnages du ministère en eurent la garde sous Charles-Quint et sous Philippe II, et depuis lors, nommément pendant ce siècle, elle a été confiée communément à un greffier du conseil des finances. Le baron de Lados avait la garde des débris de l'ancienne bibliothèque, lorsque, par une commission du 30 mars 1754, on nomma pour bibliothécaire adjoint un prêtre nommé Wouters, qui, par lettres-patentes du 13 août de l'année suivante, fut établi *trésorier bibliothécaire et garde de la bibliothèque royale* en titre.

Ce prêtre, qui n'a pas d'autre connaissance de livres que

celle que peut avoir un libraire médiocre, était chargé de faire l'inventaire de la bibliothèque, et, quoi qu'on lui ait donné depuis lors un canonicat de Lierre, avec des lettres de *significamus*, pour le dispenser de la résidence, non-seulement il n'a fait aucun inventaire, mais il a même augmenté le dérangement des livres, comme on peut le voir par le mémoire ci-joint, fourni par M. le trésorier-général.

Il y remarque de plus, que Wouters doit avoir eu entre les mains des fonds assez considérables pour l'augmentation de la bibliothèque, et qu'il en a fait un usage digne de son ignorance.

Sa négligence et sa paresse inexcusables déterminèrent le gouvernement à lui donner en 1766 un adjoint ou contrôleur, dans la personne d'un official du conseil des finances, nommé Jouen, qui, au mois de novembre 1768, fut nommé substitut bibliothécaire, et qui, à ce qu'il me semble, n'a point encore redressé le désordre où Wouters a laissé les choses.

Sur l'article 4.

Il résulte de là, que si l'on veut avoir une bibliothèque, il est de toute nécessité d'établir un bibliothécaire appliqué et savant, qui commence par faire vendre les mauvais livres, ou pour mieux dire les livres inutiles, qui se trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque, et qu'on prétend en composer les trois quarts. La vente de ces livres inutiles produira du moins un premier fonds, qu'on pourra employer d'abord à l'achat d'ouvrages utiles, nommément sur l'histoire tant civile qu'ecclésiastique et naturelle, la physique, etc.

Il conviendra de charger le bibliothécaire de faire d'abord un inventaire exact et raisonné de ce qui nous restera après la vente des livres inutiles, et de le continuer à mesure qu'il fera des achats.

Pour le mettre en état d'en faire, on pourrait lui assigner d'abord une somme de 2000 florins, pendant chacune des deux premières années, ensuite 1000 pendant chacune des six années suivantes, et successivement la moitié, et même moins; mais il faudrait l'astreindre à ne faire aucun achat, qu'après avoir soumis la liste des livres qu'il proposera d'acquérir, à l'approbation du ministre plénipotentiaire, ou d'une autre personne à désigner, qui pourrait entendre sur la matière l'un des membres de la société littéraire.

Au moyen de cet arrangement, nous pourrons avoir en peu d'années une bibliothèque choisie et véritablement utile, car on peut se passer d'un grand amas de livres, qui d'ordinaire ne servent qu'à l'ostentation.

Quant au choix du sujet, je n'en connais pas de meilleur que le sieur Des Roches d'Anvers. Il me paraît âgé d'environ trente ans, et les deux prix de la société littéraire, qu'il a remportés sur la partie de l'histoire, ne laissent aucun doute sur son application et ses connaissances.

Je le regarde même comme très en état d'entreprendre un jour l'épineux et très-difficile ouvrage d'une histoire générale des Pays-Bas : le projet ci-joint qu'il en a présenté à S. A. le ministre plénipotentiaire, décèle les plus grandes vues, le tact fin, et un goût délicat.

Il s'agirait seulement de savoir sur quel pied et à quelles conditions le sieur Des Roches voudrait se transplanter à Bruxelles, et c'est sur quoi on pourrait le sonder.

J'ajouterai que, dans l'édifice où est la bibliothèque

royale, il y a au rez-de-chaussée un logement composé de trois petites chambres que Wouters a occupées, et qu'il a quittées depuis deux à trois ans. On conçoit difficilement que le haut de l'édifice puisse appartenir à Sa Majesté, et le rez-de-chaussée aux arbalétriers. Il est vrai néanmoins dans le fait qu'ils ont vendu ce rez-de-chaussée à Wouters, et que depuis lors ils l'ont repris, en lui remboursant le prix qu'il en avait payé. Il est dit, dans le mémoire de M. le trésorier-général, qu'il y a actuellement un procès au conseil de Brabant entre le conseiller fiscal et eux, sur la propriété de cette partie de l'édifice.

Il serait bon que le gouvernement fût informé à quoi ce procès en est, et ce qu'on doit en attendre; car il convient absolument que le rez-de-chaussée appartienne à Sa Majesté, comme le reste de l'édifice. Des Roches étant marié, ce petit appartement est trop resserré pour qu'il puisse y loger; mais il est nécessaire qu'il soit destiné pour les usages de la bibliothèque et du bibliothécaire, vu que le haut de l'édifice ne consiste que dans la seule salle où sont les livres.

Sur l'article 5.

De toutes les académies littéraires ou des sciences, il n'y a que la société royale de Londres où il n'y a point de pensions pour quelques-uns des membres. Il est certain que ces pensions sont un grand encouragement pour les gens de lettres, forcés, pour ainsi dire, par état, de renoncer à toute autre espèce d'occupation lucrative. Il paraît que ce n'est pas l'intention de Sa Majesté de rendre ces pensions fixes, ni de les établir pour un nombre déterminé de sujets, puisqu'elle a ordonné qu'on ne payât que par forme de gra-

tification une somme de 500 florins au professeur Vounck, et autant au sieur Seumoy, qui, à ce que je crois, n'ont encore joui de cette gratification qu'une seule fois. Du reste il y a des évêchés assez riches dans le pays, pour leur imposer une somme de 3 à 4000 florins par an, qu'on pourrait destiner aux membres de la société littéraire. C'est à peu près ainsi qu'on en use en France, où plusieurs gens de lettres ont des pensions sur des évêchés.

Quant aux lettres de *significamus*, dont parle M. Needham, le gouvernement est toujours le maître de les accorder, lorsque les circonstances lui paraissent mériter cette faveur.

Sur l'article 6.

Il est juste que les membres de la société littéraire résidant hors de Bruxelles, soient remboursés de la dépense des voyages qu'ils feront pour s'y rendre. Cela ne peut pas faire un objet bien considérable.

Sur l'article 7.

M. Needham présente ici des vues fort utiles, et dont l'exécution ne sera certainemeut pas bien coûteuse.

Sur l'article 8.

Au lieu d'assigner un fonds fixe pour les dépenses dont il s'agit ici, il pourrait être déclaré que le directeur de la société devra remettre au ministre plénipotentiaire une note de chaque article des dépenses de cette catégorie, au paiement desquelles il sera pourvu, en cas que le ministre les approuve.

Sur l'article 9.

Cet objet de dépense irait loin dans le moment présent, :ar outre la pension du professeur de physique expérimen-ale, il faudrait faire l'achat d'un cabinet d'instrumens, et e procurer un édifice pour le placer : on peut donc diffé-er de se décider sur cet article.

Sur l'article 10.

Feu S. E. M. le comte de Cobenzl s'était chargé, à ce que 'ai ouï dire, de cette présidence. Il faudrait que ce fût [uelqu'un qui ne fût pas distrait par d'autres occupations ıssidues et journalières.

Sur l'article 11.

Les progrès de la société littéraire ne me paraissent pas ncore assez avancés, pour y établir une classe d'acadé-ıiciens honoraires. Elle ne doit d'ailleurs pas douter de la rotection de S. A. R. et de celle du ministre plénipoten-iaire ; mais convient-il que dès à présent ils s'en décla-ent les protecteurs en titre ? cela devrait, ce me semble, tre réservé pour un temps où la société aura acquis plus e consistance, et que sa stabilité sera reconnue par des :ttres-patentes.

Bruxelles, le 5 janvier 1771.

C.

Remarques sur le mémoire concernant la société littéraire établie à Bruxelles, présentées à S. A. le ministre plénipotentiaire de S. M., par M. Needham, et sur les observations qui ont été faites sur ledit mémoire, par M. Gérard.

Avant que de s'expliquer sur le mémoire de M. Needham, on croit devoir rappeler les principales causes auxquelles on peut attribuer le peu de succès d'un établissement qui ne pourra point se soutenir, si ceux qui en sont membres, ne sont guidés par l'ambition, animés par l'espoir des récompenses et protégés efficacement par le gouvernement.

Lorsqu'il s'est agi de composer la société littéraire, il est certain qu'on a dû être embarrassé ; mais il paraît qu'il eût été de la prudence de ne nommer aucun membre, avant que de s'être assuré que le choix qu'on faisait de sa personne lui était agréable ; on ne l'a point fait, et la société a été composée de plusieurs personnes ou peu zélées, ou qui ne produiront jamais aucun ouvrage, puisque jusqu'ici elles ne se sont engagées à rien et n'ont encore rien produit.

Le peu de considération que la société, abandonnée à elle-même dès sa naissance, s'est attirée, jointe à l'idée que le public a eu lieu de se former que cet établissement ne tarderait pas à crouler, a été en grande partie cause que peu de personnes se soient présentées pour être admises et que les membres de la société aient été découragés : et on peut attribuer au défaut d'un président, d'une condition ou d'un rang relevé, qui ait assisté aux assemblées

de la société, que les séances aient été si peu fructueuses, qu'on y ait tenu si peu d'ordre, que le règlement de la société, quoiqu'agréé par tous les membres, ait été si peu observé, et enfin que l'état de la société soit aujourd'hui tel, qu'on pourrait mettre en question, s'il ne serait point préférable de laisser tomber un établissement qui présente une perspective si peu flatteuse, plutôt que de s'exposer à courir le risque de faire des efforts inutiles pour le soutenir. Mais quand on considère que dans quel temps et pour quel motif on laisserait crouler la société, qui, par son seul nom, a su s'acquérir quelque réputation chez l'étranger, dans l'instant même que, par des événemens connus à Son Altesse, elle perdait toute considération dans le pays, la dignité du gouvernement qui a érigé la société et qui s'en est déclaré le soutien, sera toujours compromise, puisque ni les nations étrangères ni la postérité ne pourra jamais croire que les Pays-Bas n'aient pu fournir des sujets propres à concourir au progrès des belles-lettres, et qu'on n'ait pu, si on l'eût voulu, former et soutenir un établissement que les souverains des peuples autrefois les plus barbares, ont fait fleurir dans leurs États, il ne restera aucun doute qu'on ne doive faire les plus grands efforts pour assurer la stabilité à un établissement, qui, bien dirigé, pourra avec le temps procurer les plus grands avantages au souverain et au peuple.

Les moyens que M. Needham propose comme les plus propres à accélérer les progrès de la société littéraire se trouvant détaillés dans son mémoire ci-joint, on se contentera d'en donner ici l'extrait, de même que celui des observations qui ont été faites sur ledit mémoire, en y joutant quelques remarques qu'on a l'honneur de sou-

der aux ecclésiastiques qui seront membres de la société.

gens de lettres ont des pensions sur des évêchés. Quant aux lettres de *significamus*, on pourra les accorder lorsque les circonstances paraîtront mériter cette faveur.

Remarques.

Il ne sera guère possible d'augmenter le nombre de membres de la société littéraire, ni d'engager ceux qui la composent actuellement de se rendre aux assemblées et d'y produire quelqu'ouvrage, sans leur présenter la perspective d'une pension ou de quelqu'autre faveur.

La somme de 4000 florins, qu'on propose d'imposer sur les évêchés, jointe aux 2,400 florins que Sa Majesté a daigné assigner à la société, paraît suffisante pour les pensions et pour toutes les dépenses que la société serait dans le cas de devoir faire ; mais si l'on ne peut accorder des pensions sur les évêchés qu'à des ecclésiastiques, qu'on peut d'ailleurs récompenser par quelque bénéfice, en ce cas les laïques, qui paraissent devoir former le plus grand nombre dans la société, resteraient la plupart sans espoir de pouvoir obtenir une pension, d'autant qu'une partie de la somme assignée par Sa Majesté, devra être employée aux dépenses de la société.

Il est deux bénéfices dans ces pays qui peuvent être possédés par des laïques, et qui pourraient être conférés à des membres de la société : ce sont les prébendes impériale et ducale du chapitre de Nivelles ; la première est possédée par la doyenne du chapitre, qui est très-âgée, et

la seconde vient d'être conférée à la comtesse d'Arberg. Si Sa Majesté daignait d'annexer ces prébendes à la société, elles pourraient tenir lieu de pensions à deux membres; mais comme l'événement de la vacance de ces deux prébendes est peut-être très-éloigné, il ne paraît pas qu'il en puisse être question à présent.

Extrait du mémoire.	*Extrait des observations.*
Remboursement à faire aux membres non résidans à Bruxelles, des frais de voyage.	Il est juste de rembourser cette dépense, qui ne peut point faire un objet considérable.

Remarques.

Les frais de voyage qui, aujourd'hui, ne seront pas considérables, pourront monter à une forte somme, lorsque la société tiendra de fréquentes assemblées, et sera composée de plusieurs membres non résidans à Bruxelles : il ne paraît par conséquent point que le gouvernement puisse s'engager à payer ces frais, puisque ce pied une fois pris, il ne sera plus possible d'en revenir. Ceux qui se trouveront honorés d'être membres de la société ou qui aspireront aux pensions, ne demanderont point le remboursement de ces frais. MM. Vandervynckt et Verdussen l'ont refusé lorsque le secrétaire de la société le leur a offert, et M. Limbourg, prévenu qu'on ne lui rembourserait point ses frais de voyage, n'en a pas moins sollicité vivement pour être agrégé à la société. Il est d'ailleurs certain que les membres dont la résidence est fort éloignée de Bruxelles, ne se rendront pas souvent aux assemblées, quand même on les défraie-

rait : on pourrait donc leur laisser la liberté de venir ou ne pas venir aux assemblées, et exiger qu'ils envoient leurs ouvrages au secrétaire de la société, qui en fera la lecture dans les assemblées.

A l'égard des membres résidans à Louvain, qui peuvent faire le voyage dans un jour, et qui pourront par conséquent, sans se déranger, se rendre assiduement aux assemblées, on pourrait défrayer ceux qui ne jouiront point de quelque pension ou gratification à titre de membre de la société.

Extrait du mémoire.	*Extrait des observations.*
Voyage littéraire à faire tous les ans par deux membres de la société.	Ces vues sont utiles et l'exécution ne sera certainement pas fort coûteuse.

Remarques.

La dépense de ce voyage pourra se trouver dans le fonds assigné à la société. Il sera nécessaire de munir les membres de la société qui feront ce voyage, d'un ordre, pour qu'ils puissent avoir accès aux archives des villes, couvens, etc.

Extrait du mémoire.	*Extrait des observations.*
Fonds à laisser à la société pour différentes dépenses, comme frais d'impression, gravures, etc.	État à en remettre à S. A. le ministre, qui fera pourvoir à leur paiement s'il les agrée.

Remarques.

Si la société littéraire fait des progrès, il s'agira dans la

suite de faire un recueil de ses mémoires, et de faire faire quelques gravures. Le débit de ces ouvrages pourra compenser la dépense, et on pourra, à l'exemple des autres établissemens littéraires, faire une convention avec un libraire-imprimeur, à moins, et ce qui serait préférable, que l'imprimerie du lotto se chargeât de toute la dépense, s'engageât de fournir un certain nombre d'exemplaires gratis à la société, et vendît le restant pour son compte ; en tout cas, la société ne peut débiter elle-même ses ouvrages.

Les autres dépenses dont M. Needham parle, sont les ports de lettres et le salaire d'un écrivain, pour mettre au net les ouvrages des membres de la société.

Si la société entretient une grande correspondance, le premier de ces objets pourra devenir considérable, mais comme le prince de la Tour a accordé les ports de lettres gratis à l'académie de Manheim, il l'accordera sans doute, à la société littéraire de Bruxelles, si le gouvernement le lui demande. Quant aux frais de copies, on croit qu'il serait moins coûteux que la société prît un écrivain à gages; au reste, les dépenses résultant de ces deux objets sont inévitables, et elles pourront se faire des fonds assignés à la société.

Extrait du mémoire.	*Extrait des observations.*
Établissement d'un professeur de physique expérimentale, et achat à faire d'un cabinet de physique.	Cette dépense irait loin et on peut différer de se décider sur cet article.

Remarques.

La société était à peine établie, que M. Needham a fait

la même proposition, qui a été appuyée par quelques autres membres de la société, qui ont soutenu qu'on ne pouvait faire aucune expérience ni découverte de physique, sans les instrumens nécessaires; il paraît donc que tôt ou tard, il conviendra de faire la dépense que M. Needham propose. Cette dépense sera infiniment moindre en établissant le professeur et plaçant le cabinet de physique à Louvain, et ce serait dans les fonds de l'université qu'on devrait prendre et le prix d'achat et les gages du professeur (auquel on pourrait d'ailleurs donner une pension comme membre de la société littéraire), puisque ce serait l'université qui en retirerait les plus grands avantages et le plus d'utilité; et il ne serait peut-être pas impossible de trouver les fonds pour former insensiblement un beau cabinet de physique, de même qu'on en a trouvé pour former la nombreuse bibliothèque. Mais l'établissement d'un professeur de physique expérimentale rencontrera infailliblement les plus grands obstacles. On enseigne la physique dans les quatre pédagogies; on dit que les professeurs ne sont rien moins qu'habiles dans cette science; mais ils seront soutenus par tout le corps de l'université contre le professeur que le gouvernement voudrait établir. Les membres de l'université paraissent d'ailleurs n'avoir vu qu'à regret l'établissement de la société littéraire, au progrès de laquelle ils auraient dû concourir par état. Personne d'entre eux ne s'est présenté pour être admis dans la société, et ce qui est plus surprenant encore, c'est qu'il n'est venu de Louvain aucun mémoire sur les questions proposées par la société.

Extrait du mémoire.	*Extrait des observations.*
Personne distinguée par sa naissance ou par son rang, à nommer président de la société.	Il faudrait que ce fût quelqu'un qui ne fût pas distrait par d'autres occupations assidues et journalières.

Remarques.

Feu S. E. le comte de Cobenzl avait pris le titre de président de la société littéraire, mais il n'y a présidé que dans l'assemblée qui s'est tenue dans son hôtel, le 16 octobre 1769; aux autres assemblées, sauf à la première qui s'est tenue chez et en présence de S. E. le comte de Neny, personne n'a présidé : les membres ont été mécontens, le public a annoncé la chute d'un établissement qui était sans chef, et qui paraissait ne point être protégé par le gouvernement, et il y eut si peu d'ordre dans les assemblées, si peu d'émulation entre les membres, qu'il y a lieu de croire que, malgré toutes les faveurs que le gouvernement pourrait accorder aux membres de la société, elle ne fera aucun progrès si la présence d'une personne de rang ou de condition, n'excite ceux qui la composent à se distinguer. Enfin, il est indispensable qu'à l'exemple de ce qui s'est pratiqué dans les autres académies, une personne de rang ou de condition, se charge des fonctions de président. M. Colbert présidait ordinairement aux assemblées de l'académie des inscriptions et des belles-lettres à Paris. Les premières assemblées de l'académie de Berlin se sont tenues sous la présidence du comte de Schmettau, maréchal des armées du roi, et sous celle de M. le baron de

Borcke, ministre d'état et de cabinet, et l'académie de Manheim, a pour président le baron de Hohenhausen, qui possède plusieurs charges à la cour palatine. On peut attribuer les progrès de ces académies à ce que les membres ont travaillé sous les yeux de personnes distinguées, et il est apparent que lorsque la société littéraire de Bruxelles aura à sa tête un président, elle sera envisagée comme un établissement stable et protégé, et que, par là, plusieurs personnes à talens chercheront à en devenir membres.

Extrait du mémoire.

M. Needham termine son mémoire en proposant l'établissement d'une classe d'académiciens honoraires, et en suppliant S. A. le ministre plénipotentiaire de se déclarer protecteur de la société.

Extrait des observations.

Les progrès de la société littéraire ne sont point encore assez avancés pour y établir une classe d'académiciens honoraires et pour que S. A. le ministre s'en déclare le protecteur.

Remarques.

L'académie d'Arras, qui n'a jusqu'ici publié aucun ouvrage, a une classe d'académiciens honoraires, et si on pouvait établir une pareille classe dans la société littéraire de Bruxelles, il est certain que par là on établirait la réputation de cette société; et comme l'intention de S. A. le ministre est de ne prendre le titre de protecteur que lorsque la société sera établie par lettres-patentes, et qu'il parait cependant qu'après avoir annoncé aux membres de la société, que Son Altesse se proposait de prendre des arrangemens relativement à cet établissement, il serait néces-

saire que lesdits membres fussent instruits des arrangemens qu'on a pris, et qu'on ne tardât plus à rendre son activité à la société dont les séances ont été arrêtées ensuite des ordres de Son Altesse, on prend la très-respectueuse liberté de soumettre à sa considération s'il ne conviendrait pas de nommer d'abord un président, d'informer les membres de la société de cette nomination, et d'indiquer une assemblée pour la semaine après Pâques, dans laquelle Son Altesse pourrait faire informer les membres de la société des arrangemens qu'elle aura trouvé bon de prendre.

Mémoire concernant la bibliothèque royale ou de Bourgogne, et sur le projet de la rendre publique, par M. GÉRARD.

La bibliothèque de Bourgogne était anciennement composée de très-beaux manuscrits, et elle passait pour une des plus célèbres de l'Europe. Plusieurs de ces manuscrits sont dispersés : il s'en trouve dans différentes bibliothèques d'Allemagne, où ils auront vraisemblablement été transportés pendant les troubles des Pays-Bas : quelques autres de ces manuscrits ont été consumés par l'incendie de la cour, et quelques-uns furent enlevés par les Français lorsqu'ils occupèrent ces pays ; mais comme une grande partie de ces derniers vient d'être restituée, il se trouve encore actuellement dans la bibliothèque royale environ cinq cents manuscrits : il y en a peu qui concernent l'histoire : ce sont presque tous des livres de piété, des poésies ou des romans dont plusieurs sont écrits sur vélin et ornés de belles miniatures.

Après l'incendie de la cour, ces manuscrits, ainsi que les livres imprimés qui consistaient en 1558 ouvrages imprimés, dont 949 in-folio, 275 in-quarto, et 334 in-octavo, furent déposés dans une espèce de cave où ils restèrent dans l'oubli jusqu'en 1742, que le comte de Konigsegg-Erps chargea le conseil des finances de lui remettre un catalogue des livres de cette bibliothèque, et de l'informer s'il n'y avait point de place pour la retirer dans la maison où les conseils collatéraux tenaient leurs séances.

Le conseil présenta au comte de Konigsegg-Erps, avec sa consulte du 31 mars 1742, le catalogue des livres qui composaient cette bibliothèque, et insinua qu'on pourrait placer ces livres dans la chambre où se tenait alors le bureau de la régie, qu'on avait résolu de transférer dans un autre endroit.

La consulte du conseil est restée sans résolution, mais il se trouve dans les actes de la secrétairerie d'état et de guerre un projet de résolution conçu en ces termes :

« Cette consulte n'ayant servi que pour mon information, » et le temps n'étant pas propre à songer à la formation » d'une bibliothèque, je l'ai laissée sans résolution, quoique » mon idée ait été, en la demandant, de former une petite » bibliothèque à l'usage du conseil privé et une autre à » celui du conseil des finances, en proposant à Sa Majesté » de faire vendre les livres qui ne pouvaient servir à aucune » de ces deux vues, et en employant une petite somme » annuelle pour parvenir insensiblement à l'exécution de » cette idée. » Au bas de ce projet se trouve de la main du comte de Konigsegg : « Il faudrait des temps plus pécu- » nieux pour semblable idée. »

Il ne fut plus question de la bibliothèque royale jusqu'en

1755, lorsque son excellence le comte de Cobenzl fit transporter les livres qui composaient cette bibliothèque, dans l'endroit où ils sont présentement.

On expédia une commission de bibliothécaire en faveur d'un prêtre nommé Wouters, et on obligea les imprimeurs qui avaient obtenu des octrois pour imprimer des livres, et qui étaient restés en défaut d'en fournir deux exemplaires à la biblothèque royale, d'y remettre ces exemplaires.

Ce prêtre fit l'emplette de plusieurs livres, en s'attachant plus à la quantité qu'à la qualité des ouvrages; mais il ne fit aucun catalogue des livres, ni ne les arrangea point, de sorte que la bibliothèque resta dans le plus grand désordre : ce qui fut cause que le gouvernement lui donna, en 1766, un official du conseil des finances pour adjoint et accorda à celui-ci une gratification annuelle de 280 fl. Cet official a à la vérité formé une espèce de catalogue ou d'inventaire, mais les livres de la bibliothèque sont encore aujourd'hui dans le plus grand dérangement, et plusieurs sont sur le pavé, où ils se gâteront s'ils y restent plus long-temps.

La société littéraire était à peine érigée que les membres exposèrent à feu son excellence le comte de Cobenzl que, sans le secours d'une bibliothèque publique à Bruxelles, il ne serait guère possible d'y exciter le goût des belles-lettres : ce ministre en étant persuadé, se proposait de donner ses soins pour que la bibliothèque royale pût devenir bientôt publique; et, dans le dessein de faire vendre les livres incomplets et inutiles, il avait chargé le secrétaire de la société d'en faire examiner l'inventaire par les membres de la société les plus versés dans la connaissance des livres. Cet examen n'ayant été achevé qu'après la mort de ce ministre, il n'en est rien résulté; mais la société n'en a pas moins in-

sisté dans la séance du 26 avril 1770, sur la nécessité de rendre la bibliothèque royale publique, et de la fournir de bons ouvrages : et c'est à sa réquisition que M. Needham a proposé à Son Altesse le ministre plénipotentiaire l'établissement d'une bibliothèque publique et d'un bibliothécaire savant, comme une chose qui contribuerait infiniment à l'avancement de la société littéraire et au progrès des belles-lettres.

Son excellence le comte de Nény consulté sur cette proposition, dit que la bibliothèque royale est dans le plus grand désordre; que, si l'on veut avoir une bibliothèque, il est de toute nécessité d'établir un bibliothécaire savant et appliqué, et il trouve dans la personne du sieur Des Roches, demeurant à Anvers, qui a remporté deux prix de la société littéraire, les qualités et les connaissances nécessaires pour occuper avec distinction la place de bibliothécaire, ajoutant qu'on pourrait le sonder, sur quel pied et à quelles conditions il voudrait se transplanter à Bruxelles.

S'expliquant ensuite sur les arrangemens à prendre pour avoir dans peu d'années une bibliothèque choisie et véritablement utile, M. le chef et président est d'avis qu'il faut commencer par faire une vente des livres inutiles, et en employer le produit à l'achat de bons ouvrages;

Qu'il conviendrait de charger le bibliothécaire de faire d'abord un catalogue exact et raisonné de ce qui restera après la vente, et de le continuer à mesure qu'il fera des achats;

Que, pour le mettre en état d'en faire, on pourrait lui assigner d'abord une somme de 2000 florins, pendant chacune des deux premières années, ensuite mille florins pendant chacune des six années suivantes, et successivement la

moitié et même moins; mais qu'il faudrait l'astreindre à ne faire aucun achat qu'après avoir soumis la liste des livres qu'il proposera d'acquérir, à l'approbation du ministre plénipotentiaire ou d'une autre personne à désigner, qui pourrait entendre sur la matière l'un des membres de la société littéraire.

Ce que M. le chef et président propose, paraît l'unique parti qu'il y ait à prendre pour former bientôt une bonne bibliothèque. Si cependant le gouvernement n'était pas disposé à faire, dans le moment, toute la dépense qui en résulterait, il semble que cela ne devrait pas empêcher qu'on ne rendît la bibliothèque royale publique. Il y restera, après la vente des livres inutiles et défectueux, environ quatre à six mille volumes, parmi lesquels il y en a de très-rares. On pourra acheter plusieurs bons ouvrages du produit de la vente des livres inutiles, et il est très-apparent que, lorsqu'il y aura une bibliothèque publique, des particuliers y légueront leurs livres; de sorte que quelque petite que soit la somme que Sa Majesté daignera assigner annuellement à la bibliothèque, il est à espérer qu'au bout de quelques années, on aura une bibliothèque si point nombreuse, au moins très-utile.

On ne peut au reste que soumettre à la considération de Son Altesse le ministre plénipotentiaire, s'il ne conviendrait pas de faire d'abord l'inventaire des livres inutiles, dont on pourrait faire vendre une partie à la suite de la bibliothèque du feu comte Cobenzl. On serait par là à même de pouvoir arranger les autres livres et de rendre la bibliothèque publique au commencement de l'été prochain.

D.

Observations sur les papiers ci-joints, concernant la société littéraire des Pays-Bas, par le chancelier Crumpipen.

La société littéraire des Pays-Bas fut établie à Bruxelles en 1769, sous les auspices les plus favorables : le projet en avait été formé par feu le sieur Schöffplin, célèbre professeur de l'université de Strasbourg. S. A. R. le sérénissime duc gouverneur-général, sur le compte qui lui en fut rendu, goûta ce projet, et, dans la vue de donner aux peuples des Pays-Bas une nouvelle preuve de son amour pour les arts et pour les belles-lettres, ce sérénissime prince proposa à l'impératrice d'agréer un établissement qu'on regardait avec raison comme le seul moyen de faire revivre dans ces provinces, et particulièrement dans l'université de Louvain, aussi célèbre par son ancienneté que par les grands hommes qu'elle a produits, ce goût pour la littérature qui s'y était, pour ainsi dire, totalement perdu; enfin, S. M. condescendit à ce que l'on formât une association de gens de lettres sur le pied que la chose lui avait été présentée d'ici, et elle ajouta à cette marque de sa bienveillance royale pour les muses belgiques, celle d'autoriser le gouvernement à disposer annuellement d'une somme de 2400 florins, non à titre de pension, mais par forme de gratification, en faveur des membres de la société qui se seraient distingués par quelques bons ouvrages.

Après des commencemens aussi heureux et aussi propres à encourager les talens, on ne devait naturellement pas s'attendre à voir cette même société à peine élevée, tomber

dans un engourdissement fâcheux, et qui, en annonçant à l'Europe littéraire sa chute prochaine, n'a pu que lui faire perdre toute la considération qu'elle s'y était acquise dès les premiers momens de sa naissance.

Il s'agit d'examiner quelles peuvent être les causes d'un changement aussi inattendu, et quels seraient les moyens d'y pourvoir.

Il est certain que tout corps abandonné à lui-même ne saurait se soutenir long-temps dans les termes de sa première institution ; quelque bonnes que soient les règles qu'on lui prescrit, quelque soin que l'on prenne pour en assurer l'exécution, si personne n'y surveille, et n'est muni d'une autorité suffisante pour les faire respecter, il faut de nécessité qu'on s'en écarte, que la confusion s'y mêle, et que par une suite de cette espèce d'anarchie l'établissement croule.

Tel paraît être le cas de la société littéraire des Pays-Bas.

Les membres qui la composèrent dans le principe, avaient été choisis parmi le peu de gens de lettres connus que nous avons dans ces provinces; le règlement qu'on avait adopté pour la discipline interne de cette société, était très-bien rédigé; on tint deux assemblées qui furent présidées, la première, par le chef et président comte de Nény, et la seconde, par feu le ministre plénipotentiaire; on y annonça les programmes des questions que la société était convenue de proposer aux recherches et à la discussion des savans; on distribua des médailles aux auteurs des ouvrages qui avaient été couronnés, et l'on crut même apercevoir par les différentes pièces qui furent soumises au jugement de la société, qu'il y avait encore dans cette contrée, autrefois si féconde en gens de lettres, des parti-

culiers très-instruits, et auxquels il n'avait manqué jusqu'ici, que l'occasion de faire éclore leurs talens et leurs connaissances, nommément dans la partie de l'histoire.

Mais à défaut d'un chef permanent, et reconnu pour tel, les autres assemblées de la société, où personne ne présida, se tinrent avec très-peu d'ordre, et avec aussi peu d'émulation; les membres les plus éclairés s'en plaignirent, quelques-uns même ne voulurent plus s'y rendre; et les étrangers surtout, ne sachant à qui s'adresser, lorsqu'ils arrivaient en ville, ni l'endroit où se tiendraient les assemblées, en repartirent, comme on peut bien se l'imaginer, fort mécontens d'avoir fait un voyage inutile.

Il résulte de ces observations, que si l'on veut conserver un établissement qu'on n'a formé qu'avec beaucoup de peine, et dans des vues qui tiennent au bien public, il faut de toute nécessité:

1° Donner un président à la société littéraire des Pays-Bas dont les fonctions seront de proposer, dans les assemblées de la société soit générales ou particulières, les affaires sur lesquelles il s'agira de délibérer, de colliger les opinions des membres, de tâcher de les concilier lors qu'ils sont de différens avis; d'y maintenir les règlemens et le bon ordre; d'encourager les associés à donner de temps en temps des productions sur quelque sujet intéressant, et à les lire ensuite dans les assemblées; de rendre compte au ministre plénipotentiaire, de trois en trois mois, de l'état de la société, des membres qui se seront le plus distingués, et généralement de tout ce qui peut concerner la police tant intérieure qu'extérieure du corps, ses besoins, ses progrès.

Il serait inutile d'observer qu'il convient que le pré-

sident soit une personne qui jouisse d'une certaine considération dans le public, soit du chef de sa naissance, ou du chef de ses emplois.

2° Donner à la même société une consistance assurée, au moyen des lettres-patentes à expédier en la forme ordinaire sous le titre d'*académie royale des sciences et belles-lettres*, ou bien simplement de *société littéraire des Pays-Bas*, comme on le trouvera le plus à propos; le titre signifiant peu de chose pourvu que l'établissement même produise de bons effets.

On pourrait objecter à cela, que, vu l'incertitude du succès de cet établissement, il serait prématuré de lui imprimer le sceau de la stabilité; mais il semble que cette considération, qui était fort juste, lorsqu'il s'est agi, il y a quelques années, de former une société littéraire aux Pays-Bas, ne subsiste plus aujourd'hui, qu'il est question d'opter entre l'anéantissement total de cette société, qui ne peut manquer d'arriver bientôt, si on laisse les choses dans l'état où elles sont, et sa conservation, à laquelle on ne parviendra jamais efficacement, si on ne ranime la confiance du public par une preuve sensible de la protection éclairée que Sa Majesté et son gouvernement accordent aux belles-lettres et à ceux qui les cultivent.

Du reste, comme la rédaction du diplôme d'établissement de la société exigera beaucoup de travail et un examen réfléchi, il suffira que, dans la première assemblée qui se tiendra pendant le courant du mois d'octobre prochain, le président soit autorisé à annoncer aux membres de la société, que Sa Majesté a résolu de confirmer cet établissement par des lettres-patentes en forme, dont le président pourrait être chargé de présenter le projet à l'approbation

de S. A. R. Cette déclaration seule, en remplissant le vœu commun de tous les membres de la société, sera le présage des jours plus brillans, et rassurera le public sur le sort d'un établissement dont il regardait déjà la chute comme prochaine.

Ces deux points préliminaires, et qui sont les plus essentiels, une fois consentis, il paraît qu'il ne sera pas fort difficile d'arranger le surplus : on pourrait même donner un nouveau relief à la société littéraire en y établissant une classe d'académiciens ou d'associés honoraires. Il sera également fort aisé de convenir d'un emplacement décent et commode pour la tenue des assemblées de la société tant publiques que particulières, étant à remarquer que les assemblées de cette dernière espèce pourront dans l'entre-temps se tenir à l'hôtel du président.

Pour ce qui est de l'idée de convertir la bibliothèque royale de Bruxelles en une bibliothèque publique, je ne puis que me rapporter sur cet objet à la note du secrétaire de la société littéraire Gérard, et y ajouter, que cet établissement sera non-seulement d'une utilité décidée pour le public, mais aussi d'une sorte de nécessité pour la société littéraire, dès lors que sa stabilité sera reconnue par des lettres-patentes.

Cette bibliothèque, autrefois négligée et abandonnée à la direction d'un homme dont les connaissances étaient très-bornées, se trouve aujourd'hui dans un fort bon ordre, par les soins suivis que le sieur Gérard et l'abbé Chevalier (1), reçu depuis peu dans la société littéraire des Pays-Bas,

(1) L'abbé Chevalier est déjà avantageusement connu dans la république des lettres, étant membre de la société royale de Londres et correspondant de l'académie des sciences de Paris.

ont donné à cet objet important; et à peine le bruit s'est-il répandu que l'on s'occupait du projet d'établir une bibliothèque publique, que des particuliers zélés pour l'avancement des lettres, se sont distingués par le don qu'ils ont fait de plusieurs beaux ouvrages à la bibliothèque royale.

Moyennant cela, il est à espérer qu'en peu d'années nous pourrons avoir une bibliothèque choisie : il n'est question dans le moment présent que d'établir un bibliothécaire appliqué et instruit.

Le sieur Des Roches, d'Anvers, aurait sans doute toutes es qualités requises pour remplir cette place avec succès; nais outre que l'acquisition de cet homme ne pourrait qu'être fort coûteuse, il semble qu'il serait plus convenable de confier la direction de la bibliothèque à un des membres de la société résidant à Bruxelles, et j'ai tout ieu de présumer que l'abbé Chevalier dont l'application t le zèle sont connus, s'en chargerait volontiers, au moyen 'une pension de sept à huit cents florins qu'on pourrait ssigner sur la dot de l'un ou l'autre des évêchés vacans.

Si S. M. daignait agréer cette proposition, l'établissement 'un bibliothécaire ne serait pas une surcharge pour ses oyales finances, et procurerait en même temps à la société ttéraire l'avantage de s'assurer un bon sujet, sans être bligée de lui payer, de son propre fonds, qui jusqu'ici 'est pas bien considérable, une pension qu'il est probable ue l'abbé Chevalier, en qualité de membre de cette société, mettra dans le cas de mériter bientôt par son travail.

Bruxelles, 11 septembre 1771.

J. Crumpipen, *chancelier de Brabant.*

Rapport fait par le prince de Kaunitz, chancelier de cour et d'état, à l'impératrice Marie-Thérèse.

MADAME,

Votre sacrée Majesté Impériale et Apostolique daignera se rappeler que, par une royale dépêche du 12 juin 1769, elle a trouvé bon de consentir à l'établissement d'une société littéraire, sur le pied que j'avais eu l'honneur de lui proposer par mon respectueux rapport du 24 octobre 1768, ci-joint en original sous n° 1mo.

On n'envisageait cet établissement que comme un simple essai, qui devait préparer les voies à celui d'une académie en forme; mais plusieurs circonstances ne permettent plus d'espérer qu'en le laissant subsister tel qu'il est, on en recueillera les avantages, qu'on était en droit de s'en promettre.

A peine arrivé aux Pays-Bas, le prince de Starhemberg s'en aperçut, et il m'écrivit, entre autres là dessus le P. S. ci-joint, sous n° 2o, daté du 3 août de l'année dernière. Il s'attacha alors nommément à faire voir qu'il était convenable de nommer le chancelier de Brabant Crumpipen, président de la société; et en même temps il me communiqua plusieurs considérations, qui tendaient à prouver qu'il serait très-utile en général et en particulier, pour la même société, d'établir à Bruxelles une bibliothèque publique et ouverte; objet qu'il croyait pouvoir être rempli à peu de frais en employant, pour l'emplette de bons livres,

nt le produit de la vente des mauvais ou inutiles, qui se
ouvent à la bibliothèque royale de Bruxelles, que l'é-
argne qu'on avait faite sur les 2400 florins assignés par
a à la société littéraire.

Votre Majesté ayant daigné me faire connaître expres-
ment, sur mon très-humble rapport du 24 octobre 1768,
latif à l'établissement de cette société littéraire, qu'elle
ait vu avec plaisir ma respectueuse proposition à cet
ard, sur laquelle elle avait entendu aussi le baron Van
rieten, je balançai d'autant moins d'applaudir aux vues
ministre, par le P. S. ci-joint sous le n° 3°, daté du 14
ût de l'année dernière; je lui conseillai en même temps
proposer à Son Altesse Royale d'adresser sur le tout une
ation à votre Majesté, et en attendant, je crus pouvoir
ıtoriser à employer, de l'agrément du sérénissime duc,
emplette de bons livres, l'argent qu'il y destinait.

En conformité de ce que j'avais suggéré au ministre, Son
esse Royale a traité toute cette matière dans la relation
ointe sous n° 4°, datée du 7 avril dernier (1). . . .

. . . .

. . . .

e détail, que je viens de mettre sous les yeux de votre
esté ne prouve que trop, à mon très-humble avis, que
ıblissement de la société littéraire ne répond pas à l'idée
on était en droit de s'en former. Il serait inutile d'exa-
er si, en s'y prenant différemment que le comte de
enzl l'a fait, les vues de votre Majesté à cet égard au-
nt pu être accomplies, mais il faut partir du point où
choses se trouvent, et dès lors il semble qu'on est réduit

(1) Suit l'analyse de la relation du duc Charles de Lorraine.

à opter entre ces deux partis, de laisser crouler l'établissement dont il s'agit, et d'abandonner ainsi le projet de former une académie aux Pays-Bas, ou de réaliser dès à présent ce projet, en donnant à la société littéraire la forme d'une académie stable.

L'indifférence qu'on a assez généralement aux Pays-Bas pour l'étude des mathématiques, de la physique, de l'histoire, de la littérature; l'impossibilité de pousser ces sciences jusqu'à un certain point, dans une université bien organisée, et le peu d'espoir qu'on a d'introduire, même à cet égard, dans celle de Louvain, du moins de sitôt, ce qui est établi à présent dans la plupart des autres universités de l'Europe; toutes ces raisons qui m'ont fait opiner avec le gouvernement général pour l'établissement par forme d'essai d'une association de gens de lettres que votre Majesté a daigné approuver, subsistant toujours, je ne pourrai jamais conseiller d'adopter le premier point de cette alternative; mais je crois devoir me ranger à cet égard à l'avis de Son Altesse Royale et du ministre plénipotentiaire, quoique le comte de Nény en pense différemment : celui-ci croit que l'érection de la société littéraire en académie formelle est encore aussi prématurée qu'au moment où l'on a établi celle-là.

Je conviens volontiers qu'on n'a rien gagné par l'essai qu'on a fait, et qu'ainsi on est encore à peu près dans les mêmes circonstances où l'on se trouvait il y a trois ans; aussi ne balancerais-je pas de proposer à votre Majesté, avec le chef et président, de laisser encore reposer le projet de l'érection d'une académie en forme, s'il y avait lieu d'espérer que la société littéraire actuelle en rendrait avec le temps l'exécution plus aisée qu'à présent; mais il résulte

assez des circonstances rapportées dans la relation et les pièces dont elle est accompagnée, que ce serait se faire illusion que de se promettre encore un pareil avantage de cet établissement, et l'on est par conséquent réduit, ainsi que je l'ai remarqué, à le laisser crouler entièrement, ou à lui donner une forme dont on puisse espérer plus de succès; et trouvant à tous égards convenable de prendre des mesures efficaces pour cela, j'examinerai sous ce point de vue, celles que Son Altesse Royale propose, sans m'étendre davantage sur la question *an*, que votre Majesté a d'ailleurs daigné décider d'avance affirmativement.

Ad primum.

Expédition des lettres-patentes.

Pareilles lettres sont sans contredit absolument nécessaires pour annoncer au public la stabilité de l'établissement qu'on a en vue. Il paraît assez indifférent de lui donner le titre d'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, ou de lui laisser celui de société littéraire. Cependant je préférerais le premier; parce que cet établissement n'ayant pas été goûté sous le simple nom de société littéraire, il se peut que quelque changement à cet égard le fera mieux accueillir, le nom influant souvent beaucoup sur le jugement qu'on porte de la chose même.

Je ne trouve au reste dans le projet de ces lettres-patentes que le seul point de la concession de la noblesse personnelle, que Son Altesse Royale relève également, qui ne soit pas conforme à ce qui est accordé à d'autres académies; mais je pense avec le sérénissime duc que votre Majesté pourrait daigner y consentir, parce que, dans le fait, cet

objet se réduit à quelques prérogatives, qui ne font nul tort au royal service; et que, néanmoins, il présentera un appât qui remplacera, du moins à l'égard de bien des personnes, les pensions que les membres des autres académies peuvent espérer. Du reste, après que de pareilles académies ont eu du succès chez des nations dont l'esprit était beaucoup moins cultivé que celui des habitans des Pays-Bas, je ne saurais m'imaginer que ceux-ci n'en profitassent point, et que par là cette institution dût tomber. En tout cas, comme la société littéraire actuelle ne s'est pas formée par les gens de lettres même, qui la composent, mais qu'on a annoncé au public que c'était le gouvernement qui l'établissait et en nommait les membres, la dignité de votre Majesté, ainsi que l'observe très-bien Son Altesse Royale, ne sera guère plus compromise par la chute de l'académie qu'elle le sera par celle de la société littéraire, qui paraît inévitable.

Ad secundum.

Projet de règlement de l'académie.

Plusieurs articles de ce règlement, dont le style d'ailleurs est trop négligé, me paraissant susceptibles de changemens; j'ai couché mes remarques là dessus en marge du projet, et si votre Majesté daigne l'agréer, je m'entendrai sur les points que ces remarques regardent, ainsi que sur quelque changement à faire dans le style des lettres-patentes avec le ministre plénipotentiaire. Je suis néanmoins d'accord avec Son Altesse Royale, sur la nomination de quelques membres honoraires, dont il conviendrait cependant de fixer d'avance le nombre.

Ad tertium.

Faveurs à accorder à l'académie.

Le sérénissime duc rejette avec raison la proposition d'attribuer des pensions fixes à un certain nombre d'académiciens, et demande seulement la continuation de la somme de 2400 fl., destinée déjà à la société littéraire actuelle, en observant qu'on pourra toujours donner à des génies supérieurs ou d'une utilité particulière, des encouragemens extraordinaires, soit en leur conférant un bénéfice, un emploi ou même une pension. Je suis d'autant plus de ce sentiment, que, quand même on n'établirait pas d'académie, il ne serait pas moins conforme aux bons principes de gouvernement, d'attirer et de récompenser les gens de lettres par les bienfaits que Son Altesse Royale suggère.

J'adopte aussi la proposition du sérénissime duc, de ne pas rentrer dans les frais que quelques académiciens devront faire pour se rendre aux assemblées de Bruxelles; mais, quant à la distribution de médailles à ceux qui se trouveront présens aux assemblées, il me semble que la dépeuse de cet article, évaluée à 300 fl. d'Allemagne ou 420 florins argent courant, pourrait, si on l'ajoute à la dotation de l'académie, être employée d'une manière qui attirera à l'académie plus de considération que ces médailles.

En effet, si avec une petite augmentation de cette somme votre Majesté daigne porter la dotation de l'académie de 2400 fl. à 3000 florins argent courant, on sera à même de donner tous les ans 4 gratifications à autant de membres de l'académie, qui se seront particulièrement distingués, et il restera encore 1000 florins pour les autres frais de l'entre-

tien de l'académie, ce qui n'est pas de trop, surtout parce qu'il s'agit entre autres de faire faire tous les ans, par deux académiciens, des voyages littéraires dans les différentes provinces des Pays-Bas.

Ad quartum.

Nomination d'un président à l'académie.

J'estime respectueusement que votre Majesté pourrait daigner agréer la proposition de Son Altesse Royale à cet égard, paraissant indispensable de donner à l'académie un président, et que, dès que le chef et président ne peut en être chargé, le chancelier de Brabant y convient le mieux, ayant assez de loisir pour s'occuper des fonctions qu'on veut lui attribuer.

Il convient en même temps de déclarer formellement protecteur de l'académie le ministre plénipotentiaire, et il se présentera peut-être l'occasion d'attacher à cet établissement un secrétaire qui ait le talent d'écrire avec pureté et précision, et de mettre de l'intérêt dans les ouvrages qui sortiront de sa plume ; talent qui manque au secrétaire actuel Gérard, quoique d'ailleurs ce soit un sujet de mérite.

Ad quintum.

Publicité à donner à la bibliothèque royale.

L'établissement d'une bibliothèque publique n'est pas à la vérité absolument lié à celui d'une académie ; mais, dans l'état où les choses se trouvent, cette bibliothèque lui devient en effet nécessaire, et sera en même temps fort utile au public.

Je suis donc d'autant plus du très-humble avis que votre Majesté pourrait daigner consentir à ce que Son Altesse Royale propose à ce sujet, qu'on peut remplir les vues du sérénissime duc, avec une dépense très-modique.

En effet, il n'est pas question de construire pour cela de dispendieux bâtimens. Le bâtiment qui contient l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, a été déjà adapté à l'usage qu'on en veut faire au moyen d'une partie de l'épargne faite sur la dotation de la société littéraire; et si votre Majesté daigne agréer les arrangemens que Son Altesse Royale a projetés pour acquérir ce qui y est encore indispensablement nécessaire, il ne restera à payer de ce chef qu'une rente annuelle de 38 1/2 florins, qui doit être acquittée par le fonds de l'académie, et le prix d'une chétive maison contiguë au bâtiment de la bibliothèque.

Il ne s'agit pas non plus de former une de ces bibliothèques célèbres par le grand nombre et la rareté des ouvrages qui s'y conservent, mais on veut se borner au simple utile, et, pour cela, on a déjà un certain fonds de bons livres et de manuscrits, qui sera augmenté par le produit de la vente d'ouvrages inutiles.

L'intérêt que paraît prendre la nation à cet établissement, et auquel on doit déjà l'acquisition de plusieurs ouvrages intéressans et de prix, peut faire espérer aussi que des particuliers continueront à enrichir la bibliothèque, et Son Altesse Royale ne demande que d'être autorisée à saisir les occasions qui se présenteront pour acquérir de bons ouvrages à un prix raisonnable.

De mon côté, j'estime respectueusement qu'une petite dépense faite pour un objet pareil, sera très-bien employée, et cette marque des attentions que votre Majesté daigne

donner à tout ce qui peut contribuer à la culture des sciences, et dont ses autres états ont déjà eu le bonheur de se ressentir, produira de très-bons effets sur l'esprit de ses sujets belgiques.

La manière la plus aisée de contribuer, de la part de votre Majesté, à la formation de la bibliothèque de Bruxelles, aurait peut-être été d'y envoyer de celle d'ici, des doubles d'un certain nombre d'ouvrages précieux; mais comme j'ai lieu de douter qu'il s'y en trouve encore qui puissent donner du relief à l'établissement dont il s'agit, je suis de très-humble avis que votre Majesté pourrait daigner donner au sérénissime duc, l'autorisation qu'il demande, et comme Son Altesse Royale sera sans doute charmée de savoir d'avance jusqu'à quelle somme on pourra aller, votre Majesté pourrait la fixer en tout à un millier de ducats, en se rapportant sur son emploi successif aux lumières du sérénissime duc et du ministre plénipotentiaire.

Une disposition à faire encore pour la bibliothèque de Bruxelles, c'est le choix d'un bon bibliothécaire. Le chef et président a suggéré pour cette place le nommé Des Roches d'Anvers. Par les ouvrages qu'il a faits et qui ont été couronnés par la société littéraire, il a montré qu'il est très-instruit dans l'histoire du pays; mais comme son acquisition coûterait beaucoup plus que celle de l'abbé Chevalier, qui, cependant, doit être tout aussi propre que son concurrent pour la besogne qu'on veut lui confier, et dont il s'occupe même déjà, je suis du respectueux avis que votre Majesté pourrait daigner nommer bibliothécaire ce dernier, en lui accordant une pension de 600 florins, qui, comme Son Altesse Royale l'observe, n'est pas entièrement une nouvelle charge, parce qu'il fallait donner une gratifica-

tion de 100 écus à un homme qu'on employait à la bibliothèque.

Je soumets néanmoins le tout, avec le plus profond respect, à la souveraine détermination de Votre Sacrée Majesté.

KAUNITZ RITTBERG.

Vienne, le 23 juin 1772.

Dépêche de l'impératrice Marie-Thérèse au prince Charles de Lorraine.

L'Impératrice douairière et Reine,

Monsieur mon très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, par une relation du 7 avril dernier, V. A. R. porte à ma connaissance l'état où se trouve réduite la société littéraire établie depuis trois ans aux Pays-Bas, et les moyens que vous jugez les plus propres pour donner à cet établissement la consistance et l'activité convenables, à quel effet V. A. me propose :

1° D'ériger la société en académie par des lettres-patentes en forme ;

2° D'agréer le projet de règlement que vous me remettez pour la nouvelle académie ;

3° D'accorder à ses membres quelques faveurs par-dessus celles qui seront exprimées dans les lettres-patentes ;

4° De nommer président à l'académie le chancelier de mon conseil de Brabant Crumpipen ;

Et 5° de rendre la bibliothèque dite de Bourgogne, publique et en même temps propre à l'usage et aux séances de l'académie.

Mon chancelier de cour et d'état m'ayant fait rapport de cette relation ainsi que de la correspondance dans laquelle le prince de Starhemberg est entré d'après vos ordres avec lui sur la matière, je veux bien vous dire par la présente, que j'ai vu avec bien de la satisfaction les soins et peines que le ministre plénipotentiaire s'est donnés pour vous mettre en état de me proposer les mesures les plus propres pour perfectionner cet établissement, et m'occupant toujours avec plaisir de tout ce qui peut contribuer à la culture des sciences utiles, j'ai résolu, pour seconder les vues de V. A. sur un objet aussi intéressant: 1° d'ériger la société littéraire actuelle en académie formelle, en lui faisant expédier à cet effet des lettres-patentes sous ma signature, et dans lesquelles je lui donnerai le titre d'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres; je veux bien lui accorder les prérogatives que vous me proposez d'exprimer dans ces lettres, et nommément celle de la noblesse personnelle des académiciens; 2° j'ai chargé mon chancelier de cour et d'état de communiquer au ministre plénipotentiaire quelques remarques sur le projet de règlement que V. A. m'a remis, et me rapporte à ce que, de votre agrément, ces deux ministres concerteront ensemble à ce sujet; en attendant, je vous préviens que j'agrée l'établissement d'une classe de membres honoraires de la nouvelle académie; 3° j'agrée en général les réflexions que V. A. me présente sur les faveurs et encouragemens qu'on a demandés pour les académiciens; mais au lieu de destiner une somme pour des médailles à distribuer entre ceux qui se

rouveront présens aux assemblées, j'ai résolu de porter
ı dotation de l'académie de 2400 florins à 3000, afin que
ıon gouvernement général soit d'autant plus à même de
onner tous les ans quatre gratifications à autant d'acadé-
iciens et de faire face aux autres frais de l'académie; 4° le
inistre plénipotentiaire qui se trouvera aux Pays-Bas, en
ra toujours protecteur, et prendra les ordres de V. A. sur
s objets qu'il ne croira pas pouvoir prendre sur lui de dé-
der. Je nomme en même temps président le chancelier
tuel de mon conseil en Brabant Crumpipen, sur le pied
ıe V. A. me le propose; 5° j'approuve entièrement l'idée
rendre publique ma bibliothèque de Bruxelles, ainsi que
us les arrangemens que vous avez déjà pris et que vous
mptez prendre encore pour adapter le bâtiment où
le se trouve tant à cet usage qu'aux assemblées des
adémiciens. J'ai vu aussi avec satisfaction que quelques
bés et particuliers se soient empressés d'enrichir la bi-
iothèque d'ouvrages intéressans et précieux, et j'auto-
e volontiers V. A. à employer successivement un millier
ducats à l'acquisition des livres que vous jugerez né-
ssaires pour donner à cet établissement le degré d'utilité
'on a en vue; j'approuve aussi les emplettes de ce genre
e vous avez faites déjà, et la vente des livres inutiles
la bibliothèque pour y substituer, moyennant les de-
ers qu'on en retirera des ouvrages plus intéressans. Enfin
nomme, conformément à votre proposition, bibliothé-
ire l'abbé Chevalier, et vous autorise à lui assigner sur
s finances belgiques une pension annuelle de 600 florins
ent courant. A tant, etc.

De Vienne, le 26 juin 1772.

MARIE-THÉRÈSE.

Autre dépêche de l'Impératrice au Prince.

L'Impératrice douairière et Reine,

Monsieur mon très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, mon chancelier de cour et d'état m'ayant fait rapport de ce que par ordre de V. A. R. le prince de Starhemberg lui a mandé, en date du 24 novembre dernier, au sujet des lettres-patentes et du règlement à expédier pour l'académie des sciences et des belles-lettres, que j'ai établie depuis peu à Bruxelles, j'ai agréé et signé les lettres-patentes, que vous trouverez ci-jointes avec le règlement y attaché, et j'approuve en même temps l'idée de mon ministre plénipotentiaire de notifier à l'académie, par une lettre qu'il lui adressera à l'occasion de sa première assemblée, les dispositions qu'il a jugé ne devoir pas être exprimées dans ce règlement. A tant, etc.

De Vienne, le 16 décembre 1772.

Marie-Thérèse.

LETTRES-PATENTES

ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, Impératrice douai-re des Romains, Reine de Hongrie, de Bohême, etc., etc. ous ceux qui ces présentes verront, salut; nous étant t rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, i, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre le de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour rem-r complétement le but de cet établissement, il serait ıvenable de lui donner une forme stable et légale, et nme nous adoptons toujours avec plaisir tout ce qui tend xciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des ences utiles et de la bonne littérature, nous avons érigé nstitué, comme par les présentes, nous érigeons et in-uons ladite société en corps permanent, sous le titre *cadémie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de re bibliothèque royale que nous venons de faire adapter ouvrir à l'usage du public. Voulons que les membres de te académie se conforment exactement au règlement ıché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel nous l'avons agréé pour déterminer plus particulière-ıt les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, férences et exercices. Permettons par une suite de la fiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières membres de cette académie, qu'ils puissent faire im-

primer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions et mémoires aient été examinés et approuvés par l'académie. Agréons que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les priviléges convenables. Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne, avec la légende *Sigillum Cæsareæ Regiæ Scientiarum et Litterarum Academiæ*, dont le secrétaire perpétuel aura la garde. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas déjà anoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie. Voulons que l'enregistrement des présentes, pour autant qu'il en échoit, se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons Son Altesse Royale le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et donnons en mandement à tous nos conseils, justiciers, officiers et sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi

ju'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces belgiques, ju'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et iser notre dite académie des sciences et belles-lettres, de nême que tous les membres qui la composent, de tous les onneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, essant tous contredits et empêchemens au contraire; car insi nous plaît-il: en témoignage de quoi, nous les avons ignées et nous y avons fait mettre notre grand scel.

Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept ent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième; araphé *K. R. vdt.*

(*Signé*) Marie-Thérèse.

Plus bas était : Par l'Impératrice douairière et Reine, ontresigné *A. G. de Lederer,* et y est appendu le grand ceau de S. M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans ine caisse de fer-blanc.

Nota. Voyez le règlement de l'ancienne académie impériale et oyale dans l'*Annuaire* de 1835.

L'académie conserve dans ses archives trois volumes in-folio, où ont inscrits les procès-verbaux ou *protocoles* des séances. La preaière séance de la société littéraire eut lieu chez le comte de Nény, 5 mai 1769; la première séance de l'académie impériale et royale it tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chanceier de Brabant, le 13 avril 1773, et la compagnie s'assembla, pour la ernière fois, le 21 mai 1794.

DOCUMENS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE, DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

PROCÈS-VERBAL

De la séance d'installation, au musée des tableaux de la ville, le 18 *novembre* 1816.

Les membres suivans, nommés par l'arrêté de Sa Majesté du 3 juin dernier, et convoqués par M. le président à se réunir aujourd'hui, le 18 novembre 1816, jour fixé pour l'installation et la première assemblée de l'académie rétablie, se sont rendus à dix heures du matin à une des salles du musée, attenante à la bibliothèque publique de cette ville, et provisoirement préparée à cet effet, savoir :

MEMBRES ORDINAIRES.

MM. Le commandeur de Nieuport.
F.-X. De Burtin.
Lesbroussart.
Baron De Feltz (*Président*).
Raepsaet.

MM. Baron De Villenfagne.
Van Hulthem (*Secrétaire.*)
Sentelet.
De Bast.
Isfride Thys.
Cornelissen.
Dewez.
Van Mons.
Kesteloot.
Wauters.
Baron De Geer.
Thiry.
Harbaur.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le duc d'Ursel.
Le prince De Gavre.
Le chevalier De Coninck.
Le Baron Van Tuyl Van Serooskerken Van Zuylen.

M. le président a nommé M. le commandeur de Nicuport t M. Sentelet pour recevoir et introduire à la salle, Son xcellence, M. Repelaer Van Driel, commissaire-général our l'instruction, les arts et sciences, chargé par Sa Maesté d'installer l'académie et d'ouvrir la séance.

A onze heures, le commissaire-général, conduit par les eux membres nommés ci-dessus, est entré dans la salle.

Tout le monde ayant pris place, Son Excellence a remis M. le président les deux arrêtés suivans, de Sa Majesté, voir: celui du 7 mai 1816, par lequel le Roi rétablit l'a-

cadémie des sciences et belles-lettres, et celui du 3 juin dernier, portant l'organisation de ladite académie.

Le secrétaire provisoire donne lecture de ces deux arrêtés.

Nous GUILLAUME, etc.

Ayant pris en considération les services rendus aux sciences et aux lettres par l'*académie des sciences et belles-lettres*, établie autrefois à Bruxelles, et ne voulant négliger aucune occasion pour donner des preuves de l'intérêt que nous mettons à l'existence de pareilles institutions, également propres à faire fleurir les lettres et à soutenir l'honneur national;

Sur la proposition de notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, avons arrêté et arrêtons:

Art. 1. La ci-devant académie des sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, sera rétablie, autant que possible, de la manière dont elle existait autrefois, et avec les seuls changemens que les circonstances exigeront, et que nous déterminerons ultérieurement.

Art. 2. Notre commissaire-général demandera les considérations et l'avis des membres encore vivans de l'académie, sur les changemens que le règlement, d'après l'art. 1er de cet arrêté, devra subir, ainsi que sur le choix de nouveaux membres ordinaires et honoraires. Il nous fera ensuite une proposition à cet égard.

(*Signé*) GUILLAUME.

De la part du Roi: (*Signé*) FALCK.

Le 7 mai 1816.

Nous GUILLAUME, etc.

Vu notre arrêté du 7 mai 1816, n° 90, sur le rétablissement de la ci-devant académie des sciences et belles-lettres à Bruxelles;

Vu la proposition de notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, du 27 juin 1816, n° 1617;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Nous approuvons et arrêtons le réglement de l'académie des sciences et belles-lettres à Bruxelles, tel qu'il se trouve annexé au présent arrêté.

Art. 2. Sont nommés ou confirmés comme membres de l'académie :

MM. Le commandeur de NIEUPORT, ancien membre.
CAELS, » »
F. X. DE BURTIN, » »
LESBROUSSART, » »
Baron DE FELTZ, » »
VAN WYN, » »
VAN SWINDEN, » »
TE WATER, » »
RAEPSAET, conseiller d'état extraordinaire, à Audenaerde.
WYTTENBACH, professeur à Leyden.
Baron DE VILLENFAGNE, à Liége.
LAMBRECHTSEN, à Middelbourg.
VAN HULTHEM, greffier de la 2e chambre des états-généraux à Bruxelles.
BRUGMANS, professeur à Leyden.

MM. SENTELET, professeur à Bruxelles.
M. TYDEMAN, » à Leyden.
DE BAST, chanoine à Gand.
VAN MARUM, à Harlem.
Isfridus THYS, curé à Wyneghem, près d'Anvers.
VAN LENNEP, professeur à Amsterdam.
CORNELISSEN, à Gand.
VROLIK, professeur à Amsterdam.
MINKELERS, professeur à Maestricht.
VAN HEUSDE, professeur à Utrecht.
DEWEZ, à Bruxelles.
KEMPER, professeur à Leyden.
VAN MONS, à Bruxelles.
KESTELOOT, méd. doct.
WAUTERS, méd. doct. à Gand.
Baron DE GEER, à La Haye.
ERNST, curé à Afden, près de Rolduc.
THIRY, professeur à Bruxelles.
D'OMALIUS, à Namur.
HARBAUR, méd. doc. à Bruxelles.

Et pour membres honoraires :

Le duc D'URSEL.
Le baron VANDER CAPELLEN, à Batavia.
Le prince DE GAVRE, à Bruxelles.
Le chevalier DE CONINCK, à Gand.
Le baron DE SPAEN LA LECQ, à La Haye.
Le baron DE KEVERBERG DE KESSEL, à Anvers.
Le baron VAN TUYL VAN SEROOSKERKEN VAN ZUYLEN, à Utrecht.
Le baron LAMPSINS, à La Haye.

Art. 3. Sont nommés :

Président de l'académie, le baron De Feltz.
Comme Secrétaire provisoire, le sieur Van Hulthem.

Art. 4. Le 18 novembre de la présente année est fixé pour la première assemblée. La commission municipale de Bruxelles sera invitée à accorder pour les assemblées de l'académie l'usage d'une des salles de la bibliothèque.

Art. 5. Tous les ans quatre médailles, ainsi que des médailles d'accessit seront mises à la disposition de l'académie, pour être par elle adjugées aux auteurs de mémoires couronnés.

Art. 6. Un subside annuel de 4000 florins sera de plus payé à l'académie pour servir aux frais d'impression, de jetons et autres dépenses, les seuls appointemens du secrétaire exceptés, qui seront réglés ultérieurement, ainsi que les pensions qui pourraient être accordées au membre ou aux membres qui se distingueront par leur zèle et leurs travaux.

Art. 7. Les anciens membres qui jouissaient de pensions, en obtiendront de nouveau la jouissance, à dater d'aujourd'hui; à cette fin ils s'adresseront à notre commissaire-général de l'instruction des arts et des sciences.

Art. 8. Nous autorisons notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, à payer à l'académie la somme de 4000 florins mentionnée art. 6, à compter du 1er novembre de l'année courante; cette somme sera affectée sur le vingt et unième article du chapitre IX du budget de l'année 1816, et sera portée de même que les

frais des médailles dont il est fait mention à l'art. 5, au budget annuel du département de l'instruction, des arts et des sciences.

(*Signé*) GUILLAUME.

De la part du Roi : (*Signé*) A. R. FALCK.

Le 3 juillet 1816.

Ensuite M. le commissaire-général ayant pris la parole a dit :

Monsieur le président,
Messieurs les membres de l'académie,

La lecture qui vient d'être faite des deux arrêtés de Sa Majesté relatifs au rétablissement de l'académie royale des sciences et belles-lettres, donne assez à connaître les vues bienfaisantes du Roi.

Mes discours, je le sais, ne sont point nécessaires pour vous exciter, Messieurs, à y répondre, et à les remplir, mais le rétablissement même de cette illustre société littéraire, est un événement trop remarquable, pour ne pas faire naître quelques réflexions.

Vos regards, Messieurs, se reportent en ce moment avec les miens, vers l'époque où une princesse, justement chérie et révérée, créa l'académie royale et impériale de Bruxelles.

Déjà le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice Marie-Thérèse aux Pays-Bas, en avait jeté les fondemens, en procurant l'érection de la société littéraire qui fut le berceau de l'académie.

Destinée à faire refleurir les lettres, dont la culture avait peut-être été trop négligée aux Pays-Bas, la nouvelle académie, par ses travaux assidus, par ses recherches multipliées, par la publication d'un grand nombre de mémoires intéressans et précieux, se rendit digne de l'espoir qu'elle avait fait naître.

Aurais-je besoin, Messieurs, de vous rappeler ici les noms des hommes distingués par leurs qualités et leurs talens, qu'elle compta parmi ses membres?

Faudrait-il vous citer cet illustre prélat, le respectable et savant évêque d'Anvers, que je vois au nombre de ses premiers fondateurs; ou cet infatigable écrivain, l'estimable Des Roches, qu'une mort prématurée enleva à ses laborieuses recherches sur l'histoire nationale? Mais ce serait abuser de votre patience que de vous retracer les mérites de ceux dont les noms sont inscrits au temple de mémoire.

Poursuivant ses utiles travaux, l'académie ne les interrompit qu'au moment où le torrent de la révolution, qui engloutissait toutes les institutions religieuses, civiles et littéraires, amena aussi la dissolution de cette société.

Des temps plus calmes ne lui rendirent point l'existence. Il n'entrait point dans les vues de l'homme tout puissant qui voulut tout concentrer, afin que de lui-même, comme d'un point central, partissent les seuls rayons, destinés désormais à éclairer l'obscurité du globe; il n'entrait point dans ses vues, dis-je, de rétablir hors de la capitale du grand empire une société littéraire, faite pour répandre la lumière. C'est à notre auguste souverain qu'était réservée la gloire de cette restauration.

Protecteur éclairé des lettres, la paix, prix des plus

brillantes victoires, n'a pas plutôt assuré le sort du royaume, qu'il s'occupe de faire revivre l'enseignement, de faire refleurir les sciences.

C'est à sa voix que les universités s'élèvent, c'est sous ses auspices que les savans se réunissent ; les anciens membres de cette respectable société, qui ont survécu à ses désastres pour être témoins de son rétablissement, jadis distingués en membres régnicoles, et en savans étrangers, se retrouvent enfans d'une même patrie. Déjà un lien puissant les unissait, l'amour des sciences et la vérité. Ce lien aujourd'hui, resserré encore par l'amour commun du Roi et de la patrie, devenu l'âme de cette assemblée, et en enflammant tous les membres, animera tous les efforts, et produira les plus heureux résultats.

Vos mérites, Messieurs, je ne crains pas de le dire, et vos talens en sont un sûr garant.

Pleins de la plus noble ambition, vous justifierez aux yeux de la postérité le choix de Sa Majesté, et vous remplirez ses vues en illustrant votre nom.

Et vous, Monsieur, que le Roi a daigné honorer de sa confiance, en vous plaçant comme président à la tête de l'académie, puisse-t-elle, sous votre direction, renaître plus éclatante que jamais.

Pour moi, Messieurs, vous me trouverez toujours prêt, tant qu'il dépendra de moi, à seconder votre zèle, et à contribuer de toutes mes forces à augmenter l'éclat de l'illustre société, qu'au nom du Roi, j'ai l'honneur de réinstaller à cet instant.

Ce jour déjà consacré aux souvenirs, sera désormais doublement mémorable ; l'anniversaire d'une Reine aimée et respectée, et si digne de l'être, nous rappellera encore

celui de la munificence royale, qui rend à l'existence une institution nationale. Puissent les vœux que nous formons à une si belle époque, pour la prolongation des jours et le bonheur de cette vertueuse princesse, être exaucés, et se répéter de même pendant une longue suite d'années.

M. le président a répondu :

Monsieur !

En rétablissant l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, fondée par la grande princesse dont le Roi s'est plu à rappeler l'immortelle mémoire dans son arrêté du 7 mai dernier, et à qui votre Excellence vient de rendre un nouvel hommage, Sa Majesté donne une preuve signalée de la protection qu'elle accorde aux lettres, et de l'amour paternel qu'elle porte aux sujets de son royaume ; quel bienfait du pouvoir souverain, que celui d'institutions littéraires, qui rassemblent et préparent tant de douceurs dans la prospérité, tant de consolations dans l'adversité ! les consolations sont devenues un premier besoin pour la grande majorité des contemporains d'une tempête politique, la plus effroyable dont les annales du monde ont conservé le souvenir ; cette tempête, dont le vandalisme a renversé tant d'institutions de nos pères, a dispersé l'académie, a interrompu ses utiles travaux, au moment même, où elle s'occupait avec le plus de fruit de recherches intéressantes, sur les monumens de l'histoire nationale, sur les sources de la prospérité de la nation.

Votre Excellence ne voit dans cette assemblée qu'un bien petit nombre des membres qui la composaient lors de sa dispersion; mais elle y retrouve des hommes exercés

dans les hautes sciences, dans la littérature ancienne, dans l'histoire, dans les études de la nature ; les provinces septentrionales ont fourni, dès le commencement de la fondation de l'académie, alors étrangère pour elles, des membres distingués dans toutes les branches des sciences et des lettres, dont elle est appelée à s'occuper ; ceux qui viennent d'être associés aux premiers, n'ont pas moins de titres aux palmes littéraires ; rivalisant avec eux dans une douce harmonie, les gens de lettres des provinces méridionales de la Belgique, ne négligeront rien pour répondre à ce que la patrie est en droit d'attendre d'eux ; les efforts réunis des uns et des autres porteront (il faut l'espérer), quelqu'empressement dans l'étranger à nous communiquer les productions des sociétés savantes, à prendre part à nos travaux ; l'académie comptait jadis au nombre de ses associés et de ses correspondans étrangers des savans de la plus haute réputation ; puisse-t-il s'en trouver encore qui conçoivent l'honorable désir d'orner notre liste.

Durant la mémorable tourmente du déplacement des hommes et des choses, nous avons perdu plusieurs membres régnicoles et étrangers dignes de tous nos regrets ; nous tâcherons de marcher sur leurs traces, et rendrons souvent hommage à leur mémoire, en relisant leurs écrits.

Les lettres ont besoin d'une protection soutenue, c'est par votre intermédiaire, Monsieur, que l'académie se flatte d'obtenir des encouragemens successifs de la munificence du Roi ; elle ne négligera rien pour que, dans les rapports que votre Excellence sera dans le cas de faire à Sa Majesté, sur ses travaux, il ne puisse y avoir matière à relever que du zèle, de la concorde, le véritable amour des sciences, un ardent enthousiasme pour tout ce qui peut concourir à

a gloire et à la prospérité des peuples dont l'heureuse réu-
iion compose aujourd'hui le royaume des Pays-Bas, peu-
ples renommés dans tous les âges par la gloire des armes,
par les arts, par des découvertes importantes, par d'é-
clatans succès dans les entreprises commerciales, éten-
dues aux deux pôles, par l'industrie manufacturière,
enfin par la perfection dans l'agriculture, source première
de toute richesse solide.

Que ne doit-on pas attendre encore d'un tel concours
l'activité et de moyens sous le gouvernement d'une dynas-
tie féconde en grands hommes, qui nous offre aujourd'hui,
l'heureux accord de toutes les vertus sur le trône; un Roi
consacrant sans relâche sa vie entière aux plus profondes
méditations sur les moyens d'accroître la prospérité natio-
nale; une Reine aimable, dont aujourd'hui même, on cé-
lèbre la fête, qui, au milieu des soins touchans qu'elle
donne à ses augustes enfans, cultive avec le plus brillant
succès l'art précieux de tracer sur la toile, à l'aide du pin-
ceau, les effets que la plume de l'histoire transmet à la
postérité; un jeune héros dont la rare valeur et la précoce
expérience n'ont pas peu contribué dans les champs de
Waterloo, comme sur les bords de l'Èbre, à fonder et à
consolider ce nouvel État, composé de plusieurs peuples
réunis, qu'une longue suite d'années avait malheureu-
sement séparés; un prince plus jeune encore, dont l'appli-
cation assidue aux délibérations du conseil d'état, à l'étude
de l'art de la guerre, à la recherche des plus utiles con-
naissances, promet à la nation, l'accord des talens, de
l'homme d'état et du guerrier.

C'est à Richelieu que l'académie française doit son insti-
tution; depuis plus d'un siècle, son éloge se prononce

chaque année à côté de celui du glorieux fondateur; l'académie de Bruxelles rendra le même tribut à votre Excellence; elle placera votre intervention éclairée et l'appui qu'elle attend de vous, Monsieur, près du trône, à côté de la noble pensée qui a porté le Roi à se déclarer son restaurateur et son protecteur.

Quant à moi, Monsieur, à qui votre Excellence a la bonté d'adresser des choses si flatteuses, je ne puis les attribuer qu'à cette extrême indulgence, toujours compagne du vrai mérite; à cette bienveillance générale, dont j'ai recueilli tant de témoignages honorables dans les provinces septentrionales, pendant que j'avais l'honneur d'y être en mission de la part de la cour impériale de Vienne; je sens, comme je le dois, tout le prix du choix que le Roi a daigné faire de moi, pour avoir l'honneur de présider l'académie: en qualité d'un de ses anciens membres, je n'avais que de bien faibles titres à être associé à cette illustre compagnie; je n'ai dû, dans le temps, cette distinction, qu'au poste que j'occupais alors, de secrétaire-d'état, pour le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens; aujourd'hui que, courbé sous le poids des années et des adversités, je suis bien moins propre encore, à aider mes respectables collègues de mon travail; je ne pourrais me rendre digne du choix de Sa Majesté qu'en répétant à l'académie, si jamais il en était besoin, les obligations que notre restauration nous impose envers la couronne et envers notre commune patrie Belgique.

Son Excellence s'est ensuite levée et a été reconduite avec le même cérémonial.

Les deux membres étant rentrés à la salle, le secrétaire a onné lecture du règlement suivant de l'académie, aprouvé par l'arrêté du Roi, du 3 juillet dernier.

RÈGLEMENT POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

ART. 1er. L'académie des sciences et belles-lettres, fondée Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse émoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, › 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et elles-Lettres.*

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'académie.

ART. 3. L'académie sera composée de 60 académiciens, ›nt 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

ART. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinıée par leur naissance ou par leurs emplois, et recomandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le ogrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être rangers.

ART. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront

(1) Par résolution de l'académie, prise à la séance du 7 mai 1837, a été arrêté qu'il y aura 30 membres pour la classe des sciences, 18 pour celle d'histoire.

nécessairement être remplies par des gens de lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans toutes les provinces du royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (1).

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'académie.

Art. 8. L'académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera, à chaque assemblée, le jour du mois suivant destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire

(1) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *correspondans;* mais le Roi, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'académie, de MM. *le Normand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits du *Journal des Séances.*)

nir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reendre même le lendemain, selon que pourront le deander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restaution de l'académie, on tiendra une assemblée extraornaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou ssertations auxquels un des quatre prix à distribuer par académie, dont deux pour la classe des sciences et deux our celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On éterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiens.

Art. 11. L'académie vaquera depuis la fin du mois de ai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, sisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient uelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils evront informer le président, ou en son absence, le direcur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y endre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à ruxelles, mais domiciliés dans le royaume, se rendront aque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas ù ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en inforeront également et d'avance le président, et en l'absence e celui-ci, le directeur.

(1) Voyez l'extrait du *Journal des Séances*, du 7 mai 1819.

Art. 14. L'académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur les objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune

inion déterminée, et laissera à ses membres une entre liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de Etat.

Art. 19. L'académie examinera, lorsque le Gouvernement rdonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, anufactures, machines, ou la perfection de quelque art ile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et tendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution ces projets.

Art. 20. L'académie pourra nommer, quand elle le jugera nvenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou usieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire ns les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les jets dont ils auront principalement à s'occuper pendant ır tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'académie soit en relan avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de ofiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres embres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se ésentent, la préférence dans les élections pour les places cadémiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite, se ndra par le secrétaire perpétuel de l'académie, comme nt l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, ra la direction générale de l'académie; il présidera à ıtes les assemblées, où il aura la première voix et séance;

il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'académie, recueillera les opinions des membres de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations; signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'aca-

nie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire,
ui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le
sident fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque
ıée ; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le
olement des pièces qui seront annotées dans cet inven-
·e, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce
sera présenté durant l'année.

ʟʀᴛ. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir
ır les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en
ɜur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront
.sfait le mieux aux questions proposées; au surplus, au-
ı des membres ne pourra donner des instructions à ceux
ı concourront pour les mêmes prix.

ʟʀᴛ. 29. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au
ncours devront être écrits en caractères lisibles, en
ıgue latine, française et hollandaise ou flamande, et être
·essés au secrétaire de l'académie, avant le premier
rier; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant
nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même
vise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire,
vra se trouver aussi sur l'enveloppe.

ʟʀᴛ. 30. On exclura du concours les mémoires dont les
:eurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et
ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà rem-
rté trois prix sur des sujets tirés d'une même science,
·iraient sur une quatrième question qui y serait égale-
:nt relative (1).

1) Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la dis-
:ition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté
is prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les
res questions qui seraient proposées sur la même science.

Art. 31. Les académiciens qui auront donné les programmes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'académie, et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

Art. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

Approuvé par arrêté Royal du 3 juillet 1816.

Le secrétaire d'État,

(*Signé*) A. R. Falck.

EXTRAITS

s procès-verbaux des séances, comprenant les arrêtés et 'es décisions relatifs à l'académie, depuis sa réorganisa-'ion jusqu'à ce jour.

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

L'académie arrête que ses membres seront divisés en ıx classes, celle des sciences et celle des lettres, et il y aura trente membres pour la première classe et dix-t pour la seconde (séances du 13 janvier 1817, du 1er il 1822 et du 9 mai 1837).

ıa classe des sciences sera divisée en deux sections, sa-r :. la section des sciences mathématiques et physiques, a section des sciences naturelles, qui se composent de oologie, de la botanique, de la géologie et de la miné-ıgie (séance du 7 mai 1820).

eux commissions seront nommées, l'une dans la classe lettres, l'autre dans celle des sciences, pour dresser x listes de candidats, avec l'examen de leurs titres.

es listes seront soumises à l'approbation de l'académie.

es commissions seront également chargées de discuter titres littéraires des autres candidats proposés par d'au-membres de l'académie.

a été résolu que la commission des lettres serait com-se de quatre membres, et celle pour les sciences de cinq nces du 12 octobre 1833 et du 8 mai 1835).

es nominations ne se feront que deux fois par an, aux

séances générales des mois de mai et de décembre (séance du 7 novembre 1835).

1° La majorité absolue est nécessaire pour l'élection;

2° On peut nommer en dehors des listes de présentation;

3° La liste de présentation doit être double;

4° Lorsque plusieurs places seront vacantes, on votera séparément pour chaque candidat (séance du 3 décembre 1836).

Quand il sera question d'élire des membres ou des correspondans, la mention en sera faite dans la lettre de convocation, pour la séance qui précèdera immédiatement celle où l'élection devra avoir lieu. Cette lettre indiquera en outre le jour et l'heure précise où il sera procédé à l'élection ainsi que le nombre des places vacantes et les classes où les vacations ont lieu (séance du 7 mai 1838).

Le directeur de l'académie est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et, pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur (séance du 17 janvier 1835).

DES CORRESPONDANS.

S. E. le Ministre de l'instruction publique, présent à la séance du 4 novembre 1820, déclare qu'il ne trouve pas d'inconvénient à ce que l'académie nomme des correspondans, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans son règlement (1).

1° Le nombre des correspondans est fixé à *soixante-quatre;*

(1) L'académie nomme directement ses correspondans; cependant les cinq premières nominations ont été soumises à l'agrément du Roi.

2° Il y en aura *quarante* pour les sciences et *vingt-quatre* our les lettres;

3° L'académie choisira ses correspondans parmi les canidats qui seront présentés par des commissions spéciales;

4° Les élections seront faites au scrutin secret (séances u 5 décembre 1829 et du 9 mai 1837).

Il est arrêté que les formalités voulues pour l'élection es membres ordinaires seront suivies pour celle des corespondans, et qu'il s'écoulera une séance au moins entre a présentation et la nomination (séance du 6 mai 1834).

L'académie décide :

1° Que les correspondans ont le droit d'assister aux éances;

2° Que les correspondans ont voix consultative seulement séance du 25 novembre 1826).

DES SÉANCES.

L'académie adopte la proposition que des billets de conocation soient adressés à chacun des membres, énonçant es principaux objets qui seront traités dans la séance prohaine, et trois jours au moins avant la réunion (séance du mai 1834).

Il y a annuellement une séance publique; cette séance lieu le 16 décembre, jour de la fondation de l'académie ar Marie-Thérèse.

Il sera rédigé un règlement pour tout ce qui concerne ette séance générale (séance du 17 janvier 1835).

L'académie a décidé, dans sa séance du 7 octobre 1837, ue la salle des séances serait désormais ouverte aux memres, les lundis, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 heures

après midi, pour permettre de prendre connaissance des ouvrages qui auront été reçus et pour faciliter les communications scientifiques et littéraires. Les jours des séances, la salle sera ouverte depuis 10 heures.

Les vacances de l'académie qui, d'après l'article 11 du règlement, ont été fixées depuis le 1er juin jusqu'à la fin du mois d'août, commenceront dorénavant le 1er août et finiront le 15 octobre. Cette décision de l'académie a été confirmée par le ministre de l'instruction publique (séance du 7 mai 1819).

DES PUBLICATIONS.

On a agité la question de savoir si les mémoires qui pourraient être adressés à l'académie par les correspondans seront imprimés, et la question a été résolue affirmativement.

Une seconde question dérivait naturellement de celle-là, savoir : si les mémoires des correspondans seront imprimés dans un volume séparé, ou s'ils le seront à la suite de ceux des membres ; et la question ayant été mise aux voix, il a été résolu, à la pluralité des voix, que ces mémoires seront imprimés dans le même volume que ceux des membres et à la suite (séance du 8 octobre 1825).

Chaque mémoire aura sa pagination particulière (séance du 2 juillet 1836).

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de l'académie recevront trente exemplaires particuliers de ces ouvrages (séance du 7 juin 1834).

Les auteurs auront la faculté de faire tirer, en outre, des exemplaires particuliers de leurs mémoires, en payant à

mprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille
ṡances du 8 août 1835 et du 4 juin 1836).

Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui
ront été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent
s corrections nécessaires, mais il sera tenu de les repro-
uire aux commissaires, si ces mémoires avaient été mo-
fiés pour le fond, ou si l'on y avait fait des intercalations.
Les mémoires des membres et des correspondans dont
mpression n'a pas été ordonnée, pourront être rendus aux
ıteurs (séance du 8 août 1835).

Le manuscrit d'aucun mémoire de concours ne doit être
mis à l'auteur (séance du 7 juillet 1838).

L'académie a son lithographe; mais, à conditions égales,
s auteurs auront la faculté d'employer d'autres lithographes
ınt les talens leur inspireraient plus de confiance (séance
ı 2 juillet 1836).

On propose de faire publier des notices et extraits de
us les manuscrits qui, dans la bibliothèque dite de Bour-
ıgne, ont rapport à notre histoire.

L'académie adopte cette proposition et déclare qu'elle
rrait avec plaisir que le travail dont il est fait mention,
t, par la suite, étendu à d'autres manuscrits relatifs à
ıistoire nationale, soit qu'ils appartinssent à des particu-
ırs, soit à des dépôts publics (séances du 10 janvier 1829
des 6 et 7 mai 1836).

On présentera, dans les procès-verbaux des séances, les
mmunications scientifiques et littéraires qui auront été
tes, et l'annonce des mémoires qui auront été lus. Ces
ocès-verbaux ou *bulletins* seront imprimés de manière
pouvoir être rendus publics dans la huitaine qui suit la
ance. On les distribuera de la manière suivante :

1° Aux membres ordinaires et honoraires; 2° aux correspondans; 3° aux principales académies et établissemens scientifiques de ce pays et de l'étranger; 4° aux journaux de Bruxelles et à des savans qui auraient fait des communications à l'académie (séance du 4 février 1832).

Le bulletin ne pourra être considéré comme appendice au procès-verbal que pour autant qu'il aura été approuvé (séances du 4 avril 1835 et du 7 mai 1836).

Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant, l'impression des notices illisibles qui auraient été présentées par les auteurs, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient que la publication des bulletins fût retardée au delà du terme fixé (séance du 7 novembre 1835).

Tout mémoire présenté par un membre ou par un correspondant, qui serait admis pour l'impression, sera inséré dans les mémoires de l'académie, si son étendue devait excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin (séance du 5 août 1837).

Quand des mémoires, composés par les membres, seront lus à l'académie, il en sera donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne seront point livrés à la publicité; cependant s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails de nature à intéresser la science, on pourra les insérer par extraits.

Quand des mémoires, composés par des correspondans ou des savans étrangers, seront lus à l'académie, on se bor-

ıra à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lec-
re en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter ı aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus marquable, pourront être imprimés dans les bulletins éance du 15 décembre 1835).

Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bul-
tins, auront droit à recevoir cinquante exemplaires parti-
ıliers de leur travail (séance du 13 janvier 1838).

DE LA BIBLIOTHÈQUE.

M. Le commandeur de Nieuport a remis au secrétaire une ttre des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, ı 26 novembre, par laquelle ils prient M. le commandeur faire part à l'académie du projet de faire déposer à la bliothèque publique de la ville, la collection des livres et émoires que l'assemblée possède, afin de la rendre acces-
ıle au public.

L'académie ayant trouvé ce motif puisé dans l'intérêt néral de la science, a consenti à ce que ces ouvrages ssent déposés, après inventaire, à la bibliothèque de la lle, aux conditions suivantes :

Que ce dépôt serait placé dans un salon qui y serait af-
cté et ouvert au public, comme le reste de la bibliothèque;

Que l'assemblée se réserve le droit d'avoir un accès libre ce salon, de manière que tous ses membres puissent sposer, pour leur usage, de ces livres ou mémoires, soit les faisant demander, soit en les y venant prendre;

Que les personnes étrangères à l'académie auront égale-
ent accès à ce dépôt, pour y examiner et consulter les

ouvrages dont il se compose, dans le local où ils se trouveront, sans pouvoir les déplacer;

Que, du reste, les membres de l'académie conserveront, comme par le passé, la faculté de pouvoir, en tout temps, entrer à la bibliothèque de la ville, et de tenir chez eux pour un temps déterminé, de concert avec le conservateur de la bibliothèque et sous récépissé, les ouvrages qui leur seront nécessaires pour leurs études ou leurs travaux académiques.

Le secrétaire est invité à faire part de cette délibération à MM. les bourgmestre et échevins (séance du 26 décembre 1825).

Le secrétaire a donné lecture de la lettre qui lui a été adressée par la régence de Bruxelles sous la date du 25 janvier dernier, en réponse à celle qu'il lui avait écrite le 6 précédent. Ladite régence l'informe qu'elle a accédé avec plaisir aux conditions qu'il a proposées pour le dépôt des livres et mémoires de l'académie dans une des salles de la bibliothèque publique (séance du 4 février 1826).

FINANCES.

Le secrétaire est chargé en même temps des fonctions de trésorier (séance du 4 novembre 1820).

Il a été donné lecture d'un arrêté du Roi, du 31 décembre 1820, n° 57, par lequel S. M. fait connaître que son intention est qu'en commençant du 1er janvier 1821, les médailles d'or décernées par l'académie aux auteurs des mémoires couronnés, et le traitement du secrétaire perpétuel ne seront plus fournis par la caisse de l'État, mais que les dépenses de ces médailles et le traitement du secrétaire seront pris sur les fl. 4,000, qui, conformément

arrêté du 3 juillet 1816, continueront à être payés an-
ellement à l'académie (séance du 13 janvier 1821) (1).
Jn membre propose de diminuer le traitement du secré-
re perpétuel, en le portant à 1,200 florins; l'académie
ısultée sur cet objet décide, à la majorité des voix, que
raitement accoutumé de 1,500 florins continuera à être
'é au secrétaire (séance du 13 janvier 1821).

CONCOURS.

Jn arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté l'article 30
règlement, qui porte qu'on ne couronnera pas les auteurs
ont déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une
me science (séance du 29 juillet 1822).
l a été résolu que les médailles d'or, présentées comme
x des concours, seraient désormais de la valeur de 600
ıcs au lieu de 30 ducats (séances du 6 et du 7 mai 1836).
'endant les huit jours qui précèdent le jugement, les
mbres auront la faculté de prendre connaissance des
moires du concours et des rapports des commissaires
ance du 7 mai 1839).

!) Par un arrêté du 3 juillet 1816, il était accordé, tous les ans,
'e le subside de 4,000 florins, quatre médailles d'or pour les con-
's ainsi que quatre médailles d'accessit. Le traitement du secré-
: s'élevant à 1,500 florins, n'était pas non plus compris dans cette
me ni les pensions, comme il est dit, « qui pourraient être ac-
lées au membre ou aux membres qui se distingueront par leur
ou leurs travaux. » Jamais cette disposition si libérale n'a été
: à exécution.
e subside annuel alloué à l'académie est actuellement de
00 francs.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

DES

Membres de l'Académie Royale de Bruxelles.

Notice sur Martin VAN MARUM, *né à Groningue en* 1750, *mort à Harlem en* 1838 (1).

Une espèce de fatalité s'attache aux grands établissemens scientifiques, et fait qu'on y trouve rarement réunies les conditions essentielles à leur prospérité : dans les uns on entasse des sommes considérables qui demeurent improductives faute de mains habiles qui sachent les faire valoir, tandis qu'on refuse obstinément à d'autres qui pourraient faire honneur à un pays, les fonds les plus indispensables à leur entretien. D'où naissent ces contradictions apparentes? on pourrait se le demander, si l'on ne savait combien les dispensateurs des faveurs scientifiques sont souvent disposés à obéir à de petites vanités, et aspirent à la gloire de faire les choses par eux-mêmes,

(1) Cette notice a été écrite d'après des documens manuscrits qui nous ont été transmis par l'obligeante entremise de M. le professeur Van Rees.

ıs s'inquiéter s'ils ont sous la main les hommes propres à ı faire réussir.

D'une autre part, l'homme de mérite qui a conçu de .nds projets qu'il se sentirait la force de réaliser, ne uve pas toujours celle de plier devant des tracasseries ninistratives, lors même qu'il serait doté le plus largent possible de cette aptitude à la patience que Buffon craignait pas de nommer le génie; tel ne fut cependant ı l'état des choses à l'égard du savant dont nous déploıs la perte: placé au contraire dans les circonstances plus favorables, et secondé par les administrations ales qui lui avaient donné toute leur confiance, il sut :c une rare persévérance organiser et consolider, penıt sa longue carrière, plusieurs grands établissemens entifiques qui font la gloire et l'orgueil de Harlem, et qui urent à cette ville le nom le plus honorable dans l'hisre des sciences.

Iartin Van Marum naquit à Groningue en 1750; il était ı d'une bonne famille bourgeoise, dont il était le fils que. Ses parens, qui l'aimaient tendrement, favorisèrent, tous leurs moyens, son penchant vers les études sciengues, et l'envoyèrent d'abord à l'école latine, puis à niversité de sa ville natale.

.e jeune Van Marum se sentait particulièrement entraîné ses goûts vers les sciences naturelles, la botanique et :himie. Plus tard, il se livra à l'étude de la médecine, ıt il désirait faire sa profession; et il eut alors occasion suivre les cours de P. Camper, auquel il s'attacha bienpar les liens d'une étroite amitié qui ne se démentit un moment jusqu'à la mort de ce célèbre anatomiste, ı Marum avait atteint l'âge de 23 ans, lorsqu'il obtint

successivement les grades de docteur en sciences naturelles et de docteur en médecine. Selon la coutume des universités de sa patrie, il publia dans ces circonstances, deux dissertations dans lesquelles il donna des preuves de sagacité et de connaissances approfondies. L'une traitait du mouvement des fluides dans les plantes; et l'autre des analogies que présentent dans les plantes et les animaux la circulation des fluides et quelques autres fonctions organiques (1).

En 1776, il alla s'établir à Harlem pour s'y livrer à l'exercice de la médecine. Sa réputation, comme savant, se répandit si rapidement que la régence de la ville lui conféra presqu'aussitôt le titre de *lecteur* ou professeur en sciences naturelles. Les sciences comptaient alors à Harlem un grand nombre de prosélytes qui s'étaient réunis en société pour se livrer plus facilement à leurs études favorites. Pour inaugurer les nouvelles fonctions qui lui étaient confiées, Van Marum prononça un discours sur l'utilité des sciences qui allaient faire l'objet de son enseignement; et dans ses leçons publiques, il ne tarda pas à justifier l'opinion favorable qu'on s'était faite de ses talens.

En 1778, fut établie l'institution de Teyler, et la première question qui fut mise au concours se rapportait à ce que l'on nommait alors les substances phlogistiquées et

(1) Au sujet de ces deux dissertations, on lit dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, à l'article Van Marum (on a écrit partout *Van Marwn*). « Quelque temps auparavant, il avait publié un excellent traité sur l'électricité, Groningue, 1776, in-8°. » Nous n'avons pas été à même de vérifier cette assertion. En tout cas si M. Van Marum a publié ce traité avant ses deux dissertations, il doit l'avoir fait avant 1773, et non en 1776.

éphlogistiquées. Le prix fut remporté par Van Marum, ui devint bientôt après membre de la société. En 1784, fut même nommé directeur du musée qu'on se proposait établir dans l'institution Télérienne, autant pour l'hisoire naturelle que pour les instrumens de physique les us remarquables. On sait que cette institution a pris le om de son fondateur, homme puissamment riche, qui gua en mourant, à sa ville natale, la plus grande partie r sa fortune pour la création de deux sociétés qui devaient occuper, la première de théologie et la seconde des sciens et belles-lettres. Pour ce qui concernait le musée d'hisire naturelle, on crut devoir se borner à la formation d'une llection géologique, parce que déjà la société hollanise des sciences de Harlem possédait des collections ès-remarquables pour les autres branches des sciences turelles. Van Marum fut ensuite désigné pour être le bliothécaire de la riche collection de livres que l'on se oposait de réunir.

Les résultats montrèrent successivement combien notre nfrère convenait aux différentes fonctions qui lui avaient confiées. En possession de sommes considérables dont il ıvait disposer, il en fit toujours le meilleur emploi. Il enprit de nombreux voyages dans les différentes parties de urope pour établir des relations avec les savans étrans, pour visiter en détail les différens cabinets, surtout ıx de géologie, et pour faire des acquisitions qui devaient ichir le musée dont il était directeur. C'est ainsi qu'il vint à réunir et à ranger systématiquement ces belles lections, riches de tant d'objets que l'on doit à sa persésance et qu'on chercherait vainement ailleurs. Il établit si près du musée un laboratoire de chimie, pourvu de nbreux instrumens.

En composant la bibliothèque, il s'efforça moins de réunir une grande quantité de livres, que de rassembler des ouvrages choisis; il s'attacha particulièrement aux éditions rares et précieuses en histoire naturelle, et à la formation complète des actes de toutes les sociétés savantes. Le catalogue de cette riche collection fut publié par ses soins, en 1826.

On ne fit pas de dépenses moins considérables pour fonder, sous sa direction, un cabinet de physique qui devint un des plus renommés de l'Europe, mais qui n'a plus pris d'accroissement depuis le commencement de ce siècle. Rien ne fut épargné pour construire cette énorme machine électrique qui fut exécutée sur les dessins de Van Marum par l'habile mécanicien Cutteberson, et qui devint une des merveilles de cette époque par sa grandeur, qui dépassait celle de toutes les machines électriques construites jusqu'alors, et par les puissantes batteries qu'on y avait jointes. Les plans de cette machine ont été donnés dans les mémoires de la société Télérienne (1), en même temps que les résultats d'un grand nombre d'expériences dont plusieurs avaient pour objet la fusion des métaux par le moyen des décharges électriques. Van Marum prouva surtout dans cette circonstance qu'il était à la hauteur de sa position et que le fonds dont son généreux compatriote avait disposé en faveur des sciences, se trouvait placé entre des mains très-capables de le faire valoir.

Dans un voyage qu'il fit à Paris, en 1785, Van Marum

(1) Une machine exactement semblable à celle de l'institution Télérienne a été construite par M. Onderdenwyngaert-Cantius et se trouve au musée des arts et de l'industrie de Bruxelles.

ː de fréquens rapports avec Lavoisier, Monge et Ber-
ollet; et il adopta pleinement les principes des nouvelles
éories chimiques, dont il devint ensuite un des premiers
des plus ardens promoteurs dans sa patrie; afin de les
pandre davantage, il s'attacha à simplifier les appareils
stinés à l'exposition des nouvelles doctrines, et à per-
tionner son ingénieux appareil pour la formation de
au par la combustion de l'hydrogène. Les résultats de ses
vaux à cet égard ont été décrits dans les publications de
société Télérienne.

Dès que la découverte de la pile voltaïque eut été annon-
e, Van Marum s'empressa d'en étudier les propriétés;
, en 1802, il publia, dans une *lettre à Volta*, les résultats
ses recherches. Il appela dans cette circonstance l'at-
ntion sur la différence d'action de la pile selon que l'on
gmente le nombre ou l'étendue des élémens; distinction
portante, et qui a fait encore l'objet d'un grand nombre
travaux récens. Notre confrère eut encore l'honneur
tre un des premiers à établir, avec le célèbre Wollaston,
analogies entre la pile voltaïque et la machine électri-
e, dans le mode d'action de l'électricité, pendant les
compositions; il parvint en effet à séparer les élémens de
au, en faisant passer à travers ce fluide de fortes décharges
ectriques.

Les résultats intéressans qu'il obtint, ne tardèrent pas
tre connus et convenablement appréciés par toute l'Eu-
pe. Il s'attachait particulièrement à donner un but d'uti-
é à ses recherches, ainsi, il s'est occupé de l'examen
l'air vicié et des exhalaisons des marais; des secours à
rter aux asphyxiés après la submersion; de l'examen
s moyens les plus sûrs et les plus prompts pour éteindre

les incendies, et même dans un âge avancé, pendant l'invasion du choléra, il a imaginé une baignoire calorifère qui se trouve décrite avec les expériences qui s'y rapportent, dans le journal *Kunst en letterbode*, qui contient encore un grand nombre d'autres articles intéressans de sa composition.

Quand, en 1785, la place de secrétaire de la société des sciences de Harlem devint vacante par la mort du sieur Vander Aa, on jeta les yeux sur Van Marum pour la remplir. Déjà, depuis 1777, il avait été nommé directeur du musée d'histoire naturelle de cette société, dont il a déterminé et classifié systématiquement tous les objets. Comme secrétaire, il ne tarda pas à devenir l'âme du conseil d'administration; et la direction qu'il imprima aux travaux de la société fut telle que peu à peu on écarta des publications les mémoires de théologie ou de pure philosophie spéculative, et qu'on ne se livra guère qu'à l'étude des sciences physiques et naturelles. Il sut proposer aux concours un grand nombre de questions d'un véritable intérêt; et il était un des juges les plus zélés dans l'examen des mémoires que la société recevait ensuite.

Il s'occupait d'une manière pratique de la botanique; il avait établi à ses frais un jardin muni de serres et d'une orangerie, et cultivait avec une prédilection particulière les aloès, les cactus et toutes les plantes grasses en général. Il rivalisait, pour cette espèce de culture, avec le prince de Salm; et l'on peut dire que les jardins de ces deux savans n'avaient pas leurs égaux en Europe. Van Marum fit imprimer, mais pour ses amis en botanique seulement, un catalogue détaillé de ce que contenait son jardin. Il ne s'occupait pas avec moins de zèle de la culture des plantes indigènes, auxquelles il avait toujours donné une grande

ttention, comme l'attestent les renseignemens sur un grand ombre de lieux de croissance qu'il donna dans la flore des rovinces-Unies de Gorter.

A l'époque de la fondation de l'institut des Pays-Bas our les sciences, les lettres et les beaux-arts, il fit parie du petit nombre des savans nationaux, immédiatement ésignés par le roi Louis pour établir les bases de cette rande institution, et pour nommer les membres des difféentes classes. Il fut lui-même un des membres les plus ctifs de la première classe; et il assistait assidûment à ses éances, quoiqu'il dût à cet effet se transporter chaque ois à Amsterdam. Il entreprenait avec zèle les travaux les lus pénibles, et ses avis témoignaient de la rectitude et de a perspicacité de son jugement. Les recueils de la classe ontiennent plusieurs de ses mémoires.

Van Marum faisait partie de notre académie depuis sa éorganisation; son nom se trouve compris sur la liste des remiers membres que désignait l'arrêté royal du 3 juillet 816; son éloignement ne lui permit guère de prendre part nos travaux, qu'il favorisait du reste par sa position et ar les fonctions qu'il remplissait dans deux des établissemens les plus importans du royaume. Van Marum apparenait en outre aux corps scientifiques les plus distingués e l'Europe : il était, à l'institut de France, le correspondant plus ancien de la section de physique dans la classe des iences; et, à la société royale de Londres, où il avait été ommé en 1798, il se trouvait le seul représentant de son ays; deux savans étrangers seulement dans la liste reseinte des membres étrangers que compte ce corps illuse, étaient plus anciens que lui : le doyen des naturalistes, umenbach, le géomètre Lhuillier et le médecin suédois 'zelius.

Les gouvernemens qui se succédèrent en Hollande surent mettre à profit ses connaissances étendues; Van Marum fit successivement partie d'un grand nombre de commissions, et particulièrement de celles qu'instituèrent les rois Louis et Guillaume pour préparer des projets de loi sur l'enseignement. Ces deux souverains lui donnèrent en outre d'autres témoignages de leur bienveillance, et ils le nommèrent chevalier de leurs ordres.

Van Marum est mort à Harlem dans la 88e année de son âge, entouré de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens, récompense qu'il est souvent plus facile de mériter que d'obtenir.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR VAN MARUM.

Dissertatio de motu fluidorum in plantis. Gron., 1773, in-4o.

Disquisitio quousque motus fluidorum et cæteræ quædam animalium plantarumque functiones consentiant, Gron., 1773, in-4o.

Bedenkingen en proefnemingen tot verbetering der middelen ter redding van drenkelingen. Haarlem, 1793, in-8o.

Beantwoording der aanmerkingen van B. Tersier, betreffende het gebruik van zuivere lucht en het warme bad ter redding van drenkelingen. Haarlem, 1793.

Lettre de M. Van Marum à M. Volta, concernant des expériences sur la colonne électrique faites par lui et le professeur Pfaff dans le laboratoire de Teyler, à Harlem, en novembre 1801. Harlem 1801, in-8o.

Les mémoires de Harlem contiennent les écrits suivans :

1o 1er volume. *Over de gephlogisteerde en gedephlogisteerde luchten*, 1781.

2° IIIe volume. *Description d'une très-grande machine lectrique et des expériences faites par le moyen de cette ıachine*, 1785.

3° IVe volume. *Première continuation des expériences faiıs par le moyen de la machine électrique Teylérienne*, 1787.

4° IXe volume. *Seconde continuation des expériences*, *etc.*, 795. (A ce mémoire est jointe la description d'une machine lectrique construite d'une manière nouvelle et simple, ui se trouve aussi décrite dans le *Journal de Physique*, ıin 1791.)

5° Xe volume. *Description de quelques appareils chimiues nouveaux ou perfectionnés*, 1798.

Il y a encore différens opuscules de Van Marum publiés lans le *Journal de Physique*, les *Annales de chimie et de hysique* et le journal hollandais *Algemeene kunst en leterbode*. « On a encore de lui *deux mémoires sur l'électricité*, ouronnés par la société batave pour la philosophie expériıentale à Rotterdam, dont le premier, qui a M. Van Marwm Van Marum) seul pour auteur, a été imprimé en 1781, lans le 6e volume des œuvres de cette société; et le second, uquel M. Van Twostwyck (Van Troostwyck) a coopéré, t qui porte les noms réunis de ces deux savans, a paru en 783, dans le 6e volume; un troisième mémoire, que la nême société a couronné, et auquel a également coopéré I. Paets Van Twostwyck, est intitulé : *Sur la nature des xhalaisons nuisibles des marais*, *lieux d'aisance*, *hôpiaux*, *mines*, *etc.*, *et sur les moyens de les corriger et de ecourir les personnes qui en ont été atteintes*, publié en 787, dans le 8e vol. des œuvres ce cette société. » (*Biograhie nouv. des contemp.*, article Van Marwm.)

A. Q.

Notice sur Antoine **BELPAIRE**, *membre de l'académie, né à Ostende le* 3 *février* 1789, *décédé à Anvers le* 14 *décembre* 1839 (1).

Antoine Belpaire naquit à Ostende le 3 février 1789. Il y reçut, pendant les premières années de sa vie, un commencement d'instruction fort incomplet, et tel que pouvait l'offrir à cette époque une ville dont les ressources, sous le rapport de l'éducation, étaient extrêmement bornées.

« Une circonstance inattendue, nous écrivait son fils, qui vint développer subitement dans son esprit une série d'impressions et d'idées qu'il avait ignorées jusque là, influa d'une manière favorable sur son avenir, en excitant de bonne heure en lui cette soif d'apprendre qui ne le quitta plus depuis, et en lui découvrant tout à coup le but, jusqu'alors inconnu de lui-même, vers lequel son caractère et ses goûts devaient le porter. Ses parens l'avaient envoyé passer quelques années de son enfance à Messines aux environs d'Ypres, où demeurait une partie de sa famille ; il y rencontra un prêtre français qui s'y était réfugié pour échapper aux persécutions de la révolution française. Ce prêtre était un homme instruit, et d'un caractère aimable ; il prit mon père en affection, et remarqua en lui des dispositions pour l'étude qu'il résolut de cultiver. Il commença donc à s'occuper activement

(1) M. Alphonse Belpaire, fils du savant qui fait l'objet de cette notice, a bien voulu nous donner les principaux renseignemens que nous présenterons ici. Nous avons conservé et indiqué par des guillemets plusieurs passages dans lesquels il retrace d'une manière aussi vraie que naïve des particularités relatives à son père. A. Q.

le son éducation, et lui donna en peu de temps les premières
ıotions de la grammaire, de l'histoire, des sciences natu-
elles, des mathématiques, etc., toutes choses absolument
ıeuves pour mon père. Il devint ainsi pour lui un précepteur
l'autant mieux en état de diriger l'esprit de son élève, qu'il
vait su se l'attacher par sa bonté et son amabilité. Les an-
ıées que mon père passa dans sa compagnie à Messines
urent les plus agréables de sa vie, celles sur lesquelles
on souvenir s'est toujours reporté avec le plus de plaisir.
l nous parlait souvent de cette époque si heureuse de son
nfance, et jamais sans nous exprimer les sentimens les
lus vifs de gratitude et de vénération pour l'excellent
rêtre à qui il devait sa première éducation.

» De retour à Ostende, mon père y rencontra un ancien
lève de l'école polytechnique, du temps de la création de
ette célèbre institution, qui occupait alors la place de
rofesseur de navigation à Ostende. Ce professeur l'engagea
se présenter à l'école polytechnique, et lui proposa de le
ıettre en état de passer les examens d'admission à cette
cole. Les difficultés d'une pareille entreprise effrayèrent
ıon père, et il hésita long-temps avant de se décider à ten-
er l'épreuve qui lui était offerte. Enfin il se laissa persuader,
t commença l'étude des mathématiques sous la direction
u professeur qui l'avait engagé à cette étude. Celui-ci le
ıit, en dix-huit mois de temps, en état d'être reçu élève
l'école polytechnique : mon père y entra en 1806.

» A la fin de sa première année à cette école, il fut dé-
gné pour entrer dans l'artillerie. Cette destination n'ayant
as été accueillie favorablement par ses parens, qui ne
oulaient pas le laisser entrer dans l'armée, il fut obligé de
uitter l'école, avant d'y avoir terminé ses études, et il

revint à Ostende en 1806, après avoir consacré à peu près trois ans à se préparer à entrer dans une carrière qui se fermait tout à coup devant lui.

« Mon père songea alors à entrer dans l'instruction publique. Il obtint une place de maître d'études au lycée de Bruges. Il occupa pendant quelque temps cet emploi, et le quitta ensuite pour aller remplir, en 1810, au lycée de Bruxelles, la même place que celle qu'il avait eue à Bruges.

» Pendant son séjour à Bruxelles, il se décida à quitter l'instruction publique pour embrasser la carrière judiciaire. Dans cette intention, il suivit les cours de l'école de droit de cette ville. Il y fut reçu bachelier le 26 mars 1813, et licencié le 20 juillet suivant; il obtint ensuite le titre d'avocat à la cour de Bruxelles, et continua à habiter cette ville jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut nommé notaire à Ostende. Le 20 décembre 1821, il obtint la place de greffier du tribunal de commerce dans cette même ville; il remplit ces fonctions jusqu'en 1827, où il quitta Ostende, pour venir occuper, au tribunal de commerce d'Anvers, l'emploi de greffier qui s'y trouvait vacant.

» A Ostende, mon père prit une grande part à plusieurs institutions de bienfaisance publique qui y furent établies. Ce fut encore lui, qui, avec l'aide de quelques-uns des principaux habitans d'Ostende, organisa une école de musique d'après la méthode du méloplaste. Cette entreprise lui coûta beaucoup de peines et de travail; mais il eut la satisfaction de la mener au but qu'il désirait atteindre. L'école de musique reçut un assez grand nombre d'élèves, et répandit les élémens d'une instruction musicale solide parmi la jeunesse d'Ostende qui la fréquentait. Diverses circonstances amenèrent par la suite la chute de cet établisse-

ent, qui ne dura que peu d'années, et finit entièrement
elque temps après le départ de mon père pour Anvers.
» En même temps que l'école de musique, il érigea aussi
e école latine, par laquelle il aurait voulu suppléer à l'ab-
nce d'un collége à Ostende. L'école latine fut peu suivie,
n'eut qu'une fort courte durée. »

En 1825, l'académie royale de Bruxelles avait remis au
ncours, pour l'année suivante, l'examen des changemens
e la côte d'Anvers à Boulogne avait subis, tant à l'inté-
ur qu'à l'extérieur, depuis la conquête de César jusqu'à
s jours. Belpaire, qui s'était occupé de cette question in-
essante, se mit à l'approfondir d'une manière plus spé-
ile; et, afin de pouvoir entrer avec plus d'assurance dans
is ses détails, il fit plusieurs voyages à pied sur toute
tendue du littoral qu'il se proposait de décrire; il con-
na le résultat de ses observations géologiques et histo-
ues dans un savant mémoire auquel l'académie décerna
ne de ses médailles d'or (1). Dans ce travail, Belpaire
mmence par décrire l'état des côtes sous la domination
s Romains; il entre ensuite dans les détails nécessaires
ur établir leur état actuel, fait connaître les causes des
angemens survenus, rapporte les preuves qui en établis-
it la réalité, énumère les inondations qui ont eu lieu
ccessivement et expose ensuite les changemens qu'elles
t produits.

L'académie avait à peine couronné ce mémoire remar-
ible, que Belpaire, moins content de son travail que
l'avaient été ses juges, leur communiqua un plan de re-

1) Ce mémoire est inséré dans le tome VI des mémoires cou-
nés.

cherches dans toute l'étendue du bassin maritime qui s'étend depuis les hauteurs de Blanez, au delà de Calais, jusqu'à l'extrémité du Jutland ; et il offrit généreusement ses services pour en assurer l'exécution : l'académie adopta ce projet et pria le ministre de l'intérieur de le soumettre au Roi, afin de faciliter à l'auteur les moyens de le réaliser. Il ne paraît pas du reste que le gouvernement ait favorablement accueilli cette demande. Le but de Belpaire n'était pas seulement d'étudier la constitution géologique de la vaste étendue de pays qu'il désignait, et de suivre les changemens qu'y avait occasionnés la mer, mais il avait encore l'intention de tracer les limites des divers idiomes qu'emploient les habitans, et de réunir des notions aussi exactes que possible sur l'état météorologique des pays qu'il aurait visités.

En 1827, le gouvernement du pays établit des commissions de statistique auprès des gouverneurs des provinces, dans le but de faciliter des recherches sur la population, le commerce, l'agriculture et en général sur toutes les branches de la statistique nationale dont il se proposait de publier les principaux résultats. Ces commissions instituées sur un plan uniforme devaient correspondre avec le ministère de l'intérieur, et elles se composaient en général des hommes qui, par leurs connaissances ou leur position, pouvaient jeter le plus de lumières sur le nouveau champ de recherches qu'on voulait exploiter. Belpaire fut naturellement appelé à faire partie de la commission établie dans la Flandre occidentale, et désigné pour s'occuper des recherches géologiques de la province.

Déjà, par arrêté royal du 4 octobre 1826, il avait été désigné pour aller remplir auprès de la société de commerce

s Pays-Bas, les fonctions temporaires de commissaire ur la ville d'Ostende; et il exerça cet emploi jusqu'au ›is de juin 1827.

Sa probité bien reconnue lui attirait chaque jour des té›ignages nouveaux de confiance. Pendant les dernières nées de son séjour à Ostende, il avait été appelé à faire rtie de la régence de cette ville, en qualité de conseiller mmunal. Au commencement de 1827, il fut nommé à la ice de greffier du tribunal de commerce à Anvers. Peu de nps après (en 1828), un arrêté du ministre de l'intérieur fit entrer dans la direction de l'athénée de la même lle; et au mois de mars 1830, il fut nommé membre de la mmission d'instruction publique, et inspecteur des écoles ns la 2e division de l'arrondissement d'Anvers. Il exerça s dernières fonctions jusqu'à l'époque de la révolution, i les fit cesser de fait, en donnant à l'enseignement une erté telle qu'il n'en avait jamais eu jusque-là.

Cependant cette révolution, qui changea tant de fortunes déplaça tant de personnes, laissa Belpaire à peu près dans même position ; seulement elle lui assura de nouveaux res à l'estime de ses concitoyens qui lui en donnèrent des euves en le nommant membre du conseil communal de la le d'Anvers, dans les premières élections qui eurent lieu. puis cette époque, Belpaire fut encore réélu, et il remplit même charge à peu près sans interruption jusqu'à sa rt. Il prit une grande part aux nombreux travaux d'adnistration qui occupèrent la régence d'Anvers pendant te période.

En 1831, parut l'arrêté royal qui créait une commission ciale pour la rédaction d'un projet de loi sur l'enseignent, et qui désignait en même temps M. Belpaire pour

en faire partie (1). L'immense liberté que la constitution garantissait à l'enseignement ne pouvait laisser aucun doute sur la nature du travail que l'on désirait obtenir de la commission, mais elle rendait en même temps très-difficile et très-délicate la tâche qui était imposée à ses membres (2). Sans se faire illusion sur ces difficultés et sur les oppositions qui naîtraient de toutes parts à ses vues, quelles qu'elles pussent être d'ailleurs, la commission aborda franchement, et l'on peut dire de la manière la plus consciencieuse, le travail qui lui était demandé. Le *projet de loi* fut présenté au ministère et imprimé l'année suivante (3); il embrassait les différentes branches de l'enseignement; une seconde commission fut chargée ensuite d'un travail de révision, et d'arrêter les termes dans lesquels le projet serait présenté aux chambres. Cette commission adopta à peu près textuellement la première rédaction, en y introduisant néanmoins quelques modifications importantes. Ainsi, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, les premiers commissaires avaient été d'avis que le gouvernement devait

(1) Cette commission, qui devait se réunir sous la présidence de M. le ministre de l'intérieur, se composait de MM. Lecocq, président en l'absence du ministre, D. Arnould, Belpaire, Cauchy, J.-G.-J. Ernst et Quetelet, faisant les fonctions de secrétaire.

(2) L'article 17 de la constitution est conçu en ces termes : « L'en» seignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la » répression des délits n'est réglée que par la loi.

» L'instruction publique donnée aux frais de l'État est également » réglée par la loi. »

(3) *Projet de loi pour l'enseignement public en Belgique*, etc., publié par le ministre de l'intérieur. Bruxelles chez Remy, 1832, 1 vol. in-8°, 204 pages.

ıoncentrer tous ses moyens, et former une seule et grande ıniversité qui devînt pour la Belgique, non-seulement une ource d'enseignement établie sur les bases les plus larges, nais encore un foyer de lumières qui pût jeter quelque :clat sur le pays. Ils avaient jugé convenable de séparer l'enseignement purement scientifique de l'enseignement industriel et des écoles d'application ; et de former, par suite, un rand établissement ou école polytechnique destinée prinipalement à former des ingénieurs civils, soit pour l'adminiistration publique, soit pour les établissemens industriels, les ingénieurs militaires et des officiers d'artillerie et d'étatnajor. Ce système ne prévalut malheureusement pas, et 'expérience est venue prouver que les prévisions de la première commission n'étaient que trop fondées. Toutefois on ı'a construit jusqu'à présent que le sommet de l'édifice, et es bases qui devraient l'appuyer, manquent encore ; on ›romet depuis long-temps et l'on attend toujours une loi ur l'enseignement inférieur et l'enseignement moyen, dont 'état de délabrement réagit de la manière la plus fâcheuse ur l'enseignement universitaire.

C'est pendant le cours des conférences de la première :ommission dont nous avions l'honneur de faire partie, [ue nous avons surtout pu juger des connaissances solides, lu jugement droit, et de la probité de notre confrère. :xempt de toute prévention, en dehors de toute espèce .'influence, il ne s'attachait qu'à rechercher la vérité, et faire prévaloir ce qui lui semblait bon et utile. Ses scruıules sous ce rapport allaient même quelquefois à un point el qu'ils auraient pu prêter à la plaisanterie, si la source ı'en avait été aussi sacrée. Quand après de longues déibérations, on croyait la question éclaircie ou du moins

portée assez loin pour que chacun eût pu arrêter son jugement; quand arrivait l'instant d'aller aux voix, Belpaire hésitait encore, il flottait indécis, et avant d'émettre son vote, il semblait chercher à gagner du temps par un nouvel examen des deux opinions divergentes.

Cependant au milieu de ses occupations administratives, Belpaire n'abandonnait pas l'étude des sciences; il employait même ses instans de loisir à en faciliter l'accès aux autres. Ainsi, en 1834, sur la demande de M. Teichmann, son ancien ami et son condisciple à l'école polytechnique, alors gouverneur de la province d'Anvers, il donna un cours de géométrie descriptive à l'académie de dessin, et il fut en même temps nommé membre de la direction administrative de cette institution (1). Il revenait cependant toujours avec une prédilection marquée à ses premiers travaux, et à l'étude de nos côtes et des modifications qu'elles ont subies. En 1828, il envoya au musée de Bruxelles, une défense fossile qui avait été trouvée en mer par des pêcheurs d'Ostende, et qui lui avait été apportée pendant qu'il habitait encore cette ville; en 1833, il présenta à notre académie une notice historique *Sur la ville et le port d'Ostende*, qui a été insérée depuis, avec quelques changemens, dans le tom. X de nos mémoires.

Des travaux dirigés avec tant de persévérance et vers un but si utile, avaient depuis long-temps fixé l'attention de la classe d'histoire de notre académie, qui, dans la séance du 7 mars 1835, l'appela au nombre de ses membres; et plusieurs autres sociétés savantes nationales et étrangères

(1) Par arrêté ministériel du 14 décembre 1835, il fut aussi nommé membre du conseil d'administration de l'école de navigation établie à Anvers.

:rent cet exemple. Notre confrère assistait assez régu-ment à nos séances, il était toujours prêt à seconder ravaux soit en nous communiquant les résultats de ses erches, et de ses observations recueillies dans les dres et la province d'Anvers, soit en prenant part à men des ouvrages soumis au jugement de l'académie. vait apprécier, en homme judicieux, tous les avantages la Belgique, dans son état actuel, peut retirer des asso-ons scientifiques, surtout pour les recherches locales; l'un des fondateurs de la société royale des sciences, es et arts d'Anvers, qui le nomma président du comité ettres et des sciences. Nous avons tout lieu d'espérer cette société répondra au but de son institution, et lle nous donnera sur la province d'Anvers les recher-neuves et intéressantes qu'elle est à même de recueil-qui nous manquent encore : ainsi, nous ne connaissons 1 près rien sur la météorologie de cette province, qui ile exercer une action si directe sur la mortalité de iabitans; et l'académie a vainement proposé, pendant eurs années au concours, une question concernant sa ription géologique. C'est par des travaux spéciaux de nature que les sociétés provinciales pourraient sur-acquérir des titres incontestables à l'estime des savans. ns les derniers temps de sa vie, notre confrère s'oc-it de terminer la traduction d'un traité de droit anglais es lettres de change, qui est actuellement sous presse; ujours conséquent avec lui-même, il sacrifiait ainsi mour-propre et ses loisirs, à l'espoir de se rendre utile. iit été aussi l'un des rédacteurs d'une revue judiciaire iée à Bruxelles, sous le titre d'*Archives de droit et gislation.*

Ce grand nombre d'occupations accessoires ne l'empêcha pas de remplir avec le plus grand soin, les fonctions qu'il exerçait au tribunal de commerce d'Anvers, ni de se livrer à l'étude approfondie des différentes questions de droit que soulevaient les causes portées devant ce tribunal. Bien plus, il trouvait encore le temps de rendre de nombreux services au commerce d'Anvers, en acceptant tous les arbitrages qui lui étaient déférés, et que son esprit calme et conciliateur réussissait presque toujours à terminer à la satisfaction des parties qui lui soumettaient leurs différends.

« Mon père n'a jamais été d'une santé robuste, nous écrivait son fils ; il se plaignait depuis fort long-temps de maux d'estomac et de douleurs dans les intestins. Cependant son état ne présenta de caractère sérieux que depuis un an environ.... Il eut toujours un goût ardent pour le travail ; sa maladie même ne l'empêcha pas de s'y livrer. Trois semaines avant sa mort, lorsqu'il n'était presque plus en état de quitter sa chambre, il se faisait encore traîner à la commission de navigation de l'Escaut, pour assister aux discussions de cette assemblée. Ce furent ses derniers travaux (1). Mon père conserva, jusqu'à la fin, la plénitude de ses facultés intellectuelles. Il passa les deux dernières semaines de sa vie, à s'entretenir avec nous sur les questions religieuses les plus relevées ; il mourut dans la nuit du 13 au 14 décembre. »

A. Q.

(1) Un arrêté royal du 30 juin 1839 l'avait nommé membre de cette commission, instituée à Anvers par le § 6 de l'art. 9 du traité de paix du 19 avril précédent.

ce biographique sur M. Jos.-Bas.-Bern. VAN PRAET, *nservateur de la bibliothèque royale à Paris, membre l'Institut de France, correspondant de l'Académie de ruxelles, etc., né à Bruges, le* 29 *juillet* 1754, *et mort à aris, le* 5 *février* 1837.

ıy Patin, qui aimait les livres de toute la haine qu'il ait à l'antimoine, a le premier, si je ne m'abuse, mis mode le mot *bibliomanie;* pourtant s'il a créé l'expres-, il n'a pas inventé la chose, et nous pourrions compter ıi les bibliomanes ou du moins parmi les bibliophiles, personnages célèbres de l'antiquité et des temps mo-es. Quoi qu'il en soit, ce mot exprime de toutes les pré-:tions la plus innocente; il représente une passion res-able jusque dans ses faiblesses. L'amour des livres (1), ends un amour candide, sincère, peut bien avoir ses s ridicules, sa vanité enfantine, ses frivoles jalousies, il semble incompatible avec les sentimens bas, avec mportemens de la haine, les tourmens de la cupidité. ıd on entre dans une bibliothèque, en présence de tous norts dont les uns instruisent par leurs erreurs comme ıtres par leur sagesse, l'âme se repose de ses émotions ntes et s'élève à de plus hautes pensées. Si l'on avait n de faire l'éloge des livres devant des hommes qui sa-si bien s'en servir (2), il suffirait de rappeler les jouis-

Sur l'amour des livres voir notre dissertation publiée dans l'*An-e de la Bibl. roy. pour* 1840, et l'introduction aux mémoires du d'Ongnies, mis au jour par la société des bibliophiles de Mons.
Cette notice a été lue à la séance publique de l'académie du cembre 1839.

sances qu'ils ont procurées, les malheurs qu'ils ont consolés et de montrer que, dans les grandes perturbations politiques, ils ont été souvent le plus sûr rempart contre les injustices populaires et les ressentimens des factions.

Mais pour les personnes instruites l'amour des livres n'est pas seulement un goût très-vif, ou, si vous l'aimez mieux, une manie, c'est une science : c'est même une science extrêmement vaste, dont les limites reculent tous les jours et sans laquelle les autres reviendraient sans cesse sur des questions désormais résolues. Je n'ignore pas que parce que la bibliologie est la première des connaissances dans l'ordre méthodique, plusieurs de ceux qui croient la posséder, la regardent comme la première aussi par l'importance de son objet. Quoique ces prétentions conviennent mal à une étude modeste de sa nature, il a été possible à ceux qui l'ont embrassée dans toute son étendue, de s'y faire un nom et de se placer à côté des littérateurs les plus estimés.

Cet avantage a été accordé à Joseph Van Praet.

Il naquit à Bruges, le 29 juillet 1754 (1), l'année même que le comte de Cobenzl, ministre de Marie-Thérèse, par l'influence de Jean-Jacques-Philippe Vilain, premier échevin de la keure de la ville de Gand (2), obtint des villes du second ordre et des châtellenies de la Flandre un subside perpétuel, en échange d'une part plus active dans les délibérations des états.

(1) Dans le *Nouv. suppl. à la France littéraire*, 1784, p. 305, on le fait naître le 21 juillet 1737.

(2) Il fut créé vicomte en 1758 et grand-bailli de Gand en 1774. Cet administrateur habile, à qui la Flandre doit des améliorations notables, mourut le 5 août 1777.

Son père Joseph Van Praet était un imprimeur-libraire versé dans l'histoire et la littérature. Il a publié les Fastes du serment de St-Georges (1), ouvrage qui, pour rouler sur un sujet subalterne, n'en renferme pas moins des données précieuses dont notre savant confrère a profité lui-même. Sa veuve continuait encore en 1793 son imprimerie, d'où sortirent alors les procès-verbaux des assemblées du *peuple libre* de Bruges.

La Belgique possédait à l'époque où Van Praet vit le jour plusieurs libraires instruits, tels que Pierre Foppens, Joseph Ermens et J.-B. Verdussen. Nélis, dans un mémoire inédit écrit en 1774, disait : « Nous avons suivi avec soin l'ordre » dans lequel ont été formées et complétées beaucoup de » grandes bibliothèques aux Pays-Bas. Tous les bons livres » s'y trouvent jusqu'à la fin du XVIe siècle, et même, dans » plusieurs de ces bibliothèques, jusque vers l'année 1640; » effet des soins et de la *studiosité* de ceux qui *avaient été* » nés et élevés dans ce XVIIe siècle. Mais depuis 1640 » presqu'aucun bon livre ne s'y trouve. »

Malgré l'état de marasme littéraire où languissait la Belgique, il s'en fallait que la bibliologie y fût sans honneur, et les Foppens, les Crassier, les Cano, les Gasparoli, les Rega, les Major, les Azevedo, les Bosch, les Goyers, les Mols, et bien d'autres, seraient là pour me démentir si je soutenais la thèse contraire. Il y a plus, l'année qui suivit la naissance de Van Praet, J.-F. Foppens esquissa une petite satire en latin, restée manuscrite et intitulée *de Bibliomania bel-*

(1) *Jaer-boek der Hoofd-Gilde van Sint-Joris*. Brugge, 1786, in-8°. Jos. Van Praet fut admis dans le serment des arbalétriers de St-Georges en 1772. Un écrivain français, peu familiarisé avec nos mœurs, a pris cette admission pour un titre aristocratique.

gica hodierna. C'était au chanoine Charles Major qu'il en voulait. Quel que soit le mérite de cette malice, entre nous assez peu spirituelle, elle constate un fait que je veux établir : c'est qu'en 1755 il y avait en Belgique plus que de simples amateurs de livres, il y avait des bibliomanes.

L'administration éclairée de Marie-Thérèse devait en multiplier le nombre. Né dans la ville où Colard Mansion avait établi ses presses, et où Jean Briton avait exercé la calligraphie, entouré de livres, formé par l'exemple et les leçons de son père, le jeune Van Praet était un bibliographe assez exercé à l'âge où l'on est à peine un écolier. Il était en 1769, à Paris au collége d'Arras, lorsqu'on mit en vente la bibliothèque de Gaignat. De ses minces épargnes l'écolier en acheta le catalogue, que l'auteur de la *Bibliothèque instructive* publiait comme un supplément à cet ouvrage, et il y puisa des connaissances qu'il brûlait de développer. Rentré en 1772 dans la maison paternelle, il fut, après sept années d'apprentissage, envoyé de nouveau à Paris et placé chez M. Desaint, puis chez M. Guillaume Debure l'aîné, où il acheva de se perfectionner dans tout ce qui tient à la librairie ancienne. Alors commença entre lui et la famille Debure une amitié qui n'a fini qu'avec sa vie. Il s'acquit bientôt une certaine réputation, et quelques articles insérés par lui dans l'*Esprit des Journaux*, qui s'imprimait en Belgique, ne firent que la fortifier. Le volume de février 1780 contenait ses premières recherches sur la vie et les éditions de Colard Mansion, recherches qu'il reprit plus tard en sous-œuvre. L'abbé de St-Léger, dont le nom se rattache à presque tous les problèmes d'histoire littéraire, venait d'effleurer le même sujet dans le même recueil.

Dans ce temps, il faisait un extrait curieux de la des-

cription du tournois, donné à Bruges, vers l'an 1489, par Louis de la Gruthuyse, le magnifique protecteur de Mansion (1); s'occupait des chansons des ducs de Brabant Henri III et Jean I (2) et préparait des publications plus considérables.

Le duc de La Vallière, petit neveu de la femme intéressante dont il portait le nom, avait recueilli la bibliothèque la plus belle et la plus riche qu'aucun particulier eût jamais possédée en France. De son vivant il en avait vendu les doubles jusqu'à trois fois. Quelque temps après sa mort on mit en vente les manuscrits, les éditions rares et les livres imprimés sur grand papier et sur vélin. L'abbé Rive, naguère bibliothécaire du duc, avait désiré être chargé du catalogue, mais la duchesse de Chatillon lui préféra Guillaume Debure l'aîné, cousin germain de l'auteur de la *Bibliographie instructive*, et Van Praet (3). Ce dernier fit la description des manuscrits et éploya en littérature romane une érudition vraiment étonnante, à une époque où cette littérature n'était pas cultivée avec e zèle que l'on met aujourd'hui à dévoiler ses moindres mystères.

(1) *Esprit des Journaux*, octobre 1780; les chansons de Jean I ıvaient déjà été publiées par Breitinger; celles de Henri III étaient encore inédites.

(2) Ib., janvier 1781.

(3) Leur catalogue parut en 1783 en 3 vol. in-8°. A la fin du 3me loit être ajoutée une table générale des auteurs avec l'*errata*, pp. 1-92 et un supplément, X et 90 pp. Six autres volumes, imprinés en 1788, et soigneusement rédigés par le libraire Nyon, coniennent l'inventaire du reste de la bibliothèque du duc de La Valière.

L'abbé Rive, qui cherchait dans les livres bien moins des jouissances paisibles et une instruction solide que des moyens d'attaque, et qui s'acharnait avec une joie féroce sur des vétilles et des fautes dans lesquelles il tombait lui-même à chaque ligne, l'abbé Rive, doué d'un caractère bourru, hargneux, et dont l'orgueil était facile à irriter, prétendit que, par ce choix, on avait insulté, en sa personne, à la *bibliognosie* elle-même, car il ne se contentait pas d'être *bibliologue* ou *bibliographe*, et se posait fièrement le maître absolu des *bibliognostes*. Violent et jaloux, il poursuivit de ses invectives et de son mauvais style, Debure et Van Praet, qui s'honorèrent par leur modération et leur silence.

Ce fut à peu près à cette époque, que Marie-Antoinette demanda quelqu'un qui pût mettre en ordre sa bibliothèque particulière, car cette princesse infortunée, qu'on a représentée livrée entièrement à la dissipation, cherchait souvent dans la lecture des plaisirs que lui refusaient les pompes et la splendeur des cours. On lui désigna Van Praet, qui remplit parfaitement ses intentions.

Le mérite de ce jeune homme et la protection de la reine furent causes qu'en 1784, M. Lenoir, devenu de lieutenant de police chef de la bibliothèque du roi, le comprit au nombre de ses employés avec deux mille livres d'appointemens et le titre de premier écrivain.

Il l'attacha au département des imprimés de la bibliothèque royale, division dont l'abbé Desaulnays était chef.

Van Praet préféra ces modestes fonctions aux offres plus brillantes que lui avaient faites Strattmann, l'un des conservateurs de la bibliothèque impériale à Vienne, attiré à Paris par la vente du cabinet du duc de La Vallière.

Il se trouvait là dans son élément. Les trésors qu'il adoait, ils étaient sous sa main; désormais il lui était permis le les contempler à chaque heure de la journée et de les cruter dans tous leurs détails. Que de fois, plongé dans ne délicieuse préoccupation, il oublia, comme ce personnage crayonné par Walter-Scott d'une manière ravisante, qu'il restait suspendu au sommet d'une échelle, à haque instant menacé d'une de ces chutes dont le naïf an Hulthem me félicitait un jour, moins touché de ma soufance que de la cause qui l'avait occasionnée.

La révolution n'interrompit point le labeur assidu de Van raet. Quand tout s'écroulait autour de lui, il se consolait n considérant que le dépôt auquel il avait consacré ses fections, sa vie, s'enrichissait de quelques-unes de ces iines. Vers la fin de 1791, le bibliothécaire M. d'Ormesson e Noiseau, le nomma second commis, et son traitement, orté dès lors à deux mille deux cents francs, s'accrut de eux cents autres l'année suivante, lorsque Chamfort, créé lministrateur de la bibliothèque nationale, lui fit donner ır le ministre Roland, les titres de secrétaire de tout établissement et de sous-garde des livres imprimés.

Mais la révolution, par une force irrésistible, ne tarda pas être entraînée au delà du but. Van Praet, en 1793, resta ıché durant deux mois chez M. Théophile Barrois, parent ; M. Debure. Au mois de novembre de cette année, on le trouve cependant sous-garde, secrétaire et trésorier de la bliothèque, avec un traitement de trois mille francs, nctions où il sut se maintenir malgré une dénonciation du aducteur Lefebvre de Villebrune, successeur de Chamrt, et qui n'avait pas rougi de l'accuser du double crime être belge et de manquer de civisme. La terreur régnait

seule et sans partage. Tout ce qu'il y avait de courage en France semblait s'être réfugié dans les camps. Tandis qu'au sein des villes on se laissait conduire docilement à la boucherie sur l'ordre de quelques misérables aussi lâches qu'altérés de sang, des soldats déguenillés couraient, en chantant la *Marseillaise,* à la conquête d'une partie de l'Europe. Malgré cet enthousiasme, on manquait de tout, particulièrement de munitions. Un décret de la Convention y pourvut. Au nom de la liberté, les citoyens furent condamnés à faire du salpêtre sous peine de mort. Il faudrait entendre notre honorable confrère le marquis de Fortia, raconter comment lui et la marquise, après avoir été en sabots et en carmagnole, glaner un jour de la décade pour la république, allaient un autre jour, pour la république encore, râcler des murailles humides et de fétides caveaux, en faisant tous leurs efforts pour ne point paraître trop gauches ni trop *cidevant* dans cette opération mécanique, attendu que la guillotine leur aurait appris pertinemment leur nouveau métier.

De la sorte on amassa une quantité prodigieuse de salpêtre. On en avait entassé avec des barils de poudre quinze milliers environ, dans le réfectoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés; cette abbaye si opulente, si puissante naguère, conservait toujours sa superbe bibliothèque, accrue successivement de celles d'Antoine Baudrand, de l'abbé d'Estrées, de l'abbé Renaudot, du président de Harlay, du chancelier Seguier, du cardinal de Gesvre, de l'évêque de Metz, Coaslin, ainsi que des antiquités réunies par Montfaucon, cet OEdipe de l'art antique.

Voilà que dans la soirée du 19 août 1794, ou selon le jargon de Fabre d'Eglantine, du 2 fructidor an II, une

étonation épouvantable ébranle Paris jusqu'en ses fonde-
iens, et éveille les échos de ses catacombes. On eût dit
u'un volcan long-temps caché venait de faire éruption
u centre de cette capitale. Les quinze milliers de salpêtre
vaient sauté et avec eux la bibliothèque.

Quel ami des livres n'eût répété la pathétique exclama-
on de Bossuet : ô nuit désastreuse! ô nuit effroyable, où
etentit tout à coup comme un éclat de tonnerre, cette af-
igeante nouvelle : les richesses littéraires de St-Germain
ont en danger! elles sont détruites!

Je me trompe; il y avait à Paris un belge plein d'ardeur
our les lettres. Au premier bruit de l'incendie, il s'élance
ans les rues, il est au milieu des flammes, et, grâce à son
évouement, quantité de manuscrits précieux sont sauvés.

Ce service immense était dû à Van Praet revenu à sa
lace parmi ses livres, aussi tranquillement que si l'écha-
ud n'avait pas stationné en permanence sur la place de la
évolution, et qui s'appliquait à augmenter le dépôt confié
sa garde, en faisant tourner au profit de la science les
oliations révolutionnaires.

Toutefois la France avait commencé à secouer le joug de
s bourreaux. Lorsque la bibliothèque de St-Germain périt,
epuis vingt-deux jours Robespierre avait expié par une
ort affreuse des forfaits dont rien ne saurait affaiblir l'hor-
ur, quoiqu'en disent des écrivains amoureux du paradoxe,
ui s'amusent à traîner aux gémonies de l'histoire les re-
ommées intactes, essayant, en revanche, l'apologie des
us grands coupables.

En ces jours de contradictions et de contrastes, la philan-
ropie se montrait à côté des supplices, de nobles vertus

près de la corruption, des institutions utiles en face d'innovations extravagantes.

Le 31 août 1794 la Convention, un peu tard à la vérité, fixa son attention sur l'anéantissement d'une infinité de monumens et d'objets relatifs aux arts, et songea à opposer une digue au vandalisme. Le 10 octobre de la même année, un conservatoire des arts et métiers fut établi à Paris.

De semblables mesures étaient de nature à plaire à Van Praet, et la part qu'y prit Grégoire, évêque de Blois par la permission très-profane de l'abbé Sieyès et consorts, ne contribua pas médiocrement à l'attacher à cet homme singulier, qui, en poussant à toute outrance la haine de la hiérarchie civile et religieuse, tenait singulièrement à sa mitre constitutionnelle, et se faisait monseigneuriser en secret par ses gens, quand on se tutoyait en public.

Au mois de novembre 1794, il fut nommé avec Capperonnier, garde par intérim des imprimés, fonctions qu'un des derniers décrets de la Convention leur conféra définitivement à l'un et à l'autre, en octobre 1795. Pendant sa gestion il doubla les richesses de ce dépôt. L'auteur du *Temple du goût* réduit la bibliothèque de ce temple à une vingtaine de volumes; c'est traiter bien sévèrement l'intelligence humaine, même en ne parlant que de la France. Au reste, il n'en est pas d'une bibliothèque générale comme d'une bibliothèque particulière; tandis que dans celle-ci on doit s'appliquer à n'admettre que ce qui est bon et utile, l'autre ne saurait être si rigoureuse. Il y a plus, le dédain ne lui est pas permis, si elle veut représenter fidèlement la pensée de l'homme avec sa grandeur et ses écarts. A une pareille collection je donnerais pour devise, non pas celle d'Osyman-

lias qui sent un peu la faculté, mais le passage où Pline le ıaturaliste déclare qu'il n'est point de si méchant livre qui ı'ait son bon côté. Même si j'osais tout dire, j'embrasserais olontiers l'opinion de cet excellent Van Bavière qui ne re- onnaissait pas de bouquins, et qui non-seulement aurait oulu posséder tous les livres, mais aurait désiré les réunir lusieurs fois, pour les ranger en même temps par ordre lphabétique, par ordre méthodique, par langues, par ıations, par siècles.

La suppression des maisons religieuses et des corpora- ions avait, malgré d'effroyables dilapidations, fait refluer ans la bibliothèque nationale une multitude d'ouvrages récieux. La victoire que Van Praet sut quelquefois diriger ar ses judicieux conseils, en accrut encore le nombre.

Aussi que l'on se figure la désolation de notre confrère ›rsqu'en 1815, les commissaires des puissances alliées inrent revendiquer tous ces trophées scientifiques enlevés leur pays. Malgré la justice de ces réclamations, dont il ıt l'adresse de tromper l'exigence, Van Praet fut frappé ı cœur. Mais les premiers momens de douleur passés, il appliqua à combler les lacunes qui offensaient ses regards, ; bientôt il n'eut plus rien à regretter.

Par lui la collection des premiers monumens de l'impri- erie que les Allemands appellent *incunables*, celles des litions *princeps* et des ouvrages imprimés sur vélin, sur- ıssèrent toutes les merveilles dont le reste du monde pou- ıit se vanter en ce genre. Il avait commencé de plus un bum autographique, et avait rassemblé au bout du rez-de- ıaussée, les volumes remarquables par les reliures histo- ıues qui portent la salamandre de François Ier, les chiffres ıtrelacés de Henri II et de la belle Diane de Poitiers, les

deux C renversés de Charles IX, le chiffre du célèbre De Thou, la devise de Colbert; tous ces livres, que fit orner Grollier ou qui sortirent des mains exercées de Derome et de Pasdeloup.

C'était là que son ami Van Hulthem venait le relancer en traître; c'était là qu'on le trouvait souvent pendant les vacances même de la bibliothèque, car il se tenait constamment prêt à répondre à toutes les questions, à satisfaire à tous les besoins. Sa vie n'était qu'un long et continuel sacrifice. Il regardait un bibliothécaire comme un homme immolé par état au public, renonçant aux travaux qui donnent la gloire pour faciliter ceux des autres, et ressemblant à Moïse qui conduisit les Hébreux jusqu'à l'entrée de la terre promise, mais auquel il ne fut pas donné d'y pénétrer lui-même.

Quand j'ai fait sa connaissance intime, il avait un peu plus de soixante-huit ans : un vieillard de taille médiocre fort vert, fort alerte, fort propre, à la mine prévenante quoique distraite; je le vois encore poudré à blanc, en pantalon et en habit bleu à la boutonnière duquel était noué imperceptiblement un ruban rouge souvent oublié. Je le vois harcelé par une foule d'individus plus ou moins importuns, donnant des ordres à une demi-douzaine d'employés, montant vingt fois de suite dans les galeries supérieures et dans les combles, et disparaissant par un passage dérobé pour reparaître quelques instans après par une autre porte secrète, un livre à la main.

Ces évolutions mettaient en extase le révérend Dibdin, bibliomane enthousiaste, mêlant à sa verve un grain d'aimable étourderie et jugé par M. Crapelet avec une sévérité excessive. Le bibliothécaire de lord Spencer trouvait que celui du Roi de France payait trop de sa personne.

Il est peu d'hommes de lettres parmi ses contemporains ui ne lui aient dû un renseignement précieux ou la soluon d'un doute, et qui n'aient eu à se louer de sa politesse t de son infatigable complaisance.

Admis forcément dans la confidence des écrivains du jour, savait le fort et le faible de leur érudition, et aurait pu ire sur ce chapitre les plus piquantes révélations.

Mais rarement il se permettait des joyeusetés de ce genre; n bonheur était de montrer aux étrangers quelque raeté telle que la première édition d'Eustathe ou de Pline ir vélin. Aux Belges, ses compatriotes, il étalait avec omplaisance les impressions de Martin d'Alost, de Jean de Westphalie, de Colard Mansion, le premier volume exéité par Plantin, à Anvers, le premier volume mis au jour n Belgique avec des planches de cuivre (1).

A la vente de Meerman il avait fait acheter à un prix trèsevé l'exemplaire unique de l'impression attribuée à Jean riton, calligraphe de Bruges, exemplaire qu'on croyait erdu, et que M. Van Hulthem avait retrouvé derrière des yons. Il m'écrivit aussitôt pour m'inviter à venir me mete à genoux devant cette relique. J'arrivai sans tarder à aris, mais elle se trouvait dans je ne sais quel tiroir, et ce fut qu'à mon troisième voyage qu'il parvint à mettre la ain dessus et à me la faire voir. Pour m'indemniser il 'avait donné une comédie inédite de Laujon : les *premiers iprimeurs*, me sommant de la faire jouer en Belgique, ais cet essai bibliologique en dialogues n'était plus propre figurer sur la scène.

La bibliothèque royale de Paris (elle avait repris ce titre

(1) Voy. mes *Archiv. philol.*, I, 50, 51, 52, 53, 54.

après la restauration) était le centre de tous les savans étrangers. Par l'entremise obligeante de Van Praet, ils entraient en relation sans aucune des formalités qui empêchent les hommes de se connaître et de profiter de leurs ressources naturelles. Il était ingénieux à leur rendre mille petits services, il se mettait en quête pour leur procurer soit l'entrée du cabinet de Denon; soit une admission aux soirées de Millin ou de Langlès, soit un billet pour les séances de l'institut, et tout cela avec une simplicité charmante.

Le peu d'instans qui lui restaient il les donnait à l'amitié et à d'innocens plaisirs. Le dimanche il dînait presque régulièrement chez MM. Debure; chaque soir il allait aux Italiens se reposer des fatigues de la journée, puis il visitait Lambrechts, Grégoire ou Lanjuinais.

Quand Lambrechts approcha de sa fin, l'évêque de Blois (il tenait à ce titre) le pressa tellement de revenir au bercail ou plutôt de passer dans le camp janséniste, que l'ancien ministre de la justice, fatigué de cette obsession, fit refuser sa porte à l'obstiné convertisseur. Mais comme il ne voulait pas mourir brouillé avec son ancien ami, il chargea Van Praet d'une lettre pour Grégoire, lettre qui ne devait être remise qu'après qu'il aurait fermé les yeux, et où il disait à l'abbé qu'il regrettait de l'avoir écarté, mais qu'il l'attendait sans rancune chez le Père Lachaise.

Grégoire ne se fit pas attendre et se montra fidèle au rendez-vous. Parmi ses legs il y en avait un pour son cher Van Praet : il peint le caractère sec de ce prêtre bizarre; c'était tout bonnement un exemplaire du Salluste d'Ibarra.

Condamné aux galères du savoir, Van Praet n'avait guère le loisir de se servir de la plume pour son compte. Il publia

ıéanmoins, dans l'espace de quatorze années, plusieurs ›uvrages importans : ses deux catalogues de livres imprinés sur vélin, chefs-d'œuvre de patience et de minutieuse :xactitude (1), dont Peignot parlait déjà en 1804 (2) et lont l'auteur avait donné des essais en 1811 et en 1812 (3); les notices sur Colard Mansion (4) et sur Louis de la Gruhuyse (5), sujets qu'il avait déjà traités dans sa jeunesse, :t l'inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre fait :n 1373 par Gilles Mallet, avec des notes historiques et :ritiques (6). Il appartenait à MM. Debure d'être les éditeurs le ces doctes écrits.

Pleine d'estime pour son talent et pour son caractère, l'a:adémie royale de Bruxelles avait tenu à honneur de 'inscrire parmi ses correspondans dès le 8 mai 1822. Plus ardive, l'académie des inscriptions et belles-lettres de 'institut de France ne l'appela dans son sein que le 19 nars 1830, un peu avant la révolution qui changea le gouernement de la France.

Doué d'une grande indépendance, un peu républicain

(1) 6 tomes en 5 vol. avec le suppl., 1822 et 1828. — 4 vol. 1824, t 1826.

(2) Suppl. au *Dictionn. raisonné de bibliologie*, article VAN PRAET. I. Van Praet avait déjà recueilli alors plus de 2000 notices.

(3) Ce ne furent d'abord qu'une vingtaine de pages in-fol., remlacées huit ans après par un volume du même format, et beaucoup lus considérable, qui ne concernait pourtant que des livres imprinés sur vélin depuis 1457 jusqu'en 1472, car l'ordre chronologique rait été adopté d'abord.

(4) 1829, in-8°.

(5) 1831, in-8°.

(6) 1836, in-8°.

plutôt par les habitude de sa vie privée que par ses doctrines, Van Praet s'applaudit de ce changement politique. Il ne se doutait pas que son pacifique empire allait à son tour être bouleversé, et que la bibliothèque royale aurait aussi sa révolution.

Depuis long-temps il s'élevait des plaintes sur le service de cette bibliothèque; la rédaction des catalogues, disait-on, traînait en longueur, une multitude de livres n'étant pas inventoriés, devenaient par là même introuvables. On ne considérait pas que cette rédaction de catalogue est une œuvre lente, ardue, épineuse, et que l'exiguité du local, la multiplicité des étages ne pouvaient manquer de prêter à une certaine confusion. D'ailleurs, Van Praet se retrouvait parfaitement dans ce désordre inévitable; et l'on devait des égards à son âge et à ses antécédens.

Ce nonobstant, il fut arrêté qu'on changerait le régime représentatif de la bibliothèque, administrée jusqu'alors par un conseil composé des conservateurs de chaque département. Ainsi l'avait voulu le règlement ampliatif de la loi du 25 vendémiaire an IV. L'ordonnance royale du 14 novembre 1832 en consacra les principes. Mais insensiblement on chercha à y porter atteinte et à arriver tout doucement à une centralisation bureaucratique qui a été enfin consommée momentanément, malgré des réclamations générales (1), par l'ordonnance du 22 février 1839.

Van Praet s'en affligea, il se sentait blessé intérieurement dans sa dignité personnelle, et puis par l'institution du

(1) Voy. *Lettres des conservateurs de la bibl. royale sur l'ordonnance du 22 fév. 1829, relative à cet établissement.* Paris, H. Fournier, 1839, in-8°.

abinet de lecture et d'une librairie usuelle, on lui gâtait
ı bibliothèque.

Il ne pouvait prévoir que M. Villemain ferait bientôt ré-
aration à ses collègues.

Cependant les infirmités qu'il bravait, commençaient à
rendre le dessus. Depuis dix-huit mois il était moins as-
du à l'institut, moins ponctuel à la bibliothèque ; il avait
essé d'en arpenter prestement les vastes salles, et une
achine ingénieuse le remplaçait dans les combles et les
ıleries supérieures. Enfin il fut obligé de garder le lit, et
expira le 5 février 1837. M. Daunou a prononcé son éloge,
9 août dernier dans la séance publique de l'académie des
ıscriptions (1), M. Guigniaud, qui refait la symbolique de
reuzer, s'est assis dans son fauteuil à l'institut, et M. Ch. le
ormant lui a succédé à la bibliothèque. Quant aux édi-
ons de Colard Mansion qu'il avait rassemblées, Van Praet
s avait léguées partie à la bibliothèque royale, partie à sa
lle natale. Sa dernière pensée fut pour son pays. Le 9
in 1839, ses neveux, MM. Paul Devaux et Jules Van Praet,
gnes représentans d'un tel homme, remirent ce précieux
épôt à la régence de Bruges ; le gouverneur de la province
le bourgmestre de la ville, prononcèrent à cette occasion
es discours où le mérite du défunt était convenablement
précié. Le buste de Van Praet, exécuté aux frais du con-
rvatoire de la bibliothèque royale de Paris, et envoyé
r lui à la bibliothèque de l'État à Bruxelles, en est aujour-
hui un des principaux ornemens. Le savant bibliographe

(1) Il a été inséré dans la *Revue bibliographique* de M. J. M. Que-
rd, 30 juillet 1829, pp. 211-218.

semble y présider et donner à ceux qui la dirigent, des leçons et des exemples dont ils s'efforceront de profiter (1).

Le baron De Reiffenberg.

(1) Le même buste, exécuté en marbre par M. Geefs, a été inauguré à Bruges, le 23 novembre de cette année, avec celui de M. Scourion. M. Oct. Delepierre a, dans cette circonstance, pris la parole.

Académie Royale de Bruxelles.

LE ROI, PROTECTEUR.

MM. Le baron DE STASSART, directeur.
DE GERLACHE, vice-directeur.
QUETELET, secrétaire-perpétuel.

CLASSE DES SCIENCES.

30 MEMBRES.

VROLIK, G.; à Amsterdam. . . .	Élu le 3 juillet 1816.
VAN MONS, J. B.; à Louvain. . .	— id.
KESTELOOT, J. L.; à Gand. . .	— id.
WAUTERS, P. E.; à Gand. . . .	— id.
Le baron de GEER, J. W. L.; à Jutfaas, près d'Utrecht	— id.
THIRY, Ch. E. J.; à Bruxelles. . .	— id.
D'OMALIUS, J. J.; à Halloy. . . .	— id.
GARNIER, J. G.; à Bruxelles. . .	— 7 mai 1818.
QUETELET, A.; à Bruxelles. . . .	Élu le 1er février 1820.
DANDELIN, G.; à Namur.	— 1er avril 1822.

MM.	Pagani, G. M.; à Louvain.	Élu le 28 mars 1825.
»	Cauchy, P. F.; à Namur	— 4 juin 1825.
»	Vandermaelen, P.; à Bruxelles .	— 10 janvier 1829.
»	Dumortier, B. C.; à Tournay . .	— 2 mai 1829.
»	Blume, Ch. L.; à Leyde.	— id.
»	Sauveur, D.; à Bruxelles. . . .	— 7 novem. 1829.
»	Van Rees, R.; à Utrecht.	— 6 mars 1830.
»	Levy, A.; à Paris	— 3 avril 1830.
»	Le baron De Humboldt; à Berlin .	— 3 avril 1830.
»	Timmermans, H. A.; à Gand. . .	— 12 octobre 1833.
»	De Hemptinne, A.; à Bruxelles .	— 7 mai 1834.
»	Lejeune, A. L. S.; à Verviers. . .	— id.
»	Crahay, J. G.; à Louvain. . . .	— 8 mai 1835.
»	Wesmael, C.; à Bruxelles. . . .	— 15 décem. 1835.
»	Martens, M.; à Louvain	— id.
»	Plateau, J.; à Gand	— 15 décem. 1836.
»	Dumont, And.; à Liége.	— id.
»	Cantraine; à Gand.	— id.
»	Kickx, J., à Gand.	— 15 décem. 1837.
»	Morren, Ch.; à Liége.	— 7 mai 1838.

40 CORRESPONDANS.

Correspondans étrangers.

MM.	Arago; à Paris.	Élu le 5 avril 1834.
»	Babbage, Ch.; à Londres	— 7 octobre 1826.
»	Barlow, P.; à Woolwich	— 11 novem. 1827.
»	Barrat, John; à Grassinton-Moor.	— 1er mars 1828.
»	Bertoloni, Ant.; à Bologne. . .	— 6 octobre 1827.
»	Berzélius, à Stockholm.	— 5 avril 1834.
»	Le colonel Bory de St-Vincent; à Paris.	— 4 février 1829.
»	Bouvard, Alexis; à Paris	— 8 octobre 1825.
»	Brewster, sir David; à Édimbourg.	— 5 avril 1834.
»	Brown, Robert; à Londres. . . .	— 7 novem. 1829.

I. Chasles ; à Chartres	Élu le 4 février 1829.
Crelle ; à Berlin	— 5 avril 1834.
De Blainville ; à Paris	— 7 mai 1838.
Decaisne, Jos.; à Paris	— 15 décem. 1836.
De Candolle ; à Genève	— 5 avril 1834.
De Macedo ; à Lisbonne	— 15 décem. 1836.
Encke, J. F.; à Berlin.	— 7 novem. 1829.
Le chev. Geoffroy Saint-Hilaire ; à Paris.	— 5 avril 1834.
Gergonne, F. D.; à Montpellier . .	— 8 mai 1824.
Granville, A. B.; à Londres	— 6 octob. 1827.
Le baron de Herder ; à Dresde . . .	— 8 octob. 1825.
Herschel, sir John F.; à Londres. .	— 7 id. 1826.
Matteucci, Ch.; à Forli (États de l'église).	— 8 novem. 1834.
Moreau de Jonnès, Alexandre ; à Paris.	— 21 mai 1825.
Nicollet	— 23 décem. 1826
Ocken ; à Jéna	— 8 octob. 182
Plana ; à Turin	— 5 avril 1834.
L'abbé Ranzani, Camille ; à Bologne.	— 8 mai 1824.
Sabine, Édouard ; à Londres. . . .	— 2 février 1828.
Schumacher ; à Altona	— 7 novem. 1829.
South, sir James ; à Londres . . .	— 11 nov. 1827.
Taylor, John	— 1er mars 1828.
Tiedemann ; à Heidelberg	— 15 déc. 1837.
Vène ; en France	— 2 février 1824.
Villermé, L. R.; à Paris.	— 31 mars 1827.
Wurzer ; à Darmstadt.	— id.

Correspondans régnicoles.

De Koninck ; à Liége	Élu le 15 déc. 1836.
Devaux ; id.	— id.
Simons ; id.	— 8 mai 1838.
Van Beneden ; à Louvain	— 15 décem. 1836.

CLASSE DES LETTRES.

18 MEMBRES.

MM.	Van Lennep, D. J.; à Amsterdam. .	Élu le 3 juillet 1816.
»	Cornelissen, Norbert; à Gand. . .	— id.
»	Le baron De Reiffenberg, F. A.; à Bruxelles	— 8 id. 1823.
»	De Jonge, J. C.; à La Haye. . . .	— 1er avril 1826.
»	Marchal, J.; à Bruxelles.	— 4 février 1829.
»	Pycke, à Courtray.	— id.
»	Steur, Ch.; à Gand	— 5 décem. 1829.
»	De Gerlache, E. C., à Bruxelles. .	— 14 octob. 1833.
»	Le bon De Stassart, à Bruxelles . .	— id.
»	Grangagnage; à Liége	— 7 mars 1835.
»	Willems; à Gand	— 6 juin 1835.
»	Le chanoine De Smet; à Gand. . .	— id.
»	L'abbé De Ram; à Louvain. . . .	— 15 décem. 1837.
»	Roulez; à Gand	— id.
»	Lesbroussart, Ph.; à Liége . . .	— 7 mai 1838.

. . . .

. . . .

. . . .

24 CORRESPONDANS.

Correspondans étrangers.

MM.	Blondeau; à Paris.	Élu le 15 décem. 1836.
»	Cooper, C. P.; à Londres	— 5 avril 1833.
»	Cousin, Victor; à Paris	— 6 octobre 1826.
»	Daunou; à Paris	— 7 mai 1838.
»	Le marquis De Fortia; à Paris. . .	— 2 février 1828.
»	Le baron de La Doucette; à Paris .	— 8 mai 1835.
»	De La Fontaine; à Luxembourg. .	— 23 décem. 1822.

MM.	De Moléon, J. G. V.; à Paris. . .	Élu le	14 octob. 1823.
»	Jullien, M. A; à Paris.	—	8 mai 1824.
»	Leglay; à Lille	—	5 avril 1833.
»	Lenormand, L. Séb.; à Paris. . .	—	14 octob. 1820.
»	Muller; à Trèves.	—	23 décem. 1822.
»	Wilken; à Berlin.	—	5 avril 1833.
»	Wittenbach; à Trèves.	—	23 décem. 1822.

Correspondans régnicoles.

MM.	Borgnet; à Liége.	Élu le	15 décem. 1836.
»	De Saint-Genois, Jules; à Gand. .	—	7 mai 1838.
»	Gachard; à Bruxelles	—	15 décem. 1837.
»	Moke; à Gand.	—	15 décem. 1837.
»	Schayes; à Bruxelles.	—	7 mai 1838.
»	Van Hasselt, André; à Bruxelles .	—	15 décem. 1837.
»	Van Praet, Jules; à Bruxelles. .	—	5 avril 1833.
»	Vande Weyer, Sylvain; à Londres.	—	10 octob. 1835.
»	Voisin; à Gand	—	15 décem. 1837.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.	Le baron De Keverberg de Kessel; à La Haye	Élu le	3 juillet 1816.
»	Le duc d'Ursel; à Bruxelles. . .	—	id.
»	Le baron Falck; à Bruxelles . . .	—	7 mai 1818.
»	Lampsins; à La Haye.	—	3 juillet 1816.
»	Le baron Vandercappelen; à Utrecht.	—	id.
»	Van Ewyck, D. J.; à Amsterdam. .	—	4 février 1826.
»	Van Gobbelschroy, L.; à Bruxelles.	—	20 août 1825.
»	Le baron Van Tuyll Van Serooskerken Van Zuylen; à Zuylen, près d'Utrecht	—	3 juillet 1816.
»	Walter, J.; à Bruxelles	—	26 novem. 1825.

NOMS

DES MEMBRES ET DES CORRESPONDANS DÉCÉDÉS.

MM. Le baron VAN SPAEN-LA LECQ, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à La Haye, le 29 avril 1817, à 66 ans).

» MESSIER (Charles), élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris, le 10 avril 1817, à 87 ans).

» DE LAUNAY, élu le 14 octobre 1776. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Vienne).

» CAELS, docteur en médecine, élu le 10 janvier 1782. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles).

» DE BURTIN, F. X., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, en 1818).

» LESBROUSSART, élu en 1790. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, le 10 décembre 1818).

» WITTENBACH, Daniel, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 17 janvier 1820, à 74 ans).

» Le baron DE FELTZ, président de l'académie, élu le.... Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, en 1820).

» TE WATER, J. G., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 19 octobre 1822).

» VAN SWINDEN, élu le 14 octobre 1779. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Amsterdam, le 6 mars 1823, à 77 ans).

» LAMBRECHTSEN VAN HITTEEM, N. Cornélis, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Middelbourg, le 21 mai 1823, à 71 ans).

» Le docteur BRUGMAN, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 22 juillet 1819).

» Le docteur HARBAUR, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain).

MM. ERNST, curé à Afden, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Afden).
» THYS, Sifridus, curé à Wyneghem, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Wyneghem, province d'Anvers).
» CASSEL, professeur à l'université de Gand, élu le 18 janvier 1819 (mort à Gand, en 1821).
» Le chevr. DE CONINCK, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à Bruges).
» MINKELERS, J. P., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Maestricht, le 4 juillet 1824, à 75 ans).
» KEMPER, J. Melchior, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 20 juillet 1824).
» TYDEMAN, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 1er février 1825).
» DE BAST, chanoine, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Gand, le 11 avril 1825, à 72 ans).
» Le baron DE VILLENFAGNE, d'Engihoul, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Liége, le 23 janvier 1826, à 73 ans).
» Le commandeur DE NIEUPORT (*Ch. François Preud'homme d'Hailly*), élu le 14 octobre 1777. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, le 20 août 1827, à 81 ans).
» Le baron FOURIER, élu le 9 mai 1826 (mort à Paris en 1829).
» SENTELET, J. F., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain, en 1830).
» L'abbé BÉVY, élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris, le 28 juin 1830, à 92 ans).
» KICKX, J., élu le 26 avril 1817 (mort à Bruxelles le 27 mars 1831, à 56 ans).
» VANDERLINDEN, Pierre Léonard, élu le 28 octobre 1826 (mort à Bruxelles, le 5 avril 1831, à 33 ans).
» RAEPSAET, J.-J., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Audenaerde, le 19 février 1832, à 81 ans).
» Le prince DE GAVRE, élu *membre honoraire* le 3 juillet 1816, élu président le 31 décembre 1820 (mort à La Haye, le 2 août 1832).

MM. Repelaer van Driel, O., élu *membre honoraire* le 7 mai 1818 (mort à La Haye, le 26 octobre 1832).

» Van Hulthem, Ch., nommé, le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 25 novembre 1817 (mort à Gand, le 16 décembre 1832). (*Il était né le 4 avril* 1764).

» Van Wyn, élu le 14 octobre 1774. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à La Haye en 1834, à 91 ans).

» Dewez, L. D. J., nommé le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 13 janvier 1821 (mort à Bruxelles, le 28 octobre 1834).

» Meyer, J. D., élu le 7 mai 1818 (mort à Amsterdam, le 6 décembre 1834).

» Huguenin, V., élu le 10 novembre 1827 (mort à Nimègue, le 7 novembre 1833).

» Van Hûtenhove, Jacques Maurice Charles, élu le 30 novembre 1818 (mort à Lienden, le 1er septembre 1836, à 63 ans).

» Bekker, Georges Joseph, élu le 7 mai 1834 (mort à Liége, le 27 avril 1837).

» Fohmann, Vincent, élu le 1er mai 1834 (mort à Liége, le 25 septembre 1837).

» Van Marum, élu le 3 juillet 1816, décédé le..... 1838.

» Moll, G., élu le 7 mai 1828 (mort à Amsterdam, le 17 janvier 1838.)

» Van Heusde, P. G., élu le 3 juillet 1816 (mort à Genève, le 28 juillet 1839).

» Raoux, Adrien Philippe, élu le 21 août 1824 (mort à son château de Reves, le 29 août 1839).

» Belpaire, Antoine, élu le 7 mars 1825 (mort à Anvers, le 14 décembre 1839).

CORRESPONDANS.

MM. Devilly, élu le 28 juillet 1828 (mort à Metz).

» Hachette, J. P. N., élu le 8 octobre 1825 (mort à Paris, le 16 janvier 1834).

MM. FRULLANI, Julien, élu le 13 janvier 1827 (mort à Florence, le 5 mars 1834).

» COURTOIS, R., élu le 17 janvier 1835 (mort à Liége, le 14 avril suivant, à l'âge de 29 ans).

» DELMOTTE, Henri, élu le 8 mai 1835 (mort à Mons, le 7 mars 1836, à 37 ans).

» AMPÈRE, André Marie, à Paris, élu le 8 octobre 1825 (mort à Marseille, le 10 juin 1836).

» GAMBART, à Marseille, élu le 28 décembre 1826 (mort à Paris, le 23 juillet 1836).

» RAYNOUARD, François Just. Marie, à Paris, élu le 5 avril 1833 (mort à Passy, le 28 octobre 1836).

» SCHMERLING, élu le 5 avril 1834 (mort à Liége, le 7 novembre 1836).

» VAN PRAET, élu le 8 mai 1824 (mort à Paris, le 5 février 1837).

» GOETHALS-VERCRUYSSE, élu le 5 avril 1833 (mort à Courtrai, le 6 septembre 1838).

» Le baron SYLVESTRE DE SACY, élu le 3 novembre 1834 (mort à Paris, le 21 février 1838).

LISTE

DES MEMBRES COMPOSANT LES COMMISSIONS.

COMMISSIONS POUR LA FORMATION DES LISTES DES CANDIDATS.

Commission des sciences.

MM. Cauchy;
Dumortier;
Quetelet;
Sauveur;
Thiry.

Commission des lettres.

MM. Cornelissen;
De Gerlache;
De Reiffenberg;
Pycke.

COMMISSION POUR LES FINANCES.

MM. De Gerlache;
Dumortier;
Marchal;
Thiry;
Walter.

LISTE

DES INSTITUTIONS ET DES PERSONNES QUI REÇOIVENT LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

LE ROI.

Les membres ordinaires et honoraires de l'académie ainsi que les correspondans régnicoles.

La bibliothèque du Sénat et de la Chambre des Représentans.

Les Ministères de l'intérieur et des affaires-étrangères, de la justice, de la guerre, des finances et des travaux publics.

L'Université de Gand.

— de Liége.

La Société des beaux-arts et de littérature de Gand.

— des arts, lettres et sciences d'Anvers.

— d'émulation de Liége.

La bibliothèque d'Anvers.

— de Bruges.

— de Bruxelles.

— de Louvain.

— de Mons.

— de Namur.

— de Tournay.

L'Institut de France.

La Société Royale de Londres.
— — astronomique de Londres.
— — de littérature »
— — d'Édimbourg.
— philosophique de Cambridge.
L'Académie Royale de Dublin.
— — des sciences de Berlin.
— — des sciences de Turin.
— — des sciences de Stockholm.
— Impériale des sciences de St-Pétersbourg.
L'Institut Royal des Pays-Bas.
— Impérial et Royal de Milan.
La Société Royale des sciences de Copenhague.
L'Académie Royale des sciences de Naples.
— — de Lisbonne.
— — de Munich.
La Société de physique et des sciences naturelles de Genève.
La Société provinciale d'Utrecht.
— de Harlem.
— de Rotterdam.
— philosophique des sciences de Philadelphie.
L'Académie américaine de Boston.
La Société géologique de France.
— — de Londres.
— — de Cornouailles.
— entomologique de Londres.
— des antiquaires de France.
Le Museum de Paris.
La Société Royale des sciences de Lille.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Ouvrages publiés par l'Académie Royale de Bruxelles depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'à ce jour.

Nouveaux Mémoires de l'Académie, tom. I à XII; in-4o.

Mémoires couronnés par l'Académie, tom. I à XIII, et 1re partie du tom. XIV; in-4o.

Extraits des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, 1re partie; in-4o. Chez M. Hayez.

Bulletins de l'Académie, tom. I à VI, années 1832-39.

Annuaire de l'Académie, années 1833-40, in-18.

Sous presse :

Nouveaux Mémoires de l'Académie, tom. XIII.